HANDBOUND
AT THE

BULLETINS

DE LA SOCIÉTÉ

D'ANTHROPOLOGIE

DE PARIS

BEAUGENCY. — IMP. J. LAFFRAY.

BULLETINS ET MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ANTHROPOLOGIE

DE PARIS

Sér 4. t 5 (1894)

TOME CINQUIÈME (IVe SÉRIE)

ANNÉE 1894

PARIS

G. MASSON, ÉDITEUR

Librairie de l'Académie de Médecine

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 120

1894

GN
2
S61
ser. 4
t. 5

657641
1 5 57

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE

DE PARIS

(FONDÉE EN 1859, RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE EN 1864)

15, rue de l'École de médecine, 15

STATUTS

TITRE PREMIER. — BUT ET ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ.

ARTICLE 1er. — La société d'anthropologie de Paris a pour but l'étude scientifique des races humaines.

ART. 2. — Elle se compose, en nombre illimité, de membres titulaires, de membres honoraires, de membres associés étrangers et de correspondants.

ART. 3. — Tous les membres et correspondants de la Société sont nommés par voie d'élection, sur la proposition de trois membres, sauf l'exception indiquée à l'article 11.

ART. 4. — Un Comité central de trente membres, se recrutant lui-même par voie d'élection parmi les membres titulaires, est chargé de veiller aux intérêts matériels, moraux et scientifiques de la Société. Les membres du Comité central peuvent seuls voter sur les modifications des statuts et règlement. Les membres du Bureau et de la Commission de publication ne peuvent être choisis que parmi les membres du Comité central.

ART. 5[1]. — Le Bureau, élu par la Société en séance pu-

[1] Modifié conformément au décret du 3 octobre 1867.

blique se compose d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire général, d'un secrétaire général adjoint, de deux secrétaires annuels, d'un archiviste, d'un trésorier et d'un conservateur des collections. La Commisson de publication se compose de trois membres. Tous ces fonctionnaires sont élus pour un an, à l'exception du secrétaire général, dont les fonctions sont triennales. Tous sont rééligibles, à l'exception du président, qui ne peut être réélu qu'après une année d'intervalle.

Art. 6. — La Société est représentée par le Bureau.

TITRE II. — CANDIDATURES ET NOMINATIONS.

Art. 7. — Les titres de membre titulaire et de correspondant national ne peuvent être conférés qu'aux personnes qui ont fait acte de candidature. Les membres honoraires, les associés et correspondants étrangers peuvent être nommés directement par la Société.

Art. 8. — Les conditions à remplir pour devenir membre titulaire ou pour obtenir le titre de correspondant national sont : 1° d'être présenté par trois membres qui inscrivent leur proposition sur le grand registre et y apposent leur signature ; 2° d'adresser au président une demande écrite ; 3° d'obtenir au scrutin secret la majorité des suffrages des membres présents. Ce scrutin a lieu dans la séance qui suit l'inscription de la candidature.

Art. 9. — Les associés étrangers et les correspondants étrangers sont nommés individuellement et au scrutin secret, à la demande de trois membres qui inscrivent leur proposition sur le grand registre et y apposent leur signature. Le scrutin a lieu à la majorité absolue des membres présents, dans la séance qui suit l'inscription de la candidature.

Artt. 10. — Tout membre ayant rempli pendant cinq ans au moins les fonctions de membre du Comité central (ou de membre titulaire antérieurement à la création du Comité central), et ayant fait partie de la Société pendant dix ans au moins en qualité de membre titulaire (ou de membre associé national antérieurement à la création du Comité cen-

tral), pourra, sur sa demande, être élu membre honoraire en séance publique, à la majorité absolue des membres présents. Il cessera dès lors d'être soumis à la cotisation, en continuant à jouir de tous les droits des membres titulaires et à recevoir gratuitement toutes les publications de la Société.

Art. 11. — La société, sur la proposition de cinq membres, confère directement le titre de membre honoraire à des savants pris hors de son sein, et ayant rendu des services éminents à la science. Les présentateurs inscrivent leur proposition sur le grand registre et y apposent leur signature. L'élection a lieu à la majorité absolue des membres présents, dans la séance qui suit l'inscription de la candidature.

TITRE III. — ADMINISTRATION.

Art. 12. — Les ressources de la Société se composent :

1° Du revenu des biens et valeurs de toute nature appartenant à la Société;

2° Du droit d'admission pour les membres titulaires et pour les correspondants nationaux. Ce droit est fixé à 20 fr.;

3° De la cotisation payée par tous les membres titulaires, résidants au non résidants. Le montant en est fixé par la Société, suivant ses besoins;

4° Des amendes encourues, suivant qu'il sera statué par le règlement;

5° Du produit des publications;

6° Des dons et legs que la Société est autorisée à recevoir;

7° Des subventions qui peuvent lui être accordées par l'Etat;

Art 13. — Les fonds libres sont placés en rentes sur l'Etat;

Art. 14. — Les délibérations du Comité central relatives à des aliénations, acquisitions ou échanges d'immeubles et à l'acceptation de dons ou legs, sont subordonnées à l'approbation du gouvernement. Elles ne peuvent être prises qu'après une convocation spéciale, et à la majorité des deux tiers des membres du Comité qui assistent à la séance.

Art. 15. — Les livres, brochures, cartes, crânes, plâtres,

pièces d'anatomie, objets d'art et d'industrie, dessins, photographies, etc., qui composent les collections de la Société, ne peuvent en aucun cas être vendus; mais la Société pourra compléter son musée par voie d'échanges. Ces échanges ne pourront porter que sur des objets possédés à plusieurs exemplaires. Ils ne pourront avoir lieu qu'entre le musée de la Société et d'autres musées d'une importance reconnue, et ils devront toujours être indiqués sur le catalogue.

TITRE IV. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Art. 16. — La Société s'interdit toute discussion étrangère au but de son institution.

Art. 17. — Un règlement particulier, soumis à l'approbation du ministre de l'instruction publique, détermine les conditions d'administation intérieure, et en général toutes les dispositions de détail propres à assurer l'exécution des statuts.

Art. 18. — Nul changement ne peut être apporté aux statuts qu'avec l'approbation du gouvernement.

Art. 19. — En cas de dissolution, il sera statué par la Société, convoquée extraordinairement, sur l'emploi des biens, fonds, livres, etc., appartenant à la Société; toutes les pièces du musée deviendront de droit la propriété du Muséum d'histoire naturelle, à moins que la Société n'en dispose, par un vote régulier, en faveur d'un autre établissement public ou d'une société reconnue par l'Etat. — Dans cette circonstance, la Société devra toujours respecter les clauses stipulées par les donateurs en prévision du cas de dissolution.

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE

REVISÉ EN 1893

TITRE PREMIER. — DES SÉANCES PUBLIQUES.

ARTICLE 1er. — Les séances publiques ont lieu le premier et le troisième jeudi de chaque mois, de trois à cinq heures de l'après-midi. Il pourra être tenu des séances extraordinaires sur la proposition du Bureau et par décision de la Société.

ART. 2. — La périodicité des séances pourra être changée par une simple décision de la Société, à la majorité absolue des membres présents, pourvu que la Société en ait été prévenue une séance à l'avance par son président et que tous les membres aient en outre été convoqués à domicile.

ART. 2. — La Société prend chaque année deux mois de vacances, en août et septembre.

TITRE II. — FONCTIONS DU BUREAU.

ART. 4. — Le président dirige les séances, proclame les décisions de la Société et les noms des membres élus et nomme, après avoir pris l'avis du Bureau, les commissions chargées des rapports et des travaux scientifiques.

ART. 5. — En l'absence du président et des vice-présidents, le plus ancien membre préside la séance.

ART. 6. — Le secrétaire général, élu pour trois ans et rééligible, reçoit, dépouille et rédige la correspondance. Il prépare l'ordre du jour des séances de concert avec le président. Il a la parole immédiatement après l'adoption du procès-verbal, pour communiquer à la Société les pièces de la correspondance. Il est chargé de la publication des *Bulletins* et *Mémoires* sous la direction du Comité de publication, avec le concours des secrétaires annuels. Il est adjoint de droit à la Commission de publication et tous les travaux destinés à cette Commission sont d'abord déposés entre ses mains. Il est suppléé dans ces différentes fonctions par le secrétaire général adjoint.

Art. 7. — Les secrétaires sont chargés de la rédaction des procès-verbaux. Pour concourir à cette rédaction des procès-verbaux, la Société pourra élire, en dehors du Comité central, deux secrétaires adjoints pris parmi les membres qui, étant titulaires pendant plus d'une année, ont fait à la Société une communication scientifique.

Art. 8. — L'archiviste est chargé de la conservation des manuscrits, des dessins, des livres et gravures, des paquets cachetés, des lettres adressées à la Société. Il date et parafe toutes ces pièces le jour de leur réception. Les pièces anatomiques, les moules et tous les objets offerts à la Société ou acquis par elle sont mis sous la garde du conservateur des collections. Tous deux dressent un catalogue et un inventaire des objets de tout genre qui leur ont été confiés et en rendent compte tous les ans à une commission spéciale.

Art. 9. — Le trésorier reçoit le montant des cotisations et des droits d'admission, tient toutes les écritures relatives à la comptabilité, signe, de concert avec le président, les baux et les bordereaux de dépenses, solde les frais de publication, touche chez les libraires le produit de la vente des *Bulletins* et *Mémoires* et rend chaque année compte de sa gestion à une commission spéciale.

TITRE III. — DU COMITÉ CENTRAL.

Art. 10. — Les questions administratives, personnelles, réglementaires et en général toutes les questions qui ne sont pas purement scientifiques, exception faite de celles qui sont mentionnées dans les articles 32, 33 et 73, sont examinées et résolues dans les séances du Comité central.

Art. 11. — Les réunions du Comité ne sont pas publiques, et n'ont jamais lieu le même jour que les séances de la Société. Elles sont annoncées huit jours à l'avance par le président, en séance publique. Les membres du Comité sont en outre avertis à domicile. Tous les membres de la Société ont le droit d'assister à ces réunions.

Art. 12. — Les membres du Comité central qui, sans justifier de leur absence, manqueront à quatre séances consécutives du Comité seront considérés comme ne faisant plus partie du Comité. Cette disposition ne concerne pas les anciens présidents de la Société.

Art. 13. — Dans ces réunions, tous les membres de la Société indistinctement ont toujours voix consultative. Les membres du Comité seuls ont voix délibérative.

Art. 14. — Le bureau du Comité est le même que celui de la Société. Toutefois le Comité pourra, à la demande des se-

crétaires, charger un de ses membres de rédiger les procès-verbaux de ses séances.

Art. 15. — Les procès-verbaux des séances du Comité, n'étant pas destinés à être publiés, sont transcrits par les soins du secrétaire sur un registre spécial qui reste toujours déposé dans les archives.

Art. 16. — Les séances du Comité ont lieu régulièrement : 1° en janvier, dans la quinzaine qui suit la séance d'installation du Bureau ; 2° dans la première quinzaine d'avril ; 3° dans la première quinzaine de juillet ; 4° dans la première quinzaine de novembre.

Art. 17. — Le Bureau a en outre le droit de provoquer une réunion du Comité toutes les fois qu'il le juge nécessaire.

Art. 18. — Lorsqu'une ou plusieurs places sont vacantes dans le sein du Comité, le Comité nomme une commission de cinq membres chargée de lui présenter une liste de candidats. Les personnes portées sur cette liste devront appartenir à la Société depuis au moins un an en qualité de membres titulaires.

Art. 19. — La présentation de cette liste doit être motivée par un rapport écrit qui est lu et discuté séance tenante. Le vote suit immédiatement la discussion, et l'élection a lieu à la majorité absolue des membres qui y prennent part. Mais elle n'est valable que lorsque le candidat élu obtient au moins douze voix.

Art. 20. — Le Comité peut élire plusieurs membres dans la même séance et à la suite du même rapport. Ces élections, qui ont lieu par scrutins successifs et individuels ne peuvent dépasser le nombre de trois dans la même séance.

Art. 21. — Le Comité central nomme chaque année une commission permanente de cinq membres, qui est chargée d'examiner les candidatures au titre de correspondant étranger ou d'associé étranger. Avant d'inscrire une de ces candidatures sur le grand registre, les présentateurs doivent soumettre à cette commission les titres anthropologiques ou autres de leur candidat. Le jour de l'élection, le président de la commission annonce, avant le scrutin, que la candidature est présentée avec ou sans l'appui de la commission (avril 1880).

Art. 22. — Cette commission est chargée en outre d'étudier la liste des membres étrangers au point de vue des changements d'adresse, des vacances par décès ou par démission, et des lacunes à combler suivant les besoins de la Société (avril 1880).

Art. 23. — Les résultats des séances du Comité sont annoncés par le président dans la plus prochaine séance de la Société, soit publiquement, soit en comité secret, et sont consi-

gnés, s'il y a lieu, dans les *Bulletins*. Cette communication ne peut donner lieu à aucune discussion.

TITRE IV. — RECETTES ET DÉPENSES.

Art. 24. — Le droit d'admission est fixé à 20 francs pour les membres titulaires et pour les correspondants nationaux. Les membres honoraires, les associés étrangers et les correspondants étrangers sont admis gratuitement.

Art. 25. — Les membres titulaires fournissent chaque année une cotisation de 30 francs, qui peut être rachetée par le versement d'une somme de 300 francs dont le payement pourra être effectué en trois *annuités consécutives* de 100 francs. Ils reçoivent gratuitement un exemplaire de toutes les publications de la Société. Les membres nouvellement élus ont droit aux fascicules déjà publiés des *Bulletins* de l'année et du volume de *Mémoires* en cours de publication.

Art. 26. — Le recouvrement des cotisations des membres titulaires qui ne résident pas dans le département de la Seine s'effectue à domicile aux frais de la Société. Toutefois les membres qui résident hors de France doivent désigner à Paris une personne chargée de verser leur cotisation.

Art. 27. — Tout membre qui aura laissé écouler une année sans acquitter le montant de ses cotisations, sera averti une première fois par le trésorier, une seconde fois par le président; si ces avertissements sont sans effet, il sera considéré comme démissionnaire et perdra ses droits à la propriété des objets appartenant à la Société.

Art. 28. — Les membres honoraires élus directement, les membres associés étrangers et les correspondants, n'étant soumis à aucune cotisation, n'ont aucun droit à la propriété des objets appartenant à la Société.

Art. 29. — Les recettes provenant de la vente des publications de la Société seront encaissées par le trésorier aux échéances convenues avec les libraires chargés de la vente.

Art. 30. — Les frais de location, de bureau et d'administration seront réglés par le Bureau et acquittés par le trésorier, sur le visa du président.

Art. 31. — Les frais de publication sont réglés par la Commission de publication; ils sont acquittés par le trésorier, sur le visa du président.

Art. 32. — Le trésorier présente ses comptes dans la première séance de février. Une commission, composée de trois membres tirés au sort, fait un rapport écrit sur ces comptes dans l'une des trois séances suivantes, en comité secret. La Société vote sur le rapport et le président, s'il y a lieu, donne ensuite décharge au trésorier.

Art. 33. — Dans la première séance de février, une commission de trois membres tirés au sort est chargée d'examiner le catalogue de tous les objets dont l'archiviste et le conservateur des collections sont dépositaires. Cette commission fait son rapport dans l'une des séances suivantes.

TITRE V. — PUBLICATIONS.

Art. 34. — La Société publie des *Bulletins* et des *Mémoires* originaux.

Art. 35. — Tous les mémoires manuscrits lus ou communiqués à la Société, tous les rapports scientifiques et généralement tous les travaux qui ne figurent pas dans les procès-verbaux des séances sont remis à la Commission de publication.

Art. 36. — Les *Bulletins* sont publiés par le secrétaire général, sous la direction du Comité de publication, avec le concours des secrétaires annuels, et se composent : 1° des procès-verbaux des séances ; 2° des travaux renvoyés aux *Bulletins* par la Commission de publication pour y paraître textuellement, ou en extraits, ou en analyses.

Art. 37. — La Commission de publication se compose de trois membres élus chaque année au scrutin de liste et à la majorité absolue des votants. Ils sont rééligibles et peuvent faire partie du Bureau. Le secrétaire général est adjoint de droit à cette commission.

Art. 38. — Cette commission dirige la publication des *Bulletins* et des *Mémoires* de la Société. Ses droits sont absolus et ses décisions sans appel. Elle décide, ajourne ou refuse l'impression des travaux qui lui sont renvoyés et détermine l'ordre de leur publication ; elle s'entend avec les auteurs pour les modifications, les coupures et les suppressions qui lui paraissent opportunes, ou pour la rédaction des extraits qu'elle juge utile de publier à la place des mémoires primitifs.

Art. 39. — Les frais de gravure ou de lithographie et généralement tous les frais de composition supplémentaire qui ne seront pas compris dans les conventions passées avec le libraire sont supportés par les auteurs, à moins que la Société, sur la proposition de la Commission de publication et sur l'avis du trésorier, ne décide qu'elle prend ces frais à sa charge.

Art. 40. — Tous les travaux inédits lus ou adressés à la Société deviennent sa propriété et ceux qui ne sont pas publiés textuellement sont déposés aux archives avec les formes officielles destinées à en déterminer exactement la date. Ceux qui émanent de personnes étrangères à la Société ne peuvent, en aucun cas, être repris par les auteurs. Ceux-ci, toutefois, ont

le droit d'en faire prendre copie aux archives. Les planches, dessins, pièces anatomiques ou moules peuvent toujours être repris par ceux qui les ont présentés; mais la Société se réserve le droit d'en conserver la copie, la photographie ou la reproduction par tout autre procédé, à la condition de ne point les détériorer.

Art. 41. — Tout manuscrit émanant d'un membre de la Société, qui ne serait pas publié dans le délai d'un an, ou dont il n'aurait été publié qu'un extrait, ou qui serait déposé aux archives, sera remis à l'auteur sur sa demande.

Art. 42. — Les auteurs des travaux publiés dans les *Bulletins* et les *Mémoires* reçoivent gratuitement, sur leur demande, vingt-cinq exemplaires d'un tirage à part sans remaniement; ils ont le droit de faire faire à leurs frais un tirage à part supplémentaire.

TITRE VI. — COMMISSIONS ET RAPPORTS SCIENTIFIQUES.

Art. 43. — Tout travail inédit présenté par une personne étrangère à la Société est renvoyé à une commission de trois membres désignés par le président, sur l'avis du Bureau. La commission pourra, suivant l'importance du travail, faire un rapport verbal ou écrit; mais toutes les fois qu'elle présentera des conclusions soumises au vote de la Société, il faudra que le rapport soit écrit et signé des commissaires.

Art. 44. — Quoique les commissions ordinaires ne se composent que de trois membres, on peut, si on le juge utile, adjoindre un ou plusieurs membres de plus à certaines commissions.

Art. 45. — Les ouvrages imprimés adressés à la Société sont renvoyés à une commission, si les auteurs en font la demande; dans le cas contraire, le renvoi à une commission est facultatif, et le président peut ne désigner qu'un seul commissaire.

Art. 46. — Dans toute commission scientifique, les pièces sont remises au commissaire nommé le premier. Il en accuse réception sur un registre spécial dont l'archiviste est dépositaire et c'est lui qui est chargé de convoquer la Commission. Il garde le travail pendant huit jours pour en prendre connaissance, après quoi il le transmet à ses deux collègues, qui ont également huit jours chacun pour prendre connaissance du travail. Au bout de trois semaines, la Commission se réunit et désigne son rapporteur. La durée des préliminaires ne pourra être abrégée que pour les rapports d'urgence, sur l'invitation du président.

Art. 47. — Les commissaires en retard seront avertis tous les trois mois, par le président.

TITRE VII. — DÉLÉGATIONS SCIENTIFIQUES.

(Comité central du 22 juillet 1880.)

Art. 48. — La Société, pour faciliter les recherches en pays étrangers, peut confier des missions temporaires à des voyageurs nationaux ou étrangers, qui reçoivent à cet effet des délégations spéciales sur parchemin. Ces délégations, essentiellement différentes des diplômes de correspondants, indiquent la date, la durée et la nature de la mission. Elles portent la signature du président et du secrétaire général. Leur durée sera déterminée d'après la nature de la mission.

Elles sont renouvelables.

Art. 49. — Nul ne peut obtenir une nouvelle délégation avant d'avoir communiqué ou transmis à la Société les résultats scientifiques de la délégation précédente.

Art. 50. — Toute personne qui désire obtenir une délégation doit en faire la demande écrite et être présentée par trois membres de la Société, qui inscrivent la proposition sur un registre spécial.

La Société peut voter séance tenante sur cette proposition.

Art. 51. — En cas d'urgence motivée par le prompt départ du voyageur et par l'éloignement de la première séance, le Bureau peut donner une délégation dont la durée n'excédera pas un an.

Art. 52. — Le Comité central pourra décerner des médailles aux personnes qui se seront acquittées de leur mission à la satisfaction de la Société.

TITRE VIII. — ORDRE DES SÉANCES.

Art. 53. — L'ordre du jour est réglé par le président, après avis du secrétaire général. Néanmoins, sur la proposition de trois membres, la Société peut modifier cet ordre du jour.

Art. 53. — Toute personne étrangère à la Société peut s'inscrire pour une lecture ou une communication orale.

Art. 54. — Les personnes étrangères à la Société, ne pouvant obtenir la parole sur la rédaction du procès-verbal, seront toujours invitées à résumer elles-mêmes par écrit leurs communications orales et à remettre, dans un délai de trois jours, leur notes au secrétaire. Si elles ne répondent pas à cette invitation, elles ne seront admises à élever aucune réclamation sur la manière dont le secrétaire aura rendu dans son procès-verbal leurs paroles ou leurs opinions. Le secrétaire

aura même le droit de ne faire aucune mention de leurs communications.

Art. 55. — Les lectures et communications émanant des membres de la Société sont discutées immédiatement, ainsi que les rapports. Lorsqu'il y a des conclusions à voter, le rapporteur a le droit de prendre la parole le dernier.

Art. 56. — La parole est accordée, dans le cours d'une discussion, à tout membre qui la demande pour rétablir la question, pour proposer la clôture ou l'ordre du jour ou pour un fait personnel.

Art. 57. — Le président rappelle à l'ordre quiconque dépasse les limites des discussions scientifiques et à la question tout orateur qui s'éloigne de l'objet de la discussion.

Art. 58. — Le président, ne peut, de sa propre autorité, interrompre ou terminer une discussion, proposer la clôture ou l'ordre du jour; il ne peut consulter la Société à cet égard que si la clôture ou l'ordre du jour, proposé par un membre, est appuyé par deux autres membres au moins. Toutefois, dans le cas ou l'ordre ne pourrait être rétabli, le président, après avoir consulté le Bureau, a le droit de lever la séance.

TITRE IX. — ÉLECTIONS DU BUREAU ET DES COMMISSIONS.

Art. 59. — La Société renouvelle son Bureau dans la première séance de décembre, par voie d'élection, conformément à l'article 5 des statuts. Le nouveau Bureau entre en fonctions dans la première séance de janvier.

Art. 60. — Les élections du Bureau et la Commission de publication ont lieu à la majorité absolue des votants. Tous les membres titulaires, résidant soit à Paris, soit en province, sont appelés à voter.

Art. 61. — Les membres non résidants sont seuls autorisés à voter par correspondance, suivant les formes indiquées dans les articles 64 et 65. Les membres résidants ne peuvent voter qu'en déposant eux mêmes leur bulletin dans l'urne.

Art. 62. — Le Comité central, dans sa réunion de novembre, dresse la liste des candidats qu'il propose pour les diverses fonctions.

Art. 63. — Cette liste, avant d'être envoyée à tous les membres titulaires, est communiquée à la Société par le président, dans la seconde séance de novembre. Toute candidature proposée par cinq membres est de droit ajoutée à la liste, pourvu qu'elle soit conforme à l'article 4 des statuts et transmise au secrétaire général dans les trois jours qui suivent cette séance publique.

Art. 64. — Au terme de ces trois jours, le secrétaire général

adresse à tous les membres titulaires non résidants une circulaire renfermant : 1° les articles du règlement relatifs aux élections ; 2° la liste des candidats proposés par cinq membres ; 3° l'indication du jour où le scrutin sera dépouillé ; 4° un bulletin de vote imprimé et numéroté sur lequel les diverses fonctions vacantes sont énumérées ; 5° une enveloppe imprimée dans laquelle le bulletin, rempli et non signé, doit être renvoyé au secrétariat.

Art. 65. — Le jour du scrutin, le président tire au sort, parmi les membres présents, le nom d'un commissaire scrutateur. Tous les bulletins envoyés par correspondance sont décachetés en séances par ce commissaire, qui dicte aux secrétaires les numéros d'ordre des bulletins. Lorsque l'énumération est terminée et qu'il est constaté qu'aucun membre n'a voté plus d'une fois, le scrutateur dépose un à un les bulletins dans l'urne, en déchirant chaque fois le numéro d'ordre. Le secret du vote se trouve ainsi assuré. Les membres présents déposent ensuite directement leur vote dans l'urne. Le président procède alors au dépouillement du scrutin suivant les formes ordinaires.

Art. 66. — Les candidats qui obtiennent la majorité absolue des suffrages exprimés sont déclarés élus. Les billets blancs sont annulés.

Art. 67. — Lorsque, pour une ou plusieurs fonctions, il n'y a pas eu de majorité absolue, un scrutin de ballotage a lieu dans la seconde séance de décembre. Dans l'intervalle des deux séances, une nouvelle circulaire est adressée à tous les membres titulaires non résidants, qui sont invités à opter, pour chaque fonction vacante, entre les deux candidats qui ont réuni, au premier tour, le plus grand nombre de suffrages. Le nombre de voix obtenu par chacun des deux candidats est indiqué sur la circulaire. Le second scrutin est dépouillé comme le premier. En cas de partage, l'ancienneté de titre d'abord, ensuite l'ancienneté d'âge décident entre les deux candidats.

TITRE X. — COMITÉS SECRETS.

Art. 68. — Sauf le cas d'urgence absolue, le comité secret est annoncé une séance à l'avance par le président et annoncé de nouveau par lui immédiatement après la lecture du procès-verbal de la séance du jour.

Art. 69. — Les comités secrets commencent à quatre heures et demie. Les décisions y sont prises à la majorité absolue des votants et sont valables, quel que soit le nombre des

membres qui prennent part au vote, sauf l'exception indiquée dans l'article 73.

Art. 70. — Les comités secrets peuvent être provoqués de deux manières : 1° par le président au nom du Bureau ; 2° sur la proposition de cinq membres de la Société qui en font au président la demande écrite, en indiquant l'objet de leur proposition. Le président, après avoir pris l'avis du Bureau, accorde ou refuse le comité secret ; dans ce dernier cas, les membres signataires de la demande peuvent faire appel de la décision du Bureau à celle de la Société.

Art. 71. — S'il arrive qu'une circonstance grave paraisse de nature à motiver l'examen de la conduite d'un membre, la Société pourra lui demander des explications et prononcer son exclusion. Mais cette mesure ne pourra être prise que de la manière suivante : 1° une demande motivée sera déposée sur le bureau et réclamera en même temps un comité secret, qui ne peut avoir lieu moins de huit jours après et qui est précédé d'une convocation spéciale ; 2° le jour du comité secret, le membre visé est appelé à donner les explications qui lui sont demandées et il a toujours le droit de parler le dernier. Il se retire ensuite, et la Société délibère. Le vote n'est valable que s'il réunit les deux tiers des suffrages exprimés.

TITRE XI. — REVISION DU RÈGLEMENT.

Art. 72. — Toute proposition tendant à reviser le règlement devra être signée par cinq membres au moins, déposée sur le bureau et renvoyée au Comité central qui la fait examiner par une Commission. Cette Commission fait son rapport et la proposition est discutée immédiatement après ; tous les membres de la Société peuvent prendre part à cette discussion ; mais les membres du Comité seuls sont appelés à voter sur la modification proposée, ainsi qu'il est dit en l'article 4 des statuts. Tous les membres du Comité doivent être convoqués à domicile.

Art. 73. — Par exception aux dispositions précédentes, la revision des articles 1 et 3 du règlement s'effectuera suivant les règles indiquées en l'article 2.

PRIX DÉCERNÉS PAR LA SOCIÉTÉ

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES COMMUNES A TOUS LES PRIX.

Les membres qui composent le Comité central de la Société d'anthropologie sont seuls exclus des concours.

Tout travail qui aurait été couronné par une autre société, avant son dépôt à la Société d'anthropologie, est exclu des concours.

Le jury d'examen comprendra cinq membres élus au scrutin de liste par les membres du Comité central, choisis dans son sein et à la majorité absolue des membres qui le composent.

Ce jury fait son rapport et soumet son jugement à la ratification du Comité central.

Le jury d'examen sera élu quatre mois au moins avant le jour où le prix doit être décerné.

Tous les travaux imprimés ou manuscrits, adressés à la Société ou publiés après le jour où le jury d'examen aura été nommé, ne pourront prendre part au concours que pour la période suivante.

Dans le cas où, une année, le prix en concours ne serait pas décerné, il serait ajouté au prix qui serait donné au concours suivant.

PRIX GODARD

FONDÉ PAR LE DOCTEUR ERNEST GODARD EN 1862.

Extrait du testament. — « Ce prix sera donné au meilleur mémoire sur un sujet se rattachant à l'anthropologie; aucun sujet de prix ne sera proposé. »

RÈGLEMENT.

Article 1er. — Le prix Godard sera décerné, tous les deux ans, le jour de la séance solennelle de la Société.

Art. 2. — Ce prix est de la valeur de 500 francs.

Art. 3. — Tous les travaux, manuscrits ou imprimés, adressés ou non à la Société, peuvent prendre part au concours.

Voir les dispositions communes à tous les prix.

Le prochain concours aura lieu en 1895.

PRIX BROCA

FONDÉ PAR Mme BROCA EN 1881.

« Ce prix est destiné à récompenser le meilleur mémoire sur une question d'anatomie humaine, d'anatomie comparée ou de physiologie se rattachant à l'anthropologie. »

RÈGLEMENT.

Article 1er. — Le prix Broca sera décerné, tous les deux ans, le jour de la séance solennelle de la Société.

Art. 2. — Ce prix est de la valeur de 1500 francs.

Art. 3. — Tous les mémoires, manuscrits ou imprimés, adressés à la Société peuvent prendre part au concours; toutefois les auteurs des travaux imprimés ne pourront prendre part au concours qu'autant qu'ils en auront formellement exprimé l'intention.

Voir les dispositions communes à tous les prix.

Le prochain concours aura lieu en 1894.

PRIX BERTILLON

FONDÉ PAR MM. BERTILLON FRÈRES, EN 1885,

CONFORMÉMENT A LA VOLONTÉ DE LEUR PÈRE, ADOLPHE BERTILLON.

« Le prix Bertillon sera décerné sans distinction de sexe, de nationalité ni de profession, au meilleur travail envoyé sur une matière concernant l'anthropologie et, notamment, la démographie. »

RÈGLEMENT.

Article 1er. — Le prix Bertillon sera décerné, tous les trois ans, le jour de la séance solennelle de la Société.

Art. 2. — Ce prix sera d'une valeur de 500 francs.

Art. 3. — Tous les mémoires, manuscrits ou imprimés, adressés à la Société, pourront prendre part au concours; toutefois, les auteurs des travaux imprimés ne pourront prendre part au concours qu'autant qu'ils en auront formellement exprimé l'intention.

Voir les dispositions communes à tous les prix.

Le prochain concours aura lieu en 1895.

LISTE GÉNÉRALE

DES PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

En 1859	MM. MARTIN-MAGRON.	En 1876	MM. de MORTILLET
1860	Isidore GEOFFROY.	1877	DE RANSE.
	SAINT-HILAIRE.	1878	MARTIN (Henri).
1861	BÉCLARD.	1879	SANSON.
1862	BOUDIN.	1880	PLOIX.
1863	DE QUATREFAGES	1881	PARROT.
1864	GRATIOLET.	1882	THULIÉ
1865	PRUNER-BEY.	1883	PROUST.
1866	PÉRIER.	1884	HAMY.
1867	GAVARRET.	1885	DUREAU.
1868	BERTRAND.	1886	LETOURNEAU.
1869	LARTET.	1887	MAGITOT.
1870-71	GAUSSIN.	1888	POZZI.
1872	LAGNEAU.	1889	MATHIAS DUVAL
1873	BERTILLON.	1890	HOVELACQUE.
1874	FAIDHERBE.	1891	LABORDE.
1875	DALLY.	1892	BORDIER.
		1893	Ph. SALMON.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL de 1859 a 1880.

BROCA (Paul), fondateur.

BUREAU DE 1894.

Président	MM. DARESTE.
1er *Vice-Président*	C. ISSAURAT.
2e *Vice-Président*	A. LEFÈVRE.
Secrétaire général	LETOURNEAU.
Secrétaire général adjoint . .	MANOUVRIER.
Secrétaires annuels	CAPITAN. ED. CUYER.
Conservateurs des collections .	A. DE MORTILLET. G. HERVÉ.
Archiviste	ZABOROWSKI.
Archiviste honoraire	DUREAU.
Trésorier	DAVELUY.

COMITÉ CENTRAL

MM.	MM.	MM.
AULT-DUMESNIL (d').	DAVELUY.	Ollivier BEAUREGARD,
BATAILLARD.	GIRARD DE RIALLE.	PIÉTREMENT.
CAPITAN.	HERVÉ.	RONDEAU.
G. CAPUS.	C. ISSAURAT.	ROUSSELET.
CHERVIN.	LACOMBE.	ROYER (Mme Clémence).
CHUDZINSKI.	ANDRÉ LEFÈVRE.	SEBILLOT.
COLLINEAU.	MAHOUDEAU.	TOPINARD.
E. COLLIN.	MANOUVRIER.	VINSON.
CUYER.	MONCELON.	ZABOROWSKI.
DARESTE.	A. DE MORTILLET.	

Anciens présidents membres du Conité central.

MM.	MM.	MM.
BORDIER.	LAGNEAU.	PROUST.
DUREAU.	LETOURNEAU.	DE RANSE.
MATHIAS-DUVAL	MAGITOT.	SALMON.
HAMY.	G. DE MORTILLET.	SANSON.
HOVELACQUE.	PLOIX.	THULIÉ.
LABORDE.	POZZI.	

COMMISSION DE PUBLICATION

MM. HOVELACQUE. — LABORDE. — SALMON.

COMITÉ CONTENTIEUX

MM. GALIN, notaire, 35, rue de Châteaudun
AUZOUX, avoué près le Tribunal de première instance, 118, rue de Rivoli.
LAURENT, agent de change, 9, rue du Quatre-Septembre.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE

au 1er janvier 1894

ABRÉVIATIONS : **Hon.**, membre honoraire. — **Ae**, Associé étranger. — **Ce**, correspondant étranger. — **Cn**, correspondant national. — **T**, membre titulaire. — ✡, cotisation rachetée.

Les adresses sans indication de ville sont à PARIS.

ACY (Ernest d'), archéologue, 40, boul. Malesherbes (1868). **T.**

ALBA (Léon y), D. M., à Lima, Pérou (1861). **Ce.**

ALBERT Ier, de Monaco, 25, rue du Faubg-St-Honoré. (1883). **T.**

ALBESPY, D. M., à Rodez, Aveyron, (1877) **T.**

ALGLAVE (Em.)., professeur à la Faculté de droit, 27, avenue de Paris, Versailles (1883). **T.**

ALEZAIS (H.), D. M., chef des travaux anatomiques, à l'Ecole de médecine, 47, rue de Breteuil, à Marseille (1886). **T.**

ALIX, D. M., 10, rue de Rivoli (1864). **T.**

ALMERAS (J.-J.), ex-chirurgien en chef de l'hôpital d'Etampes, à Autretot, par Yvetot, Seine-Inférieure, et l'hiver, à Menton, Alpes-Maritimes (1862). **T.**

ANOUTCHINE (D.), professeur d'anthropologie au Musée polytechnique, Moscou (1893). **Ae.**

ARANZADI (Telesforo de), D. M., 36, Barquillo, à Madrid, (1893). **T.**

ARBO, D. M., à Drammen, Norwège (1880). **Ce.**

ARGYRIADES (P.), avocat à la Cour d'appel, 5, rue Théophile-Gauthier (1891). **T.**

ARISTOFF, D. M., médecin de l'escadre russe, à bord du *Théretz* (1893). **Ae.**

ARNAUD, notaire, à Barcelonnette, Basses-Alpes (1888). **T.**

ASCOLI (David), 67, rue de la Victoire (1892). **T.**

ATGIER, médecin-major au 135e d'infanterie, 16, rue de l'Asile-Saint-Honoré, à Angers (1877). **T.**

Aubert, médecin-major de 1re classe, service des hôpitaux, Tunis (1887). **Cn.**

Aubry (P.). D. M., 17, rue du Port à Saint-Brieuc (1886). **T.**

Audain, D. M., à Port-au-Prince, Haïti (1859). **Ce.**

Ault-Dumesnil (d'), administrateur des musées, 1, rue de l'Eauette, à Abbeville (1881). **T.**

✡ Aya, D. M., 11, cité Trévise (1885). **T.**

Azoulay (L.), D. M., 155, rue Blomet (1890). **T.**

Baetge (Otto), directeur de l'Institution des enfants arriérés, Eaubonne, Seine-et-Oise (1881). **T.**

Barber (E.-A.), maître ès arts de l'Université de Philadelphie, 4007, Chestnut street, à Philadelphie, U. S. A. (1886). **Ce.**

Barret (P.), D. M., 108, rue du Ranelagh (1889). **T.**

Bassano (marquis de), 9, rue Dumont-d'Urville (1888). **T.**

Bassignot, médecin de la marine, à Saint-Denis, Réunion (1869). **Cn.**

Bataillard (Paul), archiviste de la Faculté de médecine, 12, rue de l'Odéon (1863) **T.**

✡ Baye (Joseph de), 58, avenue de la Grande-Armée et château de Baye, Marne (1873). **T.**

Beaumais (R. Adam de). D. M., à Auray, Morbihan (1893). **T.**

Beaunis (H.-E), professeur à la Faculté de médecine de Nancy, 102, rue de Vaugirard (1863). **T.**

Beddoe (John), à Clifton, Bristol, Angleterre (1860). **Ae.**

Bellucci (Guiseppe), professeur à l'Université, Pérouse, Italie (1893). **Ae.**

Bénédikt (M.), D. M., professeur à l'Université, 5, Franciskaner Platz, Vienne (1893). **Ae.**

Benoit (Barthélemi), ex-chirurgien de 1re classe de la marine, (1839). **Cn.**

Ber (Théodore). à Lima, Pérou (1876). **Cn.**

Berchon, ancien médecin principal de 1re classe de la marine, 96, cours du Jardin public, à Bordeaux (1859). **T.**

Berenger-Feraud, D. M., directeur du service de santé de la marine, 40, boulevard de Strasbourg, à Toulon (1891). **T.**

Bernadet (Charles), à Londres (1865). **Cn.**

Bernard (Edm.), 59, avenue de Breteuil (1893). **T.**

Bertillon (Alphonse), chef du service anthropométrique à la préfecture de police, 36, quai des Orfèvres (1880). **T.**

Bertillon (Jacques), D. M., chef du service de la statistique municipale, 24, rue de Penthièvre (1878). **T.**

✡ Bertrand (G.), docteur en droit, 8, rue d'Alger (1883) **T.**

Bessin, palethnologue, 2, rue Servan (1890). **T.**

Besson (Eug.), D. M., licencié ès-lettres, licencié en droit, 95, rue de Seine (1860). **T.**

Bestion, médecin de 1re classe de la marine, rue Saint-Roch, à Toulon (1879). **Cn.**

Betz, prof. d'anatomie à l'Université, Kiew, Russie (1893). **Ae.**

Bezançon (P.), D. M., 22, rue de la Pépinière (1892). **T.**

Biart (Lucien), à Orizaba, Mexique (1862). **Cn.**

Bidard, D. M., ancien interne des hôpitaux de Paris, 9, rue de Suresnes (1878). **T.**

Binet (Ed), D. M., 33, boulevard Henri IV (1884). **T.**

Blake (Carter), membre de l'Institut anthropologique, 28, East street, Queen's square, Londres, W. C. (1863). **Ae.**

✡ Blanchard (R.), D. M., agrégé à la Faculté de médecine, 32, rue du Luxembourg (1882). **T.**

Blignières (Célestin de), capitaine d'artillerie, 38, rue de Longchamps, à Neuilly, Seine (1863). **T.**

Bloch (Ad.), D. M., 47, rue Blanche (1878). **T.**

Boban-Duvergé (E.-A.), antiquaire, 122, avenue d'Orléans. (1881). **T.**

Bogdanow (le professeur Anatole), Arbate, Spass-Pesski, Moscou, (1874). **Ae.**

Boisjoslin (J. de), 26, boulevard des Invalides (1893). **T.**

✡ Bonaparte (le prince Roland), 22, cours la Reine (1884). **T.**

✡ Bonnard (P.), avocat à la Cour d'appel, agrégé de philosophie, 15, rue de la Planche (1883). **T.**

Bonnemère (Lionel), avocat, 26, rue Chaptal (1880). **T.**

Bonnet, géologue, 55, boulevard Saint-Michel (1889). **T.**

Bordier, D. M., professeur à l'Ecole de médecine de Grenoble et à l'Ecole d'anthropologie de Paris, au Bachais, par Grenoble, Isère (1876). **T.**

Bosteaux-Paris, maire de Cernay-les-Reims, Marne (1890). **T.**

Boutequoi, D. M., à Châtillon-sur-Seine, Côte-d'Or (1878). **T.**

Boyer, D. M., médecin de la marine, à Brest (1878). **Cn.**

Brabrook, directeur de l'Institut anthropologique de Grande-Bretagne et d'Irlande, à Londres (1880). **Ce.**

Brinton (D.), D. M., professeur d'ethnologie et d'archéologie à l'Académie des sciences, Philadelphie, U. S. Am. (1893). **Ae.**

✡ Broca (Auguste), D. M., chirurgien des hôpitaux, 9, rue de Lille (1880). **T.**

Brouardel (P.), doyen de la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine, 1, place Larrey (1875). **T.**

Brown-Séquard, prof. au Collège de France, membre de l'Académie des sciences, 19, rue François Ier. (*Fondateur*). **Hon.**

Brunet (Daniel), directeur médecin en chef de l'asile d'aliénés, Evreux, Eure (1862). **T.**

Buisset (A.), architecte, 4, rue Berthollet (1880). **T.**

Burton (le capit. William), consul anglais, à Trieste (1875). **Ae.**

Buschan (docteur), à Stettin, Poméranie (1891). **Ce.**

Cabaret de Saint-Cernin, lieutenant de vaisseau (1861). **Cn.**

Cabred (Domingo), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Buenos-Ayres (1888). **T.**

Calonge (Belisario), D. M., à Truxillo, Pérou (1861). **Ce.**

Calori, professeur à Bologne, Italie (1874). **Ae.**

Capellini, professeur de géologie et de paléontologie, à l'Université de Bologne, Italie (1874). **Ae.**

Capitan (Louis), D. M., ancien interne des hôpitaux, 5, rue des Ursulines (1881). **T.**

Capus (G.), docteur ès science, 78, rue Gay-Lussac. (1888). **T.**

Carlier (G.), D. M. médecin-major, 7 *bis*, rue de Mouchy, à Versailles (1891). **T.**

Carr (Lucien), Peabody museum, Harwards University, Cambridge, Mass., U. S. (1879). **Ce.**

Carrow, D. M., à Canton, Chine (1879). **Ce.**

Cartailhac (E.), directeur de l'*Anthropologie*. 5, rue de la Chaîne, à Toulouse, et 17, rue Lacépède, à Paris (1869). **T.**

Castelfranco (Pompeo), professeur, à Milan (1884). **Ce.**

Cazalis, D. M., 81, rue Blanche (1864). **Cn.**

Cazalis, pharmacien de la marine, à Rochefort (1871). **Cn.**

Cazalis de Fondouce, ingénieur, licencié ès sciences, 18, rue des Etuves, à Montpellier, Hérault (1865). **T.**

Celle (Eugène), D. M., à San-Francisco, Californie (1862). **Cn.**

Cernuschi (Henri), 7, avenue Velasquez (1875). **T.**

Cessac (Léon de), voyageur-naturaliste (1875). **Cn.**

Chaix (Paul), à Genève (1860). **Ae.**

Chakir-Bey, ancien attaché militaire à l'ambassade ottomane (1875). **Ce.**

Chanot, D. M., ex-chirurgien de la marine, à l'île de la Réunion (1860). **Cn.**

Chantre (E.), sous-directeur du Muséum, 37, cours Morand Lyon (1868). **T.**

Charencey (de), 25. rue Barbet-de-Jouy (1875). **T.**

Charnay (Désiré), archéologue, 46, rue des Marais (1883). **T.**

Charnock (Richard), trésorier de l'Institut anthroplogique de Londres (1864). **Ae.**

Chassagne, D. M., ex-médecin major au 35e rég. d'artillerie, à Vannes (1880). **Cn.**

Chassin, D. M., à la Vera-Cruz (1870). **Cn.**

Chatellier (Paul du), château de Kernuz, par Pont-l'Abbé-Lambour, Finistère (1890). **T.**

Chauvet (G.), notaire à Ruffec, Charente (1875). **T.**

Chavassier, D. M., à Saint-Sernin, par Duras, Lot-et-Garonne (1861). **T.**

✡ Chervin (Arthur), D. M., directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo (1887). **T.**

Chil-y-Naranjo, D. M., à Palmas, Grande-Canarie (1878). **Ae.**

Choquet, D. M., 13, rue de Seine (1882) **T.**

Choudens (Joseph de), D. M., à Porto-Rico, Antilles (1861). **Ce.**

✡ Chudzinski, premier préparateur au Laboratoire d'anthropologie, 5, rue du Faubourg-Saint-Jacques (1880). **T.**

Claine, explorateur, 89, rue du Cherche-Midi (1891). **Cn.**

Closmadeuc (de), D. M., président de la Société polymathique du Morbihan, à Vannes (1884). **T.**

Cocchi (Igino), professeur à l'Institut des études supérieures à Florence (1872). **Ae.**

Coignard, D. M., 10, rue de Constantinople (1879). **T.**

Collignon (René), D. M., médecin-major à l'Ecole supérieure de guerre 9, avenue de La Bourdonnais (1880). **T.**

Collin (Emile), paléoethnologue, 30, rue Saint-Marc (1888). **T.**

Collingwood (Frederick), *curator and librarian* de l'Institut anthropologique de Londres (1864). **Ae.**

Collineau, D. M., 8, avenue de la République, à Courbevoie, Seine (1867). **T.**

Constantinescu (Barbe), docteur en philosophie, professeur d'histoire à Bukharest (1879). **Ce.**

Cora (Guido), directeur du *Cosmos*, 74, corso Vittorio Emanuele, à Turin (1873). **Ce.**

Corne, consul au Japon, ex-officier de marine, 40, rue Saint-Séverin (1879). **Cn.**

Cornil, sénateur, professeur à la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine 19, r. Saint-Guillaume (1867). **Hon.**

Cornilliac, ex-médecin de la marine (1869). **Cn.**

Corre (A.), D. M., 42, rue de la Mairie, à Brest (1881). **T.**

Costa (Simoès da), professeur à l'Université de Coïmbre, Portugal (1866). **Ce.**

Cotteau (G.), ancien président de la Société géologique de France, 17, boulevard Saint-Germain (1869). **T.**

Courai , médecin de la marine, à Narbonne (1866). **T.**

Couriard (Alfred), D. M., Grande-Koniuchenui, à Saint-Pétersbourg (1875). **Ce.**

Crouzat, D. M., prof. à la Faculté de médecine de Toulouse (1882). **T.**

Cuyer (Edouard), peintre, prosecteur à l'Ecole des beaux-arts, 13, rue de Seine (1886). **T.**

Dablin (Paul), 5, rue du Faubourg-Saint-Honoré (1883). **T.**

Dagincourt (Emmanuel), D. M, 20 *bis*, rue St-Benoît (1883). **T.**

Daleau (F.), à Bourg-sur-Gironde, Gironde (1875). **T.**

Dalifol (Lucien), directeur de la Colonie de la Loge, par Baugy, Cher (1890). **T.**

Dallas (Maurice), avocat, 18, cours d'Aquitaine, à Bordeaux (1890). **T.**

Dally (Aristide), commandant d'infanterie en retraite, 121, boulevard Malesherbes (1867). **Cn.**

Daly (César), directeur de la *Revue d'architecture*, 51, rue des Ecoles (1865). **T.**

Danielli (Jacopo), D. M., Florence, Italie (1893). **Ae.**

Daninos, conservateur au musée de Boulacq, au Caire (1860). **Cn.**

Dareste, D. M., 37, rue de Fleurus (*Fondateur*). **Hon.**

Darling (W.), professeur d'anatomie descriptive aux Universités de New-York et de Vermont, à New-York (1877). **Ce.**

Darlot, 15, avenue de l'Observatoire (1887). **T.**

Daveluy (Ch.), administrateur des Contributions directes au ministère des finances, 107, boulevard Brune (1889). **T.**

Delisle (F.), D. M., préparateur d'anthropologie au Muséum, 26, rue Vauquelin (1883). **T.**

Delmas (Louis-H.), D. M., à la Havane (1878). **Ce.**

✡ Deniker, docteur ès sciences, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, 2, rue de Buffon (1881). **T.**

Derizans (Benito), D. M., Larangeiras, Brésil (1876). **Ce.**

Desmazes, commandant du génie en retraite, à Montpellier (1880). **Cn.**

Destruges (Alcide), D. M., à Guayaquil, Equateur (1863). **Ce.**

Diamandy, archéologue, 33, rue des Ecoles, à Paris (1892). **Ce.**

Dodeuil (Timoléon), D. M., à Ham, Somme (1866) **T.**

Doin (O.) libraire-éditeur, 8, place de l'Odéon (1882). **T.**

Dorlhac de Borne, receveur des postes à Libreville, Gabon (1890). **T.**

✡ Douglass (Andrew, E), de New-York, chez Leroux, 28, rue Bonaparte (1887). **T.**

Duchesne (E.L.). D. M., licencié en droit, 34. rue Tronchet (1885). **T.**

Dufay, D. M., sénateur, 76, rue d'Assas (1880). **T.**

Dufour, D. M., 7, rue de la Fidélité (1893). **T.**

Duhousset (le colonel), 6, rue Furstenberg (1863). **Cn.**

Dumont (A.), 17, rue de Bras, à Caen, Calvados (1889). **T.**

Dunant, D. M., à Genève (1868). **Ce.**

Du Pasquier (Ch.), interne des hôpitaux, 110, boulevard Saint-Germain (1891). **T.**

Duplay (Simon), professeur à la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine, 2, rue de Penthièvre (1863). **T.**

Dupont, directeur du musée royal d'histoire naturelle, à Bruxelles (1872). **Ae.**

Dupont-White, chef de bataillon d'infanterie territoriale, 127, rue du Ranelagh (1892). **T.**

Duportal, ingénieur, villa Montmorency, (1868). **T.**

Dureau (A.), D. M., bibliothécaire de l'Académie de médecine, 49, rue des Saints-Pères (1863). **Hon.**

Duruy (V.), membre de l'Institut, ancien ministre de l'instruction publique, 5, rue de Médicis (1864). **Hon.**

Dutailly (G.), ancien député, 181, Bd St-Germain (1887). **T.**

✡ Duval (Mathias), membre de l'Académie de médecine, professeur à la Faculté de médecine, à l'Ecole d'Anthropologie et à l'Ecole des beaux-arts, 11, cité Malesherbes, rue des Martyrs (1873). **T.**

Echerac (d'), inspecteur de l'Assistance publique, 6, chemin des Coutures, à Sèvres, Seine (1880). **T.**

Edwards-Pilliet (Mme Blanche), D. M., 4, rue Richepanse, (1887). **T.**

Eichthal (Adolphe d'), président du conseil d'administration des chemins de fer du Midi, 42, rue des Mathurins (1875). **T.**

Eichthal (Louis d'), aux Bézards, par Châtillon-sur-Loing, Loiret (1881). **T.**

Eschenauer (le pasteur), 149, boulevard St-Germain (1876). **T.**

Eudes (Albert), avocat à la Cour d'appel, 71, boulevard Saint-Michel (1891). **T.**

Evans (John), président de la Société des antiquaires et de la Société de numismatique, Nash Mills, Hemel Hempstead, Angleterre (1877). **Ae.**

Fallot, D. M., médecin adjoint des hôpitaux, professeur à l'Ecole de méd., 133, cours Lieutaud, à Marseille (1879). **T.**

Falret (Jules), D. M., médecin de Bicêtre, 2, rue Falret, à Vanves (1865). **T.**

Faure, D. M., médecin de colonisation, à Chéraga, Algérie (1860). **Cn.**

Fauvelle (R.), 11, rue de Médicis (1893). **T.**

Fenerly-Effendi, professeur à l'Ecole impériale de médecine de Constantinople (1865). **Ae.**

Féré (Charles), D. M., médecin de l'hospice de Bicêtre, 37, boulevard Saint-Michel (1878). **T.**

Fernandès (A.-F.), D. M., à Rio-Janeiro, Brésil (1861). **Ce.**

Ferraz de Macedo (F.), D. M., 63, rua Nova do Almada, Lisbonne (1888). **T.**

Fiaux (Louis), D. M., 13, rue de Navarin (1878). **T.**

✡ Firmin (D.), avocat, à Port-au-Prince, Haïti (1884). **T.**

Fischer (Henri), docteur ès sciences, 9 bis, rue Legoff (1893). **T.**

Flower, directeur du Musée d'histoire naturelle de Londres, Cromwell Road, London. S. W. (1877). **Ae.**

Fontan (Alfred), à Mazamet, Tarn (1860). **Cn.**

Fourdrignier (E.), archéologue, 112, Grande Rue, à Sèvres, Seine (1879). **T.**

Fournier, (A.), D. M., à Rambervilliers, Vosges (1878).

Friis, profes. à l'Université de Christiania, Norwège (1876). **Ce,**

Fryer (le major), commissaire du gouvernement anglais en Birmanie, à Calcutta (1877). **Ce.**

Fumouze (V.), D. M., 78, rue du Faubourg-St-Denis (1872). **T.**

Gaddi, conservateur du musée anatomique, Modène (1886). **Ae.**

Gadeau de Kerville (Henri), homme de sciences, 7 bis, rue Dupont, à Rouen (1886). **T.**

Gaillard, archéologue, à Plouharnel, Morbihan (1883). **T.**

Gaillard (Georges), D. M., 182, rue de Rivoli (1879). **T.**

Gaillardo, D. M., médecin sanitaire de France, à Alexandrie, Egypte (1874). **Cn.**

Galdo (Manuel), directeur de l'Institut de Madrid (1865). **Ce.**

Gallard, D. M., 30, avenue du Trocadéro (1892). **T.**

Garnier, médecin en chef de l'infirmerie spéciale près la préfecture de police, 16, boulevard Montmartre (1891). **T.**

Garson, D. M., conservateur du Musée anthropologique du Collège des chirurgiens de Londres (1893). **Ae.**

Gaume (F.), D. M., 124, avenue de Villiers (1866). **T.**

Geoffroy, D. M., 26, boulevard Sébastopol (1879). **T.**

Geoffroy Saint-Hilaire (Albert), ancien directeur du Jardin zoologique d'acclimatation, 13, rue de Mézières (1883). **T.**

George (Hector), D. M., licencié ès sciences, 8, rue des Ecoles (1869). **T.**

Georges (Maximilien), 73, rue Blomet (1893). **T.**

Germain (Henri), ingénieur civil des mines, place Beaulieu, à Cognac (1877). **T.**

Ghica (Jean T.), 19, rue Gay-Lussac (1893). **T.**

Giacomini, professeur à l'Université de Turin (1878). **Ae.**

Giglioli (E.), professeur de zoologie à l'Institut supérieur, Viale dei Colli, Villa Belvedere, à Florence (1882). **Ae.**

Girard de Rialle, chef de la division des archives au ministère des affaires étrangères, 1, place Pereire (1864). **T.**

Glaumont, commis-rédacteur de l'administration pénitentiaire à Nouméa (1889).

Godel, administrateur colonial au Congo français (1892). **Cn.**

Gosse (Hippolyte), professeur à l'Université de Genève, 7, rue des Chaudronniers (1860). **Ae.**

Gouin (Léon), ingénieur civil des mines, à Cagliari, Sardaigne 1884). **Cn.**

Gross, D. M., à Neuville, canton de Berne, Suisse (1882). **Ce.**

Guérault (Henri), ex-chirurgien de la marine, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Tours (1860). **T.**

Guérin (Paul), médecin de la marine, à Rochefort (1881). **T.**

Guérin-Catelain, 13, place de la Bourse (1893). **T.**

Guibert, D. M., à Saint-Brieuc (1888). **T.**

Guillabert, avocat, 30, rue Lafayette, à Toulon, Var (1888). **T.**

✡ Guimet (Émile), 1, place de la Miséricorde, à Lyon et (Musée Guimet), avenue d'Iéna, Paris (1877). **T.**

Guyot (Yves), ancien ministre des Travaux publics, 95, rue de Seine (1874). **Hon.**

Guzman Blanco (le général), ancien président de la République du Vénézuéla, 25, rue Lapérouse (1888). **T.**

Hamon (A.), publiciste, 132, avenue de Clichy (1893). **T.**

Hamy (Ernest), D. M., professeur d'anthropologie au Muséum d'histoire naturelle, 40, rue de Lubeck (1867). **T.**

Hannover (Ad.), à Copenhague (1859). **Ae.**

Hayden, inspector general of U. S. Geological Survey, Washington. (1880). **Ae.**

Haynes (Henry-W.), professeur à l'Université de Boston, 239, Beacon street, Boston, Mass., Etats-Unis (1878). **Ce.**

Hazelius, D. M., directeur du musée ethnographique scandinave, à Stockholm (1874). **Ce.**

Heger, D. M., professeur de physiologie à l'Université, 7, rue du Chêne, à Bruxelles (1884). **Ce.**

✡ Hennuyer (A.), imprimeur-éditeur, 7, rue Darcet (1881). **T.**

Henry, (R.), colonel du génie à Oran (1877). **Cn.**

Hervé (Georges), D. M., professeur à l'Ecole d'Anthropologie, 8, rue de Berlin (1880). **T.**

Higgins (Alfred), membre de l'Institut anthropologique de Londres (1863). **Ae.**

HILDEBRAND (Hans), D. M., 1er conservateur au musée royal d'archéologie, à Stockholm (1874). **Ce.**

HIS (Wilhelm), professeur à l'Université de Leipsig, Saxe, Königstrass, 22 (1864) **Ae.**

HITCHMAN, membre fondateur de la Société d'anthropologie de Liverpool, 29, Erskine street (1869). **Ce.**

HOELDER (DE), conseiller supérieur de médecine, Marienstrasse-à Stuttgart (1882). **Ae.**

HOUZÉ, D. M., professeur d'anthropologie à l'Université, 89, boulevard deWaterloo, à Bruxelles (1893). **Ae.**

✡ HOVELACQUE (Abel), directeur de l'Ecole d'Anthropologie, député, 38, rue de Luxembourg (1867). **T.**

HOYOS-SAINZ (Luis DE), docteur ès sciences, Barquillo, 36, à Madrid (1892). **T.**

HUMPHRY, professeur d'anatomie à l'Université de Cambridge (1872). **Ae.**

HUREAU DE VILLENEUVE (Abel), D. M., 91, rue d'Amsterdam (1863). **T.**

HURST (Marie-Joseph), médecin principal de 1re classe de réserve, 119, avenue Malakoff (1863). **Cn.**

HUXLEY (Thomas), professeur à l'Ecole royale des Mines. 4, Marlborough Place, Londres, N. W. (1866). **Ae.**

HYADES (Paul), D. M., médecin principal de la marine, 10, place Bisson, à Lorient, Morbihan (1879). **T.**

HYDE CLARKE, vice-président de l'Institut anthropologique, 32, St-Georges Square, S. W., Londres (1865). **Ce.**

HYRTL, professeur à l'Université de Vienne (1860). **Ae.**

IKOFF (Constantin), D. M., secrétaire de la Section anthropologique de la Société des Amis des sciences naturelles, Moscou (1893). **Ae.**

ISSAURAT (Albert), D. M., 27, rue Drouot (1888). **T.**

ISSAURAT (C.), homme de lettres, 27, rue Drouot (1874). **T.**

ITALIA-NICASTRO, D. M., à Palazzolo-Acreide, Sicile (1866). **Ce.**

IWANOWSKI, D. M., V. Vyborskaïa Storma, Finski pereoulok, maison Opotchinina, à Saint-Pétersbourg (1879). **Ce.**

✡ JACKSON (Henry-William), 67, Upgate, Louth, Lincolnshire, England. S. E. (1865).

JACOBY (P.), D. M., chez M. Masloff. — Arbat, impasse Wlasieff, maison Lwof, à Moscou (1889). **T.**

JACQUEMET, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier (1859). **Cn.**

JACQUES D. M., secrétaire de la Société d'anthropologie, 36, rue de Ruysbroeck, Bruxelles (1893). **Ae.**

Jalouzet, vice-consul de France, à Belfast (1883) **Cn.**

Jamin (P.), artiste peintre, 82, boulev. des Batignolles (1892). **T.**

Janssens, D. M., 21, rue des Comédiens, à Bruxelles (1869). **Ce.**

Janvier (L), D. M., chargé d'affaires d'Haïti, 5 Albany Court Yard, Piccadilly, Londres (1882). **T.**

✡Javal (Emile), D. M., directeur du laboratoire d'ophtalmologie, membre de l'Académie de médecine, 52, r. de Grenelle (1872). **T.**

Jennings (Oscar), membre du Collège royal des chirurgiens de Londres, 88, avenue Kléber (1879). **T.**

Jongh (Ed. de), 15, rue de Longchamps, à Neuilly-sur-Seine (1889). **T.**

Jongh (Fr. de), 15, rue de Longchamps, à Neuilly-sur-Seine (1889). **T.**

✡ Jousseaume, D. M., 29, rue de Gergovie (1866). **T.**

Jouvencel (Paul de), ancien député, 20 rue Singer (1860). **T.**

✡ Juglar (Mme J.), 58, rue des Mathurins (1881). **T.**

Justin (J.), 28, rue Gay-Lussac (1893). **T.**

Kalindero, D. M., à Bukharest (1869). **Ce.**

Kanitz (Félix), Eschenbach Gasse, à Vienne, Autriche (1878). **Ae.**

Kaszwetow (W.), ancien président de la Société des Amis de la nature de Moscou (1888). **Ce.**

Klivanski (Mme L.), Minsk gour, maison Dvorgety, Gouberva-torskajo, Russie (1888). **T.**

Kollmann, professeur de zoologie à l'Université. Bâle, Suisse (1893). **Ae.**

Krantz (J.-B.), sénateur, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, 47, rue La Bruyère (1877). **Hon.**

Kroutowsky (W.), 12, rue Geoffroy St-Hilaire (1892). **T.**

Labadie-Lagrave, D. M., médecin des hôpitaux, 8, avenue Montaigne (1869). **T.**

La Bédollière (de), contre-amiral, 28, rue de Navarin (1881). **T.**

✡Laborde, D. M., chef des travaux pratiques de physiologie à la Faculté de médecine, 15, rue de l'École-de-Médecine (1876). **T.**

La Bruyère, artiste peintre, à Alger. (1880). **Cn.**

Lacassagne, professeur de médecine légale à la Faculté de médecine de Lyon (1869). **Cn.**

Lacombe (P), avenue du Marché, à Charenton, Seine (1887). **T.**

Ladreit de Lacharrière, médecin en chef de l'Institution nationale des sourds-muets, 3, quai Malaquais (1864). **T.**

✡ Lagneau (G.), D. M , membre de l'Académie de médecine, 38, rue de la Chaussée-d'Antin (1859). **Hon.**

Lagrené (de), consul de France, à Moscou (1879). **Cn.**

Lajard (Joseph), archéologue, 83, rue Joseph-Vernet, à Avignon (1888). **T.**

Lamouroux, D. M., 150, rue de Rivoli (1872). **T.**

✡ Lamy (Ernest), 113, boulevard Haussmann (1878). **T.**

Landowski (Paul), D. M., 36, rue Blanche (1880). **T.**

Landry, professeur à l'Université de Québec, Canada (1861). **Ce.**

Lannelongue, professeur à la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine, 3, rue François Ier (1877). **T.**

Lapicque, D. M., chef du Laboratoire des cliniques à l'Hôtel-Dieu (1892).

Latteux, D. M., 17, rue du Louvre (1876). **T.**

Lautré, médecin missionnaire, à Thaba-Bossiou, montagnes de la Nuit, Afrique australe (1862). **Cn.**

Lavroff (Pierre), 328, rue Saint-Jacques (1870). **T.**

Lazarus, professeur, 5 Königsplatz, à Berlin (1866). **Ae.**

Le Baron (Jules), D. M., inspecteur des enfants du premier âge, 4, rue de Lille (1881). **T.**

Leboucq, D. M., professeur à l'Université de Gand, (1884). **Ce.**

Le Coin (Albert), D. M., 15 rue Guénégaud (1873). **T.**

Lecuyer, D. M., à Beaurieux, Aisne (1887). **Cn.**

Le Double (A.), D. M., professeur à l'École de médecine, 29, rue Nicolas-Simon, à Tours (1876). **T.**

Lefèvre (André), professeur à l'École d'anthropologie, 21, rue Hautefeuille (1874). **T.**

Léger (H.), D. M., à la Guadeloupe (1864). **Cn.**

Legrain (G.), élève diplômé de l'École du Louvre, membre de l'Institut français d'archéologie orientale au Caire (1890). **T.**

Lejars, D. M., chirurgien des hôpitaux, 75, rue de Miroménil (1889). **T.**

Le Marcis, 17, rue Chanaleilles (1879). **T.**

Lesouef (Alex.-Aug.), 109, boulevard Beaumarchais (1877). **Cn.**

✡ Le Sourd (Ernest), D. M., ancien chirurgien de la marine, 4, rue de l'Odéon (1865). **T.**

Lesquizamon (D. Juan-Martin), ministre du gouvernement de la province de Salta, République Argentine (1877). **Ce.**

Letourneau, D. M., professeur à l'Ecole d'anthropologie, 70, boulevard Saint Michel (1865). **T.**

Letoux (Maxime) D. M., 1, rue Porte-Prison, à Vannes (1893). **T.**

Levasseur, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 26, rue Monsieur-le-Prince (1881). **T.**

Liétard, D. M., membre de la Société asiatique, médecin aux Eaux de Plombières, Vosges (1862). **T.**

LITTON FORBES, membre de la Société de géographie de Londres, Chandos club, Langham Place, à Londres. (1881) **Ce.**

LIVI, D. M., au 16e rég. d'infanterie italienne, à Rome (1888). **Ce.**

LOMBARD, lieutenant de vaisseau, 139, avenue Malakoff (1888). **T.**

LONGRAIRE (LE ROYER DE), ingénieur civil, 23, quai Voltaire (1888). **T.**

LOUET (A.-J.-E.), 25, rue de Tournon (1891). **T.**

LUBBOCK (sir John), 38, Queen Anne's Gate, Westminster, Londres (1867). **Ae.**

LUGOL (Edouard), avocat, 11, rue de Téhéran (1866). **T.**

LUMHOLTZ (Carl), consulat général de Suède et Norwège, à New-York (1889). **Ce.**

LUSCHAN (Félix), membre de la Société anthropologique de Vienne, Maassenstrasse, 25, à Berlin W. (1878). **Ce.**

LUTKE (comte de), amiral, président de l'Académie des sciences, à Saint-Pétersbourg (1874). **Ae.**

LUYS (J.) D. M., membre de l'Académie de médecine, 20, rue de Grenelle (1859). **T.**

MAC-CARTY, conservateur du musée d'Alger (1879). **Cn.**

MACEDO-PINTO, professeur à l'Université de Coïmbre, Portugal (1866). **Ce.**

MAGITOT (E.), D. M., 9, Bd Malesherbes (1860). **T.**

MAGNAN (V.), D M., médecin de l'asile Sainte-Anne, 1, rue Cabanis (1876). **T.**

MAHOUDEAU (P.-G), professeur à l'École d'anthropologie, 40, rue de Lubeck (1887). **T.**

MAINDRON (M.), explorateur, 15, rue Linné (1892). **T.**

MALIEF, professeur à l'Université de Kasan (1882). **Ae.**

✡ MANOUVRIER (L.), D. M., professeur à l'École d'anthropologie, 15, rue de l'École-de-Médecine (1882). **T.**

MANTEGAZZA (le professeur), directeur du Musée national à Florence (1863). **Ae.**

MARCANO, D. M., ancien interne des hôpitaux, 89, Bd de Courcelles (1887). **T.**

✡ MARCHE (Alfred), voyageur, 6, rue Michelet, à Mustapha supérieur, Alger (1879). **T.**

MARMOTTAN, D. M., député. 31, rue Desbordes-Valmore (1875). **T.**

MARTEL (E.-A), avocat, 60, rue de Richelieu (1885). **T.**

MARTIN, D. M., conseiller municipal d'Alger (1879). **Cn.**

MARTIN (André), D. M., membre du Comité consultatif d'hygiène, 3, rue Gay-Lussac (1881). **T.**

MARTIN (J. DE), D. M., à Narbonne, Aude, (1865). **T.**

MASON (Otis T.), conservateur du Musée ethnologique de

Smithsonian Institution, Washington, U. S. Am. (1893). **Ae.**
MASSÉNA, (duc de Rivoli), 8, rue Jean-Goujon (1871). **T.**
MASSIGNON, 93, rue Saint-Honoré (1883). **T.**
MASSON (Georges), éditeur, 120, Bd Saint-Germain, (1861). **T.**
MAUDUIT (Pierre-Isidore), D. M., 39, rue de Rivoli (1863). **T.**
MAUREL, D. M., professeur à l'École de médecine, 10, rue d'Alsace-Lorraine, à Toulouse (1877.) **T.**
MAURICET (Alphonse), D. M., correspondant de l'Académie de médecine, 6, rue Lehelec, à Vannes (1862). **T.**
MAYER, 31, rue de Naples (1887). **T.**
MAZÉ (Hipp.), commissaire de la marine (1859). **Cn.**
MENARD SAINT-YVES, D. M., directeur de l'Institut de vaccine animale, 8, rue Ballu (1887). **T.**
MEILHAC (Mme Bertha), 8, via di Robbia, à Florence (1886). **T.**
MERCER (Henry C.), attaché au Muséum de l'Université de Pensylvanie, Doylestown, Bucks County U. S. A. (1893). **T.**
MEYER (A. B.), conservateur du Musée d'anthropologie et d'ethnographie de Dresde, Lindengasse 6 B. (1890). **Ae.**
MICHAUT, D. M., Bd Paul-Bert, à Haïphong (1890). **T.**
MIERZEJEWSKI, D. M., prof. à l'Académie médico-chirurgicale (clinique des maladies mentales). Côté de Wyborg, Saint-Pétersbourg. Chez le docteur Magnan, à Saint-Anne, rue Cabanis (1885). **T.**
MIRANDE, ancien juge au tribunal de Karikal, Indes françaises, (1868). **Cn.**
MIREUR (H.), D. M., 1, r. de la République, à Marseille (1890). **T.**
MOLINIER, pharmacien de la Société des voyages d'études, à Bussière, Loire (1878). **Cn.**
✡ MONCELON, à Ygrande, Allier (1886). **T.**
MONOD (Charles) D. M., agrégé à la Faculté de médecine, 12, rue Cambacérés (1872). **T.**
MONTANO, D. M., chargé de mission du gouvernement (1879). **Cn.**
MONTELIUS (O.), D. M., 2e conservateur au musée royal d'archéologie, à Stockholm (1874). **Ce.**
MONTROUZIER (le père), missionnaire, à la Nouvelle-Calédonie (1860). **Cn.**
MORAU (H.), D. M., 53, rue Condorcet (1892) **T.**
MOREL (Léon), receveur des finances en retraite, 3, rue de Sedan, à Reims (1880). **T.**
MORÉNO (Francisco), Directeur du Musée, La Plata, Rép. Argentine (1893). **Ae.**
MORENO MAIZ, D. M., à Lima, Pérou (1864). **Ce.**

Morgan (Jacques de), directeur des musées et du service des fouilles à Ghiseh, Égypte (1885). **T.**

Morris (J. P.), à Ulverston, Angleterre (1867). **Ce.**

Morselli, professeur à l'Université de Gênes (1874). **Ae.**

✡ Mortillet (Adrien de), professeur à l'École d'anthropologie, 3, rue de Lorraine, Saint-Germain-en-Laye (1881). **T.**

✡ Mortillet (Gabriel de), professeur à l'École d'anthropologie, 3, rue de Lorraine, Saint-Germain-en-Laye (1865). **T.**

Motheau (B), médecin des prisons de la régence, Tunis, rue Es-Sadikia (1890). **T.**

Moussaud (D. M.), 7, B^d de Sébastopol (1861). **T.**

Moutier, D. M., 20, rue des Halles (1888). **T.**

Much, secrétaire général de la Société d'anthropologie, 6, Josefsgasse, Vienne VIII (1878). **Ce.**

Muller (Frédéric), professeur à l'Université Marxergasse 24^a, à Vienne III (1874). **Ae.**

Musgrave-Claye (R. de) D. M., 10, rue Gachet, à Pau, Basses-Pyrénées (1889). **T.**

Nadaillac (le marquis de), correspondant de l'Institut, 18, rue Duphot (1869). **T.**

Neis (Paul), D. M., médecin de 1re classe de la marine, à Saïgon (1881). **T.**

Nicaise (Ch.L.A.), archéologue, à Châlons-sur-Marne (1878). **T.**

Nicas, D. M., 80, rue Saint-Honoré, à Fontainebleau (1867). **T.**

Nicolas (U.), 9, rue Velouterie, à Avignon (1888). **T.**

Nicole (P.), 59, rue de la Bourre, Le Havre (1878). **T.**

Nicolucci (G.) professeur d'Anthropologie à l'Université de Naples (1864). **Ae.**

Niederlé (Lubor), D. M., 29 Jecna ul. Prague, Bohême (1893). **Ae.**

Nott (J.-C.), à Mobile, U. S. Am. (1859). **Ae.**

Novikoff, 6, rue de la Poste, Odessa, Russie (1891). **T.**

Novaro, D. M., professeur agrégé à la Faculté des sciences de Buenos-Ayres, 18, rue de Constantine (1878). **Ce.**

O'Donavan (D.), bibliothécaire du parlement à Brisbane, Australie (1885). **Ae.**

Ollier de Marichard (Jules), archéologue, à Vallon, Ardèche (1867). **T.**

Ollivier Beauregard, 3, rue Jacob (1879). **T.**

Ornstein (B.), médecin en chef de l'armée grecque à Athènes (1882). **Ae.**

Ortigosa (J. F.), D. M., médecin-légiste, 22, rue Roquépine (1891). **T.**

Ossowski (G.), membre de la commission archéologique des

sciences de Cracovie, Oulica Slawkowska, 228, à Cracovie (1879). **Ce.**

Padilla (Don Mariano) à Guatémala (1861). **Ae.**

Pagliani, profes. d'hygiène à l'Université de Rome (1877). **Ce.**

Papillault (G.), D. M., 5, rue de Latran (1893). **T.**

Paris (Gustave), D. M., à Luxeuil, Haute-Saône (1880). **T.**

Pechdo (J.), D. M , à Villefranche, Aveyron (1878). **T.**

Pengelly (W.), membre de la Société royale de Londres, à Torquay, Devonshire, Angleterre (1874). **Ce.**

Pennetier (Georges), professeur à l'Ecole de médecine, 9, impasse de la Corderie, barrière Saint-Maur, à Rouen (1868). **T.**

Pératé. D. M., 26, rue des Ecuries-d'Artois (1868). **T.**

Perera (Andrews), professeur à Slave-Island, Colombo, Ceylan (1882). **Ce.**

Perrier du Carne, avocat, à Mantes, Seine-et-Oise (1893). **T.**

Petit (Abel), D. M , 65, r. de la Mairie, à Carcassonne (1875). **T.**

Philimonoff, conservateur du musée des armures au Kremlin, à Moscou (1879). **Ce.**

Pichardo (Gabriel), à la Havane (1878). **Ce.**

Pétrim (Michel), D. M. à Galatz, Roumanie (1874). **Ae.**

Pichon, D. M., à Shang-Haï, Chine (1872). **Cn.**

Pietkiewicz (Valérius), D. M., 79, boulev. Haussmann (1878). **T.**

Piétrement, vétérinaire militaire en retraite, 141, boulevard Saint-Michel (1874). **T.**

Piette (E.), juge honoraire à Rumigny, Ardennes (1870). **T.**

Pigeon (Mme Pauline), directrice des écoles de la Salpêtrière, 70, boulevard Saint-Marcel (1890). **T.**

Pigné, D. M., à San-Francisco, Californie (1863). **Cn.**

Pigorini (Professeur L.) Directeur du Musée national préhistorique et ethnographique, collège Romain, Rome (1881). **Ae.**

Pilard (Georges), professeur de géologie à l'Université d'Agran (Autriche-Hongrie) (1874). **Ce.**

Pilliet (A.-H.), D. M., 4, rue Richepanse (1889). **T.**

Pinot (l'abbé), missionnaire, Fort Good Hope, district de la rivière Mac-Kenzie, Canada (1872). **Ce.**

Pitt-Rivers (le major général), président de l'Institut anthropologique à Londres (1881). **Ae.**

Ploix (Ch.), ingénieur hydrographe de la marine, en retraite, 1, quai Malaquais (1869). **T.**

Poirier, D. M., chef des travaux anatomiques de la Faculté, 7, rue de l'Ecole-de-Médecine (1890). **T.**

Pommerol (Félix), D. M., conseiller général à Gerzat, Puy-de-Dôme (1866). **T.**

Ponsot (A.), 21, rue du Faubourg-Saint-Jacques (1884). **T.**

Pornain, 8, rue Quétigny, Epinay-sur Seine, Seine (1888). **T.**

Posada Arango, D. M., professeur à Médelline, États-Unis du Sud (1870). **Ce.**

✡ Poussié (E.), D. M., 2, rue de Valois (1884). **T.**

Pozzi (Samuel), agrégé à la Faculté de médecine, chirurgien des hôpitaux, 10, place Vendôme (1870). **T.**

Powell (le major J.-W.), Directeur du bureau d'ethnologie, Washington (1882). **Ae.**

Prengrueber, D. M., médecin de colonisation, à Palestro (1881). **Cn.**

Prieur (Albert), mairie du XIe arrondissement, B^d Voltaire (1892). **T.**

Profillet (le R. P.), missionnaire, à Haïti (1864). **Ce**

Proust (Adrien), professeur à la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine, 9, boulev. Malesherbes (1861). **T.**

Pucheran, D. M., à Bouillouse, près Port-Sainte-Marie, Lot-et-Garonne (1859). **T.**

Pulsky (François de), Inspecteur général des Musées et Bibliothèques de Hongrie, Buda-Pesth (1878). **Ae.**

Putnam (F.-W.), conservateur du musée Peabody, Harvard university, à Cambridge, Mass (1882). **Ce.**

Quinquaud, D. M. agrégé à la Faculté de médecine, 20, Bd St-Germain (1879). **T.**

Raffegeau, D. M., 9, avenue des Pages, Le Vésinet, S.-et-O. (1889). **T.**

Rahon (J.), D. M., licencié ès-sciences, 125, avenue Parmentier (1892). **T.**

Ramadier, D. M., médecin adjoint à l'asile de Villejuif (1891). **Cn.**

Rangabé (Alexandre), membre de la Société d'archéologie d'Athènes, ministre de Grèce (1865). **Ce.**

Ranke, professeur de zoologie à l'Université de Munich, 25, Brienner Strasse, (1882). **Ae.**

Ranse (F.-H. de), D. M., correspondant de l'Académie de médecine, rédacteur en chef de la *Gazette médicale*, 53, avenue Montaigne (1863). **T.**

Raymond (P.), D. M., 32, avenue Kléber (1892). **T.**

Reboul (J.), D. M., 1, rue d'Uzès, à Nîmes, Gard (1893). **T.**

Reclus (Elie), 72, boulevard du Port-Royal (1881). **T.**

Reclus (Elisée), Bourg-la-Reine, Seine (1889). **T.**

Regalia, (Ettore), secrétaire de la Société d'Anthropologie, 3 Via Gino Caponi, Florence (1893). **Ae.**

Regnault (F.), D. M., 12, rue de Longchamps (1888). **T.**

Regny-Bey (de), chef du service de statistique d'Egypte, membre de l'Institut égyptien, à Alexandrie, (1874). **Cn.**

Rémusat (Paul de), 118, r. du Faubourg-Saint-Honoré (1861). **T.**

Renard (Léon), D. M., 97, rue Toupet-de-Béveaux, à Chaumont, Haute Marne (1880). **T.**

Retzius (Gustaf), professeur agrégé à la Faculté de Stockholm (1873). **Ce.**

Rey (Aristide), député de l'Isère, 1, boulevard Morland (1880). **T.**

Rey (Philippe), D. M., médecin en chef de l'asile d'aliénés, 2, chemin de Saint-Pierre, à Marseille (1883). **T.**

Reynier (J.-B.), D. M., à Sisteron, Basses-Alpes (1886). **T.**

Reynier (Paul), agrégé à la Faculté de médecine, chirurgien des hôpitaux, 12 *bis*, place Delaborde (1883). **T.**

Ribemont, D. M., agrégé à la Faculté de médecine, 10, boulevard Malesherbes (1876). **T.**

Ribot (Th.), directeur de la *Revue philosophique*, professeur au Collège de France, 108, boulevard St-Germain (1880). **T.**

Riccardi (Paul), professeur à l'Université de Modène, Italie (1888). **T.**

Richet (Charles), D. M., professeur à la Faculté de médecine, 15, rue de l'Université (1877). **T.**

Ritti (Antoine), D. M., Maison nationale de Charenton-Saint-Maurice, 57, Grand'Rue (1875). **T.**

Rivett Carnac (H.), archéologue attaché au gouvernement civil du Bengale, à Allahabad, Indes anglaises (1883). **Ce.**

Rivière (E.), archéologue, 50, rue de Lille (1888). **T.**

✡ Robin (Paul), directeur de l'orphelinat Prévost, à Cempuis, par Grandvilliers, Oise (1881). **T.**

Rocher (Emile), employé aux douanes chinoises, à Shang-Haï (1881). **Cn.**

Romer (Floris), profes. à l'Université de Pesth, (1867). **Ce.**

Rondeau (P.), D. M., 6, rue Desbordes-Valmore (1882). **T.**

Rothschild (le baron Edm. de), 41, rue du Faubourg-St-Honoré (1875). **T.**

Rothschild (le baron Gustave de), 23, aven. Marigny (1875). **T.**

Roussel (Th.), D. M., sénateur, 71, faub. St-Honoré (1889). **T.**

✡ Rousselet (L.), archéologue, 126, Bd St-Germain (1872). **Cn.**

Rouvière (le lieutenant-colonel de), ancien officier d'ordonnance du général Faidherbe, ministère de la guerre (1867). **Cn.**

Roux (E.), D. M., à Riom, Puy-de-Dôme (1892). **T.**

Rowe (Leo Stanton), membre de l'Académie des sciences politiques et sociales de Philadelphie (1891). **Ce.**

ROYER (Mme Clémence), maison Galignani, 55, boulevard Bineau, à Neuilly, Seine (1870). **Hon.**

RUBBENS (Clément), 69, boulevard Saint-Michel (1890). **T.**

RUDLER (F.-W.), vice-président de l'Institut anthropologique de Grande-Bretagne et d'Irlande, à Londres (1881). **Ce.**

RUTIMEYER, (Ludwig), à Bâle (1864). **Ae.**

SAINTE-MARIE (PRICOT DE), consul de France, à Syra (1880). **Cn.**

SAINTU (O), D. M., 59 *bis*, rue Rochechouart (1890). **T.**

SALMON (Philippe), vice-président de la commission des monuments mégalithiques, 29, rue Le Peletier (1878). **T.**

SANREY, D. M., médecin-major au bataillon territorial de zouaves à Sétif (1878). **Cn.**

SANSON (André), professeur à l'Ecole nationale de Grignon et à l'Institut national agronomique, 11, r. Boissonnade (1862). **T.**

SAPORTA (le marquis Gaston DE), correspondant de l'Institut, 21, rue Grande-Horloge, à Aix, Bouches-du-Rhône (1869). **T.**

SASSE, (A.), D. M., à Zaandam, Hollande (1873). **Ae.**

SCHLEICHER, libraire-éditeur, 15, rue des Saints-Pères (1891). **T.**

SCHMIDT (Waldemar), professeur à l'Université de Copenhague (1875). **Ae.**

SCHMIT (E.), pharmacien, 24, rue Saint-Jacques, à Châlons-sur-Marne (1892). **T.**

SCHORTT (John), inspecteur général de la vaccination à Madras, membre de la Société d'anthropologie de Londres, à Madras, Indes anglaises (1875). **Ce.**

SCHRADER (F.), géographe, 75, rue Madame (1892). **T.**

SCHULHOF (Sigmund), D. M., médecin de l'armée autrichienne à Raguse (1893). **T.**

SEBILLOT (Paul), artiste peintre, membre de la Commission des monuments mégalithiques, 80, boulevard St-Marcel (1878). **T.**

SÉE (Marc), agrégé à la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine, 126, boulevard St-Germain (1859). **Hon.**

SEELAND (N.), D. M., médecin en chef de la province de Semiretschenk, à Verni, Russie (1886). **Ce.**

SÉGLAS, D. M., membre de la Société médico-psychologique, 96, rue de Rennes (1884). **T.**

SEGOND, D. M., agrégé à la Faculté de médecine, 11, quai d'Orsay (1872). **T.**

✡ SELYS-LONGCHAMPS (Walter DE), Halloy, près Ciney, Belgique (1877). **T.**

✡ SEMALLÉ (R. DE), 1, r. de l'Hermitage, à Versailles (1868). **T.**

SEMELAIGNE, D. M., château Saint-James, avenue de Madrid, à Neuilly, Seine (1861). **T.**

Semelaigne (René), D. M., château Saint-James, avenue de Madrid, à Neuilly, Seine (1893). **T.**

Sérieux (P.), D. M., médecin adjoint à l'asile de Vaucluse (1891). **Cn.**

Sériziat, médecin-major (1886). **Cn.**

Serrano (Matias-Meto), secrétaire de la R. Académie de Médecine de Madrid (1865) **Ae.**

Serrurier (L.), docteur en droit, directeur du Musée national d'ethnographie des Pay-Bas, à Leyde (1886). **T.**

Sigerson, D. M., professeur de biologie à l'Université de Dublin, 3 Clare street, (1878). **Ce.**

Simoneau, 63, rue Manin (1886). **T.**

Sinety (de), D. M., 14, place Vendôme (1874). **T.**

Sommier (Stephen), secrétaire de la Société d'Anthropologie, 3 via Gino Caponi (1893). **Ae.**

Souchu-Servinière, député, 2, rue des Fossés, à Laval, Mayenne (1867). **T.**

Souza-Leite, D. M., Rio-de-Janeiro (Brésil), correspondant, M. Martin, 50, rue des Petites-Ecuries (1890). **T.**

Stanley (Davis-Ch.-Henry), D. M., à Meridon, Connecticut, États-Unis (1878). **Ce.**

Stapleton, à Dublin (1859). **Ae.**

Steenstrup, directeur du Muséum de zoologie, à Copenhague (1872). **Ae.**

✡ Stephenson (Franklin-Barbe), D. M., Surgeon United States, Navy, Barlett street Roxburg, Boston, Mass. (1878). **T.**

Stieda, professeur à l'Université de Kœnigsberg, Allemagne. (1879). **Ae.**

Sumangala, principal du collège de Vidyodaya, Colombo, Ceylan (1882). **Ce.**

Syamour (Mme), statuaire, 6, rue du Val-de-Grâce (1888). **T.**

Tarnowski (Mme), D. M., trésorière de la Société d'anthropologie de Saint-Pétersbourg, 104, quai de la Moïka, (1890). **T.**

Tavano, D. M., à Rio-Janerio (1878). **Ce.**

Teilleux (Isidore), médecin en chef de l'asile d'aliénés de Bonneval, au Mans (1862). **T.**

Ten Kate (H.-F.), D. M., Scheveningen, Hollande (1879). **T.**

Terrier (Félix), D. M., professeur à la Faculté de médecine, membre de l'Académie de médecine, 3, rue de Copenhague (1871). **T.**

✡ Testut, D. M., professeur d'anatomie à la Faculté de médecine, 3, avenue de l'Archevêché, Lyon (1883). **T.**

THIEULLEN (Adrien), 31, rue de Fleurus (1887). **T.**

THOMAS-MARANCOURT (Edm.), villa des Grouettes, à Montigny-sur-Loing, Seine-et-Marne (1893). **T.**

THOREL, D. M., 1, place Victor-Hugo (1876). **T.**

THULIÉ (H.), D. M., 37, boulevard Beauséjour (1866). **T.**

TIKHOMIROFF (A.), secrétaire de la Société impériale des Amis des sciences naturelles, d'anthropologie et d'ethnographie, à Moscou (1879). **Ce.**

TIRANT, D. M., administrateur des affaires indigènes, à Saïgon, Cochinchine (1874). **Cn.**

TODD (Spencer), secrétaire général du gouvernement de la colonie, au Cap de Bonne-Espérance (1879). **Ce.**

TOMMASINI, D. M., 29, boulevard Séguin, à Oran, Algérie (1880). **T.**

✡ TOPINARD, D. M., directeur adjoint du Laboratoire d'anthropologie de l'Ecole pratique des hautes études, directeur de l'*Anthropologie*, 105, rue de Rennes (1860). **T.**

TÖRÖK (Aurèle DE), D. M., professeur d'anthropologie à Buda-Pesth (1893). **Ae.**

TORRES (Melchior), professeur agrégé à l'École de médecine de Buenos-Ayres (1879). **Ce.**

TOUCHARD, ex-chirurgien de 1re classe de la marine, au Gabon (1864). **Cn.**

TOURANGIN (G.), D. M., 20 *bis*, boulevard Voltaire (1879). **T.**

TOURTOULON (DE), Valergues, par Lansargues, Hérault (1878). **T.**

TRAMOND, préparateur d'histoire naturelle, 9, rue de l'Ecole-de-Médecine (1880). **T.**

TREMLETT (F.-S.), contre-amiral, Belle Vue, Tunbridge Wells, Kent and Sussex, Angleterre (1891). **Ce.**

TROWTOWSKY, secrétaire général de la Société d'archéologie de Moscou (1888). **Ce.**

TRUMET DE FONTARCE, D. M., 16, rue du Général-Foy (1882). **T.**

TURNER (William), professeur à l'Université d'Edimbourg (1878). **Ae.**

TYLOR, président de l'Institut anthropologique de Grande-Bretagne et d'Irlande, à Londres (1880). **Ae.**

TYTLER (Robert), gouverneur du Bengale, à Umballa (1866). **Ae.**

VALENTIN, voyageur en Afrique (1873). **Cn.**

✡ VALENZUELA (Théodore), docteur en droit, ancien ministre plénipotentiaire de Colombie, à Bogota, chez M. Garcia, 6, cité Rougemont (1875). **T.**

VALLAT, D. M., 68 *bis*, avenue Aubert, à Vincennes (1880). **T.**

VANDERKINDÈRE (Léon), professeur à la Faculté de philosophie et lettres à l'Université libre de Bruxelles (1884). **Ae.**

VAN DUBEN, professeur et directeur du Musée, à Stockholm (1878). **Ae.**

VARELA, commissaire à l'Exposition de 1878 pour la républiqu e Argentine (1878). **Ce.**

VARIOT, D. M., 42, rue de Trévise (1888). **T.**

VASCONCELLOS-ABREU (DE), à Coïmbre (1875). **Ce.**

VAUCHEZ (Emmanuel), Les Sables d'Olonne, Vendée (1888). **T.**

VAUVILLÉ (O.), archéologue, 11, boulevard Barbès (1890). **T.**

VERNEAU, D. M., 148, rue Broca (1875). **T.**

VERNEUIL (Aristide), professeur honoraire à la Faculté de médecine, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine, 11, boulevard du Palais (*Fondateur*). **Hon.**

VERNIAL, D. M., 45, avenue de la République, à Courbevoie (1880). **T.**

VÉRON (veuve Eug.), 8, rue du Bois-d'Avron, à Neuilly-Plaisance, Seine-et-Oise (1891). **T.**

VIANNA, D. M., à Pernambuc, Brésil (1877). **Ce.**

VIELLE, juge de paix à Fère-en-Tardenois, Aisne (1888). **T.**

VIELLE (A.), juge de paix à Ecouen (1885). **T.**

VINCENT, médecin de la marine (1869). **Cn.**

✡ VINSON (Julien), sous-inspecteur des forêts, prof. à l'Ecole nationale des langues orientales vivantes, 52, rue de Verneuil (1877). **T.**

VIRCHOW, D. M., député, professeur à l'Université de Berlin (1867). **Ae.**

VIRÉ (Armand), naturaliste, 21, rue Vauquelin (1892). **T.**

VOGT (le professeur Carl), à Genève (1863). **Ae.**

VOGT (Victor), 75, boulevard Saint-Michel (1890). **T.**

VOISIN (A.), D. M., médecin de la Salpêtrière, 16, rue Séguier (1865). **T.**

WALTHER (Charles), ex-médecin inspecteur de la marine en retraite, à Seuilly, Indre-et-Loire (1865). **Cn.**

WALTHER DE LA TOUR (E.), D. M., ex-médecin de la marine de l'Etat (1874). **Cn.**

WIENER, voyageur au Pérou et en Bolivie, 10, rue Saint-Lazare (1878). **Cn.**

WECKER (L. DE), D. M., 55, rue du Cherche-Midi (1868). **T.**

WEHLIN, D. M., 29, rue de Paris, à Clamart, Seine (1884). **T.**

WEISGERBER, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 22, rue de Monceau (1888). **T.**

WEISGERBER (H.), D. M., 62, rue de Prony (1880). **T.**

WILSON (Thomas), Smithsonian Institut, à Washington, D. C., (1884). **T.**

✡ WISSENDORFF (Henry), 19, Nadexhdinskaia, à Saint-Pétersbourg (1886). **T.**

WITHALL, à Genève (1868). **Ce.**

WOLDRICH, membre de la Société d'anthropologie, à Vienne, Autriche (1878). **Ce.**

✡ WORMS (René), licencié ès sciences, agrégé de philosophie, docteur en droit, 35, rue Quincampoix (1893). **T.**

WRZESNIOWSKI, professeur d'anatomie à l'Université de Varsovie, 2, rue Alexandria, (1880). **Ce.**

ZABOROWSKI, à Thiais, Seine (1874). **T.**

ZELLE (J.), capitaine en retraite de l'armée néerlandaise à Luxembourg (Grand Duché) (1891). **Ce.**

ZOGRAFF, membre du comité de l'Exposition anthropologique, à Moscou (1879). **Ce.**

SOCIÉTÉS SAVANTES & RECUEILS SCIENTIFIQUES

AVEC LESQUELS LA SOCIÉTÉ ÉCHANGE DIRECTEMENT SES PUBLICATIONS

FRANCE

Anthropologie (l'). G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain.
Archives de médecine navale et coloniale. Dr Kermogant, pavillon de Flore.
Association générale des étudiants, 41, rue des Ecoles.
Archives de l'anthropologie criminelle, 78, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.
Commission des monuments mégalithiques, 3, rue de Valois.
Ecole d'anthropologie de Paris, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine.
Laboratoire d'anthropologie du Muséum, rue de Buffon.
Laboratoire d'anthropologie de l'Ecole des hautes études.
Mélusine. M. Gaidoz, directeur, 22, rue Servandoni.
Mémoires de médecine et de chirurgie militaires, au ministère de la guerre.
Musée Guimet, avenue d'Iéna.
Progrès médical, 14, rue des Carmes.
Revue scientifique, 19, rue des St-Pères.
Revue des traditions populaires. M. P. Sebillot, 80, Bd St-Marcel.
Société d'acclimatation 41, rue de Lille.
Société d'acclimatation (Jardin zoologique), Neuilly.
Société d'anatomie, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine.
Société des antiquaires de l'Ouest, Poitiers.
Société centrale des architectes français, 168, Bd St-Germain.
Société de biologie, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine.
Société d'ethnographie, 28, rue Mazarine.
Société géologique de France, 7, rue des Grands-Augustins.
Société de géographie de Paris, 184, boulevard Saint-Germain.
Société d'histoire de Paris, 60, rue des Francs-Bourgeois.
Société d'histoire naturelle d'Auteur.
Société médicale des hôpitaux de Paris. G. Masson, 120, boulevard Saint-Germain.
Société des sciences naturelles de l'ouest de la France, à Nantes.

Société d'études des sciences naturelles de Nîmes, 6, quai de la Fontaine.
Société de statistique de Paris.
Société zoologique de France, 7, rue des Grands-Augustins.

Allemagne.

Ausland, Munich.
Deutche Gesellschaft für Anthropologie, Munich.

Angleterre.

College of the Physicians, Edimbourg.
Nature Journal of sciences. Macmillan, 29, Bedfort Street, strand Londres.
Journal of Anatomy and Physiology, 20, South Frederik Street, Edimbourg.
Polynesian society, E. A Petherick, 33, Paternoster row Londres.
Museo civico di storia naturale, Trieste.

Autriche.

Cesky Lid, 29, Jecna ul. Prague.

Belgique

Société d'archéologie de Bruxelles.

Brésil.

Muséum d'histoire naturelle, Rio-Janeiro.

Canada.

Canadian Institute, 58, Richmond street cast. Toronto.

Chili

Société scientifique du Chili, Casilla 12 D Santiago.

Etats-Unis.

American Antiquarian, 175, Wabash Avenue, Chicago, Ill.
American Naturalist, 2102 Pine Street, Philadephie.
Bureau of Ethnology, Washington.
Department of the interior, U. S. geological and geographical Survey, Washington.
Journal Science, Cambridge. Mass.
Museum Comparative Zoology, at Harward College, Cambridge. Mass.

Italie.

Cosmos del prof. Guido-Cora, 74, corso Vittorio Emanuele, Turin.

Bullettino di Paletnologia italiana, M. le Com. L. Pigorini, Collegio Romano, Rome.
Societa reale, Naples.

Japon.

Asiatic Society of Japan, Tokio.

Mexique.

Museo Nacional de ciencias. Cordoue.

Portugal.

Sociedade Carlos Ribeiro. Lugan et Genelioux, 96, rua dos Clerigos, Porto.

Roumanie.

Société des médecins et des naturalistes, Jassy.
Societatii stiintifice si literare, Jassy.

Suède

Musée national d'antiquités et d'histoire, Stockholm.

Suisse

Société neufchateloise degéographie, Neufchâtel.

SOCIÉTÉS SAVANTES

AVEC LESQUELLES LA SOCIÉTÉ ÈCHANGE SES PUBLICATIONS

par l'intermédiaire du Ministère de l'Instruction publique.

FRANCE

Société académique, Laon.
Société académique des sciences et arts, Saint-Quentin
Société archéologique, historique et scientifique, Soissons.
Société des sciences médicales, Gannat.
Société d'émulation de l'Allier, Moulins.
Société académique de l'Aube, Troyes.
Société Belfortaine d'émulation, Belfort.
Société des antiquaires de Normandie, Caen.
Société des antiquaires du Centre, Bourges.

Commission des antiquités de la Côte-d'Or, Dijon.
Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, Guéret.
Société de statistique, sciences, et arts, Niort.
Société d'émulation du Doubs, Besançon.
Société d'émulation de Montbéliard.
Société dunoise d'archéologie, sciences et arts, Châteaudun.
Académie de Nîmes.
Société d'histoire naturelle de Toulouse.
Société des sciences physiques et naturelles, Toulouse.
Académie des sciences, arts et belles-lettres, Bordeaux.
Société d'anthropologie du Sud-Ouest et de Bordeaux.
Société archéologique de la Gironde, Bordeaux.
Société de médecine et de chirurgie de Bordeaux.
Société des sciences physiques et naturelles, Bordeaux.
Revue des sciences naturelles de Montpellier.
Société archéologique, Montpellier.
Sociétété nationale d'émulation, Montpellier).
Société de Géographie de Tours.
Académie delphinale, Grenoble.
Société archéologique et scientifique du Vendômois, Vendôme.
Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure, Nantes.
Société académique de Maine-et-Loire, Angers.
Société d'études scientifiques d'Angers.
Sociétété des sciences naturelles, Cherbourg.
Académie nationale, Reims.
Académie de Stanislas, Nancy.
Société polymathique du Morbihan, Vannes.
Société dunkerquoise, Dunkerque.
Société académique d'archéologie, sciences et arts, Beauvais.
Comité historique et archéologique, Noyon.
Société archéologique de Senlis.
Académie des sciences, lettres et arts, Arras.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société des antiquaires de la Morinie, Saint-Omer.
Académie des sciences, belles-lettes et arts, Lyon.
Société d'anthropologie de Lyon.
Muséum d'histoire naturelle de Lyon.
Académie des sciences, lettres et arts, Marseille.
Société Eduenne, Autun.
Académie des sciences, arts et belles-lettres, Mâcon.
Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, le Mans.

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, Chambéry.
Société nationale havraise d'études diverses, Le Havre.
Académie des sciences, belles-lettres et arts, Rouen.
Société d'émulation, Abbeville.
Société d'émulation des Vosges, Épinal.
Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre
Académie d'Hippone, Bône (Algérie).
Société archéologique de Constantine (Algérie).
Société des sciences, lettres et arts, Saint-Denis (île de la Réunion).

Allemagne.

Gesellschaft für Anthropologie, Berlin.
Verein für Erdkunde, Dresde.
Physikalisch-Œkonomische Gesellschaft zu Kœnigsberg.
Verein für Erdkunde, Univesitätstrasse, 3, Leipzig. III.
Akademie der Wissenschaften, Munich.

Alsace-Lorraine.

Société d'histoire naturelle, Colmar.

Angleterre.

Royal Society of Edinburgh.
Anthropological Institute of Great Britain and Ireland, Londres.
Royal geographical Society, Londres.

Autriche.

Anthropologische Gesellschaft, Vienne.

Australie.

Royal Society of New South Wales, Sidney.

Belgique.

Académie royale des sciences, lettres et arts, Bruxelles.
Société d'anthropologie de Bruxelles.
Société de géographie de Bruxelles.

Danemark.

Société royale des antiquaires du Nord, Copenhague.

Égypte.

Institut égyptien, Alexandrie.

États-Unis.

Boston Society of Natural History. Boston. Mass.
Peabody Museum, Harward's University, Cambridge.
American Philosophical Society, Philadelphie.
Numismatic and Antiquarian Society, Philadelphie.
Academy of Sciences, Saint-Louis.
Essex Institute, Salem. Mass.
Anthropological Society of Washington.
Smithsonian institution, Washington.

Grèce.

Société historique et ethnographique, Athènes.

Hollande.

Bataviaasch Genootschap van kusten en wetenschappen, La Haye.
Kon. nederlandsch aardrijkskundig Gennootschap. Amsterdam.

Indes Anglaises.

Asiatic Society of Bengal, Calcutta.

Italie.

Societa italiana di antropologia ed etnologia, Florence.
Societa geografica italiana, Rome.

République Argentine.

Academia nacional de ciencias, Cordoba.

Russie.

Université impériale de Saint-Wladiñir, Kiew.
Société des amis des sciences naturelles, Moscou.
Société impériale des naturalistes, Moscou.
Société impériale de géographie, Saint-Pétersbourg.

Suède.

Svenska sallskapet for antropologi och geografi, Stockholm.

Suisse.

Naturforschende Gesellschaft, Bâle.
Société de géographie, Genève.
Société vaudoise des sciences naturelles, Lausanne.

593e SÉANCE. — 4 janvier 1894.

Présidence de M. Dareste.

INSTALLATION DU BUREAU.

M. Salmon, président sortant, donne lecture de l'allocution suivante :

Messieurs,

Voici, selon l'usage, la revue sommaire de vos travaux pendant l'année 1893.

Votre règlement a été révisé; des dipositions plus simples et plus pratiques y ont été introduites; des prescriptions tombées en désuétude ont été supprimées; vos successeurs, à défaut de vous-mêmes, auront à modifier encore ce document toujours perfectible.

Vos *Bulletins* sont devenus *mensuels*; de cette périodicité plus fréquente est résultée une augmentation de vitalité appréciée surtout par la province, avec laquelle vos relations se sont multipliées; une distribution ponctuellement exacte des fascicules a été appréciée également par tout le monde.

Un traité nouveau a été conclu pour l'impression de vos *Bulletins* et de vos *Mémoires*; une économie notable sur votre plus forte dépense aura une bonne influence sur l'équilibre de votre *budget;* malgré la diminution des frais, le cadre de la page des *Mémoires* a été agrandi, vous aurez ainsi plus de place pour les auteurs. Des conditions plus favorables ont été stipulées pour les *tirages à part*, soit simples, soit avec remaniement, pagination nouvelle et couverture.

Par suite d'une combinaison due à M. Fauvelle, votre regretté trésorier, votre assurance contre l'incendie, contractée directement, sans intermédiaire et avec escompte, pour dix ans, vous donne maintenant huit années sans avoir de primes à verser; vous êtes arrivés à la première année de cette série.

Au 1er janvier 1891, le nombre de vos membres *titulaires* était de **282**; ce nombre, actuellement de **356**, montre votre croissante prospérité.

Vous avez rendu hommage aux œuvres et à l'autorité de 17 de vos correspondants étrangers que vous avez promus au titre *d'associés*.

La dernière *nécrologie* est longue; vous avez perdu MM. Dehoux, Delasiauve, Donnat, de Maricourt, Plantier et Varat, membres *titulaires*; MM. de Candolle, Castro, Hellwald, *associés étrangers*; MM. Almagro, de Boislinières et Munol-Luna, *correspondants étrangers*. Vos regrets ont été successivement inscrits dans le compte-rendu de vos séances. M. Delasiauve était de la phalange de vos fondateurs à une époque où la création d'une société comme la vôtre n'était pas aussi facile qu'à présent.

Votre caisse a reçu le legs de M. *Delehaye*, votre regretté collègue.

La donation de *madame Blain des Cormiers* a été définitivement régularisée; vous êtes propriétaires d'une *galerie couverte néolithique* dans le département de l'Aisne; c'est à votre collègue, M. Vauvillé, que vous devez cet intéressant résultat; pour soustraire à la destruction cette antique sépulture, vous en avez demandé le classement parmi les monuments historiques.

La fondation du prix institué par M. Fauvelle, à côté de ceux que vous aviez déjà, a été régularisée aussi dans les formes légales; le capital a été placé en votre nom: vous aurez à publier prochainement sans doute le règlement particulier de ce prix triennal de 2,000 francs, dont la distribution doit commencer dans deux ans.

Vous serez unanimes pour permettre de placer ici une mention réitérée de votre profonde reconnaissance.

Aussi bien vous avez décidé récemment la réunion des noms de vos donateurs, anciens et nouveaux, qui auront à figurer sur un *tableau*, dans la salle de vos séances, et sur une

liste à imprimer dans vos *Bulletins,* pour contribuer sous cette forme *à l'acquittement de la dette* de votre société.

En 1893, comme les années précédentes, il ne s'est point passé de séance sans que des dons vous aient été faits en objets ou en livres. Vous avez aussi reçu des dons volontairement anonymes qui ne méritent pas moins votre gratitude; une table spéciale, à la fin du volume de l'année de vos Bulletins, les rappelle à l'attention des lecteurs.

Des *cartes de délégation* ont été accordées à MM. Musté pour le Turkestan, Lanfroy pour le Dahomey, de Brettes pour l'Amérique du Sud, Lajard pour l'Egypte, l'ingénieur Regnault pour le Congo, Danjou et Royer pour l'Afrique australe, Bousrez pour la Touraine. Plusieurs d'entre eux vous ont expédié des envois pour votre musée ; d'autres, et parmi eux, M. Danjou, vous ont préparé ou annoncé des expéditions; c'est ainsi que, depuis l'origine de votre société, vous entretenez une source utile d'accroissement pour vos collections et de communications pour vos ordres du jour.

Vous avez décerné, en le partageant, le prix Godard à MM. Joubert, Salle et Hirtz (médecins militaires).

S'il est interdit de parler des succès de ceux de vos collègues qui ont été chargés de la conférence transformiste (M. Manouvrier), et de la conférence Broca (M. Capitan), c'est un devoir du moins d'adresser encore des félicitations à *M. Dybowski*, l'explorateur courageux et distingué, pour sa conférence libre *Sur les races et les mœurs des populations de l'Afrique occidentale.*

Votre *Commission permanente d'ethnologie*, reconstituée en 1892 et complétée en 1893, a publié ses premières instructions pour la récolte des ossements anciens ou modernes et pour l'établissement des renseignements à recueillir sur le vivant.

Vous avez pu assister, au Champ-de-Mars, à un *sacrifice* organisé spécialement pour vous et exécuté par des *nègres de l'Ouest africain*; M. Zaborowski en a rendu très exactement compte dans l'une de vos séances.

M. Buschan, associé étranger, vous a fait part de ses recherches *de botanique préhistorique*, en vous présentant comme unique l'intéressant résultat de ses recherches. Depuis longtemps M. G. de Mortillet avait formé une collection qui a figuré à l'Exposition universelle de Paris en 1889 et le catalogue avait été publié dans le volume de la Société, de l'École et du Laboratoire d'Anthropologie, la même année.

De son côté, M. Zaborowski vous a communiqué une étude sur l'*Origine des plantes cultivées et de la culture dans l'Afrique noire.*

Des sujets d'*anatomie* ont été traités par un grand nombre de vos collègues (MM. Azoulay, Cuyer, de Closmadeuc, de Hoyos, Dide, Harreaux, Hirtz, Ledouble, Manouvrier, Morau, Pokrowski, Regnault, Soffiantini, Thébault); il s'agit d'une des branches les plus importantes et les plus essentielles de l'anthropologie; on comprend naturellement que ces travaux soient très nombreux parmi vous.

Vous avez entendu aussi beaucoup de communications sur la *sociologie*, la *démographie*, l'*ethnologie*, l'*anthropologie criminelle* (MM. Carlier, Charnay, Collignon, Danjou, Dumont, Hovelacque et Hervé, Michaut, Santelli, Van Baalen. Van Baarda, Viré).

M. Rondeau vous a entretenu, après M. Laborde, de curieuses expériences sur le poison des flèches.

MM. d'Ault du Mesnil, de Baye, Capitan, Collin, Couette, Fournier et Rivière, Gaillard, Imbert, Janin, de Mortillet, Raymond, Robin, Schmit, Vauvillé, Viré ont continué devant vous leurs travaux de palethnologie et de topographie préhistoriques; M. de Baye s'est appliqué à vulgariser les découvertes espagnoles et russes.

C'est avec le plus vif empressement que vous accueillez les communications d'auteurs étrangers à votre Société. Plusieurs instituteurs vous ont envoyé le résultat de leurs recherches; vous les avez encouragés à entretenir des relations avec vous; sans parler de M. Dybowski, vous avez entendu ici avec faveur MM. Couette, Silvestre, Soffiantini, et tout

récemment M. Denjoy, procureur de la République à Bac-Liêu (Annam), sur la *propriété familiale* en ce pays.

MM. Letourneau, de Closmadeuc, Bonnemère, Hervé, Hovelacque, Lefèvre, G. et A. de Mortillet, Zaborowski vous ont entretenu des *signes mégalithiques*, auxquels plusieurs d'entre eux sont tentés d'attribuer la valeur de caractères d'écriture; c'est dans tous les cas un horizon ouvert et, quelqu'opinion qu'il faille adopter en définitive, vous avez suivi cette voie nouvelle avec intérêt.

Après le décès du Dr *Prunières*, qui vous avait autrefois appartenu, vous avez été sollicités de faire visiter les collections préhistoriques par lui rassemblées à Marvejols (*Lozère*), dans sa maison. MM. Manouvrier et Adrien de Mortillet, désignés par vous, ont dressé un inventaire qui a été publié dans vos Bulletins; les renseignements qu'il renferme pourront être consultés utilement, à défaut des pièces mêmes qu'il vous est impossible d'acquérir.

Plusieurs d'entre vous ont encouragé la formation récente, à Evreux, de la *Société normande d'études préhistoriques*, dans une région riche à cet égard; les bonnes relations nées à cette occasion seront avantageuses aux deux compagnies.

Vous n'êtes point restés indifférents à la formation de deux nouvelles sociétés d'anthropologie, l'une à Pétersbourg, l'autre à Rome; ce qui porte à plus de vingt le nombre des compagnies qui, depuis 1859, ont suivi l'exemple donné par la vôtre, *la première*.

L'Etat s'étant préoccupé déjà de la *prochaine Exposition universelle de Paris*, dont la date est fixée à 1900 et dont le commissaire général est nommé, vous avez pensé, avec l'Ecole et le Laboratoire d'anthropologie, à vous syndiquer encore, comme en 1889, et vous avez concouru à former une *commission préparatoire* commune, chargée d'aviser.

M. le Trésorier vous a présenté, avec sa compétence ordinaire, les comptes de l'exercice 1892; ces comptes, examinés par une commission, en vertu de l'article 9 du règlement, ont été approuvés à l'unanimité.

En vertu de l'article 8, une autre commission vous a fait, sur votre musée et votre bibliothèque, un rapport qui a été approuvé aussi unanimement.

M. le Conservateur de vos collections anatomiques se propose de rassembler et de rapprocher tous les ossements humains préhistoriques et les moulages, actuellement épars dans vos locaux, pour en faciliter l'étude et la comparaison; ce projet qui pourra être exécuté prochainement donnera satisfaction à un désir légitime souvent exprimé.

Enfin (et faut-il le dire?) on a eu l'obligeance de reconnaître que les séances de l'année 1893 avaient été bien remplies; aucune hésitation n'est possible, puisque c'est à vous, messieurs, que cette justice est rendue.

Maintenant le bureau prie M. Dareste de venir prendre possession des fonctions de la présidence.

ALLOCUTION DE M. DARESTE, PRÉSIDENT.

Messieurs et chers collègues,

Je dois tout d'abord vous remercier bien cordialement de l'insigne honneur que vous me faites en m'appelant à présider, cette année, la Société d'anthropologie.

En me désignant pour remplir cette importante fonction, vous vous êtes souvenus que je suis un des fondateurs de votre Société, et que nous sommes aujourd'hui, Brown Sequard, Verneuil et moi, les seuls survivants des 19 médecins qui se réunirent, le 19 mai 1859, pour constituer une association destinée à l'étude de l'histoire naturelle de l'homme. Vous avez également voulu me tenir compte des recherches que je poursuis, depuis près de quarante ans, sur la production artificielle des monstruosités, recherches qui m'ont donné les éléments d'une branche entièrement nouvelle de la Biologie, la Tératogénie expérimentale, et qui doivent, dans ma pensée, introduire de nouveaux éléments dans la discussion des questions anthropologiques.

Je dois insister sur ce point, car on m'a parfois reproché,

fort amicalement d'ailleurs, mon indifférence à l'égard d'une société qui est en partie mon œuvre. Or je tiens à vous montrer que, bien que d'une manière indirecte, j'ai toujours travaillé à l'avancement de l'anthropologie.

Notre premier président, Is. Geoffroy Saint-Hilaire, écrivait en 1837 la phrase suivante : « Presque toutes les branches de la zoologie ont devancé, par leurs progrès, l'histoire naturelle de l'homme ».

Grâce à vous, mes chers collègues, grâce à vos efforts continus et persévérants, cette phrase d'Is. Geoffroy Saint-Hilaire a cessé d'être vraie. Vous avez fait connaître, avec une précision rigoureusement scientifique, les caractères physiques et moraux de la plupart des races humaines actuellement existantes ; vous avez retrouvé les caractères des races disparues ; vous vous êtes faits les contemporains de l'homme de l'âge de pierre, et vous avez reconstitué ses industries et ses arts. Dans un autre ordre de faits, vous avez cherché dans la statistique les lois de la démographie ; et, par exemple, les causes qui augmentent ou diminuent le nombre des naissances, problème auquel les conditions politiques de l'Europe donnent aujourd'hui une si grande actualité. En résumé, il n'est aucune question se rattachant à notre espèce qui n'ait été pour vous l'objet de sérieuses et fructueuses études. En outre, vous avez multiplié les moyens de travail. Vous avez créé un Musée pour réunir toutes vos richesses, un laboratoire pour les étudier, une école pour les faire connaître. Votre exemple a été suivi ; de nombreuses sociétés, créées à l'image de la vôtre, se sont établies en diverses contrées de l'Europe et de l'Amérique.

Et cependant, malgré cette accumulation de matériaux de toute sorte, la solution du problème fondamental de l'anthropologie, le problème de l'origine des races humaines, nous échappe encore complètement. Les débats dont les doctrines contraires du monogénisme et du polygénisme ont été l'objet ici même, débats si remarquables par la science et le talent de ceux de nos collègues qui y ont pris part, prouvent bien

que nous ne possédons pas actuellement les faits qui doivent servir de base à cette discussion.

Serait-ce que le problème dépasserait la portée de notre intelligence ? Cela n'est pas impossible. Mais la science ne doit avouer son impuissance que lorsqu'elle a épuisé toutes les sources d'information.

Où donc pouvons-nous chercher les éléments qui nous manquent ?

La question de l'origine des races humaines n'est qu'une petite partie d'une question bien autrement vaste, celle de l'origine des formes innombrables sous lesquelles la vie s'est manifestée à la surface de la terre, aux diverses périodes de son histoire. Ces formes sont-elles primitives et absolument invariables ? Ou bien se sont-elles produites par la modification plus ou moins grande de formes antérieures ? C'est là la question de l'origine des espèces qui, depuis Linné et Buffon, domine toute la morphologie biologique.

Cette question de l'origine des espèces est absolument insoluble par la méthode de l'observation simple presque exclusivement employée, actuellement encore, en zoologie. La méthode de l'observation, qui ne nous fait connaître que les réalités actuelles, est essentiellement limitée dans son emploi. Il faut lui substituer la méthode, bien autrement féconde, de l'observation provoquée ou de l'expérimentation, méthode qui a complètement renouvelé la chimie et la physique, et qui doit également renouveler la morphologie. Elle repose en effet sur ce principe qu'il est en notre pouvoir de produire artificiellement tout ce qui est ou peut être produit par la mise en jeu des lois naturelles : elle ouvre par conséquent aux expérimentateurs le domaine entier du possible.

L'observation apprend que les types spécifiques, ordinairement invariables, peuvent cependant varier dans une mesure plus ou moins grande.

Les naturalistes doivent donc chercher à provoquer l'apparition de toutes les variations possibles de l'organisation animale, et à transformer en races par l'hérédité les variétés

ainsi produites lorsque ces variétés sont compatibles avec l'exercice des fonctions génitales. En d'autres termes, il faut appliquer la méthode expérimentale à l'étude des lois de la variabilité et de la formation des races.

Il est bien évident que la méthode expérimentale ne peut être employée dans l'étude de l'histoire naturelle de l'homme. Mais lorsque cette méthode nous aura fait connaître les lois de la variabilité et celles de la formation des races, nous pourrons en faire l'application à notre espèce, puisque l'homme, par sa conformation physique, appartient à l'animalité, et qu'il est soumis aux lois générales de la zoologie. C'est ainsi que la science des animaux sera appelée quelque jour à fournir à la science de l'homme les éléments qui lui manquent aujourd'hui.

Ce programme d'expériences, j'ai cherché, depuis près de quarante ans, à le réaliser. Mes recherches sur la production artificielle des monstruosités m'ont prouvé que la variabilité de l'organisation animale est beaucoup plus considérable qu'on ne serait tenté de le croire. Devrais-je avoir à ajouter que mes travaux à ce sujet n'ont été pendant longtemps accueillis que par l'indifférence, l'incrédulité; et parfois même par l'hostilité des hommes de science. J'aurais donc été, à diverses reprises, tenté de les abandonner; et si j'ai persisté, je le dois surtout aux encouragements de trois membres de notre société, qui compteront parmi les savants les plus illustres de notre siècle; deux de nos présidents, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, et Armand de Quatrefages, et un de nos associés étrangers, Charles Darwin. Aujourd'hui la situation n'est plus la même. En divers pays, comme l'Allemagne, l'Italie, la Suisse et l'Angleterre, plusieurs savants ont repris mes travaux pour les compléter et les étendre. Tout récemment ils ont été repris en France, et avec succès, à Lyon par M. Blanc; à Paris, par notre collègue Féré.

J'aurais voulu aller plus loin et compléter l'étude de la variabilité par celle de la formation des races. Mais j'ai toujours été arrêté, dans l'exécution de ce projet, par l'insuffi-

sance des moyens de travail dont je pouvais disposer. Il m'aurait fallu installer des expériences, pendant plusieurs années, dans des locaux appropriés à l'élève des animaux vivants et les poursuivre pendant plusieurs générations. C'est une condition que je n'ai jamais pu réaliser. J'ai donc eu le regret d'être contraint d'abandonner une série d'expériences que j'avais conçues et auxquelles je m'étais préparé par de longues études. Mais j'ai tout lieu d'espérer que d'autres naturalistes plus favorisés que moi, reprendront ces expériences, et ne seront pas arrêtés, comme je l'ai été pendant toute ma vie, par l'impossibilité de réaliser leur idées.

Je dois m'excuser, mes chers collègues, de vous avoir si longuement parlé de moi ; mais j'ai cru qu'au moment où vous m'appeliez à présider vos séances, je devais vous prouver que l'Anthropologie n'a jamais été étrangère à ma pensée ; et que je la considérais toujours comme devant être l'un des buts que je me proposais d'atteindre.

Et maintenant, en terminant cette allocution, je dois remercier, en votre nom et au mien, le président que je remplace pour le zèle avec lequel il a toujours rempli ses fonctions. Je ne vous rappellerai pas toutes les qualités donc il a fait preuve dans l'accomplissement de ses devoirs ; car il est fort difficile de louer justement, et sans encourir le reproche de flatterie, un homme qui est devant vous. Je ne pourrais d'ailleurs rien vous dire que vous ne sachiez aussi bien que moi et mieux que moi.

Qu'il me soit permis cependant de lui adresser un éloge qui ne peut blesser sa modestie. C'est que M. Salmon a été un modèle d'exactitude et qu'il n'a jamais manqué d'assister à vos séances. Permettez-moi, à cette occasion, une fois encore, de vous parler de moi-même. Il y a trois ans, notre collègue Laborde, prenant possession du fauteuil, nous disait qu'il avait été souvent appelé, pendant sa vice-présidence, à présider la Société, et à faire pour ainsi dire, et par cela même, son apprentissage. Il n'en a pas été ainsi pour moi. Je n'ai pas pu faire d'apprentissage. Je dois signaler ce fait à mes col-

lègues, et m'en prévaloir, pour réclamer justement toute leur indulgence.

OUVRAGES OFFERTS.

Benedikt (Dr Moriz). — Ein Fellah-Gehirn (Separat. aus den *Mittheilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien*), in-8, 9 pages et fig Wien, 1893.

Koganei (Dr). — Beitrage zur physischen anthropologie der Aïno. I. Untersuchungen am skelet. Gr. in-8, 249 pages, tableaux et planches. Tokio, 1893.

Reclus (Eliseo). — Colombia. Traducida y anotada con autorizacion del autor por *F. J, Vergara y Velasco*. In-8, 440 pages et carte. Bogota, 1893.

PÉRIODIQUES.

Articles à signaler : *Revue scientifique*, 1893, n° 26. — J.-H. Rosny : La Corée et les Coréens.

Bull. di Paletnologia italiana, t. IX, n° 7-9. — Colini : Scoperte paletnologische nelle caverne dei Balzi Rossi. — Amerano : Stazione preistorica all' aperto nel Finalese.

Bol. del Instituto geografico argentino, t. XIV, n° 5-6-7 y 8, 1893. — Thomas Bridges :La tierra del Fuego y sus habitantes. — Mercerat : Un viage de exploracion en la Patagonia austral. — J. B. Ambrosetti : Viage a la Pampa central.

The American anthropologist, october 1893. — W. Fewkes : A-wa'-to-bi: an archeological verification of a Tusayan legend.

ÉLECTIONS ET CANDIDATURES.

M. Poux-Franklin est élu membre titulaire.

M. le Dr A. Hagen, médecin de la marine, présenté par MM. Verneau, Capitan, Zaborowski, Capus et Salmon, demande le titre de membre correspondant national.

DÉLÉGATION.

La délégation accordée à M. Louis Bousrez de Tours est prolongée d'un an.

OBJETS OFFERTS.

Stéréoscope et photographies.

M. Manouvrier offre à la Société de la part de M. le Dr Debierre, professeur d'anatomie à la faculté de médecine de Lille, un stéréoscope accompagné de 40 photographies stéréoscopiques représentant des coupes ou différentes préparations du cerveau humain. Ces vues photographiques ont été faites de façon à faciliter l'étude des parties du cerveau, ou dont il est difficile de suivre la description sans le recours du relief. Avec le stéréoscope et les photographies du Dr Debierre, le relief est saisissant au point qu'il semble parfois surpasser celui de pièces naturelles. L'éditeur est M. Félix Alcan.

A PROPOS DU PROCÈS-VERBAL.

Signature des illettrés en Annam.

M. Duhousset. — Par l'intéressante communication de notre collègue M. Denjoy, sur la co-propriété en An-Nam, nous avons appris qu'on attachait une très grande importance à la façon de signer des illettrés, consistant à reproduire exactement l'index par un dessin ne laissant aucun doute sur la personnalité du signataire. Chez l'homme, on s'adresse à la main gauche, pour cette *affirmation digitale*, coutume ancienne venant probablement des Chinois, nous en trouvons un léger rappel, en tant que *main gauche*, dans la méthode d'antropométrie judiciaire de Bertillon, utilisant le médius et l'auriculaire dans son identification. Peut-être est-ce la même idée, ayant indiqué ce choix en Indo-Chine comme à Paris, de préférence à la droite, cette dernière étant plus occupée et partant sujette à se déformer; malgré que la longueur des doigts ne change plus dès l'âge adulte.

Dans tous les cas, ce genre de signature des Annamites est plus rationnel, comme confirmation probante, que le tracé grossier d'une croix, au bas d'un acte notarié de l'homme ne sachant pas écrire; car la loi, exigeant toujours un nom,

comme signature, ne permet pas d'en remplacer l'écriture sans la justification du notaire, puisqu'on ne peut y suppléer par une griffe ou un cachet comme le font les orientaux dans une grande partie de l'Asie, et comme le firent après eux, les Etrusques, les Grecs et les Romains.

La main a toujours joué le principal rôle dans la chose à attester car, en remontant à l'origine du mot *griffe*, que nous venons de prononcer, ne trouverait-on pas qu'il est étymologiquement le diminutif de l'impression complète de la main noircie et dénotant, par son application, la présence réelle de l'individu ; ainsi qu'agissaient nos grands ancêtres.

Sans chercher, aujourd'hui, tout ce qui pourrait se rapporter à ce sujet, et dont on réunirait, je crois, de nombreux exemples, nous dirons que, encore à notre époque, l'imposition de la main est consacrée, en Russie, pour les actes et les marchés contractés même par les lettrés, inscrivant au bas d'un écrit la formule suivante, précédant la signature : *en confirmation de quoi j'y appose la main* ; ce n'est qu'après en avoir fait le geste, qu'on signe son nom.

Pour les illettrés, le fait de poser la main sur la feuille écrite a lieu, puis un homme quelconque, excepté s'il est intéressé dans l'acte à légaliser, se charge de formuler ainsi cette sanction, par la phrase suivante : *un tel a apposé sa main*, au-dessous, ce témoin fortuit, inscrit le nom de celui qui ne sait pas écrire, et c'est tout ; comme preuve d'un fait ou d'un accord devenant absolument valable, quoique ne laissant qu'une *attestation morale*, ayant cependant la force du serment le plus respecté.

J'ajouterai encore la remarque suivante, dans cet ordre d'idée, un anthropologiste anglais distingué, M. Galton, n'a-t-il pas, dernièrement, préconisé un nouveau mode d'identification reposant sur ce qu'il a nommé Finger-tip, ou impression digitale qu'atteste l'empreinte, déposée sur un papier, des papilles du pouce, dont la phalange unguéale aurait été préalablement enduite de noir de fumée.

COMMUNICATIONS.

Variations dans la forme des dents suivant les races humaines.

PAR LE Dr F. REGNAULT.

Nous avons, M. Azoulay et moi, étudié la forme des dents incisives comparée suivant les races. Je me propose aujourd'hui d'étendre cette recherche aux autres dents et aux dents de première dentition.

Les incisives supérieures de la première dentition ont une forme particulière que j'ai observée d'une façon constante : le collet de la dent est très resserré et s'élargit tout à coup pour former la couronne. Les crânes d'enfants avec leurs dents sont peu nombreux dans nos musées. Nous avons pu en réunir onze. Prenant les mesures suivant le procédé que nous avons indiqué (V. *bulletins de la Société d'Anthropologie*, 1893, p. 265), nous avons trouvé une différence de 1 mill. 8 entre la largeur du collet et celle du bord libre de la dent. Cette différence est considérable pour des incisives de beaucoup plus petites que celles de l'adulte. Elle dépasse la différence 1.61 qui existe entre ces deux dimensions sur l'incisive du blanc adulte. Les sept enfants blancs et les 4 Australiens et nègre offraient la même différence de 1.80.

Cette forme de l'incisive de l'enfant nous paraît due à l'espace alvéolaire considérable que la mâchoire peut fournir aux dents; par suite celles-ci peuvent s'accroître en largeur.

Si nous examinons les canines humaines, elles sont, de même que les incisives, moins larges au collet qu'à la couronne. Ces différences sont notées dans le tableau suivant pris pour la canine supérieure droite.

Races.	Nombre.	Différence.
Néo Hébridais	8	2,2
Australiens	4	1,9
Nègres	9	2
Taïtiens	7	1,6
Bengalis	7	1,68
Européens.	17	1,5

Le nombre de sujets examinés est trop peu considérable pour qu'on puisse regarder comme absolue la valeur de chaque indice, mais on peut néanmoins tirer la conclusion générale que, de même que pour les incisives, la couronne de la canine s'élargit dans les races inférieures. Si on considérait ce seul point de vue, on pourrait croire que la forme de la canine s'éloigne plus de celle du singe chez les races inférieures que chez les supérieures. La canine du gorille a en effet son maximum de largeur au collet et va de là s'amincissant comme une arme offensive.

Mais en réalité il ne faut pas procéder ainsi à la comparaison, mais noter que la canine de l'homme offre d'ordinaire une pointe d'autant plus aiguë que la race est plus inférieure. Mais à l'inverse du singe cette pointe ne constitue que l'extrémité inférieure de la couronne. La partie supérieure qui va s'élargissant à partir du collet est spéciale à l'homme.

Nous avons indiqué ces différences dans le tableau suivant qui nous montre :

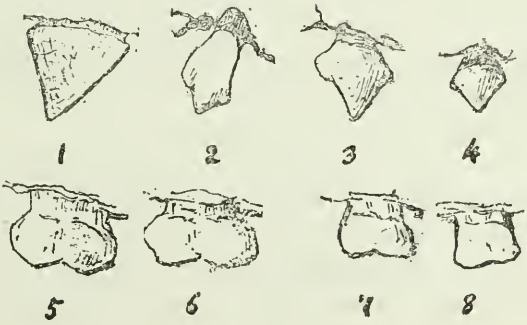

1° Une canine de gorille adulte longue et puissante comme un poignard; c'est une arme plus qu'un organe de mastication, la canine du jeune gorille et de la femelle est plus modeste.

2° La canine de lait du jeune gorille qui s'élargit au-dessous du collet, mais pour former presque immédiatement une pointe. Le corps de la couronne qui constituera la partie principale de la canine humaine existe donc sur cette canine de lait.

3° La canine de lait du blanc ressemble singulièrement à celle de lait du jeune gorille, comme elle le corps de la couronne est rudimentaire; la pointe constitue la presque totalité de la dent. Les canines de lait des nègres et australiens ne nous ont pas paru différer de celles du blanc.

4° La canine adulte d'un jeune Tasmanien offre le caractère anthropoïde par le développement de la pointe qui constitue un tiers de la longueur de la couronne. C'est là un spécimen très rare de la forme ancienne de la canine chez l'homme. D'autant que chez la plupart des Tasmaniens, comme des autres sujets, la pointe s'use avec l'âge et le corps reste seul avec sa forme rectangulaire.

5° La canine de nègre montre combien la pointe est affaiblie.

6° Elle l'est peut-être encore davantage sur la canine de blanc. Notons que la conservation en pointe du bord de la canine est assez rare. Ordinairement la pointe s'use et on a alors une forme de canine qui par son bord rappelle l'incisive.

Pour conclure : a) la canine des races inférieures se rapproche de celle des singes par un développement plus accentué de la pointe de la dent.

b) Cette pointe s'use d'ordinaire.

c) Le corps de la dent par contre est plus large par rapport au collet dans les races inférieures que dans les supérieures.

d) La forme des canines de lait du gorille et de l'homme se ressemble étrangement. Toutes deux avec une pointe très développée ont un corps très court qu'on n'observe pas

chez le singe adulte où la canine a la forme d'un poignard.

Les prémolaires ne nous ont pas paru offrir de différences notables. La première prémolaire inférieure du singe a le tubercule externe très prédominant et appointi. Chez l'homme il prédomine également, mais nous n'avons pu déterminer une différence sur ce point entre les races supérieures et inférieures. La prédominance du tubercule externe de la première prémolaire supérieure est moindre mais encore notable chez le singe et chez l'homme.

Le même indice donne pour les molaires le même résultat. Leur couronne est plus large chez les races inférieures par rapport au collet. Le tableau suivant en donne l'indication.

Races.	Nombre.	Indice.
Blancs (Roumains, Magyars, Occidentaux) (Soc. ant.)	16	1,8
Nègres (Soc. ant.).	18	2,6
Polynésiens (museum).	6	2,2
N. Hébridais et N. Calédoniens (Soc. ant.).	21	2,1
Australiens (museum).	4	3,4
Bengalis (Ecole ant.).	9	2,1
Gorilles (Soc. ant.).	5	2,6

Ces conclusions doivent encore ici être faites dans un sens général; et non en donnant aux indices une valeur absolue. Elles s'accordent bien avec les recherches de Flower : cet auteur, ayant comparé la largeur totale occupée sur l'arcade alvéolaire par les dents molaires et prémolaires à la ligne naso-basilaire, trouva que cette largeur était plus grande chez les Mélanésiens, Andamanites, Tasmaniens, chimpanzé, que chez les Européens, Hindous, Polynésiens. Les Américains, Chinois, Malais, nègres d'Afrique occupaient l'intermédiaire, seulement cette largeur de l'alvéole nous parait destinée surtout à permettre à la couronne de s'élargir.

Mais on peut s'étonner que l'indice des gorilles ne soit pas supérieur à celui des nègres. C'est que chez les gorilles, la première molaire est moins forte que la seconde. Cet indice,

est, en effet, bien plus fort, 3 mill. 8 sur cette dernière dent.

On prétend que chez, les Néo-Calédoniens, les molaires sont souvent disposées en progression croissante. Pour vérifier ce fait, nous avons pris les mêmes mesures sur les premières et secondes molaires supérieures des 21 sujets. Or les couronnes de ces secondes molaires étaient plus larges que celles des premiéres dans un seul cas, dans trois cas égales, les autres fois plus petites. Mais les collets étaient plus forts dans cinq cas, égaux dans sept, plus petits dans neuf. Les molaires suivent donc généralement la progression décroissante que l'on recherche la grosseur de la dent au collet ou à la couronne. Il est vrai que cette progression est moins rapidement décroissante pour la couronne que dans les autres races, les Bengalis par exemple, comme le prouve le tableau suivant :

		Grosseur moyenne.			
		1re molaire.		2e molaire.	
	Nombre.	Collet.	Couronne.	Collet.	Couronne.
Néo-Calédoniens et Néo-Hébridais . .	21	8	10.1	7.9	9.8
Bengalis	9	7.4	9.5	7.4	8 6

La deuxième molaire est donc moins grosse que la première chez le Néo-Calédonien, mais elle est moins rapidement décroissante que dans les races supérieures, le Bengali par exemple. Dans ces dernières races, c'est surtout la largeur de la couronne plutôt que la grosseur du collet qui diminue. Chez le Néo-Calédonien, au contraire, la largeur se maintient assez forte et c'est à ce titre qu'elle mérite d'être comparée à la seconde molaire du singe.

Les Boves champenoises.

PAR EMILE SCHMIT.

Depuis longtemps j'avais entendu parler des souterrains qui se trouvent dans les craies de Champagne, sous presque tous les villages de la Marne; mais comme on datait généralement ces cavités de l'époque des guerres de religion, je n'avais point voulu en faire une étude qui semblait devoir m'éloigner par trop de la géologie, dont le préhistorique formait, jusqu'à présent, la limite extrême de ma sphère d'évolution.

J'en étais là de mes résolutions quand le maire de Cuperly, M. Remy, éveilla ma curiosité en me parlant des galeries qui s'étendent sous la majeure partie des maisons de sa commune. Je m'informai alors s'il serait possible de visiter un de ces couloirs. M. Remy me répondit qu'il en connaissait un particulièrement qui avait été découvert il y a quelques années.

Il avait à cette époque conseillé d'en faire cintrer l'orifice et on l'avait écouté. Or, il ne s'agissait que d'enlever quelques carreaux de terre pour tomber sur une dalle à cheval sur l'ouverture. Je pris jour avec M. Remy et en septembre 1893. M. Lallemand Léonard faisait, tout heureux de nous acceuillir, démasquer, chez lui, l'orifice d'une voie souterraine dans laquelle, muni d'une échelle et d'une lanterne, je ne tardai pas à pénétrer.

Premier souterrain. — Le couloir dans lequel je m'engage est taillé à petits éclats — très nets — par endroits, il a 1 mètre 20 de hauteur sur 0,80 centimètres de largeur; il est en pente rapide.

Cette hauteur de 1 mètre 20 n'est pas toujours constante, mais elle a dû l'être dans le principe, les parois et les voûtes qui se sont effritées, surtout les détritus venus du dehors qui ont été foulés peut-être à chaque invasion nouvelle par des

générations successives, ont produit une surélévation du sol qui atteint 0,60 et même 0,70 centimètres de hauteur.

A 2 mètres 80, le couloir change brusquement de direction, à 2 mètres 90 plus loin, nouveau changement à angle droit. Je continue toujours ma marche descendante et après un nouveau parcours de 3 mètres, je pénètre dans une chambrette haute de 1 mètre 80 sur 1 mètre 50 de longueur et de largeur.

Sur l'un des côtés, un nouveau couloir. L'ouverture de ce dernier n'est que de 0,60 centimètres de largeur et ne paraît que de 0.80 centimètres de hauteur. Je dis paraît, car la hauteur actuelle n'est qu'apparente, j'ai dit pourquoi. Toutes les galeries étaient primitivement d'une hauteur initiale de 1 mètre 20.

Après 9 mètres de descente de ce couloir qui s'allonge sans coude brusque, je me trouve dans une chambre de 2 mètres 40 de hauteur sur 2 mètres 30 de largeur et 1 mètre 50 de profondeur.

Cette pièce ne saurait plus être habitée de *nos jours*, l'humidité qui y règne est telle que les pieds glissent sur le sol *actuellement* en déclivité.

L'eau, d'aprés les indications des parois, au moment des crues, doit envahir la grotte d'au moins 0,40 centimètres.

Dans le fond de ce local et en regard de l'ouverture, on a creusé une niche qui se termine dans le bas par une cuvette qui affecte la forme d'un large bénitier.

Ce réservoir est profond d'environ 0,80 centimètres, il est à moitié rempli d'une belle eau claire.

L'apparition du niveau de l'eau indique 10 mètres de profondeur. — D'après ce que je viens d'exposer, on pourrait croire que cette chambre n'a jamais pu être habitée ; ce serait une erreur. Si l'eau, de nos jours vient se répandre dans cette pièce comme dans toutes celles de Cuperly, cela tient aux barrages des moulins du pays. Les souterrains de Cuperly se trouvent en amont des biefs et ce fait occasionne une crue anormale qui change complètement le niveau primitif de l'eau des grottes.

Je remonte dans la chambrette du haut et sous les détritus qui y sont disséminés et qui peuvent provenir des galeries voisines; en même temps que deux silex, qui ont quelque apparence l'un de taille, l'autre d'avoir subi les atteintes du feu, je recueille quelques débris de poterie.

MM. G. et A. de Mortillet, auxquels je fis parvenir ces objets, m'ont répondu :

1° Bien que le silex ait la grande allure d'un outil chelléen, il ne semble pas travaillé intentionnellement. — 2° Que l'éclattement au feu ne prouve rien. — 3° Que les poteries faites au tour sont post-romaines.

Je continue mon ascension et à 6 mètres environ de la chambrette, je rencontre un couloir que j'avais négligé en passant. Ce couloir, après 4 mètres de montée, offre un pallier de 1 mètre 50 de côté, il se prolonge en deux galeries remontantes qui semblent des embranchements de fuite ou de sortie.

Ces couloirs ont 0,80 centimètres de largeur sur 1 mètre 20 de hauteur; ils sont encombrés de débris de toute nature.

Deuxième souterrain. — A la suite de cette première tournée souterraine, nous gagnons l'extrémité du village et à peu près à 30 mètres avant d'arriver à la dernière maison qui s'élève sur la droite du chemin de grande communication de Cuperly à la Cheppe; après quelques recherches dans la haie qui borde la route, sous un gros sureau que M. Tronsson, le propriétaire, nous permet gracieusement de faire sauter, nous mettons au jour l'entrée d'une excavation découverte et dans laquelle on pénétra il y a une quarantaine d'années.

L'altitude de cette voie souterraine n'est que de 4 mètres au-dessus de la *Noblette* rivière poissonneuse qui coule à environ 150 mètres de là.

L'ouverture située en plein air permet de constater le mode d'installation de ces abris qui ne ressemble en rien à la disposition hygiénique des grottes de la vallée du Petit-Morin. Ici point de tranchée pour apporter l'air et la lumière : les

ouvertures souterraines s'offrent comme celles des habitations des troglodytes de Tarn-et-Garonne.

Ce sont de véritables trous de taupinières, le boyau d'entrée à fleur de terre n'a que 50 à 55 centimètres de diamètre, il faut y entrer en rampant. La sortie s'effectue de la même façon, mais non sans difficulté.

La longueur totale de ce nouveau couloir n'a que 14 mètres. Arrivé à la fin de la descente qui est d'environ 7 mètres, on se trouve dans un couloir de forme ogivale de 1 mètre 20 de hauteur sur 80 centimètres de largeur. Il s'allonge de plein pied sans descente appréciable jusqu'au bout.

Ce couloir qui paraît avoir été assez fréquenté, car par endroits la voûte est toute lissée par des passages réitérés, court tout droit sans angle changeant ; il n'a qu'une issue. A gauche du couloir se trouve une petite grotte, à deux mètres plus loin il s'en présente une deuxième.

La première à 1 mètre 80 de carré, la deuxième 2 mètres 40 au carré, les voûtes sont bombées et ne sont pas percées de tuyaux de ventilation comme on en trouve dans les grottes de Tarn-et-Garonne.

A 1 mètre de la deuxième grotte — côté gauche — existe un bassin à moitié rempli d'eau. Le fond du corridor est occupé par un petit siège taillé dans la craie — il y a place pour une personne.

Parmi plusieurs silex bruts, je recueille un percuteur que M. G. de Mortillet semble admettre comme tel, mais sans pouvoir lui assigner de date, puisque, dit-il, aujourd'hui encore on peut s'en servir pour casser des noix et des noisettes.

Les voûtes des corridors sont taillées à petits éclats, mais les grottes à éclats moyens et comme arrachés semblent avoir été façonnées à l'aide d'un instrument contondant.

Il semblerait que le gros œuvre ait été fait au silex brut et l'achèvement à la hache polie.

Les silex que j'ai trouvés *au milieu de la petite grotte* sous une couche de craie de 40 centimètres, peuvent avoir été

projetés en bouchant l'orifice une première fois; ils peuvent avoir été enfouis lors d'une deuxième habitation — mais ils peuvent aussi avoir été apportés intentionnellement.

Les craies du pays ne contiennent pas de silex.

J'ai dit qu'une partie de la Marne est sillonnée de galeries semblables; j'ai ajouté qu'elles se trouvent généralement sous l'emplacement des villages actuels. J'ajoute que néanmoins on en connaît en plaine, les gens du pays dénomment ces excavations des Boves.

Personne ne pouvant me renseigner sur l'origine de ce mot, j'en ai cherché l'étymologie et je crois l'avoir trouvée dans le mot latin *Bovea* qui signifie *salamandre*. Or, comme les salamandres passent une partie de leur existence dans des trous, il n'est rien d'étonnant que les Romains aient gratifié de ce nom le gîte de gens qui s'abritaient comme ce batracien, hôte habituel des ombreux repaires.

Le baptême en latin des Boves semble être confirmé par l'étymologie de Cuperly que je crois avoir résolue. *Cu-perl-y* proviendrait du tronçonnement et de l'accolement de deux mots latins, auxquels on a sans doute, suivant la méthode latine, ajouté la terminaison *acum* qui, en français, s'est changée en *y*. Ces deux mots latins sont : *cubilia* et *perlatui*. *Cubilia* employé par Pline dans le sens de gîtes, tanières ou repaires, et *perlatui* du verbe *perlatere* qui signifie *être entièrement caché* (Ovide). Enfin la désinence *acum* dont l'intérêt est secondaire, pour l'instant, mais *y* qui signifie, là, ici — en cet endroit.

Si l'on considère qu'à cette époque les environs de la *Noblette*, comme semble l'indiquer la végétation d'aujourd'hui, étaient entièrement couverts d'arbres et de taillis (de châtaigniers sans doute qui ont disparu complètement depuis près d'un siècle). C'est à dix kilomètres de Cuperly, entre les Petites et les Grandes-Loges, qu'on a pris tout le bois de châtaignier nécessaire à la charpente de la cathédrale de Reims. Le Cuperly d'alors devait être entièrement caché et justifiait parfaitement son appellation, qui, si elle se confirme, ferait

remonter l'origine des Boves au-delà de l'occupation romaine.

Du reste, j'espère ne pas m'en tenir à cette appréciation éventuelle et je m'efforcerai d'établir un jour d'une façon plus certaine que ces habitations ont été taillées au silex ; c'est, m'a-t-on dit ces jours derniers, l'opinion de M. de Baye.

Je donne ci-contre quelques fac-simile des entailles les plus caractéristiques de la Bove principale de Cuperly.

Je mettais la dernière main à ce mémoire, quand M. Remy m'avisa qu'un nouveau couloir se présentait en contre-bas du commencement de la galerie explorée chez M. Lallemand Léonard. Je déléguai en mon lieu et place le fils d'un de mes amis ; il dut se contenter de déblayer un mètre de ce couloir qui, entièrement bouché, suit parallèlement la branche principale.

Je ne signale cette nouvelle galerie, de hauteur égale aux autres, que pour indiquer l'étendue approximative de ces refuges souterrains.

Deux os ont été trouvés dans les déblais, au ras du sol. Je les joins à tout hasard à mon travail. Une assez grande quantité d'os avaient été trouvés en 1870 et peut-être bien 1814, date à laquelle la dernière galerie bouchée était encore dégagée.

Discussion.

M. Capitan. — Ces souterrains sont certainement intéressants, mais ils sont très analogues à d'autres extrêmement nombreux qu'on a étudiés et décrits dans le midi et dans le centre de la France où le sous-sol est un calcaire tendre. J'ai pu en observer un certain nombre dans le département de la Vienne. Ils présentent généralement une extrême complication.

Ce sont des séries de corridors souvent fort étroits, coudés, présentant parfois des différences de niveaux, débouchant dans des salles plus vastes. Il y a souvent des niches communiquant avec d'autres parties au moyen de conduits acoustiques ; on peut aussi rencontrer de vraies conduites amenant l'air de l'extérieur, etc. D'ailleurs je pourrai prochainement communiquer à la Société le relevé de quelques-uns de ces souterrains de la Vienne.

Sablière quaternaire de Saint-Yrieix. — Disque néolithique perforé.

PAR M. PERRIER DU CARNE.

On exploite, sur le territoire de la commune de Saint-Yrieix, près Angoulême, plusieurs sablières; l'une d'elles située au lieu dit les Planes, présente la coupe ci-après :

I	terre végétale	0 m.	30
II	sable gras	0	90
III	— maigre	0	30
VI	— gras	0	30
V	— maigre	2	»»

Comme je visitais cette sablière en 1888, M. Carmagnac propriétaire de l'exploitation, m'apprit qu'il avait quelquefois trouvé au milieu du sable des ossements fossiles et des silex taillés, et quelque temps après il me remit trois haches du type chelléen; l'une mesure 0m123, elle est assez grossière, ses angles sont émoussés et elle est en partie brisée d'un côté; les deux autres mesurent 8 centimètres 1/2 et 9 centimètres de long, elles sont presque planes sur l'une de leurs faces. Ces haches ont été trouvées, la première dans la couche n° IV, les deux autres dans la couche n° 5.

Je n'ai pu recueillir dans cette sablière qu'une molaire de bovidé, l'extrémité inférieure d'un métatarse de bovidé, quatre molaires de cervidé (deux étaient encore réunis par un fragment de mâchoire) et quelques ossements complètement brisés et indéterminables.

A quelque distance de ce gisement, on a trouvé, dans une autre sablière, quelques ossements d'un éléphant dont l'espèce n'a pas été déterminée.

En outre de ces haches, je dois à M. Carmagnac une pièce assez rare : un anneau ou disque percé. Voici dans quelles circonstances il a été découvert.

Afin que l'exploitation soit plus rapide, M. Carmagnac fait

procéder par abattage. Les ouvriers, après avoir enlevé la terre végétale, attaquent la couche n° V, formée par du sable très meuble, et les couches supérieures n'étant plus soutenues, s'éboulent et s'émiettent. Un ouvrier remarqua un jour au milieu de ces éboulis des couches supérieures des ossements humains très fragiles et quatre fragments de pierre plate que M. Carmagnac voulut bien m'apporter aussitôt. Ces fragments se juxtaposent parfaitement et forment un disque percé ou anneau.

Ce disque est en pierre schisteuse brune, il est légèrement ovale, son grand diamètre mesure $0^{m}15$ et le diamètre du trou intérieur $0^{m}076$, l'épaisseur maxima ne dépasse pas $0^{m}007$, les bords intérieur et extérieur sont amincis.

Ce disque perforé présente tous les caractères des objets décrits par M. de Mortillet sous le nom d'anneaux en pierre (*le Préhistorique*, 2° édition, page 564), il n'est certainement pas quaternaire, mais au contraire franchement néolithique.

J'étais donc fort surpris qu'il ait été découvert, ainsi que me l'avait dit M. Carmagnac, dans la couche sableuse n° II; il voulut bien m'accompagner à sa sablière et nous pûmes reconnaître sans peine, une partie des os des jambes du squelette étant encore restée engagée dans le sable, que ce squelette avait été inhumé dans la couche supérieure du sable qui présentait un remaniement de $0^{m}60$ environ de large sur $0^{m}50$ de profondeur,

Cette sépulture néolithique n'était pas limitée par des dalles. Le corps reposait directement sur le sable sans aucune interposition de plaquettes calcaires.

Toute la partie supérieure du corps jusqu'aux genoux qui s'était trouvée prise dans l'éboulement était toute émiettée ; les os du crâne et du bassin étaient réduits en fragments si petits qu'il était impossible de les reconstituer et de distinguer le sexe du squelette. J'ai essayé, mais sans réussir, d'extraire les os des jambes et des pieds qui se désagrégeaient.

M. de Mortillet croit que ces anneaux servaient de brace-

lets. Le diamètre intérieur du disque percé que je viens de décrire permet en effet de passer une main de femme ou une main d'homme assez petite; mais n'ayant pas vu cet objet en place sur les os du bras du squelette, je ne sais si tel était réellement, dans le cas que je viens de signaler, l'usage de cet ornement.

M. Capitan. — Je ferai remarquer que ce très intéressant objet est extrêmement analogue à ces anneaux en pierre néolithiques qu'on a parfois, quoique rarement trouvés. Il ressemble à la pièce du musée de Vannes à travers laquelle était passée une grande hache. Je rappellerai que j'ai présenté à la Société (v. Bulletin 1891, page 138), au nom de mon ami le Dr Ménard de St-Gervais-les-Trois-Clochers (Vienne), et au mien un anneau en roche schisteuse très analogue et qui avait été découvert aux environs de St-Gervais avec un autre. Cet anneau était un peu plus plat que celui dont il est parlé ici et surtout plus régulièrement plat. Ces dimensions étaient à peu près les mêmes 175 millimètres de diamètre ; l'orifice mesurant 73 millimètres de diamètre.

L'intérêt de la note de M. Perrier du Carne c'est que cet anneau a été trouvé avec un squelette. Le nôtre était avec un autre un peu plus grand isolé dans le sol.

M. A. de Mortillet fait une communication sur les mégalithes gravés et sculptés, parfois retaillés en forme de croix, ou surmontés d'une croix.

(Le manuscrit n'a pas été remis au secrétariat.)

M. Hervé lit un travail sur la statistique de la population du Morvan.

(Le manuscrit n'a pas été remis au secrétariat.)

Sur dix crânes de Rochefort. Les blonds et les Proto-Caucasiens

PAR M. ZABOROWSKI.

I

Population blonde de la Charente-Inférieure. — Couleur des cheveux et des yeux chez les blonds et les bruns en mélange.

Dans une note récente sur la race et la suette à l'île d'Oléron (*Bull.* 1893, p. 370), notre collègue M. A. Dumont, se montre frappé « de l'aspect de race blonde de la belle population de cette île. » Une petite enquête faite sur 329 enfants, dont 1/5e très jeune, ne lui a cependant donné que 59 enfants (1/6e) ayant des cheveux blonds unis à des yeux bleus ou clairs. Tandis que 44 offraient déjà, malgré leur jeune âge, des cheveux complètement noirs associés à des yeux foncés. Il existe d'ailleurs dans un village, Domino, indemne à l'égard des épidémies de suette, une population brune, arriérée, à caractères très homogènes. Elle présenterait dans toute sa pureté le type du breton de Redon : cheveux et yeux également très foncés, tête et visage ronds, nez court, joues pleines, formes trapues, bras et cuisses ronds et non ovales. M. Dumont conclut en hasardant cette opinion « que pour la détermination d'une race, la *couleur des cheveux et des yeux*, caractères très apparents et relativement faciles à déterminer, sont moins importants en réalité que la taille, la forme des attaches déterminée par la saillie des apophyses, l'indice céphalique et l'aspect général. » Cette opinion est, ce me semble, assez bien fondée.

M. Dumont me permettra seulement de faire remarquer que si, dans la petite enquête faite sur les enfants des écoles, qu'il publie, les cheveux bruns et noirs l'emportent de beaucoup, représentant les trois quarts des cas relevés, il n'en est pas de même des yeux foncés qui ne représentent pas la moitié du nombre des yeux observés. La coloration des yeux est un caractère dont la transmission est bien plus constante et du-

rable que celle des cheveux. Elle est dans chaque individu comme une sorte de combinaison où se reflètent les différences qu'ont pu présenter ses parents et ancêtres. Si par exemple, dans une population brune par l'ensemble de ses caractères, il se rencontre une proportion d'individus dont les yeux sont clairs, c'est une preuve qu'à une époque plus ou moins lointaine, des éléments blonds plus ou moins importants ont été absorbés par cette population. Du moins ai-je lieu de croire, comme je l'ai fait observer à propos de peuples celtiques (*Bullet.* 1892, p. 677), que des observations plus complètes sur les éléments originaires de ces peuples le prouveront péremptoirement.

Dans le cas particulier signalé par M. Dumont, l'aspect de race blonde qu'il a reconnu aux habitants bruns d'Oléron, se trouve nettement expliqué par ce fait que chez la majorité de ces habitants les yeux sont clairs. Et ce qui est vrai pour l'île d'Oléron, l'est encore davantage pour le département de la Charente-Inférieure pris dans son ensemble. Ce département, au point de vue de la coloration des yeux, occuperait le 19e rang, dans les vingt-deux département les plus clairs (d'après l'enquête de M. Topinard). Il se sépare ainsi de tous les départements voisins, et notamment de la Vendée et de la Gironde où dominent les yeux très foncés. Sous le rapport de la coloration des cheveux cependant, il se rangerait dans le groupe des départements foncés, avec le 59e rang, d'après les mêmes données approximatives. Le cas des Deux-Sèvres est du même genre, quoique moins probant. Ce département, foncé sous le rapport des yeux (59e), deviendrait très foncé sous celui des cheveux. Le cas de l'Ain est le plus significatif. Puisque, au premier rang pour la coloration claire des yeux, il passerait au 56e pour la coloration des cheveux. Il me paraît évident que dans ces départements des éléments blonds anciens en mélange sont en voie d'absorption. Je néglige les départements qui ne présentent que peu de différences sous le rapport de l'une et de l'autre proportion envisagées. Des observations nouvelles aboutiraient à faire intervertir le double

rang qu'ils occupent que cela ne serait pas fait pour surprendre. Les moyens d'investigation dont on dispose laissent planer quelque incertitude sur les résultats obtenus. Les différences que ceux-ci accusent ne méritent donc d'attirer l'attention qu'autant qu'elles offrent une certaine amplitude. Mais voilà deux départements, le Loir-et-Cher et le Vaucluse, qui, sous le rapport de la coloration des cheveux et des yeux, présentent des différences très notables en sens inverse des précédentes. Le Vaucluse surtout, d'yeux très foncés, serait de cheveux très clairs. Je signale leur cas comme une singularité fort embarrassante en regard de la plupart des faits connus et de leur explication. Je ne crois pas certes que les bruns de Vaucluse soient en voie d'être absorbés par les blonds, en raison de la moindre résistance de ceux-ci, sous le rapport de la conservation des caractères extérieurs. Existe-t-il sur son territoire de nombreuses familles de blonds ne s'unissant qu'entre elles et comptant accidentellement des bruns parmi leurs ancêtres? Je l'ignore. Cela peut être, et il existe bien une superposition de blonds dans un département voisin (*Durand de Gros*). Pour expliquer de tels cas, il y a des faits à revoir de plus près et une formule à trouver.

Les faits que je pourrais rapporter sur le Loir-et-Cher sont du même genre.

L'association des yeux noirs avec des cheveux blonds, même blonds cendrés, est bien rare. Si rare même qu'elle a toujours été signalée comme un des attraits les plus extraordinaires de la beauté des femmes chez qui on la rencontre. Il en est autrement de l'association des cheveux noirs avec des yeux bleus.

M. Smirnow a réussi, il y a 14 ou 15 ans, à dresser une statistique, au point de vue de la couleur des yeux et des cheveux, des enfants Arméniens des écoles de la Transcaucasie, parmi lesquels les bruns sont de beaucoup prédominants, et des enfants Grands Russes et Petits Russiens du Caucase Septentrional, province de Kouban et de Stavropol, parmi lesquels les blonds sont en majorité. Sur 98 enfants Arméniens à cheveux blonds, pas *un seul n'avait des yeux noirs*. Tandis que sur

1244 enfants à cheveux noirs, 9 avaient des yeux bleus et 51 des yeux gris. C'est-à-dire que un cinquième des bruns était à yeux clairs. D'un autre côté 38 des blonds, plus d'un tiers, avaient des yeux bruns. Les blonds ne représentent, en effet, parmi les Arméniens, qu'une petite minorité (4,8 0/0), un élément menacé par les mélanges. La proportion des yeux bruns parmi eux pourrait donc être plus élevée. Et ils ne se maintiendront sans doute que par l'adjonction de nouveaux éléments. Mais il paraît inadmissible que la couleur de l'iris puisse foncer ainsi sans entraîner un brunissement corrélatif des cheveux. Des blonds purs, de parents blonds eux-mêmes, s'ils ont des bruns dans leur ascendance, conserveront souvent dans un œil (j'en connais plusieurs exemples), ou dans les deux, une seule tache foncée ou marron qui rendra, le cas échéant, leur classification embarrassante et peut-être aussi quelquefois fautive. Mais jusqu'à quel âge conserveront-ils leur blonde chevelure ?

Parmi les enfants Grands Russes du Caucase, les bruns à cheveux et yeux foncés ne représentent que 14 0/0 du total[1]. Sur 235 enfants à cheveux noirs, 15 avaient les yeux bleus et 43 les yeux gris. Donc un quart était à yeux clairs. Tandis que sur 518 blonds, 6 seulement avaient les yeux noirs et 71 des yeux bruns. C'est un septième seulement à yeux foncés. De même parmi les Petits Russiens. Sur 189 enfants à cheveux noirs, 63, un tiers, avaient les yeux gris ou bleus. Tandis que sur 352 blonds, *deux* seulement avaient des yeux noirs et 55 des yeux bruns. En tout, moins d'un sixième était à yeux foncés. L'association des yeux foncés avec des cheveux blonds, constamment moins fréquente et moins permanente que celle des cheveux noirs avec des yeux clairs, dépend néanmoins, on le conçoit, de l'importance relative des bruns. Ainsi, chez

[1] La proportion de ces bruns varie suivant les provinces. Le professeur Zograf a récemment démontré (1893) qu'en général ils se rattachent au type Oural-Altaïque envisagé dans ses caractères mongoliques.

les blonds arméniens, petite minorité dans un groupe brun, elle est beaucoup plus fréquente que chez les blonds russes qui constituent la grande majorité dans leur groupe. De la comparaison de ces deux éléments blonds sous le rapport de la couleur des yeux, nous pouvons conclure que les blonds Arméniens ou de langue arménienne sont encore indemnes de sang de bruns, mais seulement pour moins des deux tiers, et que les blonds Grands-Russes en raison même de leur importance numérique, sont indemnes de sang de bruns pour près des six septièmes. Les bruns russes dans une situation comparable à celle des blonds arméniens, sont aussi très mêlés de blonds, quoique un peu moins que ces arméniens le sont de bruns, en raison de leur proportion plus élevée. On trouvera sans doute la loi exacte, la formule complète de tous ces entrecroisements de caractères,

Il est certain en tout cas que deux groupes de blonds et de bruns en proportion identique, ne se comporteront pas de la même façon dans les mélanges. Les premiers résisteront moins, comme l'établit déjà la moindre fréquence de l'association des yeux foncés avec des cheveux blonds. Et tandis que des blonds en minorité et en mélange avec des bruns sont voués certainement à une disparition assez rapide, des bruns en minorité et en mélange avec des blonds, loin de disparaître, altéreront certainement d'une façon durable les caractères de la population dont ils ne constituaient d'abord qu'un faible élément. Je dis que les blonds disparaîtront : il ne s'agit d'abord que de leurs caractères extérieurs les plus apparents. Une foule de peuples blonds sont ainsi disparus, au cours même de l'histoire moderne, partie des anciens Grecs, les anciens Gaulois, les peuples des invasions barbares, Wisigots, Vandales. Et on constate de nos jours une réduction appréciable de la proportion des blonds, aussi bien dans l'Allemagne du sud qu'en Angleterre. Les grandes enquêtes faites en Allemagne, en Belgique, en Autriche, l'ont établi. A la suite de l'enquête Autrichienne, M. Vanderkindere (*Bullet. soc. d'Anthrop.* de Bruxelles, 1884, p. 179) remarquait justement : « Il paraît incontestable que

le type blond offre moins de résistance que le type brun, qu'il se laisse pénétrer et transformer plus aisément. Ainsi en Autriche, dans les formes mixtes, il y a 14 % d'individus aux yeux bleus de plus qu'il n'y en a du type blond pur, et seulement 9 % aux yeux bruns de plus qu'il n'y en a du type brun ». Mais il concluait aussi que, « le type brun dans son ensemble, demeure plus fixe, moins accessible au mélange ». Ce n'est pas tout à fait cela qui résulte de l'ensemble des faits connus et de l'exemple même de l'Autriche.

Les bruns ont toujours partout fort vivement recherché les blondes. Ils ont toujours provoqué les mélanges plutôt qu'ils ne les ont subis. Mais ils ne conservent pas les caractères de leurs yeux aussi bien que ceux de leur chevelure. Les blonds ayant du sang de bruns perdent du premier coup les caractères si apparents de la chevelure, celle-ci brunissant dès la première jeunesse ou à l'âge adulte. Mais ils ne perdront pas pour cela complètement les caractères de leurs yeux. Je serais même porté à croire, d'après quelques faits, que dans les cas où ils les perdent, où ils acquièrent des yeux très foncés sans perdre les caractères de leur chevelure, l'atavisme a plus d'influence que l'hérédité directe. Les blonds transmettent les caractères de leurs yeux avec plus de ténacité qu'on ne l'admet. Il y a des yeux bleus en nombre chez les brunes femmes de la Grèce, car les Hellènes étaient en partie blonds à l'origine. Il y en a aussi chez de très brunes peuplades de la Perse ; il y en a chez les Auvergnats châtain-foncé qui ont absorbé des Gaulois : il y en a encore en Irlande où les bruns sont de beaucoup prédominants. Quelle que soit leur proportion, ils agissent, toutes choses égales, sur une population brune en décolorant ses yeux, sans doute autant qu'en modifiant son teint. Et la présence d'yeux clairs chez les bruns est un témoignage sans doute de la disparition de blonds comme groupe distinct, de leur absorption par ces bruns, mais aussi de leur existence antérieure, de la présence de leur sang. La proportion des yeux clairs dans une population mixte est même, dans de certaines limites de temps, en rapport direct avec l'importance originaire

de l'élément blond. Et si on se base sur leur nombre, pour juger de l'importance respective des composantes d'un peuple, il faudra bien revenir sur quelques-uns des classements aujourd'hui adoptés.

Ainsi les Ruthènes sont rattachés au groupe celto-slave châtain foncé. Et en effet, dans leur étude très soigneusement faite de la population de la Galicie, MM. Mayer et Kopernicki ont reconnu que les cheveux clairs étaient, chez eux, par rapport aux cheveux foncés, comme 93 est à 100. Ils ont donc bien des apparences de châtain foncé. Ils appartiennent, en tout cas sous ce rapport, en majorité au type châtain foncé. Or, cependant, la proportion des yeux clairs comparée à celle des yeux foncés est comme 215 à 100. C'est-à-dire que les individus à yeux clairs représentent plus des deux tiers de la population totale. Celle-ci donc, contrairement aux apparences, relève du type blond, et elle fut à l'origine composée pour la plus grande partie de blonds purs. Les bruns qui sont venus la modifier ne lui ont pas d'ailleurs seulement imprimé leurs caractères extérieurs les plus apparents, ils ont transformé son principal caractère céphalique. On le démontrera sans doute ultérieurement. Une observation analogue a été dejà faite en Belgique. « Les yeux gris y sont, suivant M. Houzé, plus fréquents chez les mésaticéphales, de même que les yeux bleus prédominent chez les dolichocéphales et les yeux bruns chez les brachycéphales. »

II

Les blonds de la Charente-Inférieure et les Alains. — Les Ossèthes. — Les Proto-Caucasiens. — Leur origine. — Crânes préhistoriques de Wolhynie et de Podolie. — Kourganes de Saint-Pétersbourg et de Moscou. — Alains et Caucasiens.

La population de la Charente-Inférieure, considérée dans les relations réciproques de ses éléments blonds et bruns, est sans doute comparable à celle de ces Ruthènes galiciens. Les mêmes raisonnements lui sont applicables. Elle relève en majorité du type blond. Et pour que l'élément blond y soit resté

prédominant, au milieu d'une région de bruns, il a fallu qu'il eût à l'origine une importance exclusive ou qu'il ait été constamment renforcé au cours des siècles. Dans son ouvrage fondamental auquel il faut toujours se référer pour l'ethnologie de la France, M. Lagneau rappelle que, d'après des données très positives de l'histoire, des Alains et des Théiphales, d'origine semblable, se sont établis dans la région des Deux-Sèvres et dans la Charente-Inférieure au commencement du ve siècle de notre ère.

Ces Alains ont sans doute laissé leur nom au pays d'Aulnis, *Pagus Alnensis*, reconnu dès l'époque de Charlemagne et qui occupe l'angle nord-ouest et les côtes jusqu'à la Charente, en un mot les territoires marécageux où les Wisigoths les avaient rejetés.

On en fait le plus souvent des Sarmates et des Goths. Leur langue était gothique suivant Procope, dont Maury rapporte l'opinion. On en fait aussi des Germains, des Scythes, surtout des Massagètes, des Mèdes, des Tatars. Ces identifications, plus ou moins hasardeuses, diffèrent entre elles peut-être moins qu'il ne paraît. Il est à peu près admis, on le dit du moins, qu'ils étaient assez grands, bien faits, à cheveux blonds, mais modérément blonds, et que les Ossèthes actuels descendent de ceux d'entre eux qui, au lieu de gagner l'Occident, se seraient, sous la poussée des Huns, réfugiés au sud de leur territoire, aux pieds et dans le massif du Caucase. (Pallas, Prichard.) La chronique géorgienne fixe, il est vrai, l'arrivée des Ossèthes au Caucase seulement au viie siècle. Ils auraient pu être et étaient sans doute à cette époque fort mêlés d'éléments hunniques.

Mais, d'autre part, la présence d'Alains au nord du Caucase fut encore attestée au xe siècle par deux documents importants. M. Chantre les cite t. IV, p. 103, de son grand ouvrage sur le Caucase. Il est vrai que M. Vivien de Saint-Martin a cru reconnaître ces Alains dans les Lesghiens Koubatchins, parce qu'il y a des blonds parmi ceux-ci. Ces Koubatchins ne sont qu'une petite tribu perdue dans les montagnes que leurs

légendes très positives rattachent à une toute autre origine. Il y a d'ailleurs des blonds en plus grand nombre chez les Svanes qui sont bien plus importants. Cette identification n'a donc pas de base en dehors de confusions de noms.

Les Alains, peuple considérable, n'ont pu laisser de descendants en nombre que parmi les Ossèthes. Le nom national des Alains était *Ir* de Iran. C'est également celui des Ossèthes qui s'appellent entre eux Iron (Maury). On a fait venir les uns et les autres directement de Médie. M. de Morgan donne même ces Irons comme les importateurs, au VIIe siècle de notre ère, de la civilisation protohistorique de M. Chantre.

La langue Ossèthe est en effet à organisme iranien. Mais elle renferme aussi des éléments esclavons et allemands (Malte-Brun). Et Diodore de Sicile et la chronique géorgienne racontent (Chantre, IV, p. 155) que les Scythes ont emmené une colonie de Mèdes en Sarmatie. Ces Mèdes ont en ce cas fait prévaloir leur langue, tout en se fondant avec des peuplades blondes du Don. Et c'est après avoir été assimilés physiquement, qu'ils ont constitué les peuples Alains et Ossèthes. Je ne peux pas concilier autrement les données historiques que nous possédons et auxquelles j'ai longtemps réfléchi sans pouvoir m'y reconnaître. Une légende des Ossèthes affirme en effet que leurs ancêtres habitaient d'abord les rives du Don. Et malgré leur langue, ils n'ont nullement le type iranien.

Leur origine européenne ne paraît pas douteuse un seul instant. Mon collègue et ami M. Chantre, dont j'ai suivi attentivement tous les travaux, le reconnaît lui-même, tout en faisant venir les Caucasiens de la Mésopotamie. Au milieu de tous les détails souvent contradictoires donnés sur les mœurs des Ossèthes, il y en a un sur lequel on ne varie pas. C'est la présence parmi eux de plusieurs usages européens. Ils se servent de lits, de tables, de sièges, de cuillères et de fourchettes, objets qui n'existent pas ailleurs au Caucase. Ils saluent, embrassent et serrent la main à l'Européenne, font la bière comme les Allemands et aussi bien qu'eux. Dans certaines vallées, ils se construisent des maisons qui ressemblent

aux granges des Alpes. Dans d'autres où le bois manque, ils se bâtissent des maisons en pierres sèches qui affectent la forme de tours plus ou moins fortifiées.

M. Chantre constate qu'on trouve aujourd'hui parmi eux bien des types, comme au reste dans la plupart des régions du Caucase. « Quelques familles nobles, rapporte-t-il, se disent, les unes d'origine Tartare, les autres d'origine géorgienne ou kabardienne, d'autres enfin prétendent à une descendance israélite. Bien qu'il soit difficile de vérifier l'exactitude de ces assertions dont le point de départ est souvent intéressé, on peut constater toutefois des traces de ces dernières origines. » Mais il ne s'agit là, cela me paraît visible, que d'éléments secondaires récemment greffés sur le fond primitif. On peut aujourd'hui, assez exactement, déterminer les caractères de celui-ci avec les documents anthropologiques maintenant réunis.

Les premiers observateurs ont toujours présenté les Ossèthes comme étant généralement de cheveux blonds ou châtains et blonds ; mais toutefois avec des yeux plutôt petits, un corps assez épais d'une stature moyenne *(Hovelacque, Hervé)*. Prichard a noté qu'ils avaient quelquefois la barbe rouge.

Pour M. Chantre, au contraire, les Ossèthes sont en général, grands et secs, aux traits anguleux, à l'œil vif et souvent farouche. « Ils ont, dit-il, les cheveux noirs ou châtain foncé ; on en voit à peine 30 p. 100 de blonds, bien qu'on ait dit que c'était la majorité » (p. 170). Je n'en conclurai nullement, que les premiers observateurs se sont trompés, mais que depuis, s'est sans cesse accusée davantage l'influence ancienne des autres Caucasiens ainsi que celle des Tatars, deux influences qui ont agi dans le même sens, et qui sont également indéniables. Les contradictions relevées en ce qui concerne la taille réclament peut-être de nouvelles observations. Il reste certain, en attendant, que les Ossèthes étaient naguère en très grande majorité blonds et châtains clairs comme l'étaient les Alains. Conformément à la loi toute provisoire formulée plus haut, ils ont, en effet, encore aujourd'hui pour la plupart

des yeux clairs, de l'aveu de M. Chantre lui-même. 52 p. 100, dit-il, ont les yeux d'un brun plus ou moins clair et 48 p. 100 à peine les ont bleus ou gris-vert clair. » Dans la petite statistique qu'il a dressée lui-même de ses observations sur le vivant, je relève sur 18 cas, 14 fois des cheveux noirs ou châtains foncé contre seulement 3 fois des cheveux châtains et une fois des cheveux gris. Mais parmi les mêmes sujets, il n'y avait que trois fois des yeux bruns, contre cinq fois des yeux bleus ou bleus-verdâtres, quatre fois des verts, et six fois des marrons, marrons clairs, marrons-verdâtres. La prédominance des yeux clairs paraît évidente, nonobstant la nuance foncée de presque tous les cheveux. Le nuance verte est peut-être en rapport avec la présence de sang mongolique.

Un grave obstacle se dresse néanmoins contre l'identification historique des Alains blonds et des Ossèthes. Les Ossèthes actuels sont brachycéphales, faiblement, mais ils le sont. Dans la série de dix-huit sujets vivants observés par M. Chantre, il y a un indice de 93 et il n'y a pas d'indices au-dessous de 78,43. L'indice moyen de cette série est de 84,78. Mais l'indice moyen de seize sujets mesurés à Vladikavkaz par de Eckert est de 81 seulement, et l'un de ces sujets est même dolichocéphale (74,61). Quelques crânes ont donné à divers auteurs des indices de 83,7 (Khanikoff), de 84,85 (Kazbek, Chantre), de 88,4 (Malief).

Or, on démontrera quelque jour que jusqu'à une époque relativement récente les peuples grands et blonds étaient dolichocéphales, bien mieux que tous les peuples des immenses plaines au nord des Karpathes, de la mer Noire et du Caucase, étaient grands, blonds et dolichocéphales. Est-il donc possible de prouver que la quasi-brachycéphalie des Ossèthes est un caractère récemment acquis, comme la coloration brune des cheveux, et par suite des mêmes influences ? On vient de voir qu'elle est à Vladikavkaz, dans la plaine, bien moins prononcée que dans le territoire montagneux, véritable enclave du pays des Karthevéliens dont certains groupes comme

les Lazes à l'ouest sont très brachycéphales. Les visages sont de même et pour les mêmes raisons plus allongés sur le Térek qu'à Koban. Dans les montagnes les Ossèthes se mêlent donc aux Lazes et autres Karthevéliens à l'ouest, comme ils se mêlent à l'est à des Tchétchènes et à des Tatars. Les déformations dont l'usage est plus répandu dans les montagnes, ont assurément agi dans le même sens que ces mélanges, comme le remarque M. Chantre (IV, p. 171), car elles entraînent un raccourcissement du diamètre inio-frontal. Ces mélanges avec des éléments bruns et brachycéphales n'en sont pas moins certains. Ils sont anciens et incessants.

M. Chantre a retiré d'une grotte de Koban dix crânes de la fin du XVIIe siècle. Certains d'entre eux portent des traces manifestes de fortes compressions et des déformations consécutives. L'un d'entre eux est tout rond (ind. 98,82). Ces cas extrêmes écartés, cinq crânes mesurés donnent encore un indice moyen de 86,59. Mais ces cinq crânes forment encore deux groupes trop distants pour qu'on puisse les réunir sous une seule moyenne. Puisque deux d'entre eux ont des indices de 92,30 et de 94,18. Tandis que ceux des trois autres sont de 85,86, 81,61 et 80,22. Même parmi ces trois derniers, de plus il y en a encore un qui paraît avoir subi des compressions. Cette séparation faite, l'indice céphalique moyen des moins courts est de 82,82. Il est encore élevé, moins cependant que celui des Ossèthes de nos jours dans la même région montagneuse. Mais, nouvelle difficulté, M. Chantre les fait descendre tous du peuple protohistorique des anciens cimetières.

Voici l'explication à laquelle il s'est arrêté au congrès (c. r., p. 86) de Moscou de 1892 : « Je persiste à croire, a-t-il dit, que si l'on doit considérer les Ossèthes actuels comme les descendants des sémito-Kouschites qui sont venus au Caucase autour du XVe siècle avant notre ère; ceux-ci ont vu leur type et leur civilisation qu'ils avaient apportés ou qu'ils avaient reçus de la Chaldée, considérablement modifiés vers le VIIe siècle par l'arrivée parmi eux, d'une race nouvelle, sans doute scythique, venant peut-être des contrées de l'Iran,

et que l'on pourrait peut-être identifier avec les Massagètes. Ce serait à cette invasion qu'il faudrait attribuer la brachycéphalie que l'on constate dans les tombeaux de la Transcaucasie. »

D'après cette explication, les Caucasiens primitifs de l'Osséthie, dolichocéphales et bruns comme tous les sémites, auraient été modifiés par des brachycéphales également bruns comme tous les Caucasiens brachycéphales actuels. M. Chantre admettrait-il que parmi ces brachycéphales il y a eu des blonds que son explication n'en serait pas plus acceptable. Car je viens de démontrer que l'élément blond encore si important en Osséthie, est le plus ancien. Il constituait même probablement autrefois la grande majorité de la population, puisqu'on trouve ses traces, en dehors de l'Osséthie, d'un bout de la chaîne du Caucase à l'autre, chez les Svanes et les Koubatchines.

Il est possible de démontrer aussi qu'il était dolichocéphale. Et le peuple Ossèthe se présenterait bien ainsi, comme un peuple de blonds déjà altéré dans ses caractères au VIIe siècle, lorsqu'il est venu au milieu d'autres peuples de caractères différents, et qui a été depuis altéré encore davantage dans le sens même où il l'était, par les autres Caucasiens et des Tatars également bruns et brachycéphales. Il y a en effet et conformément aux vues de M. Chantre des identifications possibles entre des crânes Ossèthes actuels et les crânes du cimetière protohistorique de Koban. Voici par exemple les profils d'un crâne classé comme protohistorique (N° 3 de Koban-le-Haut) et d'un crâne de la grotte de Koban du XVIIe siècle. La similitude des formes n'est pas contestable, bien que le plus ancien soit en même temps plus rugueux, plus massif et très légèrement plus long et plus grand.

Voici leurs mesures :

	Protohistorique.	Moderne.
Diamètre A. P.	185	182
— transverse	147	146
Indice céphalique	79.46	80.22
— orbitaire	94.66	94.73
— nasal	61.91	72.72
Courbe horizontale totale.	525	520

Le moderne se distingue de l'autre par une orbite à peine plus haute et un nez très *sensiblemeut moins long* quoique à peine plus large. Plus encore que l'identification que je viens de proposer et qui pourrait être fondée sur des rapports accidentels, les caractères tirés du nez et de l'orbite, justifieraient la filiation présumée des Kobaniens protohistoriques avec les Ossèthes actuels. Chez les uns et les autres l'indice orbitaire est très élevé : l'indice nasal paraît extraordinaire. Il n'a pu être déterminé que sur deux des six crânes de la nécropole de Koban ; mais sur tous les deux il s'éléve extraordinairement, leur moyenne dépassant 66. Et sur les cinq crânes de la grotte de Koban, il serait de 67. Ces chiffres, dûs à M. Chantre, paraissent malheureusement bien étranges. Ils ne résultent nullement d'une largeur anormale du nez, mais de son excessive brièveté. D'autre part ils ne s'accordent pas avec les mesures prises sur le vivant par M. Chantre lui-même. Les Ossèthes actuels, d'après celles-ci, ne sont nullement platyrhiniens. Ceux du Térek sont mésorhiniens comme tous les mongoliques. Et il y a des mésorhiniens parmi les autres, surtout parmi ceux de Koban. Mais ceux de Vladikavkaz où nous avons reconnu des dolichocéphales, sont en moyenne très nettement leptorhiniens. Or l'indice nasal sur le squelette diffère de celui pris sur le vivant en moins, non pas en plus. Des crânes leptorhiniens peuvent appartenir à des têtes mésorhiniennes. L'inverse, autant que nous sachions, n'est pas possible. Tout cela nous permet d'affirmer que les indices de largeur du nez relevés par M. Chantre sur les crânes Kobaniens ne sont pas comparables à ceux fournis par les autres auteurs. Ils ne sont même pas valables en eux-mêmes en raison d'une méthode probablement défectueuse employée dans la mesure de la hauteur du nez. Mais aucune critique du même genre n'est à faire au sujet de l'indice orbitaire. Pour l'un des cinq crânes de la grotte de Koban, il y a sans doute une erreur accidentelle dans la mesure de la largeur de l'orbite, et l'indice très différent des autres et très faible (65) est à écarter. L'indice

orbitaire moyen des quatre autres est de 91,12. Et l'indice orbitaire de trois des crânes de la nécropole protohistorique est de 93. Des orbites aussi hautes sont une preuve et une preuve suffisante de la présence de mongoliques.

Les protohistoriques de Samthavro (sur le versant méridional) les ont un peu moins hautes. Leur indice moyen est de 87,97, d'après M. Smirnow. Mais trois sur six d'entre eux ont des indices supérieurs à 90, ce qui est, je le répète, un caractère mongolique. Leur indice nasal n'est pas comparable à celui des crânes de Koban, pour les raisons que je viens de dire. Mais il paraît y avoir parmi eux des platyrhiniens, des mésorhiniens et des leptorhiniens, ce qui révèle bien aussi une imprégnation mongolique.

J'admets donc bien avec M. Chantre que les protohistoriques caucasiens que nous connaissons ne diffèrent pas entre eux, et qu'ils ont probablement avec les Ossèthes actuels des éléments communs. Mais justement pour ce dernier motif entre bien d'autres, je ne leur reconnais ni l'origine ni le type physique qu'il leur attribue. Rattachant l'industrie des anciens cimetières du Caucase à la civilisation chaldéenne, il fait remonter l'origine des Caucasiens eux-mêmes « aux Sémites primitifs de la Mésopotamie ». Je ne vois pas sur quoi il s'appuie en dehors des données purement archéologiques. Je reconnais très bien quels éléments modificateurs sont venus d'Asie au Caucase, depuis les Chaldéo-Assyriens eux-mêmes. Et les vicissitudes qu'il a traversées à la lumière de l'histoire, subissant tour à tour les incursions et le joug des Parthes, des Persans, des Grecs, des Huns, des Juifs Karaïtes, des Arabes, des Turcs, des Mongols, suffisent parfaitement à expliquer la composition actuelle de sa population. On y retrouve en particulier une foule de témoignages, dans la race et les mœurs, de la longue domination des Persans modernes. Mais son territoire est une zone mitoyenne où se sont constamment rencontrés et entrecroisés les peuples des deux continents dont il forme la limite. Des peuples de l'Europe tout modernes, des Avares comme des Alains s'y sont réfugiés. Après un long vasselage

à l'égard des peuples de l'Asie, il vient d'être rattaché historiquement à l'Europe, assurément pour longtemps.

Et sous nos yeux la conquête russe a déterminé l'émigration de certains de ses peuples les plus vaillants, qui partant en masses, y ont laissé du jour au lendemain leur patrie déserte, libre pour de nouveaux venus.

Si dans le passé, il n'a pas été le théâtre d'évènements identiques, il a du moins eu certainement avec les peuples de l'Europe, autant de rapports qu'avec ceux de l'Asie. Il nous paraît même impossible de retrouver les véritables affinités ethniques, les véritables origines des protohistoriques caucasiens que nous connaissons, en dehors de l'Europe.

Ces protohistoriques sont en effet des dolichocéphales. L'indice céphalique moyen des crânes de Samthavro est pour les hommes (5) de 71,81 et pour les femmes (4) de 74,36. Six crânes masculins déformés de la même provenance ont donné un indice moyen de 68,59. L'indice moyen des quatre crânes de la nécropole de Marienfeld est de 72,5. Ces moyennes sont un peu relevées par les six crânes de la nécropole de Koban, qui sans être moins longs, sont en moyenne bien plus larges. Deux indices dépassent 79. Le plus faible est de 72,50. Et la moyenne est de 76,54. Sans prétendre expliquer complètement ces différences par l'usage des déformations, je rappelle encore que si la compression excessive pratiquée sur le frontal à Samthavro avait pour résultat d'allonger artificiellement le crâne, la compression inio-frontale, très peu apparente, des Kobaniens, compression en rapport avec la coiffure, avait pour résultat de l'arrondir. Cela est prouvé par la mensuration des crânes les plus déformés. Mais dans la moyenne générale des 20 crânes connus sans aucune déformation apparente, les deux actions opposées des déformations en usage peuvent passer pour annulées. Cette moyenne est de 74,29.

C'est encore celles de dolichocéphales vrais. Je ne nie pas qu'on puisse retrouver en Asie des dolichocéphales tout semblables.

Au contraire, les anciens Perses, certains Afghans pourraient

bien avoir avec eux une étroite parenté. Les Persans actuels sont en grande majorité du même type crânien que la plupart des Caucasiens de nos jours, bruns, brachycéphales, et des métis comme eux à demi-mongoliques. Mais par exemple dans le sud-ouest montagneux de la Perse, il y a encore deux populations, les Farsis et les Loris, qui sont dolichocéphales. Chez les Farsis, « élégants et vigoureux, les cheveux et la barbe sont plus souvent châtains que noirs, et il y a quelques blonds aux yeux bleus. Les Perses qui ont servi de modèles aux sculpteurs de Persépolis, étaient, dit M. Frédéric Houssaye, leurs ancêtres directs. C'est exactement le même type, à peu près le même costume ». Chez les Loris, la peau est moins blanche et aussi moins délicate; la barbe et les cheveux sont abondants et extrêmement noirs. Mais on rencontre encore des blonds parmi eux, et un certain nombre d'individus « offrent ce constraste d'une barbe et d'une chevelure noires avec des yeux très bleus ». Ces yeux très bleus, c'est le fond aryen primitif enfoui sous des éléments sans doute en majorité sémitiques. Leur indice céphalique originaire ne s'est pas élevé en effet. Pour les uns et les autres, il est d'environ 73, semblable à la fois à celui des Proto-Caucasiens et à celui des Afghans. Il est donc certain qu'il y a en Asie, du Caucase au Pamir et à l'Inde, des Aryens, dolichocéphales blonds. Mais on sait aussi par l'histoire même de la Chaldée, qu'ils n'y régnèrent que d'une façon bien intermittente ou temporaire, qu'ils ne s'y présentèrent que par groupes isolés d'envahisseurs, d'émigrants, de conquérants, et que le fond primitif de la population, le fond permanent malgré la longue domination sémitique, celui qui a fini par l'emporter sur tous les autres et qui refluait sur l'Europe dès notre époque néolithique, est l'élément touranien, brun à tête ronde, et à traits autrefois nettement mongoliques. Tandis qu'en Europe, au nord du Caucase et de la mer Noire, l'aryen, grand, blond, dolichocéphale n'a pas cessé de dominer jusqu'à notre époque historique. Et on est jusqu'à présent en mesure d'affirmer, comme je l'ai fait, qu'il y est resté le seul occupant, presque

indemne de mélange, jusqu'à sa dépossession récente par les peuples hunniques, Avares, Mongols, Tatars, d'une part (*Bullet.* 1880), et par les Slaves de l'autre (*Bullet.* 1880).

C'est donc en Europe, dans cette partie de l'Europe, qu'on peut trouver et trouver aisément les véritables parents des Proto-Caucasiens. Nos connaissances sont encore bien incertaines, bien fragmentaires sur le passé préhistorique de cette partie du monde. Mais voici, par exemple, deux crânes de tumulus de Wolhynie où l'on n'a recueilli que des objets de pierre et des poteries. Ils sont exactement comparables pour leur forme et leurs dimensions à l'un des crânes de la nécropole de Marienfeld, le n° 4. Plusieurs de leurs mesures, la longueur, le diamètre frontal minimum, la courbe horizontale, sont identiques.

	Nécropole de Marienfeld.	Tumulus de la Wolhynie.	
	N° 4	N° 2	N° 1
Long. max.	186	187	186
Larg. max.	128	134	132
Hauteur.	132	145	141
Indice céphal	68.81	71.6	70.9
— vertical . . .	70.96	77	75.7
Diamètre frontal min .	100	102	93
— max .	110	119	108
Courbe horiz. totale. .	520	526	520
Longueur du nez. . .	50	55	54
Largeur — . . .	25	25	21 (?)
Indice nasal	50	45.45	38.89
Hauteur des orbites. .	35	35	35
Largeur — . .	39	40	41
Indice orbitaire . . .	89.74	87.50	85.36

Les crânes de Wolhynie ont le visage un peu plus long. Mais si de ce fait, le nez est plus haut, l'orbite est au contraire un peu plus large. Le crâne de Marienfeld se distingue par sa mésorhinie et son indice orbitaire plus élevé. Un autre crâne de la Wolhynie, du même âge, est platyrhinien (60). Mais nous connaissons sept crânes néolithiques de Wo-

lhynie dont deux sont les plus anciens de ceux découverts jusqu'à présent. Leur indice céphalique moyen est de 70,95 ; leur indice orbitaire de 82,96; leur indice nasal de 46,55. Voici d'autre part les mesures principales de dix-huit crânes des sépultures préhistoriques de la Podolie, sans doute bien moins anciennes, puisqu'elles renfermaient du fer. Mesurée par un anthropologiste très expérimenté (Kopernicki) cette petite série est très importante comme terme de comparaison.

Crânes préhistoriques et protohistoriques de la Podolie galicienne.

	D. A. P.	D. Tr.	Haut	Circonf. horiz.	Ind. ceph.	Ind. de haut
I. L.	175	143	128	515	81	73
II.	192	134	132		69.7	68.7
III. Z.	182	130	141		71.4	77.4
IV.	195	132	148	550	67.6	75.4
V.	180	138	135	510	76.6	75
VI. S.	186	132			70.9	
VII.	188	145		540	77.1	
VIII. Sw.	195	128		530	65.6	
IX. Za.	184	132			71.7	
X.	171	120	133		70.1	77.7
XI. B.	190	135	133		71	70
XII. D.	189	135	136		71.4	71.9
XIII. M.	181	146	138	520	80.6	76.2
XIV. B.	179	133		520	74	
XV.	195	137			70.2	
XVI. Cz.	195	140			71.7	
XVII. S.	189	140	144	530	74	76.1
XVIII.	188.5	143	141	532	76.2	75
Moyennes	186	135			72.8	

Indices orbitaire des nos XVII et XVIII : 70.7 82.9
— nasal — — : 50 47

Les mesures des orbites et du nez n'ont pas été prises et peut-être que sous ce rapport ils différeraient quelque peu des

Caucasiens. Mais qu'on les compare cependant aux dix crânes de Samthavro. L'indice céphalique de cette série, hommes et femmes, de 73, ne diffère pas d'une unité. La longueur moyenne des Podoliens est de 186, et leur largeur moyenne de 135. Ces deux dimensions sont seulement de 181, et de 132 chez les Proto-Caucasiens. Mais cette légère différence elle-même s'explique parfaitement par cette circonstance qu'il n'y a qu'une très petite proportion de crânes féminins dans la série des Podoliens. Les crânes masculins de Samthavro ont une longueur moyenne de 185 et une largeur moyenne de 133, c'est-à-dire qu'ils sont identiques aux Podoliens sous ces deux rapports, à une ou deux unités près. L'indice vertical moyen, de 74,33 chez les Podoliens, n'a pu être pris que sur les crânes féminins de Samthavro. Mais ceux-ci même diffèrent peu sous ce rapport, puisque leur indice vertical moyen est de 72,21. Bref, les indices orbitaire et nasal des Podoliens ne m'étant pas connus, je ne saurais dire sur quoi on pourrait s'appuyer pour séparer ces deux séries. Et voici deux profils de crânes de Podolie qu'on serait bien embarrassé de distinguer des profils de crânes Kobaniens anciens et modernes dont j'ai parlé plus haut. La composition même de la population des bords du Dniestr devait être semblable à peu près à celle du Caucase, puisque parmi les préhistoriques Podoliens, il y a des indices de 80 et de 81. Je viens de dire cependant qu'au point de vue des caractères des orbites et du nez, ils ne peuvent pas se ressembler, les crânes Podoliens ne devant pas différer sous ce rapport sensiblement des Wolhyniens néolithiques ; eux-mêmes fort semblables au peuple des Kourganes russes. Il y a plusieurs années, voulant vérifier la légende qui fait venir les Finnois de l'Asie centrale comme toutes nos légendes ethnologiques, et qui les assimile aux blonds roux aperçus par les Chinois, sur les confins de leur empire, j'ai entrepris la mensuration d'un certain nombre des crânes de Kourganes de Saint-Pétersbourg appartenant à la collection Ivanowski qui figure au Muséum. Je cherchais si, parmi eux, je ne rencontrerais pas au moins quelques-unes

de ces orbites très hautes caractéristiques des races jaunes et au plus haut point des Chinois. Ma recherche n'a pas été longue. La vérité était précisément à l'opposé de ce que faisaient soupçonner les légendes. Sur quinze crânes, je n'en ai pas trouvé un seul qui fût *mégasème*. Et je n'en ai même trouvé que deux qui ne fussent pas *microsèmes*. A l'exception d'un cas douteux tous avaient leurs orbites basses. Et cela m'a d'autant plus frappé que j'étais très désireux de les leur trouver hautes. Je donne leurs mesures qui n'ont pas encore été publiées. Leur indice orbitaire moyen serait de 77 à 78. Huit crânes des Kourganes de la même région mesurés par M. Chervin et qui figurent dans notre musée, auraient donné un indice orbitaire encore bien plus faible, de 75.

C'est un des plus faibles, quoique peu au-dessous de celui des Kymris, de nos dolichocéphales néolithiques, européens purs. Mais il y a des platyrhiniens parmi eux et leur indice nasal moyen de 50, en fait des mésorhiniens comme le furent nos Francs-Germains. Leur indice céphalique moyen de 77,39, supérieur à celui des Proto-Caucasiens réunis, diffère de moins d'une unité de celui des Kobaniens protohistoriques (76,54). Ils se séparent de ceux-ci nettement par leurs orbites. Mais les crânes des Kourganes de Moscou, quoique dans leur ensemble plus anciens, ne présentent pas une aussi forte différence sous ce rapport. Leur indice orbitaire s'élève à plus de 84. Or justement on sait que parmi eux il y a des brachycéphales asiatiques comme ceux qui ont imprégné les Kobaniens et autres Caucasiens.

Kourganes de Saint-Pétersbourg. Collect. Ivanowski.

Nos du Muséum.	D. a. p.	D. T.	Indice céph.	Nez haut.	Nez larg.	Nez Indice nasal	Orbites. larg.	Orbites. haut.	Orbites. Indice orbit.
6086..... ..	180	146	81.11	49	23	46.94	41	32	78.05
6087 assez bas	180	140	77.77	—	—		39	31	79.48
6088.....	180	136	75.55	46	24	52.17	40	31	77.50
6089.....	175	136	77.71	49	22.5	45.90			
6090 progn..	185	136.5	73.51	48	25	52.08	déf. p		
6085.	182	141	77.47	52.5	24	45.71	43 5	32	73.56
6084 (f. ?)....	176	131	74.43	44.5	25	58.18	39	31	79.48
6083.....	179	136	75.97	50.5	27(?)	53.47	42(?)	32	76.19
6082.....	176	133	75.56	46 5	24.5	52.17	42	34 5	81.92
6081.....	179	135	75.41	51	27	52.94	42(?)	30.5	72.28
6080	183	143	78 14	50	30.5	60.61	43	31	72.09
6079.....	190	145	76.31	54	24.5	44.86	42	32.5	77.10
6078.....	175	137	78.28	46	23	50	37	31	83.78
6077 (f. ?)....	166	135	81.32	46(?)	22(?)	47.82			
6076 (f.).....	171	141	82.45	41	20	48.78	36	30	83.33

Des identifications sont possibles entre les deux séries des Kourganes de Saint-Pétersbourg et des Protocaucasiens. La plus valable que je puisse proposer est celle du nº 13 de Samthavro et du crâne nº 6085 des Kourganes. Même indice : 77, 53 et 77,47; longueur semblable, 178 et 182. Même conformation du nez par exception et indice nasal tout voisin : 44, 85 et 45,71. Mais les orbites diffèrent, comme presque toujours. Celles du crâne Kourgane sont à la fois plus larges et moins hautes. Il y a, me semble-t-il, des indications générales précieuses à retirer de ces faits. Manifestement les Caucasiens anciens que nous connaissons (nous ne les connaissons pas tous) étaient dans leur pureté originaire, identiques aux peuples préhistoriques du nord-est de l'Europe d'où sont provenus successivement Kymris, Goths et Germains, Finnois primitifs. Ils en ont différé de bonne heure et de plus en plus uniquement par des caractères empruntés aux peuples de l'Asie, qui prirent contact avec eux sans oublier les Huns qui se rendirent maîtres des peuples du Nord du Caucase.

Mais par cela même que cette différence n'est pas originaire et n'a fait que s'accentuer par l'effet des relations permanentes avec l'Asie, relations ininterrompues jusqu'à notre époque, les Caucasiens connus ne sont pas d'origine asiatique, pas plus que leurs congénères dolichocéphales et blonds, les préhistoriques des plaines du Dniépr et du Dniestr. Il est vrai qu'après avoir perdu leurs caractères les moins fixes ils ont perdu ceux qui l'étaient le plus, comme la forme du crâne, par une véritable substitution. Ce sont aujourd'hui, en majeure partie, des Touraniens un peu plus sémitisés que nos Persans actuels bruns et brachycéphales. Mais cette substitution s'est faite sous nos yeux, aux yeux de l'histoire, par un apport sans cesse renouvelé d'éléments asiatiques.

Les Alains ne différaient pas beaucoup originairement des anciens Caucasiens. La description que nous en a laissée l'histoire ne s'écarte pas de la réalité. D'un fond primitif de grands blonds dolichocépales, modifié par des éléments touraniens, mèdes sans doute d'abord, puis hunnique, oural-altaïque ou Tatar, ils devaient avoir quelques-uns des traits de nos Lettes et Lithuaniens, et reproduire à peu près les caractères que j'ai reconnus aux anciens Finnois, peuple formé du même fond, modifié depuis plus profondément par des éléments presque identiques. Ils confinaient à l'empire des Khazars (IVe-XIIe siècle), Finnois du même type que les Bulgares, qui comprenaient peut-être les Agathyrses. Leur territoire se confondait avec celui de ces Sarmates auxquels des auteurs anciens, Diodore de Sicile, Pline, attribuaient aussi une origine médique, qui sont allés au delà du Dniépr se fondre avec les slaves Wendes venus du Danube dès l'an 77 de notre ère (A. Lefèvre) et dont la plupart des caractères se retrouvent sans doute encore aujourd'hui, comme la langue, chez les Lithuaniens. L'étude des Kourganes scythes depuis le Dniépr jusqu'à la steppe Kirghize où l'on vient d'en signaler en grand nombre (Néfédow, Congrès de Moscou, t. II, 1893), prouvera, j'en ai la conviction, comme je viens de le prouver pour le Caucase, que le fond premier de la population de

toute cette région, sauf les rives de la mer Noire dépendantes de l'Asie Mineure, était du type blond dolichocéphale. Ce type différait déjà anciennement, comme en témoigne ce que nous savons des Scythes, de celui des Francs-Germains-Goths, restés à peu près purs en deça du Dniépr jusqu'à l'invasion slave, par l'effet d'une proportion de sang mongolique qui s'est depuis sans cesse accrue. On retrouve ce sang mongolique jusque chez les Ruthènes et en Lithuanie, l'empire des Avares s'étant d'ailleurs étendu jusqu'à l'Elbe au VIIe siècle. Et il a dominé jusqu'à notre époque au delà du Dniépr. Les Alains en étaient certes moins imprégnés que les Sarmates, les Scythes, les Khazars, les Bulgares, etc. Et leurs descendants, les Ossèthes, s'en sont jusqu'à notre époque relativement assez bien préservés, car on ne saurait méconnaître leur physionomie européenne (V. notamment les portraits donnés par M. E. Chantre), comme ils se sont préservés du sang sémite. De là la proportion encore élevée chez eux des yeux clairs et des cheveux blonds.

Je demande pardon de cette longue digression. Mais il est temps de prendre corps à corps les légendes ethnologiques, souvent encombrantes, pour s'en débarasser ou leur assigner une valeur déterminée à l'aide d'une analyse rigoureuse des documents anthropologiques.

III

Crânes d'un ancien cimetière de Rochefort-sur-Mer. — Type dolichocéphale blond de la moitié d'entre eux.

Je reviens maintenant à la population blonde de la Charente-Inférieure. D'après mes souvenirs, il y aurait dans ce département deux types à teint et à yeux de blonds. Le premier, le plus commun, est de taille moyenne, épaisse, à teint coloré, à figure ramassée assez large, à yeux clairs assez petits, à cheveux châtains ou châtain foncé, à nez petit, droit

et pointu. Le second est plutôt grand, à teint blanc, à nez fort et proéminent. Je me suis trouvé, il y a peu, en face d'une personne indigène qui reproduisait à la perfection le type classique anglais. Comme je soupçonnai de suite des rapports plus ou moins anciens de sa parenté avec La Rochelle, on m'apprit que sa mère en était originaire.

Voilà un fait et un fait certain, clair. Il n'est pas isolé. Je n'ai cependant été nullement frappé à La Rochelle par la présence plus fréquente d'un type blond et grand à teint gris pâle et à nez saillant. Si d'ailleurs on doit tenir compte de l'influence évidente qu'ont dû avoir le passé de cette ville et les vicissitudes de l'Aulnis, sur la composition de la population, il ne faut pas oublier non plus que le port actuel de Rochefort est le grand entrepôt du commerce des bois de Norvège. Les relations commerciales mettent sa population en contact surtout avec des blonds. De pareilles influences toutefois, si étendues qu'on les suppose, n'auraient eu qu'une action légère si le fond de la population était brun pur. Il n'a jamais été tel, comme la prédominance absolue des yeux clairs en témoigne. Une grande partie du département, en particulier les rives marécageuses longtemps inhabitées de l'embouchure de la Sèvre et de la Charente, ont été occupées originairement par des blonds plus ou moins mêlés.

Au printemps de cette année (1893), étant de passage à Rochefort, j'appris qu'on mettait au jour, en défonçant une avenue, près de l'une des portes de la ville, un grand nombre d'ossements humains. Je n'eus que le temps d'aller jeter un coup d'œil à cet endroit. D'ailleurs les ossements étaient à fleur du sol, et les ouvriers tapant dans le tas à coups de pioche sans aucun ménagement, ne retiraient que des pièces brisées. Je ne pris que trois fragments au hasard, sur une brouette pleine. Mais un industriel de la ville, M. Froissant, amateur éclairé à ses heures, voulut bien se charger de m'envoyer quelques crânes s'il y en avait qui ne fussent pas trop endommagés par la pioche.

Crânes d'un ancien cimetière de Rochefort-sur-Mer.

Nos d'ordre sexe	Indices. céphal.	Indices. stéphan.	Indices. vertical	Indices. nasal	Indices. orbit.	Diamètres. ant.-p.	Diamètres. tr. max.	Diamètres. fral min	Diamètres. stép	Diamètres. vert	Orbites larg	Orbites haut	Nez long	Nez larg	Circ. hor. tot.	Cbo méd	
VI	»	90.74(?)	»	»	78.95	190	»	98	118	»	38-	30	»	»	»	370	
VII f.	69.56(?)	»	»	»	»	184	128(?)	94	»	»	»	»	»	»	»	380	
IV f. (?)	74.59(?)	89.08	»	51.02	82 50	185	138(?)	98	110	»	40	33	49-	25	516	»	Kob. nº 6.
VIII f. (?)	76.40(?)	84.68	73.03	»	»	178	136	94	111	130	»	»	»	»	510	365	
II	77.40	75.83	72.88	43.39	86 84	177	137	91	120	129	38-	33	53-	23	506	369	Samthavro nº 13.
III	77.66	77.42	»	»	»	188	146	96	124	»	»	»	»	»	533	390	
I	78.61	79.84	74.86	47.91	81.58	187	147	99	124	140	38-	31	48-	23	530	380	
IX	80.35	76.99	79.29	»	»	168	135	87	113	134	»	»	»	»	492	»	
V	?	76.92	71.35	»	»	178	»	100	130	127	»	»	»	»	»	»	Plag. Port. de fral et paral défmé
X																	
XI				49.01	102.63						38-	39	51-	25			Face avec front. et parties des par. Paraît assez large et capace.
moyennes	76.36			47.84	87.30	181.77	138.14				38.4	33.2	50.2	24	514		

Il a réussi à en réunir une dizaine dont neuf adultes mesurables. Et je l'en remercie bien vivement.

Ces crânes proviennent d'un ancien cimetière fermé sur la fin du siècle dernier où on a trouvé une monnaie du XVIe siècle, et dont on aurait rassemblé les restes osseux dans une fosse commune. Ils représentent donc la population indigène avant les brassages déterminés par la multiplicité des relations actuelles. Rochefort du reste, ravagé d'une façon permanente par les fièvres entretenues par son sol marécageux jusqu'à notre époque, n'était pas habitable pour tout le monde. Tous malheureusement ont quelque cassure et sont incomplets. La face n'est mesurable sur aucun. L'indice nasal n'a pu être pris que sur trois, l'indice orbitaire sur quatre, l'indice vertical sur cinq. Mais j'ai pris l'indice orbitaire et nasal sur une face privée de la majeure partie du crâne, ramassée par moi. Si insuffisante que soit cette série, cependant on en retire immédiatement un renseignement très sûr qui est important. Elle ne renferme en effet aucun brachycéphale vrai, mis à part le n° 5, fortement plagiocéphale et que je suis obligé de négliger. Deux peuvent être rattachés nettement au type celtique, encore est-ce au type celtique bien atténué. C'est d'abord le plus petit (n°9), sa circonférence horizontale étant de 492 mm., bien au-dessous de la circonférence moyenne des Bas-Bretons eux-mêmes. C'est néanmoins sans doute parmi les bruns Bas-Bretons, qu'il faut aller chercher ses congénères. Son diamètre frontal est très petit relativement et absolument (87). Il est, avec cela, robuste dans ses parois, régulier dans ses contours. Le second crâne celtique, masculin, est le n° II. Le front est assez bas et fuyant quoique plus large. Son diamètre stéphanique est à peu près le même, mais il est plus bas et plus allongé. Sa supériorité au point de vue du volume peut n'être que l'expression de la différence des sexes.

Les n^os I et III s'écartent peu des précédents par leur conformation générale. Cependant, le n° I, avec sa forte glabelle, ses arcs sourciliers très proéminents, son front bas et fuyant, son aspect massif, son poids, ses épaisses parois, sa capacité

probable, ne peut être rapporté qu'à un individu ou très grand ou très fort, d'un type distinct par sa grossièreté.

Sur trois fémurs qui m'ont été envoyés, l'un est d'un individu de taille nettement supérieure à la moyenne, sans être très robuste.

Sa longueur est de 460 mm.

La longueur du second est de 446 mm.

Celle du troisième de 395 mm.

Ces chiffres, d'après les rapports établis par M. Manouvrier, et en suivant sa méthode, donnent pour le vivant, les tailles de $1^{m}66$ à $1^{m}67$, de $1^{m}64$ et de $1^{m}53$.

Il n'y a à retirer de ces quelques données qu'une très fragile indication sur le mélange des tailles.

Mais à côté de crânes d'apparence globuleuse, par élargissement bi-pariétal, il y en a d'autres en nombre égal d'un type différent. Ils se reconnaissent immédiatement à ceci, que tandis que le diamètre frontal minimum devient un peu plus grand en moyenne, le diamètre stéphanique diminue sensiblement, d'où résulte pour eux un indice stéphanique bien plus élevé. Leur largeur est plus égale et en moyenne plus faible. Ils sont donc plus étroits sans être plus longs que les deux précédents, sauf un, le n° VI, dont la longueur absolue est grande (190), mais dont la largeur, sans doute plus grande à proportion, n'a pu être prise. Leur longueur moyenne dépasse de quatre unités celle des autres. Leur front est plus droit, leurs contours plus doux, et l'ossature est pour trois à quatre d'entre eux peut-être plus fine. D'ailleurs, ils sont plus légers et plus anciens que les n^{os} I, II et IX, d'aspect moderne. De plus, l'un d'eux, le n° VII, au front droit, étroit et bombé est sûrement féminin. Il en est probablement de même du n° VIII. Le n° VII, féminin, est très dolichocéphale (69,56?), en raison de ce qu'il est le moins large de beaucoup. Pour résumer, dans cette petite série il y a bien trois types et peut-être quatre. Le n° V, plagiocéphale, constituerait à lui seul le premier. Sont front est haut et large. Il devait surplomber la face. Son élargissement

bipariétal est le plus élevé. Et comme il est peu long, sa forme, n'était sa plagiocéphalie et son peu d'élévation, serait à peu près du type celtique carré. C'est peut-être le plus commun de la Saintonge. Le second groupe serait celui du Bas-Breton (n° IX), ou du Vendéen auquel se rattacheraient en raison de leurs petites dimensions, dans les deux sens, le n° II et peut-être le n° VIII, malgré son indice stéphanique bien plus élevé (?) son étroitesse, sa quasi-dolichocéphalie.

Le troisième groupe se composerait des n^{os} I et III qui se rattachent au même type globuleux, mais qui ont des dimensions bien plus grandes, sont plus capaces, plus robustes et devaient appartenir à des individus de plus grande taille. Je ne peux pas les séparer des précédents. Toutefois le nez est peu large et l'orbite peu haute chez celui dont le nez et l'orbite sont conservés. Les crânes du quatrième groupe sont d'un type nettement dolichocéphale. A en juger par le seul indice nasal qu'il a été possible de prendre sur eux, indice de platyrhinien, ils ne se rattachent certainement pas aux blonds Kymris. Ils ne se rattachent pas non plus aux dolichocéphales bruns méditerranéens. C'est donc au type dolichocéphale blond des Francs-Germains qu'il faut les rapporter.

Cette détermination n'écarte pas absolument l'hypothèse historique d'une intervention des Alains dans le peuplement originaire de la Charente-Inférieure. Je l'ai démontré. Et d'ailleurs mes crânes proviennent d'un endroit où les indigènes ont été plus exposés à des mélanges récents.

L'indice céphalique moyen de mes sept Rochefortais mesurables, est de 76,36. C'est exactement celui des Kobaniens préhistoriques, ancêtres prétendus des Ossèthes. Mais cet indice est aussi celui des Anglo-Saxons. Personne aujourd'hui ne voudrait se contenter de ce caractère, ni baser des parentés de race d'après des moyennes dues au hasard des mélanges. Je n'oublie pas non plus que la faiblesse et le mauvais état de la série dont je dispose, m'impose beaucoup de réserve.

J'ai pu prendre l'indice orbitaire et l'indice nasal sur un

simple fragment. Je ne connais pas le crâne auquel ces indices se rapportent. Ils sont élevés l'un et l'autre, surtout l'indice orbitaire. Je retrouve donc là associées la platyrhinie et la mégasémie extrêmes des crânes Caucasiens (caractères d'ailleurs qui se présentent chez les Bretons-Gallots).

Ce cas élève la moyenne de ces crânes. Cette moyenne de 47,84 pour le nasal et de 87,3 pour l'orbitaire, les laisse cependant dans le groupe des leptorhiniens (à la limite) mésosèmes. C'est le cas d'ailleurs des Proto-Caucasiens de Samthavro qui ont les mêmes indices moyens (48 et 87,97).

Il y a donc des identifications possibles entre les uns et les autres. Voici, par exemple, mon crâne n° IV comparé au crâne de la nécropole de Koban n° 6, et mon crâne n° II, comparé au crâne de Samthavro n° 13.

	Rochefort n° IV.	Koban n° 6. Femme.	Rochefort n° II.	Samthavro n° 13.
	—	—	—	—
Indices céphal .	74.59	75.67	77.40	77.53
— vertical.	—	73.51	72.88	—
— nasal. .	51.02	71.87	43.39	44.85
— orbit. .	82.50	78.94	86.84	87.17
Diam. ant.-post.	185	185	177	178
— trans. max.	138 (?)	140	137	138
— front. min.	98	92	91	100
— stéphan. .	110	110	120	—
— vertical. .	—	136	129	—
Orbites. Larg .	40	38	38	39
— Haut .	33	30	33	34
Nez. Longueur .	49	32	53	53.5
— Largeur .	25	23	23	24
Circ. horiz. tot.	516	510	506	—

Il est impossible de ne pas reconnaître la ressemblance qui unit le crâne de Rochefort n° II et celui de Samthavro n° 13. Cette ressemblance s'étend à la face, au nez et aux orbites. Il est impossible de même de n'être pas frappé de la dissemblance qu'offrirait le crâne de Koban par sa face en raison

de l'étonnant raccourcissement du nez qui, absolument, est peu large, si un caractère aussi insolite n'éveillait pas de légitimes suspicions sur les mesures dont il paraît résulter. Je le répète, je ne puis pas donner l'indice nasal de ce crâne comme valable, justement parce qu'il est trop extraordinaire. Il est à remarquer que le crâne de Rochefort n° IV est à nez plus large. Il est en même temps bien plus long, il est vrai. Il n'en a pas moins un indice de platyrhinie.

Un fragment de même provenance autoriserait sans doute d'autres rapprochements. Je m'en tiens à ceux-là pour le moment. Ils *n'ont d'ailleurs rien d'exclusif*. Ils rentrent avant tout dans le cadre de la démonstration générale que j'ai voulu faire de l'étroite parenté des Caucasiens et des Francs-Germains, de l'identité ethnique des blonds, considérés dans leurs premières origines, qu'on les observe à l'état de pureté, au Caucase, en Angleterre ou dans la Charente-Inférieure. Ils appellent d'autres observations. Mais je suis allé jusqu'aux dernières limites de ce qu'on peut faire avec des pièces aussi peu nombreuses et aussi incomplètes. Les conclusions fermes et définitives me sont encore interdites. Les constatations de faits auxquelles je me borne sont d'ailleurs une étape plus sûre, déchargées du fragile édifice de déductions provisoires.

Discussion.

M. Collignon. — A mon avis, il y a dans ce travail deux choses à considérer : 1° une question de fait; les habitants actuels de la Charente-Inférieure sont-ils des blonds, et 2° une question de principe : est-on autorisé à considérer comme blonde une population où les blonds sont en minorité ?

En ce qui concerne le département dont il s'agit, je suis particulièrement documenté, puisque, à l'époque des conseils de révision, j'ai recueilli cette année même, sur 20 sujets au

moins par canton, les mesures et les caractères les plus importants pour la détermination des races dans toute l'étendue du 18e corps d'armée, dont la Charente-Inférieure fait partie avec la Gironde, les Landes, les Basses et les Hautes-Pyrénées. Je vous soumettrai incessammment les résultats de cette campagne, basés sur près de 60,000 mesures ou notations diverses; aujourd'hui je veux seulement opposer à l'assertion de notre collègue le témoignage des faits.

Les documents sur lesquels il s'appuie sont ceux qui ont servi à l'établissement des cartes de la couleur de M. Topinard. Sur 100 sujets ils indiquent : yeux bleus et clairs, 36,9; cheveux roux et blonds 14,8, demi-somme, 25,8; c'est-à-dire juste 25 0/0 ou un quart de blonds. J'attache à ces chiffres la plus grande valeur; mais pris, et c'est là le vice de toute statistique un peu étendue, par diverses mains, et souvent par des gens de bonne volonté, mais peut-être insuffisamment préparés, je suis autorisé, en la circonstance présente, à leur préférer les miens, qui ont sur eux l'avantage d'être de même main, et surtout, portant sur un nombre égal de sujets de chaque canton, de représenter avec une fidélité plus grande l'aspect réel du pays. Les villes contiennent intellectuellement plus d'éléments travailleurs que les campagnes. Les correspondants de M. Topinard sont donc en majorité des urbains qui, par suite, observant autour d'eux, ont du nous donner proportionnellement trop d'observations de sujets urbains ne présentant pas toutes garanties d'origine, contre un nombre trop faible de ruraux. En outre, nous savons depuis les travaux de M. Ammon que la sélection que les villes pratiquent sur les populations rurales porte spécialement sur les éléments dolichocéphales, qui peuvent *a priori* être supposés blonds dans la région dont nous nous occupons. Or nul ne doute que des ports tels que La Rochelle et Rochefort ne reçoivent continuellement des apports de sang blond et n'en aient reçu depuis un temps très long. Aussi juger d'un département par deux grandes villes maritimes n'est pas correct, et à mon sens les ruraux

doivent être étudiés à part, comme formant la véritable population de la région, et les villes à part, comme un élément spécial ayant au regard de ceux-ci des caractères propres.

Quels sont donc les caractères généraux des habitants de la Charente-Inférieure? En bloc l'indice céphalique y est de 82,62, l'indice nasal de 68,82, les yeux bleus y comptent pour 30,6 0/0, les cheveux roux et blonds pour 10,5, soit en 1/2 somme 20,5 0/0. En revanche il y a : yeux foncés 29,2, cheveux bruns 52,4, noirs, 15,4 ou 67,8, au total, ce qui donne en 1/2 somme de sujets bruns 48,5 0/0. — Excès des bruns sur les blonds 28,00.

Dans le détail l'indice céphalique dénote une grande uniformité, car les moyennes cantonales oscillent seulement entre 81,5 et 84,8, alors qu'en Dordogne, par exemple, elles couvrent 10 unités de 76,8 à 86,9. C'est signe de grand mélange. Les régions les plus brachycéphales sont la Saintonge proprement dite (sans le canton de Saintes), un îlot entre St-Jean-d'Angély, Rochefort et La Rochelle, et enfin le canton de Marans à l'extrême nord. Disons en passant que ce dernier fait est curieux, car à l'époque romaine, l'embouchure de la Sèvre était un golfe d'où émergeaient quelques îlots; fait qu'on peut encore constater plus près de nous sur les cartes du XVIIe siècle. Les îlots maransiens ont donc gardé une population de *vaincus* analogue à celle du marais vendéen, et si les Alains y sont venus, on ne peut dire qu'une chose, c'est qu'il n'en reste plus trace... à moins, ce que nous ignorons d'ailleurs, qu'ils n'aient été brachycéphales et bruns, chose peu probable[1]. Les îles voisines ne diffèrent guère : Ré, proche de la Vendée, a 83,4; Oléron 82,02, comme les environs de Rochefort.

En ce qui concerne la couleur, les bruns vrais, exception faite des moyens, c'est-à-dire de tout ce qui n'est franchement ni blond ni brun, l'emportent partout numériquement

[1] A Marans l'excès des bruns sur les blonds s'élève à 22,5; I. céphal., 84,2, I. nasal, 68,9.

sur les blonds purs, sauf dans le canton méridional de Montendre qui semble se relier, soit au centre relativement blond du Médoc par l'intermédiaire du canton girondin de St-Ciers, soit à la traînée blonde du versant sud de l'Isle, que j'ai signalée en Dordogne. Géographiquement et historiquement il est d'ailleurs hors de la région charentaise et appartient à cette contrée boisée et pauvre qui porte en Dordogne le nom de *Double*. Partout ailleurs les bruns l'emportent. C'est au sud de l'embouchure de la Charente, autour de Marennes que cette prépondérance est le moins accentuée, ainsi que dans le canton de la Rochelle, ce qui s'explique de soi-même. A Ré et à Oléron l'excès moyen des bruns s'élève à + 28,6 et + 25,0.

Dans ces conditions il me semble difficile de considérer le département de la Charente-Inférieure comme un département blond. Il contient évidemment des blonds, comme du reste le moindre village de France; mais, lorsque numériquement l'excès des bruns purs sur les blonds purs est de 28,0 0/0, il me semble impossible d'émettre une autre conclusion que de dire que dans l'ensemble la population est brune.

Prenons pour termes de comparaison 2 départements que j'ai étudiés avec plus de détails encore, la Manche et les Basses-Pyrénées. Nous pouvons considérer le premier comme réellement blond ; les blonds y ont sur les bruns un excès de 14,8; inversement le second est très brun et ceux-ci l'emportent sur les blonds de 45,1 (blonds, 14,45 — bruns, 59,55), chiffres pris sur l'ensemble d'une classe de recrutement, c'est-à-dire avec la représentation effective et proportionnelle du moindre village. Or ces chiffres sont, eux aussi, de même main que ceux que je donne pour la Charente-Inférieure. Ils gardent donc en tout état de cause leur valeur respective, et il en ressort qu'avec son excès de + 28, la Charente-Inférieure est plus proche des + 45 des Basses-Pyrénées que des — 14,8 de la Manche.

Quant à la question de doctrine dont je parlais, je tiens à protester une fois de plus en cette enceinte contre la tendance exagérée qu'on a à faire de l'exception la règle et à voir des

blonds partout. Cette tendance est fâcheuse parce qu'elle est fausse, et elle est dangereuse parce que poussée à l'extrême, comme on le fait en Allemagne et dans d'autres pays blonds, elle tend à nous conduire à je ne sais quel *panalbinisme* que rien ne justifie. La théorie de Penka, celle des blonds seuls Aryens, seuls facteurs de toute civilisation, seuls pionniers du progrès, etc., etc., me semble, bien que M. Zaborowski, je me hâte de le dire, n'y ait fait aucune sorte d'allusion, apparaître entre les lignes, et j'estime que nous ne pouvons pas la laisser passer sans protestation. Ce n'est pas assurément dans une simple réponse comme celle-ci qu'il m'est possible d'entrer dans ce débat; mais du moins je tiens à m'élever contre le procédé trop usité actuellement dans les pays de sang anglo-germain et qui consiste à généraliser une exception en vue d'une thèse flatteuse pour l'amour-propre de race. On recherche et on trouve quelques Romains célèbres blonds ou roux et on en conclut que les Romains étaient un peuple blond et par suite que leur civilisation nous vient des races blondes. N'ai-je pas lu dernièrement dans « Races and peoples » de Brinton que les Berbères étaient blonds (p. 112). Assurément il y a des blonds dans l'Afrique du nord, mais l'essentiel est de savoir dans quelle proportion. Or, désireux de trancher la question, j'ai fait jadis le relevé de la couleur en Tunisie (voir *Rev. d'Anth.*, 1888, p. 1) et j'ai trouvé sur l'ensemble de la population, yeux clairs et bleus 3,5 0/0; cheveux blonds 0,4 0/0. Moyenne sur 2030 individus de tous les points de la régence, 1,8 0/0, dont *pas un* ne réunissait les deux caractères. Franchement, 1,8 0/0 c'est insuffisant.

Les races méditerranéennes, seules mères de la civilisation, étaient toutes des races brunes; elles ont le droit de rappeler aux races blondes ce titre de gloire et le devoir de ne pas s'en laisser déposséder par des sophismes; c'est pourquoi je me permets de faire à M. Zaborowski un procès de tendance ou plutôt de le mettre en garde contre les conclusions qu'on pourrait tirer des vues d'ailleurs fort intéressantes qu'il nous a si bien exposées.

Zaborowski. — Je n'ai pas dit que la population de la Charente-Inférieure était blonde, comme on l'entand d'habitude. J'ai dit que d'après les statistiques connues, les yeux clairs y étaient en grande majorité. Les résultats obtenus par M. Collignon, infirment-ils cette donnée? Non. Or, précisément la question posée par M. Dumont et par moi est de savoir s'il ne convient pas d'accorder à ce caractère l'importance exclusive accordée jusqu'ici à la coloration des cheveux. J'ai dit qu'en tout cas c'était un caractère de blond et que sa persistance dans la Charente-Inférieure prouvait ou qu'il y avait eu dans cette région un fond ancien de blonds, ou que des éléments blonds étaient venus s'y établir à plusieurs reprises au cours de l'histoire.

L'indice céphalique moyen trouvé par M. Collignon pour le canton de Marans, est assurément contraire à mes présomptions. Car il est certain, historiquement parlant, que les Alains ont été poussés par les Wisigoths dans cette région à peu près déserte jusqu'alors. Mais cet indice moyen prouve-t-il qu'il n'y a plus là ni blonds ni dolichocéphales? j'en doute. Je n'ai peut-être pas toutefois assez explicitement insisté sur l'importance des éléments blonds qui sont venus s'ajouter à la population première jusqu'à l'époque actuelle. Les Normands sont venus dans ce pays et avant eux les Saxons, Wisigoths et Vandales avaient déjà foulé son sol.

Les Anglais ont été longtemps les maîtres des îles d'Oléron et de Ré, de l'Aulnis, et même de la Saintonge. Une première fois elles firent partie du domaine du roi d'Angleterre par le mariage de la fille du dernier comte de Poitiers avec Henri Plantagenet. Une seconde fois les revers du roi Jean II (1356) à Poitiers, les livrèrent pour près d'un siècle à la domination intermittente et aux incessantes incursions des Anglais. J'ai cité le cas d'une jeune personne indigène, ayant absolument le type anglais. J'en connais bien d'autres. Il est impossible de se méprendre sur l'origine des ancêtres d'indigènes de la côte, grands, blonds jusqu'à la maturité, au teint blanc, au nez grand et saillant : je connais un pêcheur qui a les cheveux

châtains foncés sans doute, mais un teint de blond et dont le grand-père avait et dont le petit fils a les cheveux rouges. Ce ne sont pas là des caractères qu'on puisse rencontrer dans la lignée de bruns purs. Les marins vous diront que les matelots de l'Aulnis ont sur mer la même allure que les matelots anglais. J'ai entendu quelque chose qui est encore bien plus significatif. On dit dans le pays que tous les marins *ont les yeux clairs*, comme si la fréquentation de la mer influait sur la couleur des yeux. Quelle preuve plus sincère dans sa naïveté que les marins ont en effet des yeux clairs et qu'ils descendent de marins blonds?

J'ai cité d'autre part cette circonstance que le port de Rochefort est le grand entrepôt des bois de Norvège. Notre collègue M. Daveluy, qui voudra bien me permettre de le citer, m'a nommé des familles de la Rochelle qui sont d'origine scandinave. Lui-même n'a rien absolument des petits bruns celtiques de la région avoisinante, que je connais bien, certes, car les membres de la famille de ma mère en sont des représentants très purs. Notre collègue M. Thieullen, qui m'apprend qu'il est de Rochefort, a non seulement les caractères très purs du type blond, son nom de plus est d'origine scandinave. On réunira des faits de ce genre à poignées quand on voudra. Je n'ai pas fait que passer dans la Charente-Inférieure. J'ai habité les environs de Surgère, et j'ai fait des séjours répétés aux environs de la Rochelle et de Rochefort. Toutes les personnes indigènes dont j'ai conservé le souvenir se rattachaient au type blond par la plupart de leurs caractères sinon par leurs cheveux.

M. Deniker fait observer que, d'après les recherches les plus récentes et les plus complètes, les Ossèthes sont bruns et non pas blonds.

M. Zaborowski. — Le fait signalé par M. Deniker est fort intéressant. Mais il est bien loin d'infirmer ce que j'ai dit des origines des Ossèthes. Il n'en résulte nullement que ceux-ci doivent être considérés comme originairement bruns. Le relevé fait sur des conscrits de l'Osséthie, serait-il d'une valeur

indiscutable, qu'il serait une preuve de plus et une preuve frappante de cette moindre résistance des blonds que j'ai démontrée.

Les premiers observateurs ont tous signalé les Ossèthes comme blonds en majorité. Mais il y avait des bruns parmi eux dès l'origine comme le prouve leur langue (*V. mon mémoire*) et voilà au moins douze cents ans qu'ils sont traversés et serrés de toutes parts par des bruns plus ou moins mongoliques. Tout ce que nous savons des Scythes nous autorise à chercher leurs descendants parmi les Ossèthes. Mais eux-mêmes n'étaient pas des blonds purs. Avant longtemps on démontrera que des bruns mongoliques s'étaient répandus dès le commencement de notre ère sur toute la région comprise entre le Dnièpre et la steppe Kirghize. Les Sarmates voisins des Alains et des Scythes dont on a voulu faire des Slaves, devaient être eux-mêmes du même type que les Ossèthes. Et c'est sans doute parmi les Lithuaniens, je le répète, qu'il faut chercher leurs descendants. Je regrette qu'il n'ait pas encore été fait, du moins à ma connaissance, de comparaison entre les deux langues lithuanienne et ossèthe, si particulières l'une et l'autre.

L'un des secrétaires : Dr Capitan.

594e SÉANCE. — 18 Janvier 1894.

Présidence de M. Dareste.

CORRESPONDANCE.

Lettres de remerciements de MM. Fischer, Schulhof, Denjoy et Papillault.

Lettre de M. A. Gaultier de Claubry dont voici un extrait :

« Philippeville, le 10 janvier 1894.

« Monsieur,

« J'accomplis bien tardivement l'intention que j'ai toujours eue de vous faire part d'une observation qui date du temps où j'étais directeur de l'enseignement en Cochinchine.

« On me confia un jour vingt-deux annamites du royaume de Hué (en 1881) pour leur faire apprendre le français et autres connaissances nécessaires aux fonctions de télégraphistes. Le plus jeune n'avait pas douze ans, le plus âgé avait passé vingt-deux; tous étaient également ignorants.

« Malgré la différence d'âge je commençai par les confier, pour l'étude du français, au même professeur, me réservant de les répartir ensuite suivant leur force.

« Ce professeur était un homme intelligent et dévoué, qui avait fait un assez long service dans l'enseignement secondaire moyen. Nous arrêtâmes ensemble la méthode à suivre.

« Elle consistait tout simplement à choisir dans des écrivains français parfaitement purs, les passages les plus simples et les plus abordables, — à les expliquer, avec l'aide du professeur indigène servant d'interprète, — sens des mots — construction — liaison grammaticale, — et ensuite à faire apprendre par cœur le texte bien compris.

« Après une quinzaine de jours d'essais, le professeur vient dans mon cabinet, se déclarant complètement découragé; « les enfants, me dit-il, *n'ont pas de mémoire.* »

« Des jaunes qui n'avaient pas de mémoire, cela me parut renversant. J'allai assister à la classe suivante et à plusieurs autres ; et, après des expériences variées, nous restâmes convaincus par l'évidence, que ces annamites avaient plus de facilité à apprendre par cœur, avec les points, les virgules, l'intonation, et à réciter d'une manière intéressante quatre pages d'impression auxquelles ils ne comprenaient pas un traître mot, — que quatre lignes clairement expliquées et commentées.

« Je pris donc mon parti, contrairement à tous mes principes

antérieurs, de leur faire apprendre la leçon d'abord, et de ne leur en faire donner la traduction et l'explication qu'après que l'on était sûr qu'ils savaient le texte imperturbablement.

« A partir de ce moment, ils firent des progrès et prirent goût à leurs études. Je n'ai malheureusement pas pu poursuivre les résultats jusqu'au bout, ayant quitté mon service quelques mois plus tard.

« Cette expérience ne faisait, d'ailleurs, que s'ajouter à certaines observations isolées que j'avais faites précédemment, et dans lesquelles je n'avais voulu voir d'abord que des exceptions.

« Il me paraît donc constaté, sauf l'avis de plus savants que moi, que dans le cerveau des jaunes, qui sont une race de bébés plus ou moins jeunes, plus ou moins vieux, la communication n'est pas établie, ou est mal établie entre les fonctions de la mémoire et celle de la réflexion. Ces deux facultés (dont il ne m'appartient pas de déterminer les circonvolutions) ne peuvent agir ensemble : la mémoire doit travailler seule ; si la réflexion la précède, elle l'embrouille.

« Les Chinois — j'en ai eu 64 dans nos différentes écoles, — sont prodigieux pour apprendre les mathématiques par cœur, et si bien qu'ils vous font illusion. Il faut une certaine habitude pour arriver à s'apercevoir qu'il leur manque le *pourquoi*. Chez nos enfants le même phénomène se produit (ne parlons pas de Pascal), mais cela se passe ; chez les Chinois, chez ceux du moins que j'ai eu l'occasion d'observer, cela dure. — Les Annamites leur sont en cela supérieurs, et les Japonais supérieurs aux Annamites. »

A propos du procès-verbal.

M. Letourneau. — M. A. de Mortillet considère, comme hors de doute, que la croix en usage, durant les premiers siècles du Christianisme, était la croix dite grecque. Ce qui me paraît hors de doute, c'est le fait contraire, du moins d'après les ouvrages spéciaux. Dans l'iconographie des Catacombes, on

trouve peu de croix; car les Chrétiens persécutés craignaient d'arborer le symbole de leur religion; parfois ils employaient, mais d'une manière peu visible, ce qu'on peut appeler des succédanés de leur croix, de petits swastikas sur des figures (Pératé, *Archéologie chrétienne*, 23), la croix en *tau*, de très petite dimension sur le pourtour d'une fresque (*Ibid.*, 99). Cependant de grandes croix latines, comme celles de nos églises, sont représentées sur certaines fresques (Cimetière de Calliste. — Cimetière de Pontien. *Loc. cit.*, p. 144-145). — Mais dès que l'église est triomphante, quand elle peut construire des édifices à elle, à partir du IVe et du Ve siècle, c'est, sans conteste, la croix dite latine, la croix actuellement en usage, qui est adoptée. C'est une croix latine, qui surmonte le panneau de la porte Sainte-Sabine (Ve siècle); c'est la croix latine, qui est figurée plusieurs fois sur la mausolée de Galla Placidia à Ravenne (IVe ou Ve siècle); c'est une croix latine, que l'on voit, dans la mosaïque absidale de Sainte Pudentienne, à Rome (IVe siècle); c'est une croix latine, qui surmonte une colonne dans le décor du Baptistère des orthodoxes (Ve siècle), à Ravenne (*Loc. cit.*, *Passim.*). Est-il besoin de dire que j'entends par « croix latine » la croix de nos églises et non pas la croix pattée supportée par un long manche, comme on la trouve sur certains menhirs taillés. — Du reste, on se tromperait, en croyant la croix dite latine moins ancienne que la croix dite grecque. Toutes les deux sont fort anciennes; elles ont précédé, de bien des siècles, le Christianisme ,et la croix dite latine se voit gravée sur nos monuments mégalithiques et bien ailleurs, notamment à Palenque.

Comme observation préliminaire, j'ai d'abord à observer qu'il n'y a aucune utilité, ni même aucune raison, à creuser un fossé profond entre l'âge préhistorique et les temps historiques. L'histoire est sortie de la préhistoire et l'une et l'autre ont sûrement été reliées par une période de transition, qui a dû être longue. Les monuments, dont nous nous occupons, doivent appartenir à cette période ; la pierre

taillée est parente de la pierre brute; l'obélisque et la colonne du menhir.

M. A. de Mortillet élargit beaucoup la question. Je n'avais parlé que de quelques monuments, dont le dessin a déjà été publié par Miln, et qui se trouvent dans le district de Carnac-Lormarioquer, si riche en monuments mégalithiques et en monuments portant des inscriptions qui n'ont rien à voir avec le Christianisme, mais parmi lesquelles les signes cruciformes sont très communs. Les croix mégalithiques sont souvent à branches égales; il en est pourtant qui ont un long manche et rappellent tout à fait la croix dite latine. L'une a ses trois courtes branches pattées. Or, toutes sont évidemment contemporaines. — On sait d'ailleurs qu'il n'y a aucun rapport nécessaire entre le Christianisme et la croix, signe extrêmement répandu dans tout l'Orient, dans l'Afrique du nord et bien ailleurs, quand il n'était nullement question de la religion du Christ.

Il faut aussi expliquer pourquoi toutes ces croix représentées sur les menhirs en question sont pattées, sont ce qu'on appelle des croix de Malte et non des croix latines, c'est-à-dire se rapprochent du type le plus commun sur les mégalithes. — Mais la croix du type latin n'a pas plus que la croix dite grecque de rapport nécessaire avec le Christianisme. La célèbre croix de Palenque dans l'Yucatan est du type dit latin, avec trois branches pattées; mais l'ensemble des figures, dessins et symboles qui l'entourent n'ont absolument rien de chrétien.

Si M. A. de Mortillet veut généraliser le débat, y comprendre toutes les croix gravées sur les menhirs taillés ou plus généralement sur les mégalithes, il faut absolument faire des catégories. Tous ces signes cruciformes n'appartiennent pas à la même époque. Les plus récents peuvent être chrétiens; mais les autres? La croix inscrite dans un cercle, si répandue, puisqu'on la trouve, non seulement chez nous, mais en Amérique, au Japon, etc., semble bien avoir été l'emblème du soleil. La croix en tau, très commune aussi, la croix en tau ansée de nos mégalithes sont plutôt le signe et l'emblème de

la justice vengeresse. Si l'on confond des choses si dissemblables, il sera impossible d'élucider la question. — En terminant, j'exprimerai un désir ; savoir, que l'on reproduise dans nos *Bulletins* les figures publiées par Miln et qui ont été l'origine première de cette petite discussion.

M. le Dr Adolphe Bloch. — Dans sa communication sur la *Morphologie comparée des dents, suivant les races humaines*, M. Regnault a dit, accessoirement, quelques mots au sujet des érosions dentaires, et il a cité, à ce propos, les leçons du professeur Fournier sur l'hérédo-syphilis comme cause d'érosions chez l'homme.

Or, je ferai remarquer que la syphilis héréditaire n'est pas la cause la plus fréquente de cette anomalie, car j'ai publié, en 1892, un travail (*Pathogénie des érosions et autres anomalies dentaires.* — Assoc. franç. pour l'avanc. des sciences) qui contient l'historique de cette question, et dans lequel j'ai cherché à démontrer que les érosions se rencontrent le plus souvent chez les enfants issus de parents, soit *névropathes*, soit *tuberculeux*, soit *alcooliques*.

D'ailleurs, les érosions dentaires se retrouvent sur les animaux chez lesquels la syphilis n'existe pas, et je rappellerai que M. Capitan, dès l'année 1883, avait déjà insisté sur ce point, lorsqu'il présenta à la Société d'Anthropologie un crâne de chien, où l'on pouvait constater des altérations dentaires, absolument semblables aux érosions de l'espèce humaine.

M. Magitot, en confirmant l'exactitude du fait signalé par M. Capitan, ajouta que lui-même avait montré au Congrès de Londres, en 1881, une mâchoire de bœuf, dont deux incisives étaient affectées du sillon caractéristique de l'érosion (*Bull. Soc. Anthr.*, 1883, p. 342 à 348).

Notons aussi que les érosions ont été observées sur des dents de races humaines préhistoriques (*Bull. Soc. Anthr.*, 1876, p. 434).

OUVRAGES OFFERTS.

Buschan (Dr G.). — *Leben und treiben des deutschen frauen in der Urzeit* in-8°, 32 pages, Hambourg 1893.

Micheli (Marc). — *Alphonse de Candolle et son œuvre scientifique*, in-8°, 60 pages, Genève 1893.

Roza (Accacio). — *Impressões a vuela pluma*, in-12, 53 pages, Porto, 1893.

Orsi (Paolo). — *Di due sepolcreti siculi nel territorio di Siracusa*, in-8°, 20 pages et planches, Palerme 1893.

Velazquez-de-Castto (Dr A.). — *La responsabilidad ens la histe-ricas*, in-8°, 46 pages, Grenade 1893.

M. Hovelacque, au nom de M. G. Hervé et au sien remet à la Société pour les archives :

1° Un dossier de documents pour l'étude de la taille dans le département de la Nièvre, concernant surtout la région morvandelle de ce département, et visant les années 1842 à 1862, 1889 à 1890.

2° Un dossier de documents pour servir à l'étude de la taille dans les départements de l'Yonne, de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, particulièrement pour la région morvandelle.

3° Les feuilles d'une enquête sur la couleur des yeux et la couleur des cheveux dans toutes les communes faisant partie du Morvan.

Ces documents sont ceux qui ont été utilisés par eux dans leurs « recherches ethnologiques sur le Morvan. » (*Mém. de la Soc.*, 3e série, tome premier, 2e fascicule).

PÉRIODIQUES.

Articles à signaler : *Mém. de la Soc. des antiquaires du Centre*, 1892-93. J. de St-Venant : Fonds de cabanes néolithiques.

Journal of anatomy and physiology, Jannary 1894 — A. Keith : The ligaments of the catarrhine monkeys, with references to corresponding structures of man ; — J. Griffiths : The condi-

tion of the testes and prostate gland in ennuchoid persons; — T. Stacey Wilson : Three projection drawings of the Brain; — A. Macalister : The development and varieties of the second cervical vertebra.

Trans. of the asiatic society of Japan, nov. 1893. — B. H. Chamberlain : On the manners and customs of the Loochooans.

ÉLECTION ET CANDIDATURES.

M. le Dr A. Hagen est élu membre correspondant national.

M. Paul Denjoy, procureur de la République à Bac-Liêu (Cochinchine), présenté par MM. Hervé, Letourneau et Manouvrier, demande le titre de membre titulaire.

M. Gabriel Carrière, président de la Société des Sciences Naturelles de Nîmes, présenté par MM. Salmon, G. de Mortillet, A. de Mortillet, Manouvrier et Hervé, demande le titre de membre correspondant national.

COMMUNICATIONS.

Quelques silex taillés, trouvés à Montières, dans la terre à briques.

Par M. d'Acy.

J'ai l'honneur de présenter à la Société quelques silex taillés, qui proviennent de Montières, près d'Amiens.

Ils ont été trouvés dans la terre à briques, et à une certaine profondeur, ainsi que l'atteste leur coloration d'un rouge ou d'un brun, plus ou moins prononcé. Plus haut, plus près de la surface du sol, les silex prennent une patine bleutée, telle que celle-ci, et même un beau cacholong blanc, dont voici des spécimens [1]. Je fais cette remarque pour éta-

[1] Il n'est pas étonnant que, dans le fond de la vallée de la Somme, le terrain se soit quelque peu exhaussé, aux dépens des

blir que les pièces, qui vont passer sous vos yeux, *semblent* bien être synchroniques, malgré l'association assez singulière de types qu'elles présentent.

Voici d'abord une espèce de pointe retaillée sur les deux faces, que je ne saurais mieux comparer qu'à cette autre, qui provient de l'assise inférieure de Saint-Acheul. Ce grand éclat, du type Levallois, rappelle bien ceux qui se trouvent en si grande abondance, dans les couches du même Montières, situées sous l'Ergeron.

Ces pointes ne me paraîtraient pas déplacées dans la grotte du Moustier; elles sont de la même famille que celle-ci, qui doit venir de l'Ergeron, d'après la ressemblance qu'offre sa coloration, ou plutôt son manque de coloration, avec celui du poignard, dont je m'occuperai tout à l'heure. Ces autres petites pointes sont de tous les temps. Ce sont des pointes de flèche, et non pas de simples déchets de fabrication. Ce nucléus prouve que les gens d'alors détachaient intentionnellement des pointes ou des lames très petites et très fines.

Ce poignard rappelle singulièrement celui de Cro-Magnon, et celui — probablement de la Madeleine — qui sont figurés dans les *Reliquiæ Aquitanicæ* [2]. Il est semblable à celui-ci, dont le gisement dans l'Ergeron est indiqué par des granules de craie, fixés sur sa surface par une concrétion calcaire [3].

Certaines lames, spécialement la grande que voici, ressemblent à celles de l'âge du renne, sinon à d'autres encore plus anciennes ; tandis que celles-ci appartiennent plutôt à l'époque néolithique.

Les tranchets sont abondants. Ils semblent l'être beaucoup plus que les haches polies, sans que ces dernières paraissent

coteaux, par suite du ruissellement, même depuis une époque relativement peu reculée.

[2] PL. A. XX, n° 3, et Description des planches, p. 82 et 86 ; et PL. A. XXVI, n° 3, et Description des planches, p. 116.

[3] C'est ce dernier que que jai indiqué plus haut.

être très rares. On peut suivre un véritable passage des premiers aux secondes ; mais, par ce mot de passage, j'entends simplement la transition d'une forme à une autre, transition qui n'a rien d'incompatible avec la contemporanéité des objets qui affectent ces types. Voici d'abord le tranchet au très large taillant et à la tige complètement plane, sur une face, et presque plane, sur l'autre ; les côtés seuls sont vraiment retaillés. Peu à peu, la face antérieure, puis toutes les deux, se couvrent de retailles ; la tige s'arrondit et devient, presque dans toute sa longueur, aussi large que le tranchant, lequel de son côté diminue d'ampleur, et s'arrondit, lui anssi ; en sorte que, si ce n'était que le tranchant reste à un seul biseau et sans retailles, on aurait de véritables haches. Et même cette hache, qui est bien une hache, qui a reçu un commencement de polissage, me semble rappeler encore le tranchet. Son taillant est, à la vérité, à double biseau ; mais il est très large, pour ainsi dire carré ; il ne porte quelques retailles que sur les coins, lesquels ne sont que très légèrement arrondis ; et la pente des biseaux est très accentuée.

Enfin voici de vraies haches polies.

Les instruments grossiers — sans doute des ciseaux — dont voici deux échantillons, se rencontrent très souvent à l'époque de la pierre polie ; cette espèce de grugeoir et cette scie, avec encoches latérales, sont bien aussi de cette période.

Je n'ai pu recueillir que cinq grattoirs ; et leur *qualité* n'est pas moins à noter, que leur petit nombre. Le premier, par sa longueur et plus encore par sa petite pointe latérale, est semblable à plusieurs de ceux de Saint-Acheul, ainsi qu'on peut le voir, par cet échantillon. Le second, grâce aux retailles qu'il porte sur un côté, peut presque passer pour un grattoir racloir. Le troisième, avec son manche, est, on peut dire, identique à celui du gisement paléolithique de Thennes, que j'ai déjà eu l'honneur de vous présenter [1], et à celui, éga-

[1] *Bull. Soc. d'Anthrop. de Paris*, 1891, p. 348.

lement paléolithique, que M. Vauvillé a recueilli, dans le département de l'Aisne, et que nous avons admiré, il y a quelques années [1]. Enfin, ces deux grattoirs doubles, si finement retaillés, rappellent bien ceux de l'âge du renne [2].

Je ne sache pas que l'on ait trouvé de burins; ni aucune pointe de flèche nettement caractéristique de l'époque de la pierre polie — à pédoncule, triangulaire, en losange, etc.—;que leur patine puisse faire attribuer au même niveau que les objets que nous venons de voir.

Ces objets sont finement travaillés, en général; ils le sont beaucoup plus que ceux de Campigny.

Maintenant, ces silex de Montières sont-ils tous absolument synchroniques? Proviennent-ils d'une station de transition, dans laquelle quelques types des âges précédents sont restés en usage, alors que des instruments nouveaux ont déjà fait leur apparition? Ou bien, ont-ils été fabriqués à différentes époques, soit par la même tribu, soit par des populations, qui se sont succédées, dans le même endroit? Cette dernière supposition peut toujours se produire, lorsqu'il s'agit, comme ici, de silex disséminés dans une couche superficielle — ou à peu près — et non pas réunis en un seul et même gisement, bien délimité dans le temps comme dans l'espace — foyer dans une grotte, fond de cabane, sépulture pour ne parler que de l'époque néolithique —. Cependant, j'incline à adopter la première manière de voir, en raison de la rareté des types anciens; et aussi en raison de ce que toutes ces pièces proviennent du même niveau, ou bien peu s'en faut, ainsi que je l'ai fait remarquer en commençant.

D'ailleurs, si nous n'avons pas affaire à une station de transition proprement dite, nous avons alors des pièces, qui appartiennent à des âges successifs et qui forment comme une série, depuis le plus ancien de ces âges, jusqu'au plus récent; c'est-à-dire depuis l'époque du Moustier, jusqu'à celle

[1] *Ibid.*, p. 343 à 346.
[2] Voir : *Reliq. Aquitan.*, PL. A. XXIV.

de la pierre polie. Dans ce cas encore, elles me semblent ne pas manquer d'un certain intérêt.

Quoiqu'il en soit, j'ai cherché, en les présentant à la Société, à répondre au vœu émis récemment par le Dr Capitan ; et j'espère pouvoir apporter bientôt quelques autres silex néolithiques, qui, par la rudesse du travail, se rapprochent de ceux de Campigny.

Avant de terminer, je demande la permission d'appeler un instant l'attention sur ces trois objets.

Cette hache polie — de Montières — a subi un martelage énergique, comme celle que M. Vauvillé a présentée récemment et qui provient de Vauxrézis [1].

Notre savant collègue pense que cette opération avait pour but d'empêcher la hache de blesser la main, qui s'en servait, sans manche. Cette explication ne me semble pas devoir convenir, pour le spécimen trouvé à Montières.

Sur un de ses côtés, le martelage se prolonge jusqu'au tranchant. Il s'étend, par conséquent, sur un endroit où la main ne pouvait être placée. De plus, il y a des traces de polissage sur celles du martelage. Je crois donc que ce martelage est simplement un procédé de fabrication, ayant eu pour but de dégrossir la pièce, et dont toutes les marques n'ont pas été effacées par le polissage.

Voici, enfin, deux *petites curiosités*, provenant de Saint-Acheul : un morceau de hache polie, qui a été transformé en un grattoir, mais en un grattoir sur lequel les retailles sont du côté opposé à celui où elles se trouvent d'ordinaire ; et un autre fragment de hache polie, dont on a fait un tranchet, du même genre, en cela, que celui que M. Costard a recueilli au Mont-Joly et que M. de Mortillet a cité [2].

Discussion.

M. Capitan. — Il serait bien important que M. d'Acy nous

[1] *Bull. Soc. d'Anthrop.* 1893, p. 600 et 601.
[2] *Le Préhistorique*, 2e éd., p. 518.

dît si toutes les pièces des belles séries qu'il nous présente proviennent du même niveau. A-t-il trouvé ensemble ces tranchets d'aspect nettement néolithique et ces fins grattoirs magdaléniens ou encore ces belles pointes moustériennes. S'il en était ainsi, ce serait le renversement de tout ce que nous savons, il n'y aurait plus de classification possible dans l'outillage lithique. Je persiste à penser que les tranchets sont d'un niveau supérieur, tandis que les belles pointes moustériennes en occupent un autre bien inférieur, peut-être conjointement avec les haches acheuléennes. Ce serait la même disposition que celle signalée en bien des points par d'Ault et moi-même, par exemple, dans les briqueteries des environs de Rouen.

M. d'Acy. — Je n'ai pas trouvé moi-même les silex, que je viens de présenter; et j'ai dit tout à l'heure que je n'affirmais pas leur synchronisme. Je le crois très probable, je le répète, en raison du petit nombre des échantillons, qui affectent des formes anciennes, et surtout, en raison de la patine de toutes les pièces. Cette patine indique qu'elles étaient au même niveau, ou bien peu s'en faut, et à un niveau assez bas, dans la terre à briques; et, de plus, la zone qui les renfermait ne devait pas être bien épaisse, puisqu'il y avait, entre elle et la surface du sol, celles aux cacholongs plus ou moins prononcés, que j'ai fait voir. J'ajouterai que, d'après tout cela, le synchronisme de ces silex me paraît bien plus probable que celui d'objets trouvés simplement *à la surface du sol*, que celui des silex d'Yport, ou d'autres encore.

Cependant, je le répète de nouveau, je ne le donne pas comme absolument certain. Mais, quand même il le serait, je n'en tirerais pas les conséquences *subversives*, que vient d'énoncer notre savant confrère. Je n'ai jamais dit, ni pensé — et ce synchronisme ne me ferait pas croire davantage — que l'époque du Moustier, ou même celle du renne, ait été contemporaine de la période néolithique.

Est-ce qu'il ne peut pas y avoir eu réminiscence, survivance de types anciens, au milieu des formes nouvelles, comme je

l'ai dit également? Est-ce que, dans des milieux appartenant au plein épanouissement de l'âge de la pierre polie, est-ce que dans l'allée couverte des Mureaux, par exemple, on n'a pas trouvé des silex tout aussi moustiériens que ceux-ci, et dont le synchronisme avec les autres objets, qui les accompagnaient, ne saurait pourtant être contesté?

M. A. de Mortillet. — J'ai visité jadis Montières et j'ai pu faire causer les ouvriers. Or, ils m'ont nettement indiqué qu'en bas on trouvait les pièces acheuléennes, et qu'au contraire les pièces moustériennes se trouvaient au-dessus. Le néolithique venait beaucoup plus haut encore. Il existe aussi des formes allongées et retouchées à l'extrémité et sur un côté ; j'avoue ne pas savoir dans quelle époque on pourrait les classer.

M. G. de Mortillet. — Il arrive quelquefois que dans de grandes assises de terre à briques il existe un petit lit reliquat de couches lavées par les agents atmosphériques avant le dépôt de la terre à brique.

Or, M. Bessin a pu observer un de ces petits lits très peu épais dans lequel il a constaté nettement la superposition en bas du chelléen et au-dessus du moustérien.

M. d'Acy. — Assurément, il y a des niveaux, dans la terre à briques, comme partout. Seulement, à ces niveaux correspondent des patines différentes — j'en ai fait voir des échantillons — ; en sorte que ces patines permettent de reconnaître, d'une façon approximative, mais très suffisante, les niveaux dont proviennent les silex qu'elles recouvrent.

Car l'affirmation de M. G. de Mortillet que les oxydes, répandus dans les terrains, étant la cause productrice des patines, et les oxydes étant les mêmes, du haut en bas, dans la terre à briques, les patines doivent être et sont les mêmes, dans toute l'épaisseur de cette couche de terre à briques; cette affirmation a besoin d'être complétée, ou plutôt même d'être rectifiée. Oui, les oxydes, répandus dans la terre à briques, patinent les silex; mais ils ne le font que lorsque, par suite de la profondeur ou de quelque cause parti-

culière, leur action l'emporte, si je peux parler ainsi, sur celle des eaux atmosphériques, chargées d'acide carbonique. A la surface du sol, et jusqu'à une profondeur peu considérable, cette dernière produit un beau cacholong blanc. A mesure que l'on descend, et que, par suite, elle perd de son intensité, le cacholong s'atténue, devient un simple nuage bleuâtre, puis enfin disparaît complètement et fait place à la patine, résultant des oxydes ambiants, si les conditions de profondeur ou autres, le permettent. C'est ainsi que, parfois, une face d'un silex porte un cacholong très prononcé, tandis que l'autre face en offre un beaucoup plus faible, ou même une légère patine. Le silex était posé à plat; et, par suite, sa face supérieure était plus exposée à l'action des eaux météoriques, que sa face inférieure. Presque toujours, les silex des limons des plateaux sont cacholongnés. M. de Mortillet vient précisément d'étudier, d'une façon spéciale, ceux de Normandie. Il est mal fondé à alléguer que mes spécimens ont la même patine, bien qu'étant d'âges et de niveaux différents, parce que cette patine, produite par les oxydes, est forcément la seule qui existe, dans toute l'épaisseur de la terre à briques.

Je répondrai maintenant à M. A. de Mortillet que je connais parfaitement les grands éclats retaillés de Montières, dont il vient de parler et de dessiner la figure. Ils n'ont rien de commun avec les silex de la terre à briques. Leur gisement est situé plus bas. S'ils embarrassent M. de Mortillet, ils ne m'intriguent pas moins. C'est pour ces deux motifs que je n'en ai pas parlé, jusqu'à présent.

Les alluvions inférieures de Montières sont très intéressantes, mais très compliquées. De place en place, il y apparaît, au-dessous du gravier de base de l'Ergeron, des lambeaux d'une couche argileuse blanchâtre, qui me semble être très analogue à celle de Saint-Acheul et de Chelles. Malheureusement la partie de beaucoup la plus considérable de ce banc a été enlevée par des ravinements d'une grande puissance. Aussi son âge précis et surtout son industrie sont-ils

difficiles à déterminer. Jusqu'à présent, je ne suis pas parvenu à le faire; et je préfère ne rien dire de ce que je ne fais que soupçonner.

M. Hervé. — Je demanderai à M. d'Acy sur quoi il se base pour dire que la terre à briques correspond au quaternaire supérieur.

M. d'Acy. — M. Van den Broeck a démontré que la terre à briques n'est qu'un faciès de l'Ergeron, décomposé, *décalcarisé*, si je peux parler ainsi, par l'infiltration des eaux météoriques[1]; et les très remarquables recherches de M. Ladrière ont achevé de prouver que la terre à briques et l'Ergeron, avec les cailloux de base de ce dernier, appartiennent au quartenaire supérieur[2].

M. G. de Mortillet vient de dire que M. Ladrière ne tenait aucun compte des fossiles Il est vrai que, jusqu'à présent, le savant géologue lillois ne s'est guère occupé des fossiles — cette expression est peut-être plus exacte —; et c'est àcause de cela que je me permets de douter encore de la réalité, en tant qu'assise distincte, de son quaternaire moyen. Mais, quant à l'existence et à la disposition stratigraphique de toutes les couches, que M. Ladrière a, je peux dire, découvertes et suivies, avec une habileté et un soin au-dessus de tout éloge, elles sont incontestables. Dans l'excursion qui a eu lieu, en 1892, dans le nord de la France et aux environs de Mons, sous la direction de M. Gosselet, et à laquelle ont pris part des géologues, non seulement de France, mais encore d'Allemagne, d'Angleterre et de Belgique; dans cette excursion,

[1] *Mémoire sur les phénomènes d'altération des dépôts superficiels par l'infiltration des eaux météoriques* (Extrait des *Mémoires couronnés, etc. par l'Acad. roy. de Belgique*, t. XLIV, 1880).

[2] Ladrière, *Étude stratigraphique du terrain quaternaire du nord de la France* (Extrait des *Annales de la Soc. géol. du Nord*, t. XVIII, p. 93, 5 novembre 1890). — *Notes pour l'étude du terrain quaternaire en Hesbaye, etc.* (Extrait *Annales*, t. XIX, p. 339, 2 décembre 1891). — *Essai sur la constitution géologique du terrain quaternaire des environs de Mons* (Extrait *Annales*, t. XX, p. 22, 20 janvier 1892).

M. Ladrière a fait voir ces couches, s'élevant du fond des vallées jusqu'à 116 mètres d'altitude, et atteignant même 130 m.; et il les a montrées, en plusieurs endroits, soit presque, soit même tout à fait au complet, les unes au-dessus des autres, dans une même coupe verticale. Il n'y a qu'à s'incliner.

De la circoncision des garçons et de l'excision des filles comme pratiques d'initiation.

Par M. Zaborowski.

A propos d'une discussion récente soulevée par M. Letourneau qui, envisageant la circoncision comme une atténuation de la phallotomie, la présentait comme « un simple symbolisme assimilant le nouveau-né à un vaincu offert à l'Eternel » (Bull. 1893, p. 210), j'ai rappelé à quelle interprétation je m'étais arrêté au sujet de cette coutume. Pour moi, la phallotomie, assimilable à l'usage de scalper, de couper le nez, les oreilles, les mains, la tête, avait uniquement pour but de prendre un trophée sur le vaincu, un signe certain de sa défaite, le plus certain et le plus humiliant pour lui. Elle ne se pratiquait pas à l'exclusion d'autres mutilations répondant au même objet, et lorsque dans les monarchies encore barbares, mais déjà bien supérieures de l'ancienne Egypte, elle fut aussi appliquée au dénombrement des morts, elle le fut pour des raisons de commodité. Je veux dire qu'elle ne prit en aucun cas un caractère spécial bien différent de celui que revêtaient toutes les prises faites sur les corps des vaincus. Quant à la circoncision, elle fut à l'origine une épreuve d'initiation. Elle a pu au cours des âges et grâce à des circonstances toutes locales, être confondue avec la phallotomie et emprunter quelque chose du caractère de celle-ci ; mais elle en différait originairement. L'histoire et la religion ont pu les conserver l'une et l'autre en leur donnant une significa-

tion particulière. Ce qu'elles ont fait et enseigné n'a que la valeur d'explications données après coup sur des mœurs bien antérieures à leur constitution. En réalité ces deux pratiques sont des pratiques de barbares, du même genre que bien d'autres et d'une signification assez générale.

Lorsque nous nous trouvons en présence d'une coutume inexpliquée qui ne porte pas en elle-même de marque d'origine évidente, en présence de survivances sans rapport appréciable avec la réalité des mœurs actuelles, comme le simulacre si usité dans les cérémonies du mariage, du rapt et de la violence, il faut interroger les sociétés inférieures. L'appareil conventionnel dont se compliquent chez nous les moindres actes de la vie sociale, disparaît chez celles-ci. Et ce qui se trouve chez nous à l'état de tradition incomprise ou sous les dehors d'un symbolisme abstrait, se présente chez elles sous des formes concrètes fort simples. Dans nos mœurs une foule de traits sont au même titre que les organes rudimentaires dans l'organisme, de simples témoins de conditions sociales antérieures. C'est dans le passé que nous pouvons les retrouver dans leur développement normal et en place utile dans le cadre de la vie sociale. Tout ce qui est inutile et inexplicable se rapporte à des idées et à des exigences de milieu disparues. Nous l'expliquerons en remontant en arrière à la recherche de ces idées et de ces exigences. Je n'ai pas besoin de le prouver. On connaît bien la théorie de la survivance ; et les résultats féconds de l'ethnographie comparée, appliquée à l'étude de toutes les coutumes traditionnelles dont la tradition n'est plus que la seule raison d'être.

Ainsi ce n'est peut-être pas à la religion et aux livres des peuples historiques actuels qui pratiquent la circoncision, qu'il faut demander l'origine et le sens de cette coutume ; c'est à leurs états de civilisation antérieurs, ou mieux à la vie même des peuples barbares ou sauvages qui l'observent de temps immémorial. Ces peuples, s'ils ne l'ont pas inven-

tée, l'ont sûrement conservée dans sa forme et avec sa signification primitives.

*
* *

Dans une étude qui remonte à 1879 (*Revue internationale des Sciences*), M. Elie Reclus avait déjà présenté l'interprétation soutenue par notre éminent secrétaire général et avec les mêmes arguments, et il n'était pas le premier. Un auteur qu'il cite l'aurait formulée dès 1829. Et voici en quels termes lui-même se prononce : « Déjà, par leurs recherches sur les cultes des Phéniciens et des Hébreux, Movers et Ghillany étaient arrivés à penser, le premier, que la circoncision remplaça l'éviration, et le second, que la circoncision avait été jadis substituée à des sacrifices humains : *double conclusion qui s'est aussi imposée à nous* ». L'éviration symbolisait l'immolation du vaincu. Et la circoncision qui l'aurait remplacée symbolisait l'un et l'autre. Elle prit tout naturellement, dans les sociétés hiérarchisées, le double caractère d'une offrande et d'un sacrifice aux dieux et aux chefs.

Herbert Spencer n'a donc pas non plus inventé cette explication. Que d'ailleurs il l'ait adoptée, et qu'elle ait été adoptée également par M. Letourneau, cela prouve assurément son importance. Et je crois bien en effet, qu'elle renferme une part, une très grande part de vérité, si l'on s'en tient aux intentions des peuples historiques qui ont adopté et conservé la pratique de la circoncision. Mais ces intentions ne sont elles-mêmes qu'une interprétation, embellissement ou ennoblissement des intentions plus frustes des peuples qui l'ont inventée. Elles sont nées par l'effet d'un lent travail de substitution, dû surtout aux prêtres et à l'influence de mœurs moins naïves. Et l'explication qui s'en tient à elles ne peut s'appuyer et ne s'appuie que sur des arguments historiques. On en revient toujours à ce propos de Saül à David désirant épouser sa fille : « Vous lui direz que le roi ne demande pas d'autre douaire que cent prépuces des Philistins pour tirer vengeance des ennemis du roi. » Eh bien ! ce passage est très clair. Je pense bien avec M. Ploix que, pour

éviter toute confusion, on doit lire phallus au lieu de prépuce. Saül demandait tout simplement cent trophées pris sur l'ennemi, ou pour mieux dire, la dépouille de cent ennemis, la mort de cent Philistins. Rien n'est moins extraordinaire que cette exigence. On sait par exemple fort bien que les jeunes Dayaks qui veulent se marier ne peuvent obtenir la jeune fille qu'ils désirent, avant de lui avoir apporté une tête humaine fraîchement coupée. Et cette tête, ils ne vont pas la couper chez les Philistins ; ce qui est atroce, c'est que pour l'avoir, ils tendent des guet-apens à n'importe qui et, faute de mieux, surprennent et tuent même des femmes et des enfants. Il demeure donc, sans qu'on puisse s'en étonner, que les Juifs pratiquaient à l'occasion la phallotomie, comme les anciens Egyptiens, comme les Abyssiniens modernes, comme d'autres peuples d'Amérique et d'Europe, signalés par M. Letourneau. Mais la circoncision a pu être entièrement indépendante des usages en rapport avec la phallotomie. En tout cas, il y a dans ses origines tout autre chose.

D'abord, prenons-la telle qu'elle est chez les Juifs eux-mêmes. Elle s'accomplit à l'aide d'un bistouri spécial : mais les plus orthodoxes se servent d'un caillou tranchant ou, à défaut de celui-ci, d'un éclat de verre. Le caillou tranchant est indiqué une fois dans l'Exode (IV, 25) et une fois dans Josué (V, 23). Cette circonstance est bien une preuve de l'extrême ancienneté de son usage. D'après la Genèse, Abraham s'y soumit à un âge avancé, après un long séjour en Egypte, car elle ne fut jamais pratiquée au pays d'Ur des Chaldéens, d'où sa tribu nomade venait. Il l'infligea aux étrangers ses serviteurs, comme à ceux de sa race. Et, détail fort important, « Ismaël son fils *avait treize ans*, lorsqu'il fut circoncis. » Dans l'Exode au chapitre IV, il est raconté que Moïse retourna en Egypte pour délivrer le peuple d'Israël. Et voici ce qu'on lit paragraphes 24, 25 et 26 : « Or, il arriva que comme Moïse était sur le chemin dans une hôtellerie, l'Eternel le rencontra et chercha de le faire mourir. Et Séphora prit un *caillou* (?) tranchant, et en coupa le pré-

puce de son fils, et le jeta à ses pieds et dit : Certainement tu m'es un époux de sang. — Alors l'Eternel le laissa. » — Il n'y avait donc pas de sécurité en Egypte pour les incirconcis. Et je note d'ailleurs que le fils de Moïse comme celui d'Abraham a été circoncis dans sa jeunesse, non à sa naissance. Dans Josué, le texte biblique est encore plus explicite. On y lit (chap. V, §§ 3-9) : « Josué se fit des cailloux (?) tranchants, et fit circoncire les enfants d'Israël, au coteau des prépuces. — Or, voici la cause pour laquelle Josué les circoncit : Tout le peuple qui était sorti d'Egypte, tous les mâles, les gens de guerre qui étaient morts au désert, en chemin après être sortis d'Egypte, — et même *tout le peuple qui était sorti avait été circoncis;* mais ils n'avaient circoncis aucun du peuple qui naquit au désert, en chemin, après être sorti d'Egypte, — car les enfants d'Israël avaient marché par le désert quarante ans..... Et quand on eût achevé de circoncire tout le peuple, ils demeurèrent dans le même lieu au camp, jusqu'à ce qu'ils fussent guéris. »

Ainsi en Egypte, quatorze cents ans avant notre ère et plus anciennement, la circoncision était obligatoire pour tout le monde. Les Hébreux, partis d'Egypte, après s'être mis à l'abri par la fuite, s'y soumirent, comme on remet à jour les actes de l'état civil, après une période de trouble, uniquement parce qu'elle était dans l'usage accepté par eux depuis longtemps. Ils furent circoncis tous ensemble, quel qu'ait été l'âge de chacun d'eux.

Actuellement les Juits procèdent à l'opération sur le nouveau-né parce qu'ainsi elle n'offre pas de danger et parceque la guérison de la plaie est plus facile et plus prompte. Le sacrificateur ou le rabbin, qui donne au sujet opéré le nom qu'il doit porter, prononce en même temps les paroles suivantes : « Tu te vautrais dans ton sang, quand je dis : Vis ! — Vis, te dis-je, vis dans ton sang ! ». Elles sont extraites d'Ezéchiel, dont voici tout le passage (XVI, 4-6). « Pour ce qui est de ta naissance, ton nombril ne fut point coupé au jour que tu naquis, et tu ne fus point lavée d'eau pour être

purifiée, ni nettoyée avec du sel, ni aucunement emmaillotée. — Il n'y a eu aucun œil qui ait eu pitié de toi, pour te faire aucune de ces choses-là, en ayant compassion de toi ; mais tu fus jetée sur le dessus d'un champ, parce qu'on avait horreur de toi au jour auquel tu naquis. Et passant près de toi, je te vis étendue par terre dans ton sang ; et je te dis : Vis dans ton sang ; et je te redis : vis dans ton sang. »

Si ces paroles de l'Eternel s'appliquaient à la circoncision, ce qu'on ne prouve pas, elles présenteraient celle-ci uniquement comme une sorte de baptême, une épreuve d'initiation. En ce cas encore, le passage entier signifierait que les Hébreux furent traités en sauvages, en esclaves ou en parias, jusqu'au moment où par la circoncision, ils furent immatriculés, admis au giron de la société égyptienne. Mais je m'en tiens aux faits énoncés clairement. Il est inutile de torturer les textes. Nous n'avons même plus besoin maintenant de les consulter pour savoir à quoi nous en tenir sur la circoncision. Plusieurs peuples l'ont conservée telle que la pratiquait l'ancienne Egypte. Il n'y a qu'à les observer.

*
* *

Aucun doute, je crois, n'est maintenant élevé sur les faits suivants : la circoncision était obligatoire en Egypte, au moins pour tous ceux qui voulaient s'élever au-dessus de la foule servile. On ne pouvait être admis à aucune charge, ni recevoir à aucun enseignement sans en porter le sceau. Et Pythagore, dans la force de l'âge, dut la subir comme épreuve préalable d'initiation aux mystères d'Isis. Tous les peuples d'Asie et d'Europe qui la pratiquaient et la pratiquent, l'ont emportée comme les Hébreux de l'Egypte ou de l'Arabie, soumise à l'influence tant de fois séculaire de l'ancienne Egypte. Ils sont tous aujourd'hui juifs ou musulmans.

Ils n'ont fait et ne font qu'obéir à des traditions religieuses. Et ce n'est évidemment pas eux, c'est l'ancienne Égypte qu'il faudrait interroger sur le sens et le but de cet usage. Pour cela, je le répète, il suffit d'observer les peuples qui le con-

servent sous sa forme simple, barbare, sous la forme même qu'il devait avoir dans la primitive Égypte.

Chez les Arabes, il se présente comme chez les Hébreux, sous le revêtement d'une religion développée qui y a ajouté quelque chose. Déjà cependant il y est moins altéré, l'action de la civilisation et surtout l'influence du sacerdoce y étant bien moins anciennes, bien moins organisées, moins générales et moins profondes. Ainsi ce n'est pas à la naissance, mais à l'époque de la puberté, comme chez les Égyptiens, et les anciens Hébreux, que la circoncision est effectuée. Tel est le cas notamment dans le nord de l'Afrique chez les musulmans de l'Asie. Au moins ne s'effectue-t-elle pas en général, avant six ou sept ans. Chez les plus civilisés, dans les riches villes d'Égypte et d'Asie, « l'enfant qui doit la subir est promené en grande pompe dans la ville, vêtu de riches vêtements, la figure couverte d'un voile, monté sur un cheval magnifiquement harnaché, et escorté d'autres enfants superbement vêtus. Le *barbier chargé* de la circoncision se place avec les musiciens en tête du cortège. La marche est fermée par des *femmes qui poussent des cris particuliers en signe d'allégresse*. On se rend à la mosquée, et de là chez les parents, où est servi un festin suivi d'une représentation théâtrale. C'est généralement après le repas que le barbier procède à la circoncision, pendant que les cymbales retentissent pour étouffer les cris du patient. Les nombreux invités passent la nuit à boire des sorbets, du café et à fumer des narghilès. » Il paraîtrait qu'en Algérie même la cérémonie s'accomplit souvent un peu plus tôt, dès 4 ans. Certainement, on le verra, c'est pour n'avoir pas à renouveler trop souvent les réjouissances publiques qui l'accompagnent. Néanmoins, nous avons à tenir compte de mœurs poussant à une précocité de plus en plus grande dans les rapports sexuels. On rencontre couramment à Alexandrie des petites filles de douze à treize ans portant sur leur hanche un enfant qui leur doit le jour. Le Koran recommandant de prendre pour femmes des vierges autant que possible, les Arabes en sont arrivés, pour avoir des vierges, à épouser des petites filles im-

pubères. Les viols d'enfants de 7 à 8 ans ne sont pas rares relativement. Et les mœurs arabes sont telles qu'elles comportent des cas de viols dans le mariage, accomplis fréquemment avec une telle sauvagerie bestiale qu'ils sont suivis de mort. Il est de coutume assez générale de marier les petites filles à 10 ans. Vis-à-vis d'elles les parents les plus scrupuleux se croient quittes en faisant promettre au mari de retarder les premières approches d'une couple d'années. Et alors voici comment se passe pour la victime (il n'y a pas d'autre nom à donner à la jeune épouse), la première nuit de noces. Un ami du mari pénétrant avec lui dans sa tente, la tient solidement, pendant qu'elle est violée. D'autres fois, ce sont des matrones qui, précédant le mari sous sa tente, viennent saisir la malheureuse enfant, la couchent, le bassin sur un burnous roulé, lui attachent le buste avec des cordes, et lui écartent les jambes en les fixant à la hauteur des genoux à deux piquets fichés en terre. Elle est livrée ainsi à toutes les brutalités de son époux excité par les festins et un amour-propre bestial. Il va jusqu'à se servir d'un *bâton* pour s'ouvrir une voie plus large. Et si sa victime succombe, les parents de celle-ci reconnaissant qu'il a éprouvé un dommage, lui rembourse une partie de la dot qu'il leur a payée (Kocher, 189). Dans les *Annales judiciaires de l'Algérie* se trouve, par exemple, le cas assez récent (1881) d'un mari qui, manquant aux engagements pris à l'égard des parents de sa femme de 11 ans, viola celle-ci après lui avoir lié les mains derrière la tête et lui avoir passé autour du cou une corde fixée au plafond. L'enquête établit que cette petite malheureuse n'était pas nubile et que cependant elle avait été sodomisée deux fois et qu'elle avait subi cinq fois les approches de son mari dans des conditions analogues. C'est par exception que des cas semblables arrivent à la connaissance des tribunaux français. Dans une observation du même genre reproduite par le Dr Kocher et qui remonte à 1869, la victime, Kabyle également impubère, est morte. Son mari, garçon de *quinze ans* lui avait perforé le vagin avec son organe. Cet organe parut au médecin

légiste, très fort, étant donné l'âge de son propriétaire, et, en tout cas, disproportionné. Mais chez tous les Arabes, d'ailleurs, il est au moins d'un tiers plus gros et plus grand que chez les Européens, ce qu'on attribue au vêtement et à des manœuvres intentionnelles pratiquées dès l'enfance. J'entre dans ces détails tout exprès. Parce qu'ils nous aident bien à comprendre à quel point la circoncision est dépouillée de tout caractère bizarre ou insolite, à quel point elle cadre au contraire avec les mœurs sexuelles de peuples cependant au-dessus de la sauvagerie, mœurs barbares, bestiales, dont elle constitua, notamment dans la vieille Égypte policée, *un principe de réglementation*.

Les Égyptiens actuels recherchent comme les Arabes des filles très jeunes pour les avoir vierges. En Nubie le même but est atteint par un moyen détourné. Les fiançailles ont lieu à 9 ans ; le mari déflore la fillette avec le doigt devant témoins; mais il lui fait ensuite grâce de toute approche pendant un an au plus. Les Arabes d'Égypte font souvent à peu près de même à l'égard de leurs épouses impubères d'après M. Duhousset (Bullet., 1877, p. 127). Il en est ainsi également chez les Cophtes. Prélude immédiat du mariage, chez les Arabes, la défloration artificielle prend le caractère d'une initiation là où la prostitution est permise aux filles avant le mariage, comme chez les Loangos où les matrones opèrent avec une banane. — C'est assurément la recherche de la virginité qui a fait inventer la pratique de l'infibulation. Et celle-ci est d'origine arabe ou musulmane. Elle a été observée chez les petites filles des Arabes de Syène (Duhousset, *loc. c.*, 132), cousues à la lettre dès l'âge de 8 ou 9 ans. Cette opération est couramment pratiquée plus au sud et à l'est, à 10 ou 12 ans à Karthoum, dès l'âge de 7 ans en d'autres parties du Soudan. Chez les Danakils et les Somalis, elle est infligée aux filles dès l'âge de 6 ou 7 ans. Et le mode opératoire, indiqué dans une de nos dernières séances par M. Santelli (Bullet., 93, p. 499) est aussi atroce que répugnant. Il varie peu d'ailleurs, où qu'on l'observe. Parmi les prostituées d'Aden, M. Jousseaume a observé,

entr'autres, une jeune Galla, fort bien faite, qui avait été infibulée. D'après le comte Teleki, ce *sont les Musulmans seuls qui, chez les Gallas,* infibulent leurs filles. Cette pratique se rencontrerait cependant au sud des pays Gallas, chez des fétichistes et elle n'aurait en tout cas aucune signification religieuse. M. Jousseaume dit avoir vu une femme enceinte qui était cousue (*Rev. Anthr.* 1889, p. 677). Et il pense qu'elle s'était fait recoudre trop tard, en vue de se refaire une virginité. D'après les témoignages qu'il a recueillis : « On cherche par l'infibulation, en atténuant la trop grande précocité des exaltations sexuelles des jeunes filles de ces régions, à les conduire encore vierges jusqu'au lit nuptial. »

Elle dérive directement de la circoncision même des filles, et elle a le même but. Il suffit de ne pas perdre de vue la préoccupation de la virginité poussée très loin par la religion, pour comprendre l'âge de plus en plus hâtif auquel peu à peu on a dû recourir à ces pratiques. Car les rapports sexuels sont extrêmement précoces. J'ai montré à quel point elle avait fait avancer l'époque du mariage. Ces mariages prématurés n'atteignent pas toujours leur but. « Bien rarement les enfants des deux sexes atteignent l'époque de la puberté, pourtant bien précoce, sans s'être livré à l'acte sexuel », dit M. Santelli à propos des Danakils. On en peut dire autant de la grande majorité des peuples de ces régions et de bien d'autres. Le mahométisme n'apporte d'ailleurs en Afrique aucun frein à la débauche des enfants, puisqu'il recommande de satisfaire les besoins sexuels aussitôt qu'ils se montrent.

La circoncision des garçons et celle des filles sont en rapport étroit, cela va sans dire. Les deux opérations sont inspirées par les exigences de la vie sexuelle. Je viens de dire que l'infibulation n'est pas exclusive de ce que le traducteur de Bruce appelait déjà l'*excision*. Celle-ci en Égypte et en Nubie est faite entre 9 et 12 ans. Le barbier en est chargé. Il coupe le clitoris d'un seul coup de rasoir après l'avoir étiré. Il coupe en même temps les nymphes à la hauteur du clitoris. C'est à peu près ce que fait la vieille femme Danakil, avec un canif,

avant d'aviver les bords des grandes lèvres pour les coudre. Et M. Santelli dit que la circoncision des garçons se fait à peu près au même âge, sinon plutôt, chez les Danakils, les Somalis, les *Abyssins chrétiens*. Elle consiste en général, dans l'abcision du prépuce étiré. Les Danakils refoulent le gland avec une boule de cire, et pratiquent ensuite sur celle-ci, une incision circulaire avec un rasoir. Les Abyssins, au rapport de Bruce (*Voyage*, V, p. 713, *Passim*), prétendent « avoir été « dans l'usage de se circoncire dès les siècles les plus recu- « lés, même avant d'abandonner leur pays pour venir s'établir « dans le Tigré. Ils en parlent avec assez d'indifférence, « comme d'un usage qui n'a pas besoin d'explication. Ils se « servent d'un couteau très bien aiguisé. Ils ne déchirent rien « avec les ongles, et ils ne répètent aucune parole, ni ils ne « font aucune cérémonie religieuse durant l'opération, *pour* « *laquelle il n'y a point d'âge déterminé*, et qui est faite ordinai- « rement par une femme. Quant aux Falashas, tantôt ils « emploient un *morceau de pierre*, ou *un caillou bien tranchant*, « tantôt un couteau, un rasoir, ou les ongles de leurs petits « doigts qu'ils laissent croître pour cela... »

Bruce ajoute : « Je m'étais imaginé que l'extension du prépuce avait fait inventer la circoncision. Mais après beaucoup d'observations, j'ai bien vu que ce ne pouvait pas être ce motif-là. Il en est cependant tout autrement pour l'excision des femmes. Cette partie si sensible, si délicate, que la nature a parfaitement recouverte dans nos climats, croît et s'allonge dans le Midi de l'Afrique d'une manière si extraordinaire qu'elle n'y est propre qu'à inspirer du dégoût et peut-être à produire d'autres inconvénients opposés au but même de la nature... Tous les Égyptiens et les Arabes, toutes les nations du Midi de l'Afrique, les Abyssins, les Gallas, les Gafats, les Gongas, soumettent leurs filles à l'excision, *non pas précisément à un âge marqué*, mais toujours avant qu'elles soient nubiles. »

Bruce fait allusion surtout à l'allongement du clitoris, mais sans doute aussi à celui des petites lèvres. qui, ne l'oublions pas, donnent naissance au fameux tablier des Hottentotes.

Et notre collègue M. Duhousset à eu sous les yeux la preuve péremptoire de la parfaite exactitude de son observation. Il raconte d'ailleurs lui-même ce qui suit : Des missionnaires catholiques ayant converti des Cophtes, leur défendirent de faire exciser leurs filles, mais « celles-ci arrivées à l'âge de la puberté, eurent une difformité si visiblement monstrueuse, qu'elle rebutait les hommes et arrêtait la population. » Les missionnaires inquiets soumirent le cas au collège de la propagande à Rome. Les cardinaux envoyèrent en Égypte des chirurgiens qui reconnurent chez les filles « une dilatation considérable de la partie la plus secrète de la femme. » Et l'excision fut de nouveau autorisée. Il me suffit à moi d'établir qu'elle est en rapport étroit et exclusif avec la vie sexuelle. Et cela est déjà assez clair. Mais je puis montrer qu'en rendant leur attrait aux rapports sexuels, l'excision et la circoncision ont aussi pour effet de modérer la sensibilité des organes et d'apporter une entrave au dévergondage précoce.

M. Jousseaume a examiné à Aden des femmes qui avaient été excisées et infibulées. A la place des mystérieux organes formés de plis et de replis, que deux lèvres charnues protègent, elles présentaient « une large surface glabre, lisse, luisante et légèrement convexe s'inclinant en bas et en arrière à partir de la symphyse pubienne. Au centre, des vestiges du clitoris forment parfois sous le tissu cicatriciel une légère saillie allongée en avant de l'ouverture vaginale qui ressemble à s'y méprendre à l'ouverture anale. Mais la sensibilité du clitoris ne peut être éveillée par l'acte générique en raison de la distance qui le sépare de l'ouverture vaginale. »

*
* *

Les relations entre les sexes sont assurément, dans le reste de l'Afrique, en général, aussi précoces que dans le nord et le nord-est. Pour citer un exemple pris chez l'un des peuples les plus relevés de la région occidentale, les filles des Ouolofs se livrent fréquemment aux hommes, avant la venue des règles (De Rochebrune. — *Revue d'Anthrop.*, 1881, p. 281).

Les Ouolofs recherchent pourtant la virginité dans le ma-

riage. Mais tel n'est pas le cas général, surtout hors du mahométisme. Chez maints peuples comme les Loangos, la prostitution des filles avant le mariage est plus que permise. A mesure donc que nous nous éloignons des centres du nord et de l'est où la recherche de la virginité fait hâter les mariages et avancer l'âge de la circoncision, nous retrouverons celle-ci bien mieux conservée sous sa forme et sa signification primitives.

Ici se présente une remarque fort importante, qui se justifie déjà par ce qui précède et qui va être largement confirmée : C'est à savoir, que la circoncision n'est pas en Afrique, comme elle l'est en Asie et en Europe, en rapport nécessaire avec le judaïsme et le mahométisme. M. Hovelacque, en particulier, l'a déjà faite. « Ce serait, affirme-t-il, sans une hésitation (*Les Nègres*, 271), une erreur de croire que cette pratique a été introduite en Afrique par l'Islamisme. Elle lui est certainement antérieure ; on la rencontre, en effet, chez nombre de populations où l'influence mahométane ne s'est jamais fait sentir. » Ce que, pour mon compte, j'entends rechercher chez les peuples noirs, c'est, je le répète, la circoncision, telle qu'elle était comprise et pratiquée chez les anciens Egyptiens et sans doute aussi, chez les Arabes d'avant l'Islam.

Dans toute la région étudiée par M. Hovelacque et qui s'étend du Haut-Nil à la Sénégambie, je ne vois qu'un seul peuple mentionné comme pratiquant la circoncision dans le bas-âge. Il habite, sous le nom de Sousous, la côte occidentale entre le Rio-Nunez et la Mellacorée. On le donne comme formé à l'origine d'une partie de ces guerriers Mandingues qui furent maîtres de Tombouctou au XIIIe siècle. Il aurait pu emprunter quelques traits de ses mœurs aux Arabes et aux Berbères. Mais l'auteur qui nous dit que chez lui « la circoncision a généralement lieu le huitième jour après la naissance et que parfois seulement elle est retardée jusqu'à l'âge de quatre ou cinq ans et même au delà » — ajoute lui-même : — « Les fêtes données à cette occasion sont très bruyantes et très animées. Les circoncis restent sans cesse

sous la surveillance d'un marabout qui leur fait chanter matin et soir, des versets du Coran. Quand ils sortent, ils tiennent un long bâton à la main, et saluent les grandes personnes par une profonde inclination du corps. »

Je ne vois pas bien des nouveau-nés de huit jours chantant du matin au soir, serait-ce sous la surveillance d'un marabout, des versets du Coran et se promener par les rues avec de grands bâtons. Je ne comprends même de semblables cérémonies, une pareille initiation, qu'autant qu'elles s'adresseraient à des garçons ayant atteint l'âge de la puberté. Leur existence seule témoigne, à mon avis, que les jeunes Sousous n'étaient pas, ne sont pas circoncis pour la plupart, avant 11 à 13 ans. D'autres détails fournis par le même observateur me le confirment. Ainsi, après la circoncision, dit M. Vigué (*Revue scientifique*, 1888, II, p. 459), l'enfant se revêt du *coufra* dont l'usage est identique à celui du *farata*, moins large, des *jeunes filles*. » Jusqu'à ce moment, le garçon reste entièrement nu. Et le *coufra* n'est que la ceinture qui passant entre les jambes, couvre les parties sexuelles. Evidemment, son utilité n'apparaît qu'avec les signes de la puberté. D'ailleurs nous lisons encore dans l'étude de M. Vigué : « Jusqu'à *douze ou treize ans*, la jeune fille est simplement couverte du *farata*, petit bandeau d'étoffe de 10 centimètres de largeur sur un mètre de longueur, passant entre les membres inférieurs, et retenu au-dessus des hanches par une ceinture de perles et de verroteries. Arrive ensuite l'abcision (l'excision du clitoris, sans doute), opération analogue à la circoncision des jeunes garçons. A cette occasion ont lieu des réjouissances publiques et des fêtes magnifiques. Le jour de la cérémonie, les jeunes filles se parent la tête d'un casque orné de verroteries et de grelots. Elles *revêtent un pagne embelli* des mêmes ornements avec une large bande d'étoffe de couleur voyante pour *cacher les seins*. Ces pagnes sont fabriqués avec de la laine de cotonnier cardée et filée par elles. Plusieurs nuits consécutives à l'opération sont entièrement consacrées aux danses, où les jeunes abcises doivent figurer avec leur costume. Comme les

garçons, *elles restent ensemble sous la surveillance d'une vieille femme, aussi longtemps que la plaie n'est pas cicatrisée.* Plus tard, la jeune fille passe autour des reins le *Kridougui*, espèce de pagne de couleur et de tissu fort varié qui retombe jusqu'aux pieds. »

Impossible de se méprendre sur le sens de ces cérémonies dont on accompagne l'opération de la circoncision. Elles marquent la puberté chez les garçons comme chez les filles, célèbrent l'entrée dans la vie sexuelle et constituent l'initiation à des habitudes et à des responsabilités nouvelles. M. Godel répondant au questionnaire de sociologie (Bull. 1892, p. 163) dit : « On pratique la circoncision. On coupe le clitoris aux jeunes filles à l'âge de huit à onze ans; c'est dans le but de diminuer l'ardeur sexuelle et pour la propreté. »

Il ne donne pas pour la circoncision des garçons un âge différent de celui des filles.

J'ai en outre le témoignage de M. Corre. Voici comment il s'exprime à propos des peuples de Rio-Nunez, parmi lesquels les Sousous (*Rev. Anthrop.* 1883, p. 68) : « On circoncit les garçons à un âge plus ou moins avancé, *souvent en pleine adolescence*, et les filles vers *l'âge de neuf ou dix ans*, mais quelquefois *beaucoup plus tard :* la circoncision de ces dernières consiste *dans l'excision des petites lèvres*, qui est pratiquée par des matrones, au plus épais des bois. L'opération n'a lieu qu'à certaines époques. Les garçons et les filles sont gardés à vue pendant tout le temps que doit durer la cicatrisation; ils vivent sous la conduite d'un marabout ou d'une vieille femme, qui les mène chaque jour au cours d'eau le plus proche et les oblige à se laver les parties mutilées avec du savon à l'huile de pourgher (*Jatropha curcas*). Les circoncis sont vêtus d'une longue robe de guinée : les garçons la laissent flotter librement ou la serrent autour des reins avec un mouchoir; ils ont pour coiffure un immense bonnet de calicot blanc ou bariolé, souvent orné de pompons de laine blanche, en forme de mitre aplatie d'un côté à l'autre et auriculée; *ils ne marchent qu'appuyés sur un bâton;* les filles portent une

mitre de moindre dimension, recouverte d'un long voile blanc, qui retombe jusqu'au bas des reins ; cette coiffure rappelle un peu celle de nos bourgeoises au quatorzième siècle. »

Je vois encore mentionner les Yébous, entre les Yorubans et le golfe de Guinée, comme opérant leurs enfants à six ou sept ans. Il m'est permis, certes, après les constatations qui précèdent, de mettre un point d'interrogation devant ce détail, bien secondaire au surplus.

Les Yebous, au reste, consacreraient la circoncision par l'application aux garçons et aux filles, *de leurs tatouages distinctifs*, au moyen de sacrifications, ce qui est assurément une cérémonie d'admission parmi les membres actifs et responsables de la tribu.

Partout ailleurs la circoncision est clairement une pure pratique d'initiation consécutive de la puberté. Chez les Sérères, chez les Nones elle donne lieu à des fêtes. Et chez les Nones elle est accompagnée pour les filles, d'une épreuve douloureuse, cela à *l'âge de quatorze ans*. (Hovelacque, p. 33 et Corre, *La mère et l'enfant*, p. 15).

Chez les Bambaras, d'après Galiéni, cité par Hovelacque (p. 162), les jeunes gens sont circoncis entre l'âge de douze et quinze ans. Ils ne rentrent dans leurs cases que lorsqu'ils sont entièrement remis de l'opération, et ce retour dans la famille (plus exactement cette *admission* parmi les hommes) donne lieu à d'interminables réjouissances. On rase la tête des garçons, on leur donne des vêtements neufs. Les filles subissent, vers *douze ou treize ans*, l'excision du clitoris. » Ce sont les *forgerons qui sont chargés* de l'opération sur les jeunes garçons. Mêmes renseignements dans un travail de M. Bellamy (Notes ethnogr. sur le Haut-Sénégal. — *Rev. d'ethnogr.* 1886, p. 84) et dans l'ouvrage du lieutenant Jaime qui écrit (De Koulikoro à Tombouctou, p 99) : « Les jeunes gens sont circoncis entre *dix et quinze ans*. Jusqu'à vingt ans (sans doute plus exactement, jusqu'au mariage), ils fêtent l'anniversaire de cette opération faite *par le forgeron du village*. Une vieille femme fait subir l'excision aux jeunes filles entre

huit et dix ans; elle les *accompagne au bain* pendant les quinze jours qui suivent cette mutilation; ces fillettes sont vêtues de blanc; elles marchent en file indienne, la tête couverte d'un voile, en agitant une toute petite calebasse remplie de cauris. » Les esclaves, filles et garçons, sont soumis aux mêmes opérations et au même cérémonial (*op. c.*, p. 320). Mêmes opérations encore et cérémonial analogues au Darfour, au Cordofan. Et détail fort important qu'on voudra bien ne pas perdre de vue : chez certains peuples, les Bissagos, les Féloups, il n'y a pas ablation totale du prépuce, *mais simple incision, suffisante pour mettre le gland à découvert.*

Détail non moins important, sur lequel je vais revenir, et qui justement explique bien des confusions sur l'âge de la circoncision : A peu près comme les Juifs au temps de Josué, chez tous les Noirs, on attend qu'un certain nombre d'enfants aient atteint l'âge voulu, *quatorze ou quinze ans*, par suite de l'impossibilité de renouveler trop souvent de coûteuses cérémonies. On les rassemble de différents villages, la cérémonie est plus éclatante et tous ceux qui ont été circoncis ensemble se regardent comme alliés pour toujours » Il est bien difficile, on le comprend, que tous ces enfants puissent avoir le même âge.

Je m'arrête un instant, en raison de ses détails plus complets et plus caractéristiques, sur la cérémonie chez les Mandingues.

Elle a été plusieurs fois décrite (Hovelacque, *op. c.*, p. 151 et 272).

Chez ceux du Bambouk, les jeunes gens sont vêtus d'une grande robe bordée au bas d'un large galon de couleur tranchante et d'un haut bonnet aplati et arrondi par le sommet, auquel sont suspendus de longs rubans. Les femmes portent le même costume. *Un mois durant, le circoncis ne peut toucher à l'eau; on est obligé de lui donner à boire; pour lui apprendre à supporter la douleur, on le frappe de verges, on l'accable de coups.* Chez les Mandingues en général, c'est, dit expressément

Marche, *à l'époque de la puberté*, entre quatorze et seize ans, qu'on procède à la circoncision, *même chez les Mandingues qui ne sont pas Mahométans*. Les deux sexes subissent l'opération. Caillié avait parlé de 15 à 20 ans pour les garçons et, pour les filles, de l'époque où elles étaient promises en mariage. « Au jour indiqué (d'après Bour), les griots, munis d'un large couteau suspendu à la ceinture et précédés de tams-tams, se rendent, suivis d'un nombreux cortège, à la case de l'adulte, dont (remaquez ces termes), *ils feront bientôt un homme à même de faire la guerre et d'être marié*. Pour cette cérémonie, tous ceux qui composent le cortège sont parés de leurs plus belles étoffes et de tous leurs bijoux. Les griots revêtent un boubou de couleur éclatante, orné de deux grosses torsades en étoffe retombant sur le dos, et un tablier, noué à la ceinture, descendant jusqu'aux pieds. Leur accoutrement ressemble assez à celui des femmes, et, comme elles, ils portent pour coiffure des foulards de nuances variées; aux oreilles, de petits anneaux en or de Galam; au cou, des colliers de perles; aux poignets et aux chevilles, de nombreux bracelets en or ou en argent, témoignages des libéralités accordées par les familles des circoncis précédents. A l'arrivée du cortége, le jeune homme prend place en avant des griots, et tout le monde l'accompagne à une case isolée des autres et spécialemant affectée aux jeunes circoncis.

Là, dans cette case, *il demeure enfermé trois jours entiers, privé de toute communication avec l'extérieur*. Pendant six autres jours, après lesquels il rentre dans sa famille, il lui est permis de sortir dans le voisinage, en portant comme *marque distinctive de sa nouvelle place dans la société*, le devant de son boubou sur le dos. Dans cette période de la circoncision, les jeunes gens *ont le droit de se livrer à tous les excès*. Les grains et les animaux volés par eux reviennent aux griots, et les parents du jeune homme indemnisent les volés.

Les jeunes filles mandingues sont tenues, elles aussi, de se conformer à la bizarre coutume de la circoncision. Les vierges portent un bandeau d'étoffe blanche sur le front. Ce sont de

vieilles négresses, dont le métier ordinaire est de vendre des poudres pour toute espèce de maladie, qui opèrent la circoncision sur les jeunes filles. *Les griots et les vieilles, attendent que plusieurs jeunes gens aient atteint l'âge révolu pour pratiquer un certain nombre d'opérations le même jour et donner plus déclat aux cérémonies.* Les hommes et les femmes attachent une grande importance à la circoncision, *sans laquelle ils ne pouvaient contracter de mariages avantageux* (Hovelacque et Bour.

*
* *

Eh bien! toutes ces cérémonies, nous les retrouvons dans toutes leurs particularités essentielles, à l'autre bout de l'Afrique, dans le sud-est, au Mozambique, tout le long de la côte orientale et au sud. Voilà le récit d'un voyageur, de Froberville, cité par Verneau (p. 314), parlant des Makouas qui s'étendent d'Angozha au cap Delgado :

« La circoncision est une coutume universellement adoptée par les Amakoua et tous les peules de l'Afrique orientale. Cette *cérémonie consacre le passage de l'enfance à la virilité.* Elle a lieu avec solennité et à intervalles irréguliers, en sorte qu'on voit en même temps parmi les *néophytes des enfants et des adultes.*

Après l'opération qui est faite par un prêtre dont toute la mission consiste à suivre aveuglément les usages antiques, les circoncis vont sous la conduite d'un gardien sévère, habiter une hutte que leurs parents ont construite dans un endroit retiré, près d'une rivière, et *dont l'approche est défendue aux femmes.*

Ils y sont soumis à *une foule d'exercices et de pénitences, qui ont pour but d'endurcir leur corps aux privations*, de leur donner de l'adresse, et de les accoutumer à la discipline et au respect des traditions. Ainsi, pendant le temps de la reclusion, qui dure jusqu'à ce que leurs plaies soient cicatrisées, c'est-à-dire deux ou trois mois, il leur est rigoureusement défendu de manger de certaines viandes, de s'approcher du feu, de prononcer des jurements ou le nom des choses obscènes ou impures, *et de boire aucun liquide*; comme cette dernière prohibition présenterait des dangers sous un climat aussi chaud,

des bains répétés cinq ou six fois par jour sont prescrits et remédient à *l'abstinence de tout breuvage*, accélèrent la guérison de la plaie et accoutument les jeunes gens à l'exercice de la natation. Le gardien armé d'une houssine, veille à ce que *les circoncis n'avalent pas d'eau durant ces bains*. Les parents envoient tour à tour la nourriture des reclus dans un vaste panier que ceux-ci doivent soulever de la tête du porteur et déposer à terre en n'employant chacun que le bout d'un doigt. *Le prêtre circonciseur vient chaque soir instruire les néophytes des coutumes makoua*. Cette initiation mêlée de chants, dure fort avant dans la nuit, et ceux d'entre les auditeurs qui se laissent aller au sommeil sont rudement réveillés et chatiés par le gardien. Lorsque le temps de la reclusion arrive à sa fin, les jeunes gens s'arment de bâtons, *brûlent la hutte qui les a abrités* et se dirigent processionnellement vers le village. sans qu'il leur soit permis de regarder en arrière. Les habitants armés de la même façon, cherchent à leur barrer le passage ». Il faut peut-être voir dans ce dernier détail, une sorte de brimade, le simulacre d'une résistance des sociétaires adultes à l'entrée de nouveaux venus. Il n'y a pas un des autres détails de ces cérémonies qui ne se trouve chez l'un ou l'autre des pleuples de la côte de l'ouest, du Sénégal et du Haut-Niger. Cependant les Makouas sont étrangers à l'Islamisme comme au surplus, une partie des Mandingues. Et ces deux peuples sont aussi étrangers l'un à l'autre.

Tous les Cafres attachent la même importance à la circoncision. Ils méprisent les Hottentots, les Bochimans, les Malais et les autres peuples de couleur, parce qu'ils ne sont pas circoncis ; et il ne veulent pas leur permettre de siéger parmi eux ou de manger avec eux. Bruce avait fixé l'âge de la circoncision chez eux à neuf ans, après lequel les jeunes gens se couvraient les parties avec un sachet de cuir (*Voyages*, X, p. 150). Il se trompait en moins. La circoncision ne se fait pas avant la puberté. Pour dire que l'un deux a été circoncis, les Cafres emploient l'expression : *Il a été fait homme*. Les cérémonies sont toujours les mêmes. On rassemble les jeunes

gens dans une hutte isolée où ils restent trois mois. Le circonciseur que désigne son habileté seule, opère le jeune homme étendu sur le dos et maintenu par un homme robuste couché sur lui en travers, avec la pointe d'un fer de javeline. Les nouveaux circoncis, le corps blanchi avec une lessive de chaux, jouissent de certaines immunités : ils tueraient même un bœuf qu'on ne les punirait point. Ils couchent sur des rondins de bois inégaux afin d'éviter un sommeil prolongé et les rêves. Chaque matin ils sont visités, et la guérison terminée, on brûle leurs vêtements, leur ustensiles et leur hutte. Amenés devant le chef, ils reçoivent de leur parents un manteau neuf avec des revers en guise de collet, « *ce qui est la marque distinctive de la virilité.* » Ils prennent ensuite un repas de millet et de lait. Ils reçoivent enfin des javelines et des massues de leurs parents. Et ceux-ci, ainsi que les chefs, leur déclarent « *qu'ils devront dorénavant se comporter en hommes ;* qu'on leur met ces armes en mains pour s'en servir à la défense du chef. »

Leur délivrance définitive est fêtée par des danses, tam-tams et débauches de toutes sortes (Ferd. Hœfer., *Univers pittoresque*).

Les voyageurs comtemporains n'ont pas relevé de changement dans ces antiques cérémonies. Fritsch (Die Engeborenen Süd-Afrikas, 1872) les signale chez les Abantous Amaxosas, au sud du Zambése. Chez ces Cafres, pendant les cérémonies d'initiation *Aba-Kweta*, les opérés se distinguent en se *peignant avec de l'argile blanche.* Les plaies cicatrisées, les jeunes gens vêtus d'habits fantastiques dansent l'*Uka-tshila* devant les filles, *afin d'exciter les passions sensuelles des novices.* Plus au sud encore, chez les Betchuanas, la circoncision, *Boguera*, s'accomplit en un endroit écarté, *Mopato*, *le mystère*, parce que tout comme sur la côte occidentale, ni filles ni garçons impubères ne doivent en approcher. Les circoncis y restent plus de six mois. Ils forment une sorte de collège. Opérations et cérémonies analogues pour les filles : *Boyale.* Elles se peignent d'argile blanche. Et par petites troupes de six ou sept.

elles chantent des chants monotones, dans la solitude, sous la conduite de matrones. James Macdonald, missionnaire qui a séjourné dix ans (1877 - 87) aux colonies du Cap et de Natal, a donné en 1890 (*Journal of the anthropological institute*, fév. 1890), une étude des mœurs des peuples de ces deux pays et du Betchuanaland. Il est aussi et plus catégorique que les autres observateurs. Partout la circoncision se présente exclusivement comme l'essentielle « *pratique d'initiation* » qui inaugure l'époque de la puberté. Et les cérémonies qui l'accompagnent se terminent par des tatouages qui marquent les adolescents du sceau de la tribu et consacrent leur admission parmi ses procréateurs et ses guerriers.

On sera assurément frappé de retrouver une telle identité dans des mœurs qui ne sont ni très simples, ni très naturelles, en des points aussi éloignés de l'Afrique. Cette identité prouve bien que nous nous trouvons ici et là en présence de la circoncision telle qu'elle était comprise et pratiquée à l'origine. Les Betchuanas, je le répète, n'ont jamais eu de relations avec les Mandingues. Mais les uns et les autres, il y en a plus d'un indice, ont pu puiser à une source commune, l'Egypte, l'Arabie ancienne. En ce cas, le travail que j'ai déjà présenté sur *la répartition des plantes cultivées en Afrique* (Bullet. 1893, p. 508), pourrait éclairer celui-ci. La circoncision se rencontre seulement chez les peuples adonnés, depuis une époque inconnue peut-être assez éloignée, à la culture des plantes d'origine orientale telles que le millet. Les Cafres qui ont du sang arabe dans les veines, méprisent leurs voisins de l'ouest qui ne l'ont pas adoptée, je viens de le dire. Ce qui est plus significatif, c'est que chez les Namaquas, par exemple, qui sont du groupe des autochtones de l'Afrique avec les Hottentots leurs congénères, les Bochimans, etc., la circoncision n'est pas pratiquée, bien qu'il existe des épreuves d'initiation destinées à inaugurer l'époque de la puberté. Le jeune homme pubère est conduit sous un hangar. On y tue un animal et on attache sa graisse autour de la tête du jeune homme qui la porte jusqu'à ce qu'elle se putrétie et tombe. On lui fait des entailles sur

la poitrine et il reste huit jours sous le hangar, ne se nourrissant que de lait de vache. Les entrailles de l'animal tué d'abord ayant été pendant ce temps desséchées et réduites en poudre, on détrempe celle-ci dans l'eau, on en frotte le jeune homme de la tête aux pieds et *il est déclaré homme* en présence de tout le kraal. Quiconque ne subit pas cette épreuve ne peut manger qu'avec les femmes et il est méprisé. — Le sens de cette épreuve est bien clair, mais ce n'est presque qu'un simulacre en regard de la cérémonie essentielle accomplie par les voisins Cafres des Namaquas.

***

Après ces rapprochements, cet exposé, il n'y plus, je le crois, de mystère relativement à l'objet et aux origines de la pratique de la circoncision. Elle ne fut dans l'ancienne Egypte, chez les anciens Arabes, elle n'est encore en Afrique rien autre, rien de plus qu'une pratique d'initiation, marquant le début de la vie sexuelle, l'âge de la puberté. Elle ne fut pas, elle n'est pas un pur symbole, puisque l'excision des filles qui qui a la même signification et le même objet, ne se rencontre nulle part isolément et sans elle, et puisqu'elle consiste effectivement dans la libération du membre viril de son enveloppe infantile, libération souvent nécessaire. Par elle l'adolescent entrait et entre effectivement au nombre des procréateurs estampillés de la tribu. Il entrait en même temps et il entre au nombre de ce qu'on appellera à Rome, les citoyens, les hommes responsables, les guerriers. Aussi n'était-ce pas, n'est-ce pas qu'une initiation physique qu'on lui imposait et qu'on lui impose généralement, initiation dont se réjouissaient et se réjouissent surtout les femmes; c'était et c'est en outre une initiation morale, puisqu'en raison de ses responsabilités nouvelles, il devait et il doit être mis en possession des connaissances, des traditions, des intérêts de la tribu. On comprend dès lors toutes les cérémonies dont l'opération matérielle fut et est presque partout accompagnée. Elles se terminent toujours, sinon par l'application d'un tatouage, du moins par un changement dans le vêtement. Elles eurent leur équivalent

à Rome où l'adolescent pubère quittait avec apparat la robe prétexte pour la toge. Elles ont leur équivalent chez nous dans la première communion au cours de laquelle les pubères passent au rang de *pécheurs*, d'hommes responsables et sont initiés aux croyances et aux pratiques des *fidèles*, des membres de la communauté civile et religieuse. Elles offrent aussi quelque analogie avec nos opérations du recrutement et du conseil de révision, puisqu'elles étaient et sont encore ici ou là une condition préalable d'admission non seulement parmi les guerriers, mais parmi les hommes mariables.

C'est sans perdre rien de leurs caractères très nets de pratiques d'initiation à la vie sexuelle, que la circoncision des garçons et l'excision des filles ont servi et servent encore à parer les organes, à émousser leur sensibilité trop facilement excitable, à gêner la débauche précoce et à réglementer les mœurs.

Discussion.

M. Ploix. — Je crois qu'il n'y a aucune conclusion à tirer du fait que la circoncision a été rapportée par la Bible à Abraham. On sait que les Grecs, par exemple, attribuaient l'origine de toutes leurs institutions sociales à quelqu'un de leurs dieux. Et il en a été de même chez d'autres peuples. La circoncision a pu ainsi être attribuée à Abraham, un des ancêtres mythiques de la race juive ; mais nous ne pourrions admettre comme certain qu'Abraham l'ait même connue.

A propos de quelques pratiques de médecine populaire

par M. de Saporta.

En relisant l'un des Bulletins précédents (tome quatrième, IVe série, n° 4, 15 mai 1893), j'ai remarqué la mention, par M. Zaborowski, d'une pratique soi-disant médicale, usitée à

Thiais (Seine); elle consiste en cas de méningite, à tuer un pigeon et à le poser tout chaud sur la tête du malade, en l'y laissant jusqu'à ce qu'il soit refroidi. — Or, cette même pratique existe également en Provence, où l'application, sur la tête d'un enfant ou de toute autre personne, atteinte d'un transport au cerveau ou de méningite, d'un pigeon égorgé et encore chaud est d'un usage fréquent dans les campagnes. On a également recours, en pareil cas, à un « œuf frit », posé brûlant sur le front du malade, et le but est toujours d' « enlever le soleil », c'est-à-dire d'attirer au dehors le mal que l'on croit provenir d'un « coup de soleil », dont l'action, en faisant pénétrer à l'intérieur du cerveau l'ardeur de ses rayons, serait cause de tout le mal. — Dans d'autres affections, celles qui intéressent les poumons, c'est la croyance opposée qui prévaut et l'on dit que le sang s'est « gelé » ou coagulé, et les remèdes employés sont censés aider ce sang à redevenir liquide : ce sont alors des œufs fraîchement pondus mis en contact avec la partie malade. J'ai appris d'une bonne, originaire de l'Ardèche, que pour combattre chez elle une violente esquinancie on avait eu recours, bien entendu sans succès, à des nids d'hirondelles placés sur le cou, et lorqu'il s'agit d'une fièvre typhoïde ou de tout autre mal infectieux ou présumé tel, on place sous le lit un crapaud vivant, pour attirer le « venin », et l'on attend que l'animal soit gonflé pour le retirer et le jeter au dehors, persuadé que l'on est que ce gonflement est dû au venin de la maladie dont il s'est chargé. — Au total, c'est là plutôt de la médecine enfantine que la superstition proprement dite, et je ne crois pas que les adeptes de ces pratiques y attachent aucune vertu surnaturelle.

L'un des secrétaires : Dr CAPITAN.

595e SÉANCE. — 1er Février 1894.

PRÉSIDENCE DE M. DARESTE.

CORRESPONDANCE.

Lettres de remerciements de MM. Mason, Niederle et de Torök.

Circulaires des Comités d'organisation du Congrès international de médecine de Rome et du Congrès international d'hygiène et de démographie de Budapest invitant la Société à désigner des délégués.

Aucun des membres présents ne manifestant l'intention de prendre part à l'un ou à l'autre de ces congrès, la Société ajourne à la séance suivante sa réponse à cette invitation.

Lettre adressée de Roumanie par M. Arthur Garoves qui demande un exemplaire du questionnaire de sociologie et d'ethnographie avec l'autorisation d'en publier une traduction dans une Revue dont il est directeur.

La Société, consultée, accorde cette autorisation.

Rapport annuel du trésorier.

PAR M. DAVELUY.

Messieurs,

Aux termes de l'article 32 de notre règlement, le trésorier doit présenter ses comptes dans la première séance de février. J'ai en conséquence l'honneur de vous soumettre :

1° Le résumé de nos opérations financières pendant l'année qui vient d'expirer ;

2° L'inventaire de notre fortune au 31 décembre 1893.

Permettez-moi de vous exposer quelques considérations

préliminaires. Pendant le cours de 1893, nous n'avons fait aucune de ces dépenses extraordinaires qui nous ont quelquefois mis en déficit. Nos évaluations de recettes ont été dépassées sur quelques points, tandis que, sur d'autres, les dépenses sont restées au-dessous des prévisions. Grâce à l'heureuse combinaison dont vous avez déjà été entretenus, nous n'avons pas eu de prime d'assurance à payer. Enfin nous avons touché 1,000 fr., montant du legs testamentaire que nous a fait M. Delehaye et que M. le président Laborde a signalé à notre reconnaissance dans la séance du 7 janvier 1892.

Par suite de ce concours de circonstances, nos recettes ont dépassé nos dépenses de 3,139 fr. 87 en 1893.

Passons maintenant au détail des chiffres.

Résumé des opérations en 1893.

RECETTES :

1° *Ordinaires.*				
Cotisations		8.939 fr.	95	
Droits d'admission		420	»»	
Rachat de cotisations		998	75	
Rentes et intérêts affectés aux prix de la Société . . .	1.666,25 698,25	2.364	50	
Souscription de l'Etat aux publications		1.000	»»	
Vente de publications		1.006	60	
				14.729 fr. 80
2° *Extraordinaires.*				
Legs Delehaye		1.000 fr.	»»	
				1.000 »»
Total des recettes				15.729 fr. 80

DÉPENSES :

		Report. . .		15.729 fr. 80
Provisions pour les prix	Prix Godard . 250 »»	1.666 fr. 25		
	Prix Broca . 750 »»			
	Prix Bertillon 166 »»			
	Prix Fauvelle 500 25			
Frais généraux		3.151	48	
Publications		6.954	60	
Entretien		71	»»	
Bibliothèque		519	30	
Collections.		227	30	
Total des dépenses.				12.589 93
Excédent des recettes sur les dépenses. .				3.139 fr. 87

Tout en conservant dans son ensemble le cadre précédemment adopté pour l'inventaire de notre fortune, je me suis permis d'en modifier la disposition, afin de mettre mieux en évidence ce que nous possédions au 31 décembre dernier en argent liquide et en valeurs de bourse. Le tableau ci-après montre que de ce chef nous avions 84,243 fr. 82.

Mais ce n'est là qu'une partie de notre avoir. Il faut aussi tenir compte d'éléments qui, à mon avis, ne peuvent figurer qu'en seconde ligne, dans les comptes du trésorier. Les évaluations que comportent les collections, la librairie, la bibliothèque pourraient en effet, dans le cas d'une réalisation, se trouver au-dessus ou au-dessous des prix marchands; quant aux quittances non recouvrées, leur total ne représente qu'une valeur incertaine au moins pour une partie d'entre elles, mais dans quelle mesure? On ne peut le prévoir, c'est ce qui me paraît justifier l'inscription sous un titre spécial (valeurs résultant d'appréciations), du montant des quittances à recouvrer et des valeurs représentées par les collections, la librairie, la bibliothèque et le mobilier. De ces cinq chefs, il y a

lieu d'ajouter à la somme précédente de. .	84,243 fr. 82
celle de.	158,172 fr. 55
Ce qui porte le total de l'inventaire à. . .	242,416 fr. 37

Inventaire au 31 décembre 1893.

ACTIF LIQUIDE.

Caisse	188 fr. 75	10.441 fr. 27
Société générale	8.848 57	
M. Masson, éditeur	896 95	
Rentes à toucher	507 »»	

PASSSIF

Provisions pour les prix . . .	1.914 fr. 25	5.180 45
Médaille Broca.	7 65	
Médaillon Broca	38 »»	
Statue de Broca	2.822 10	
Factures à payer	398 45	

Excès de l'actif sur le passif. . . .	5.260 fr. 82

A ajouter :

Valeurs de bourse	Au prix d'achat . .	71.775 fr. 10	78.983 fr. »»
	Plus-value résultant de la hausse des cours.	7.207 90	

Actif net en capitaux disponibles et en valeurs de bourse.	84.243 fr. 82

A ajouter valeurs dont le montant résulte d'appréciations :

Quittances à recouvrer.	2.780 »»
Collections	67.590 85
Librairie	68.243 20
Bibliothèque.	8.226 »»
Mobilier	11.332 50
Total de l'inventaire	242.416 fr. 37

La première chose qui se dégage du tableau qui précède, c'est qu'au 31 décembre 1893, notre actif dépassait notre passif de 5,260 fr. 82. Ce boni s'explique ainsi :

Excès des recettes sur les dépenses en 1893.	3,139 fr. 87
Soldes des comptes de droits d'admission et de rachats des cotisations à capitaliser.	1,501 fr. 70
Solde de l'ancien compte de réserve.	619 fr. 25
	5,260 fr. 82

Je dis l'ancien compte de réserve ; en effet je n'ai pas jugé qu'il fût utile de conserver cette rubrique, attendu que ce compte était partiellement alimenté par le produit des sommes touchées sur les quittances dont le recouvrement était resté en souffrance en fin d'exercice. Or, on sait que cette ressource étant fort aléatoire, le compte de réserve se trouvait en définitive être en partie fictif.

J'ai également retranché de la nomenclature précédemment adoptée la rubrique relative à l'amortissement du mobilier, qui ne correspondait à rien de réel et accroissait sans utilité notre passif en réduisant d'autant notre actif.

Si vous comparez notre inventaire de 1893 avec ceux des années antérieures, vous remarquerez encore que le capital de nos rentes y était invariablement inscrit pour son prix d'achat. Il n'est cependant pas sans intérêt, si nous voulons que notre bilan soit exact, de tenir compte des fluctuations du cours des fonds. Aussi trouvez-vous indiquée dans le tableau précité, indépendamment des déboursés faits pour acheter nos rentes, la plus value qu'elles ont acquis avec le temps.

Il ne vous échappera pas non plus que la valeur de nos rentes, au prix d'achat, s'est élevée de 50,245 fr. 10 en 1892 à 71,775 fr. 10 en 1893. La différence, ou 21,530 fr., s'explique par la rente annuelle de 667 fr. que nous a léguée M. Fauvelle pour la fondation d'un prix triennal. Quant au boni de 3,139 fr. 87 réalisé en 1893, il en a été fait ainsi attribution par le comité central.

Il est d'usage de capitaliser en les convertissant en rentes

sur l'Etat les sommes provenant des droits d'admission et des rachats de cotisations[1].

Pour les années 1891 et 1892, les charges extraordinaires que nous avons supportées, nous ont empêché d'effectuer cette capitalisation. Aujourd'hui, nous ne sommes plus en déficit, alors une partie du boni précité de 3,139 fr. 87 a été employée à capitaliser les rachats de cotisations et les droits d'admission pour 1891,1892 et une partie de 1893, savoir :

Pour 1891, le solde	461 fr.	70
Pour 1892, le tout	1.040	»»
Et pour 1893 jusqu'à concurrence de . . .	623	95
	2.125 fr.	65

De ce chef nous avons acheté une rente de 65 fr. en 3 0/0 qui avec les frais nous a coûté la somme précitée de 2.125 fr. 65

Les 1,000 fr. légués par M. Delchaye ont été affectés aux frais d'impression des mémoires et des bulletins.	1.000	»»
Enfin le reliquat a été porté à notre compte de dépenses imprévues de 1894.	14	22
Total égal. . . .	3.139 fr.	87

Si l'on ajoute à cette somme les restes desponibles déposés à la Société générale et comprenant :

1° des soldes de droit d'admission et de rachat de cotisations des exercices précédents et dont la capitalisation a été effectuée à l'aide du boni réalisé en 1893	1.601	90
2° le reste disponible de l'ancienne réserve. .	619	25
on retrouve l'excès de notre actif sur le passif, soit.	5.260 fr.	82

[1] Voir le rapport fait par M. Fauvelle le 6 février 1890 sur les finances de la Société. Bull. de 1890, pages 134 et 135.

Vous voyez, Messieurs, que si notre fortune est modeste, nous parvenons tout de même à faire honneur à nos affaires.

En terminant, je me permettrai de sigaler à votre attention la décision par laquelle le comité central a autorisé le trésorier à mettre en recouvrement d'avance et dans les premiers jours de mars au plus tard les quittances des cotisations annuelles. Je n'ai pas besoin d'insister sur la nécessité pour la Société d'avoir, aussi tôt que possible, à sa disposition, les ressources qui lui sont dévolues. Plusieurs de nos collègues ont d'ailleurs émis le vœu que ce système fût adopté, d'accord en cela avec la commission de vérification des comptes de 1889 (voir le bulletin de 1890, page 219).

M. le Président adresse à M. Daveluy les remerciements de la Société.

M. le Trésorier ajoute qu'il se met à la disposition de la commission des finances pour le contrôle réglementaire des comptes.

Rapport de la commission de la bibliothèque et des collections

par M. le Dr Paul Raymond.

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de la commission de la bibliothèque et des collections composée de MM. Lefèvre, Deniker et P. Raymond.

En ce qui concerne la bibliothèque, l'exiguïté des locaux à nécessité l'ouverture d'une nouvelle salle dans laquelle, avec des dépenses minimes, ont été déposés de nombreux volumes. Il y a là une amélioration qu'il importe de signaler, mais on peut prévoir le jour où cette salle deviendra à son tour trop petite. Nous insisterons donc pour que les périodiques, qui tiennent tant de place, soient reliés chaque année. On a d'ailleurs commencé cette année la reliure des publications les plus consultées.

Parmi les achats qui ont été faits, nous vous signalons *l'at-*

las et le traité d'anatomie du cerveau de l'homme, par M. le Dr Brissaud, ouvrages du prix de 80 francs en librairie et que M. Masson, éditeur, a bien voulu laisser à la Société au prix de 40 francs, ce dont nous tenons à le remercier.

Les frais de la bibliothèque se sont élevés à 443 francs, somme qui a été prise sur le budget de 550 francs qui lui est alloué.

Le nombre de prêts de livres qui avait subi jusqu'à présent une progression croissante a été inférieur à celui de l'année dernière : 178 prêts ont été consentis. Nous prions nos collègues de rendre dès qu'ils ne s'en servent plus, les livres communiqués et de ne pas les garder trop longtemps.

Pour les archives, MM. Hovelacque et Hervé ont pu, commencer un classement nouveau des photographies qui ont été collées : ils ont adopté l'ordre géographique qui est certainement le plus rationnel. Nous vous proposons de faire l'acquisition de nouveaux cartons destinés à renfermer les brochures : les anciens cartons sont devenus insuffisants.

En ce qui concerne les collections, M. le docteur Hervé s'est chargé des pièces d'anatomie et de tératologie. Elles sont inscrites sur un nouvel inventaire qui part du 17 mars 1891 et elles sont étiquetées d'une façon correspondante avec les lettres N. F. qui indiquent notre nouveau fonds. Cet inventaire comprend aujourd'hui 48 numéros correspondant à 150 pièces d'anatomie et d'histoire naturelle. M. Hervé qui a bien voulu les enregistrer, compte les classer prochainement avec celles de l'ancien fonds.

M. A. de Mortillet s'est chargé des collections d'ethnographie et de paléontologie. Le livre d'inscription des nouvelles pièces et de celles qui sont entrées depuis l'inventaire de 1891 va être commencé. La réfection d'un catalogue et un nouveau classement de ces pièces sont devenus nécessaires et vont être entrepris. Les collections sont donc provisoirement déposées dans des vitrines où des fiches indiquent leur provenance et leur date d'entrée.

Pour ces travaux, MM. Hervé et A. de Mortillet pensent ne pas dépasser les crédits qui sont a leur disposition.

OUVRAGES OFFERTS.

KRAUSE (Edward). — *Das Spielzeug unserer Vorzeit*, (in Der Bazar.) In-4°, Berlin, 1894.

KRAUSE (Ed.) et SCHOETENSACK (Dr O.). — *Die megalithischen Graber (Steinkammergräber) Deutschlands*. Ext. de Zeitschrift für Ethnologie, in-8, 66 pages, carte et planches. Berlin, 1894.

REGNAULT (Dr F.) et Maurice WATON. — *Les nouvelles compagnies ouvrières*. (Ext. de la *Revue d'économie politique*), in-8, 48 pages. Paris, 1893.

M. REGNAULT. — J'ai l'honneur de remettre à la bibliothèque de la Société, un extrait sur « les nouvelles compagnies ouvrières » paru dans la *Revue d'Economie politique*, 1893, et écrit avec la collaboration de M. Waton.

Nous y avons étudié les nouvelles associations d'ouvriers qui possèdent et exploitent avec succès les mines de houille de Monthieu et de Rive-de-Gier.

Nous y passons en revue les associations de production à type égalitaire et à type inégalitaire.

La conclusion de ce travail est que l'esprit de l'ouvrier évolue. L'association pour le travail était autrefois impossible avec l'esprit particulariste des ouvriers.

Aujourd'hui ces associations commencent à devenir possibles et nous voyons de nouvelles formes d'association humaine se produire dans le travail, formes qui changeront à la longue d'une façon profonde l'état social.

WOLDRICH (Dr J.-N.). — *Reste diluvialer faunen und des menschen aus dem waldviertel Niederösterreichs* in-4°, 70 pages et planches. Wien, 1893.

ZABOROWSKI. — *Grèce* (article de la *Grande encyclopédie*), In-4°.

M. ZABOROWSKI. — J'ai l'honneur d'offrir un travail sur l'anthropologie de la Grèce, paru dans la *Grande Encyclopé-*

die. Il est très court. Je suis tenu d'être court. Une question assez importante a été soulevée à son propos. C'est à savoir : comment la population antique de la Grèce a été presque entièrement changée par substitution. Je crois vraiment qu'il y a des preuves suffisantes que les Hellènes étaient en grande partie des blonds dolichocéphales. Les Grecs sont aujourd'hui bruns brachycéphales. Je n'aurais à cette occasion qu'à répéter ce que j'ai dit à propos des blonds de la Charente-Inférieure. La présence ancienne de blonds en Grèce est attestée par une proportion sensible d'yeux bleus. Mais, d'où viennent ces bruns brachycéphales ? M. André Berthelot qui a étudié à fond l'ancienne histoire me disait qu'il n'y avait pas un dixième de citoyens libres dans les villes de la Grèce, sur la fin. Le mécanisme de la dépopulation fut là ce qu'il a toujours été partout. Les petits propriétaires, devant l'accroissement des richesses, ne pouvant goûter à la vie de luxe qui les tentait, avec les revenus de leurs terres, allaient à la ville où « ils fondaient comme neige ». Les grandes propriétés augmentant, on les faisait cultiver par des esclaves. Ces esclaves ont-ils pris racine ? On peut en douter. Les anciens Grecs ne tenaient pas à faire reproduire leurs esclaves. La raison principale est celle-là même pour laquelle, dans les environs de Paris notamment, on préfère acheter des animaux tout élevés plutôt que de les élever. Le prix des esclaves, surtout comme manouvriers, était, sur les marchés étrangers, bien inférieur au prix de revient de leur élevage dans le pays même. Les Grecs donnaient à leur conduite d'autres raisons. Il ne semble pas que les esclaves aient jamais été engagés dans des unions régulières. Et j'imagine que leurs mœurs sexuelles étaient du même genre que celles de nos prisons, de nos pénitenciers, de nos colonies pénitencières. Ce ne sont pas eux par conséquent qui ont été l'élément modificateur principal de la population antique. Et j'ai tout lieu de présumer que ce sont surtout les slaves introduits par la colonisation agricole, qui ont imprimé leurs caractères aux Grecs actuels. Mais la question reste ouverte.

PÉRIODIQUES.

Articles à signaler : *L'Anthropologie*, 1893, n° 5 : Crânes mérovingiens et carlovingiens du Boulonnais, par M. le Dr E.-T. Hamy; — De quelques cas d'albinisme, par M. E. Deschamps; — Le mirage oriental, par M. S. Reinach; — Carte des cheveux roux, par M. P. Topinard.

Revue mensuelle de l'Ecole d'Anthropologie, 15 janvier 1894 : Les sensations et les organes des sens dans leurs relations avec les fonctions intellectuelles et instinctives, par M. J.-V. Laborde.

Bulletin de la Société d'Ethnographie, 15 janvier 1894 : Des avantages du végétarisme au point de vue matériel et intellectuel, par M. D. Bohrmann.

Revue de l'hypnotisme, janvier 1894 : La volonté, par M. L. Manouvrier.

Revue des traditions populaires, janvier, 1894 : Les types mélodiques de la chanson populaire française, par M. J. Tiersot.

Cosmos, 1892-1893, nos 8-9 : Notizie sulla republica di Liberia pel prof. G. Cora.

ÉLECTIONS.

M. Paul Denjoy est élu membre titulaire et M. Gabriel Carrière, membre correspondant national.

OBJETS OFFERTS.

Parure de fiancée javanaise.

M. Ollivier-Beauregard fait don à la Société d'une parure de fiancée javanaise composée des objets suivants :

Bracelet de poignet s'ouvrant en spirale. Nom javanais : *Kanga-Kana.*

Autre bracelet de poignet s'ouvrant à charnière. Nom javanais : *Kanga-Kana.*

Bracelet de la partie supérieure du bras (c'est comme un paon aux ailes éployées). Nom javanais : *Kelat-ba-ou.*

Collier pectoral. Nom javanais : *Kaloünga.*

Ceinture métallique articulée à fleur de lotus. Nom javanais : *Pendinga.*

Diadème. Nom javanais : *Samanga.*

Boutons d'oreilles (Mon corespondant ne me fournit pas les noms javanais). Voici les noms malais : Boucles d'oreilles : *Krabu;* — pendant d'oreilles : *Anting, nanting;* — rouleaux d'oreilles : *Subang.*

M. le Président adresse à M. Ollivier-Beauregard les remerciements de la Société.

PRÉSENTATIONS.

Débris de poteries antiques.

M. Capitan. — Je voudrais demander l'avis de la Société sur l'époque à laquelle peuvent remonter les débris de poteries que je présente, débris choisis d'ailleurs dans un nombre beaucoup plus considérable. De ces fragments, les uns ont absolument l'aspect de poteries néolithiques : même pâte noire avec petits fragments de quartz ou de carbonate de chaux, une face rougeâtre, l'autre noire; mais contrairement à ce que sont en général les poteries néolithiques celles-ci sont très bien cuites, dures, denses. Sur quelques fragments, il y a une ornementation sous forme de petits cercles ou encore d'entaillures régulières sur le bord du vase; l'un montre une anse en forme d'oreille, un autre enfin rappelle les poteries à surface portant l'empreinte d'un tissu assez fin comme M. Wilson nous en a communiqué en 1889 provenant des Etats-Unis et comme M. de Baye en a rapporté de Russie provenant de ses fouilles avec le prince Poutjatine. je signalerai aussi comme ayant été trouvés à un niveau un peu plus élevé que celles-ci des débris de poteries très analogues d'as-

pect à celles de l'époque gauloise et d'autres que l'on peut rapprocher des poteries romaines.

D'où proviennent ces poteries? Un peu avant d'arriver au Moustier par la route qui vient en suivant la rive gauche de la Vézère, on rencontre, après avoir traversé un vrai défilé au milieu des rochers, une haute falaise surplombant la route et la Vézère ; à mi-hauteur, dans la fente longitudinale creusée par la rivière, on voit encore quelques restes d'un village *sous roche* du moyen âge. Au pied de cette falaise qui surplombe, à 3 mètres environ au-dessous du niveau de la Vézère, et à 200 mètres environ à vol d'oiseau de cette rivière, il existe un dépôt qui avait, lors de notre visite en août 1893, une épaisseur de 1 mètre à 1 mètre 50 environ. Formé d'un humus noir presque pulvérulent, ce dépôt nous a fourni une grande quantité de débris de poteries, des ossements et des dents de cervidés, de sus, peut-être de bovidés, des fragments d'œufs et trois silex taillés; un tranchet et deux éclats. On y a trouvé, nous a dit un habitant, des silex taillés très bien retouchés.

Nous n'avons pas vu trace de métal. Nous ne voulons déduire la moindre conclusion de ces faits, car on sait combien les renseignements tirés de l'étude de la céramique peuvent être erronés, lorsqu'on veut appliquer à une localité les données fournies par l'étude de la céramique en un autre point. Mais précisément ces poteries étant un peu anormales d'aspect, il serait intéressant de les étudier en les comparant à des poteries similaires que quelqnes-uns d'entre vous ont peut-être découvertes dans d'autres localités. Peut-être arrivera-t-on ainsi à les dater exactement.

M. Vauville. — Ayant eu l'occasion de recueillir, moi-même, des poteries anciennes dans des localités se rapprochant de la vallée de la Vézère, je pense qu'il est intéressant de comparer ces poteries avec celles qui viennent d'être présentées, par notre collègue le docteur Capitan.

1° *Limoges.* — Voici d'abord un certain nombre de poteries recueillies en 1887 à Limoges, lors de déblais importants

faits pour établir une avenue, du nouveau pont Saint-Martial à la route d'Aixe, tout près de la chapelle des sœurs Saint-Alexis.

Là on a découvert, de 2 à 3 mètres au-dessous du niveau actuel du sol, beaucoup de poteries et des constructions gallo-romaines, ces dernières détruites très probablement vers le IIIe siècle [1]. Les ruines situées sur une partie du terrain qui est en pente du côté de la Vienne, ont été, depuis cette époque, recouvertes petit à petit par le temps par une couche de terre variant de 2 à 3 mètres d'épaisseur; il est donc bien certain que les poteries les plus récentes, trouvées dans ces conditions, sont de l'époque gallo-romaine.

Epoque néolithique. — Les plus anciennes poteries sont de l'époque néolithique; en voici quelques exemplaires, elles n'étaient pas rares dans les fouilles.

Voici d'autres poteries qui ont été ornées au peigne, elles paraissent assez difficiles à déterminer, cependant, sur l'une d'elles on voit très bien, à l'intérieur, des coups de lissoir qui se croisent; ce fait prouve que ces poteries ont été faites sans l'intervention du tour. Des poteries bien certainement néolithiques, ornées du même genre, que j'ai recueillies dans une habitation de cette époque, à Erondelle (Somme), poteries, que j'ai présentées à la séance du 5 mars 1891 [2], dont voici quelques échantillons, permettent de croire que celles de Limoges sont aussi de la même époque.

Epoque gauloise. — Les poteries certainement gauloises, dont voici un échantillon bien daté par la forme spéciale de cette époque, étaient aussi assez fréquentes.

Epoque gallo-romaine. — Les belles poteries rouges et autres, plus ou moins ornées, dont voici quelques échantillons, étaient aussi assez fréquentes.

Parmi ces poteries il s'en trouvait un certain nombre avec

1 Paul Ducourtieux. — Découvertes faites sur l'emplacement de la ville de Limoges. Limoges, 1887.

2 Bulletins 1891, page 179.

dessins ou ornements qui sont très communs sur les poteries fabriquées dans l'Allier, il est probable que celles de Limoges provenaient du même centre de fabrication.

Les nombreuses poteries que j'ai recueillies à Limoges, des trois époques dont il vient d'être question, prouvent bien que l'emplacement des déblais a bien été occupé successivement aux époques néolithique, gauloise et gallo-romaine.

2° *Vilhonneur* (Charente). — Voici d'autres poteries que j'ai recueillies en 1888, en présence de Monsieur J. Fermond de Larochefoucauld, sous l'abri sous roche près des grottes des Fadets, sur le territoire de Vilhonneur. Cet abri fouillé par M. l'abbé Delaunay de Pont-Levoy et J. Fermond, est des époques néolithique et du bronze [1].

Ces poteries donnent bien une idée de la céramique dans la vallée de la Tardoire, pour les époques dont il vient d'être question. Le mica, bien visible sur toutes ces poteries, donne bien un cachet de fabrication locale.

Maintenant si on compare toutes ces poteries avec celles présentées par notre collègue, provenant de la vallée de la Vézère, on peut croire qu'elles se rapportent aux époques successives, depuis et en comprenant la néolithique jusqu'à l'époque gollo-romaine, dernière époque représentée par une seule poterie datée.

M. A. de Mortillet dit que l'on peut trouver des échantillons de poterie très différents comme aspect et comme travail et appartenant cependant à une même époque. Tel est le cas, d'après lui, des échantillons présentés par M. Vauvillé qui paraissent être de fabrication romaine. Les poteries gauloises ne sont pas faites au tour.

M. Vauvillé. — Contrairement à ce que dit M. A. de Mortillet, je crois que les poteries de l'abri sous roche de Vilhonneur, bien datées des époques néolithique et du bronze, par les fouilles de MM. Delaunay et Fermond, d'une région peu éloignée de la vallée de la Vézère (environ 80 kilomètres), conviennent très bien pour servir de comparaison avec celles provenant de Moustier. Ce qui prouve même l'ancienneté

d'occupation de cet abri, c'est que M. Fermond y a constaté le renne.

Dans les poteries néolithiques que j'ai recueillies à Erondelle, il y en avait un grand nombre de très grossières, mais au milieu de celles-ci et aux diverses profondeurs de l'habitation (sur 1 mètre d'épaisseur), il s'en trouvait d'une finesse et d'une dureté qui contrastaient avec les plus grossières [1].

Des poteries aussi très belles et très fines, de même époque, ont aussi été découvertes dans le Morbihan (Musée de Saint-Germain, salle 2, vitrine 3).

Ce fait a été aussi constaté par le docteur Verneau dans le dolmen des Mureaux [2].

M. A. de Mortillet dit que les poteries funéraires de l'époque gauloise, sont grossières et qu'elles n'ont pas été faites au tour, je crois devoir affirmer que les poteries gauloises usuelles que l'on trouve dans les habitations bien gauloises, du département de l'Aisne (enceintes de Pommiers et de Saint-Thomas), n'ont aucune analogie, comme forme et comme fabrication, avec celles des sépultures de la Marne et même de celles recueillies par M. Frédéric Moreau, dans le département de l'Aisne.

Ce fait est très intéressant, car il y a une telle différence, entre ces diverses poteries, qu'il est même permis de se demander si elles sont d'une même origine de fabrication, ou s'il n'y avait pas des fabriques spéciales pour les poteries usuelles et celles dites funéraires. Il est vrai qu'il faudrait d'abord, pour les deux cas, savoir à quelle époque gauloise elles se rapportent.

Les poteries n'ont pas pu être mélangées dans les habitations gauloises, comme le pense M. A. de Mortillet ; ces habitations étaient en effet de simples cavités, creusées plus ou moins profondément (généralement de $1^m,10$ à $1^m,80$ de profondeur au-dessous du niveau du sol), suivant qu'elles étaient

[1] *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris,* 1891, page 176

[2] *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris,* 1891, page 182.

faites dans une terre plus ou moins résistante ou même dans la pierre. Elles renferment une couche très épaisse (quelquefois plus de 1m,20 d'épaisseur), dans laquelle on trouve des débris provenant de l'alimentation, des poteries brisées, des fibules, des monnaies, etc... qui indiquent bien une époque certaine et sans mélange. Ces habitations gauloises sont en général d'une époque où la monnaie était commune, ce qui indique l'approche de la conquête par les Romains.

M. A. de Mortillet affirme que ce sont les Romains qui ont introduit dans notre pays, après la conquête, l'usage du tour pour la fabrication des poteries.

Cela est une erreur, attendu que dans les habitations gauloises, dont je viens de parler, on trouve beaucoup de poteries, de formes variées, qui ont été certainement faites en Gaule avec l'aide du tour.

Le Musée de Saint-Germain possède des poteries gauloises de même genre et presque analogues à celles de l'Aisne. On peut en voir du Mont-Beuvray (Saône-et-Loire), salle 13, vitrines 3 et 9. Celles de la vitrine 9, nos 17,592 et 17,595 sont particulièrement intéressantes.

J'espère dans une prochaine séance, présenter à la Société un certain nombre de poteries, recueillies dans les habitations gauloises de l'Aisne, qui ne laisseront, je l'espère, aucun doute sur l'emploi du tour pour la fabrication des poteries en Gaule, avant la conquête.

M. A. de Mortillet. — Mais ce n'est pas ce que nous montre l'étude par exemple des sépultures de la Marne où une grande quantité de poteries ont été découvertes et des plus riches; or, aucune de ces poteries n'est faite au tour; le bord du vase n'est pas parallèle au cercle que décrit le milieu du vase.

Je crois même que les poteries dont nous parle M. Vauvillé sont postérieures à la belle période de la terre dite samienne, il y a eu ensuite une décadence de la céramique et c'est alors qu'auraient été faites ces poteries dites à tort gauloises.

Communications.

Ectrodactylie et syndactylie. — Mains et pied fourchus [1]

Par le Dr P. Mauclaire, Prosecteur a la Faculté de Médecine et M. Bois, aide d'Anatomie.

Nous avons eu la bonne fortune de pouvoir disséquer les membres du nommé C... sujet atteint d'ectrodactylie et de syndactylie donnant au pied droit et aux deux mains l'aspect d'une fourche.

Voici d'abord l'histoire clinique de notre sujet — telle que Morel Lavallée l'a rapportée en 1861. : Bidactylie, ou les deux mains et le pied droit en pinces d'écrevisse; absence du second orteil au pied gauche. (Communication de Morel Lavallée, *Bulletins de la Société de Chirurgie*, année 1861, page 409.)

« Je ne saurais mieux exprimer autrement que par ce titre les vices de conformation que présente ce sujet. Si ce n'est pas un cas unique, c'est au moins un cas assez rare et assez curieux pour mériter votre attention.

« Hippolyte C..., saltimbanque, né à Lemeu, près de Compiègne, en 1825, présentement à Vaugirard, dans sa voiture, rue Dutan, amenait son père à la consultation de l'hôpital Necker, le 1er juillet 1861, pour une ankylose consécutive à une lésion traumatique de la main. Mais bientôt, on s'occupa plus du fils que du père, car Hippolyte présentait des mains et des pieds d'une forme toute particulière ; en excitant la

[1] Dans une observation récente, Meller, (Berliner Klinische Wochenschrift, 6 mars 1893) reproduit une observation très analogue à la nôtre, mais il l'intitule à tort simplement : pieds et mains fourchus ; car cette dernière malformation en effet s'observe aussi dans le cas de polydactylie ; il faut donc préciser d'abord le nombre des doigts.

curiosité du peuple, il trouva dans sa difformité un moyen d'existence.

. . . . . .

Quoiqu'il en soit, il porte les lésions congénitales suivantes :

« *Mains :* Les deux mains ne sont représentées chacune que par deux doigts qui simulent parfaitement les pinces d'une écrevisse ; la division comprend tout le métacarpe jusqu'au carpe exclusivement.

« 1° *Main droite.* — Les deux doigts de la main droite, représentent assez bien par leur volume et par leur configuration, l'un le pouce, l'autre le petit doigt. Le squelette des deux métacarpiens est normal ; il est garni des parties nobles des éminences thénar et hypothénar. Les deux branches de la pince s'écartent à volonté jusqu'à la ligne horizontale; leur rapprochement forme un losange régulier dont le diamètre

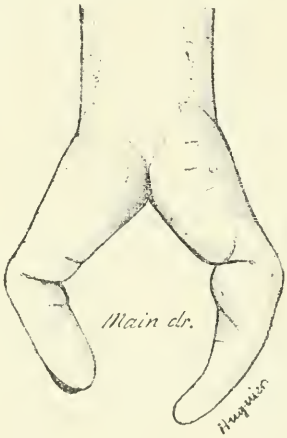

longitudinal a 5 centimètres et le diamètre transversal 3 centimètres et demi. Les branches de la pince quoique articulées par les articulations carpo-métacarpiennes et métacarpo-phalangiennes, ne peuvent se replier de façon à offrir un poing.

« 2° *Main gauche.* — On trouve une disposition analogue pour les doigts de la main gauche, mais par leurs propor-

tions et leur configuration ils représentent, l'un le pouce, l'autre l'annulaire; ils peuvent se replier pour former le poing, ce qui leur donne une puissance musculaire beaucoup plus considérable que celle de la main droite ; il peut en effet, soulever du côté gauche un poids de 50 kilogs.

« La région carpienne et antibrachiale de l'un et l'autre côté sont régulièrement conformées. On trouve le pouls à sa place normale ; seulement, du côté droit, la tabatière anatomique et un tendon qui se rend à l'auriculaire sont moins marqués que du côté gauche.

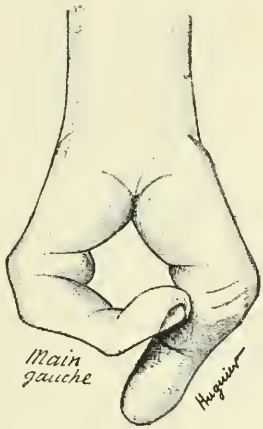

« Il exécute avec ces pinces les mouvements les plus variés, avec une rapidité et une facilité surprenantes. Il peut même avec la main droite tenir une plume et écrire, mais les mouvements d'écriture ne se passent pas selon les règles, dans les articulations métacarpo-phalangiennes ; ils s'accomplissent par des déplacements en totalité du carpe et de l'avant-bras.

« *Pieds :* Aux pieds, les lésions sont moins profondes.

« 1° *Pied droit.* — Le pied droit est fendu jusqu'aux os du tarse, de façon à représenter aussi une pince d'écrevisse. Pour la branche interne on trouve un squelette composé de

deux os soudés par leurs faces latérales et présentant une gouttière médiane sur les faces supérieure et inférieure de

la suture. Les parties molles qui les recouvrent offrent une dépression à l'endroit de la gouttière; l'ongle est unique, aplati et développé dans le sens transversal. La longueur de cette branche est de 7 centimètres environ.

« La branche externe, moins large que la précédente, plus courte de 2 cent. paraît rudimentaire. Elle est formée de deux doigts soudés par les métatarsiens et les phalanges; les ongles sont distincts. Les articulations de ces branches sont très mobiles; elles se rapprochent par leurs extrémités, de sorte que ce pied exécute des mouvements plus variés qu'un pied normal.

« 2° *Pied gauche.* — Le pied gauche possède le premier, le 3e, le 4e et le 5e orteil. Le premier orteil est luxé en dedans pour combler l'espace qu'occuperait un deuxième orteil. Lorsqu'on le redresse, il dépasse de beaucoup la longueur du troisième orteil.

« Quoique le pied gauche ait une conformation moins anormale que le pied droit, il supporte moins facilement la position hanchée et la marche, ce qui tient probablement à deux

causes : la luxation du premier orteil qui a produit un oignon à l'extrémité interne, et l'inégalité de base de sustentation, la base du pied droit étant très étendue parce que sa pince peut s'écarter de 4 centimètres.

« Cet homme ne présente pas d'autres vices de conformation, s'il n'est pas d'une constitution robuste, il est au moins très bien portant. »

Telle était la description clinique de ce sujet. Voyons maintenant ce que nous montre la dissection.

Os et articulations. — Mains. Quand on examine *les os du carpe du côté droit*, après avoir incisé les ligaments dorsaux, on voit que ces os sont disposés sur deux rangées, mais présentant certaines particularités à signaler.

La rangée supérieure est constituée par quatre os : le scaphoïde, le semi-lunaire, le pyramidal et le pisiforme ; la rangée inférieure en comprend quatre également, mais disposés de la manière que nous allons indiquer.

Tout d'abord le *scaphoïde* s'articule par sa face postérieure avec le radius par une surface articulaire convexe d'avant en arrière dans sa partie interne ; un peu concave en arrière,

convexe en avant dans sa partie externe. La face dorsale du scaphoïde est réduite à une mince bandelette rugueuse pour des insertions ligamenteuses. Sa face interne à peu près quadrilatère, plane, s'articule avec le semi-lunaire et présente une autre facette articulaire, séparée de la précédente par une crête mousse ; cette facette s'articule avec la face externe d'un os qui appartient à la seconde rangée et qui est reçu dans l'angle à sinus supérieur compris entre les deux os internes de cette seconde rangée. La face antérieure présente deux facettes articulaires à peine séparées par une crête mousse très peu prononcée et qui entrent en contact avec l'os le plus externe de la deuxième rangée et une partie de la face postérieure du deuxième os de cette rangée. La face externe et la face palmaire donnent insertion à des ligaments.

Le semi-lunaire présente une face postérieure convexe d'avant en arrière et de dehors en dedans s'articule avec la facette quadrilatère de l'extrémité inférieure du radius. La face externe plane s'articule avec le scaphoïde. La face interne plane, circulaire avec le pyramidal. La face antérieure,

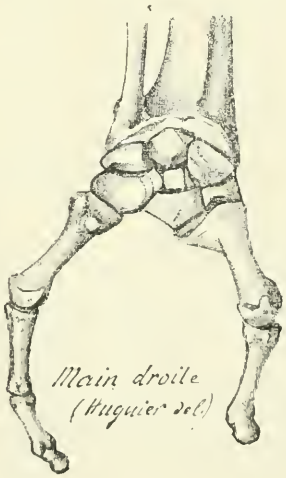

en forme de coin présente deux surfaces articulaires inclinées, l'une en avant et en dehors, l'autre en avant et en dedans cette dernière étant la plus étendue ; ces deux faces sont séparées par une crête saillante en avant. Cette face s'articule par sa partie externe avec l'os que nous avons signalé dans l'angle rentrant formé par les deux os internes de la seconde rangée à leur partie postérieure, et par sa partie interne avec une facette de la face postérieure de l'os le plus interne de la deuxième rangée. Les faces palmaire et dorsale. ne présentent rien de particulier.

Le pyramidal s'articule par sa face postérieure avec la tête du cubitus, par sa face externe avec le semi-lunaire, par sa face palmaire avec le pisiforme. Sa face interne est en rapport avec des ligaments. Sa face antérieure présente une surface ovalaire qui s'articule avec la partie interne de la face postérieure de l'os le plus interne de la deuxième rangée. Sa face dorsale est rugueuse et donne insertion à des ligaments ; elle est divisée en deux champs par une crête verticale.

Le pisiforme ne présente rien de particulier, il reçoit l'insertion du cubital antérieur.

Quant aux *os de la deuxième rangée, l'os le plus externe*, le trapèze est de forme cubique. Sa face dorsale est rugueuse et donne insertion à des ligaments. Sa face postérieure s'articule avec la facette externe de la face antérieure du scaphoïde. Sa face externe est recouverte par des ligaments ; sa face interne est quadrilatère et s'articule avec la face externe du deuxième os de cette rangée. Sa face antérieure à peu près quadrilatère est en rapport avec l'extrémité postérieure du premier métacarpien, par une facette oblique en avant et en dehors. La face palmaire ne présente rien de particulier.

Le deuxième os de cette seconde rangée, en allant de dehors en dedans, est allongé transversalement ; il représente probablement le trapézoïde. Sa face postérieure présente trois facettes : une externe triangulaire, petite, s'articulant avec la partie interne de la face antérieure du scaphoïde, une

moyenne quadrilatère présentant un prolongement antérieur et externe, en rapport avec la face antérieure de l'os qui est situé dans l'angle postérieur formé par les deux os internes de la rangée ; une interne très petite, un peu arrondie, oblique en dehors et en avant et qui s'articule avec l'os le plus interne de la rangée. Sa face antérieure présente une facette articulaire avec l'extrémité postérieure du métacarpien externe à sa partie interne ; la face externe s'articule avec le premier os de la rangée ; sa face interne est arrondie en forme de gouttière, à direction sagittale un peu oblique en arrière et en dehors. Cette face correspond à la concavité de la fourche formée par les deux métacarpiens extrêmes.

Le troisième os, grand os et os crochu ? est très allongé transversalement. Sa face externe présente trois facettes articulaires : 1° facette supérieure inclinée en bas et en dehors, s'articule avec la facette interne de la face antérieure du semi-lunaire ; 2° facette moyenne convexe d'avant en arrière s'articule avec la face externe de l'os intermédiaire qu'il nous reste à décrire ; 3° facette inférieure très petite en rapport avec une facette que nous avons décrite sur la partie interne de la face postérieure du deuxième os de la seconde rangée du carpe. Sa face postérieure est de forme ovale, s'articule avec le pyramidal. Sa face interne, convexe d'avant en arrière, concave de dehors en dedans, s'articule avec l'extrémité postérieure du métacarpien, par une articulation en selle. Sa face antérieure arrondie, convexe d'avant en arrière, répond à la concavité de la fourche carpo-métacarpienne. Sa face palmaire présente une apophyse en forme de crochet analogue à celle de l'os crochu. Sa face dorsale est rugueuse pour l'insertion de ligaments.

Il nous reste parmi les os du carpe à décrire un petit os central du carpe (?) car il en occupe la place, de forme cubique situé entre le scaphoïde, le semi-lunaire, l'os interne de la deuxième rangée et l'os moyen de cette rangée. Par sa face externe, il s'articule avec la partie antérieure de la face interne du scaphoïde ; par sa face postérieure avec la facette

externe de la face antérieure du semi-lunaire, par sa face antérieure avec la facette moyenne de la face postérieure du deuxième os de la deuxième rangée, par sa face interne avec la facette articulaire supérieure de la face externe du troisième os de la deuxième rangée. Les faces dorsale et palmaire ne présentent rien de particulier à signaler.

En terminant cette description des os du carpe, nous ajouterons qu'on remarque sur la face externe du troisième os de la deuxième rangée, une ligne de coloration brunâtre, tranchant sur la coloration blanchâtre des surfaces articulaires voisines et qui semble due à la fusion de deux os ensemble. Le carpe du côté gauche nous permettra, peut-être, de nous expliquer cette fusion.

On trouve deux et peut-être trois métacarpiens, annexés au carpe.

Le métacarpien externe dont la forme générale est celle des métacarpiens a son extrémité postérieure dirigée transversalement, elle présente comme surfaces articulaires deux facettes inclinées, l'une en arrière et en dedans, l'autre en avant et en dehors; ces deux facettes correspondent aux faces antérieures des deux os externes de la deuxième rangée du carpe. A la partie interne, cette extrémité présente une apophyse saillante qui semble constituée par un métacarpien incomplet. C'est sur cette apophyse que s'insère le tendon du grand palmaire à sa partie antérieure; il semble donc qu'elle représente le deuxième métacarpien. Cette apophyse est d'ailleurs marquée à la face dorsale du métacarpien par un sillon oblique en avant et en dedans qui semble indiquer ce qui appartient à l'un et à l'autre métacarpien. Sur le corps du métacarpien nous avons à signaler une gouttière commençant sur le bord supérieur du métacarpien et se perdant sur sa face interne comme si l'os avait subi une certaine torsion. L'extrémité antérieure de ce métacarpien se termine en forme de tête présentant deux tubercules dorsaux plus ou moins saillants et s'articule avec la première phalange.

Le métacarpien interne présente une extrémité postérieure en forme de selle qui s'articule avec l'os interne de la deuxième rangée du carpe qui représente l'os crochu ; sur sa face dorsale on trouve deux tubercules arrondis, séparés par un espace triangulaire à pointe antérieure. C'est sur cette extrémité que s'insère le cubital postérieur. L'extrémité antérieure présente une surface articulaire déjetée en dedans.

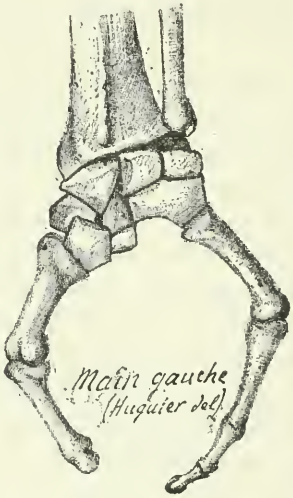

Au métacarpien externe succèdent deux phalanges dont la première a une étendue à peu près égale à celle du métacarpien correspondant et dont la seconde toute petite, de forme triangulaire, est soudée à la tête de la première phalange. Au métacarpien interne succèdent trois phalanges de dimensions normales, chacune de ces phalanges étant réunie à l'autre par une articulation.

Du coté gauche le carpe présente les particularités suivantes :

Le scaphoïde s'articule par sa face antérieure avec les deux premiers os de la deuxième rangée ; par sa face interne avec le semi-lunaire et avec un os qu'il recouvre et que l'on

ne peut voir qu'après avoir écarté les différents os du carpe. Nous ferons plus loin la description de cet os particulier.

Le semi-lunaire s'articule encore par sa face interne avec une petite facette située sur la côte externe de la face postérieure de l'os crochu.

Le pyramidal s'articule par sa face antérieure avec la facette interne de la face postérieure de l'os crochu.

Le pisiforme ne présente rien de particulier, il reçoit l'insertion du cubital antérieur.

L'os crochu, le plus interne des os de la deuxième rangée, offre sur sa face postérieure deux facettes articulaires séparées par une crête et ces facettes s'articulent avec les faces antérieures du semi-lunaire et du pyramidal. Sur la face externe de l'os crochu on observe une petite facette s'articulant avec le scaphoïde, une deuxième avec l'os particulier dont nous avons déjà parlé et qui est recouvert par les os du carpe, enfin une troisième avec le troisième os de la deuxième rangée. La face antérieure concave de dedans en dehors, convexe d'avant en arrière, se continue avec la gouttière de la face palmaire de l'os. La face dorsale ne présente que des rugosités pour les insertions ligamenteuses. La face palmaire présente une saillie, apophyse unciforme. L'os crochu est l'os le plus interne de la seconde rangée du carpe.

En allant de dedans en dehors nous trouvons *un os de forme cubique*, grand os ? qui s'articule en dedans avec l'os crochu, en arrière avec le scaphoïde, en dehors avec l'os voisin de la même rangée ; il s'articule aussi avec cet os particulier qui n'est visible que sur la face antérieure du carpe. Sur la face antérieure de cet os vient s'insérer le deuxième radial externe.

En procédant toujours de dedans en dehors nous trouvons *un os*, le trapézoïde ? qui s'articule par sa face postérieure avec le scaphoïde, par sa face interne avec le troisième os de la deuxième rangée, par sa face externe avec le premier os de cette rangée. Sa face antérieure, libre à sa partie interne, qui donne insertion au premier radial externe s'articule par sa

facette externe avec l'extrémité postérieure du métacarpien correspondant.

L'os le plus externe de la rangée inférieure du carpe, le trapèze, s'articule par sa face postérieure avec le scaphoïde, par sa face interne avec le deuxième os de la rangée, par sa face antérieure avec la facette externe de l'extrémité postérieure du métacarpien externe. Signalons enfin cet os qui n'apparaît sur le carpe que par sa face palmaire et qui est complètement recouvert à sa partie dorsale par les os voisins. On peut lui considérer une face antérieure qui s'articule avec le troisième os de la rangée antérieure du carpe, une face postérieure qui s'articule avec la face interne du scaphoïde, une face interne qui s'articule avec l'os crochu par une petite facette semi-lunaire, une face externe qui est en rapport avec le deuxième os de la deuxième rangée. Il constitue en quelque sorte un coin dont la base serait antérieure et dont l'arête serait dirigée vers la face dorsale du carpe.

Par les rapports que cet os présente avec les voisins, il semble répondre à cet os qui du côté droit semble fusionné avec l'os crochu, et sur le carpe du côté gauche nous avons ainsi huit os isolés, tandis que du côté droit il n'y en a que sept.

Les métacarpiens de ce côté gauche ne présentent rien de bien particulier. L'externe s'articule par son extrémité postérieure avec les deux os externes de la rangée antérieure du carpe. L'interne s'articule en arrière avec l'os crochu. Il reçoit l'insertion du cubital postérieur. Du côté externe deux phalanges seulement dont la première présente une longueur à peu près égale à celle du métacarpien correspondant et dont la seconde est soudée à la première. Du côté interne trois phalanges réunies par des articulations.

Il nous semble, d'après la description des os du métacarpe que nous avons donnée que du côté droit aussi bien que du côté gauche le métacarpien interne représente le cinquième métacarpien ; d'un côté comme de l'autre, en effet, c'est sur ce métacarpien que s'insère le tendon du muscle cubital

postérieur. Le métacarpien externe représente le premier métacarpien et ne porte à son extrémité que deux phalanges. Du côté droit il semble qu'il existe sur la partie interne de l'extrémité postérieure du premier métacarpien une ébauche du second os du métacarpe; nous voyons s'y insérer en effet le grand palmaire.

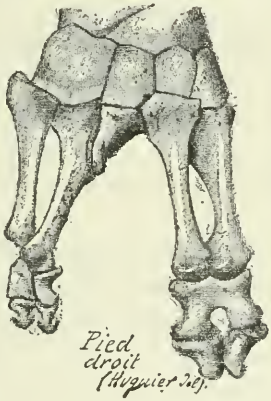

Os des Pieds. — Si on examine le squelette du pied du côté droit, on ne trouve pas d'anomalies à signaler dans les os du tarse. Mais il n'en est pas de même du métatarse.

Le *premier métatarsien* ne présente rien de bien particulier à signaler au niveau de son corps et de son extrémité postérieure.

Le *deuxième* offre une surface articulaire située sur son extrémité postérieure et formée de deux facettes dont l'une, regardant en arrière et en dehors, s'articule avec le troisième cunéiforme, et l'autre, regardant en arrière et en dedans, s'articule avec la face antérieure du deuxième cunéiforme. Ces deux facettes forment une sorte de toit au niveau de l'extrémité postérieure du deuxième métatarsien, toit dont l'arête serait verticale et correspondrait à l'interligne situé entre les faces latérales interne et externe du deuxième et du

troisième cunéiforme. Il en résulte qu'à ce niveau, l'interligne de Lisfranc n'est pas le même que sur un pied normal. Sur la face dorsale du pied, l'interligne se présente comme un accent circonflexe dont les deux branches très accentuées seraient à peu près égales, tandis que, dans l'interligne normal, le côté interne est beaucoup plus allongé et présente une obliquité moins marquée. Notons enfin que du côté interne, sur le sujet qui nous occupe, la facette d'articulation avec le premier cunéiforme est très petite, ce qui résulte de la disposition que nous venons de signaler.

Le *troisième métatarsien* s'articule en arrière avec le troisième cunéiforme, il présente sur le côté interne de son extrémité postérieure une surface articulaire semi-lunaire pour le deuxième métatarsien ; du côté externe, il s'articule avec le quatrième métatarsien, un peu en avant de son extrémité postérieure.

Le *quatrième métatarsien* s'articule en arrière avec le cuboïde ; sur sa partie latérale interne se trouve une facette articulaire pour le troisième métatarsien.

Le *cinquième métatarsien* présente sur la partie latérale interne de son extrémité antérieure une articulation avec le quatrième.

Les extrémités antérieures de ces métatarsiens présentent des caractères particuliers à signaler. Il existe une véritable articulation réunissant les têtes des deux premiers métatarsiens. Ces têtes des deux premiers métatarsiens s'articulent avec un os unique présentant la figure d'un cube dont la face postérieure offre deux petites cavités articulaires pour chacune des têtes métatarsiennes correspondantes, dont l'extrémité antérieure s'articule avec les deuxièmes phalanges. En effet, cette pièce osseuse unique, simple à sa partie postérieure, est bifide à sa partie antérieure et représente évidemment les deux premières phalanges des deux premiers métatarsiens. A cette pièce unique font suite deux phalangettes de forme triangulaire, s'articulant à la partie postérieure avec les branches de la pièce osseuse que nous venons

de signaler. Ces phalangettes sont contiguës par leurs bords adjacents et s'articulent entre elles à ce niveau ; elles vont en convergeant vers la partie antérieure.

Correspondant à l'extrémité antérieure du quatrième métatarsien qui présente deux versants, un externe et un interne, séparés par une crête verticale, on trouve deux phalanges qui s'articulent par leur face postérieure avec ce métatarsien. Ces deux phalanges, dont l'externe a une forme rhomboïdale et l'interne une forme triangulaire, sont très petites et s'articulent entre elles par leur bords adjacents. Elles s'articulent en outre à leur extrémité antérieure avec deux autres petites phalanges terminales l'une externe, l'autre interne, et qui s'articulent également par leur bords contigus.

Enfin l'extrémité antérieure du cinquième métatarsien s'articule par la partie interne de sa tête avec une facette latérale externe de l'extrémité antérieure du quatrième ; sa partie interne est en rapport avec la capsule ligamenteuse et n'est pas en rapport avec des phalanges.

Sur le pied gauche, rien de particulier à signaler quant aux os du tarse ; l'interligne de Lisfranc est normal.

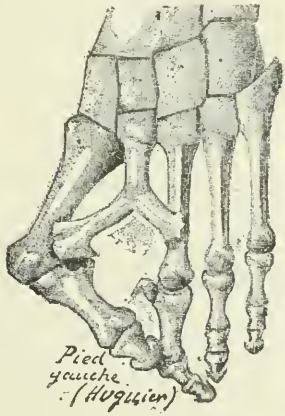

Le deuxième métatarsien offre pourtant une configuration

spéciale. Il se bifurque à sa partie antérieure après un court trajet. Des deux branches de bifurcation, l'interne plus longue se porte en dedans et en avant et s'articule avec la partie externe de l'extrémité antérieure du premier métatarsien; l'externe plus petite se porte en dehors et en avant se termine par une extrémité arrondie et s'articule avec la partie latérale interne de l'extrémité antérieure du troisième métatarsien en arrière de la tête métatarsienne, tandis que du côté opposé, cette articulation se fait au niveau de la tête articulaire elle-même.

La première phalange du gros orteil s'articule par une facette interne avec l'extrémité antérieure du premier métatarsien, par une facette externe avec la branche interne de bifurcation du deuxième, disons d'ailleurs que l'extrémité antérieure du premier métatarsien est déjetée en dedans.

Sur le côté interne de l'extrémité antérieure du troisième métatarsien existe une petite apophyse osseuse, qui s'articule avec cette extrémité et qui se termine par une pointe saillante en avant et en haut.

Quant aux phalanges, le gros orteil en possède deux, les trois derniers orteils en possèdent chacun trois.

Etude des ligaments et des muscles. — *Membre supérieur gauche.*

A la surface de la peau il n'existe pas de cicatrices au niveau des points où devraient être les doigts manquants.

L'aponévrose palmaire superficielle fait suite au tendon du petit palmaire et se confond avec le ligament annulaire antérieur du carpe. Cette aponévrose palmaire resplendissante et nacrée est de forme triangulaire : son sommet se continue avec le tendon du petit palmaire, sa base répond à l'angle de bifurcation de la pince, descendant entre les masses musculaires interne et externe, et s'insèrant au tégument de cette région. Du côté externe elle envoie un prolongement qui se porte sur la masse musculaire qui représente l'éminence thénar. C'est cette aponévrose palmaire qui maintient ainsi

les téguments dans leur situation sur la concavité antérieure formée par les os du carpe.

Le ligament annulaire antérieur du carpe ne présente rien d'anormal : il s'insère en dehors et en dedans sur les saillies du trapèze et de l'os crochu formant avec les os du carpe un canal ortéo-fibreux où passent les tendons des muscles que nous allons décrire.

Le grand palmaire ne présente rien de particulier à signaler quant à son insertion supérieure et à son trajet au niveau de l'avant-bras. Arrivé au niveau du carpe, il descend dans une gouttière spéciale qui est située, au dessous de l'insertion de la masse musculaire externe, se réfléchit sur le côté externe de la gouttière carpienne, et vient s'insérer sur la face antérieure du trapèze.

Le fléchisseur superficiel des doigts a ses insertions supérieures normales, ses fibres forment un plan charnu descendant sur la face antérieur de l'avant-bras, occupant presque toute sa largeur. Arrivé à deux travers de doigts au-dessus du ligament annulaire antérieur du carpe, il se divise en trois faisceaux dont deux sont superficiels et le troisième profond. Ces faisceaux superficiels de forme conique, ne présentent pas le même volume; l'interne deux fois plus volumineux que l'externe se rend sur la face antérieure et le bord externe d'un tendon aplati qui, après avoir traversé la gouttière carpienne, passe sur la face externe du doigt interne qu'il suit dans toute sa longueur et sur laquelle il se confond en quelque sorte avec le tendon venu du fléchisseur profond dont il partage les insertions inférieures; l'externe plus petit se rend sur le bord interne d'un tendon aplati qu'il recouvre en avant; ce tendon après être passé sous le ligament annulaire antérieur du carpe se porte sur le côté interne du tendon du fléchisseur profond qui se rend au doigt externe, suivant ce doigt dans toute sa longueur et en partageant ses insertions inférieures.

Le faisceau profond de ce muscle situé entre les deux précédents est très petit; ses fibres charnues se rendent sur la

face antérieure d'un tendon qui remonte sur la face postérieure du corps charnu du fléchisseur superficiel jusqu'au quart inférieur de l'avant-bras. Ce tendon profond se continue au niveau de la fourchette formée par les os du carpe avec les tendons extenseurs.

Du côté externe de ce faisceau profond part au niveau du poignet un petit corps charnu très grêle, fusiforme, allongé, présentant l'aspect d'un muscle lombrical, et qui s'insère sur le côté interne ou inférieur de l'extrémité antérieure du métatarsien correspondant au doigt externe.

Au-dessous de ce premier plan musculaire se trouve le nerf médian qu'on voit dans l'écartement des faisceaux superficiels du muscle que nous venons de décrire.

La couche musculaire sous-jacente est formée par deux muscles qui occupent l'un le côté interne, l'autre le côté externe de l'avant-bras et qui sont profonds par rapport à la couche précédente.

Le fléchisseur profond interne, répond au fléchisseur commun profond des doigts. Les fibres charnues nées des insertions supérieures qui sont normales, descendent sur le côté interne de l'avant-bras, jusqu'au poignet; elle se rendent sur une aponévrose qui recouvre la face antérieure du muscle et qui remonte presque au tiers supérieur de l'avant-bras. Lorsqu'on étale cette aponévrose, on s'aperçoit qu'elle est formée par la réunion d'un certain nombre de petits faisceaux tendineux plus ou moins isolés, mais présentant des anastomoses entre eux. Cette aponévrose au niveau de la partie inférieure de l'avant-bras se résout en un tendon qui occupe le fond de la gouttière carpienne et arrivé à la fourchette se continue avec les tendons extenseurs, par l'intermédiaire d'une membrane qui enveloppe l'extrémité terminale de ces tendons.

Le fléchisseur profond externe est formé à sa partie supérieure de deux faisceaux; un externe, aplati, un interne, allongé.

Les fibres du faisceau externe se portent obliquement en bas et en dedans pour se rendre sur la face postérieure et le bord externe d'un tendon sur lequel se rendent aussi les fibres

du faisceau interne. Ce tendon commun devenu libre au niveau du ligament annulaire antérieur du carpe, chemine dans la gouttière carpienne et en ce point il reçoit un faisceau tendineux anastomotique provenant du fléchisseur profond interne.

Les tendons terminaux de ces fléchisseurs profonds s'insèrent après avoir longé la face antérieure des doigt auxquels ils correspondent à l'extrémité inférieure de la dernière phalange du doigt correspondant.

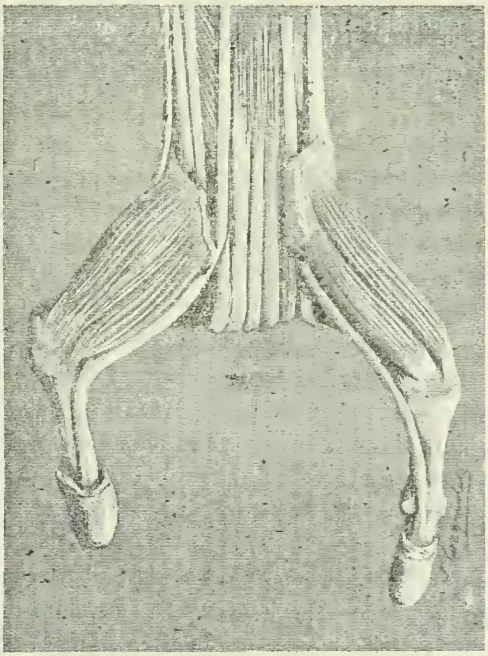

Le *muscle carré pronateur* ne présente rien d'anormal. Parmi les muscles de la région externe de l'avant-bras, le *long supinateur* est normal; il s'insère en bas au fond de la gouttière de la face externe de l'extrémité inférieure du radius.

Le 1er *radial externe*, s'insère en bas sur le côté interne de l'extrémité postérieure du métacarpien externe.

Le 2e radial externe s'insère sur la partie inférieure et externe du carpe.

Muscles de la région postérieure. — La masse des *muscles extenseurs* est représentée par un corps charnu qui descend sur la face postérieure de l'avant-bras, et donne naissance à un certain nombre de faisceaux tendineux qu'on peut isoler en partie. Ces tendons passent au-dessous du ligament annulaire postérieur du carpe et se continuent à leur partie terminale avec les tendons des muscles fléchisseurs profonds. Cette union est complétée par la présence de véritables membranes englobant ces tendons dans leur dédoublement, et les étalant en quelque sorte au niveau de l'extrémité antérieure du carpe au point de bifurcation des deux doigts interne et externe. Sur ces doigts les tendons des extenseurs se continuent jusqu'à leur extrémité inférieure, où ils se fixent à la face postérieure de l'extrémité inférieure des dernières phalanges.

Sur le doigt interne il existe un premier tendon interne extenseur qui se bifurque et un externe qui se réunissent sur la face postérieure de la première phalange du doigt interne.

Le *cubital postérieur* s'insère en bas au côté interne de l'extrémité supérieure du métacarpien interne.

Le *long abducteur du pouce* est représenté par un faisceau musculaire s'insérant en haut sur la face postérieure du radius et sur le ligament interosseux. Le corps charnu croise les deux radiaux externes et vient s'insérer en bas par un tendon qui se fixe sur le côté interne de l'extrémité supérieure du métacarpien externe. Il envoie un petit tendon très grêle au court abducteur.

Le long et le court extenseurs n'existent pas.

Parmi les muscles qui constituent l'enveloppe musculaire des doigts interne et externe, voici ce que nous constatons : Du côté interne, le *palmaire cutané* existe et est même assez développé.

Au-dessous nous trouvons une masse musculaire de forme

triangulaire, s'insérant d'une part au crochet de l'os crochu et recouvrant toute la moitié interne de la face antérieure du métacarpien interne, jusqu'à son extrémité antérieure. Un autre corps charnu, naissant du carpe, recouvre l'autre moitié du métacarpien et se termine sur la face antérieure.

Un petit faisceau musculaire né de la membrane qui réunit les tendons fléchisseurs se porte sur le côté externe de l'extrémité antérieure du métacarpien interne et l'extrémité postérieure de la première phalange sur sa face antérieure.

Du côté externe qui correspondrait à l'éminence thénar, le *court abducteur* présente des insertions supérieures normales reçoit une expansion du tendon du long abducteur. Son corps charnu triangulaire s'insère d'autre part sur le côté externe de la première phalange du doigt externe.

Le *muscle opposant* ne présente rien de particulier.

Enfin au-dessous il existe un corps charnu qui s'insère sur les parties fibreuses de la région antérieure du carpe à sa partie moyenne. Ce corps charnu triangulaire recouvre la partie interne de la face antérieure du métacarpien externe, s'insère sur toute l'étendue du bord interne de ce métacarpien et sur le côté interne de l'extémité postérieure de la première phalange correspondante. Ces différents muscles n'ont pas le volume des muscles analogues normaux, ils sont bien moins volumineux, de même que ceux de l'avant-bras.

Les tendons fléchisseurs fléchissent directement les phalages des deux doigts auxquels ils se rendent, c'est-à-dire qu'ils tendent à les mener l'un vers l'autre et à se toucher. Les tendons extenseurs écartent les phalanges des deux doigts. Le court abducteur du pouce fléchit les phalanges en les portant en haut et en avant.

Notons que les lombricaux et les interosseux n'existent pas.

Vaisseaux. — Artères. — Il existe une véritable *arcade artérielle* située au niveau de la bifurcation des métacarpiens, au-dessous de l'aponévrose palmaire superficielle et au-dessus de l'anastomose, entre les tendons fléchisseurs et extenseurs.

Arrivée au-devant du ligament annulaire antérieur du

carpe, l'artère cubitale se divise en deux branches : 1° une interne qui longe le côté externe du métacarpien et des phalanges du doigt interne; 2° une externe qui se porte en dehors en décrivant une sorte de petite arcade très réduite à concavité supérieure et qui s'anastomose avec une branche de la radiale. Par sa convexité cette arcade donne du côté externe un rameau qui croise la face antérieure du métacarpien externe et se divise en deux branches, une qui longe le côté externe, l'autre le côté interne du doigt externe, fournissant ainsi en quelque sorte les collatérales de ce doigt.

Des branches très grêles se distribuent aux différents muscles que nous avons étudiés.

En somme pas de traces de collatérales digitales descendant dans la direction des doigts qui manquent.

Nerfs.— Le *nerf cubital* est situé sur le côté interne de l'artère, il descend au devant du tendon fléchisseur destiné au doigt interne et dans son trajet fournit des filets qui se rendent à la peau de la région et dans les muscles; d'autres rameaux longent les bords de ce doigt interne en constituant les collatéraux de ce doigt.

Le *nerf médian* arrive à la partie inférieure de l'avant-bras, passe sous le ligament annulaire antérieur du carpe avec les tendons fléchisseurs et se divise alors en un certain nombre de filets qui fournissent les collatéraux du doigt externe, des filets musculaires et des filets cutanés pour les téguments de la région externe.

En somme pas de nerfs descendant dans la direction des doigts qui manquent.

Membre supérieur du côté droit. — Il n'existe pas de petit palmaire, le grand palmaire vient s'insérer à la base d'une saillie osseuse dépendant de l'extrémité supérieure du premier métacarpien. Cette saillie osseuse est très marquée et pourrait bien représenter l'extrémité supérieure du deuxième métacarpien absent.

Le muscle fléchisseur superficiel se subdivise en quatre faisceaux :

Le plus externe va se confondre avec le fléchisseur propre du pouce.

Le suivant va se continuer avec une aponévrose allant rejoindre les tendons extenseurs.

Le troisième toujours en allant de dehors en dedans va se confondre avec la même aponévrose.

Le quatrième va se perdre sur le tendon correspondant du fléchisseur profond, puis il se continue avec un petit muscle lombrical qui va s'insérer à l'os sésamoïde interne de ce qui doit être le cinquième métacarpien.

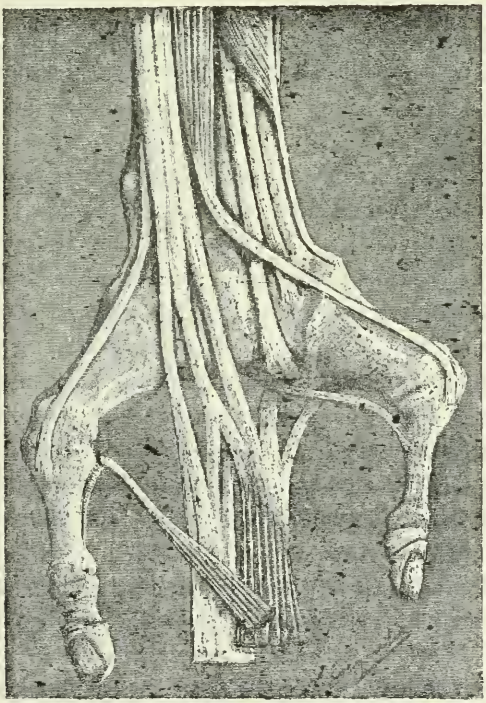

Le fléchisseur propre du pouce est normal. Le fléchisseur profond vient se résoudre en trois chefs tendineux : le premier externe va se confondre avec le tendon extenseur de

même que le suivant. Quant au dernier, il va au petit doigt.

Enfin il est à noter que ces tendons du fléchisseur profond ne sont pas traversés par les tendons correspondants de fléchisseur superficiel.

Quant au nerf médian, arrivé au niveau de la fourche osseuse il envoie des branches qui vont former les collatérales du premier doigt, et d'autres qui viennent se perdre sur la peau au niveau de la concavité de la fourche.

A la région externe et à la région postérieure, les anomalies musculaires sont les mêmes que pour le côté gauche.

Les anomalies sont les mêmes pour l'éminence thénar et pour l'éminense hypothénar.

Pour le côté droit, les muscles fléchisseurs déterminent la flexion de ce qui représente les phalanges, mais une flexion très limitée et accompagnée d'adduction des deux pinces l'une vers l'autre.

C'est alors que les muscles de l'éminence thénar et hypothénar devaient agir pour déterminer le contact entre les deux pinces.

Quant à la flexion de la première phalange du pouce (parce qu'il semble qu'il n'y ait qu'une seule phalange, cette flexion, est très limitée.

Quant au premier métacarpien, il a ses mouvements d'abduction et d'adduction. Le long supinateur est abducteur du premier métacarpien.

Comme à l'état normal, les radiaux sont extenseurs du poignet et les extenseurs étendent les phalanges, puis les doigts, puis le poignet.

Enfin étant donnée la continuation des tendons extenseurs avec les tendons fléchisseurs, il devait y avoir un certain équilibre dû à la contraction simultanée de ces différents muscles à fonctions opposées. Cependant l'action des muscles fléchisseurs devait être prédominante, et la position normale de la main devait être en flexion.

(Même déductions physiologiques pour le côté gauche).

La disposition des vaisseaux est la même qu'à gauche.

Même disposition des nerfs.

Jambe du coté droit. — *Muscles.* — *Le muscle jambier antérieur*, va s'insérer à l'extrémité postérieure et latérale interne du premier métatarsien. Il envoie un prolongement à la face inférieure du premier cunéiforme.

L'extenseur propre du gros orteil passe sur le cou-de-pied et va s'insérer par une large expansion fibreuse et résistante à l'extrémité postérieure de ce que nous croyons être les deux premières phalanges des deux premiers métatarsiens. Ces deux phalanges sont soudées entre elles, de même ce qui représente les deuxième et troisième phalanges des orteils correspondants.

Notons d'ailleurs que les extrémités antérieures des deux métatarsiens sont soudées entre elles, si bien qu'en tirant sur le tendon de l'extenseur propre du gros orteil, on fait remuer, c'est-à-dire fléchir et étendre la masse osseuse qui représente toutes les phalanges soudées entre elles sur l'extrémité antérieure des deux premiers métatarsiens également soudés entre eux.

Ce tendon de l'extenseur propre du gros orteil reçoit la première expansion du pédieux. De sa partie interne partent de petites expansions tendineuses qui vont s'insérer sur la partie latérale interne de la base de la première phalange.

Lorsque l'on cherche à séparer le tendon de l'extenseur de l'expansion que paraît lui donner le pédieux, on trouve que l'expansion du pédieux passe sous le tendon du gros orteil et va s'insérer sur l'extrémité postérieure de la première phalange et sur l'expansion antérieure du premier métatarsien. L'expansion du pédieux s'unit aux petites expansions latérales internes que nous avons décrites le long de l'extenseur du gros orteil.

Extenseur commun. — Ce muscle présente à sa partie inférieure cinq expansions tendineuses.

La plus externe s'insère à l'extrémité postérieure du cinquième métatarsien et aussi à celle du quatrième sous forme d'éventail.

La suivante, c'est-à-dire la quatrième se prolonge plus en avant et va s'insérer sur toute la longueur du bord interne du dernier métatarsien à sa face supérieure et il se prolonge même sur la face supérieure de la première phalange et lorsque l'on tire sur lui, il fléchit un peu en dedans, c'est-à-dire en adduction, ce qui représente la phalange du quatrième métatarsien.

La troisième expansion suit le trajet de la précédente et va s'insérer à la face supérieure du quatrième métatarsien, puis à la face supérieure des deux phalanges et elle envoie une expansion au précédent. Vers sa face inférieurs elle envoie une expansion à la face supérieure de l'extrémité postérieure du quatrième métatarsien.

La seconde expansion très mince va s'insérer sur une large membrane que nous décrirons plus loin et qui s'unit à l'aponévrose plantaire moyenne.

La première expansion se dirige tout à fait en dedans, suit la face supérieure du deuxième métatarsien et va s'insérer finalement à l'extrémité postérieure de la phalange du deuxième métatarsien. Chemin faisant il envoie une expansion : 1° à l'aponévrose plantaire moyenne; 2° à la face interne du deuxième métatarsien; 3° à la face supérieure de l'extrémité postérieure du deuxième métatarsien.

Il n'existe pas de péronier antérieur. Quant au court péronier latéral, il va par une extrémité très étalée à l'extrémité postérieure du cinquième métatarsien.

Muscle pédieux. — Son insertion postérieure est normale dans le sinus du tarse.

Par son extrémité antérieure il se divise en quatre chefs d'insertion.

Le plus externe va d'abord s'insérer à côté du troisième tendon extenseur, c'est-à-dire à l'extrémité postérieure et interne de la première phalange du quatrième métatarsien.

Par une autre expansion il va se continuer avec l'aponévrose plantaire moyenne et il se continue aussi de tendon à tendon avec le court fléchisseur commun.

Le deuxième chef d'insertion se continue avec l'aponévrose plantaire et s'unit aussi avec le tendon extenseur correspondant.

Le troisième va s'unir par un faisceau musculaire à l'aponévrose plantaire moyenne à la face supérieure de l'extrémité postérieure du deuxième métatarsien et par un long faisceau tendineux se terminant en éventail à l'extrémité postérieure de la première phalange.

Enfin, le quatrième tendon du pédieux va par un long faisceau tendineux s'insérer à la face latérale interne des première et deuxième phalanges par un tendon en éventail. Il s'unit même au précédent.

Vaisseaux. — L'artère tibiale antérieure s'unit à la péronière, puis elle bifurque et au niveau de l'interligne astragalo-scaphoïdien, elles se réunissent de nouveau formant ainsi une anastomose en ellipse d'où part la pédieuse dont les terminaisons n'ont pas pu être suivies.

Nerfs. — Le nerf tibial antérieur envoie deux rameaux à la partie latérale interne et va former les collatéraux profonds correspondants.

Le musculo-cutané se divise en cinq branches terminales, l'une qui va se perdre sur la partie latérale externe du pied, la seconde sur la partie latérale interne de la fourchette du pied, la troisième va à la partie moyenne de la fourchette, la quatrième va à la partie latérale externe de la fourchette interne, la cinquième à la partie latérale interne de la fourchette interne.

Face postérieure. — *Le triceps sural* est normal.

Le fléchisseur propre du gros orteil va aboutir à la face inférieure de la masse osseuse représentant les phalanges des deux premiers métatarsiens.

D'autre part, à son extrémité, il se divise en deux faisceaux d'insertions. Au milieu de la plante du pied il envoie un tendon anastomotique avec la masse carrée sur laquelle nous reviendrons.

Le fléchisseur commun à la partie moyenne de la plante du

pied envoie un faisceau à la masse carrée, puis il présente ceci de remarquable qu'il se dédouble ensuite en deux petits faisceaux tendineux entre lesquels existe un lombrical et finalement il va aboutir à l'extrémité postérieure de la phalange du quatrième métatarsien.

Le jambier postérieur vient s'insérer par une forte expansion à la fois sur les scaphoïdes et le premier cunéïforme et par une autre expansion à la face inférieure des os du pied.

Le muscle court fléchisseur commun se divise en avant en trois faisceaux d'insertion : le premier, le plus interne, va s'unir avec le fléchisseur propre du gros orteil et avec la masse carrée. Et par un troisième chef avec le court fléchisseur du gros orteil, et par une autre qui s'unit à l'aponévrose plantaire pour aller se continuer avec les tendons du pédieux ; le deuxième chef va se continuer avec un tendon du pédieux, et enfin le troisième va s'insérer avec le tendon unique du fléchisseur commun.

Le muscle adducteur du gros orteil, par son insertion postérieure, est normal et par son insertion antérieure il envoie une expansion à l'extrémité postérieure de la première phalange du gros orteil, à sa partie moyenne il reçoit une insertion du court fléchisseur. Il envoie aussi un petit faisceau musculaire au premier cunéïforme, à l'extrémité postéreure et la face interne du premier métatarsien.

Le court fléchisseur du gros orteil s'insère en arrière normalement et à la partie moyenne du pied il reçoit une expansion qui vient du cuboïde et de l'expansion du jambier postérieur. Puis il envoie une expansion au court abducteur et finalement il va s'insérer à l'extrémité postérieure de la première phalange du gros orteil et au sésamoïde externe du gros orteil.

Le muscle abducteur oblique s'insère en arrière sur la face interne de l'extrémité postérieure de ce qui doit être le quatrième métatarsien et aussi sur le cinquième et il va s'insérer à l'os sésamoïde interne. Il envoie enfin une expansion au premier cunéïforme.

L'abducteur transverse n'existe pas.

La masse carrée naît en arrière de la face inférieure du calcaneum, présente une partie médiane tendineuse, au niveau de laquelle elle reçoit des expansions du fléchisseur propre et du fléchisseur commun des orteils, et finalement elle va s'insérer au bord externe du deuxième métatarsien et envoie une expansion au tendon du fléchisseur propre du gros orteil et à l'abducteur oblique et à l'aponévrose plantaire et elle va finalement aboutir au tendon du pédieux.

Le muscle abducteur du petit orteil a ses insertions normales en arrière; il s'arrête ensuite en grande partie à la tubérosité postérieure du cinquième métatarsien et par un petit faisceau il va s'insérer à l'extrémité postérieure des deux phalanges des deux derniers métatarsiens.

Le muscle court du fléchisseur du petit orteil s'insère à l'extrémité postérieure du cinquième métatarsien et du quatrième et va s'insérer au bord externe du cinquième métatarsien et se continue même avec le court abducteur du petit orteil. Ce court fléchisseur est peut-être l'opposant.

Le long péronier latéral est normal comme insertion.

Enfin, il n'y a qu'un seul lombrical qui est situé entre les deux chefs de bifurcation de l'unique tendon du fléchisseur commun et il va s'insérer sur le côté interne du groupe phalangien externe.

Comme *muscles interosseux* nous trouvons à la face inférieure de la fourchette externe trois petits faisceaux qui vont se perdre à la partie inférieure de la partie antérieure du groupe métatarsien externe.

Au niveau du groupe métatarsien externe on trouve un autre faisceau représentant un interosseux.

Pied gauche. — *L'extenseur propre du gros orteil face dorsale est normal.* — *L'extenseur commun des orteils* n'a que trois tendons qui vont s'insérer à la partie supérieure de l'extrémité postérieure des dernières phalanges des trois derniers orteils.

Le pédieux se divise en quatre tendons :

Le premier allant de dehors en dedans va s'insérer sur

la partie postérieure de la deuxième phalange du quatrième orteil.

Le second s'insère comme le précédent sur le troisième orteil.

Le troisième se dirige en dedans, passe sur la fourche du deuxième métatarsien et s'unit à une lame aponévrotique qui passe par dessus la fourchette osseuse et va s'unir à la face plantaire avec un tendon qui dépend du fléchisseur propre du gros orteil.

Le quatrième séparé dès son origine et placé sur un plan plus profond se rend au gros orteil.

Artères. — L'*artère tibiale antérieure*, arrivée au bord inférieur du ligament annulaire antérieur du tarse se bifurque :

La première branche, la plus interne, longe la face interne du tarse et ne peut être suivie plus loin que l'extrémité postérieure du premier métatarsien.

La branche externe se dirige sous le tendon le plus interne du pédieux, passe sur la partie dorsale du tarse et se place dans l'espace compris entre le troisième et le quatrième métatarsien après avoir envoyé un rameau profond au niveau des cunéïformes.

Les nerfs ont une branche de moins qu'à l'état normal.

FACE PLANTAIRE.

Le court fléchisseur commun dont l'insertion est normale en arrière, se divise en avant en trois tendons.

Le premier et le plus externe s'insère normalement sur le quatrième orteil.

Le second s'insère sur le troisième orteil.

Le troisième et le plus interne s'unit au tendon médian du fléchisseur propre du gros orteil, tendon déjà uni à ce niveau avec le troisième tendon du pédieux.

Le long fléchisseur commun se divise en trois faisceaux réunir au niveau des articulations métatarso-phalangiennes par une expansion fibreuse.

Le plus externe est normal et s'insère au cinquième orteil.

Le deuxième, normal aussi, perfore le tendon correspondant du court fléchisseur et s'insère sur le quatrième orteil.

Le troisième et le plus interne, normal, s'insère au troisième orteil.

Le fléchisseur propre du gros orteil se divise au niveau de la partie antérieure des cunéïformes en deux tendons.

Le plus interne, le plus volumineux, qui représente le fléchisseur propre, est normal.

Le deuxième faisceau reçoit l'accessoire du long fléchisseur commun divisé en deux faisceaux très distincts et se divise lui-même peu après en deux tendons unis à l'extrémité postérieure des lombricaux au niveau de leur bifurcation.

Le plus externe se porte à l'extrémité postérieure de la première phalange du troisième orteil.

Le plus interne vient se joindre au premier tendon du fléchisseur propre du gros orteil. Mais auparavant, il a envoyé une expansion qui vient s'unir à la continuation du troisième faisceau du pédieux et au faisceau interne du court fléchisseur commun.

Les lombricaux sont au nombre de deux. En arrière ils s'insèrent sur les tendons surnuméraires du long fléchisseur propre du premier orteil.

En avant, le plus interne s'attache sur le troisième orteil.

Le second s'insère sur la branche interne de la fourchette osseuse.

Région interne. — Le court fléchisseur du gros orteil s'insère en avant sur la partie interne de la branche interne de la fourchette et s'insère par un second faisceau sur le premier métatarsien.

L'abducteur oblique dont l'insertion est normale en dehors s'insère en dedans sur la branche interne de la fourchette.

Région externe. — On trouve sur la partie latérale externe un petit muscle qui s'insère en arrière sur l'apophyse externe du calcaneum, immédiatement au-dessous de l'abducteur du petit orteil et va s'insérer en avant à l'extrémité posté-

rieure et externe du cinquième métatarsien. Ce muscle doit représenter le court extenseur du cinquième orteil.

VAISSEAUX ET NERFS. — *L'artère plantaire* interne est normale.

La plantaire externe est normale jusqu'au niveau du troisième espace interosseux qu'elle perfore pour s'anastomoser avec la branche externe de bifurcation de la tibiale antérieure.

Le nerf tibial postérieur se divise en trois branches, dont les deux externes sont normales, la troisième se dirigeant sur le complexus tendineux formé par les anomalies de la fourchette.

Les muscles de la région antérieure déterminent l'extension des groupes phalangiens interne et externe.

Les faisceaux d'insertion du pédieux devaient déterminer la convergence de ces deux groupes phalangiens.

A la partie plantaire les muscles fléchisseurs donnaient lieu à la flexion des deux masses phalangiennes et la convergence de celles-ci était déterminée par le fléchisseur commun et le fléchisseur propre.

Quant aux mouvements d'abduction des masses phalangiennes, il est difficile de voir quel était le muscle qui les déterminait.

Enfin, en disséquant la région parotidienne nous avons constaté la persistance de l'appareil hyoïdien cartilagineux.

En effet, à l'apophyse tyloïde du côte droit on voit le cératohyal se continuer avec le ligament stylo-hyoïdien.

Même anomalie à gauche.

Mais tandis qu'à droite il y a des mouvements entre le cerato-hyal et le stylhyal, à gauche il y a soudure complète entre les deux pièces osseuses qui sont plus volumineuses.

Telle est la description des anomalies que ce rejet présentait.

De la description des anomalies musculaires on peut déduire l'hypothèse suivante : au lieu d'être due à des adhérences amniotiques, cette ectrodactylie avec pieds et mains

fourchus est peut-être consécutive et non antérieure à l'adhérence des tendons extenseurs aux 5 tendons fléchisseurs.

Voici un cas clinique analogue au nôtre et publié récemment :

Un cas de mains et pieds fourchus. G. NETTER (Crefeld). (*Berliner Kl. Wochenschrift. N°* 10, 6 *mars* 1893, *p.* 232) :

Les mains ou les pieds fourchus sont des vices de conformation assez rares. Les cas signalés jusqu'à présent sont accompagnés ou de syndactylie ou d'ectrodactylie.

Jusqu'à l'heure qu'il est, on ne connaît que trois observations publiées par de Walther, par Murray et par Giraldès.

Le cas que je publie est accompagné de syndactylie et d'ectrodactylie; la symétrie parfaite qui existe entre les deux membres supérieurs et les deux membres inférieurs est d'un grand intérêt.

Frédéric E. de Crefeld, âgé de 23 ans, fait partie d'une famille d'ouvriers bien portants, le malade vint au monde sourd et muet et avec la susdite malformation.

E. est d'une taille moyenne, fort, assez intelligent. Son squelette, en dehors des mains et des pieds ne présente rien d'anormal ; à chaque main il manque le médius et le métacarpien corrrespondant, à chaque pied les trois orteils moyens avec leurs métatarsiens. Comme il n'existe pas de pont de peau entre les deuxième et quatrième métacarpiens, de même qu'entre les premier et cinquième métatarsiens, il résulte une fente qui s'étend jusqu'au carpe et au tarse. Les os qui forment les fentes s'unissent à leur base en angle aigu. Le malade peut mouvoir les métacarpiens correspondants, l'angle formé par ces os est parconséquent variable.

Les dernières phalanges des petits orteils sont recourbés en dedans en forme de crochet.

A la main gauche la première phalange du pouce est sou-

dée à l'index, de même que le petit doigt de la main droite l'est à l'annulaire.

Les mouvements du pied, de la main et des orteils sont normaux. Le malade peut écrire, coudre et sa marche frappe à peine malgré ces difformités.

En résumé, chez ce sujet chez lequel nous notons de l'ectrodactylie et de la syndactylie donnant aux deux mains et au pied droit l'aspect fourchu on trouve les anomalies suivantes :

Os de la main droite. — Première rangée des os du carpe : il existe un scaphoïde, un semi-lunaire, un pyramidal, un pisiforme. Deuxième rangée du carpe : il existe le trapèze, le trapézoïde déformé, le grand os et l'os crochu confondus en un seul, et un os qui représente par sa situation l'os central du carpe. — Le premier et le cinquième métacarpien existent seuls et sur le premier on note à la base une saillie qui représente le deuxième métacarpien. Les phalanges de ces métacarpiens sont normales comme nombre et comme forme.

Os de la main gauche. — Rangée supérieure du carpe normale. Rangée inférieure : trapèze, trapézoïde, grand os très atrophié, os crochu, plus un os supplémentaire qui sur la main droite était soudé à l'os crochu. Premier et cinquième métacarpien. Phalanges normales.

Os du pied droit. — Tarse normal. Premier métatarsien normal. Deuxième métatarsien normal, mais soudé au troisième atrophié. Articulation anormale entre les deux extrémités antérieures du premier et du deuxième métatarsien.

Troisième métatarsien atrophié et uni à la base du quatrième métatarsien par une *ankylose*.

Quatrième métatarsien normal. Cinquième normal. Les deux extrémités antérieures de ces deux os sont unies entre elles par une articulation.

Os des phalanges. — Le premier métatarsien a deux phalanges. Le deuxième n'en a que deux. La première est fusionnée avec celle du premier métatarsien. La deuxième phalange

du deuxième métatarsien est articulée avec la deuxième du premier métatarsien.

Le quatrième métatarsien a quatre phalanges qui sont articulées entre elles.

Os du pied gauche. — Le deuxième métatarsien est bifurqué, une branche osseuse va s'articuler au premier métatarsien, la branche osseuse plus courte va se perdre sur la partie médiane du troisième métatarsien. Les phalanges sont normales.

Muscles des avant-bras et des mains. — Ce qui est de plus important à noter, c'est la continuation de tendons à tendons des muscles extenseurs et fléchisseurs. Le fléchisseur superficiel ne présente que trois tendons, deux vont au doigt externe et un au doigt interne. Fléchisseur profond; un tendon va au doigt interne, quatre autres vont se continuer avec les tendons extenseurs.

Le fléchisseur propre du pouce va au doigt externe. L'extenseur commun des doigts a cinq tendons qui vont aux doigts externe et interne et aux tendons des fléchisseurs. Le long et le court extenseurs n'existent pas.

Muscles de la jambe droite deux tendons du pédieux vont se perdre sur l'aponévrose plantaire moyenne.

L'extenseur commun a cinq tendons. Trois vont à la masse externe, et un à la masse interne, et un à l'aponévrose plantaire.

Le fléchisseur commun des orteils n'a qu'un tendon qui va au quatrième métatarsien.

Muscles de la jambe gauche l'extenseur commun n'a que trois tendons qui vont aux trois derniers doigts. Expansion allant du pédieux à l'aponévrose plantaire moyenne.

Nous ne rappellerons pas les théories bien connues de Geoffroy Saint-Hilaire, Dareste, Lannelongue pour expliquer ces anomalies.

Peut-être ici la fusion des tendons extenseurs et fléchisseurs au lieu d'être consécutive a-t-elle été la cause des anomalies osseuses.

Discussion.

M. LABORDE demande à M. Mauclaire quelle est son opinion sur le mode de formation des anomalies qu'il vient de décrire.

M. MAUCLAIRE répond qu'il avait pensé que la continuité des tendons avait pu déterminer la disposition squelettique, mais que M. Dareste lui a conseillé d'abandonner cette hypothèse.

M. SANSON demande à M. Mauclaire s'il a des renseignements sur les antécédents du sujet.

M. MAUCLAIRE répond qu'il en a, mais que ces renseignements ne présentent rien de particulier.

Une cérémonie religieuse en AN-NAM. — Le TÊT.

PAR M. PAUL DENJOY.

Procureur de la Républipue à BAC-LIEU (Cochinchine Française).

Le douzième mois de l'année lunaire s'avance et déjà, NGUYÊN-NGOC-LY, chef de famille d'après les rites, s'apprête à célébrer dignement le TÊT.

Pour ce premier jour de l'année qui va naître, la maison doit être parée de fleurs et de tentures. Les peintures murales sont remises à neuf. Sur les portes d'entrée, sur les murs des vestibules, sur les colonnes de TRAC, de CAM-LAY et de GO qui ornent les salles principales, des affiches en papier rouge piquées de points d'or, sont soigneusement apposées et les enfants s'ingénient à déchiffrer les sentences du sage KONG-PHU-TCHEU, pensées, conseils ou légendes dont la forme et les caractères constituent de véritables rébus.

Dans la salle de réception, l'autel des ancêtres est l'objet de soins spéciaux. Le fond qui est formé d'une grande boiserie peinte en rouge vif sur laquelle se détache nettement, en relief le caractère chinois signifiant THAN, génie, est reverni soigneusement.

Sur la table qui sert de base à l'autel les cierges rouges à fleurs multicolores découpées dans la cire vierge, les bâtons d'encens piqués dans les cendriers en cuivre, les brûle-parfums en bronze, garnis de santal, de MUMM et d'encens, les plateaux de cuivre repoussé, chargés de bananes, d'oranges vertes, de minuscules mandarines, de goyaves séches, de mangues, de mangoustans, de pamplemousses, de pastèques roses ou blanches et de tous les fruits qu'au marché voisin on a pu se procurer parmi les plus recherchés parce qu'ils viennent de Mongolie, les pêches, les poires, les raisins, les letchis, les kakis, s'alignent correctement autour des tables sacrées, faites en bois de TRAC, laquées rouges et or, sur lesquelles sont gravés en caractères dorés les noms des ancêtres vénérés.

Les grandes amphores en faïence disposées aux pieds des colonnes et le long des murailles, sont couronnées de superbes gerbes de fleurs tropicales parmi lesquelles dominent les lotus à pétales rosées.

Des tentures en gam, en soie brochée et en satin pailleté d'or ornent les panneaux et les portes.

Voici le grand jour ! ce matin au bruit des multiples fusées qui sont lancées devant toutes les portes, chaque annamite compte une année de plus — et l'enfant qui est né la veille du TÊT, aura deux ans le lendemain de sa naissance.

Chez NGUYEN-NGOC-LY, les portes grandes ouvertes, recouvertes de fleurs et d'emblèmes pieux, laissent pénétrer une foule de parents, en habits de féte, qui se rendent à la convocation du chef de famille avec le respect et dans le silence qui convient.

Des musiciens, loués à raison de cinquante sapéques de cuivre sont installés sous des auvents. Ils saluent les visiteurs au passage par des coups de tam-tam énergiquement donnés, sans interrompre leurs airs éternellement diézés, nasillards et monotones, dont le chant s'égréne lentement sur cinq notes sans cesse répétées.

Les tam,-tam, les gong, les cymbales et les crécelles accompagnent dans une cadence exagérément marquée, les instru-

ments de cuivre ou de bois aux sons stridents et les violons monocordes en forme de pipes.

A ces musiciens annamites se joignent quelques jeunes Chinois qui taquinent des harpes mélancoliques et font pleurer des cithares en ponctuant d'exclamations rythmées et imitatives le chant plaintif de leurs instruments

Enfin sur des timbres en cuivre, enserrés dans un cercle de bois, des cambodgiens modulent de gracieuses mélodies, entrecoupées de gammes sonores légèrement et vivement enlevées sur les notes de bois reliées entre elles par des cordes dont l'ensemble forme un véritable piano à deux octaves.

Cependant par groupes distincts s'avancent prétentieusement les parents invités. La soie, le crépon, le velours ornent leurs vêtements.

Les femmes, les poignets chargés de bracelets, et le cou gracieusement entouré de colliers en grains d'or ou d'ambre suivent nonchalament, avec cette démarche lascive des orientales, traînant paresseusement leurs babouches brodées d'or ou d'argent, choisies trop petites pour que le talon paraisse, les bras longuement balancés à chaque pas, la tête haute et coiffée de ce savant casque de cheveux noirs soigneusement lissés qui, surmonté d'aiguilles et de perles, constitue toute la coiffure de la femme annamite.

Ly reçoit cérémonieusement ses parents qui le saluent avec un respect mêlé de vénération.

Il n'est plus en effet, en ce jour sacré, l'oncle, le cousin, le frère ou le père; c'est le chef de famille, le détenteur des tablettes commémoratives, le grand prêtre qui dans un instant va évoquer les ancètres, le génie même de la famille.

Sa maison est la demeure élue par les esprits des aïeux qui, dans ce moment solennel communient avec leurs descendants vivants, viennent consacrer l'idée grandiose de l'Immortelle Union Familiale.

Dans la grande salle des ancètres, un repas a été servi. Sur une longue table dressée au pied de l'autel brillamment illu-

miné, de petites asssiettes en faïence bleue sont symétriquement alignées, auprès des bâtonnets d'ivoire.

Au centre de la table, de nombreux plats sont chargés de victuailles : ailerons de requin, crevettes séchées, filets de crocodile, poissons de rizière pimentés, sauces de poissons salés; vers palmistes, rondelles de citrouille à la graisse de porc et aux pistaches, pousses de poids germés, tranches d'ananas au sel, régime de bananes, letchis, kakis, mangues, gâteaux de riz colorés en rose, en vert et en jaune, citrons glacés, mandarines au sucre.

Enfin entouré d'une multitude de petites tasses remplies les unes de thé, les autres d'alcool de riz, se dressent un somptueux rôti, un porc de lait verni et laqué.

Les parents invités ont pris silencieusement place après s'être religieusement salués et tandis qu'au dehors les fusées éclatent retentissantes, le chef de famille, la tête couverte d'un turban noir huit fois enroulé, le buste serré dans une grande tunique de cérémonie, aux manches évasées qui retombent le long des hanches, s'avance majestueusement, les mains jointes, les deux index relevés, rigides, et s'agenouillant en face de l'autel, fait au génie de la famille, à l'âme des ancêtres les quatre LAÏS réglementaires.

C'est un spectacle saisissant que de voir au milieu de cette étrange mise en scène, ce vieillard abaisser son front par quatre fois et par quatre fois toucher le sol.

Les saluts faits, LY lève ses bras vers le ciel et à demi-voix, d'un ton ému, en scandant ses paroles par des coups de maillet portés sur le gong, fait des invocations prescrites :

« O vous, génie de notre illustre maison, la plus glorieuse « des cent familles, et vous tous ses descendants vénérés, no- « bles aïeux que nous adorons parce que vous êtes les auteurs « de notre existence, le principe même de notre vie et la gloire « de notre maison, daignez écouter les prières de vos humbles « enfants. Faites que la vertu et le bonheur règnent sur nous, « comme le lotus fleurit dans l'étang des pagodes.

« Attirez sur vos fils la protection des esprits bienfaisants ;

« écartez de nous les MA-QUI et les GNÔMES qui engendrent la « fièvre, le choléra, les querelles et la misère. — Enfin pour « fêter l'année qui s'ouvre, daignez accepter le repas que vous « offrent humblement ceux qui sont fiers d'appartenir à la « noble famille des NGUYEN»

A ces mots, le vieillard s'approche des petites assiettes de faïence et distribue les aliments offerts, puis il apporte lui-même les petits bols de riz et verse en murmurant des paroles d'invitation et de déférente politesse, de l'eau-de-vie de riz et du thé parfumé de jasmin, dans chaque petite tasse.

Quand il a ainsi passé trois fois autour de la table, le vieillard s'avance près d'un grand brasero et y jette des feuilles de papier jaune recouvertes de plaques dorées et argentées.

C'est l'or et l'argent ou plutôt les barres d'or et d'argent que fictivement la famille vivante envoie à la famille morte, en priant celle-ci de lui faire, pendant l'année, des dons gracieux du même genre, pour que la vie matérielle soit supportable.

Des effets d'habillements complets depuis les babouches jusqu'au turban, des lits de camps, des services à thé, des ameublements minuscules, enfin une maison en miniature ont été confectionnés en papier-carton et sont solennellement brûlés.

Les offrandes faites, la cérémonie est terminée. Les parents se départent brusquement du silence que leur imposaient les rites, se mettent joyeusement à table et font gentiment honneur au repas que les ancêtres ont béni et sont censés avoir spirituellement consacré.

La littérature synthétique des premiers âges.

PAR CH. LETOURNEAU.

Si l'on veut bien faire un voyage d'exploration à travers toutes les littératures, des plus humbles aux plus développées, on est en droit d'affirmer que le besoin d'expression esthétique est essentiel à la nature humaine, puisque l'on en cons-

tate l'existence dans tous les pays, dans toutes les races et dans tous les temps. Or, c'est ce besoin qui est le facteur primordial de la littérature; mais cette littérature revêt des formes bien diverses, passant par des phases successives, qu'il faut enchaîner en les résumant.

Ce que, dans notre langage courant, on appelle littérature, l'esthétique littéraire des peuples civilisés, les poésies savamment composées et rédigées selon les lois d'une métrique compliquée; ces œuvres écrites, qui sont faites pour être lues et non chantées, qui s'adressent à un public cultivé, lettré, ne représentent que le dernier terme de l'évolution. — Toute autre est la primitive littérature et elle est partout la même. Son origine est extrêmement lointaine, et il est même probable qu'elle a précédé, chez nos plus vieux ancêtres, l'invention du langage articulé, de ce progrès énorme qui a scellé la transformation de l'anthropopithèque en homme. — Mais cette acquisition, si précieuse, n'a été ni miraculeuse ni instantanée. Cette première parole a été sûrement très rudimentaire et, avant de la conquérir, les anthropoïdes, dont l'homme est lentement sorti, possédaient comme tant d'autres animaux, un langage vocal, uniquement constitué par des cris modulés, résultant de simples actions réflexes, automatiques et correspondant aux besoins, aux désirs, aux sentiments d'êtres très peu intelligents. Dans le cerveau de l'anthropotithèque, le passage du cri à la parole a marqué le début de toute une révolution psychique; il a dû s'effectuer avec une grande lenteur et suppose une vie en société, d'une durée cyclique, puisque maintenant encore l'enfant isolé ne parle pas. Les premières paroles ont dû être criées et chantées. Aujourd'hui encore, nos très jeunes enfants chantent avant de parler et même commencent par chanter leurs premiers sons articulés; c'est seulement vers l'âge de trois ou quatre ans que, chez nos enfants, la voix parlée se sépare nettement de la voix chantée[1].

[1] B. Perez, *L'art et la poésie chez l'enfant*, 149.

Dans l'espèce humaine, la voix chantée est donc de beaucoup la plus ancienne, aussi a-t-elle laissé dans notre mentalité de très profondes empreintes. Certains cris, certains timbres ou modulations de la voix vont encore réveiller chez l'homme le plus civilisé des impressions latentes et profondes, susciter des émotions, qui prennent l'auditeur par les entrailles. Chaque jour et en grand, l'expérience s'en fait sur nos théâtres. C'est même de ce fonds psychique, légué par les ancêtres, de cette paléontologie mentale, que proviennent notre goût inné pour la musique et la puissance émotive de celle-ci. Tels cris, tels accents passionnés nous peuvent émouvoir plus qu'un discours en quatre points, parce que, dans la longue chaîne des générations ancestrales, ils ont été l'expression de sentiments intenses dont nous n'avons pas cessé d'être susceptibles. Au fond, et ramenée à ses origines, la musique n'est autre chose que l'imitation esthétique de ces émissions vocales, particulièrement expressives; conséquemment ses racines psychiques plongent très loin dans le passé jusqu'à l'époque où l'homme commença à se différencier de l'animal. Il est donc naturel que, dans toutes les races, le chant constitue l'un des principaux éléments de la primitive esthétique. C'est là un fait que l'on peut constater partout et il arrive même que, chez les types humains les plus inférieurs, par exemple, chez les Pècherais de la Terre de Feu, le chant résume à lui seul toute l'expression esthétique [1]. Pourtant c'est là un fait rare, exceptionnel; ordinairement, dans l'esthétique primitive, le chant s'associe étroitement aux gestes, à la mimique, qui, dès l'origine de notre espèce, ont dû seconder la voix non encore parlée, éclairer la signification du cri; car les sons vocaux et les gestes sont, au même titre, des actes réflexes, et la voix n'est que le résultat de contractions musculaires, de gestes laryngés.

Plus le langage articulé est rudimentaire, plus le secours de la mimique lui est nécessaire. Longtemps avant de savoir

[1] *Bull. Soc. d'anthrop.*, 1867 (Hyades, *Ethnographie des Fuégiens*).

parler, nos enfants gesticulent et ils continuent longtemps après; c'est même avec le secours des gestes que nous parvenons à communiquer avec eux. Ne voyons-nous pas que même l'homme adulte, fût-il extrêmement civilisé, se borne rarement au seul langage articulé? Presque toujours, le geste s'ajoute automatiquement à la parole, la soutient, la commente, en atténue ou en exagère l'expression. L'éloquence raffinée, celle des artistes de la parole, fait elle-même le plus grand cas de la mimique et les anciens rhéteurs de Rome prisaient très haut l'*action*. — Il est donc bien naturel que l'esthétique littéraire de tous les primitifs emploie simultanément le chant, la parole et le geste. Aussi voit-on les hommes de tous les pays et de toutes les races débuter dans l'esthétique littéraire en fondant en une trinité indissoluble la mimique, la musique et la poésie, plus brièvement le chant et la danse scénique. A vrai dire la parole articulée commence par être le personnage le moins important de cette trinité esthétique; simple accessoire du chant, c'est-à-dire des modulations rythmées, cadencées, elle en précise le sens, mais ne saurait s'en séparer et parfois cède la place à de simples cris modulés, à des interjections, des onomatopées. En effet, chez divers peuples primitifs, on trouve des espèces de romances sans paroles, des traces d'une ancienne poésie interjectionnelle, qui a dû précéder la poésie parlée. Les refrains interjectionnels, si fréquents chez les primitifs et aussi dans nos chansons populaires, sont évidemment des survivances de la même esthétique. De son côté, l'abus des répétitions dans les poésies chantées des races inférieures atteste que, d'abord, la parole n'a pas été comprise aisément et que longtemps le chant a dû s'en passer.

Aujourd'hui encore, le stupide Fuégien chante en répétant indéfiniment une seule parole, une seule syllabe même. Par une singulière exception, il n'associe pas à la voix le geste esthétique, la danse [1]. Ces particularités étranges de l'esthé-

[1] Hyades. *loc. cit.*

tique fuégienne, savoir ; le goût d'un chant, que l'on peut appeler muet, et l'ignorance de la mimique et de la danse s'expliquent aisément et même elles prouvent combien, dès l'origine, l'esthétique littéraire a été étroitement liée à l'état social. Si le Fuégien ne connaît pas la danse, c'est qu'il vit à l'état d'anarchie [1]. N'ayant encore aucune organisation sociale, le Fuégien n'a point senti le besoin d'une esthétique collective; il chante pour se faire plaisir à lui-même, individuellement, et les sons inarticulés, pourvu qu'ils soient cadencés, suffisent à le satisfaire; comme, d'autre part, il n'a rien à dire à ses compagnons, dont il ne se soucie guère, la mimique et la danse lui sont inutiles.

En effet, par toute la terre, ce que recherchent les primitifs dans leurs danses et ballets, c'est moins le plaisir du mouvement rythmique, auquel ils sont pourtant fort sensibles, que la mimique significative, scénique, reproduisant des actes, des aventures propres à intéresser vivement la petite communauté sociale, dont ils font partie. Ce qu'il leur faut avant tout, c'est un spectacle expressif donnant l'idée d'une chasse, d'un combat, d'un festin anthropophagique et de leurs péripéties ; mais un tel ballet dramatique suppose l'existence d'une étroite association, de ce clan communautaire, que l'on rencontre à l'origine de toutes les sociétés et qui partout a modelé à son image la primitive esthétique. Ces danses chorales, ces opéras-ballets des sauvages constituent, dans toutes les races, les réjouissances ou cérémonies collectives des clans; on les rencontre aussi bien chez les Tasmaniens, les Papous, les Cafres, les Polynésiens, les Peaux-Rouges que chez les Hébreux, les Grecs, etc. Toujours ces divertissements scéniques représentent des événements d'intérêt capital pour la petite unité sociale; seulement la nature de ces événements diffère selon le degré de la civilisation : chez les Peaux-Rouges, c'est la chasse ou la guerre; chez les Chinois ce sont les

[1] Cook. Darwin, Hyades

divers incidents de la vie rurale, le labour, la moisson [1], etc.

Ces débuts de l'esthétique littéraire nous expliquent pourquoi, chez les peuples civilisés, la musique excite beaucoup de personnes au mouvement, à l'action : c'est qu'elle y a été longtemps associée dans les antiques clans. Mais s'adresse-t-elle à des individus très intelligents, chez qui le besoin d'activité musculaire cède le pas à celui d'activité mentale, aux sentiments, à la pensée? alors la musique, au lieu d'exciter le système musculaire, réveille le cœur ou stimule l'esprit; elle inspire à un Stendhal, par exemple, le désir de concourir à l'affranchissement de la Grèce; à un Alfieri, des plans de tragédie; à un Stuart Mill, des spéculations philosophiques, etc.; en résumé, dans tous ces cas, la musique joue le rôle d'un excitant qui détermine des réactions diverses suivant les modes variés de l'organisation mentale.

Le goût pour les sons mesurés, rythmés, est chez l'homme, à la fois primitif et universel. Or, c'est de ce goût qu'est sortie l'invention de la métrique, l'art de marier étroitement les paroles et la mélodie, par conséquent de compter les mots et même les syllabes des mots, quand ils en ont plusieurs, de tenir compte de leur accentuation dans la poésie chantée, la seule qui existât à l'origine. Dans les chœurs primitifs, ce qui importait avant tout, c'était l'air; les paroles durent donc se régler sur lui, elles le firent d'abord très difficilement et très imparfaitement, en recourant à des exclamations, à des interjections privées de sens pour combler les lacunes et surtout créer des rimes. Souvent, chez les races très inférieures, la rime et le plaisir qu'elle procure s'obtiennent en répétant tout simplement soit un mot, soit une courte phrase, comme le font le Fuégien et l'Australien. Très ordinairement l'élément essentiel de la métrique est la rime plus ou moins imparfaite, la rime par assonance. Le vers sans rime de quelques peuples civilisés, des Grecs, des Latins, ce vers, qui s'appuie principalement sur l'accent tonique des mots, sup-

[1] Bazin, *Chine moderne*, 392.

pose une langue développée et très accentuée; mais au fond, il ne repose aussi que sur des combinaisons d'assonances. Comme les chants primitifs ne sont jamais écrits, des rimes très imparfaites leur suffisent. C'est seulement chez les civilisés que la métrique devient savante et complexe, alors que la poésie est, presque tout entière, entre les mains des professionnels.

D'ordinaire, en même temps que la métrique devient plus rigoureuse, la longueur du vers augmente. A eux seuls, les grands vers indiquent une civilisation raffinée et une esthétique littéraire perfectionnée. Presque toujours les vers des primitifs sont courts, en partie parce qu'ils expriment de courtes idées, en partie parce que le besoin de la répétition des sons agréables, le goût de la rime ou ce qui en tient lieu sont d'autant plus vifs que l'homme est moins développé. En Chine, où l'évolution métrique peut être suivie pas à pas, on voit le vers usuel passer très lentement de quatre à sept pieds. C'est d'une autre manière que c'est agrandi le vers arabe; il a simplement soudé ensemble deux petits vers; et, de même dans nos alexandrins français, l'hémistiche est une survivance de l'époque antérieure où le vers n'avait que de petites dimensions. Dans l'Inde aussi, le vers sanscrit, inégal mais le plus souvent court dans le Rig-Véda, s'est allongé dans les épopées jusqu'a compter quinze syllabes, mais avec un hémistiche.

Partout le langage poétique, avec sa musique et sa métrique jouit d'un prestige particulier; il met en jeu l'impressionnabilité esthétique et a une dignité inconnue à la langue usuelle. D'autre part, le vers se grave aisément dans la mémoire et les idées qu'il exprime forment une sorte de fonds mental auquel on attache une grande importance; car la poésie chorale des primitifs ne chante que des sujets particulièrent intéressants pour la communauté. Aussi arrive-t-il en bien des pays que, même au sein des civilisations vieillies, fort détachées de leurs origines, la forme poétique suffise pour donner à une idée quelconque une grande autorité : « Parmi

les Indiens, dit un vieux missionnaire, un vers, cité même hors de propos, donne un grand poids au raisonnement et, si le vers qu'on cite renferme une comparaison, qui explique en apparence quelques circonstances du sujet dont on parle, c'est alors que la meilleure raison ne s'égale jamais à la comparaison »[1]. De même les orateurs arabes se flattent de procurer une grande force à leurs discours en les bardant de citations en vers et, bien longtemps, les écrivains grecs crurent nécessaire de donner la forme poétique à tout sujet élevé, quel qu'il fût, même à leurs systèmes philosophiques.

Durant la période primitive de l'évolution littéraire, il n'est pas encore question de littérature relevée ; en outre, la poésie en paroles ne se sépare jamais du chant et rarement de la mimique, qui devient danse alors que les mouvements s'astreignent au rythme musical. Bien souvent même, dans ces festivals archaïques, les paroles chantées ne sont qu'un accessoire. Ainsi chez les Peaux-Rouges, par exemple, ce qui importe avant tout, c'est la mimique ; car elle donne une forme saisissante, tout à fait vivante, aux sujets qui intéressent particulièrement le clan communautaire.

Ces associations si étroites du clan primitif ont été, pour le genre humain, de vrais laboratoires psychiques, où se sont créés non seulement les langues, car il était indispensable de s'entendre pour concerter ses efforts, mais aussi les mythes, mais aussi et surtout les sentiments communs et, en premier lieu, les sentiments altruistes, sans lesquels aucune société ne saurait durer.

Dans le clan communautaire, il n'y a guère de place pour la littérature personnelle et l'esthétique littéraire prend nécessairement la forme d'un spectacle collectif, de ces danses chorales, de ces opéras-ballets, dans lesquels tous les membres du clan sont à tour de rôle acteurs et spectateurs et où, pour représenter des scènes d'intérêt commun, on associe la mimique à la parole chantée.

[1] *Lettres édifiantes*, vol. XIII, 113.

Dans ces drames très rudimentaires, la musique instrumentale ne figure d'abord qu'à titre d'accessoire, mais son rôle va grandissant au fur et à mesure qu'elle se perfectionne. Tout d'abord, on se contente du bâton, de ce bâton avec lequel les Australiens frappent la terre pour marquer la mesure; puis le bâton est remplacé par le tam-tam, qui remplit le même office avec plus de perfection. Au tam-tam on ajoute successivement d'abord des instruments à vent, puis des instruments à cordes, les uns et les autres de moins en moins primitifs, de mieux en mieux construits, capables à la fin d'accompagner le chant, puis, dernier progrès, de remplacer la voix en suffisant, seuls, à l'exécution d'un air donné quelconque. On peut suivre la dernière partie de cette évolution musicale en Grèce, où l'on voit la musique instrumentale se séparer finalement du chant vocal, dont, pendant bien longtemps, elle n'avait été que l'accessoire.

Comme il était fatal, la poésie proprement dite a strictement suivi les transformations de cette esthétique. Longtemps les sujets représentés dans les danses chorales du clan eurent un caractère entièrement impersonnel. Ces sujets étaient des scènes mythiques, guerrières, funèbres, nuptiales, et les paroles rythmées devaient nécessairement exprimer des idées, des sentiments en harmonie avec la scène jouée; il va sans dire que ces sentiments et ces idées étaient extrêmement simples; mais, par le fond et la forme, ils devaient être de nature à intéresser tout le petit groupe social. Enorme a dû être la durée de l'âge primitif du clan communautaire, aussi a-t-il marqué de son empreinte les sociétés plus grandes et de plus en plus individualistes qui en sortirent, mais ne se dégagèrent pas en un jour des goûts, des tendances héréditairement transmissibles, legs d'une longue éducation ancestrale.

Néanmoins, avec les progrès de l'évolution sociale, l'esthétique littéraire dut se modifier; car elle eut à exprimer des sentiments et des idées de plus en plus complexes et variés. En effet avec les progrès de la différenciation, c'est-à-dire de

l'inégalité sociale, surgirent nombre de conflits entre le fort et les faibles, le patricien et le plébéien, le riche et le pauvre.

Or, ces vexations, ces violences, subies par les uns, exercées par les autres, suscitèrent nombre de sentiments nouveaux et souvent trop personnels pour que les chœurs anciens pussent les exprimer et surtout en renvoyer l'écho à leurs auditeurs. Ainsi la propriété devenant de plus en plus individuelle, il en résulta une restriction graduellement croissante des relations sexuelles, que le clan communautaire avait assez lâchement réglementées; la promiscuité restreinte des premiers âges fut presque partout remplacée par un mariage tantôt polygamique, tantôt monogamique, mais légal et faisant des femmes des choses possédées. L'ancienne liberté amoureuse fut abolie; mais l'instinct génésique est, de sa nature, exigeant, rebelle. A le vouloir enchaîner, on suscite des désirs passionnés, des sentiments intenses, qui s'asservissent toute la vie mentale. Les entraves génésiques, résultant de la nouvelle organisation sociale, éveillèrent donc dans le cerveau humain des impressions, des idées nouvelles et de nuance diverse selon les individus. Mais tous ces éléments psychiques, à la fois nouveaux et intenses, eurent besoin de s'exprimer, de se refléter dans une littérature faite à leur image. Il en résulta la graduelle éclosion d'un lyrisme nouveau, qui, peu à peu, tendit à se substituer au lyrisme choral des premiers âges.

De cette phase date la poésie amoureuse, destinée à prendre un si large développement. Il est grandement à supposer que les femmes ont dû particulièrement participer à la création de ce lyrisme de genre érotique. Il en est encore ainsi dans certains pays slaves[1], en Kabylie[2], en Polynésie, etc. et il est possible qu'en Grèce Sapho n'ait fait que personnifier avec éclat une littérature plus particulièrement féminine, dont peu de spécimens sont venus jusqu'à nous.

[1] Chodzko, *Chants historiques de l'Ukraine*, p. 19.

[2] Hannoteau, *Poésies populaires de la Kabylie*, p. 11.

Le lyrisme des hommes s'enferma beaucoup moins dans le domaine des sentiments amoureux; il aborda des sujets plus variés et d'intérêt plus général, notamment les légendes mythiques et historiques, capables d'intéresser toute la population virile, mais pouvant être versifiées et chantées par des artistes isolés.

Pour accompagner ces chants individuels de tout genre, il fallait des instruments appropriés, pas assez bruyants pour couvrir la voix du chanteur, mais à registre suffisamment étendu pour en suivre toutes les nuances et modulations. Les instruments à cordes atteignirent très heureusement ce but; aussi toutes les races supérieures les ont inventés ou adoptés et, en Grèce, l'un d'eux, la lyre, servit même à dénommer la poésie passionnée et personnelle.

Mais à force de se perfectionner, les arts littéraires, le chant, la poésie, la musique instrumentale, devinrent d'une pratique difficile; pour les exercer, il fut besoin d'une éducation spéciale, tandis que, dans le principe, tout le monde pouvait participer à l'exécution des chœurs primitifs. Alors apparurent ces artistes populaires, dont les rhapsodes helléniques, les scaldes scandinaves, les bardes celtiques sont les types les plus connus, mais que l'on retrouve un peu partout, même dans l'Afrique tropicale, même en Polynésie et aussi chez les populations tartares, kabyles, finnoises, slaves, en résumé, dans toutes les sociétés sorties de la sauvagerie tout à fait primitive.

D'abord ces chantres barbares se bornèrent à suivre leur inspiration propre; mais de puissantes influences ne tardèrent pas à les asservir. Les prêtres, d'un côté, les rois, de l'autre, se les attachèrent et leur demandèrent de chanter soit les légendes mythiques, soit les hauts faits des héros et des princes. En dehors de ces sujets officiels, les bardes professionnels prirent pour thèmes de leurs compositions tout ce qui offrait de l'intérêt à leurs concitoyens et devinrent ainsi les annalistes poétiques de tous les événements notables. Ce furent ces poètes, le plus souvent nomades, qui, les premiers, donnèrent

une forme précise aux traditions populaires ayant cours autour d'eux et leurs chants, oralement transmis de génération en génération, constituèrent les matériaux originaires des épopées, mis en œuvre beaucoup plus tard par des artistes moins inspirés mais plus habiles, à une époque où les mœurs épiques n'étaient plus guère qu'un souvenir.

Au prix d'une enquête analytique, suffisamment large, on a mainte occasion de constater combien la littérature dépend étroitement de l'état social et politique. A l'origine des sociétés, durant l'âge du clan communautaire, la littérature, toujours très pauvre, est l'exacte expression de ce qu'on peut appeler « l'âme collective ». Dès que sont instituées les castes sacerdotales, les aristocraties, les monarchies despotiques; dès que la puissance et la richesse se concentrent entre les mains d'une minorité de privilégiés, cette grande révolution a sur la littérature un contre-coup à la fois utile et nuisible. Encouragée, gâtée et exploitée par les classes dirigeantes, par les heureux du monde, la poésie gagna beaucoup au point de vue de la forme, de la technique; la métrique cessa d'être simple; les grossières assonances d'antan ne suffirent plus à charmer des auditoires plus délicats; il fallut des rimes exactes ou une savante disposition de syllabes à quantité rigoureusement déterminée. En même temps les compositions poétiques cessèrent d'être uniquement orales; on les écrivit, et la prosodie dut satisfaire à la fois l'œil et l'oreille.

Le fond se modifia comme la forme et il s'aristocratisa comme elle; on l'expurgea de certaines grossièretés, qui jadis ne choquaient personne; mais en même temps on lui fit perdre sa grandeur naïve, sa sincérité de bon aloi, son allure épique. Quand ils se mettent à protéger et à récompenser les poètes, les puissants les régentent toujours, même sans le vouloir; sciemment ou non, ils les éloignent de certains sujets et leur en imposent d'autres. Au total, le résultat final de ce haut patronage est ordinairement lamentable; aussi voit-on, par le seul fait de cette tutelle, la littérature sincère, élevée, indépendante, la seule qui vaille, languir et mourir sous le régime de

la grande monarchie. Ce qui subsiste alors n'est plus qu'une ombre, une poésie exténuée, qui ciselle la forme sans se soucier du fond; qui, n'ayant plus d'idées à exprimer, jongle avec les mots et en arrive à voir dans le vers uniquement le côté mélodique; en résumé, une poésie inférieure, qui tend à se confondre de nouveau avec sa sœur jumelle, la musique, qu'antérieurement elle avait dû quitter pour mieux penser.

L'évolution de l'art dramatique s'est effectuée à peu près parallèlement à celle de la poésie lyrique. Plus rigoureusement encore que cette dernière, la littérature dramatique est l'esclave de l'état social, puisqu'elle a nécessairement un caractère collectif. Une enquête à travers les races établit sans peine la fausseté de l'opinion si répandue, suivant laquelle le théâtre est l'expression littéraire d'une civilisation avancée. Au contaire, le genre dramatique remonte à l'origine même de l'esthétique littéraire; puisque les danses chorales et mimiques constituent à peu près toute la littérature des primitifs et que nous avons trouvé, même en Tasmanie, chez une race extrêmement inférieure, un rudiment d'art scénique[1]. En réalité, la poésie scénique a précédé tous les autres genres et leur a le plus souvent servi de matrice. Par l'emploi simultané de la mimique, du chant, de la parole, de la musique instrumentale, l'opéra-ballet des premiers âges était la forme d'esthétique la plus propre à impressionner fortement spectateurs et acteurs, à satisfaire en même temps un très vif besoin psychique, celui d'extériorer les images mentales, de reproduire avec tout le relief de la réalité ce qui n'existe dans le cerveau qu'à l'état de souvenir ou de désir. Le théâtre civilisé n'est que le développement naturel de cet opéra-ballet et il conserve un égal attrait et un pouvoir égal, même après avoir perdu la forme lyrique, qui datait de son origine.

[1] Bonwick, *The daily life of the Tasmanians.*

Note sur les sculptures de Gavr'inis et les ornements de la poterie des Dolmens.

Par M. F. Gaillard.

(*lue par M. A. de Mortillet*).

Près du village de Kernehué en Plouharnel, existe une hauteur dominante constituée par une boursouflure de granit, recouverte d'une épaisseur variable mais faible de terre. Depuis longtemps cette éminence, à proximité de deux dolmens ruinés vers le sud-ouest, du Mané-Remor au sud, et de Crucuno au nord-ouest, avait attiré mon attention ; je présumais qu'elle avait dû contenir un ou plusieurs dolmens. Il n'existe néanmoins aucune tradition, aucun souvenir de monuments ; le nom de cette éminence est le Mané-Rouquellec, figurant au cadastre section B, n° 259. Le granit qui la compose ayant été remarqué par des carriers, une exploitation a été commencée depuis quelques années ; elle facilitait mes observations par les examens des déblais. Pendant l'un d'eux je relevai l'existence, dans l'épaisseur de terre bordant un puits d'extraction, d'assez nombreux déchets de silex percuté et j'y ai, aux premiers jours de septembre, vérifié ce terrain.

J'y ai rencontré, avec les déchets de silex, une quantité notable de charbon, puis une lame en silex, longueur 9 centimètres, largeur 3 centimètres, finement éclatée ; un fragment de hache en diorite formant le talon de cet objet et long de 20 centimètres. Son épaisseur, au milieu et au côté fragmenté, étant de 4 centimètres me donne, comme longueur totale avec le tranchant et selon le croquis ci-joint 30 ou 31 centimètres. C'était donc une hache remarquable en dimension. Enfin je récoltai de nombreux fragments de poterie ayant appartenu à divers vases. Parmi ces divers débris je retrouvai plusieurs fragments ornementés, se reconstituant en partie et permettant d'en apprécier les dessins. Ils

consistent en une ligne de boutons en relief au-dessous de la bordure et surtout en dessins au trait sur lesquels j'appelle tout spécialement l'attention. Ce sont d'abord, espacés, des demi-cercles en fer à cheval renversé; puis au-dessous exactement les cercles concentriques des sculptures de Gavr'inis ; il ne peut y avoir aucun doute sur ce rapprochement.

Si j'ajoute maintenant que c'est la troisième fois que je relève des ornementations pareilles, la première a été en 1891 au dolmen du Conguel en Quiberon, vase entier, la deuxième au Castellic en Carnac, l'an dernier, fragments reconstitués ; que s'il n'y a actuellement au Mané Rouquellec aucun monument ni vestige de monument, la cause en est due probablement aux exploitations successives qui y ont été faites depuis un temps très éloigné, mais que les objets et les débris signalés ont été recueillis à toute la profondeur et non à la surface; qu'ils existaient agglomérés sur un endroit restreint et tout à proximité d'un puits de carrière, qui a pu contribuer à la dispersion d'une partie, dont je me propose de voir les déblais ; que la situation, l'altitude, la composition du Mané sont caractéristiques, je crois qu'on ne pourra douter que ces objets ou débris proviennent d'une sépulture dolménique, qu'elle dût autrefois couronner cette hauteur et qu'on serait peu fondé à admettre que le hasard seul ou des circonstances inexpliquées les y ont amenés.

La poterie est bien de provenance dolménique, et le fait est indiscutable par sa forme et par sa matière. L'ornementation, avec les précédents cités, peut donc être utilement appréciée ; dans tous les cas je la signale ici, car elle pourra peut-être servir plus tard en d'autres observations heureuses.

Nous y remarquons le fer à cheval renversé; ce dessin existe aux Pierres-Plates, au Mané-Lud en Locmariaquer et au Mané-Kerioned à Carnac. Les cercles concentriques sont particuliers à Gavr'inis, mais il ne peut y avoir doute dans la similitude de ces sculptures et des dessins de la poterie. Sans que ma communication ait pour but de fournir ou

puisse jeter encore un jour suffisant ou quelconque pour les études des sculptures lapidaires des dolmens, je considère qu'elle peut avoir sa valeur et qu'on doit l'accueillir comme contribution aux matériaux de ces études.

(*Les croquis accompagnant cette note sont déposés aux Archives de la Société*).

Discussion.

M. Letourneau fait remarquer que les dessins relevés par M. Gaillard ne sont pas rares et que leur signification est encore à déterminer.

596e SÉANCE. — 15 Février 1894.

Présidence de M. Dareste.

CORRESPONDANCE.

— Lettre de M. le Dr Bordier annonçant la fondation, à Grenoble, d'une *Société dauphinoise d'Ethnographie et d'Anthropologie.*

— Circulaire invitant la Société à envoyer des délégués au Xe Congrès international des Orientalistes qui doit se tenir à Genève en 1894.

M. Ollivier Beauregard, désigné comme délégué, dit qu'il accepte cette délégation au cas où il se rendrait à ce Congrès.

— Lettre annonçant le décès de M. le Dr Quinquaud, membre titulaire.

M. le Président exprime les vifs regrets de la Société.

— Lettre de Mme Guignard offrant à la Société dix volumes représentant la collection du *Journal de médecine mentale*, fondé et dirigé par son oncle, le regretté docteur Delasiauve.

M. le Président adresse à la donatrice les remerciements de la Société.

— Lettre invitant la Société à envoyer un délégué au Congrès international de médecine de Rome.

M. le Dr Guibert, de Saint-Brieuc et M. le Professeur Guido Cora, de Turin, devant assister à ce Congrès, sont désignés comme délégués.

OUVRAGES OFFERTS.

Corre (Dr A.). — *Le Meurtre et le Cannibalisme rituels.* (Ext. de la Société nouvelle), in-8, 44 pages. Bruxelles, 1893.

Guyot (Yves). — *Les Principes de 89 et le Socialisme*, in-12, 282 pages. Paris, 1894.

Harrison (W.-J.). — *Etude relative à la création d'un musée photographique national d'archives documentaires.* (Ext. du Moniteur de la Photographie), in-8, 14 pages. Paris, 1894 (*offert par M. Léon Vidal*).

Ivanowski et Rogdestvenski. — *Jusqu'à quel degré sont justes les conclusions de M. le professeur Zograf dans ses recherches anthropométriques sur la population masculine de la Grande-Russie dans les gouvernements de Vladimir, Yaroslaw et Kostroma et ont-elles une valeur scientifique?* In-8, 60 pages. Moscou, 1894.

Lefèvre (André). — *Les peuples de l'Italie antique.* (Ext. de la Tribune médicale), in-8, 24 pages. Paris, 1894.

Mercer (H.-C.). — *Progress of Field Work.* (Ext. du Journal Science), 2 feuilles. — *Trenton and Somme gravel specimens compared with ancient Quarry refuse in America and Europe.* (Ext. de The American naturalist), in-8, 20 pag. et fig., 1892.

Remy (Ch.). — *Description de la collection Léon Morel*, in-8, 34 pages et figures. Reims, 1893 (*offert par M. Léon Morel*).

Pigorini (Luigi). — *Scoperte fatte dal cav. L. Scotti nella terramara piacentina Colombare di Bersano.* (Ext. des Rendiconti della R. Acc. dei Lincei), in-8, 5 pages. Rome, 1894.

M. G. de Mortillet en présentant cette brochure de la part de M. Luigi Pigorini dit que M. Scotti a été le collaborateur

de M. Pigorini dans les fouilles de la terramare de Castellazzo, à Fontanellato. Dans les nouvelles fouilles qu'il vient d'exécuter dans la terramare de Colombaro, commune de Bersano, province de Plaisance, il a retrouvé tout ce que M. Pigorini a découvert à Castellazzo, province de Parme : le fossé, la levée de terre, les pilotis à l'intérieur et ce qu'il recherchait surtout, l'esplanade ou aire intérieure entourée d'eau. Comme à Castellazzo, M. Pigorini donne à cette aire « le nom de *Templum* dans sa signification primitive et la plus large. » Pour lui c'est le lieu de réunion fermé pour les cérémonies du culte. Pour moi, je continue à n'y voir qu'une enceinte pour parquer les bestiaux, le fossé servant à les abreuver. Le premier soin de toute population agricole est de sauvegarder ses troupeaux. Les habitants des terramares devaient donc chaque soir faire rentrer leurs bestiaux dans l'enceinte qui protégeait les habitations sur pilotis. Il fallait bien les loger quelque part. On leur destinait l'aire, bordée de fossés intérieurs. La découverte de cette aire n'en est pas moins un fait fort intéressant.

Pilling (J.-C.). — *Bibliography of the Salishan languages*, in-8, 86 pages. Washington, 1893.

Regnault (Dr F.). — *Du Pas gymnastique* (avec gravures), in La Nature, in-4. Paris, 1894.

Torok (Dr A. de). — *Der palaeolithische fund aus Miskolcz und die Frage des diluvischen Menschen in Ungarn.* (Ext. de Ethnologische Mitteilungen aus Ungarn), in-8, 24 pages et figures. Buda Pesth, 1894.

PÉRIODIQUES.

Articles à signaler : *C. R. de la Société de Biologie*, 9 février 1894. — D'Arsonval : Expériences démontrant que la matière brute peut, comme la matière vivante, acquérir un état dynamique résultant des états antérieurs par lesquels elle a passé.

Bull. de la Société des sciences hist. et nat. de l'Yonne, année 1893. — Ch. Moiset : Essai sur l'origine des noms et prénoms en France et particulièrement dans la région de l'Yonne.

Proceedings of the Boston Society of natural history, 1893. Part. 1. — H. W. Haynes : Further evidence of cannibalism among the Indians of New England.

Journal of the Asiatic Society of Bengale, 1893, nos 1, 2, 3. — Dr James Wise : The Hindus of Eastern Bengal ; — Babu Sarat Chandra Das : The marriage customs of Thibet ; — H.-H. Risley : Measurements of Cingalese Moormen and Tamils, taken at Ceylon in november, 1892. H.-S. Jarrett : Modern customs among the Bedouins of the Hauran. — H.-S. Risley : Anthropométric instructions.

Smithsonian institution. Bureau of ethnology. Ninth annual report, 1887-1888. — John Murdoch : Ethnological results of Point Barrow expedition (avec fig.).

Journal of the Anthropological institute. February, 1894. — Deviations from normal development among 50,000 children, by Dr F. Warner. — The developmental aspects of criminal anthropology, by T.-S. Clouston ; — On the rocks inscriptions of Sinaloa, by O.-H. Howarth ; — On the Use of Narcotics by the Nicobar islanders, and certain deformations connected therewith, by E.-H. Man. — On the relation of the Palaeolithic to the neolithic period.

OBJETS OFFERTS.

Armes javanaises et outillage de gauchos.

M. Ollivier Beauregard offre à la Société en son propre nom et au nom de son correspondant M. J.-J. Meyer, contrôleur de 1re classe du gouvernement des Indes Néerlandaises, à Oungaran, district de Samarang, à Java, une série d'armes javanaises.

M. Ollivier Beauregard offre en outre diverses pièces : bolas, lasso, bottes, fouet, faisant partie de l'outillage des gauchos, des pampas de la République Argentine.

M. le Président adresse au donateur les remerciements de la Société.

M. L. Lapicque. — J'ai fréquemment posé des questions pour savoir si, comme on le dit si facilement, les Malais empoisonnent leur armes. J'ai interrogé soit les Malais eux-mêmes, soit les Européens qui étaient en contact prolongé avec les Malais et les connaissaient bien.

La réponse constante a été qu'on ne met pas de poison sur les armes. Mais pour rendre les blessures plus dangereuses, il est d'usage de faire subir aux armes blanches, principalement aux *Kris,* le traitement suivant : La lame est enfoncée en terre, et on la laisse se rouiller un temps plus ou moins long ; puis on la plonge dans un bain acide formé essentiellement de citron pilé et de sel. Ces deux attaques successives ont pour effet de faire apparaître en relief des veines dans le métal, qui est d'une structure damassée. La surface devient entièrement irrégulière, rugueuse, toute hérissée de petites échardes de fer prêtes à se détacher. On comprend que la blessure faite avec une telle arme, soit en l'absence comme de juste, de toute antisepsie, très difficile à guérir.

M. A. de Mortillet. — Ces armes sont très diverses de formes ; elles présentent des courbures variées souvent différentes suivant les îles.

CANDIDATURES.

M. Boudier, présenté par MM. Letourneau, Ph. Salmon et Manouvrier ; M. F. Barthélémy, présenté par MM. Salmon, d'Ault du Mesnil, et G. de Mortillet, demandent le titre de membre titulaire.

PRÉSENTATIONS.

Poteries néolithiques et gallo-romaines.

M. le Dr Paul Raymond. — Dans la dernière séance, une intéressante discussion s'est élevée au sujet d'échantillons de poterie présentés par M. le Dr Capitan. J'ai été moi-même

frappé depuis longtemps, je ne dirai pas des ressemblances étroites, mais de l'identité absolue que l'on observe entre les poteries néolithiques et certaines poteries de l'époque gallo-romaine. J'ai l'honneur de présenter à la Société quelques types de poterie remontant à l'une et à l'autre de ces époques et qui viennent à l'appui du fait que j'avance. Voici des échantillons qui proviennent de grottes néolithiques ou de dolmens du midi de la France et voici d'autres fragments qui proviennent d'un oppidum gallo-romain et d'une villa romaine de la même région. C'est bien la même pâte noire dans laquelle ont été incorporés les mêmes fragments calcaires pour augmenter sa cohésion et empêcher sa fissuration à la cuisson. C'est cette même cuisson imparfaite avec la même teinte rouge à la périphérie et noire au centre ; ce sont les mêmes dessins, c'est la même poterie en un mot, grossièrement exécutée à la main dans les deux cas encore. Il ne faut pas croire en effet, que les Romains n'aient connu que la belle poterie samienne telle que celle trouvée en France à Banassac et, pour l'usage commun, il existait des types multiples, à preuve encore cette poterie bleutée que je vous présente, poterie fort commune dans le sud-est de la France et qui me paraît remonter au IIIe siècle de notre ère. Or, parmi ces types, se trouvait la poterie que nos ancêtres tenaient de leur prédécesseurs néolithiques et qui s'était transmise d'âge en âge sans subir aucune modification. Il me paraît donc impossible, étant donné un fragment de poterie de ce type, de dire qu'il appartient à l'époque néolithique plutôt qu'à la période gallo-romaine.

Quant à la question de savoir si les Gaulois connaissaient ou non le tour, les deux opinions ont été ici même soutenues. Je les crois fondées l'une et l'autre, car il est inconstestable que l'on trouve de la poterie gauloise qui a été faite à la main et une autre qui a été faite au tour. Nos ancêtres Gaulois me paraissent même avoir été des potiers très habiles et il est certain qu'au moment de la conquête, une fabrique romaine, celle d'Avotus, a employé des ouvriers Gaulois. Ceux-ci accolaient leur nom à celui de leur patron dans les sigles qu'ils im-

primaient sur leurs produits ainsi qu'en témoignent les noms de Sacrillos, de Vovz et Iolitu que l'on peut lire sur ces sigles. C'était surtout une poterie grise que cuisait cette fabrique et je puis vous en présenter un échantillon que j'ai trouvé dans les fouilles de Lutèce. Vous y verrez le nom de Iolitu surmontant celui d'Avotus. Fait intéressant, en appliquant son sigle, l'ouvrier faillit perforer son plat : il lui donna par derrière un coup de pouce et vous voyez ainsi sur la pâte, la marque indélébile des éminences papillaires du pouce d'un de nos prédécesseurs à Paris il y 1800 ans.

Discussion.

M. A. de Mortillet estime qu'il est impossible d'assigner une date à ces poteries grossières ; elles sont identiques à quelque époque qu'elles remontent. Quant au fragment portant une marque à la fois gauloise et romaine, il peut avoir été façonné par un ouvrier gaulois, mais qui mettait en œuvre les procédés industriels romains. Il est donc impossible dans le plus grand nombre de cas de dater les fragments de poteries.

M. G. de Mortillet dit qu'il est bien difficile de se prononcer sur l'âge d'une poterie en se basant sur l'examen d'un fragment; il faut avoir le vase entier. D'ailleurs à toutes les époques les potiers, pour empêcher leur terre de se fendiller, ont ajouté à l'argile des petits fragments de calcaire et ont pu faire des vases grossiers si bien que la pâte se trouve être la même à toutes les époques puisque le procédé industriel est le même.

M. Raymond. — C'est précisément cette persistance du procédé à différentes époques que je tenais à mettre en relief.

COMMUNICATIONS.

Des silex taillés du limon des plateaux de la Picardie et de la Normandie.

PAR E. D'ACY.

J'ai l'honneur de présenter à la Société quelques silex taillés, recueillis dans le limon des plateaux de la Picardie. Comme partout, il y en a de bien travaillés, et d'autres, qui le sont plus ou moins grossièrement. Il y a des pièces retaillées des deux côtés, et il y en a d'autres, qui ne le sont que sur une seule face.

Comme ensemble, c'est bien la même industrie que celle du limon des plateaux normands. Le terrain qui renferme la première, appartient d'ailleurs à la même formation, à la même époque, que celui où se trouve la seconde. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir de doute à cet égard.

Mais il m'est impossible d'être d'accord avec ceux de mes savants collègues, qui ont étudié récemment, d'une façon spéciale, les silex des plateaux normands, quand ils disent que ces silex — et, bien entendu, le limon qui les renferme — sont acheuléens, sont de l'époque acheuléenne [1].

Quand on parle de couches, d'époque, d'industrie, acheuléennes, on entend les couches, l'époque, l'industrie de l'assise inférieure de Saint-Acheul. Cela est incontestable. L'assise supérieure de Saint-Acheul est si peu connue, en tant que formation géologique distincte, en tant que quaternaire supérieur, renfermant des restes d'une industrie particulière; cette assise est si peu connue, que j'ai dû en signaler l'existence à M. G. de Mortillet, au mois d'octobre dernier [2].

[1] *Bull. Soc. d'Anthrop. de Paris,* 1893, p. 304 et suiv., et 339 et suiv.

[2] *Ibid.*, p. 586.

Pour éviter toute confusion, toute erreur d'interprétation, je tiens

Elle n'est autre chose que du limon des plateaux. Je l'ai dit, dans mon étude de 1878, sur ce terrain [1] ; et les belles recherches de M. Ladrière ont pleinement confirmé ma manière de voir [2].

J'ai l'honneur de présenter également à la Société quelques silex taillés, provenant de cette assise supérieure de Saint-Acheul. Ils sont pareils à ceux des plateaux.

Qu'ils ressemblent beaucoup à ceux de l'assise inférieure, sous-jacente de Saint-Acheul, ce n'est assurément pas moi qui le contesterai. J'ai cru, j'ai même dit autrefois, que l'industrie était absolument la même du haut en bas des couches de Saint-Acheul — les silex néolithiques de la terre végétale mis de côté, bien entendu —. Mais les recherches, que j'ai constamment poursuivies depuis lors, m'ont permis de constater qu'elle diffère un peu d'une assise à l'autre. Elle n'est pas, à bien dire, plus perfectionnée dans l'assise supérieure, que dans l'assise inférieure. Mais les grands éclats, du type Levallois y sont plus nombreux et mieux déterminés ; les lames, que l'on appelle des couteaux, semblent y être plus fines ; les pièces retaillées sur leurs deux faces, y sont peut-

à dire que j'appelle ici quaternaire supérieur le vaste manteau de limons — très généralement avec cailloux éclatés, non roulés, à la base, — qui recouvre le Nord de la France, et au moins une partie de la Normandie — terre à briques, avec ou sans ergeron, et probablement, en certains endroits, tout ou partie de l'assise moyenne de M. Ladrière. — Je ne conteste assurément pas que l'âge du renne ne rentre dans l'époque quaternaire et n'en soit la fin. Mais, selon moi, il est postérieur à toute formation géologique, véritablement digne de ce nom. Ni les éboulis, ni même les rares alluvions fluviatiles, qui recouvrent les foyers de cette période, ne méritent d'être appelés des formations géologiques. La plus récente de ces formations — au moins chez nous — c'est le limon des plateaux. Elle est de l'âge du Moustier ; et même du commencement de cet âge, car ce dernier est, si je peux parler ainsi, à cheval sur la formation géologique ; il ne se termine qu'après elle.

[1] *Le Limon des plateaux du Nord de la France*, p. 16 et 17.

[2] *Annales de la Soc. géol. du Nord*, t. XVIII, p. 239 et suiv.

être plus souvent très peu épaisses. D'un autre côté, et cela est assez singulier, les racloirs, les grattoirs convexes ou concaves, et les perçoirs — retaillés d'un seul côté — sont moins nombreux, dans le haut que dans le bas. En résumé, je crois aujourd'hui qu'il y a une certaine différence dans l'industrie des deux assises.

Je n'attache pas aux variations de ce genre une importance extrême, au point de vue de la chronologie, quand les renseignements qu'elles fournissent ne sont pas corroborés par ceux qui viennent de la stratigraphie et de la paléontologie. Mais ces derniers établissent ici une différence d'âge notable, entre les deux formations.

L'assise d'en haut appartient au quaternaire supérieur; et l'assise d'en-bas est du quaternaire inférieur.

Stratigraphiquement, cela est évident.

Minéralogiquement, ça n'est pas moins clair. La terre à briques, et l'ergeron sous-jacent, avec ses granules de craie, et avec ses cailloux de base, en très grande majorité fendillés, éclatés, non roulés, sont bien caractéristiques, et sont nettement distincts des sables gras ou aigres et des cailloux roulés de l'assise inférieure.

Enfin, paléontologiquement, la faune des limons des plateaux, et, par conséquent, de la formation supérieure de Saint-Acheul, est celle à *Elephas primigenius* et à *Rhinoceros tichorhinus*; tandis que la faune de l'assise inférieure est celle à *Elephas antiquus* et à *Rhinoceros Merckii*. Cela est certain pour moi, bien que toutes ces espèces n'aient pas été trouvées, que je sache, à Saint-Acheul, où les fossiles sont malheureusement fort rares.

En somme, lorsque l'on établit un synchronisme entre les limons des plateaux normands et les alluvions de Saint-Acheul — tout court, — on fait les limons des plateaux normands contemporains, non pas de ceux des plateaux picards — comme ils le sont en réalité, — mais bien d'une assise, qui est au-dessous et très distincte de toute façon, de ces limons de Picardie, et qui est antérieure et à ces der-

niers limons, et à ceux de Normandie. Il va de soi que les silex taillés suivent la fortune des terrains qui les renferment.

L'erreur me paraît manifeste.

Si, maintenant, on veut faire entrer les limons et les silex des plateaux de Normandie et de Picardie, dans une classification générale, non pas seulement au point de vue géologique, mais encore au point de vue humain, si je peux parler ainsi, le nom qui leur convient le mieux, parmi ceux déjà usités, est celui de Moustériens, en tant qu'il signifie contemporains de la faune à *Elephas primigenius* et à *Rhinoceros tichorhinus* ; c'est-à-dire contemporains de la faune, dans laquelle n'existent plus *Elephas antiquus*, ni *Hippopotamus*, dans laquelle *Rhinoceros tichorhinus* a remplacé *Rhinoceros Merckii*, et dans laquelle — au moins chez nous — *Cervus tarandus* ne fait que commencer à apparaître. Si l'on voulait préciser davantage, on pourrait ajouter que limons et silex sont du début de l'âge du Moustier.

Enfin, pour moi, non seulement le nom d'Acheuléens ne saurait s'appliquer aux limons de nos plateaux et à leurs silex taillés, mais il devrait disparaître de la terminologie, de la chronologie préhistorique. Je ne vois pas que, sous aucun rapport, il y ait lieu de faire une véritable distinction, une coupure, entre l'assise inférieure de Chelles et celle de Saint-Acheul.

Stratigraphiquement et minéralogiquement, on peut dire que ces deux formations sont identiques.

Leur faune offre bien quelques différences, au moins, en ce que nous savons — je fais cette restriction, parce que, si les fossiles sont abondants à Chelles, ils le sont fort peu à Saint-Acheul. — Mais, en somme, aux deux endroits, c'est la faune à *Elephas antiquus*.

Si, enfin, je consulte l'industrie, malgré le peu de confiance qu'elle m'inspire, depuis longtemps, au point de vue de la

chronologie, et que les trouvailles de Villefranche [1], succédant à celles de Curson, de Taubach et des environs de Mons, ne sont pas faites pour augmenter, sans parler des déclarations, faites au dernier Congrès de Paris, par un savant, dont l'autorité ne peut être contestée, par M. Evans [2]; si, malgré cela, je consulte l'industrie, et si je lui demande des renseignements, à titre non pas de preuves, mais de probabilités, je trouve que dans les couches inférieures de Chelles, comme dans celles de Saint-Acheul, il y a un mélange de pièces retaillées sur leurs deux faces et d'autres retaillées sur une seule; qu'à Chelles comme à Saint-Acheul, il y a des silex grossièrement travaillés et d'autres qui le sont avec une grande finesse; et je me souviens que M. Ameghino s'étonnait de la « régularité... de la perfection de taille » de certains des instruments de Chelles, et notait « comme une circonstance qui méritait d'être mentionnée, que les instruments les plus beaux ont été trouvés tout à fait à la base de l'assise inférieure [3]. »

En outre, la grotte du Moustier elle-même — cette station choisie comme typique, par M. de Mortillet — ne nous donne-t-elle pas, à côté d'un outillage retaillé sur une seule face, des pièces retaillées des deux côtés, dont plusieurs ne sont rien moins que fines? Dans la vitrine du musée de Saint-Germain, consacrée à ce gisement, il y a douze pièces, retaillées des deux côtés — dont un grand racloir —. Sur les

[1] Depéret. *Sur la découverte de silex taillés dans les alluvions quaternaires à Rhinoceros Merckii de la vallée de la Saône, à Villefranche*, in : *Comptes-rendus de l'Académie des sciences*, 8 août 1892.

[2] « Pour lui, il y a beaucoup de danger à classer les dépôts paléolithiques comme plus ou moins anciens, d'après le seul caractère des instruments que le hasard a apportés au jour. Dans tous les cas où un grand nombre de ces instruments ont été recueillis, il y en a de toutes les espèces, allant des formes les plus rudes aux plus perfectionnées. *Congrès intern. d'Anthrop. et d'Archéol. préhist. Compte-rendu de la Xe session à Paris*, 1889, p. 77.

[3] *Bull. Soc. d'Anthrop. de Paris*, 1881, p. 97, 98 et 194.

onze haches, aucune n'est ni lancéolée, ni triangulaire, ni vraiment fine; cinq sont, on peut dire, grossières ; et l'une de ces dernières, par la rudesse de la taille et avec son talon naturel, pourrait passer pour un *spécimen-type* du fameux *coup de poing chelléen*. Entre cette industrie du Moustier, et plutôt encore, entre l'industrie des limons des plateaux, qui est, selon moi, le commencement de celle du Moustier, et l'industrie des assises inférieures de Chelles, je ne vois véritablement pas un troisième outillage.

A tous les points de vue, je ne trouve donc, dans le quaternaire *géologique humain*, que deux époques véritables :

Celle, où règne la faune à *Elephas antiquus* et à *Rhinoceros Merckii*, que l'on peut appeler, si l'on veut, *époque chelléenne*, en raison du grand nombre de fossiles que fournit le gisement de la vallée de la Marne ; et l'époque caractérisée par la faune à *Elephas primigenius* et à *Rhinoceros tichorhinus*, à laquelle rien n'empêche de conserver la dénomination de moustiérienne.

Discussion.

M. G. d'Ault du Mesnil. — Les faits stratigraphiques et paléontologiques dominent toute la question quaternaire.

Dans une de nos dernières séances, M. d'Acy s'appuyait avec infiniment de raison sur les belles études du terrain quaternaire du nord de la France de M. Ladrière. M. Gosselet a donné, du reste, la plus complète approbation à ce travail.

Le résultat de ces études a été accepté par des géologues éminents, réunis à Amiens il y a trois ans. Parmi les plus grandes autorités présentes à l'excursion, je citerai MM. Briart, Renard, Lohest, Rutot, Forir, de Belgique ; M. Clément Reid, d'Angleterre ; MM. Wahnschaffe et Von Reinach, d'Allemagne ; MM. Michel Lévy, Gosselet, Barrois, Boule, Ladrière, de Mercey, d'Acy, Cayeux, Thomas, etc., de France,

et plusieurs membres de la Société géologique du Nord[1].

Or, voici la coupe donnée par M. Ladrière :

Coupe d'une sablière à Saint-Acheul, près Amiens.

ASSISE SUPÉRIEURE

a. Limon supérieur brun rougeâtre, avec quelques petits éclats de silex . . . . . 0 m. 50

b. Limon jaune très clair, plutôt blanchâtre (ergeron), crayeux, contenant également quelques débris de silex, des granules de craie, etc, formant des lits assez continus. . . . . 1 m. 50 à 2 m. 00

c. Gravier supérieur, formé de petits éclats de silex, de galets tertiaires presque tous éclatés. On y trouve de nombreux silex moustériens. 0 m. 15 à 0 m. 30

ASSISE MOYENNE

e. Limon fendillé rougeâtre, très net, contenant quelques éclats de silex . . . . . 0 m. 80

f. Limon sableux avec débris de silex . . . 0 m. 50

h. Gravier moyen formé de silex arrondis, assez volumineux, de quelques galets et d'éclats dans du sable roux, ravinant la couche sous-jacente. 0 m. 10 à 0 m. 30

ASSISE INFÉRIEURE

k. Sable roux avec quelques rares petits galets, veine discontinue . . . . . 0 m. 40

l. Diluvium inférieur, composé de silex assez volumineux, usés, de galets de silex, de morceaux

[1] MARCELLIN BOULE. une excursion dans le quaternaire du Nord de la France. *L'Anthropologie*, tome III, n° 4. Juillet-août 1892.

Consulter également un remarquable mémoire du même auteur, essai de paléontologie stratigraphique de l'homme, *Revue d'Anthropologie*, 1888.

de craie roulés avec quelques blocs de grès landénien . . . . . 4 m. 00

Ce diluvium est le véritable gisement des silex taillés dits de Saint-Acheul ; on y rencontre aussi des ossements de grands mammifères : Elephas primigenius, Rhinoceros tichorhinus, Bos, Equus, etc. . . . . 3 m. 00

C'est dans la couche *c* que se rencontre « le véritable gisement des silex moustériens ; les ouvriers de Saint-Acheul savent parfaitement distinguer ce niveau du diluvium inférieur avec silex chelléen ; les instruments qu'on y trouve ont, d'ailleurs, une patine différente qui empêche toute confusion »[1].

M. Ladrière, en parlant du quaternaire inférieur du Nord de la France, ajoute : « On y trouve partout des ossements de grands mammifères : Elephas primigenius, rhinoceros tichorhinus, etc. ; celui de la Seine, qui est plus développé, d'ailleurs, renferme en outre elephas antiquus, rhinoceros Merckii, etc., c'est-à-dire une faune d'âge plus ancien, ce qui indiquerait une subdivision possible dans ce dépôt »[2].

M. d'Acy, contrairement à l'opinion du géologue de Lille, attribue l'assise inférieure de Saint-Acheul à la phase de l'Elephas antiquus.

Pourquoi notre collègue n'a-t-il pas protesté à la réunion d'Amiens contre l'âge donné aux couches de Saint-Acheul ?

D'après M. Ladrière, la coupe de Saint-Acheul est complète, les trois assises se présentent nettement superposées.

La photographie[3] montrée par M. d'Acy est donc incom-

[1] J. Ladrière, étude stratigraphique du terrain quaternaire du Nord de la France, *Annales de la Société géologique du Nord*, t. XVIII, p. 243, 244. — 5 novembre 1890.

[2] Ladrière, p. 269.

[3] Voir le limon des plateaux du Nord de la France, par M. d'Acy. 1878.

plète et ne fait voir que les deux assises inférieure et supérieure. Pour notre savant collègue, l'assise moyenne n'existe pas.

En réalité, l'étage inférieur de cette célèbre localité renferme une faune mixte avec Elephas antiquus et Elephas primigenius. Le niveau à Elephas antiquus paraît manquer.

Quoi qu'il en soit, la coupe photographiée est bien nette et nous montre une assise inférieure et une assise supérieure.

L'étage supérieur, qui nous occupe plus spécialement, appartient stratigraphiquement au quaternaire supérieur, et paléontologiquement à l'âge de l'Elephas primigenius.

L'étage inférieur est seul d'origine fluviale et caractérisé par une faune mixte sur laquelle je n'ai pas à insister ici.

Au point de vue archéologique, M. d'Acy a soutenu jusqu'à présent que l'industrie était la même dans toutes les couches de Saint-Acheul ; il reconnaît maintenant une modification de formes industrielles à chaque niveau. C'est avec plaisir que nous accueillons cette nouvelle observation.

De l'avis de notre collègue, le quaternaire inférieur renferme des instruments spéciaux, et le quaternaire supérieur est caractérisé par une industrie plus fine, montrant cependant les mêmes formes générales.

Nous sommes donc, mon éminent collaborateur, le docteur Capitan et moi à peu près d'accord avec M. d'Acy.

M. de Mercey a, depuis de nombreuses années, attiré l'attention sur les silex taillés contenus dans les couches supérieures de Saint-Acheul ; ils ont été également signalés tout particulièrement par M. Ladrière qui en parle d'après ce géologue distingué.

Dans tous les cas, M. d'Acy en décrivant avec son talent habituel ces outils, et en appelant l'attention sur eux, a puissamment contribué à éclairer cette question si controversée.

En somme, l'industrie des couches supérieures de Saint-Acheul occupe le même niveau stratigraphique et renferme les mêmes formes archéologiques que celle du limon des pla-

teaux de Normandie. Elle appartient au moustérien de M. G. de Mortillet.

Ce niveau renferme des silex taillés sur les deux faces et des silex taillés sur une seule face. On rencontre aussi des outils grossièrement façonnés dans les deux gisements.

De plus, comme je l'ai déjà dit, la stratigraphie nous fixe exactement la place et nous donne l'âge de ces silex taillés.

Voulant donner un nom à cette association habituelle d'outils divers, je l'ai appelée industrie acheuléenne ; M. Salmon la désigne sous le nom de Chelléo-moustérienne.

Aucun gisement mieux que Saint-Acheul n'offrait de meilleures conditions pour imposer son nom aux industries similaires. C'est donc ainsi, avec l'approbation de M. G. de Mortillet, que j'ai été amené à reprendre le terme d'acheuléen.

Toute confusion de niveau est d'ailleurs impossible en prenant pour base l'ordre stratigraphique comme nous devons toujours le faire dans nos études.

Telle ou telle industrie plus ou moins semblable sera de cette façon toujours rapportée à sa véritable place.

En résumé, il est parfaitement exact que les silex de formes anciennes, même grossières, se trouvent dans toutes les couches de Saint-Acheul, mais les deux étages de ce gisement sont caractérisés par une modification dans la forme des instruments et surtout par l'apparition de types nouveaux.

L'argument archéologique ne doit pas être rejeté ; en l'appliquant sagement, il peut apporter une preuve de plus pour fixer l'âge d'une assise. Nous ne pourrons, néanmoins, arriver à une grande précision pour déterminer l'âge d'un niveau qu'en nous adressant à la stratigraphie.

Les études locales me paraissent plus nécessaires que jamais en se gardant, cependant, de trop généraliser des faits qui, la plupart du temps, sont uniquement régionaux.

Chaque vallée, chaque région doit être étudiée séparément. Des recherches longues et minutieuses peuvent seules arriver à résoudre ce difficile problème. Et encore, ces in-

vestigations nous ménagent certainement plus d'une surprise.

Il faut donc savoir attendre pour conclure.

Voici à grands traits mon opinion sur une partie de l'industrie de l'époque pléistocène.

Je n'ai pas voulu trop pénétrer dans les détails archéologiques qui vont être discutés avec beaucoup plus de talent et d'autorité par MM. G. de Mortillet et Capitan.

M. E. D'ACY.— Je serais d'autant plus heureux d'être complètement d'accord avec mon trop indulgent confrère, que je rends davantage hommage à sa science. Mais j'ai le regret d'apercevoir encore quelques nuages entre nous.

Je ne reconnais pas trois étages, à Saint-Acheul, mais seulement deux ; et, en cela, je me permets de me séparer également de M. Ladrière. Voici la photographie d'une coupe de ces alluvions fameuses. Il n'y en a plus guère — pour ne pas dire : plus du tout — d'aussi complètes aujourd'hui ; et, de plus, une photographie a le grand avantage de ne pas pouvoir être accusée d'imagination [1]. Celle-ci montre clairement que la couche, qui vient immédiatement au-dessous de l'assise supérieure — couche que les ouvriers appellent sable des fondeurs, et à laquelle M. Ladrière a donné le nom de limon fendillé — que ce limon fendillé, dis-je, ne saurait être séparé des sables gras sous-jacents de l'assise inférieure. Jamais un ravinement n'aurait produit des pénétrations de ce genre. Elles ne peuvent être que le résultat d'infiltrations aqueuses ; et le limon fendillé est simplement un faciès des sables gras, comme la terre à briques est un faciès de l'ergeron. Si je puis parler ainsi, à Saint-Acheul — je ne m'occupe que de cette localité, — le limon fendillé n'est que la terre à briques des sables supérieurs de l'assise inférieure ; il leur appartient.

Maintenant, que M. Ladrière ait donné l'étage inférieur de Saint-Acheul, comme étant celui à *Elephas primigenius*, je le

[1] Je l'ai donnée dans mon *Limon des Plateaux*.

sais parfaitement. Mais M. de Mortillet a fait remarquer dernièrement que le savant Lillois avait laissé la paléontologie de côté, ou peu s'en faut; et, d'ailleurs, celui-ci avait été le premier à déclarer « qu'il ne s'était guère occupé que de la stratigraphie[1]. » Cédant peut-être — sans s'en rendre compte — à l'influence des géologues belges, ses voisins, il indique *Elephas primigenius* et *Rhinoceros tichorhinus*, comme caractérisant le quaternaire inférieur[2]. Il ne cite *Elephas antiquus* et *Rhinoceros Merckii*, que dans les environs de Paris[3]. Il porte *Elephas primigenius* — sans nommer *El Antiquus* — comme associé, dans la couche la plus profonde du quaternaire inférieur, à des silex chelléens, à Menchecourt[4]; et à des silex « dits de Saint-Acheul », — à Saint-Acheul. Dans ce dernier gisement, il indique également *Rhinoceros tichorinus*[5].

Ces erreurs, M. d'Ault du Mesnil les a certainement remarquées, aussi bien que moi. Je me bornerai à dire que, nulle part, que je sache, ni dans Buteux, ni dans Prestwich, ni dans Lyell, ni dans M. de Mortillet, *Rhinoceros tichorhinus* n'est cité comme ayant été rencontré à Saint-Acheul; que, pour ma part, depuis 25 ans que j'étudie ces carrières, je n'y ai pas vu un seul ossement de ce mammifère; et que, si *Elephas primigenius* s'y trouve — ce que je suis loin de contester, — *Elephas antiquus* y est également. Ce dernier y est indiqué par tous les savants que je viens de nommer; et je ne crains pas d'ajouter que, selon moi, il y est prédominant. Les deux seules dents d'éléphant, que m'y aient fournies les ouvriers[6], lui appartiennent; et il est plus nombreux qu'*antiquus*, dans la collection formée par Garnier, l'ancien et savant secrétaire

1 *Annales de la Soc. géol. du Nord*, t. XX, 1892, p. 39.

2 *Ibid.*, t. XVIII, p. 149.

3 *Ibid.*, p. 269.

4 *Ibid.*, p. 249.

5 *Ibid.*, p. 243.

6 J'ai déjà dit que les fossiles étaient malheureusement très rares à Saint-Acheul.

général de la Société des Antiquaires de Picardie et le guide zélé de tous les géologues français ou anglais, qui ont étudié autrefois ces alluvions.

M. Boule a bien voulu faire, avec son obligeance accoutumée, la détermination de ces fossiles, c'est dire qu'elle est absolument certaine.

Hippopotamus est également indiqué par Buteux et par M. de Mortillet, comme ayant été trouvé à Saint-Acheul[1].

D'ailleurs, il est évident que la couche, que M. Ladrière donne comme renfermant des silex acheuléens, avec *Elephas primigenius* et *Rhinoceros tichorhinus*, n'a rien de commun avec les limons des plateaux, puisqu'elle est tout à fait à la base du quaternaire inférieur du savant géologue, et que les limons des plateaux — terre à briques et ergeron — constituent son quaternaire supérieur.

Au point de vue industriel, je ne peux que répéter ce que j'ai dit tout à l'heure. La différence entre l'industrie de l'assise d'en bas et celle de l'assise d'en haut, n'est pas énorme ; et ce n'est qu'à force de voir des silex, que je m'en suis aperçu. Les types de la première continuent dans la seconde, je l'accorde parfaitement à M. d'Ault du Mesnil. Mais ils offrent quelques différences d'un étage à l'autre, soit au point de vue de la facture, soit à celui de l'abondance. Il y a là une modification qu'on ne saurait négliger, surtout en raison du changement qui lui correspond, dans la stratigraphie et dans la faune.

Je renouvelle cette restriction, parce que les faits me montrent de plus en plus que des industries différentes peuvent parfaitement être synchroniques, et que des industries semblables peuvent parfaitement ne pas être contemporaines. Aussi, je suis complètement d'accord avec mon savant confrère, quand il dit que l'étude des industries locales nous réserve très probablement des surprises.

[1] *Esquisse géologique du département de la Somme*, 2e éd., Abbeville, 1864, p. 126. — *Le Préhistorique*, 2e éd., 1885, p. 205.

C'est pour cela qu'il me paraît nécessaire d'abandonner la chronologie par l'industrie, et de revenir à une classification basée sur la stratigraphie et la paléontologie.

Et, en résumé, je ne vois rien dans les observations de M. d'Ault du Mesnil, qui doive me faire changer de manière de voir, relativement à l'attribution des silex des limons des plateaux normands ou picards, à une époque soi-disant acheuléenne, ou même relativement à l'existence de cette époque.

M. Capitan. — Du très intéressant exposé que vient de faire M. d'Acy, je ne retiendrai que ce qui a trait à l'industrie. Mon éminent et si compétent collaborateur M. d'Ault, vient de poser nettement la question au point de vue géologique et paléontologique; il a montré avec la plus grande évidence qu'à deux faunes très différentes, celle à eleph. antiquus et rhinoceros Merckii et celle à eleph. primigenius et rhinoceros tichorinus, correspondaient deux industries très différentes, l'industrie chelléenne et l'industrie chelléo-moustérienne qu'il a divisée en industrie acheuléenne et industrie moustérienne. L'industrie chelléenne doit être comprise dans le sens des formes de coups de poings les plus grossiers, à bords sinueux, à base irrégulière fréquemment recouverte de cortex et qui ne rappellent qu'imparfaitement l'instrument amygdaloïde ou en langue de chat de Saint-Acheul. Ce sont ces instruments si typiques, que M. d'Ault a trouvés aux environs d'Abbeville toujours associés à l'antiquus et au merckii, constituant une industrie univoque, spéciale, sans mélange avec des formes bien taillées et non pas, comme le dit M. d'Acy, si nos souvenirs sont exacts, des formes grossières mélangées à des instruments bien retaillés. Cette industrie est celle de certaines sablières des environs d'Abbeville tout à fait à la base. C'est aussi celle des *couches les plus anciennes* de Chelles. Nous pensons qu'il y a lieu d'insister sur ce point, car dans les couches situées au-dessus dans toutes ces localités, on trouve une industrie qui se perfectionne et présente des types bien mieux taillés, bien plus variés (l'instrument

amygdaloïde ou lancéolé, plat, à bords droits, taillé soigneusement, généralement sur les deux faces, quelquefois sur une seule, souvent accompagné de disques, de racloirs et même de pointes dites moustérienne et parfois de quelques types grossiers d'ailleurs rares).

On comprend donc que l'erreur est extrêmement aisée, et comme dans les sablières (sauf dans des circonstances exceptionnelles, comme celle par exemple qui ont permis à M. d'Ault de trouver lui-même et en place nombre d'os et d'instruments) on ne recueille que ce qui a été mis de côté par les ouvriers, il est bien facile de mélanger les objets appartenant à des couches différentes, puisqu'on n'a comme guide que le témoignage toujours douteux des ouvriers et l'aspect ou la patine des pièces, critérium qui réellement ne peut être considéré comme absolu. Rien de surprenant donc qu'à Chelles comme à Abbeville, comme à Amiens, la même récolte puisse fournir dans la même sablière des objets d'âges très différents que, suivant leur aspect ou le récit des ouvriers, on attribuera un peu bien..... imprudemment, il faut l'avouer, à telle ou telle couche, faisant ainsi une classification de convention.

Nous sommes donc d'accord avec M. d'Ault : il y a une industrie chelléenne contemporaine de l'eleph. antiquus et du rhinoceros Merckii ; nous ajouterons : elle se caractérise par un outillage spécial sur lequel nous avons suffisamment insisté. Mais c'est là une industrie rare, tant à cause du petit nombre des gisements actuellement connus qu'à cause même de la grossièreté des pièces souvent méconnues ou non recueillies. En dehors de Chelles, d'Abbeville, et vraisemblablement de quelques points des Charentes, on n'a guère signalé cette industrie tout à fait rudimentaire.

Dans la Vienne, par exemple, dans la Dordogne où les stations sont si nombreuses, si riches, nous n'en avons, parmi des milliers de pièces, jamais vu un seul spécimen pas plus dans les collections que sur place dans les stations ou les gisements. Il est donc important d'insister sur ce point et de

bien s'entendre sur ce qu'on désigne par le terme de chelléen que, par un abus regrettable, on a coutume d'attribuer à l'époque suivante.

Celle-ci a été surtout la cause des objections que nous a faites M. d'Acy. Pour lui, dès que la faune à eleph. antiquus et rhinoceros Merckii est remplacée par celle à primigenius et tichorinus, l'industrie devient moustérienne et reste telle jusqu'à ce que la modification industrielle solutréenne ou magdalénienne vienne changer complètement l'outillage. M. d'Acy nous fait remarquer que dès l'origine on trouve l'instrument amygdaloïde plat, bien retouché, à bords tranchants, taillé sur les deux faces, associé à des formes similaires taillées sur une seule face, au racloir et à la pointe moustériens. Nous nous garderons bien de dire le contraire, puisque c'est précisément sur ce mélange que nous avons insisté en étudiant avec M. d'Ault les limons des plateaux de Normandie. C'est bien là l'industrie typique de Saint-Acheul.

Pourquoi M. d'Ault a-t-il proposé ce terme d'acheuléen pour désigner cette industrie ? C'est qu'il lui a semblé que cette coupure était légitimée par le développement si considérable de ce faciès industriel dans lequel rentrent toutes (à quelques très rares exceptions près) les stations et les gisements les plus anciens qui ont été signalés..... et on sait qu'ils sont innombrables. Au point de vue industriel, en effet, il y a sur l'époque chelléenne un progrès évident, et tandis que les formes se perfectionnent, il y a introduction dans l'outillage de formes nouvelles. C'est donc avec le changement de faune, toutes les conditions requises pour caractériser une industrie qui marque aussi une époque. Mais, objecte M. d'Acy, pourquoi ne pas appeler moustérienne cette époque ? Mon Dieu, pour une raison bien simple, c'est que les classifications sont faites pour grouper les faits déjà connus et en faciliter l'étude. N'est-ce pas le cas en l'espèce et n'y aurait-il pas inconvénient à faire rentrer dans le même cadre l'industrie dont nous parlons ici : industrie acheuléenne et l'industrie moustérienne, telle qu'elle existe au Moustier par

exemple. Croit-on que mis en présence des objets qu'il peut ramasser sur les terrasses du Moustier, ou au contraire parcourant les grands ateliers acheuléens de la Vienne, un chercheur aura la même impression et confondra les deux industries. Il faut réellement faire par trop abstraction des recherches sur place pour critiquer cette coupure de l'acheuléen qui cadre si bien avec ce que montre l'observation sur le terrain. En effet, que l'on cherche dans ces grandes stations acheuléennes de la Vienne, dont plusieurs sont dans des limons de plateaux ou dans des sablières, on y trouvera en abondance les instruments amygdaloïdes ébauchés, brisés, plus rarement intacts, quelques-uns seront taillés sur une seule face, les racloirs plus ou moins retouchés seront assez fréquents les pointes rares, les disques assez fréquents. Au Moustier, au contraire, les racloirs abondent et surabondent, les disques sont loin d'être rares, les pointes sont peu fréquentes, les instruments amygdaloïdes d'une grande rareté. Aussi l'objection tirée de la présence de plusieurs de ces instruments dans la vitrine du Moustier au musée de Saint-Germain ne peut-elle être maintenue en présence des résultats de l'observation directe. Voici donc deux industries qui ont évidemment des points de contact — pas plus en palethnologie qu'en toute autre science il n'y a de transition brusque — mais qui ont un faciès si dissemblable qu'on ne saurait guère les confondre sous peine d'introduire une certaine confusion dans les recherches et les déterminations.

En somme, le terme acheuléen désigne donc un aspect, une industrie, probablement une époque spéciale ; il permet d'établir une division dans cette époque moustérienne qui semble avoir été longue et qui se présente avec des aspects divers. A ce point de vue, ce terme nous a paru commode au point de vue de la classification. Il est plus simple que le terme chelléo-moustérien, il prête moins à la confusion que le terme moustérien ancien, opposé à moustérien récent ; enfin il n'est pas aussi irrationnel que notre savant et aimable contradicteur veut bien le dire. A ces divers points de vue, il nous sem-

ble pouvoir être maintenu jusqu'à ce qu'on ait trouvé mieux ou que la marche de la science ait rendu les classifications inutiles, ou bien plutôt ait forcé de les multiplier pour y faire rentrer les faits qui, mieux connus, se seront manifestés avec l'extrême complexité que révèlent tous les phénomènes naturels.

En tous cas, nous sommes heureux de constater que pour les grands traits nous nous entendons avec M. d'Acy et qu'en somme la discussion porte sur un point de détail à propos duquel nous finirons, j'espère, par nous entendre.

M. E. D'ACY. — Je n'ai jamais eu la pensée d'identifier l'industrie du Moustier avec celle des couches inférieures de Chelles ou de Saint-Acheul. La meilleure preuve que j'en puisse donner, c'est que je place le quaternaire supérieur au commencement de l'époque du Moustier.

Je n'ai jamais songé non plus à contester que, dans la grotte du Moustier, les silex retaillés sur leurs deux faces ne fussent moins nombreux — et même beaucoup moins nombreux — que ceux retaillés d'un seul côté. J'ai simplement dit — ou tout au moins voulu dire — que, dans la grotte du Moustier, il y avait encore un certain nombre de pièces retaillées sur leurs deux faces ; que les spécimens de ce genre, très bien travaillés, devaient y être bien rares, puisqu'il n'y en avait aucun au Musée de Saint-Germain ; que, par contre, il y en avait de grossiers et même de tout à fait grossiers ; et que, en raison de cette persistance de ce que l'on veut appeler le *type chelléen*, il n'y avait, ni en réalité, ni même en théorie, une troisième industrie à intercaler entre celle de Chelles et celle du Moustier, et, moins encore, entre celle de Chelles et celle du limon des plateaux, qui est le début de celle du Moustier.

M. Capitan nous a parlé de l'évolution de l'industrie. Je ne nie pas que l'industrie ne se soit modifiée peu à peu. Ce que je viens de dire de celle de Saint-Acheul en est la preuve. Mais cette modification a-t-elle eu lieu toujours et en tout, de la même manière, et comme le voudrait la théorie ? Je crois

d'autant plus prudent de se méfier, à ce sujet, des surprises prédites par M. d'Ault du Mesnil, que certains exemples doivent déjà donner à réfléchir.

Pour ne revenir que sur le gisement de Saint-Symphorien, et quelle que soit l'idée que l'on ait de l'âge des différentes couches qui le constituent, il est incontestable qu'une industrie, dans laquelle il n'y a que des pièces retaillées d'un seul côté, s'y trouve au-dessous d'une autre industrie, qui, avec des silex retaillés d'un seul côté, en renferme d'autres, retaillés sur leurs deux faces.

M. Gabriel de Mortillet. — Je suis tout à fait de l'avis de M. d'Ault du Mesnil, si nous voulons arriver à une solution, il faut limiter la discussion à des localités bien connues et soigneusement étudiées. En l'étendant trop notre collègue M. d'Acy en affaiblit la portée. Avant de généraliser il faut tout d'abord bien établir le point de départ.

Nous laisserons donc de côté, pour un moment, si vous le voulez bien, deux localités qui je crois sont fort peu connues de vous tous. M. d'Acy, si je ne me trompe, ne les a pas même étudiées sur place. En tout cas, il ne nous les a jamais décrites ici. Les discuter serait un peu agir en aveugle. L'une d'elles est située dans un pays dont un des savants les plus distingués a dit que le coup de poing de St-Acheul est une invention de l'amour-propre français. L'autre, du bassin de Lyon, bien qu'ayant donné lieu à une communication à l'Institut, pouvait être le produit d'un malentendu, aussi le silence s'est-il fait à son égard depuis la première communication.

J'aborde immédiatement St-Acheul. C'est la localité typique que vous connaissez tous, qui a été visitée par la plupart d'entre vous et sur laquelle s'appuie surtout M. d'Acy.

Notre collègue M. d'Ault vous a donné la coupe nette et précise de St-Acheul, d'après M. Ladrière. Mais cette coupe n'est pas la reproduction d'une coupe naturelle. C'est une coupe théorique, un simple schema. Nulle part à St-Acheul on ne voit une coupe semblable, pour la composer il a fallu aller chercher les éléments dans le sens horizontal, en che-

minant sur le plateau. Peu importe; je me contenterai de la coupe naturelle que tout le monde connaît, celle que tout le monde a vue dans les carrières de gravier :

Terre végétale et argile.
Sable gras.
Sable aigre.
Cailloutis.

Cette coupe me suffit. Comme je l'ai dit, je ne veux m'appuyer que sur des faits bien connus, bien constatés. Les assises exploitées de St-Acheul ont 4 à 5 mètres de puissance. Leur composition dénote trois régimes fort différents des eaux. L'assise inférieure à cailloux et graviers a nécessité pour se former des eaux abondantes, à courant rapide, avec une force d'écoulement suffisante pour rouler les silex et les arrondir. L'assise moyenne à sable aigre dénote un courant beaucoup moins fort, bien suffisant pour entraîner l'argile, mais pas assez vigoureux pour balayer le sable. Enfin l'assise supérieure à sable gras, c'est-à-dire mêlé d'argile, montre des eaux calmes et tranquilles. Ces changements dans le régime des eaux, et la puissance des dépôts laissés par ces eaux dénotent un laps de temps fort long; aussi a-t-on constaté des modifications d'industrie et de faune suivant le niveau où objets travaillés et débris organiques ont été rencontrés.

En fait d'industrie, d'après mes propres observations et celles de la presque totalité des observateurs, les coups de poing, les plus gros, taillés à grands éclats, se trouvent surtout à la base des graviers. Quelques rares instruments affectant des formes moustériennes se mêlent à ces coups de poing, mais ils se rencontrent principalement vers la partie supérieure. Les coups de poing deviennent alors plus soignés, mieux taillés, de formes plus légères : en un mot ils se rapprochent des formes et de l'aspect de certains coups de poing qui se montrent encore à la base de quelques assises franchement moustériennes.

M. d'Acy n'est pas de cet avis. Autrefois il mêlait tout : les coups de poing étaient associés au pointes et aux racloirs moustériens dans toute la hauteur de la coupe. C'est bien autre chose aujourd'hui. Vous venez d'entendre que les racloirs sont groupés à la base, que les coups de poing se développent au-dessus et que, dépassant même le sable gras, ils se rencontrent abondamment dans les formations supérieures de l'ergeron et la terre à brique.

Dans la communication que vient de nous faire M. d'Acy il y a donc concernant l'industrie de St-Acheul deux propositions :

1° L'industrie de la base du quarternaire de St-Acheul est caractérisée par de nombreux racloirs, taillés sur une seule face.

2e L'industrie des alluvions de Saint-Acheul est analogue à celle de l'ergeron et de la terre à brique.

Pour établir sa seconde assertion notre collègue a produit deux tiroirs remplis de magnifiques pièces que nous avons été enchantés de voir. Pourquoi n'a-t-il pas également apporté des pièces à l'appui de sa première assertion? Est-ce que les racloirs de la base des assises de Saint-Acheul seraient moins concluants et surtout moins nombreux que les coups de poing?

J'aurais pourtant été fort aise d'en voir, n'en ayant jamais rencontré, et je ne suis pas le seul. Ces racloirs, peut-être très abondants aujourd'hui grâce au bon concours des ouvriers, n'existaient pas autrefois. Dès 1855, Rigollot, le premier disciple de Boucher de Perthes constate qu'en cinq ou six mois on a trouvé 400 coups de poing et un couteau ou éclat. « C'est, ajoute-t-il, le seul de ce genre que je sache avoir été trouvé à Saint-Acheul. »

En 1859, M. et Mme Albert Gaudry ont exécuté des fouilles à St-Acheul ayant soin de ne jamais s'absenter en même temps. Tout le terrain creusé leur a passé sous les yeux, et pourtant en fait de silex taillés, ils ont recueilli uniquement 9 coups de poing. Aussi M. A. Gaudry s'en étonne et il écrit à l'Académie des Sciences : « Il est étrange de ne trouver

d'autres traces de l'existence de l'homme que des haches plus ou moins semblables. »

J'ajouterai : il est encore plus étrange de voir M. d'Acy en contradiction avec un pareil fouilleur et presque l'unaminité des observateurs!

Quant à la seconde proposition de M. d'Acy, il est tout simple qu'il y ait certains rapports entre l'industrie du sommet des alluvions de St-Acheul et de la base des terres à briques, l'ergeron compris. C'est justement ce qui a décidé M. d'Ault à reprendre le nom d'acheuléen pour le donner à l'époque de transition, époque que M. Salmon propose de désigner sous le nom de chelléo-moustérienne.

Nous sommes donc tous d'accord sur ce point avec M. d'Acy. Mais où nous différons, c'est quand notre collègue prétend que rien ne caractérise cette époque de transition et qu'on ne peut en distinguer l'époque antérieure, le chelléen. Cette manière de voir de notre collègue tient à la découverte des racloirs faite pour lui, à la base des alluvions de St-Acheul. N'y a-t-il pas là une malheureuse intervention d'ouvriers cherchant à spéculer sur la bonne foi d'un observateur? Je ne vois pas d'autre explication de ce fait anormal, contraire aux observations générales.

Passons maintenant à la faune.

La faune de St-Acheul n'est pas riche. On a signalé dans les carrières quelques dents d'éléphants. M. d'Acy a été assez heureux pour y acquérir deux belles molaires d'*Antiquus*. Il en conclut que les alluvions de St-Acheul appartiennent au quaternaire le plus ancien. Ces alluvions contenant aussi, et à leur base, des racloirs, outils caractéristiques du moustérien, il en résulte qu'entre le moustérien et le chelléen il n'y a pas de différence. C'est très bien, si réellement les racloirs de la base des alluvions de St-Acheul existent. Mais pourquoi M. d'Acy, qui nous fait si généreusement admirer les magnifiques pièces de sa remarquable collection, ne nous a-t-il pas montré le moindre de ces grattoirs qui ont échappé à Rigollot, à Gaudry et à tant d'autres? Tant que nous ne les aurons

pas vus, et tant que nous n'aurons pas constaté qu'ils viennent bien de la base des graviers, nous sommes en droit de ne pas admettre leur existence et les conséquences par trop considérables qu'on veut en tirer.

Si les alluvions de St-Acheul ont fourni de l'*Elephas antiquus*, elles ont aussi donné de l'*Elephas primigenius*. Il y a donc mélange ou superposition, bien difficile à distinguer des deux espèces. C'est ce qui m'a fait renoncer à St-Acheul, comme type d'époque et choisir, Chelles, qui est beaucoup plus riche en fossiles et dont les assises quaternaires sont bien plus tranchées que celles de St-Acheul. A St-Acheul nous n'avons en fait de fossiles caractéristiques que des éléphants. A Chelles nous avons outre les éléphants, des rhinocéros; à l'*Elephas antiquus* se joint en abondance le *Rhinoceros Merkii* qui, est comme l'*Antiquus*, caractéritique du quaternaire tout à fait inférieur. Ces deux espèces sont spéciales aux couches intactes, et s'il se trouve du mammouth ou *Elephas primigenius*, ce n'est que dans des assises postérieures, produits de dénudation des couches précédemment citées.

De St-Acheul, Somme, M d'Acy a passé aux environs de Mons, Belgique. Comme certains géologues belges, il admet que le quaternaire de Mesvin est du quaternaire tout à fait inférieur. Comme il y a là deux niveaux archéologiques, l'un avec des coups de poing bien caractérisés, l'autre avec des disques, il en conclut que sous les coups de poing chelléens il y a des pierres taillées d'une autre forme. Cette conclusion pèche par la base ou la prémisse. Le quaternaire de Mesvin, comme j'ai pu le constater avec plusieurs de nos collègues présents à cette séance, n'est pas du quaternaire inférieur, mais bien du quaternaire moyen. C'est parfaitement établi par la faune qui ne contient que l'*Elephas primigenius* et le *Rhinoceros tichorhinus*. C'est confirmé par l'industrie. Il y a bien des coups de poing en silex, mais ce ne sont pas des coups de poing chelléens. Ce sont des coups de poing du moustérien inférieur ou acheuléen de M. d'Ault. C'est aussi nettement établi pour les disqnes qui ne sont pas autre chose que des nucléus

moustériens ; nucléus destinés à donner non des lames allongées et étroites, mais des éclats larges et plus ou moins triangulaires pour faire des pointes ou des racloirs propres à l'époque moustérienne.

M. d'Acy a aussi invoqué la station du Moustier. M. Capitan lui a parfaitement répondu sur ce sujet. Je n'en parlerais donc pas si je n'avais été personnellement pris à parti concernant le Musée de St-Germain. M. d'Acy dit que la vitrine qui contient les échantillons du Moustier, renferme un coup de poing des plus grosièrement taillés accompagné de beaucoup d'autres plus finis. Les coups de poing grossiers et soignés se trouvent associés, d'après notre collègue, dans tous les gisements et à tous les niveaux. Ils ne peuvent donc d'après lui servir à distinguer des époques différentes.

C'est bien moi qui ai rangé la vitrine du Musée de St-Germain qui contient les échantillons du Moustier. Dans l'organisation de la salle paléolithique, le gisement du Moustier devait occuper une demi-vitrine , présentant un espace d'environ 35 centimètres de large sur 2 mètres de long. Il m'a fallu choisir dans les récoltes faites tous les types et en prendre un certain nombre suivant leur importance. Le groupement provient donc forcément d'un choix. Il ne pouvait être proportionnel, car une forme très abondante ne devait pas envahir l'espace au détriment des formes moins communes. Bien plus quand certaines formes présentaient un grand intérêt au point de vue des caractères spéciaux et des transitions entre époques, il devenait nécessaire d'en présenter une certaine quantité, afin que les visiteurs puissent bien saisir ces caractères et ces transitions. C'est ce qui est arrivé pour les coups de poing. D'une manière générale ils servent de transition entre le chelléen et le moustérien, de plus dans le cas spécial c'est aussi la forme de transition entre les gisements des cavernes et les gisements des alluvions. J'ai donc placé dans la vitrine tous les coups de poing du Moustier que possédait le Musée, tandis que j'ai été obligé d'éliminer un certain nom-

bre d'échantillons d'autres formes qui faisaient double emploi et qui avaient encombré inutilement la vitrine. C'est pour cela que les coups de poing sont proportionnellement plus nombreux. Quant au coup de poing grossier c'est une première ébauche, pièce fort intéressante, mais qui ne pouvait être soignée, et c'est probablement parce que la taille ne venait pas bien, que les hommes du Moustier l'ont rejetée. Lorqu'on veut tirer des déductions d'une pièce, il faut tout d'abord l'examiner avec soin et critique.

Ce que je viens de dire du Musée de St-Germain s'applique à tous les musées et s'applique bien plus encore aux collections particulières. Ainsi dans la splendide collection de M. d'Acy on peut admirer les formes les plus parfaites des temps paléolithiques, mais il est de toute impossibilité de faire des relevés statistiques. Les coups de poing y sont pourtant encore proportionnellement bien plus nombreux que toutes les autres formes bien que M. d'Acy, avec une générosité et une obligeance parfaite, en ait distribué des quantités considérables. S'est-il dessaisi d'un seul échantillon de St-Acheul, taillé d'un seul côté ? Je ne crois pas. La proportionnalité est donc encore bien moins établie ici que dans les vitrines du Musée de St-Germain.

Le but de notre collègue dans sa communication est de montrer que la classification que j'ai proposée et qui est généralement adoptée n'a aucun fondement. Qu'en résumé les différents niveaux quaternaires ne contiennent pas des industries spéciales, bien caractérisées, pouvant servir à baser et établir des époques distinctes.

La question ainsi dégagée de toutes les fleurs dont on l'a enguirlandée devient trop personnelle pour que j'y réponde moi-même. Je serais trop juge et parti. Je vais donc me contenter des témoignages de divers de nos collègues complètement indépendants.

Je citerai et remercierai tout d'abord MM. d'Ault du Mesnil et Dr Capitan qui ont répondu d'une manière tout à la fois si brillante et si concluante, l'un comme géologue, l'autre comme palethnologue.

Je citerai ensuite M. Doré-Delente de Dreux. Il a signalé une exploitation de quaternaire des plus intéressantes, attenante au village du Bas-Luisant, près de Chartres. Plus heureux qu'à St-Acheul, on a là une coupe complète. Dans le bas sont les cailloux et les sables d'une puissance de 2 à 4 mètres, exploités comme ballast et au-dessus se développent 1 mètre 50 d'argile sableuse et 2 mètres et plus de terre à brique. Ces deux assises, utilisées à la confection des briques, sont séparées par un petit lit pierreux contenant des silex taillés. On rencontre aussi des instruments en silex dans les graviers inférieurs. Mais ces silex ouvrés des deux niveaux, dont M. Doré-Delente possède une jolie série, dans leur ensemble ont des formes tout à fait différentes. Ils appartiennent à deux industries parfaitement distinctes. Il n'est pas possible de supposer triage et supercherie des ouvriers. Le personnel est entièrement différent dans la sablière et dans la briquetterie qui n'appartiennent même pas au même entrepreneur de travaux. En outre les instruments des deux niveaux ne diffèrent pas seulement par la forme, mais encore par la patine et qui plus est par le plus ou moins de fraîcheur des angles. Dans l'assise de cailloux ces angles sont plus ou moins émoussés et arrondis, dans les argiles, ces angles sont restés vifs et tranchants. Il n'y a donc pas de supercherie ou de mélange accidentels possible. J'ai visité moi-même la localité avec M. Doré-Delente, et vérifié l'exactitude des données qui précèdent.

Je termine en exposant une observation faite avec soin, par un des derniers membres admis dans notre Société, notre nouveau collègue M. Perrier du Carne. A la briquetterie Tolet, à Rollebois, près Mantes, il a relevé la coupe suivante :

1° Terre végétale	0m30
2° Argile brune coupée par un lit de silex anguleux	1 »
3° Argile rougeâtre	3 80
4° Sables et silex argileux	0 60
5 Argile jaune en moyenne	2 »
Total	7m70

Le tout repose sur la craie parfois recouverte d'argile à silex. Eh bien, M. Perrier du Carne a constaté au sommet de l'argile rougeâtre, n° 3, des silex moustériens, racloirs et pointes, mais ne descendant pas au-dessous de $0^{m}20$ à $0^{m}50$ du niveau supérieur de cette assise. Il a ensuite, dit-il, trouvé des silex chelléens, parfaitement caractérisés, assez nombreux, également dans l'argile rougeâtre, n° 3, mais à partir seulement de $0^{m}70$ à $1^{m}20$ au-dessous du niveau supérieur. Il y a là, d'après M. Perrier du Carne (*Le creusement de la vallée de la Seine et le limon des plateaux et des pentes*, 1893), deux industries bien tranchées superposées dans une seule et même assise. Mais MM. Perrier du Carne et Doré-Delente, au lieu de placer les racloirs à la base du quaternaire comme M. d'Acy, les indiquent au niveau de l'industrie supérieure.

Comme conclusions, nous devons donc admettre :

D'une part que les industries quaternaires varient suivant les niveaux et peuvent, par conséquent, caractériser des époques.

D'autre part, que si le gisement de Saint-Acheul — actuellement épuisé ou peu s'en faut — fournit *in extremis* des racloirs à sa base, c'est le fait de l'habileté des ouvriers plus forts sur ce point que tous les palethnologues présents et passés !

Saint-Acheul a fourni des coups de poing à Montières. Par réciprocité Montières n'aurait-il pas fourni des racloirs à à Saint-Acheul ?

M. E. D'ACY. — Je crois inutile de réponde à l'accusation de M. de Mortillet de caractériser la base du quaternaire de St-Acheul par de nombreux racloirs, et de placer au-dessus le développement des coups de poing. Je n'ai rien dit de semblable.

Si je n'ai pas apporté aujourd'hui de racloirs provenant des couches inférieures, je crois l'avoir fait suffisamment dans d'autres discussions, pour réfuter les insinuations de M. de Mortillet. D'ailleurs ceux de nos collègues que ces

questions intéressent, n'ont qu'à me faire l'honneur de venir voir ma collection. Ils ne sauraient me faire un plus grand plaisir.

M. de Mortillet vient de revenouveler ses attaques contre la créance que j'accorde aux patines et aux dires des ouvriers; et il a affirmé de nouveau que j'ai eu une grande peine à recueillir les *quelques* pièces retaillées d'un seul côté que je possède. Je suis donc obligé de répéter que M. de Mortillet a dressé, au Musée de Saint-Germain, un tableau de la superposition des patines des silex de Saint-Acheul. Dans *Le Préhistorique*, il a enseigné que « grâce à la patine, qui varie suivant les niveaux, on pouvait parfaitement, à Saint-Acheul, se rendre compte de l'endroit d'où provenaient les silex taillés [1] » Je n'ai donc pas si grand tort de demander des renseignements à ces colorations; et elles me fournissent, pour contrôler les dires des ouvriers, un moyen que M. de Mortillet peut difficilement récuser, et qui me dispense de parler de la concordance que m'ont présentée ces dires, depuis 25 ans, et dans la bouche de je ne sais combien d'individus. Il ne peut y avoir de doute sur l'attribution du cacholong, plus ou moins blanc, aux silex des limons supérieurs, et sur celle des patines multicolores aux silex de l'assise du quaternaire inférieur.

Que les pièces retaillées d'un seul côté soient — ou au moins paraissent être — beaucoup moins nombreuses, dans l'étage inférieur de Saint-Acheul, que celles retaillées sur les deux faces, je suis obligé de répéter également que je ne l'ai jamais contesté. Mais j'avoue que j'ignorais avoir eu une très grande peine à recueillir les exemplaires des premières que je possède, et avoir conservé tous ceux que j'ai achetés aux ouvriers. Ces silex, retaillés d'un seul côté, paraissent certainement plus rares à Saint-Acheul, qu'ils ne le sont réellement. Les ouvriers — c'est M. de Mortillet qui parle, et

[1] 2e édit., p. 156.

je ne saurais mieux dire — les ouvriers, ramassant les silex, pour les vendre, « prennent les plus gros et ceux qui *tapent le plus dans l'œil*, comme ils disent[1]. » Or les pièces retaillées d'un côté, les éclats — comme les appellent dédaigneusement les ouvriers — ne rentrent généralement dans aucune de ces deux catégories.

M. et Mme Gaudry, m'objecte mon savant confrère, n'ont trouvé aucun silex retaillé d'un seul côté, dans les fouilles qu'ils ont fait pratiquer, avec tant de patience, sous leurs yeux, à Saint-Acheul[2]. Ne serait-il pas plus exact de dire qu'ils n'en ont pas recueilli ? Il n'est pas toujours facile de reconnaître ces petits objets, surtout quand ils sont empâtés dans du sable argileux. De plus, ont-ils pensé à en chercher? se sont-ils occupés d'autre chose que des *haches ?* M. l'abbé Bourgeois m'a dit avoir été le premier à obtenir des ouvriers qu'ils ramassassent de ces silex, et même à leur apprendre à les distinguer.

Plus récemment, j'ai été plusieurs années sans en soupçonner l'existence. Les ouvriers ne daignaient pas me faire voir ceux qu'ils avaient trouvés; ils y attachaient si peu d'importance, qu'ils les laissaient dans les carrières, ou parmi toute sorte de rebuts, tandis qu'ils emportaient soigneusement les *haches* dans leurs maisons.

Quant à la faune, j'ai dit que *Elephas antiquus* était prédominant dans l'assise inférieure de Saint-Acheul. S'il est extrêmement abondant dans celle de Chelles, *Elephas primigenius*, s'y trouve également, bien que beaucoup moins fréquemment. Il y a plusieurs molaires de cette dernière espèce provenant de ces alluvions, au Muséum d'histoire naturelle; et j'en possède quelques-unes. Le synchronisme des deux gisements me paraît donc établi à ce point de vue, comme aux autres. Au besoin, *Hippopotamus* trancherait la question. Je crois avoir répondu, par avance, aux observa-

[1] *Bull. Soc. d'Anthrop. de Paris*, 1893, p. 306.

[2] Elles ont duré deux jours, et ont eu lieu en 1859.

tions que M. de Mortillet vient de présenter relativement à l'outillage de la grotte du Moustier. Je passe donc à celles qui ont trait à l'industrie des alluvions de Saint-Symphorien.

Ici encore, M. de Mortillet me fait dire ce que je n'ai pas dit. J'ai réservé complètement la question de l'âge des couches.

Ce que j'ai dit de la superposition des industries reste intact. Mais notre savant confrère nous a expliqué que les braves gens, qui habitaient jadis ce pays, prenaient des rognons de silex, dans le lit de la rivière, les y dégrossissaient, puis emportaient, pour les terminer, ceux qui avaient bonne façon, ne laissant dans la rivière que les disques-nucléus, les éclats de fabrication et les pièces ratées; qu'il était donc tout naturel que l'on ne retrouvât aujourd'hui, dans les alluvions fluviatiles, que ces rebuts de tout genre; et enfin que les silex, taillés sur les deux faces, ou sur une seule, que l'on recueille à la base de l'ergeron, étaient ceux qui avaient été emportés et terminés sur la rive, puis utilisés plus ou moins.

Je répondrai que les Belges quaternaires auraient eu un singulier goût, s'ils s'étaient installés dans l'eau, pour dégrossir leurs silex, alors qu'ils pouvaient, sinon même trouver des rognons sur la rive, au moins les emporter et les travailler tout à leur aise sur la terre; qu'il ne me semble pas moins extraordinaire, s'ils ont dégrossi des *haches* en cet endroit, qu'ils n'en aient raté et, par suite, abandonné aucune ébauche[1]; que des pièces travaillées d'un seul côté, qui ne sont pas de simples déchets, se trouvent avec les disques-nucléus; qu'en thèse générale, les disques-nucléus n'ont servi que très exceptionnellement à faire des *haches*, et que les lames que l'on tirait des disques, n'ont été retaillées des deux côtés, que tout à fait rarement; et surtout enfin, que la stratigraphie démontre que les disques-nucléus de Saint-

[1] M. de Munck, in : *Fédération archéol. et histor. de Belgique. Compte-rendu du VIe Congrès, à Liège, en 1890*, p. 141 et 142.

Symphorien, et les silex retaillés d'un côté qui leur sont associés, ne sont pas contemporains des pièces retaillées des deux côtés, ou d'un seul, qui se trouvent à la base de l'ergeron.

A son retour d'une excursion en Belgique, M. de Mortillet a publié un mémoire, dans lequel il a reproduit, comme typique, une coupe relevée par M. de Munck[1]. Dans cette coupe, le cailloutis de base de l'ergeron, — gisement des silex retaillés sur les deux faces — est séparé des couches inférieures à disques-nucléus, etc., d'abord par une couche de sable, puis par un lit tourbeux. Dans la couche de sable, M. de Munck, malgré des recherches prolongées et très attentives, n'a trouvé ni silex ni ossements. Le lit tourbeux lui a fourni uniquement des dents de cheval, en grand nombre[2].

Ces deux couches ont demandé du temps pour se former; surtout la seconde, qui, très probablement, représente un ancien sol. Les silex taillés de la base de l'ergeron, *haches* ou autres, loin de provenir des disques-nucléus des couches inférieures, leur sont donc très certainement postérieurs.

M. Zaborowski. — Il résulte bien ceci des explications échangées, à savoir : que la grande généralité des pièces recueillies à St Acheul relève bien du type de l'industrie de Chelle. Ce n'est qu'après coup et à la suite de recherches plus minutieuses qu'on a pu découvrir des outils du type du Moustier, rapportables au niveau moyen du gisement classique. Or avec cette industrie chelléenne en presque totalité, le mammouth a été découvert. Le conteste-t-on ? Ce n'est qu'à grand peine qu'on a reconnu de rares restes de *l'éléphas antiquus* à la base du dépôt. Et le mammouth est par excellence l'animal caractéristique du gravier des rivières. Cela suffit bien pour qu'on

[1] *Revue mensuelle de l'École d'Anthropologie de Paris*, numéro du 15 juillet 1891, p. 194, 195.

[2] *Fédération... loc. cit.* Voir aussi la planche I, qui donne une coupe détaillée du gisement.

continue à distinguer Saint-Acheul. Tout y était ou en train de devenir différent: la faune, la flore, le climat, les habitants. Nous sommes bien sûrs de connaître l'homme de Saint-Acheul, les restes humains les plus anciens qui soient datés avec certitude étant associés au mammouth. Nous ne sommes pas sûrs de connaitre l'homme de Chelles. Quel nom donnerait-on d'ailleurs à l'industrie des graviers des rivières de l'Angleterre, par exemple? Cette industrie identique à celle de la Somme, est constamment associée aux restes du mammouth, le plus souvent seuls, rarement plus ou moins mêlés à ceux de *l'antiquus*. Qu'en raison de ce mélange on considère l'époque de Saint-Acheul comme une époque de transition, je le veux bien. Mais il n'y a pas de bonnes raisons pour la mettre de côté.

597e SÉANCE. — 1er Mars 1895.

PRÉSIDENCE DE M. DARESTE.

CORRESPONDANCE.

— Lettres de remerciement de MM. le Dr Salle et le Dr Hagen.

— Lettre de M. Léon Vidal, demandant l'envoi d'un délégué de la Société à une commission d'étude pour la fondation d'un musée photographique documentaire.

En l'absence de renseignements suffisants sur cette fondation, la Société ajourne sa décision à ce sujet.

— Affiche de la Faculté des Lettres de Toulouse, annonçant un cours libre d'Archéologie par M. Cartailhac, qui traitera principalement de l'état des civilisations dans les divers pays de l'Europe à la fin de la période préhistorique.

OUVRAGES OFFERTS.

Bouïnais et A. Paulus : — *Le culte des morts dans le Céleste Empire et l'Annam*, in-8°, 268 pages, Paris 1893.

Livi (Dott. R.) : — *Sullo sviluppo del dente del giudizio* (Est. dagli Atti della Soc. rom. di Antropologia), in-8°, 8 pages, Turin 1894.

Lebocq (H.) : — *Anatomie des formes extérieures du talon*, in-8°, 12 pages, Gand, 1893.

Penka (Karl) : — *Die heimat der Germanen* (Separat aus der Mittheil. der Anthrop. Gesell. in Wien), in-4°, 2 col., 32 pages, Vienne 1893.

— *Die kupferzeit in Europa* (Separat. ans OEsterr-Ungar Revue), in-8°, 16 pages, Vienne s. d.

Ribemont-Desaigne et Lepage : — *Précis d'obstétrique*, in-8, 1,324 pages et fig., Paris 1894.

PÉRIODIQUES.

Articles à signaler : *Revue mensuelle de l'Ecole d'Anthropologie*, 15 février 1894. — G. de Mortillet : Habitations de l'âge du bronze; Terramares. — André Lefèvre : La théogonie d'Hésiode.

Mittheil. der Anthropologischen gesellschaft in Wien, Bd. XX, III, 1893, h. VI. — Alfred Nehring : Ueber die Gleichzeitigkeit des Menschen mit spelaea.

ÉLECTIONS ET CANDIDATURES.

MM. Boudier et Barthélemy sont élus membres titulaires.

M. Pokrowsky, liencié es sciences naturelles, présenté par MM. Manouvrier, Papillault et Louet, demande le titre de membre titulaire.

COMMUNICATIONS.

Résultats des recherches anthropologiques sur les peuples d'Orient.

PAR LE Dr ALEXANDRE D'ÉLYSEEFF.

Résumé par le Dr F. Regnault.

C'est un compte rendu succinct des voyages faits en Orient et en Afrique du Nord par ce médecin Russe. Les observations anthropologiques et ethnologiques de cet explorateur n'ont pas d'ailleurs encore été mises en ordre. Il nous faudra encore attendre quelque temps avant de parler des résultats définitifs dont les quelques mots que nous envoie notre correspondant de Moscou font présager l'importance.

Notons toutefois dès à présent des recherches d'un extrême intérêt faites sur les peuplades préhistoriques de l'Arabie Pétrée.

L'auteur y a trouvé des instruments de toutes les périodes de l'âge de pierre. De plus il existe des menhirs, des cromlechs et des dolmens.

Mais la découverte la plus intéressante est celle des maisonnettes rondes ou « nawanis » qui existent par centaines dans le désert des montagnes du Sinaï.

Enfin dans le désert de l'isthme on recontre souvent des tumuli.

L'homme habitait donc l'Arabie Pétrée à l'époque néolithique. D'autre part, on a des preuves indubitables que ces hommes de l'âge de pierre furent en contact avec les Egyptiens qui y venaient pour se procurer des métaux et des matériaux de construction et qui subjuguèrent les indigènes.

Ces habitants de l'Arabie Pétrée appartenaient à deux types anthropologiques, l'un dolichocéphale avec os massifs, musculature très prononcée et prognathisme dentaire accen-

tué. L'autre type rappelle les sémites contemporains à os légers à contours fins.

Les restes de cuisine ou kjœkenmœddings prouvent qu'ils se nourrissaient de coquillages et de viandes de vertébrés. On trouve des débris d'os humains fracassés pour se procurer la moelle. Ils auraient donc été anthropophages. Ils connaissaient l'âne et le cheval.

Ils habitaient aussi les cavernes et y enterraient leurs morts de même que dans les dolmens et les nawanis. On inhumerait aussi les cadavres.

En Palestine le Dr Alexandre d'Elyseeff s'est livré à l'étude des abris sous roches et des grottes. Il a étudié l'évolution de ces dernières, depuis la grotte habitée sans modification jusqu'à celle artificielle sphérique ou angulaire avec couloir à plusieurs chambres avec des ouvertures pour faire passer la lumière des niches dans les murs et leur ornementation.

Pus tard enfin on mit des portes, des seuils et des dalles.

L'étude des ossements trouvés dans ces cavernes que l'auteur attribue aux habitants préjudaïques prouvent qu'ils n'étaient pas ces géants dont parle la Bible. Leur taille était environ de 1m65.

Photographies relatives aux habitants des iles Mergui (les Seloa)[1]. — Quelques observations anthropologiques et ethnographiques sur cette population.

Par M. L. Lapicque.

Je remercie la Société de l'honneur qu'elle m'a fait en me confiant une délégation pendant le voyage que je viens de

(1) Je me servirai de la lettre *n* en exposant O^n, A^n, pour indiquer la nasalisation O^n, *an*, qui est toute pareille en malais à celle du français et généralement representée sans raison par *ng*.

faire en Extrême-Orient. Je lui apporte aujourd'hui les prémisses des documents que j'ai pu recueillir; ce sont des photographies relatives aux habitants des îles *Mergui*. Mes observations sur cette population sont très incomplètes; je n'ai pu y consacrer que fort peu de temps; elles ont du moins l'intérêt de porter sur un sujet à peu près inconnu.

Mais avant que de vous exposer ces observations, j'ai encore un devoir de reconnaissance à remplir. Voici quelles sont les circonstances qui m'ont permis de faire ces études. Madame Jules Lebaudy avait, à l'automne de 1892, armé le yacht *Sémiramis* pour offrir un grand voyage d'agrément à son plus jeune fils; elle avait eu la généreuse pensée de faire servir ce voyage pour la science, en offrant le passage à un naturaliste; j'ai eu le grand honneur et l'heureuse chance d'être choisi. M. le Ministre de l'Instruction Publique voulut bien, en me chargeant d'une mission à laquelle M. Max Lebaudy était adjoint, nous donner à tous deux toutes les recommandations pour les représentants de la France. Mais quand tout fut prêt, par un revirement que je n'ai jamais compris et que je n'ai pas à apprécier, M. Lebaudy refusa de partir.

Le yacht attendit son maître pendant deux mois en vain; Madame Lebaudy décida alors qu'il partirait quand même, et qne la mission scientifique, au lieu d'être l'accessoire, serait le but même du voyage. J'ai donc pu, pendant treize mois, que ce navire a été à ma disposition, visiter des régions difficilement accessibles et, par suite, peu étudiées; j'ai rapporté de cette campagne un certain nombre de documents nouveaux pour l'anthropologie, l'ethnographie et la physiologie comparée; je les soumettrai successivement, si vous voulez bien me le permettre, à vos appréciations. Si parmi ces documents il en est qui puissent servir utilement à la science, nous en serons entièrement redevables, vous le voyez, à la générosité de madame Lebaudy.

Dans la tâche délicate qui m'était échue d'utiliser une si rare occasion de travail, j'ai reçu le concours le plus empressé

des officiers du yacht, spécialement de M. le capitaine Viel, de M. Durand, 2e capitaine, et de M. Laulanié, lieutenant.

L'archipel de *Mergui* s'étend du nord au sud, sous le 96e méridien à l'est de Paris, à peu près entre les 13e et 9e parallèles nord. Il se compose d'îles élevées couvertes de forêts vierges. A proprement parler, ces îles sont désertes. Mais dans les détroits et les rades de l'archipel rôdent quelques tribus de pêcheurs nomades, dont les véritables demeures sont leurs bateaux; seulement pendant la mauvaise saison (mai-septembre), ils se réfugient sur les grèves où ils construisent des habitations provisoires. Très farouches, ils ne viennent que rarement dans les ports de la côte, y font rapidement quelques échanges avec les commerçants chinois et repartent au plus vite. Comme d'autre part, les Européens n'ont pas d'occasion d'aller dans leurs îles, et que, d'ailleurs, ils s'enfuient si par hasard ils voient venir un navire, ils ont été très peu observés[1].

Mergui, ville de la basse Birmanie, est un des ports avec lesquels ils ont de ces relations fugitives. C'est là que j'allai d'abord me senseigner. Le gouverneur anglais, M. *H. G. Batten*, a été, pour la mission, de la plus grande obligeance. Je lui adresse mes vifs remerciements pour les indications qu'il m'a procurées et qui m'ont été fort utiles.

Le lendemain de notre arrivée à Mergui, une barque de *Selon* y vint aborder. M. Batten m'en fit immédiatement prévenir, et sur son ordre, le Chinois avec lequel ils étaient en affaires, amena à bord toute la famille, malgré leur frayeur.

Il y avait deux hommes, deux femmes et trois enfants. Je vous présente leurs photographies. Les adultes ont été photographiés isolément, en pied, face et profil; les trois enfants en un seul groupe, de face.

[1] Je dois signaler une brochure récente qui a la première dissipé l'obscurité profonde qui enveloppait cette race : JOHN ANDERSON. *The Selungs of the Mergui Archipelago, Londres, Trübner and Co*, 1890.

Voici les mesures que j'ai prises sur les adultes :

		N° 97	N° 98	N° 99	N° 100
		Hom.	Hom.	Fem.	Fem.
		Centim.	Centim.	Centim.	Centimètres.
Hauteurs :	Vertex....	158	169	161	161
	Trou aud..	144	155.5	147	
	Fourche st.	128	139	131	
	Acrom....	130.5	140	133	
	Coude	98	106	102	
	Ap. styl...	76	80	78	
	Ext. méd..	58	60	59	
	Omb.....	96	103	95	
	Cr. iliaque.	94	103	96	
	Int. genou.	45	48	46	
	Mall. int...	7.5	7	7	
	Vert. assis.	80	87	83	81.5
Diamètres :	bi-acromial	35	36	32	
	bi-hum....	40.5	41	37.5	
	bi-mam...	21	20	—	
	bi-iliaq....	26.5	25	27	
	bi-troch ...	28	30	30	
		Millim.	Millim.	Millim.	Millimètres.
D. du crâne :	ant. p.....	191	189	183	175
	trans. max.	146	147	150	145
	front. min.	110	110	109	
	bi-malaire.	135	133	130	
Yeux :	angles int.	34	34	34	
	— ext	102	98	95	
Nez :	hauteur...	44	46	38	
	largeur ...	42	41	38	
	Sous-clois[1]	8-10	9-10	6-9	
Bouche :	d. horiz...	63	64	57	
	— vert....	19	15	21	
		Centim.	Centim.	Centim.	Centimètres.
Circonférences :	cou.....	33	34	30	
	thorax	89	88	88	
	ceinture...	77	71	79	
Envergure :		163	183	159	169
Indice horiz. :		*0.76*	*0.77*	*0.82*	*0.83*

[1] Le 1er chiffre, sans déprimer, le 2e, en déprimant la lèvre supérieure.

Le n° 97 est un homme d'une quarantaine d'années; le n° 98,

son fils, est âgé d'environ 25 ans; le n° 99, femme du 97 et mère du 98 est âgée de 35 à 40 ans; enfin, le n° 100, sa fille, a une vingtaine d'années.

Comme celle-ci était encore fille, je ne pus obtenir des mesures plus complètes. C'est à grand'peine qu'on m'a laissé prendre celles que je donne ici.

Je ne saurais par une description caractériser le type de ces individus; nous verrons d'ailleurs plus loin qu'il n'y pas de type Selon. Là-bas, au milieu des asiatiques, ils me donnaient l'impression de ressembler beaucoup à des paysans français. Encore aujourd'hui, il me semble que la tête du n° 98, en particulier, ne causerait en Europe aucun étonnement.

Le teint, bien que bruni par le soleil, donne l'impression d'une peau blanche. Les cheveux sont lisses ou ondés, ni très fins ni très gros.

Les yeux du n° 100 sont nettement obliques à la Mongole. La très jeune fille qui est debout dans le groupe des enfants, très claire de peau, et plutôt jolie, ressemble beaucoup à certaines femmes birmanes.

Son frère est, au contraire, fort laid et il a la peau franchement brune. La petite fille accroupie dans ce même groupe semble pathologique. Je ne leur ai vu ni ornement ni tatouage. Le lobule de l'oreille est percé.

Leur costume se composait d'une pièce d'étoffe cousue en rond et formant courte jupe autour des reins, à la façon du *saron* malais. Ils avaient une autre pièce d'étoffe pour se draper le torse, et les hommes, un mouchoir noué en turban sur la tête. M. Batten et le Chinois m'ont dit qu'ils ne se vêtaient de cette façon que pour venir en ville, et on leur a commandé, pour poser, de s'arranger comme lorsqu'ils sont sur leurs lieux de pêche.

Le *Saron* est alors seul conservé, et il est relevé et serré à la manière du *languti* indien. Ces étoffes sont achetées aux Chinois par voie d'échange.

Je renvoie à plus loin la description du bateau. Cette famille venait directement d'une petite île du sud de l'Archipel,

à peu de distance dans le Nord de la grande île de St-Mathieu dont nous reparlerons. Ils sont repartis le soir même pour leur île.

Ces observations faites, je m'enquis du point de l'archipel où j'aurais le plus de chance de voir des Selo^{n} chez eux ; et après avoir cherché vainement un interprète qui put nous accompagner, la *Sémiramis* leva l'ancre. Au moment même du départ, j'eus l'occasion de voir une autre barque de *Selo*^{n} ; c'est celle qui est photographiée, échouée sur la vase de la plage, auprès d'une pirogue birmane. Ceux-là venaient d'une île peu éloignée de Mergui, droit dans l'ouest de ce port. Je n'eus ni le temps ni les moyens de les observer de près, mais j'ai noté ceci, c'est que deux Birmans étant descendus dans la barque pour causer avec les *Selo*^{n} leur proposant des mouchoirs de coton à acheter, on voyait très peu de différence entre les uns et les autres. Peut-être même aurait-on eu quelque peine à les distinguer, n'étaient les élégants tatouages roses qui couvrent le torse des Birmans.

Au matin du 14 avril, la *Sémiramis* entrait dans la rade de St-Mathieu, appelée aussi *Port-Hastings*, qu'on m'avait désignée comme un des refuges les plus fréquentés par les Selo^{n} pendant la mousson du sud-ouest ; et le temps de la mousson approchait, nous avions donc des chances de trouver déjà quelques tribus campées sur les grèves.

Nous trouvâmes en effet un village, situé au fond d'une petite anse de l'île St-Luc, qui ferme la rade dans l'ouest et la *Sémiramis* mouilla devant cette anse fermant la sortie aux indigènes pour le cas où ils auraient voulu s'enfuir. Les chefs vinrent alors à bord dans une barque portant le pavillon blanc ; après bien des hésitations, ils montèrent et s'accroupirent sur le pont ; on leur fit des présents et on les rassura du mieux qu'on put : malheureusement, comme je l'ai dit, nous n'avions pas d'interprète ; j'essayai de les faire haranguer en hindoustani par un de nos chauffeurs noirs, il ne fut pas

compris, mais dans la réponse, je saisis nettement le mot : *malaïu* [1].

Nous allâmes ensuite au village, et c'est là qu'ont été prises les autres photographies que j'ai l'honneur de vous présenter. Tout de suite, ainsi que vous pouvez en juger par les deux photographies qui représentent des groupes, je reconnus que cette population est hétérogène. Il aurait fallu des mensurations en grand nombre pour qu'elles pussent donner un résultat utile; et j'avais peu de temps, la mousson prochaine nous obligeait à gagner au plus tôt les détroits; je renonçai à en faire aucune.

La plupart des individus présentaient nettement le type malais, et j'ai vu là des figures toutes pareilles à celles que j'ai vues plus tard dans la vraie Malaisie : yeux bridés, nez large et camus, pomettes saillantes, cheveux rudes. Mais d'autres aussi ressemblaient aux individus que j'avais examinés à Mergui. Quelques-uns enfin, de teint plus foncé, avec des cheveux irrégulièrement crépelés, semblaient avoir du sang nègre dans les veines.

Le vêtement consistait en un morceau d'étoffe roulé autour des reins faisant saro^{n} ; les hommes portaient un deuxième saro^{n} en écharpe, quelques-uns mêmes des vestons blancs. L'étoffe était de la cotonnade d'importation, de couleurs variées, le dessin de beaucoup le plus fréquent était les carreaux écossais. Tous ces détails d'habillement sont malais.

En dehors de la population, voici ce que j'ai pu voir au point de vue ethnographique :

1° *Le village.* Le village se compose de 12 à 15 cabanes placées sur une ligne tout en haut de la grève, contre la forêt. Au-dessous sont échouées les barques désarmées; devant la grève, s'étend un vaste banc de corail, dont la surface horizontale n'est à mer basse couverte que de quelques centimètres d'eau; les Selo^{n} vont ramasser là-dessus des mollusques et

[1] On sait d'ailleurs depuis le travail de J. Anderson, que la langue *Selo^{n}* est de souche malaise.

des holothuries pour leur nourriture. Une source coulant à peu distance leur fournit de l'eau potable, qu'ils transportent dans des bambous.

2° *Maisons*. La maison, sans parois, se compose d'un plancher léger élevé d'un demi-mètre au-dessus du sol et d'un toit à deux pentes. Elle est de forme rectangulaire; sa largeur est d'environ 2 mètres, sa longueur 3 à 4, sa hauteur de 2. Le plancher est soutenu par une douzaine de piquets plantés dans la sable; chaque marée vient baigner ces piquets. Quatre ou six de ces piquets, plus longs, placés aux angles et au milieu des grands cotés soutiennent le toit à un mètre au-dessus. On ne peut donc se tenir qu'accroupi. Ce toit, je le reconnais pour avoir vu le pareil sur les barques à Mergui; ici on l'a débarqué pour faire la maison. C'est ce qu'on appelle en Malaisie le toit d'*atap;* formé des longues feuilles du palmier *nipa*, sa surface presente l'aspect de la *tôle ondulée*. Le toit d'atap est d'ailleurs bien connu dans toute la Malaisie. Quand la belle saison reviendra et queles Selon repartiront sur leurs barques, il ne restera comme trace de leur campement que les piquets qui soutenaient le plancher. En explorant les rivages de la rade à la recherche de quelque autre tribu, j'ai trouvé un grand nombre d'emplacements de l'été précédent, ainsi indiqués par les alignement réguliers de ces piquets bas.

3° *Meubles*. Le plancher est recouvert d'une natte grossière, en feuille de palmier ou peut-être de pandanus, tissée à angles droits. Ce genre de natte est fréquent en Malaisie.

Une caisse carrée en bois, large de cinquante centimètres, haute de 10, et remplie de sable, fait le foyer. Un pot de terre placé sur trois cailloux sert à faire le cuisine. Ce pot est acheté aux Chinois, ainsi que des assiettes de faïence à fleurs qui font la vaiselle.

De larges bambous, hauts d'environ deux mètres, avec leurs nœuds percés, servent de récipients pour l'eau potable.

Des paniers variés, tressés de la même façon que les nattes, servent à renfermer les menus objets. Je vous présente deux de ces paniers, de petite dimension, qui servaient de boîte

l'un pour le tabac, l'autre pour le bétel et ses accessoires. Vous voyez que cela ressemble encore beaucoup à des objets malais. Voici une espèce d'étagère suspendue, ayant assez bien la forme d'un petit traineau, que j'ai trouvée dans une maison. Sur un de ses côtés sont grossièrement sculptés au couteau quelques ornements, parmi lesquels on distingue un quadrupède, un poisson. C'est le meuble le plus raffiné que j'aie vu là.

4° *Le Bateau.* Le bateau mérite une description détaillée. Sa longueur est de 7 à 10 mètres; sa largeur au maître-bau, 1m58; son creux, environ 1 mètre. L'avant et l'arrière sont également taillés en pointe, et la plus grande largeur est au milieu de la longueur.

La coque se compose des deux parties; une carène en bois d'une seule pièce, creusée comme une pirogue aux deux bouts relevés, forme à la fois la quille, l'étrave, l'étambot et les fonds; des bordages en côtes de palmier allant horizontalement de l'étrave à l'étambot et réunis par des membrures en bois équarri forment les parois latérales de la coque. Un certain nombre de bancs transversaux maintiennent l'écartement de ces bordages; ils viennent s'appuyer de chaque bord sur un bordage plus fort formant préceinte. Cet ensemble est léger, rigide, et beaucoup plus étanche qu'on ne le penserait.

Les détails que je viens d'énumérer se voient bien sur diverses photographies; l'une, qui représente un bateau en construction, fait bien voir, en même temps que ces étroits bordages de palmier préparés et isolés, la forme de la carène monoxyle. On voit qu'en évidant le fond, le constructeur a laissé des traverses faisant barrots qui permettent d'amincir les parois sans compromettre la solidité.

Le dessous est complètement rond. L'avant, taillé d'abord comme pour former une étrave droite très aiguë est échancré en demi-cercle dans le plan vertical de façon à donner un double éperon, l'un au-dessus, l'autre au-dessous de la flottaison. L'éperon inférieur est destiné à donner un point d'appui au plongeur, lorsque celui-ci revient à la surface de

l'eau. L'arrière de la carène a exactement la même forme; mais au-dessus du double éperon, les bordages supérieurs se terminent carrément en un tableau.

Voyons maintenant le grément.

La barque peut marcher soit à la perche, sur les bas-fonds, soit à l'aviron, soit à la voile.

Les avirons ne présentent rien de spécial; ce sont de grands avirons destinés à la nage en pointe, à la pelle très longue, taillée à peu près comme celle des nôtres. L'effet s'exerce sur des membrures prolongées au-dessus de la lice et formant *tollet*; l'aviron y est attaché par un bracelet de rotin.

Il y a un seul mât, mobile; il est constitué par un bâton assez mince, presque flexible, et qui ne peut supporter l'effort de la voile que grâce à trois haubans qui le maintiennent; la voile est du modèle des petites voiles d'embarcation appelées généralement *misaine* ou *voile à bourcet*, avec une seule vergue en haut, dont un tiers déborde le mât en avant. Cette voile est en natte et se roule.

Le gouvernail ressemble à celui des navires antiques; il est placé latéralement un peu en avant de l'arrière; sa barre, très courte, est disposée transversalement à l'axe du bateau; son extrémité libre est attachée à une perche assez longue, arrivant horizontalement vers l'avant, et qui permet de manœuvrer le gouvernail sans se tenir à l'arrière.

Il y a une *ancre* en bois, à une seule patte; la verge et la patte sont faites en deux morceaux, soigneusement travaillées et ajustés; une pierre de forme allongée, comme un pain de 4 livres, est attachée transversalement sur la verge au bout opposé à la patte.

Tous les cordages sont en rotin, soit simple, soit enlacé en double.

Malgré leur peu de tirant d'eau et leur absence de quille proprement dite, ces bateaux manœuvrent assez bien à la voile et peuvent utilement naviguer par bordées contre le vent. Les Selon[a] ne craignent pas d'entreprendre des voyages maritimes très longs. Aussi ceux que j'ai vus à Mergui,

venaient, je l'ai dit, d'une petite île voisine de Saint-Mathieu. La distance en ligne directe est d'environ 140 milles. Il est vrai que les îles intermédiaires offrent des points de relâche à volonté.

Pendant toute la belle saison, chaque bateau sert de demeure à une famille. Il est alors aménagé de la façon suivante. La moitié arrière est pontée au moyen de bambous formant claie; le toit *d'atap* est placé au-dessus, ne laissant qu'une hauteur de quelques centimètres entre ses bords et la lice; voilà la maison. Le foyer est disposé quelque part à l'avant, ainsi qu'une demi-douzaine de bambous pleins d'eau douce.

Les Selon^n ont en outre de leurs grandes barques des embarcations accessoires plus petites; ce sont des pirogues monoxyles qui n'offrent pas d'intérêt particulier.

5° *Récolte et préparation du tripa^n* La principale production de l'archipel, avec les nacres et quelquefois des perles, c'est l'holothurie pour les Chinois, appelée tripa^n. Cet animal vit en grande quantité sur le plateau que les récifs coralliaires développent horizontalement un peu au-dessous des basses-mers; la surface de ces récifs est souvent très étendue, et offrent alors un champ fructueux où l'on n'a, à mer basse, qu'à se baisser pour récolter.

Les holothuries, rapportées au campement, sont bouillies dans une vaste bassine de fer, de provenance chinoise, je pense. Il y a une de ces bassines en premier plan dans une des photographies que vous avez sous les yeux; les holothuries sont ensuite séchées. Il y a pour cela, en arrière de chaque maison, une claie posée sur quatre piquets à 1 mètre au-dessus du sol; on y dispose les holothuries et on entretient dessous un feu doux; le tripa^n une fois sec, se présente sous forme de masses blanchâtres, irrégulières, du volume du poing; on le conserve dans des sacs comme nous faisons des pommes de terre.

Une photographie représente un de ces séchoirs.

6° Une série de pointes de rochers situées en avant de la

crique où s'abritait le village portaient chacune un ou plusieurs petits pavillons blancs. On aurait dit des signaux destinés à guider de pointe en pointe vers le village, le navigateur venant de l'est. Mais ce rôle d'amer me semble tout à fait inutile pour les indigènes. N'ayant pas d'interprète, je n'ai pu avoir la signification de ces pavillons.

De même, je ne sais pas ce que signifiait un emblème du même genre, mais plus grand, que j'ai vu dans le sud de la rade, devant l'île Saint-Mathieu. Sur un bas-fond, à l'entrée d'une petite crique, s'élevait une balise haute de 4 à 5 mètres, portant à son sommet une grande girouette de bois avec pennon d'étoffe blanche. A mi-hauteur du mât, une barre transversale portait des crochets et deux petites corbeilles, comme si on avait dû déposer là des offrandes. Je n'ai trouvé à terre dans la crique et aux environs ni village, ni trace de village disparu, ni tombeau, en un mot aucune marque du travail de l'homme.

Conclusions. — Je ne poserai les conclusions suivantes que sous toute réserve.

Le fond de la population est malais; outre l'aspect général du type, la langue (J. Anderson) et l'ensemble de l'ethnographie le prouvent; mais il y a un mélange considérable d'un élément blanc, de plus grande taille, et dolichocéphalique[1]; cet élément doit probablement être rattaché au groupe Indonésien; enfin, si je ne pense pas, comme Beccari[2], qu'on trouve de vrais Negritos parmi les Selon, j'admets comme vraisemblable qu'il y ait un peu de sang négrito dans la race. Mais pour pouvoir affirmer ce point, il faudrait, en outre d'une étude anthropologique détaillée, des observations pré-

[1] Deux crânes envoyés en Europe par Anderson avaient les indices de 0,766 et 0,763.

[2] On a signalé des populations à chevelure crépue dans l'isthme de Kra (*Harmand*).

cises sur les populations de la terre ferme voisine où peut-être on trouverait des éléments négritos mieux caractérisés[3].

L'un des secrétaires, Dr CAPITAN.

555e SÉANCE. — 15 Mars 1894.

PRÉSIDENCE DE M. DARESTE.

CORRESPONDANCE.

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai le regret de vous annoncer la mort de notre collègue Paul Bataillard.

Paul Bataillard était né à Paris le 23 mars 1816 ; il est mort le 8 mars, au moment où il allait accomplir sa 78e année.

Elève de l'école des Chartes, dont il était sorti avec le diplôme d'archiviste paléographe, il avait été nommé, en 1877, archiviste de l'Ecole de médecine avec rang de Bibliothécaire.

Il entra dans notre Société en 1864, et fut très assidu à nos séances. Il devint membre du Comité central. Il prit souvent part à nos discussions ; il fut rapporteur de la commission du prix Godard, lorsque le prix fut décerné à notre collègue Verneau, pour son travail sur les différentes formes du bassin dans les races humaines.

Il a fait de nombreuses publications. Disciple et ami d'Edgar Quinet, il écrivit, il y a bien longtemps, un travail sur l'*Œuvre philosophique et sociale* de son maître. Mais ce qui l'occupa principalement pendant sa vie, ce fut l'histoire des Bohémiens. Il publia un premier mémoire à ce sujet en 1844, mémoire qui fut suivi de beaucoup d'autres. Quarante-cinq ans après, en 1890, il publia encore de nouvelles recherches

[3] Dans une lettre citée par *Giglioli*, in *Archivio per l'Antropologia et la etnologia*, t. IX.

sur cette question. L'histoire de cette population nomade était pour lui comme une idée fixe. Il recherchait tous les Bohémiens qui traversaient la France, dans le but d'en obtenir des documents, et il fut parfois dupe de son esprit de curiosité. On m'a raconté qu'un jour, ayant donné l'hospitalité à des personnes de cette race, il en fut récompensé par la perte de sa garde-robe et de plusieurs objets précieux.

Il y a dix-huit mois, Bataillard perdit, en Cochinchine, son fils qui était un médecin éminent. Le chagrin que cette perte lui fit éprouver a certainement contribué à hâter sa fin.

OUVRAGES OFFERTS.

Andrian (Ferd. Freih. von). — *Ueber Wetterzauberei* (Separat. aus der mittheil. des Anthropol. Gesellsc. in Wien, 1894) In-12, 121 pages. Vienne 1894.

Boisjoslin (Jacques de). — *Les peuples de la France*, in-12, 364 pages. Paris, 1878.

Hoyos Sainz (Luis de). — *Campoo y los campurrianos* (in Actas de la Sociedad espanola de historia natural). In-8°, 14 pages. Madrid, 1894.

Justin (Joseph). — *Conférence sur Haïti*, in-8°, 24 pages. Paris, 1894.

Lagneau (G.). — *De la mortalité par tuberculose selon les professions, selon l'habitat* (Ext. du Bul. de l'Acad. de médecine), in-8°, 14 pages. Paris 1894.

Pigorini (L.). — *Nuove scoperte nella terramara Castellazzo di Fontanellato parmense* (Est. dai R. C. della R. Accad. dei Lincei). In-8°, 9 pages. Rome, 1894.

PÉRIODIQUES.

Articles à signaler : *Revue mensuelle de l'École d'Anthropologie*, 15 mars 1894 — L. Manouvrier : Les qualités intellectuelles

considérées en fonction de la supériorité cérébrale quantitative; — Santelli : Notes sur les Somalis.

Cesky lid, 1894, n° 3. — L. Niederle : Sur la période néolithique en Bohême; — J. Mateigka : Les instruments de pierre de Bohême dans leur rapport avec la géologie du pays.

Bulletin de la Société de Géographie, 1893, n° 3. — L. Besson : Voyage au pays des Tanala indépendants de la région d'Ikongo (Madagascar); — H. Douliot : Journal d'un voyage fait sur le côté ouest de Madagascar.

ÉLECTIONS.

M. Pokrowsky est élu membre titulaire.

DÉLÉGATION.

M. Armand Viré demande une carte de délégation de la Société en vue de recherches ethnographiques qu'il se propose de faire prochainement en Algérie.

La Société, consultée, accorde cette délégation.

M. G. de Mortillet explique que, s'il a voté contre cette demande, c'est uniquement parce que, en principe il n'est point partisan des délégations.

Rapport de la Commission des Finances.

par M. A. Viré, rapporteur.

J'ai l'honneur, au nom de la Commission des finances, composée de MM. d'Ault Dumesnil, le Dr Bloch et Armand Viré, de présenter le rapport relatif à la vérification des comptes du trésorier pour l'année 1893.

Nous nous sommes fait présenter les différents livres de comptabilité, les factures, et nous avons constaté la paraite régularité de toutes les écritures.

Nous avons passé en revue les quittances en retard, et nous sommes assurés que le total des sommes à recouvrer correspondait au chiffre porté à l'actif.

Enfin, nous avons demandé à examiner le dernier compte-courant de la Société générale (31 décembre 1893) et nous avons reconnu que son solde concordait avec celui qui se trouvait inscrit sur nos livres.

Au total, l'actif dépasse le passif, et nous avons d'autant plus à nous en féliciter que, ces dernières années, il y a eu un excédent de dépenses provenant, comme vous le savez déjà, des frais d'impression du catalogue, des frais de bibliothèque et du paiement anticipé des primes d'assurances.

Nous avons constaté aussi quelques réformes excellentes introduites par le trésorier dans la comptabilité. Par exemple, on a supprimé le chapitre : *amortissement du mobilier*. C'était là, en effet, une dépense fictive qui, en s'accumulant, nous aurait conduit à ce résultat bizarre, qu'un mobilier existant, et encore en bon état, eût eu une valeur graduellement décroissante, puis nulle, ou à peu près *négative*.

La commission, d'accord avec le trésorier, a pensé qu'il y aurait lieu de mettre les quittances en recouvrement dès le mois de mars, pour supprimer des retards inévitables avec le mode actuel de recouvrement, beaucoup de lettres de rappel s'égarant, par ce fait que certains de nos collègues ont déjà quitté Paris pour l'été, au moment où la quittance arrive à leur domicile.

Enfin, nous devons, en terminant, adresser en votre nom, nos plus vives félicitations à M. Daveluy, notre trésorier, qui a apporté dans ses délicates fonctions un zèle et une compétence remarquables.

Nous ne devons pas non plus oublier notre agent comptable, M. Lerouge, qui remplit ses fonctions régulièrement et consciencieusement.

La commission a donc l'honneur de vous proposer le vote suivant :

1° L'approbation des comptes de l'année 1893 ;

2° Des remerciements au trésorier.

Ces conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité et les remerciements à M. le trésorier sont votés par acclamation.

Commission d'Ethnologie de la France.

M. LAGNEAU. — M. Aug. Gasser de Mantoche (Haute-Saône) a adressé à la Commission d'Ethnologie de la France une lettre pour lui communiquer les résultats d'une fouille faite, avec le concours de M. Rolliot, dans la grotte de Baume-Noire à Frétigny.

Avec quelques objets de l'époque néolithique, avec des ossements de cheval, de chien et de quelques autres animaux, il se trouvait dans cette grotte quelques os humains adultes.

M. Gasser, dans le tableau suivant, compare quelques os d'un squelette de Frétigny à ceux d'un squelette de l'époque mérovingienne recueillis dans un cercueil de pierre trouvé à Charentenay, également dans le département de la Haute-Saône :

	Squelette de Frétigny	Squelette de Charentenay
Longueur de l'humérus gauche	305 mm	
— droit		335 mm
Circonférence de l'humérus au niveau de l'insertion du deltoïde	70	73
Longueur de la partie olécranienne. . . .	44	46
Fosse olécranienne perforée chez le mérovingien ; non perforée chez le néolithique.		
Très fortes aspérités à l'insertion deltoïdienne chez le néolithique; très faibles chez le mérovingien.		
Longueur du tibia gauche.	335	360
Diamètre maximum au milieu du tibia. . .	32	31
— minimum	21	23
Circonférence au milieu.	85	80
Platycnémie, crête arquée, très saillante chez le néolitihique; Crête arrondie, moins anguleuse chez le mérovingien.		
Longueur du fémur droit	350	
Circonférence — au tiers inférieur. .	80	100
Fémur plus long, plus gros, à moindre courbure chez le mérovingien.		

COMMUNICATIONS.

De la mortalité par tuberculose selon la profession et selon l'habitat.

Par M. G. Lagneau.

Quoique des statistiques mortuaires différemment recueillies en Suisse par Kummer, en Angleterre, par Ogle, en Italie ne soient qu'imparfaitement comparables, elles confirment les justes remarques faites par Benoiston de Châteauneuf et Lombard de Genève sur l'influence phthisiogène de certaines professions.

Les décès par phthisie sont nombreux parmi les ouvriers qui exercent des métiers qui les exposent aux poussières minérales et végétales, comme les marbriers, les tailleurs de pierre, les carriers, les taillandiers, les couteliers, les fabricants de limes, les serruriers, les maçons, les drapiers, les boulangers, etc. En Suisse 1,000 marbriers ou tailleurs de pierre perdent annuellement 10,49 décédés par phthisie. En Angleterre, sur 1,000 décès généraux, les drapiers de Manchester ont 340,8 décès phthisiques, plus d'un tiers.

Pareillement la tuberculose sévit cruellement sur les individus qui se tiennent courbés, et se livrent à des occupations sédentaires, soit intellectuelles, soit industrielles, mais minutieuses. Telles sont les étudiants, les séminaristes, les clercs d'études, les employés, les fonctionnaires, les écrivains, les copistes, les imprimeurs, typographes, lithographes, les graveurs, les horlogers, les tailleurs, les cordonniers. Sur 1,000 décès généraux, en Italie, les étudiants et les séminaristes en ont 459,0 dus à la phthisie, près de moitié. En Angleterre les imprimeurs en ont 430,4, et en Italie, les typographes en ont encore 347,6, plus d'un tiers.

Contrairement ces trois statistiques suisse, anglaise et italienne s'accordent pour montrer que la phthisie ne se ma-

nifeste qu'exceptionnellement chez les personnes ayant une vie active, en plein air, comme les pêcheurs, les fermiers, les herbagers, les ouvriers travaillant dans les champs, dans les bois. En Suisse, sur 1,000 vivants les sylviculteurs et les agriculteurs ne perdent annuellement que 1,75 ou 2,10 décédés phthisiques. En Italie, sur 1,000 décès généraux, les bergers, les agriculteurs n'ont que 44,6 et 55,8 décès par phthisie. Quoique présentant des proportions plus élevées de 131,9. de 165,2 et 174,0 décès phthisiques sur 1,000 décès généraux, en Angleterre, les pêcheurs, les fermiers-herbagers, les agriculteurs sont au nombre de ceux présentant le moins de décès phthisiques.

Bien que ne s'étendant pas à toutes nos communes, ainsi que cela a lieu en Italie depuis 1887, notre statistique des causes de mort, qui actuellement porte sur 662 de nos villes, permet de constater qu'en général en France plus les populations sont agglomérées, plus elles sont gravement atteintes par la tuberculose. Alors qu'annuellement : 1,000 habitants des 95 chefs-lieux de moins de 5,000 âmes ne perdent que 1,81 décédés par affections tuberculeuses;

Ceux des 332 villes de 5,000 à 10,000 âmes en perdent 2,16 ;

Ceux des 127 villes de 10,000 à 20,000 âmes, 2,71 ;

Des 50 villes de 20,000 à 30,000 âmes, 2,88 ;

Des 46 villes de 30,000 à 100,000 âmes, 3,05 ;

Des 11 villes de 100,000 à 450,000 âmes, 3,63 ;

De Paris, au nombre de 2,424,703, 4,90.

Quoique nous ne sachions rien encore sur la mortalité phthisique de notre population rurale, il est déjà curieux de constater cette progression régulière de la mortalité par tuberculose dans nos villes de plus en plus populeuses.

Considérations nouvelles à propos d'un nouveau cas de muscle présternal.

PAR M. O. LAMBERT.

Aide d'anatomie à la Faculté de Médecine de Lille.

(Note lue par M. Mathias Duval).

Nous nous proposons de décrire un exemple de muscle présternal qu'il nous a été donné d'observer à la salle de dissection pendant les travaux de la première partie de ce semestre d'hiver. Certes, depuis que l'attention des anatomistes a été appelée sur l'existence anormale d'un muscle au-devant du sternum, les observations n'ont pas manqué et les cas signalés sont aujourd'hui nombreux. Néanmoins, le nôtre nous a paru intéressant, tant par ses connexions, sa disposition et ses rapports que parce qu'il nous a semblé prêter matière à discussion sur une des dernières hypothèses qui ont été émises au sujet de la signification anatomique de ce muscle.

Dans le cas qui nous occupe, les insertions supérieures ou mastoïdiennes des sterno-cléido-mastoïdiens étaient normales. Les attaches inférieures, au contraire, présentaient les anomalies suivantes: le chef claviculaire très grêle restait séparé du corps du muscle presque jusqu'à la partie supérieure, jusqu'à environ 4 centimètres seulement des insertions mastoïdiennes ; pour ce qui concernait le chef sternal, on voyait les deux sterno-mastoïdiens converger l'un vers l'autre et se réunir au-devant du manubrium. Théoriquement on pouvait diviser ce chef sternal en deux parties, l'une externe E, l'autre interne I. Les deux parties internes marchaient en se recourbant à la rencontre l'une de l'autre et s'anastomosaient en anse.

Les deux parties externes pouvaient à leur tour être subdivisées en deux faisceaux secondaires *a* et *b* — et ces

deux faisceaux secondaires en descendant sur le sternum ne tardaient pas à devenir de nouveau musculaires de tendineux qu'ils étaient. Il se passait là en quelque sorte ce qui se passe dans le chiasma optique. Le faisceau secondaire interne *a* passait de l'autre côté du corps, en un mot était entrecroisé, le faisceau secondaire externe restait du même côté du corps, c'est-à-dire était direct. De cette disposition il résultait au-devant du manubrium une sorte de quadrilatère tendineux qui ne s'insérait nullement sur l'os, mais qui au contraire, en restait séparé par une couche assez épaisse de tissu cellulaire lâche.

L'insertion supérieure d'un présternal d'un même côté était donc formée par la continuation d'une partie du tendon du sterno-mastoïdien des deux côtés. Quant aux muscles eux-mêmes, ils consistaient en une mince bandelette musculaire dont les fibres affectaient une direction longitudinale. Situés de chaque côté de la ligne médiane, parallèlement aux bords externes du sternum, ils étaient à cheval sur ces bords et les recouvraient complètement, et avec eux les points d'union des cartilages costaux avec le corps de l'os. Leurs insertions inférieures étaient beaucoup moins ramassées et moins nettement tendineuses que les supérieures, et se faisaient de deux façons: 1er, par des fibres très courtes et relativement grêles sur les 6e, 7e et 8e cartilages costaux pour le présternal gauche, — sur les 7e et 8e seulement pour le droit; 2e, la majeure partie des fibres de l'un et de l'autre devenues finement tendineuses, s'épanouissaient en éventail, s'entrecroisaient en tous sens et se jetaient en se confondant avec elle sur l'aponévrose du grand oblique.

De plus, il nous faut noter une particularité des plus intéressantes : du côté gauche et au niveau de la troisième côte un faisceau de fibres musculaires du présternal se recourbait en crochet et allait se confondre après intersection tendineuse avec un faisceau du grand pectoral, constituant ainsi avec lui une sorte de muscle digastrique. Cette disposition se

retrouvait deux fois à droite au niveau du deuxième espace intercostal et au niveau de la quatrième côte.

Suivant Ledouble, le présternal gauche l'emporterait toujours ou presque toujours sur celui du côté droit. Suivant Testut ce serait le contraire. Nous devons à la vérité de dire que dans le cas présent les deux muscles présentaient un égal volume.

On voit que dans le cours de notre description, nous nous sommes constamment servis du terme de muscle présternal, rejetant à l'instar de Testut et comme Broca, d'ailleurs, l'avait fait avant lui les expressions de « rectus thoracis et de « sternalis brutorum » sous lesquelles on désignait autrefois le muscle dont il s'agit. C'est qu'il nous semble bien démontré que ces deux termes consacraient une erreur. Il en est de même pour l'hypothèse d'un muscle pubio-occipital qu'il nous faut également rejeter. Sur ce fait, donc, nous sommes complètement d'accord avec Testut et nous rattachons avec lui le présternal au sterno mastoïdien en haut, au grand oblique en bas ; mais, nous refusons de placer avec lui le présternal « entre la peau et l'aponévrose thoracique superficielle, au-devant du grand pectoral » nous pensons au contraire que le présternal est situé sur le même plan que ce dernier muscle, et notre exemple nous paraît suffisamment probant, puisque nous voyons des fibres de notre présternal se continuer avec des fibres du grand pectoral, et constituer de la sorte des faisceaux de fibres digastriques.

Et sans vouloir rejeter complètement l'ingénieuse et bien séduisante hypothèse que Testut a longuement développée dans son savant travail sur les anomalies musculaires, nous éprouvons beaucoup de peine à la concilier avec ce dernier fait. Testut, en effet, en raison de ses connexions, accorde au présternal une origine ophidienne. Il rappelle que chez les serpents le grand oblique prolonge ses insertions jusqu'à l'occipital, affectant ainsi la forme d'un large manteau enveloppant le corps. Dès lors, selon lui, les membres par leur apparition se seraient créé une trouée à travers ce manteau,

la formation du sternum aurait fait le reste, et il ne serait plus possible aujourd'hui de retrouver, comme vestiges de cet état ancestral, que le sterno-mastoïdien et le grand oblique, tels que l'anatomie normale nous les fait connaître ; d'où, une conclusion, séduisante sans doute, c'est que le présternal n'est, par une anomalie réversive, que le vestige au-devant du sternum de cet état primitif.

Admettons, pour un instant, l'hypothèse (fausse, d'ailleurs, puisque les serpents sont des dégénérés, ayant eu autrefois des membres, dont on retrouve encore les vestiges), comment expliquer cette continuation de certaines des fibres du présternal avec certaines des fibres du grand pectoral ? Ce dernier muscle, en effet, qui contribue pour sa part à séparer à l'heure actuelle les deux segments de l'oblique primitif, a bien certainement participé à la trouée des membres et a percé avec eux. Historiquement donc, il n'appartient nullement à ce système oblique, ce qui n'empêche pas que nous voyions certains de ses faisceaux s'anastomoser et se confondre avec certains faisceaux du présternal.

La vérité, c'est que nous ne possédons pas encore d'explication suffisante, de la signification anatomique du présternal.

Nous devons néanmoins signaler l'opinion toute récente (juillet 1893) de Parsons qui reprend la théorie de Turner et fait du présternal un reste du pannicule charnu. Il résulterait de ses travaux que chez beaucoup de rongeurs, il y a deux couches distinctes de pannicule au cou. La plus superficielle correspond au premier, la plus profonde couchée, sur le sterno-cléido-mastoïdien et affectant la même direction que lui, descend s'attacher à la partie inférieure du sternum. Cette couche se serait, chez l'homme, confondue avec le sterno-mastoïdien. D'autre part il y aurait également deux couches de pannicule abdominal et la plus profonde de ces couches formerait, chez l'homme, suivant Parsons, l'aponévrose du grand oblique. Si ceci est admis, ajoute-t-il, il est très naturel de regarder le présternal comme la persistance d'une con-

nexion qui existerait entre les deux pannicules profonds de l'abdomen et du cou.

Cette théorie rend bien compte des connexions supérieures et inférieures du présternal. Cependant, elle nous paraît incomplète encore, car elle n'explique pas davantage la continuation du muscle avec le grand pectoral ; de plus, les travaux sur lesquels elle s'appuie auraient besoin d'être contrôlés, c'est ce que nous nous proposons de faire, sitôt que nous en aurons l'occasion.

Discussion.

M. Hervé fait remarquer qu'il y a une conclusion à tirer de cette communication : c'est qu'il y a un système musculaire latéral ininterrompu, analogue à celui qui occupe la face antérieure du tronc, et que le muscle présternal en est une preuve.

M. Mathias-Duval est de l'avis de M. Hervé et ajoute que l'on a tort de rapprocher le développement du présternal de la disposition musculaire que l'on constate chez les serpents.

Du pied préhensile chez le Japonais et l'Annamite.

Par le Dr Michaut.

(Communication lue par le Dr F. Regnault).

Tous les voyageurs ont remarqué l'adresse vraiment merveilleuse avec laquelle les Japonais se servent de leurs pieds comme moyen de préhension. Chez les acrobates, par exemple, on reste surpris de voir le pied fonctionner comme une véritable main. L'acrobate japonais jongle avec ses pieds, couché sur le dos; il accomplit des prodiges d'adresse avec d'énormes boules ou des bâtons de bambou. D'autres écrivent les caractères chinois les plus compliqués en tenant le pinceau avec le gros orteil.

Cette dernière fonction se retrouve chez d'autres personnes. Hoklusaï représente un peintre japonais qui exécutait tous ses tableaux, couché sur le dos, se servant de ses deux pieds, munis de pinceaux, pour peindre. Un grand nombre d'écrivains publics se servent avec autant de facilité du pied que de la main.

Mais cette facilité de se servir du pied existe à un degré différent chez tous les Japonais.

Il suffit de voir travailler un charpentier ou un menuisier japonais pour s'en rendre compte : le travailleur maintient la pièce de bois en la saisissant entre le gros orteil et les autres doigts de pieds, ou en appuyant le pied sur la planche comme une main. Quand il s'agit de prendre un bambou, un outil, l'ouvrier se sert également du pied et le gros orteil agit alors comme le pouce de l'européen. Chez les matelots japonais les mouvements d'adduction et abduction du gros orteil sont encore plus développés, comme force tout au moins. C'est ainsi qu'un matelot japonais peut monter aux vergues en s'aidant surtout des pieds. Si ses mains sont embarrassées, il peut saisir une corde avec son pied. Le fait est si frappant que la comparaison avec les moyens employés par le singe pour grimper s'impose immédiatement à l'esprit de l'observateur.

Il faut donc que l'éducation joue un grand rôle dans cette préhensibilité du pied japonais. L'enfant japonais a les pieds nus et joue avec ses pieds comme l'enfant européen avec ses mains. Il faut également tenir compte du genre de chaussure qui est en usage au Japon.

C'est une sandale en paille ou en bois, parfois très lourde, moins longue que le pied : elle laisse libre les orteils et met à découvert la surface dorsale. Un lac passant entre le premier et le second orteil et se bifurquant pour s'attacher aux parties latérales de la sandale la retient. De sorte qu'à chaque pas le gros orteil, instinctivement, pour retenir la chaussure, fait un mouvement d'abduction.

La pression continuelle qu'exerce le lien (*Mei-bano*) sur la

commissure du premier espace interdigital, développe dans cette région une bourse séreuse recouverte d'une plaque d'épiderme corné souvent très épaisse. Il arrive fréquemment que les Japonais présentent, à ce niveau, un *panaris* (le durillon forcé de Dupuytren). Ce genre de chaussure est répandu dans le Japon entier, sauf chez les Aïnos.

Le bas japonais présente un étui séparé pour le gros orteil dans le même but.

Ce genre de chaussure laisse donc le pied absolument libre, l'articulation tibio-tarsienne n'est maintenue par rien. Un Européen marchant avec ces chaussures se donnerait immédiatement une entorse. Libre dans tous ses mouvements, le pied japonnais ne fonctionne pas dans la marche comme le pied des Européens. Tout le poids du corps est porté sur la racine des orteils, le talon ne supporte rien. Le Japonais marche comme un plantigrade, sur *la plante des pieds*. C'est ce qui explique sa démarche bizarre qui surprend l'étranger.

En résumé, la voûte du tarse forme un bras de levier dont le point d'appui est représenté par la tête des métatarsiens, la résistance par l'axe de l'articulation tibio-tarsienne, l'équilibre est toujours instable, à chaque pas les articulations médio-tarsiennes sont obligées d'entrer en mouvement pour rétablir l'équilibre.

En outre, on sait comment les Japonais s'assoient à genoux les pieds pliés en extension forcée, reposant sur la face dorsale et inclinés en dedans, croisés l'un sur l'autre, — les deux pieds réunis, reposant sur leur bord externe — forment un petit banc sur lequel le Japonais pose son bassin. Cette position donne aux différentes articulations une souplesse anormale.

Un Japonais possède un véritable pied de « polichinelle » d'une mobilité extraordinaire, pouvant exécuter des mouvements de torsion, d'extension forcée extrordinaires. Les métatarsiens roulent les uns sur les autres : le premier métatarsien est séparé des autres par un intervalle qui peut mesurer jusqu'à 18 ou 20 millimètres, et la pulpe du gros

orteil peut venir toucher par sa face inférieure celle des deux orteils voisins.

Les Japonais se fatiguent très vite dans la marche, par contre, il peuvent rester des journées entières dans la position accroupie qu'un Européen ne peut garder que quelques minutes (quand il peut réussir à la prendre). Le gros orteil est un organe « *préhenseur* », si on n'observe pas de véritables mouvements « d'opposition » on peut constater chez l'enfant des mouvements de torsion.

Il faut faire une exception à cette règle pour les hommes coureurs ou kurumo qui tous sont singulièrement modifiés par leur profession.

Tous les observateurs qui se sont occupés des Annamites au point de vue anthropologique ont remarqué l'écartement que présentait le gros orteil par rapport aux autres doigts de pied. Cet écartement est une des caractéristiques du pied des Annamites, il est commun à tous les Annamites (Cochinchinois, Tonkinois, Annamites proprement dits), mais il s'accuse dans certaines tribus et devient, dans certaines familles, une véritable difformité. L'angle formé par l'axe du gros orteil avec l'axe général du pied peut atteindre 55° et l'espace compris entre le bord interne des deux orteils voisins mesurer de 3 centimètres à 4 centimètres 1/2. De plus le bord interne du pied présente chez ces individus une courbure telle qu'il semble que le pied a subi un mouvement de torsion et que les os du tarse et du métatarse sont tordus en dedans. L'écartement du gros orteil laisse un espace assez considérable pour que, chez certains sujets, la préhension soit possible, c'est-à-dire pour que l'Annamite puisse saisir un objet entre le gros orteil et les doigts de pieds voisins, c'est ainsi que chez les charpentiers on voit journellement l'ouvrier prendre et maintenir un bambou, une planche, tandis qu'il accomplit d'autres mouvements avec ses mains rendues libres.

Cette conformation spéciale fait paraître le pied annamite beaucoup plus large qu'il n'est en réalité, il semble écrasé et

la voûte plantaire disparaît presque quand on regarde le sujet debout.

On retrouve dans l'histoire la trace de cette singularité anatomique : le royaume de *Giao-Chi* ou Van-Lang s'appelait (traduction chinoise) peuplade aux *orteils bifurqués*. M. Dumontier a donné un résumé historique de cette peuplade dans un mémoire (L'*Anthropologie*, novembre-décembre, 1890, n° 6). Cette très ancienne peuplade présentait au maximum la particularité ethnique de l'écartement du gros orteil. On retrouve encore actuellement des giao-chi. D'autre part, dans certaines familles, l'anomalie se retrouve de père en fils.

Cet écartement du gros orteil peut rendre possibles les mouvements de pince mais non les mouvements d'opposition.

Le tendon de l'extenseur propre du gros orteil donne une corde saillante sous la peau et fortement coudée au niveau de l'interligne métatarso-phalangien.

Cette particularité est bien plus frappante chez les Annamites que chez les Indiens et les Japonais. De plus, ici on ne peut invoquer la forme de la chaussure comme chez ces derniers peuples. L'Annamite marche ordinairement nu-pieds ou avec des sandales, mais sandales dépourvues de liens passant par le premier espace interdigital.

Il n'est pas inutile de remarquer ici que l'Annamite n'est pas un habitant des montagnes, la vie lui est impossible sur les hauts plateaux, les essais de colonisation qu'on a essayé de faire dans le but de peupler les hautes régions du Tonkin avec des Annamites ont complètement échoué. L'Annamite est essentiellement un habitant des plaines, il n'y a donc pas à chercher ici une question d'adaptation de l'individu, de la race au milieu.

Tout ceci rapproche beaucoup le pied des Annamites du pied des Indiens et des Japonais, cependant, surtout chez ces derniers, la particularité que nous indiquons est beaucoup moins frappante. L'anomalie des Giao-Chi se perd par le

métissage, mais elle se développe par l'exercice de certaines professions : charpentiers, sculpteurs sur bois, etc.

Au point de vue de la médecine légale on voit facilement l'importance que peuvent avoir ces caractères spéciaux au pied des Annamites. L'empreinte sur le sol est toujours reconnaissable et facile à distinguer d'empreintes analogues produites par les pieds de sujets appartenant à d'autres races.

Discussion.

M. Regnault fait suivre la communication de M. Michaut des réflexions suivantes :

Le travail de M. Michaut est très important en ce qu'il nous donne la solution de certains problèmes qu'on avait soulevés lors de ma première communication sur ce sujet. (V. *Bull. de la Soc. d'anth.* 1891, p. 683.) J'avais à cette époque émis l'idée que pour obtenir des écarts à la base des deux orteils allant jusqu'à 16 mm. (un cas chez un Tamoul) il fallait que l'hérédité intervienne. Cette idée fut combattue par M. Vinson qui ne voyait là qu'une « affaire d'usage tout simplement » et par M. Sanson qui « n'admettait pas la prédisposition héréditaire de certaines prédispositions acquises tant qu'on ne lui aura pas présenté de faits indiscutables. »

La théorie de Weismann tend, il est vrai, à rejeter l'hérédité des prédispositions acquises. Mais, sans vouloir la discuter, nous nous bornerons au point précis soulevé plus haut. Or, les travaux faits depuis ma première communication tendent à établir le caractère héréditaire de cette particularité anatomique.

MM. les Drs Otto-Lenghi et Carrera ont en effet publié récemment (*Arch. d'anth. crimin.*, 15 sept. 1893) un travail qui tendait déjà à établir ce point.

Tout d'abord, ils ont étudié la fréquence relative de ce caractère chez les Européens, fréquence que je n'avais pas niée du reste comme ont voulu me le faire dire ces auteurs, mais

que j'avais dit simplement dans ma première communication (*Rev. scient.*, janv. 1892) n'avoir pas observé. Mais je revins sur ce sujet avant le travail de ces auteurs et (*Bull. Soc. anth.* 1892, p. 343) j'avais déjà noté la possibilité de faibles écarts.

Or, MM. Otto-Lenghi et Carrera auraient trouvé une forte proportion d'écarts à la base, surtout chez les aliénés et les criminels !

Pour ces auteurs, cette disposition pourrait être héréditaire. Ils l'ont observée chez un boulanger qui avait 4 mm. d'espace interdigital à la base, bien que ne s'étant jamais exercé et qui du premier coup put saisir entre les deux orteils une carafe d'eau lourde de 3 kil. Un autre sujet épileptique avait un espace interdigital de 12 mm. à la base droite, 15 mm. à la gauche.

Et ils concluent en disant que la profession ne peut qu'exagérer un caractère anatomique, mais non le créer.

Le travail de M. Michaut sur les Giao-chi annamites est encore plus catégorique. C'est une anomalie héréditaire « chez certaines familles de père en fils. » Le métissage la fait disparaître.

Donc, premier point acquis, cette conformation est héréditaire.

Je saisis l'occasion que l'attention soit attirée sur ce sujet pour noter un second point qui me paraît digne d'intérêt. Il s'agit de la direction du gros orteil. Il semble que la conclusion à laquelle les auteurs se sont arrêtés, soit la suivante :

1° Dans le pied préhensile, le gros orteil est porté en dedans.

2° Dans le pied constamment nu et sans fonctions de préhensibilité, le gros orteil est parallèle au bord interne du pied. Cette assertion est répétée par tous les auteurs. Meyer, de Zurich, a noté le premier ce parallélisme ; « le gros orteil, dit-il, continuant la direction du premier métatarsien. » Pestel (pied humain et la chaussure naturelle, Glanchau, 1885) et

Starcke suivent les mêmes indications que Meyer et ils en déduisent la soi-disant chaussure rationnelle à bords internes rectilignes. Ziegler enfin (cong. suisse d'hygiène, Genève, 1892) demande que la semelle suive le contour du pied et affirme que le gros orteil est sur la prolongation directe du premier métatarsien. Pour M. Manouvrier aussi (*Bull. Soc. anth.* 1891, p. 687) il existerait « un parallélisme très exact du bord interne du pied et du gros orteil.

3° Il en résulterait que lorsque le gros orteil est porté en dehors, c'est une déviation due à la chaussure.

La première et la troisième proposition sont vraies en général. Mais il faut noter que chez les va-nu-pieds le gros orteil n'est pas ordinairement dans la direction du premier métatarsien, mais légèrement porté en dehors. J'ai pu le vérifier :

1° Sur les nombreuses photographies de sauvages conservées à la Société de géographie. Une de ces photographies est typique. Elle représente un gouverneur de Fernando-Po entouré de ses nombreuses femmes. Celles-ci sont assises les pieds portés en avant, de sorte que la face plantaire est bien visible. Elles joignent le bord interne des deux pieds et chez toutes les gros orteils sont portés en dehors, tous deux formant un V dont le sommet est à la tête du métatarsien. Je ne fais que mentionner des centaines d'autres photographies où on voit le gros orteil indifféremment tantôt en dedans, tantôt en dehors.

2° Sur les nègres Dahoméens du Champ-de-Mars. J'ai questionné le conducteur de la bande, et ai examiné les sujets qui n'avaient jamais porté chaussure. Sur 36 individus, 16 avaient les gros orteils portés en dedans, 6 parallèles, 14 en dehors. J'ai pris de nombreux tracés bien convaincants. Ils ont d'autant plus d'intérêt qu'un grand nombre de ces nègres ont le pied préhensile.

3° Sur des enfants de 8 à 12 ans que j'ai observés à Kehl, petits va-nu-pieds qui avaient également le gros orteil porté en dehors.

Ce qui a trompé Meyer sur ce point et qui a amené ses successeurs à répéter ses assertions sans les vérifier, est qu'étant d'un pays où tout le monde est chaussé, il avoue lui-même avoir examiné des enfants. Or, il est vrai que chez les nouveau-nés et chez les enfants qui n'ont pas encore marché, le gros orteil est parallèle à la direction du premier métatarsien. Mais le gros orteil tend à se porter en dehors lorsque l'on marche même sans porter aucun soulier.

Aussi la statuaire a-t-elle eu raison à l'imitation des sculpteurs grecs de toujours reproduire le pied avec le gros orteil porté en dehors. Les sandales grecques ne comprimaient pas le pied, et pourtant les statues de cette époque ont toujours le gros orteil porté vers le second doigt bien qu'il existe un espace libre de quelques millimètres à la base de ces deux orteils.

Ce n'est qu'à l'enfance de l'art chez les Egyptiens, même de la bonne époque, les Chaldéens à l'époque grecque archaïque et dans les poteries grecques grossières qu'on voit le gros orteil suivre la ligne du bord interne du pied et les autres doigts sculptés droits et sans inflexion.

Il convient donc de rejeter ces horribles chaussures carrées à bord interne rectiligne préconisées d'abord par Meyer, puis par Pestel, Starcke, Ziegler, Blum (chirurgie du pied). Rohmer (*th. de Nancy*, 1880), Onimus, etc. et presque tous les auteurs qui ont recherché une chaussure rationnelle.

Leurs déductions partaient d'un principe faux.

Est-ce à dire qu'il faille conserver nos types actuels de chaussures. Non, car s'il est juste que le bord interne présente une légère convexité en dehors, cette convexité est bien trop exagérée dans nos chaussures ; s'il n'est pas forcé d'avoir un bout carré, encore est-il trop pointu actuellement. De plus, comme le faisait remarquer M. Manouvrier, l'espace entre le premier et le cinquième métatarsien est souvent insuffisant : on veut faire pied fin.

Je crois qu'en supprimant les exagérations de notre forme actuelle, on pourrait obtenir une bonne chaussure.

M. Manouvrier. — Lorsque j'ai dit, dans une discussion rappelée par M. Regnault, que la direction de notre gros orteil serait *très exactement* parallèle au bord interne du pied en l'absence de toute action de la chaussure, j'ai voulu évidemment réagir contre la croyance que la direction actuelle de nos gros orteils est normale. Il est bien possible que le parallélisme en question ne serait pas géométriquement exact (comme tant d'autres parallélismes), si la chaussure n'eût jamais renversé en dehors nos gros orteils. J'admettrai donc sans peine que, normalement, il existe une légère obliquité de ce doigt, par le seul fait de la marche, ainsi que le veut mon contradicteur. Il me suffit que cette obliquité soit considérée comme très légère.

Elle existe effectivement sur une partie des tracés de pieds que j'ai relevés moi-même sur des Arabes et Marocains, sur des Peaux-Rouges Omahas, sur des Araucans, des Fuégiens et même sur des Galibis et des Singalais. Dans chacun de ces groupes, j'ai trouvé des gros orteils légèrement obliques, mais aussi d'autres ne paraissant pas du tout obliques. Chez les Singalais et les Galibis, j'ai obtenu plusieurs tracés indiquant une obliquité du gros orteil en dedans et non en dehors, et très prononcée sur quelques individus. Ce caractère doit être imputé sans doute à l'usage préhensile du pied, bien qu'un médecin de Cayenne m'ait affirmé récemment que les Galibis saisissent avec leurs pieds seulement de très petits objet.

Parmi mes tracés de pieds arabes ou marocains, plusieurs présentent une assez forte déviation du gros orteil en dehors; chez d'autres elle est nulle ou presque nulle. Tous allaient pieds-nus quand je les ai observés, mais plusieurs ont pu se servir de chaussures arabes très capables de produire la déviation.

J'ai communiqué il y a deux mois mes tracés à M. Quévédo, qui a fait des recherches à ce sujet au laboratoire d'anthropologie pour une thèse de doctorat. M. Quévédo est

d'avis qu'une très légère obliquité du gros orteil en dehors est normale.

En ce qui concerne la chaussure rationnelle, il y a longtemps que j'ai protesté contre celle du professeur Meyer, de Zurich. Mais la difformité de cette chaussure ne provient pas tant de la rectitude exagérée du bord interne que de la façon vicieuse dont cette rectitude est obtenue et d'une autre erreur consistant à croire que l'axe anatomique du pied aboutit au gros orteil, ce qui n'est vrai que pour l'axe physiologique. C'est sans doute cette erreur qui a conduit à fabriquer des chaussures, dont l'axe est tordu comme celui d'un haricot ou d'un rein. Un habile cordonnier de Paris a précisément adopté cette facon de loger « rationnellement » le gros orteil, et j'ai vainement tenté de lui faire abandonner cette mode, aussi gênante que disgracieuse. Les recherches d'un lieutenant prussien, M. Brandt von Lindau, sur un grand nombre de statues grecques, et les miennes sur un grand nombre de pieds de races très diverses, démontrent pourtant que l'axe anatomique du pied n'aboutit jamais sur le gros orteil mais bien entre le premier et le troisième.

Pour obtenir une chaussure vraiment respectueuse de la conformation normale du pied, j'ai été obligé de confectionner moi-même une paire de formes sur laquelle, depuis plus de deux ans, sont fabriquées mes chaussures. Je dois dire que cette confection a été un problème beaucoup plus compliqué qu'on ne le pense, dans lequel l'obliquité normale et minime du gros orteil est une donnée des moins importantes. Ma forme tient largement compte de cette obliquité. Mais, bien qu'elle respecte la forme du pied autant que le permettent les nécessités techniques de l'art du chausseur, et même précisément à cause de ce fait, elle choque au plus haut degré les gens dont l'esthétique a pour *criterium* unique leur habitude et la mode régnante.

Aussi, pour réformer cette mode néfaste, toute démonstration serait impuissante ; mais l'autorité d'un grand cordonnier ou d'un grand fashionable fera facilement accepter

comme beaux les bouts très larges plus ou moins carrés, qui paraissent aujourd'hui ridicules.

M. Regnault. — Le travail de Meyer, de Zurich a été, en effet, déjà infirmé par Brandt von Lindau [1], qui a montré que l'axe du pied passait par le second orteil et non par le premier, comme le soutenait Meyer.

Mais relativement au parallélisme du gros orteil et du bord interne du pied, j'ai noté que tous les auteurs depuis Meyer ont soutenu cette opinion. J'ai déjà cité Pestel et Starcke, Ziegler et Blum.

M. Manouvrier avait également noté ce parallélisme.

Il n'est donc pas indifférent de marquer que le gros orteil est légèrement porté en dehors chez les va-nu-pieds.

Puisque ce fait est contesté, je citerai les principales photographies où j'ai pu le voir d'une façon nette, ce sont :

En Europe, une Bretonne, une Vénitienne, des Tartares de Crimée;

En Asie, des Japonais, des Arabes nomades de l'Arabie d'Asie, des Turcs, des Javanais et Battaks;

En Afrique, à Fernando-Po;

En Amérique, sur des Fuégiens, des Patagons;

En Océanie, sur des Australiens, des Néo-Calédoniens.

Au Muséum, deux moulages de pieds de Hottentots montrent leur gros orteil porté en dehors.

Ajoutez à cela l'observation directe sur des blancs à Kehl et des Dahoméens, et on a un ensemble de faits aisés à constater qu'on est en droit d'interpréter, mais non de nier.

Une déformation du pied par une cause inconnue est invraisemblable chez un grand nombre de races si différentes. La seule cause qui agisse sur toutes est la marche, c'est elle qui amène cette légère abduction.

L'abduction du gros orteil n'est évidemment pas constante sur toutes les photographies. On peut sur plusieurs noter un parallélisme ou une adduction exagérée, et, pour un même

[1] Deutsch soldaten fuss. Berlin, 1883.

peuple sauvage, on observe les variétés que nous avons marquées chez les Dahoméens. C'est qu'il faut savoir que ces peuples exercent presque tous, sinon tous, la fonction préhensile du pied.

M. Manouvrier a observé le parallélisme sur des tracés de pied d'Arabes et de Galibis. Mais précisément les Arabes se servent beaucoup de leurs doigts de pied, c'est un fait connu de tous les Algériens. Théophile Gautier le notait déjà, dans une lettre qu'il écrivait le 19 août 1845, d'Alger, à sa sœur : « J'ai vu au bazar des gens qui faisaient de la passementerie, des tresses, du cordonnet avec leurs pieds. » En Amérique, les Indiens se servent aussi beaucoup de leurs pieds : les Charruas tiennent l'étrier entre le gros orteil et le second doigt. Les Guyacurus lancent une pierre de la main ou du pied indifféremment. Les Curajas peuvent dérober de petits objets avec leurs pieds, rapporte M. Emile Deville, et il faut observer constamment leurs pieds pour n'être pas volé. Les Topas se servent des pieds pour tirer de l'arc. Il serait bien étonnant que les Galibis n'utilisent jamais leur pied comme organe préhensile.

Au reste, il n'est pas besoin de démontrer que l'abduction du gros orteil est constante chez les va-nu-pieds. Il n'y a rien d'absolu en anthropologie, et il suffit de noter qu'on observe cette abduction avec une grande fréquence, pour détruire l'assertion de Meyer.

Par suite, on admettra que le bord interne du soulier peut être courbe, pourvu que cette courbure soit légère.

Pour terminer, il convient d'observer que les souliers ont presque toujours eu une légère courbure de leur bord interne en dehors. En Chine, en Corée, nous retrouvons cette courbure sur les sandales. Aux Indes, la sandale a un bord interne rectiligne, mais on sait que ce n'est qu'une semelle et qu'elle ne recouvre pas le pied.

On observe cette courbure sur les anciennes sandales

d'Egypte, sur la caliga, le perones, la solea romaines, sur la chaussure gauloise[1].

En France, les chaussures ont toujours eu cette légère courbure, sauf au XIVe siècle, au moment de la réaction contre la poulaine où les bouts furent carrés. A la fin du XVe et du XVIIe, ce soulier carré fut porté par les pages.

Mémoire sur les Refuges d'Herleville. Canton de Chaulnes. (Somme)

PAR M. A. PONCHON

(Lu par M. A. de Mortillet.)

Tous les âges, toutes les époques de l'humanité ont laissé dans les plaines fertiles du Santerre des traces fréquentes et de nombreux vestiges, depuis l'amande chelléenne de la sablière jusqu'au Sinceny du vieux vaisselier ou au contre-sort mystérieusement caché dans un coin de la grande armoire.

J'ai parlé ailleurs des mégalithes de Doingt, Eppeville, Mesnil-Bruntel, Assevillers, etc., des cimetières mérovingiens presque aussi nombreux que les nombreux villages de cette partie de l'ancienne Picardie; aujourd'hui je consacre ces lignes aux grottes artificielles ou plutôt aux refuges d'Herleville, canton de Chaulnes.

Quand un habitant de la localité les découvrit, en creusant une cave, il ne s'en étonna pas autrement; car des éboulements s'étaient déjà produits dans le village, en différents endroits, et l'on disait qu'Herleville était miné. En 1879, en creusant les fondations de l'école on mit à découvert de nouvelles chambres dans lesquelles on ne recueillit rien d'intéressant. C'est en 1882 que, accompagné de M. Tho-

[1] V. Livre d'or des Métiers, *Histoire de la Chaussure*, 1852. Lacroix et Seré.

mas, vétérinaire à Lihons, j'explorai ces refuges en y pénétrant par la cave dont j'ai parlé plus haut. Cette exploration fut forcément restreinte, car des éboulements, dus au peu de solidité de la craie et à la faible épaisseur de la couche de terrain qui sépare les galeries de la surface du sol, se sont produits de tous les côtés et ont fermé ces galeries. Ainsi qu'il est facile de le constater par le plan et la coupe ci-joints, (fig. 1 et 2), plusieurs chambres se trouvent réunies par groupe et si, comme je le suppose, il y a continuité entre ces chambres sur toute l'étendue du village où l'on a constaté leur existence, les couloirs qui les relient doivent former un vrai dédale.

La forme de ces chambres (fig. 2) est celle d'une demeure de castor, d'une hutte tout à fait primitive ou, plus exactement, d'une vieille ruche. Elles sont creusées dans une craie tendre, friable, qui se laisse facilement pénétrer par un épieu en bois, ou un instrument en silex.

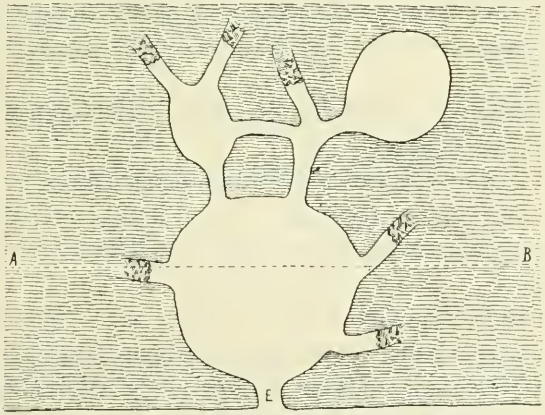

Fig. 1. — Souterrains d'Herleville. Plan.
E. Entrée.

Leur plus grande hauteur, c'est-à-dire mesurée de la base au sommet du cône, varie entre 2 m. et 2 mètres 30; leur diamètre est d'environ 2 mètres.

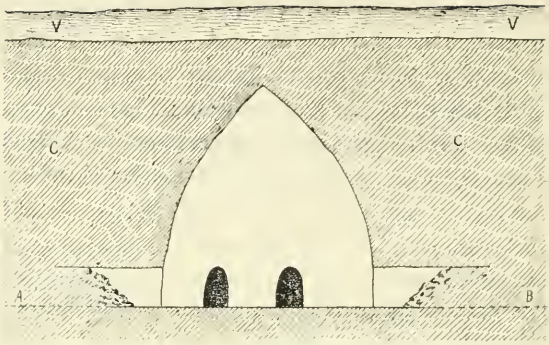

Fig. 2. — Souterrains d'Herleville. Coupe suivant A. B. CC. Craie. — VV. Terre végétale.

Les passages qui les relient entre elles sont d'étroits couloirs où il n'est possible de circuler qu'en rampant, en marchant à quatre pattes, comme on dit au village, leur hauteur ne dépassant pas 0 m. 85 et leur largeur 0 m. 60. Leur longueur varie entre 1 et 2 mètres. Ces passages ont dû être très fréquentés, car ils sont polis par le frottement, surtout aux entrées.

A l'intérieur des chambres, aucune anfractuosité ou niche; pas trace de fumée.

Ces galeries ont été creusées avec une pointe assez mousse; bois, corne ou fer. Les rognons de silex que l'on rencontrait, étaient laissés entiers dans la paroi ou enlevés, mais jamais cassés.

En 1870, à l'approche des Vandales, on avait utilisé ces refuges pour y cacher les objets et les choses que l'on voulait préserver de la rapacité prussienne. Le sol ayant été souvent foulé aux pieds, je n'y trouvai aucun vestige qui pût me fixer sur l'époque où ces cryptes avaient été fréquentées, dans un passé lointain.

Un propriétaire d'Herleville à qui je parlais de ces refuges (1883), me dit qu'un éboulement s'était produit dans sa grange, qu'il y avait là des caves semblables à celles que

j'avais visitées et, qu'en juin, les tas étant vides, il me serait facile de creuser à l'endroit où un affaissement des terres s'était produit Quand j'y allai, des maçons venaient d'achever un trou à purin et avaient découvert une nouvelle chambre que je pus examiner attentivement.

De même forme que les précédentes, on y arrivait par plusieurs couloirs que remplissait une terre noire très humifère, provenant des éboulements. Sur le fond de cette chambre existait une épaisse couche de cendre renferment de nombreuses traces de charbon, mais aucun vestige de l'âge de pierre. Pour la creuser on s'était servi aussi d'un pic passablement émoussé et là, je remarquai dans la craie, une empreinte bien nette, sans éraillures, que je crois être celle d'un outil en silex poli.

Si nous n'avons rien recueilli à l'intérieur de ces refuges, nous avons, en revanche, M. Thomas et moi, ramassé au dehors et à proximité de ces grottes, de nombreux silex polis et généralement brisés, entre autres, un pic ou un ciseau en silex d'importation d'un gris rougeâtre et une jolie petite hache en jadéïte pesant 50 grammes.

En 1889, passant par Herleville, nous allâmes voir de nouveau nos refuges et M. Thomas me fit remarquer à l'entrée d'un passage une marque qui devait servir à se reconnaître dans ce labyrinthe. Elle est ainsi faite :

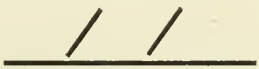

La ligne qui est sensiblement horizontale peut indiquer la direction à prendre et les deux barbelures l'endroit où l'on se trouve et la distance de ce point à une entrée.

Les entrées étaient peu nombreuses sans doute et s'ouvraient au N.-O., à la naissance d'un vallon qui descend vers la Somme, distante de 8 kilomètres environ, et que coupe l'ancienne voie romaine d'Amiens à Vermand, distante d'un

kilomètre. (V. carte d'Etat-major). Les souterrains, les muches qui ont servi de retraite au temps des Normands et des guerres du moyen-âge, se composent de grandes galeries profondément enterrés, où l'on peut se mouvoir à l'aise et, au besoin, faire entrer le bétail ; mais ici les chambres sont petites, inaccessibles aux animaux domestiques de taille moyenne, et si peu enterrées qu'un mètre de terre à peine les recouvre. C'est ce qui explique les nombreux éboulements de cette terre friable, qu'un roulement de voiture, un galop de cheval peut facilement ébranler.

L'homme primitif qui a creusé ces refuges n'avait à craindre ni le bruit de l'artillerie ni le lourd galop des hordes dévastatrices. S'il a établi là sa tanière sous terre, c'est parce que c'était plus facile et plus sûr que de la dresser péniblement au dehors.

Nous désirons vivement que les fouilles méthodiques d'un chercheur patient fournissent de nouvelles preuves à nos conclusions.

Enceintes, habitations et poteries usuelles de l'époque gauloise

PAR M. OCTAVE VAUVILLÉ.

Dans la séance du 1er février dernier, au sujet de la discussion qui a suivi la présentation de poteries de la vallée de la Vézère, faite par notre collègue le Dr Capitan [1], j'ai promis de présenter à la Société un certain nombre de ces poteries prouvant l'usage du tour en Gaule, pour leur fabrication avant la conquête par les Romains.

Je pense qu'il peut être intéressant, avant de présenter les poteries, de donner quelques renseignements sur les enceintes,

[1] *Bulletins de la Société d'Anthropologie*, 1894, page 117.

les principales découvertes, le genre et les dimensions des habitations où ont été recueillies par moi les poteries que je vais présenter[1].

ENCEINTE DE POMMIERS (AISNE).

Cette antique enceinte est située à 3,500 mètres au Nord-Ouest de Soissons. D'une superficie de 40 hectares, elle se trouve sur le territoire et au-dessus du village de Pommiers, elle comprend tout le plateau qui s'étend jusqu'au hameau du Villé, dépendant de la même commune. L'altitude de ce plateau est d'environ 80 mètres au-dessus de la vallée de l'Aisne, qu'il domine parfaitement.

Dès la plus haute antiquité on a profité de cette position exceptionnelle pour la rendre redoutable; il suffisait en effet de former un retranchement vers le Nord, pour isoler cette partie du plateau central. Ce travail considérable a été exécuté au point A du plan, fig. 1, sur 300 mètres de longueur.

On peut se faire une idée de l'importance du retranchement par la coupe fig. 2, représentant la partie la plus faible au point *h*, du plan, fig. 1.

[1] Les figures reproduites sont extraites de : Congrès archéologiques de France, sessions Soissons et Laon en 1887. O. Vauvillé. Notes sur les fouilles et objets trouvés dans l'enceinte de Pommiers.

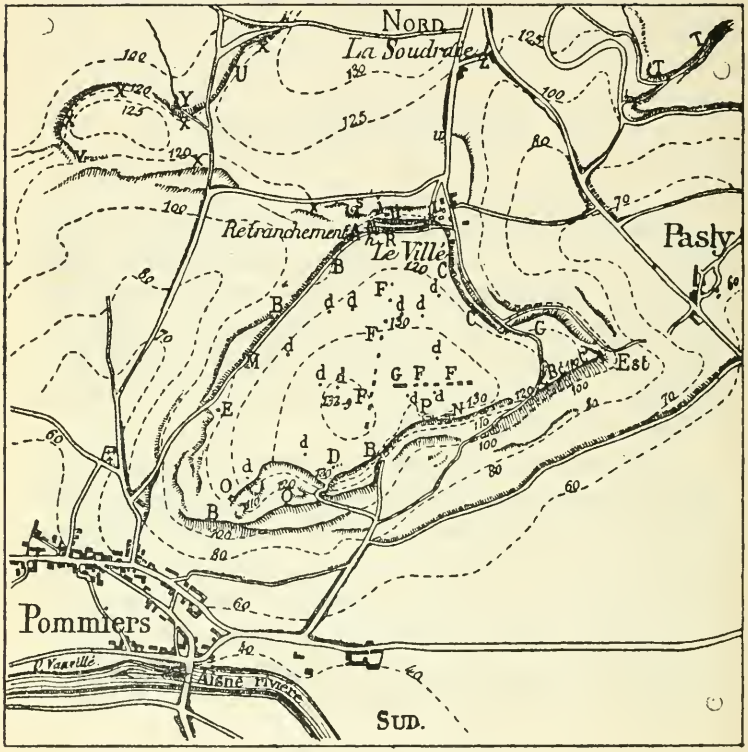

Fig. 1. — Plan des fouilles au 1/20.000

Légende de la fig. 1 (Plan de l'enceinte de Pommiers).

A. Retranchement principal du Nord.

B, B, B, B. Retranchements secondaires à l'Ouest et au Sud.

C, C, C, Creutes ou grottes du Villé à l'Est.

C'. Groupe de grottes complètement effondrées au Sud de l'enceinte.

D. Trois puits sur 29 mètres de distance.

d, d, d, d..... Treize autres puits sur divers points de l'enceinte.

E. Endroit de la trouvaille de monnaies faite en 1875

F, F, F, F. Fouilles de 1882 et 1883, sur des lignes droites à la place d'habitations gauloises.

G. Fouilles de 1883-1884, ayant produit 273 monnaies gauloises dans des habitations.

H. Fouille du retranchement principal, 1886.

I. 1re fouille du fossé du retranchement, 1886.
J. 2e — — —
K. 3e — — —
L. 4e — — —
M. Fouille du retranchement secondaire, 1886.
N. Fouilles de deux habitations gauloises creusées en partie dans la pierre dure, 1886.
O. Autre habitation gauloise creusée dans la pierre, fouille 1886.
P. Fouille d'une butte dite du Moulin-à-Vent.
Q. Fouille d'une autre butte supposée être une tombelle (?).
R. Fouille ayant fait constater qu'il existe 1 m. 40 d'épaisseur de sable descendu de la levée, comme en *h*
S. Endroit probable de la terrasse élevée par les Romains (fouillé).
T, T. Groupe Ouest des grottes de Pasly.
U. Groupe de grottes effondrées sur le territoire de Vauxrezis.
V. Tranchée importante pour isoler le camp romain de la montagne du Sud-Ouest.
X, X, X, X. Talus bien conservés paraissant avoir servi pour l'enceinte romaine.
Y. Forte source dite de la Gouverne-Malade.
Z. Source abondante de la Saudrée.

La fig. 3 donne la coupe de l'ouvrage complet du Nord, en *i* du plan, ayant un fossé de plus de 17 mètres de largeur, d'une profondeur de 4m72, dont 3m93 creusés dans le tuf. La hauteur du fond du fossé à la crête du retranchement est encore de 11m62. Le fossé est maintenant rempli sur 3 mètres à 3m75 d'épaisseur de pierres, provenant de la muraille de la fortification, de tuf désagrégé et de terre.

L'accès du plateau fut rendu inabordable à l'Ouest et au Sud par des retranchements établis en B, B, B, fig. 1.

A l'Est, un escarpement formé par un groupe d'habitations C, C, C, fig. 1, creusées à pic dans le tuf (creutes ou habitations du Villé) en rendait l'accès très difficile.

Ce lieu offrant une défense facile, des habitants s'y fixèrent ; ils établirent de nombreuses habitations, creusèrent des puits traversant l'énorme couche calcaire du plateau.

Il existe un grand nombre de ces derniers dans l'enceinte ; on en connaissait 16 en 1889, dont 3 en D furent découverts

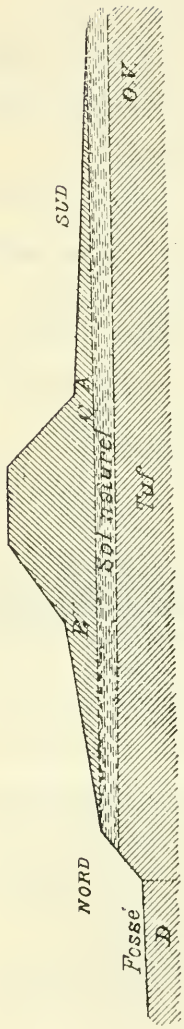

Fig. 2. — Coupe au 1/500.

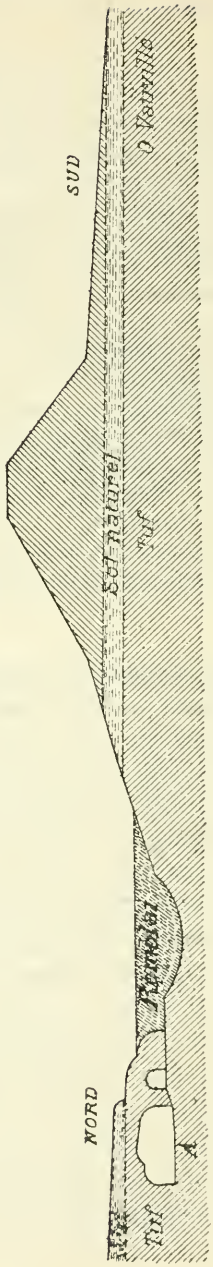

Fig. 3. — Coupe au 1/500.

en 1860 et en 1861, sur 29 mètres de distance ; d'autres sont indiqués en *d*, *d*, *d*, *d*... du plan fig. 1 [1].

Découvertes diverses. — En 1875, en E du plan, on a découvert, sous une pierre, environ cent monnaies en argent, dont cinq de la république romaine ; toutes les autres étaient gauloises [2].

De nombreuses fouilles faites en F, F, F, F, sur des lignes droites, indiquant probablement des voies de communication, firent découvrir de nombreuses places d'habitations, où on recueillit beaucoup de poteries, des fibules en fer et en bronze, des styles en os, quelques armes et beaucoup de monnaies, le tout de l'époque gauloise.

En 1884, au point G, sur une longueur comprenant une série d'habitations, on a pu recueillir dans des cendres, poteries, ossements brisés, fibules en bronze, 273 monnaies gauloises [3] mélangées dans le tout.

On peut évaluer, approximativement, que depuis 1858, il a été recueilli, disséminées dans l'enceinte et dans les habitations, environ 1,900 monnaies gauloises ; dans ce nombre j'ai pu en avoir plus de 1,100 [4].

Dans la même enceinte, on a trouvé sur le sol, indépendamment de la trouvaille de 1875, diverses monnaies romaines mais pas une dans les habitations.

En outre, j'ai découvert des meules en pierre dure, pour écraser le grain ; elles sont de forme et de diamètre variés. Voici le genre de ces meules :

1° Diamètres de 36 centimètres et de 41 centimètres de la forme de la fig. 4 ;

2° Meule gisante de 31 centimètres de diamètre, fig. 5 ;

[1] Un autre puits a été découvert en 1890, près C de la partie Sud-Est du plan de l'enceinte.

[2] *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, 13e volume, 2e série. p. 80.

[3] *Revue Numismatique*, 1886, p. 198.

[4] *Revue Numismatique*, 1886, p. 194 et 1893, p. 305. O. Vauvillé. Monnaies gauloises du département de l'Aisne.

3° Diamètre de 26 centimètres pour la partie broyante et de 24 centimètres pour l'autre, fig. 6.

Fig. 4.

Fig. 5.

Fig. 6.

Les fragments de meules, du même genre, sont assez fréquents, soit dans les habitations, soit dans le sol.

Origine de l'enceinte. — La formation de l'enceinte paraît remonter à la fin de l'époque de la pierre polie, comme l'indiquent les nombreux silex qui ont été recueillis dans toute l'enceinte, dans les fouilles faites en *h*, H, *i*, *j* et L du plan, fig. 1, du retranchement principal, dans quelques habitations et dans une grotte creusée dans le tuf de la contrescarpe du fossé, A, fig. 1. J'ai trouvé dans le fond et à l'entrée de cette grotte, entre C et E, fig. 7, une hache polie et d'autres silex de même époque, dans le fond entre A et B.

La grotte dont il vient d'être question doit être de la même époque que celles des groupes du Villé, C, C, C, fig. 1, de Pasly, T, T, et de Vauxrezis, X, du même plan.

Comme je l'ai dit précédemment, de nombreuses habitations ont été fouillées sur les lignes droites F, F, F et F, F, G, fig, 1. Comme toutes ces habitations ont été creusées plus ou moins profondément et sur plus ou moins de largeur, sans aucune maçonnerie, il était difficile de déterminer exactement les dimensions de ces habitations.

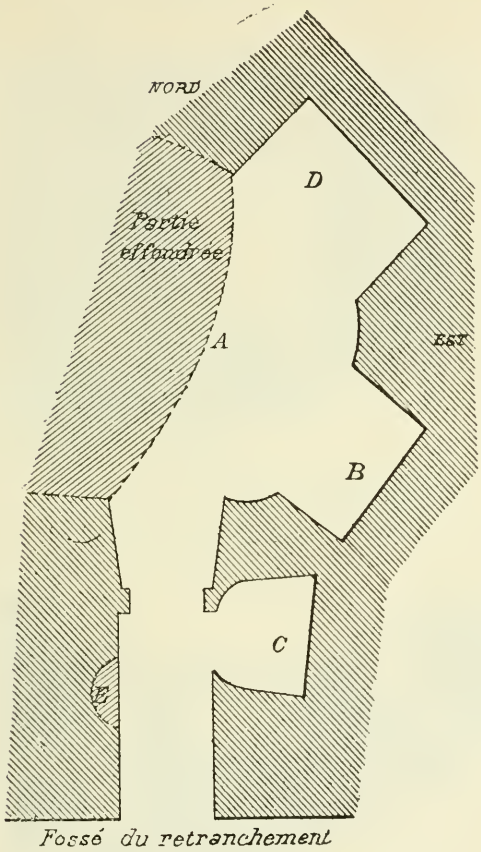

Fig. 7. — Plan au 1/100.

J'ai fouillé, en 1886, d'autres habitations dans le fossé du retranchement en L, fig. 1, et aux abords au Sud de l'enceinte, N et O, fig. 1, où il m'a été facile d'avoir des dimensions certaines.

Des fouilles faites d'abord en L, dans le fond du fossé du retranchement, firent découvrir dans la partie à l'Est, A, A, fig. 8 :

A 1m10 de profondeur, des poteries vernissées avec côtes

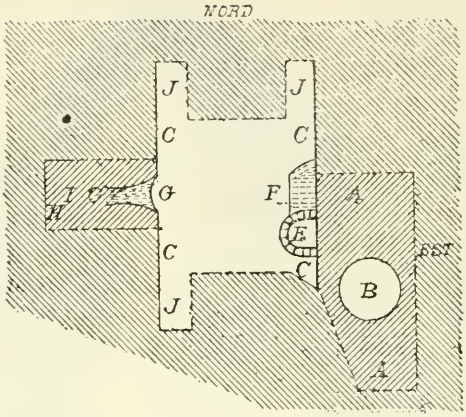

Fig. 8. — Plan au 1/200.

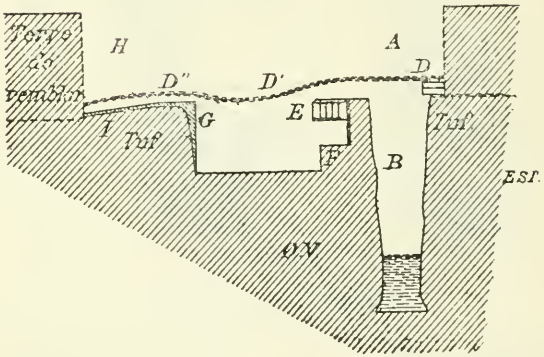

Fig. 9. — Coupe au 1/200.

en relief, du XIVe siècle; à 1m70 des poteries gallo-romaines rouges;

A 1m80, une couche régulière de tuf désagrégé, D, fig. 9;

De 1m95 à 2m30, de la terre noire avec des poteries gauloises, ossements, silex taillés et un grand nombre de pierres avec

parements; à cette profondeur on trouva le tuf naturel et vers le milieu un puits, B, fig. 8 et 9.

Puits. — Le puits fut vidé entièrement. Sa profondeur est de $5^{m}50$ creusés dans le tuf, son diamètre de $1^{m}60$ dans le haut et 1 mètre dans le bas; sa forme est généralement ronde, à parois très irrégulières, indiquant que son percement avait offert de grandes difficultés. Il pouvait y avoir $1^{m}50$ d'eau.

Quatre morceaux de meules, des scories, clous et fragments de grossières poteries gauloises se trouvaient au fond.

Sur le côté Ouest du puits on avait enlevé et remplacé par des pierres le tuf qui, plus bas, semblait usé par le frottement. Une fouille fut dirigée de ce côté, où le tuf était de $1^{m}30$ en contre-bas.

Habitation n° 1. — On se trouvait en présence d'une habitation, une partie de $4^{m}20$ sur 4 mètres fut dégagée complètement; comme à la fouille précédente on trouva d'abord des poteries vernissées à $1^{m}20$. La terre, jusqu'à $1^{m}70$, était uniformément grise, pouvant même faire supposer une terre vierge; puis, sur une épaisseur de 30 centimètres, une terre noire mélangée de cendres avec poteries gauloises, ossements de divers animaux et une fibule en bronze.

Venait ensuite une couche, D, fig. 9, de 10 à 15 centimètres de tuf désagrégé, contenant des clous et formant une ligne courbe se relevant de chaque côté en D et D''. Au-dessus, à $2^{m}40$ de profondeur, était un foyer, E., fig. 8 et 9, d'un diamètre extérieur de $1^{m}20$; il était formé de neuf pierres de 45 centimètres de longueur, dressées en formant 2/3 de cercle contre le tuf de l'habitation, E, fig. 9.

Ces pierres étaient soigneusement mastiquées intérieurement et extérieurement avec de la terre rouge, afin de consolider et de renvoyer la chaleur du foyer. Sur l'une d'elles se trouvait, posée à plat, une plaque de fer très oxydée, avec des lignes de rivets.

L'intérieur du foyer était garni de cendres et de charbons de bois; dans le milieu était un crampon et une autre plaque

de fer dressée verticalement, très oxydée comme la première et, comme elle, marquée de lignes de rivets.

Près du foyer se trouvait une monnaie gauloise en bronze : type de la tête de Janus avec lion barbare au revers, pièce très commune parmi celles recueillies dans l'enceinte. Dès lors on pouvait avoir la largeur exacte de l'habitation qui, aux points C, C, fig. 8, était de $4^{m}20$.

La terre, très noire et compacte dans le fond, contenait beaucoup d'ossements brisés, des débris de poteries gauloises variées, une gâche et un talon d'étendard en fer, des clous et une grande quantité de scories de fer, dont une adhérente à un vase brisé ou creuset en terre très grossière.

Il y avait aussi cinq monnaies gauloises en bronze, dont trois de même type que la première; les autres étaient trop oxydées pour être déterminées. Elles ont été trouvées aux profondeurs suivantes : $2^{m}40$, $2^{m}80$, $3^{m}10$, $3^{m}30$ et $3^{m}50$.

Parmi les ossements : des fragments de mâchoires de jeunes chevaux, bœufs, moutons, chèvres, porcs et sangliers, chiens, renards et oiseaux.

En face de la porte, entre A et F, fig. 8. on avait conservé, dans le fond, une banquette de tuf F, fig. 8 et 9, de 70 centimètres de largeur sur la même hauteur, pour descendre dans l'habitation; de l'autre côté au point G, fig. 8 et 9, était une partie concave, creusée dans le tuf sur $1^{m}30$ de longueur, G, G, fig. 8, pratiquée très probablement pour servir de cheminée ou pour établir un courant d'air.

A partir de I, fig. 8, le tuf subissait une dépression nécessitée pour l'écoulement des eaux.

Pour essayer de déterminer la longueur de l'habitation, on fit des recherches aux points J, J, J, fig. 8, sur $1^{m}50$ de longueur, mais sans résultat. L'habitation mesurait donc $4^{m}20$ de largeur, sur plus de 7 mètres de longueur et 2 mètres de profondeur ($1^{m}30+0^{m}70$), le tout creusé dans le tuf.

Habitations n°s 2 et 3. — Au point N du plan, fig. 1, était un endroit où la terre était très noire et couverte de débris de poteries.

On fit une fouille sur une longueur de 7 mètres, une largeur de 4 mètres d'un bout et 6m30 de l'autre. Deux habitations y furent découvertes en A et B, fig. 10. L'habitation A

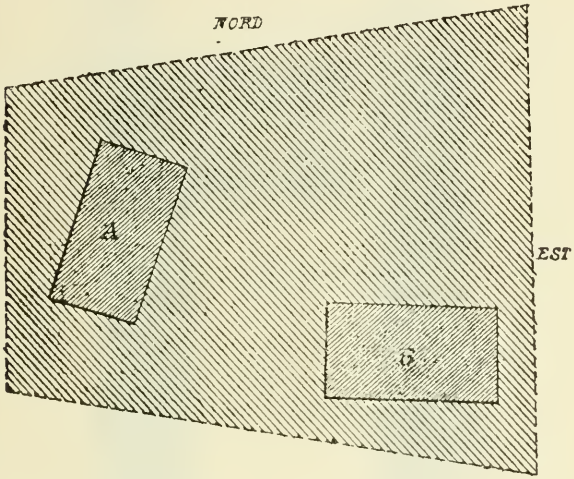

Fig. 10. — Plan au 1/100.

a une longueur de 2m20, une largeur de 1m20 et une profondeur de 1m20, dont 60 centimètres creusés dans la pierre dure. Elle était remplie de terre noire, cendre, charbons de bois et d'ossements, avec des poteries gauloises, deux lames très oxydées, une épingle et des clous en fer.

L'habitation B, d'une profondeur de 75 centimètres, était creusée dans la pierre dure sur 2m30 de longueur, 1m30 de largeur et 35 centimètres de profondeur. Comme la première elle était remplie de terre noire et de cendres contenant des clous et un style en fer, des poteries gauloises, des ossements et une matière blanche ayant été en fusion.

Parmi les ossements des deux habitations, quatorze mâchoires de bœufs, des têtes ou parties de mâchoires de jeunes chevaux, sanglers, chiens, moutons et chèvres.

Habitation n° 4. — Une autre habitation fut découverte en

O du plan, fig. 1, elle est d'une profondeur de $1^{m}10$ d'un bout et $1^{m}30$ de l'autre, différence occasionnée par la pente actuelle du sol; 80 centimètres sont creusés dans la pierre tendre, fig. 11, 12 et 13.

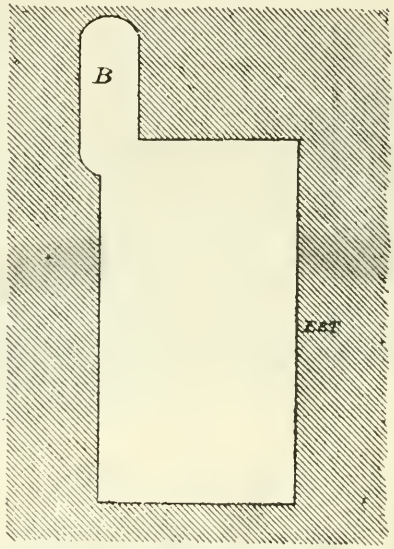

Fig. 11. — Plan au 1/50, au niveau de la pierre.

La largeur était au fond de $1^{m}15$ au Nord et $1^{m}20$ au Sud, et de $1^{m}25$ et $1^{m}30$ au haut de la pierre; la longueur de $2^{m}20$ au fond, et $2^{m}40$ à 80 centimètres de hauteur.

Une cheminée B, fig. 11 et 12, creusée en partie dans la pierre est très visible, elle va se perdre à près d'un mètre de l'habitation. J'ai trouvé en A, fig. 12, dans les cendres, soixante-quatre clous, un fragment de fibule et une pointe de flèche conique, le tout en fer très oxydé.

En C, fig. 13, il y avait dans une terre noire et compacte, un galet polissoir, des fragments de poteries gauloises; des os-

sements de jeunes chevaux, bœufs, moutons, chèvres, sanglier et porc, cerf et renard, le tout généralement brisé.

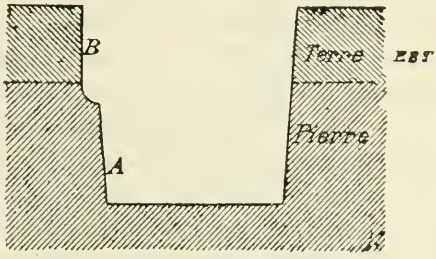

Fig. 12. — Coupe au Nord au 1/50.

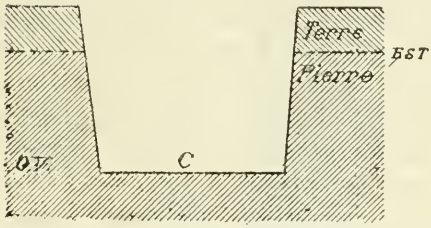

Fig. 13. — Coupe au Sud au 1/50.

Il est bon de faire remarquer que les trois petites habitations dont il vient d'être question se trouvent sur le bord de pentes escarpées, au sud de l'enceinte, où la pierre affleure presque le sol. Ce fait était un obstacle pour faire les habitations, qui sont petites pour ce motif. Celles du milieu du plateau, où la couche de terre est beaucoup plus forte, sont généralement de plus grandes dimensions, n'ayant pas eu l'obstacle de la pierre pour les creuser; mais ceci rend la détermination de ces dernières beaucoup plus difficiles à faire, n'ayant pas de repères certains pour en fixer les dimensions.

On rencontre des scories de fer dans beaucoup d'habitations gauloises.

Époque d'abandon de l'enceinte. — Le plateau de l'enceinte a cessé d'être occupé ou au moins a été très peu habité après la conquête romaine, comme le prouvent les quelques monnaies romaines consulaires et un os ; l'époque postérieure représentée par deux monnaies d'Auguste, trouvées aux abords des grottes du Villé, encore habitées de nos jours, et une de Victorin trouvée dans le fossé du retranchement principal, où des grottes ont été habitées jusqu'au moyen-âge, ne prouve nullement l'occupation du plateau.

Il a aussi été trouvé quelques faibles fragments de poterie gallo-romaine aux abords du grand retranchement, mais cela n'a rien d'étonnant, car elles ont été recueillies assez près des grottes du Villé, habitées sédentairement depuis l'époque gauloise jusqu'à nos jours.

Le retranchement a subi un véritable démantellement. — Les fouilles faites au point J, fig. 1, en face des grottes effondrées qui ont été creusées dans le tuf de la contrescarpe, lesquelles ont été habitées jusqu'au moyen-âge, ont fait découvrir, sur un remblai de $3^{m}75$ dans le fond du fossé, les objets qui peuvent se répartir ainsi :

1° Fragments de poteries vernissées, ornées de côtes en relief du XIVe siècle. Profondeur de $1^{m}60$, B. fig. 14.

2° Nombreux fragments de poteries provenant d'un foyer C, de 1 mètre de diamètre, analogues aux n°s 4.181 et 4.184 du Musée de Cluny (indiqués moyen-âge). Profondeur de $2^{m}10$ à $2^{m}40$.

3° Poteries rouges gallo-romaines en D. Profondur $2^{m}80$.

La terre, jusque-là de nuance régulière, indiquait qu'elle était arrivée graduellement, par suite du temps.

4° Clous en fer, dont quelques-uns de forte dimension. La terre est remplacée par du sable, en couche régulière E, provenant, selon toute probabilité, de la levée du retranchement (3^{m} à $3^{m}20$).

5° Pierres de diverses dimensions avec parements, pote-

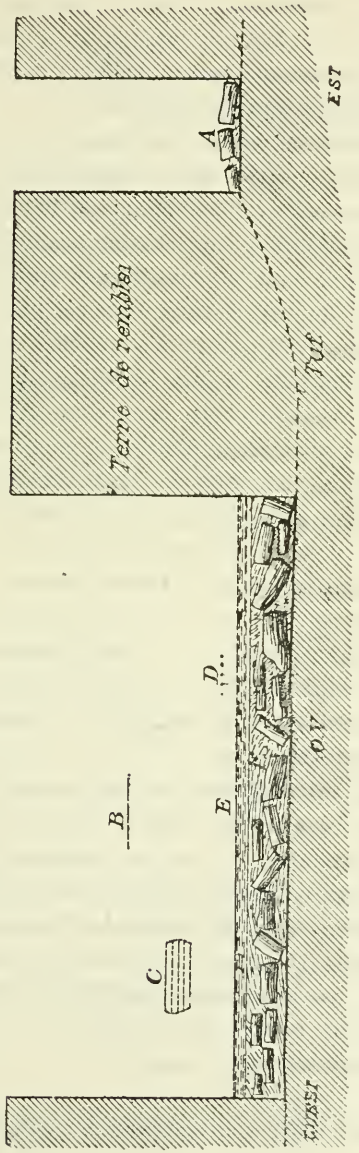

Fig. 14. — Coupe au 1/100.

ries gauloises, six fragments de silex taillés, ossements de chevaux, bœufs, moutons, chiens et sangliers. Ces objets étaient disséminés au fond du fossé en F, à une profondeur de 3m20 à 3m75, dans une partie de terre noire très compacte, principalement sous les pierres.

Les très nombreuses pierres de cette fouille, avec parements, de même que celle de la fouille faite en L, fig. 1, et AA fig. 8, prouvent évidemment que la haute muraille de l'oppidum, reconnu être le Noirodumun des Suessions[1], a été certainement versée dans le fond du fossé du retranchement, et qu'une partie du tuf désagrégé du rempart a recouvert les pierres, comme l'ont prouvé les couches régulières des fouilles, D,D',D" fig. 9 et E. fig. 14. Ces parties n'ont donc pas subi de remaniements depuis le démantellement, comme l'ont prouvé ces deux fouilles où on a trouvé dans les couches successives, par ordre de dépôt, les poteries : gauloises, gallo-romaines, moyen-âge et XIVe siècle.

Enceinte de Saint-Thomas (Aisne).

La belle enceinte gauloise de Saint-Thomas est située à 20 kilomètres à l'Est de Laon et à 32 de Reims ; elle a été établie sur la montagne très escarpée qui domine, au Nord, le village de Saint-Thomas.

Un admirable retranchement de 800 mètres de longueur, formé en ligne droite, au Nord de l'enceinte, isole complètement 32 hectares 70 ares du plateau central. Cette partie forme deux enceintes distinctes. Celle de l'Est est de 6 hectares 16 ares, celles de l'Ouest de 25 hectares 65 ares ; elles sont séparées par un retranchement qui est aussi d'origine gauloise ; il paraît, d'après la disposition du fossé, avoir été formé dans la crainte d'une attaque du côté de l'Est, partie la plus accessible de l'enceinte.

[1]. G. de la Noe. Principes de la fortification antique (Paris 1888), page 101.

De nombreuses fouilles, que j'ai fait exécuter en 1887 et 1888, permettent bien de croire que c'est là l'ancien Bibrax des Rèmes, cité par César[1].

En 1888, j'ai pu fouiller huit habitations gauloises dans l'enceinte. Là, le sol étant plus résistant et contenant plus de pierres que dans l'enceinte de Pommiers, il m'a été facile de reconnaître exactement les dimensions des habitations, même dans le milieu de l'enceinte.

Voici les renseignements que j'ai pu obtenir par les fouilles de ces huit habitations : (*)

1re Habitation située en L du plan (fig 15), ayant déjà été fouillée en partie, n'a pu être déterminée que pour la profondeur qui était de 1 mètre ; on y a recueilli de nombreuses poteries gauloises.

La 2e placée en *m*, à environ 80 mètres à l'Est d'un puits, découvert en 1849, a été fouillée sur les dimensions suivantes : longueur, 2m90 ; largeur, 1m80 ; profondeur, 1m90. On a recueilli : beaucoup de poteries gauloises, deux pointes de flèches, une clef courbe et des clous, le tout en fer ; des cendres et charbons de bois, des ossements brisés de sangliers, de bœufs, etc...

La 3e à 70 mètres au Nord de la précédente en O : longueur, 2m90 ; largeur, 2m70 ; profondeur, 1m70. Au milieu de cendres et charbons de bois se trouvaient : nombreuses poteries gauloises, deux fragments de fibules, 1 pointe de flèche et des clous en fer, des ossements brisés de sangliers, de de bœufs, de chiens. etc...

La 4e à 22 mètres au Sud de l'habitation n° 2 en *p:* longueur, 2 mètres ; largeur, 1m20 ; profondeur, 0m80. Poteries gauloises, 1 pointe d'épingle de fibule et des clous en fer, des ossements brisés de divers animaux.

1 Mémoires de la Société des Antiquaires de France. Tome 50e, 1889, page 309.

(*) Les fig. 15 et 16 ont été produites au tableau pour la communication et non pour le texte.

La 5e, située à 25 mètres du bord de l'escarpement du Sud del'enceinte en *q* : longueur, 3 mètres, largeur, 2m40 ; profondeur, 1 mètre. Nombreuses poteries gauloises, généralement très fines, 1 pointe de flèche et 2 parties de fibules en fer, ossements brisés, quantité de cendres et charbons de bois, scories, clous de fer et débris de plaques minces en bronze.

La 6e au point *r*, à 25 mètres à l'Ouest de la précédente : longueur, 2m50 ; largeur, 1m20 ; profondeur, 0m70. Moins riche en poteries que les précédentes, elle contenait des scories, clous et parties de fibules en fer.

La 7e à 4 mètres au Sud de celle n° 5 en *s* : longueur, 2 mètres ; largeur, 1m20 ; profondeur, 1 mètre. Nombreuses scories, 1 lingot de fer de 3 kilogrammes, 1 clou à base cylindrique, et des clous divers en fer ; ossements brisés et poteries gauloises.

Et la 8e, constatée à 100 mètres à l'Est de celle n° 5 en *t*. Longueur et largeur non déterminées, profondeur de 75 centimètres ;clous et poteries gauloises.

On peut remarquer que les habitations gauloises de Saint-Thomas, se trouvant sur le bord de l'escarpement, nos 5, 6, 7 et 8, n'ont qu'une profondeur variant de 70 centimètres à 1 mètre, tandis que celles du milieu de l'enceinte, nos 2 et 3, ont une profondeur de 1m70 et 1m90. Ce fait, que j'ai constaté aussi pour l'oppidum de Pommiers, tient à ce que sur le bord de l'escarpement il y a toujours beaucoup moins d'épaisseur de terre qu'au milieu du plateau ; pour ce motif il était bien plus difficile d'y creuser de profondes habitations, à moins d'en extraire la pierre naturelle.

On connaît trois puits dans l'enceinte, dont un, en L, a été découvert par moi en mai 1888, à 2 mètres de l'habitation n° 1.

ENCEINTE SUR LIERCOURT ET ÉRONDELLE (SOMME).

Cette belle enceinte, de 32 hectares 42 ares, est située sur les territoires de Liercourt et d'Érondelle, canton d'Hallan-

court; elle est sur la rive gauche de la Somme, à 10 kilomètres au Sud-Est d'Abbeville, fig. 16. (*)

Les résultats des nombreuses fouilles que j'ai faites en 1890 [2], permettent de croire que cette enceinte peut remonter à la fin de l'époque néolithique [1].

Dans la partie de l'enceinte qui se trouve sur le territoire d'Érondelle, j'ai pu découvrir et fouiller les habitations des époques suivantes :

1° Époque néolithique. — Au n° 17 du plan, fig. 16, j'ai découvert une habitation qui avait 3 mètres de longueur, $2^{m}80$ de largeur et $1^{m}15$ de profondeur.

Cette habitation contenait, au-dessous de la couche de terre arable, beaucoup de cendres et de charbons de bois, sur une épaisseur de 95 centimètres, desquels j'ai extrait beaucoup de quantités très variées faites à la main, quelquefois avec ornementations intéressantes. Une partie de ces poteries a été présentée par moi à la Société dans la séance du 5 mars 1891 [3].

2° Époque gauloise. — Au n° 18, une habitation gauloise a été fouillée sur les dimensions suivantes : $2^{m}20$ de longueur, $1^{m}20$ de largeur et $1^{m}10$ de profondeur. J'ai recueilli : une fibule en bronze bien caractéristique de l'époque gauloise, des poteries diverses de même époque, un fragment de clef courbe en fer, des ossements brisés de sangliers et d'autres animaux, enfin sept silex taillés, dont deux lames, deux grattoirs et trois lames imitant la scie.

3° Époque gallo-romaine. — Deux habitations de cette époque ont été découvertes.

La première, au point n° 19, était d'une profondeur de $1^{m}20$, les autres dimensions n'ont pas été déterminées. Au milieu

[1] *Bulletins de la Société d'Anthropologie* de Paris, 1891, p. 175.

[2] *Mémoires de la Société des Antiquaires* de France, S. T. 2 (1891), p. 90.

[3] *Bulletins de la Société d'Anthropologie* de Paris, 1891, p. 175.

(*) Les fig. 15 et 16 ont été produites au tableau pour la communication et non pour le texte.

des cendres et de charbons de bois se trouvaient de très belles poteries rouges et grises, quelques coquilles d'huîtres et de bucardes (variété dite coque).

La deuxième habitation fut découverte à 35 mètres à l'Ouest de la précédente, n° 20, creusée simplement dans la terre, comme les trois précédentes, sans aucune construction; elle mesurait : en longueur $2^{m}30$, en largeur $1^{m}70$ et en profondeur $1^{m}20$. Dans la terre presque noire, composée de cendres et de charbons de bois, il y avait de belles poteries rouges, grises et noires, des ossements brisés de divers animaux, huit clous et cinq morceaux de fer, quelques coquilles d'huîtres et des milliers d'autres de bucardes.

Poteries gallo-romaines. — Voici 91 fragments de poteries des habitations gallo-romaines dont il vient d'être question. Ces poteries donnent des renseignements certains sur la céramique et les formes usuelles de cette époque, même très probablement pour des populations assez pauvres et qui se contentaient encore d'habiter dans de telles conditions.

Les fouilles de l'enceinte sur Érondelle nous prouvent bien que le mode d'habitation, creusée simplement dans la terre, sans aucune construction, a commencé à l'époque néolithique ; qu'il s'est continué à l'époque gauloise, comme le prouvent les nombreuses habitations fouillées dans les enceintes de l'Aisne; enfin, que cet usage s'est continué encore, dans la Somme, à l'époque gallo-romaine, jusque vers le deuxième siècle de notre ère.

Poteries gauloises usuelles des enceintes dont il vient d'être question. — Voici 112 fragments de poteries gauloises, recueillies toutes dans les habitations bien datées, généralement par des monnaies, fibules, etc...

Toutes ces poteries étaient certainement d'un usage fréquent, car presque toutes les formes se rencontrent assez souvent dans les habitations gauloises des enceintes de Pommiers, Saint-Thomas et même de la Somme.

Les formes sont les mêmes dans les diverses enceintes, quoique provenant souvent d'un centre de fabrication diffé-

rent, comme il est facile de le voir par la comparaison des différentes poteries, qui toutes portent l'origine de trouvaille et la date des fouilles.

On peut remarquer principalement les diverses formes suivantes :

1° Des fragments d'amphores, faites certainement au tour, en terre rouge (terre à brique). Quelquefois la bordure du col porte la marque du potier : AT CE CIE MI MM ou W W, etc..., pour Pommiers. Les fragments de ces vases sont communs dans les habitations des diverses enceintes.

2° D'énormes fragments de poteries, généralement grisâtres avec fragments de silex, nummulites, dentates, natuis, etc... Ces énormes vases, presque en forme de jarre, ont quelquefois plus de 45 centimètres de diamètre d'ouverture, la bordure presque horizontale de 5 centimètres de largeur qui rentre, tout le tour, d'environ 25 millimètres jusqu'à la paroi extérieure du vase, servait à le prendre avec les mains. Ces poteries avaient une énorme panse de 10 à 12 millimètres d'épaisseur ; elles posaient sur un fond de même épaisseur, variant de 27 à 30 centimètres de diamètre. Ces vases ont été faits au tour et avaient au moins 60 à 70 centimètres de hauteur ; le fonds de certains de ces vases est quelquefois percé d'un trou rond au milieu ; ceux-ci servaient-ils pour faire la lessive ou pour préparer de la boisson ?

3° Vases aussi très grands, presque de même forme que les précédents, mais avec une bordure bien différente, relevée en formant presque un demi-cercle extérieurement ; terre grossière, épaisseur de 9 millimètres, bourrelet fait au tour, formant couronne au bas de la bordure, vernis noir à l'extérieur.

4° Poteries en terre grossière, d'une toute autre forme que les précédentes, ayant une bordure, presque horizontale, de 55 millimètres de largeur formant une partie en saillie extérieure de près de 10 millimètres, destinée à être prise avec les mains. Ces vases, avec diamètre d'ouverture de plus de 40 centimètres de diamètre, étaient légèrement convexes

extérieurement, contrairement aux formes précédentes. Voici un échantillon, ayant eu peu d'usage, où on voit très bien de nombreuses stries parallèles produites par l'usage du tour.

5° Les poteries les plus fréquentes trouvées dans des habitations gauloises sont celles qui ont la forme d'une écuelle. On en trouve faites avec une pâte extrêmement grossière, d'autres sont faites plus ou moins fines.

Les dimensions de ces vases sont très variables avec un pot : les plus petits sont d'un diamètre de 16 centimètres sur 35 millimètres de hauteur et 4 millimètres d'épaisseur ; on en remarque toute une série variant de 16 à 38 centimètres de diamètre ; ces derniers ont une hauteur de 9 centimètres et 9 millimètres d'épaisseur. Le fond de ces vases est toujours assez étroit, la bordure est quelquefois vernie en noir.

6° Espèces de coupes plates, avec bordure circulaire relevée tout autour sur 18 à 20 millimètres de hauteur, petit pied au milieu d'environ 15 millimètres de hauteur, variant de 7 à 11 centimètres de largeur. Ces poteries sont beaucoup moins communes que les précédentes, elles varient d'un diamètre de 20 à 38 centimètres, l'épaisseur est de 7 à 10 millimètres. Quelques-unes de ces poteries proviennent certainement d'importation, comme le prouve certaines pièces contenant du mica.

7° Vases imitant un peu la série précédente, ils en diffèrent cependant par la bordure et par la forme légèrement concave au lieu d'être plate. Diamètre de 36 centimètres avec épaisseur de 8 millimètres.

Les poteries des séries 6 et 7 donnent un exemple frappant de l'usage du tour pour la fabrication.

8° Poteries assez fines de 4 millimètres d'épaisseur, diamètre de 14 centimètres d'ouverture, 48 millimètres de hauteur et 52 millimètres de diamètre du fond ; la bordure du haut forme un quart de cercle extérieurement, petite panse en forme de boudin. Cette forme n'est pas commuue.

9° Vases avec ouverture de 12 centimètres de diamètre,

petite bordure du haut formant demi-cercle extérieur, panse d'environ 18 centimètres de diamètre en forme sphérique. Voici une de ces poteries qui est une pâte grise, elle a été vernie en noir à l'extérieur.

10° Nombreuses poteries variées, plus ou moins grossières, d'un diamètre plus ou moins grand, de formes diverses et avec bordures de différentes formes.

11° Passettes diverses avec trous plus ou moins grands.

12° Vase en terre très grossière, paraissant avoir été fait à la main, contenant des scories de fer [1]. Ce vase est peut être un creuset ayant servi pour la métallurgie à l'époque gauloise ; des culots métalliques du même genre ont été rencontrés assez fréquemment dans un certain nombre d'habitations de Pommiers et de Saint-Thomas.

POTERIES ORNÉES.

13° Poteries en terre assez grossière, faites au tour, ayant une ouverture de 24 centimètres de diamètre, avec bordure presque verticale de 25 millimètres de hauteur au-dessus du départ de la forte panse du vase. Tout le tour, au bas de la bordure, il existe une couronne qui a été faite avec le pouce. Voici un vase de ce genre : il a été verni en noir à l'intérieur et extérieurement sur la bordure.

14° Vases ornés au milieu de la panse d'un fort bourrelet, fait avec le tour.

[1] Voici l'analyse des scories de fer du vase que M. A. Carnot a bien voulu avoir l'obligeance de faire essayer :

Silice	10.30
Peroxyde de fer	80.00
Alumine	traces.
Chaux	4.30
Magnésie	0.60
Perte par calcination	4.60
	99.80

Absence complète de cuivre, de plomb et autres métaux.

15° Poteries de formes variées, parfois ayant une très forte panse, généralement fines et n'ayant quelquefois que 3 millimètres d'épaisseur, de nuances variées (souvent vernies en noir), ornées tout le tour de belles lignes parallèles qui sont plus ou moins distancées.

Ces belles poteries font bien ressortir l'usage du tour pour leur fabrication; elles démontrent même l'habileté des potiers de l'époque, qui ont pu obtenir un tel résultat avec de telles matières employées. Le fond des vases de cette série, quoique avec très forte panse, sont généralement de 65 à 75 millimètres de diamètre.

16° Vase en terre grise vernie en noir, ayant une ouverture de 12 centimètres de diamètre avec une petite bordure relevée sur une hauteur de 7 millimètres, panse assez forte sur laquelle on a fait, avec le tour, deux lignes circulaires distancées de 20 millimètres; ensuite on a fait à la main et au repoussé des lignes perlées parallèles, par groupes de 4, distancées plus ou moins et obliquement dans le sens du vase.

17° Vase gris foncé, de 10 centimètres d'ouverture avec bordure de 15 millimètres de hauteur, formant un demi-cercle extérieurement, panse très forte au haut de laquelle on voit trois lignes et un bourrelet circulaires faits au tour, distancés de 22 millimètres, sont tracés on a fait à la main, sur tout le tour du vase, des lignes presque parallèles dans le sens de la hauteur.

18° Poteries plus ou moins fines, de couleur et de pâte variées, portant, entre des lignes parallèles faites au tour, des ornements divers qui ont été tracés à la main. Ces ornements qui sont généralement faits dans le sens de la hauteur du vase, représentent :

1° Des lignes en zigzags, n° 1 du carton n° 4;

2° Des lignes parallèles, n°s 2, 4, 6 et 16;

3° Lignes parallèles, intercalées à une certaine distance par des zigzags n° 5;

4° Trois lignes parallèles, séparées par deux lignes disposées en forme de croix, n° 10;

5° Quatre lignes parallèles, inclinées tantôt à droite et tantôt à gauche, n° 11;

7° Croix inclinées, formées de deux traits parallèles, séparés par trois autres également parallèles, placés verticalement, n° 13.

19° Les poteries les plus intéressantes sont celles de la série des vases ornés avec genre d'ondulations. On trouve ces ornements sur des vases bien différents de forme et de pâte plus ou moins fine; on les trouve sur des vases qui peuvent se rapporter aux séries précédentes : 2°, 6°, 7°, et 10°.

Voici quelques spécimens de poteries avec ces ornements : les ondulations varient de 5 à 9 lignes parallèles ; elles sont toujours placées dans le sens du tour du vase, ce qui indique bien qu'ils ont été faits en se servant du tour.

20° On trouve aussi, mais plus rarement, des vases ornés d'ondulations comme dans les poteries précédentes, mais avec d'autres ornements en lignes parallèles faites dans le sens de la hauteur du vase, carton n° 4, n° 3.

Les poteries des séries 19° et 20°, qui ne sont pas très rares dans les habitations bien datées par les monnaies gauloises, qui souvent sont fréquentes, prouvent évidemment, comme celles de la série 15°, que non seulement le tour était employé en Gaule avant la conquête romaine, mais qu'il y avait déjà, à cette époque, on peut dire de véritables artistes s'occupant de la fabrication des poteries gauloises.

Je comprends très bien qu'il serait possible de douter de l'époque de fabrication des belles poteries des séries 15°, 19° et 20°, si je n'avais pas recueilli, moi-même, ces poteries dans des habitations gauloises bien datées et n'ayant pas pu subir de remaniement. Quand même ces poteries n'auraient pas eu leur origine bien prouvée, on devrait les admettre comme étant gauloises, par les poteries que voici : ce fragment de vase et celui du carton 4, n° 7, portant les mêmes ornements en ondulations que les poteries fines; ceux-ci sont en pâte on ne peut plus grossière, mélangée de parties dures broyées, comme dans celles même de l'époque

néolithique; malgré leur grossièreté, on voit très bien que la fabrication et l'ornementation ont été faites avec le tour.

On trouve les mêmes genres d'ornements des poteries gauloises dans les enceintes de Pommiers et de Saint-Thomas; quant aux formes, elles sont les mêmes dans ces deux enceintes; j'ai pu constater aussi dans l'habitation gauloise d'Erondelle un certain nombre de formes identiques.

On peut voir au musée de Saint-Germain, salle 13, vitrines 3, 9, 10 et 17, un certain nombre de poteries gauloises usuelles, trouvées au Mont-Beuvray (Saône-et-Loire), qui sont identiques, comme formes et fabrication, avec celles de l'Aisne et de la Somme et ayant été faites avec le tour.

La vitrine 9 renferme, entre autres, sous les nos 17,592, 17,595, 19,957 et 19,959, des poteries fines et même avec ornementations en ondulation.

CONCLUSIONS.

Il est permis de conclure, d'après les poteries que je viens de présenter et celles qui sont au musée de Saint-Germain, que :

1° Nous avons là des formes très variées, représentant bien des séries de poteries usuelles de l'époque gauloise, formes en usage, à la même époque dans les départements de l'Aisne, de la Somme et même de la Saône-et-Loire. Ces formes qui étaient presque générales en Gaule, prouvent que la céramique usuelle était, à cette époque, pour ainsi dire la même partout.

2° En général, les poteries de la dernière époque gauloise étaient faites avec le tour.

3° Il y avait parmi les potiers de cette époque de véritables artistes, comme le prouvent certaines séries de poteries que je viens de présenter.

Comparaison des poteries usuelles gauloises des enceintes avec celles des sépultures gauloises de la Marne et de l'Aisne.

Il est extrêmement intéressant de comparer les poteries gauloises usuelles des enceintes, avec celles, de la Marne et de l'Aisne, que l'on croit de la même époque. Les poteries des sépultures sont bien représentées au musée de Saint-Germain et dans l'incomparable collection Caranda, du honoré et infatigable fouilleur du département de l'Aisne, M. Frédéric Moreau, dont voici quelques reproductions :

1° Vase de Caranda, découvert en 1885. Album Caranda, Pl. 38, nos 1, 2 et 3.

2° Vase de Caranda, découvert en 1875. Album Caranda. Pl. 41, nos 1 et 2.

Beaucoup de vases, de même genre et de même époque, ont été découverts par M. Moreau dans les fouilles nombreuses de sépultures sur Chassemy et sur Ciry, à la distance de 14 kilomètres de l'enceinte de Pommiers et de 28 kilomètres de celle de Saint-Thomas, c'est-à-dire dans la même région.

On peut voir aussi, sur le tableau, la reproduction de deux vases, grandeur naturelle, qui ont été recueillis dans des sépultures gauloises, sur Chassemy.

Les vases des sépultures gauloises ont été faits à la main, ils sont de dimensions variées, les formes sont quelquefois assez jolies; ces vases sont souvent plus ou moins ornés avec des lignes généralement droites, formant des dessins divers; les bords des ouvertures sont simples.

Les vases usuels des habitations gauloises des enceintes de l'Aisne, de la Saône et même de Saône-et-Loire, contrastent avec les vases funéraires que l'on croit être de la même époque.

Les poteries usuelles sont en effet extrêmement variées de forme; elles ont été fabriquées presque toutes avec le tour, et des pâtes bien différentes; leurs ornements ne ressem-

blent pas à ceux des poteries funéraires, et les bordures sont très variées.

La différence est tellement frappante, entre ces poteries, que je crois devoir parler de la dernière visite que j'ai faite à M. Frédéric Moreau.

Ayant l'intention de présenter à la Société, à la réunion de ce jour, des poteries des habitations gauloises, j'ai voulu revoir, avant ma présentation, les poteries funéraires gauloises de la collection Caranda.

Vendredi dernier j'ai fait une visite à M. Moreau. Pour mieux comparer, j'avais pris les deux cartons de poteries, nos 1 et 4, que voici, avec quelques autres fragments de vases. Après avoir communiqué mes poteries, M. Moreau me dit : « Vous vous trompez, ce n'est pas gaulois. »

Après avoir causé au sujet des ornementations, il me dit : « Je crois que les ornements dits en méandres[1] sont mérovingiens; dans toutes mes fouilles, je n'ai recueilli qu'un vase avec ces ornements, vous allez le voir. »

En examinant ce vase avec méandres, je vis en effet une ornementation avec ondulation; mais ce vase, dont voici la reproduction, *Album Caranda*, Pl. 6, nouvelle série (trouvé en 1880 à Breny), n'est pas comparable aux poteries gauloises : il n'a ni la forme ni la finesse des dessins de cette époque; cela se comprend car il est mérovingien.

Pour moi, la différence qui existe entre les poteries funéraires de la Marne et de l'Aisne, et celles usuelles de l'époque gauloise des enceintes, est telle que je pense qu'il est permis de se demander :

1° Sont-ce bien là des poteries d'une seule et même époque ?

2° Y avait-il à l'époque gauloise des fabriques spéciales, les unes pour les poteries funéraires, les autres pour les vases usuels ?

3° Les poteries funéraires de la Marne et de l'Aisne ne seraient-elles pas celles de fabrication spéciale, faites par une

[1] J'ai préféré prendre le terme d'ondulations.

population bien différente de celles des enceintes de l'Aisne, de la Somme et de Saône-et-Loire, représentant les anciennes populations du pays, avec leur industrie spéciale et générale? Les poteries des sépultures ne représenteraient-elles pas l'industrie d'une population plus récente, arrivée par invasion sur la Marne et l'Aisne?

On peut espérer que de nouvelles découvertes pourront, dans l'avenir, nous fournir des données certaines sur ces questions qui paraissent actuellement bien obscures.

Discussion.

M. A. de Mortillet dit que si l'on a peu de renseignements sur les poteries gauloises, cependant les poteries funéraires dont on a des spécimens n'ont pas été faites au tour : elles sont inégales comme forme et comme épaisseur. Que si l'on employait quelquefois une tournette, tournant par impulsion donnée avec la main, cette tournette ne doit pas être confondue avec le véritable tour marchant mécaniquement; que la poterie gauloise était mal cuite et que si la poterie de luxe était d'une fabrication primitive, la poterie usuelle ne devait pas être meilleure

Il ajoute que les habitations dont vient de parler M. Vauvillé sont peut-être gauloises, mais que les poteries trouvées dans ces habitations ont dû être fabriquées par des ouvriers romains ou par des ouvriers gaulois au courant des procédés romains; car la forme, la fabrication et la décoration de ces poteries démontrent qu'elles ne sont pas gauloises.

M. O. Vauvillé. — Je suis d'accord avec M. A. de Mortillet pour la fabrication des poteries funéraires de la Marne et de l'Aisne, mais pour celles provenant des habitations, qui sont avec ornementations ondulées, qu'il dit être romaines, cela est une erreur.

En effet toutes les nombreuses poteries que j'ai présentées ont été choisies avec soin; elles provienent toutes d'habitations très bien datées par des monnaies gauloises, elles étaient

mélangées indistinctement, grossières ou fines, ornées ou non, à tous les niveaux du fonds des habitations de Pommiers et de Saint-Thomas; toutes ont été faites au tour, sauf le creuset, (12°).

Pour l'une des habitations, fig. 8 et 9, il est complètement impossible qu'il y ait eu un remaniement quelconque. La muraille de la fortification, à la conquête, ayant été versée dans le fossé, comme l'ont prouvé les fouilles, fig. 9 et 14, où j'ai bien constaté au-dessus des pierres avec parements (en partant des pierres), les couches régulières et bien successives dans les diverses fouilles, en montant dans l'ordre suivant : 1° couche régulière de tuf désagrégé provenant de la levée; 2° poteries gallo-romaines; 3° vases du moyen-âge, dont un foyer avec nombreuses poteries; 4° poteries vernissées avec côtes en reliefs du xve siècle.

Cet ordre successif des couches a été constaté sur un remblai qui varie de 2 mètres à 3^m75 dans les diverses fouilles faites dans le fond du fossé.

Pour l'habitation, fig. 8 et 9, il est donc impossible d'admettre de mélange, puisqu'elle a été couverte à la conquête par la muraille de la fortification, qu'ensuite sont venues les couches successives qui viennent d'être indiquées.

Toutes les nombreuses poteries de cette habitation, carton n° 4 et autres, sont identiques de fabrication, formes et ornementations à toutes celles des habitations datées par des monnaies gauloises; il est donc certain que ces poteries, qui presque toutes sont de fabrication locale, ne sont pas romaines, mais bien incontestablement gauloises.

M. A. de Mortillet dit aussi que les Gaulois cuisaient mal la poterie, cela est aussi une erreur : les poteries usuelles étaient généralement assez bien cuites. Je ne dis pas qu'elles étaient cuites bien régulièrement au four, car on trouve, sur certains vases, des parties plus cuites les unes que les autres.

Le creuset que j'ai présenté prouve que l'on connaissait

des moyens pour obtenir une chaleur assez intense, pouvant cuire très fortement la poterie.

Voici encore une pièce qui prouve la haute température que l'on obtenait; ceci a été recueilli à Pommiers, dans l'habitation B de la fig. 10; cette matière qui a été en fusion pourrait se rapporter à l'émaillage.

M. Fourdrignier présente des observations sur la date des substructions relevées par M. Vauvillé dans le camp de Pommiers et les creutes de l'Aisne. Il insiste sur l'étroite parenté des débris de vases à couverte noire avec les vases italiotes, qu'il propose de considérer comme contemporains des œnochoés recueillies dans les sépultures de l'époque marnienne, admises comme butin de guerre rapporté des excursions et datant d'au moins le ve ou le vi^e^ siècle d'avant notre ère. Il compare le mode de fabrication des époques gauloise, romaine et mérovingienne où, comme un progrès constant la facture se transforme, le tour devient plus parfait et la production de chaleur des fours bien autrement puissante. Il signale les diverses trouvailles céramiques à comparer faites dans le nord-est de la France. Quant au dépôt de fer que M. Vauvillé croit être les résidus d'un creuset, il propose de le considérer plutôt comme un dépôt séculaire qui se serait fait dans une fontaine ferrugineuse sur un débris de vase très ancien, peut-être même de l'époque néolithique.

M. O. Vauvillé. — Je suis de l'avis de M. G. de Mortillet, pour les poteries des sépultures de la Marne et de l'Aisne; elles peuvent être plus anciennes que celles des enceintes, où les monnaies sont nombreuses dans les habitations et où ont été recueillies les poteries que j'ai presentées.

Les monnaies gauloises de l'enceinte de Pommiers, dont j'ai pu avoir plus de 1,100 exemplaires, ne sont pas frustes ou barbares, comme le pense M. G. de Mortillet : un grand nombre sont presque artistiques; cette constatation fait même remonter les poteries en question à une époque comprenant un certain nombre d'années avant la conquête.

Les monnaies que l'on attribue à la dernière époque gauloise sont même rares : ce fait indique aussi l'abandon de l'enceinte à la conquête, comme l'ont bien prouvé les fouilles et découvertes de l'enceinte.

M. G. de Mortillet admet bien l'usage du tour en Gaule, avant la conquête romaine, pour les poteries des habitations des enceintes du Mont-Beuvray et de l'Aisne. C'était là le seul but de ma présentation, par laquelle je tenais à prouver ce que j'ai affirmé dans la discussion du 1er février dernier, contrairement aux dires de M. A. de Mortillet, qui n'a donné aucune preuve, ni à la séance du 1er février, ni à celle de ce jour.

Maintenant, en réponse à ce qu'a dit M. Fourdrignier, je crois ajouter que les grottes du Soissonnais, du genre de celles de Pasly et du Villé, qui ont été creusées dans le tuf facilement attaquable par des moyens même bien primitifs grottes identiques de forme à celle que j'ai fouillée dans la contrescarpe du fossé de l'enceinte de Pommiers, A, fig. 3 et fig. 7, doivent remonter à l'époque néolithique.

Au sujet du vase, que je considère comme un creuset, M. Fourdrignier croit que le dépôt du vase, qui contient 80 p. 0/0 de peroxyde de fer, s'est formé par suite de dépôt d'eau ferrugineuse : cela est impossible; il n'y a pas de source ferrugineuse dans la région.

Ce qui prouve que ce vase doit se rapporter à la métallurgie de l'époque gauloise, c'est que fréquemment on trouve dans les habitations, des culots, quelquefois assez forts et des nombreuses scories de fer, qui ont beaucoup d'analogie, en apparence, avec la partie qui a été analysée.

Du reste ceci sera probablement l'objet d'études spéciales, car il m'a été demandé, à l'Ecole des Mines, d'autres scories d'habitations gauloises pour les essayer.

M. A. de Mortillet. — Je ne puis laisser passer sans les rectifier quelques-unes des observations présentées par M. Vauvillé. Je n'ai jamais dit que les Gaulois ne cuisaient pas leurs poteries, car il n'est guère possible de faire de la poterie sans la cuire; j'ai tout simplement dit que les poteries gauloises

que nous connaissons sont imparfaitement et inégalement cuites, que très probablement les Gaulois n'ont fait usage de fours perfectionnés qu'après un contact avec des artisans romains.

M. Vauvillé me reproche de n'apporter aucune preuve à l'appui de mes doutes sur l'origine gauloise des fragments de poterie qu'il vient de nous montrer. A cela je répondrai que si je n'ai pas admis sa théorie, c'est qu'elle ne me semble pas suffisamment établie. Les poteries qu'il nous apporte présentent une très grande variété. Certains spécimens diffèrent trop entre eux comme matière, couleur, cuisson et technique pour qu'on puisse les considérer comme fabriqués par les mêmes potiers. On peut même se demander s'ils appartiennent bien réellement tous à une même époque. De plus, les fragments sont trop petits pour que l'on puisse se rendre compte des formes qu'avaient les vases, ce qui pourrait peut-être nous fournir quelques utiles indications.

M. Letourneau. — Incidemment et sans rentrer dans la discussion, je ferai remarquer que l'un des vases gaulois, incontestablement gaulois, de Chassemy, figuré comme typique par M. Vauvillé, porte autour du col une guirlande de croix à branches égales, mais non pattées, assez analogues à celles que l'on rencontre sur certains menhirs.

L'un des secrétaires, Edouard Cuyer.

599e SÉANCE. — 5 Avril 1894.

Présidence de M. Dareste.

CORRESPONDANCE.

— Lettres de remerciements de MM. Barthélemy et Boudier, élus membres titulaires.

— M. Imeren, contrôleur de 1re classe à Oungaran, pro-

vince de Samarang, île de Java, demande l'autorisation de traduire le travail de M. van Baarla sur l'île de Halmaheira.

La Société accorde cette autorisation.

OUVRAGES OFFERTS.

TOESCA DI CASTELLAZZO : *Antonio Garbiglietti* (est. dal Giorn. della R. accad. di Torino), in-8, 59 pages. Turin 1894.

DANIELLI (Dr J.) : *Crani ed ossa lunghe di abitanti dell'Isola d'Engano* (Est. dall' Archivio per l'Antropologia e la etnologia), in-8, 38 pages et planches. Florence, 1894.

PERRIER DU CARNE : *La grotte de Treyjat*, in-8, 16 pages et planches. Paris, 1889.

TEYSSANDIER (Clément) : *Etude comparée sur la pathogénie du tétanos*, in-8, 16 pages. Angers, 1894.

Extraits des procès-verbaux des séances du Comité historique des monuments écrits, depuis son origine jusqu'à la réorganisation du 5 septembre 1848, in-8, 456 pages. Paris, 1850.

USSEL (Le R. P.) : *Petite grammaire de la langue fiotte* (*dialecte de Loango*), in-12, 88 pages. Loango, 1888. (Don de M. Paul Regnault.)

PÉRIODIQUES.

Articles à signaler : *Revue scientifique*, 24 et 31 mars 1894. — E. Martin : La couvade en Chine ; — A. Leclère : L'anatomie chez les Cambodgiens.

Bul. de la Société d'anthropologie de Lyon, 1893. — G. de Mortillet : Notes et documents relatifs à la conservation de quelques monuments mégalithiques ; — E. Rollet : Deux cas de difformités des doigts ; — Guignard : Un nouveau pneumographe ; — Forgeot : Anatomie des lignes papillaires ; — E. Chantre : Nouveau compas glissière anthropométrique.

ÉLECTIONS ET CANDIDATURES.

M. LE Dr A. HAMON, ancien médecin de la marine, présenté par MM. Letourneau, Manouvrier et Papillault, demande le titre de membre titulaire.

COMMUNICATIONS.

M. R. Collignon lit un mémoire intitulé : *Anthropologie de la France : Les Basques.*

Ce travail sera publié dans les Mémoires de la Société.

Discussion.

M. Hervé dit que, parmi les Basques, existe un type ibère, dolichocéphale, analogue à celui de Cro-Magnon.

M. Collignon répond qu'il en est ainsi et que ce type ibère est resté parfaitement distinct du vrai type basque qui n'a point bougé du pays où il s'est fixé.

M. Lefèvre rappelle que M. Vinson a toujours douté que les Basques pùssent être rapprochés ethnologiquement des Ibères. Au point de vue linguistique ils sont restés très nettement isolés des Celtes et des Ibères. C'est, en somme, à cette même conclusion que M. Collignon est arrivé par une voie différente.

M. G. Lagneau. — Des intéressantes recherches de M. Collignon, il résulte que les caractères anthropologiques des Basques diffèrent de ceux des Aquitains, et que ces Aquitains diffèrent également des Celtes, ainsi d'ailleurs que le dit Strabon, qui physiquement et linguistiquement les regarde comme des Ibères[1]. Donc les Basques, les Aquitains-Ibères et les Celtes constitueraient 3 races distinctes.

Qu'ils soient brachycéphales ou sous-dolichocéphales, les Basques, selon M. Collignon, présenteraient toujours un grand développement des régions temporales. La conformation étroite, spéciale de leurs maxillaires semble en rapport avec l'extrême petitesse de leurs dents, déjà observée par M. Magitot[2]. On avait parfois remarqué la fine ossature, les fortes

[1] Strabon : l. IV, cap. I, § 1 et cap. II, § 1.

[2] *Bull. de la Soc. d'Anthrop.*, 2e série, t. IV, p. 122, 18 fév. 1869.

courbures rachidiennes, la belle conformation des épaules, le développement antéro-supérieur de la cage thoracique chez les femmes basques. A ces caractères M. Collignon semble ajouter une élévation assez grande de la taille, une certaine gracilité des membres, et un périmètre du thorax considérable, non pas seulement chez les Basques habitant les hauteurs, mais voire même chez ceux des plaines.

L'aire géographique des Basques du versant septentrional des Pyrénées a été bien déterminée par M. Broca, par M. Collignon. Quant à l'aire géographique des Basques du versant méridional, le prince Lucien Bonaparte l'a étudiée au point de vue linguistique[1]. Mais bien que par suite du mélange des Basques Espagnols avec les descendants de pleuplades d'autres races, il semble difficile de déterminer le territoire par eux anciennement occupé, il serait à désirer que les médecins militaires de l'Espagne entreprissent des recherches anthropologiques analogues à celles de M. Collignon. Sans insister, ainsi que je l'ai déjà fait dans mon ethnologie de la péninsule[2], sur certaines analogies existant entre les noms de peuplades d'Hispanie, et ceux des Οὐακουάται, des Βακουάται, etc., mentionnés en Afrique par Ptolémée[3], il ne me semblerait pas invraisemblable que les Οὐακκαῖοι, Vaccœi, Vaccéens, anciens habitants du haut *Durius*, Douro, eussent été plus ou moins parents des Οὐάσκωνες, *Vascones*, Vascons ou Basques habitant anciennement au nord de l'*Iberus*, Ebre.

M. Sanson, à propos du travail de M. Collignon, parle de l'insuffisance des mesures crâniométriques et autres en matière ethnologique.

M. Manouvrier dit que ce travail est au contraire une

[1] D'Abbadie : Sur la carte de la langue Basque : *Bull. de la Soc. d'Anthrop.* 2e série, t. VII, p. 562 et suiv., 2 mai 1872.

[2] Ethnologie de la péninsule du sud-ouest de l'Europe : *Mém. de la Société d'Anthrop.* 2e série, t. II. p. 399.

[3] Ptolémée : Géographie, l, IV, cap. I-III, p. 251, 256, 260. Texte et trad. lat. de Wilberg.

preuve de plus de la nécessité et de l'importance des mensurations en matière d'ethnologie.

M. Duhousset. — L'anthropologiste, comme observateur, a recours aux moyennes crâniométriques et détermine ainsi scientifiquement des types de la figure humaine. On a même tiré de là une beauté de régularité relative dont l'aspect, quoique sous la forme la mieux raisonnée, laisserait cependant à désirer. Tel consciencieux que soit le chercheur, s'il n'est pas doué d'autre chose que de science acquise, il peut manœuvrer longtemps l'équerre, le centimètre et le compas sans aller au-delà, ni trouver un ensemble compréhensible pour donner l'idée de la physionomie qui, heureusement, a la propriété de varier à l'infini les rigoureuses sinuosités naturelles de la face osseuse ; tout observateur a été souvent frappé de l'expression de certains individus, dont l'intelligence se révélait à travers les traits heurtés d'un visage incorrect.

La photographie elle-même, si utile et pratiquée d'une façon si intelligente pour amener de véridiques constatations, ne donne-t-elle pas, trop souvent, qu'un aspect morbide au portrait le plus pur de lignes, aussi bien qu'aux traits peu corrects d'une figure tourmentée, l'objectif ne rendant pas la physionomie ; et, la physionomie, c'est la vie ?

Il est donc très difficile, à celui qui veut donner l'idée typique des individus d'une peuplade, d'atteindre réellement son but rien qu'avec la photographie, s'il n'a pas, en outre, la ressource de l'aptitude artistique qui saura la dégager, *au jugé*.

On peut dire que, pour arriver à l'anthropologie la plus utile il faudrait, non-seulement être initié à la crâniométrie, comme préparation première, ainsi que l'a très judicieusement fait observer M. le Dr Manouvrier, mais encore, avoir un sentiment, auquel la qualité d'isoler plus facilement le type synthétique apportera sa dose spéciale de réussite.

Aujourd'hui, en parlant du volumineux et consciencieux

travail du Dr Collignon, M. le professeur Sanson paraît surtout faire ressortir cette dernière propriété de la *subite impression.*

Nous ne pouvons donc, pour sa très autorisée et savante communication, que féliciter celui qui vient de nous initier d'une façon si intéressante à la connaissance des Basques ; il a réuni, comme complément de son curieux travail d'anthropologie, les deux qualités maîtresses de tout observateur ayant le plus de chance de se faire comprendre.

Nour n'en sommes plus, aujourd'hui, au temps des images et, si la photographie ne suffit pas complètement, c'est du moins un sérieux contrôle apportant à l'anthropologie l'appoint linéaire et ethnographique qui lui manquait, tout en familiarisant le public avec les lointains pays par la facilité des voyages ; et, si on a dû, au commencement des études qui nous occupent, réagir sur les seuls documents composés de portraits où la fantaisie et les dispositions des dessinateurs dominaient, on sait maintenant à quoi s'en tenir sur les premières notions, dites ethnographiques, dans lesquels le souvenir impressionnant du pays natal, de l'artiste, se faisait trop retrouver.

Aujourd'hui, il est juste de reconnaître que le voyageur ayant pour lui la ressource du dessin, devra s'inquiéter de la valeur du renseignement à produire, en cherchant à ajouter aux connaissances zoologiques les notions de l'ethnographe ; ainsi préparé, et d'un crayon habitué aux études comparatives, l'œil de l'artiste sera le plus apte à faire de l'*anthropologie d'intuition*, n'y perdant rien à l'interprétation qu'il saura donner à un sujet dont les savants et le public auront lieu d'être satisfaits.

Nous croyons pouvoir affirmer, par expérience, qu'il faut toujours tenir grand compte de la première impression qu'on ressent à l'étranger, et surtout en Orient, lorsqu'on croit y reconnaître un indice typique.

Personne mieux que l'artiste ne formulera cette impression

initiale et caractéristique que la fréquentation et, pour ainsi dire, la prise de possession du pays amoindrira fatalement, au bout de quelque temps, en ne laissant plus qu'un souvenir dont les petits détails affaiblissent l'ensemble synthétique, produit à première vue, *au jugé*, sur le voyageur.

Ethnographie du S.-O. — Une broche qui tourne d'elle-même.

PAR M. FRANÇOIS DALEAU.

La croyance suivante existe encore dans le canton de Thiviers (Dordogne) : « *Un Roitelet tué le jour des Rois* (6 *janvier*), *enfilé dans une verge de noisetier, exposée au feu tournera tout seul* ». Un périgourdin, ancien berger, m'a dit avoir fait souvent pareille cuisine, il ajouta : que quel que soit le *gibier* et même le *jour*, la broche tournait.

Comme saint Thomas... j'ai voulu voir pour croire... Voici ce que j'ai pu constater *de visu*. Au mois de janvier dernier, un malheureux moineau, tué d'un coup de fusil a été plumé et embroché avec une jeune tige, verte, de noisetier — les deux extrémités de cette broche en bois, ont été appuyée sur deux chenets en fer (que les bergers remplacent par deux petites fourches en bois), le tout a été exposé devant un feu ardent — au bout de quelques minutes, la broche et l'oiseau ont tourné, d'abord très lentement, puis un peu plus vite jusqu'à ce que cuisson s'en suive — il va s'en dire que cette broche primitive tourne moins vite que celles que l'on adapte aux tournebroches modernes.

Ce mode de cuisson ma remémoré un système employé par les tonneliers girondins, dit *la broche à la ficelle*; façon de procéder : on suspend une pièce de viande à une corde attachée à un clou fixé au manteau de la cheminée, dans laquelle brûle un *bon* feu, — le roti mis en mouvement par la ficelle qui se tord et se détord arrive à cuire aussi bien qu'à

la broche (*mieux*, disent les tonneliers), il est entendu que le chef improvisé active le mouvement en tordant la ficelle de temps en temps.

Cachettes de l'âge du bronze en France.

PAR GABRIEL DE MORTILLET.

Les cachettes d'objets de l'âge du bronze sont fort nombreuses et les objets qu'elles contiennent sont extrêmement abondants. Ernest Chantre, dans son magnifique ouvrage : *L'Age du bronze*[1], publié en 1875, en signale, pour la France et la Suisse, 169, qu'il divise ainsi :

29	Trésors contenant . . .	1,350 objets.
73	Dépôts de haches . . .	6,547 —
67	Fonderies.	3,661 —
169	Cachettes.	11,558 objets.

L'inventaire complet des objets en bronze de la France et de la Suisse, reconnus par Chantre, s'élevant à 32,418, près de 36 pour cent, c'est-à-dire plus du tiers, a été fourni par les cachettes. Cela suffit pour montrer leur énorme importance. Importance qui s'accroît considérablement par ce fait qu'il y a des cachettes d'objets en état de fabrication, d'objets tout à fait finis, mais entièrement neufs, d'objets en voie d'usage et enfin des cachettes d'objets usés et hors de service, ainsi que des cachettes de rebuts et de débris. On peut donc, grâce aux cachettes, suivre dans tous leurs détails l'industrie, les usages et les mœurs des populations de l'âge du bronze.

Enfin les cachettes représentent d'une manière très précise

[1] ERNEST CHANTRE, *L'Age du bronze, Recherches sur l'origine de la métallurgie en France*. Lyon, 1875, 3 volumes in-4° avec fort nombreuses figures, Atlas in-fol.

l'unité de temps. Tous les objets qu'une cachette contient sont de la même époque, sont synchroniques. On peut donc grâce à leur étude comparée obtenir des données chronologiques très intéressantes et fort précises.

Quand je me suis sérieusement occupé de l'âge du bronze pour mes cours de l'Ecole d'Anthropologie et pour mon volume *Le Protohistorique* destiné à la *Bibliothèque des sciences contemporaines*, j'ai fait le relevé aussi complet que possible de toutes les cachettes de l'âge du bronze signalées en France. J'en ai relevé 435. Je suis loin, en 1894, des 169 de 1875 et encore j'écarte les cachettes suisses. J'ai éliminé autant que possible les doubles emplois. Mais admettons qu'il en soit resté quelques-uns et qu'il se soit glissé quelques fausses indications, il resterait toujours au moins 425 cachettes françaises plus ou moins connues. Mes recherches ont demandé beaucoup de temps et de travail. Je crois donc utile aux palethnologues en leur donnant la liste de mes constatations.

Les cachettes sont classées par département, et les départements par ordre alphabétique. Chaque cachette est attribuée à sa commune dont j'indique le canton et l'arrondissement pour faciliter les recherches. Si la cachette parfois est désignée sous un autre nom que celui de la commune, je l'indique aussi, mais en lettres italiques pour attirer l'attention sur ces noms. Les renseignements sommaires qui accompagnent les indications sont toujours données dans le même ordre : date de la découverte, mode de gisement, poids des objets recueillis, leur nombre, leur nature, époque à laquelle on peut les rapporter. Toutes les fois qu'il y a dans la cachette des culots de métal, je l'indique parce que cela établit l'intervention d'un fondeur.

Voici l'énumération des cachettes de l'âge du bronze signalées en France :

AIN.

Dompierre-sur-Chalaronne, canton Thoissey, arrondissement

Trévoux. — Objets divers, bracelets, lances, faucilles, 20 haches.

Lantenay, cant. Brenod, arr. Nantua. — 13 objets, dont une hache à talons ; morgien.

Ozan, cant. Pont-de-Vaux, arr. Bourg, à *La Poype d'Ozan*. — Objets divers, faucilles, avec nombreuses haches.

Peyzieux, cant. Thoissey, arr. Trévoux. Quelques personnes placent cette cachette sur la commune voisine *Illiat*. — Nombreux débris divers, parmi lesquels il y en a des haches à talons et à ailerons ; commencement du larnaudien.

AISNE.

Brécy, cant. Fère-en-Tardenois, arr. Château-Thierry. — Plusieurs kilos de débris divers, faucilles, lances, haches à douilles, etc.; larnaudien.

Crouttes, cant. Charly, arr. Château-Thierry. — Débris divers, haches, etc.

ALLIER.

Buègues, cant. et arr. Gannat, à *la Serre*. — 1867, 12 haches à bords droits empilées les unes sur les autres ; morgien.

Charroux, cant. Chantelle, arr. Gannat. — Nombreux bracelets et quelques autres objets. Cachette de marchand.

Ferté-Hauterive, cant. Neuilly-le-Réal, arr. Moulins, aux *Echerolles*. — 28 débris et objets, culot, ceinture à pendeloques, haches, 1 à ailerons, 8 à douille ; larnaudien.

Vaux, cant. et arr. Montluçon, aux *Trillers*. — 1865, 10 haches.

BASSES-ALPES.

Saint-André, ch.-l. cant., arr. Castellane. — Pas de détails.

HAUTES-ALPES.

La Fare, cant. Saint-Bonnet, arr. Gap, au *Bois-Vert*. — Vers 1848, 18 kilos d'objets divers neufs, cachette de mar-

chand; toute passée au creuset. — Autre version, 1842, 30 kilos objets neufs, couteaux, faucilles, bracelets, surtout anneaux, etc.; larnaudien.

Réallon, cant. Savines, arr. Embrun. — 1866, 461 objets neufs; marchand; larnaudien.

Ribiers, ch.-l. cant., arr. Gap, à *Clares-Combes*. — 1835, 6 kilos, 139 objets neufs, épingles, anneaux, boutons, bracelets, etc., avec 2 haches à ailerons et 4 à douille; marchand; larnaudien.

Saint-Bonnet, ch.-l. cant., arr. Gap. — 1893, 80 objets intacts, pas de haches, 10 torques entiers, grande ceinture; marchand; fin du larnaudien.

Veyres, ch.-l. cant., arr. Gap, à la *Gleizette*. — 1877, 13 objets divers, sous un bloc de rocher.

ALPES-MARITIMES.

Nice, ch.-l. département, à *Montgros*. — 1889, débris divers, surtout 8 bracelets et fragments, dans une poterie.

ARDÈCHE.

Casteljau, cant. Les Vans, arr. Largentière. — Avant 1850, objets divers, au moins 11 haches, bracelets, etc.

Sampzon, cant. Vallon, arr. Largentière. — Vers 1870, dans deux poteries, 9 haches à douille; larnaudien.

Vallon, chef-l. cant., arr. Largentière, au *Devoc*. — 1883, objets en bon état, 13 bracelets, 150 perles, 170 anneaux, 18 boutons, etc., avec perles d'ambre, canine d'ours percée et bracelet en jaie; dans une poterie, couverte d'une pierre; larnaudien.

ARIÈGE.

Arz, cant. Castillon, arr. Saint-Girons. — 1880, 27 objets divers, 5 grands disques en spirale, torques, boutons, pendeloques ajourées, etc. du premier âge du fer; sous des roches.

Sabarat, cant. Mas-d'Azil, arr. Pamiers, au *Peyré*. — 1870, petits objets, sur 65 conservés il y a 60 petits anneaux.

AUBE.

Barbuise, cant. Villenauxe, arr. Bar-sur-Seine. — 4 haches.

Landreville, cant. Essoyes, arr. Bar sur-Seine. — Objets divers.

Saint-Martin-de-Bossenay, cant. Romilly, arr. Nogent-sur-Seine. — 15 grands disques à bélière neufs ; marchand ; larnaudien.

AUDE.

Ornaisons, cant. Lésignan, arr. Narbonne. — 1874, 13 haches à ailerons ; larnaudien.

Sougraigne, cant, Couiza, arr. Limoux, aux *As Clapassés*. — Débris divers avec 6 ou 8 haches à douille, le tout relié par un fil métallique ; larnaudien.

AVEYRON.

Brusques, cant. Camarès, arr. Saint-Affrique. — 1856, 14 bracelets.

Rodelle, cant. Bozouls, arr. Rodez, *à Maymac*. — 20 kilos, haches, le tout a été fondu.

CALVADOS.

Balleroy, ch-l. cant., arr. Bayeux. — Coins en nombre ; fin du larnaudien.

Bazenville, cant. Ryes, arr. Bayeux. — 2 ou 300 haches à talon ; morgien.

Condé-sur-Noireau, ch-l. cant., arr. Vire, à la *Planche-à-l'Ane*. — 1882, culot, 8 épées et débris divers.

Id. — 1826, débris divers.

Creully, ch.-l. cant., arr. Caen. — Débris divers.

Escoville, cant. Troarn, arr. Caen. -- Haches, 2 à ailerons, 16 à douille ; larnaudien.

Falaise, ch.-l. arr. — Entre les églises d'Ally et de Sainte-Anne, 12 kilomètres de Falaise, 1831, 9 casques, cachette de marchand ; fin du larnaudien.

Maisons, cant. Trévières, arr. Bayeux. — 1875, dans une poterie, 18 coins avec 2 lances et 2 ou 3 autres objets ; fin du larnaudien.

Le Manoir, cant. Ryes, arr. Bayeux. — 1876, haches avec anneaux de suspension.

Haut-Mesnil. — 8 épées dont 5 entières et quelques autres objets. Très probablement double emploi avec Condé, la Planche-à-l'Ane.

Moult, cant. Bourquébus, arr. Caen.

Prêtreville, cant. et arr. Lizieux. — Avant 1870, haches.

Saint-Paul-du-Vernay, cant. Balleroy, arr. Bayeux. — 1825, haches à talons en nombre ; morgien.

Soumont-Saint-Quentin, cant. et arr. Falaise, à la *Brèche-au-Diable.* — Débris divers, épées, lances, haches, etc.

Thaon, cant. Creully, arr. Caen. — Haches, dont 3 ont été conservées.

Vaubadon, cant. Balleroy, arr. Bayeux. — 1825, haches à talons 40 ; morgien.

Vaux-sur-Aure, cant. Ryes, arr. Bayeux. — 1863, 45 haches à talons avec ornements divers sur les plats ; morgien.

Id. — 1875, 22 coins ; fin du larnaudien.

Ver, cant. Ryes, arr. Bayeux. — 1834, nombreux coins ; fin du larnaudien.

Villers-sur-Mer, cant. Dozulé, arr. Pont-l'Evêque. — Avant 1870, 50 haches.

Coulombières. — Haches à talons en nombre ; morgien.

CANTAL.

Ménet, cant. Riom-ès-Montagne, arr. Mauriac, à *Aliès.* — 3 épées intactes, cachette de marchand ; larnaudien.

CHARENTE.

Chebrac, cant. Saint-Amant-de-Boixe, arr. Angoulême. — Objets divers brisés, culot.

Id., à *Chanac.* — 1887, haches intactes, 1 à bords droits,

20 à talons, rangées côte à côte; larnaudien, cachette de marchand.

Saint-Yriex, can. et arr. d'Angoulême, à *Venat*. — 1893, dans une poterie recouverte d'une plaque de bronze, 75 kilos, débris très divers, culot; 90 haches à ailerons ou à douille, les bracelets dominent; fin du larnaudien avec fibules et plomb.

CHARENTE-INFÉRIEURE.

Ferrières, cant. Courçon, arr. La Rochelle. — Débris divers, surtout haches.

Nancras, cant. Saujon, arr. Saintes. — 6 haches.

Saint-Cyr-du-Dovet, cant. Courçon, arr. La Rochelle. — 1812, marais de Bénon, haches, 1 à bords droits, 3 à talons; morgien.

Saint-Jean-de-Liversay, cant. Courçon, arr. La Rochelle. — Dans le marais, 12 haches à talon; morgien.

CHER.

Graçey, ch.-l. cant., arr. Bourges. — Culot, 8 haches à ailerons; larnaudien.

Neuvy-sur-Baranjeon, cant. Vierzon, arr. Bourges, à la *Petite-Villatte*. — 1884, 22 kilos 500, 628 objets et débris divers. culot, moule de hache, haches, 10 à ailerons, 20 à douille; larnaudien.

CÔTE-D'OR.

Nan-sous-Thil, cant. Précy, arr. Semur, aux *Vesvrottes*. — 1866, haches, 4 à ailerons, 5 à douilles et 12 objets divers; larnaudien.

Santenay, cant. Nolay, arr. Beaune, aux *Collottes*. — 1872, au pied d'un rocher, 13 à 14 kilos, 23 objets détériorés, culot, haches, 2 à bords droits, 4 à talons; morgien.

Vénarey, cant. Flavigny, arr. Semur, à l'*Épineuse* ou *Fausse-Rivière*. — 1860, dans le marais, enveloppés d'une feuille de bronze, 39 objets, 3 haches à ailerons; larnaudien.

CÔTES-DU-NORD.

Bréhand, cant. Moncontour, arr. Saint-Brieuc, au *Moulin de Mi-Voie*. — 1854, dans une poterie, 46 coins ; fin du larnaudien.

Broons, ch.-l. cant., arr. Dinan. — 24 petits coins; fin du larnaudien.

Id., à *Broudineuf*. — 1870, débris divers, épées, poignards, lances, 2 haches à talons; morgien.

Calorguen, cant. et arr. Dinan, au *Désert*. — 1863, 160 haches à talons, entassés perpendiculairement, le tranchant en bas, dans un trou cylindrique ; morgien.

Canihuel, cant. Saint-Nicolas, arr. Guingamp. — 1875, dans une poterie, 36 coins ; fin larnaudien.

Caulnes, cant. Saint-Jouan, arr. Dinan. — 1878, coins, 4 grands et 46 petits ; fin larnaudien.

Cavan, cant. Roche-Derrien, arr. Lannion, au *Bardéro*. — 1851, 15 haches.

Corlay, ch.-l. cant., arr. Loudéac. — Haches à talon en nombre ; morgien.

Corseul, cant. Damville, arr. Dinant, au *Haut-Becherel*. — 1865, coins très nombreux ; fin larnaudien.

Erquy, cant. Pléneuf, arr. Saint-Brieuc. — Nombreux coins; fin larnaudien.

Étables, cant. et arr. Saint-Brieuc, au *Petit-Caruhel*. — 1832, au pied d'un rocher, dans une poterie, débris divers, culot, plusieurs coins ; fin larnaudien.

Glomel, cant. Rostrenen, arr. Guingamp. — 12 poignards, 1 hache à bords droits, tout neuf, cachette de marchand ; morgien.

Id., au point de partage des eaux du canal de Nantes à Brest. — 1834, 18 haches.

Goarec, ch.-l. cant., arr. Loudéac. — 1835, 300 haches.

Gommenech, cant. Lanvollou, arr. Saint-Brieuc. — 1853, 40 haches.

Henon, cant. Moncontour, arr. Saint-Brieuc. — Coins en nombre; fin du larnaudien.

Hillion, cant. et arr. Saint-Brieuc. — 30 coins; fin du larnaudien.

Kergrist-Moëlou, cant. Rostrenen, arr. Guingamp, au *Coz-ti*. — 1870, au pied d'un rocher, sous une dalle à plat, 81 grands coins, formant 3 couches. Parfois le Coz-ti est attribué à la commune voisine *Tremargat*; fin du larnaudien.

Lanvollon, ch.-l. cant., arr. Saint-Brieuc. — 1829, 51 haches.

Leguivy-Plougras, cant. Plouaret, arr. Lannion. — 1844, 54 coins; fin du larnaudien.

Noyal, cant. Lamballe, arr. Saint-Brieuc, à la *Morandais*. — 1858, dans une poterie, 20 à 25 objets divers, culot, gouge, marteau, épée, 2 haches à talon; fin du morgien.

Planguenoual, cant. Pléneuf, arr. Saint-Brieuc. — 1886, dans une poterie, 9 kilos 500, sur lesquels 5 kilos 250 de culots, débris divers, 1 seul fragment d'épée, 12 haches à ailerons, 3 à douille; larnaudien.

Pledéliac, cant. Jugon, arr. Dinan. — Nombreux coins; fin larnaudien.

Plémy, cant. Plouguenast, arr. Loudéac. — 1853, 60 haches.

Plénée-Jugon, cant. Jugon, arr. Dinan, à *Moussaye*. — Plus de 100 grands coins; fin du larnaudien.

Pléneuf, ch.-l. cant., arr. Saint-Brieuc. — 90 coins; fin du larnaudien.

Plouha. — Grands coins, 4 publiés.

Plouaret, ch.-l. cant., arr. Lannion, à *Krouz-ar-Beuvion*. — Sous une dalle, 25 coins; fin du larnaudien.

Plounérin, cant. Plouaret, arr. Lannion. — 1864, 81 haches.

Plurien, cant. Pléneuf, arr. Saint-Brieuc, à *La Ruée*. — 1887, grands coins, plus de 800, formant 3 couches rectangulaires superposées; fin du larnaudien.

Id., à 15 mètres de la précédente. — Même année, 30 grands coins.

Prat, cant. La Roche-Darrien, arr. Lannion, à *Kergout*. — 1875, sous une dalle, 123 coins; fin du larnaudien.

Quintin, ch.-l. cant., arr. Saint-Brieuc, à *Saint-Pierre*. — Haches.

Saint-Brandan, cant. Quintin, arr. Saint-Brieuc, au *Castello*. —1881, sous un bloc de rocher, 7 épées et 1 poignard.

Saint-Brieuc, ch.-l. Départ. — 40 haches.

Saint-Cast, cant. Matignon, arr. Dinan. — 1864, nombreux coins; fin du larnaudien.

Saint-Fiacre, ch. l. cant., arr. Saint-Brieuc. — 1853, sous une dalle, 28 coins en deux assises de 14 chaque; fin du larnaudien.

Saint-Goueno, cant. Collinée, arr. Loudéac. — 1872, dans une espèce de caveau, 410 coins, grands et petits; fin du larnaudien.

Saint-Helen, cant. et arr. Dinan. — 500 coins; fin du larnaudien.

Sainte-Tréphine, cant. Saint-Nicolas-du-Pelem, arr. Guingamp. — 100 haches.

Trémel, cant. Plestin, arr. Lannion, à *Porz-an-Saoz*. — Morgien, une hache à bords droits.

Trigavou, cant. Ploubalay, arr. Dinan. — Coins en nombre; fin du larnaudien.

La Vicomté-sur-Rance, cant. et arr. Dinan, au *Lessart*. — 1877, sous une dalle, 21 objets, épées, poignards, 5 haches à bords droits; essentiellement morgien. La Vicomté étant une commune nouvelle la découverte est parfois désignée sous le nom de l'ancienne commune *Ploudihen*.

Boud-Gwen, 6 kilomètres de Lannion. — 1877, 5 kilos, débris d'au moins 10 épées, bouteroles, lances.

Kergunt-Mellen. — 1875, 80 coins; fin du larnaudien.

CREUSE.

Chapelle-Saint-Martial, cant. Pontarion, arr. Bourganeuf. — Haches et anneaux.

DEUX-SÈVRES.

Ardin, cant. Coulanges, arr. Niort, au *Cimetière des Chiens*. Avant 1840, sous un bloc de pierres, 15 haches.

Pamproux, cant. La Mothe-St-Heraye, arr. Melle. — 1859, trentaine de bracelets liés par un fil métallique.

Id., aux *Vallées*, — 1812, 15 ou 20 haches à talons ; morgien.

Entre *Thouars*, ch.-l., cant. arr. Bressuire, et *Airvault*, ch.-l. cant., arr. Parthenay. — 1814, 80 haches.

DORDOGNE.

Hautefort-la-Nouaillette, ch.-l. cant., arr. Périgueux. — 6 haches à talons ; morgien.

Issigeac, ch.-l. cant., arr. Ribérac. — Groupe de haches à talons ; morgien.

Périgueux, ch.-l. département, à *Ecornebœuf*. — Avant 1837, haches.

Saint-Agnant, cant. Hautefort, arr. Périgueux, à *Chassing*. — 8 haches.

DOUBS.

La Rivière, cant. et arr. Pontarlier. — Rebuts divers 10, dont haches à bords droits 2 et 1 à ailerons déterminés sur de petits fragments.

DRÔME.

Beaurières, cant. Luc-en-Diois, arr. Die, près les *Boulignous* et le *Col de Cabre*. — 1842, 35 objets neufs, cachette de marchand, faucilles, couteaux, petits objets, haches, 3 à ailerons, 5 à douille ; larnaudien.

Loriol, ch.-l. cant., arr. Valence. — 1810, 4 poignards triangulaires intacts, cachette de marchand ; morgien.

Rochetaillée, cant. Saint-Vallier, arr. Valence. — Vers 1870, objets en bon état, sphéroïde tintinabulum, anneaux, 1 hache à ailerons : larnaudien.

EURE.

Appeville, cant. Montfort, arr. Pont-Audemer, à *la Fontaine-aux-Malades*. — 1830, 108 haches, environ 150 kilos.

Bosbénard-Commin, cant. Bourgthéroulde, arr. Pont-Audemer, — 1853, haches.

Bouquelon, cant. Quillebeuf, arr. Pont-Audemer. — Vers 1837, 60 haches.

Conches-en-Ouche, ch.-l. cant., arr. Évreux. — Haches.

Corneuil, cant. Damville, arr. Évreux. — 1853, haches.

Près *d'Évreux*, ch.-l. département. — Avant 1856, 400 haches.

Flipou, cant. Fleury-sur-Andelles, arr. des Andelys, à *Pont-St-Pierre*. — Haches 1/4 d'hectolitre.

Heubécourt, cant. Écos, arr. des Andelys. — 1852, 18 haches.

Louviers, ch.-l. arr. — 6 coins.

Neuville-du-Bosc, cant. Brionne, arr. Bernay. — 1841, haches.

Plessis-Grohan, cant. et arr. Évreux. — 12 objets, lance, épingles, 8 haches à talons; morgien.

Saint-Georges-du-Vièvre, ch.-l. cant., arr. Pont-Audemer. — 1853, haches.

Trouville-la-Haulle, cant. Quillebeuf, arr. Pont-Audemer. — 1853, haches.

FINISTÈRE.

Bannalec, ch.-l. cant., arr. Quimperlé. — Douzaine de coins en plomb; fin du larnaudien.

Cleder, cant. Plouzouvédé, arr. Morlaix. — Sous un bloc de pierre, haches et objets divers.

Conquet, cant. Saint-Renan, arr. Brest, à *Kervidré*. — 1879, débris divers, culot, haches à ailerons 3, à douille 8 à 10; larnaudien.

Crozon, ch.-l. cant., arr. Châteaulin. — 6 haches à talons, 2 poignées d'épée; morgien.

Ergué-Armel, cant. et arr. Quimper. — 1869, dans une poterie, 166 coins grands et petits; fin du larnaudien.

Ergué-Gaberic, cant. et arr. Quimper. — 162 coins. N'y a-t-il pas double emploi avec l'indication précédente ?

Gouesnach, cant. Fouesnant, arr. Quimper, à *Lanhuron*. —

1884, sous une pierre, 15 kilos, débris divers, culot, haches, 1 à talons, 32 à ailerons, 14 à douille; larnaudien.

Goulven, cant. Lesneven, arr. Brest. — Débris, culot, 20 haches sur 26 objets.

Hanvec, cant. Daoulas, arr. Brest. — 1888, nombreux coins, grands.

Henvic, cant. Taulé, arr. Morlaix, à *Lingos*. — Débris divers, une centaine, haches, lances, épées, poignards, parmi lesquels, dit-on, de triangulaires. Attribué parfois à la commune de *Carantec*.

Landeda, cant. Lannilis, arr. Brest, à l'île *Guennoc*. — 72 débris, culot, haches, 4 à ailerons, 2 à douille; larnaudien.

Landevennec, cant. Crozon, arr. Châteaulin, à *Brongneu*. — 16 objets détériorés sur lesquels 13 haches.

Landivisiau, ch.-l. cant., arr. Morlaix. — 13 objets dont 11 haches, 1 gouge, 1 marteau.

Id., au *Parc Creis*. — 1882, 62 coins, fin du larnaudien.

Lanrivoaré, cant. Saint-Renan, arr. Brest. — Dans marais, dit-on, 2,000 haches.

Lampaul-Plouarzel, cant. Ploudalmezeau, arr. Brest. — 1861, débris divers, culot, plusieurs haches à douille; larnaudien.

Moëllan, cant. Pont-Aven, arr. Quimperlé, à *Kerlourette*. — Vers 1819, 25 grands coins en bronze et 2 en plomb; fin du larnaudien.

Pleyben, ch.-l. cant., arr. Châteaulin, à *La Bouexière*. — 1842, débris divers, culot, plusieurs haches à ailerons; larnaudien.

Plobannalec, cant. Pont-l'Abbé, arr. Quimper, à *Lesconil*. — 1878, dans une poterie, débris divers, culot, haches, 1 à talons, 5 à ailerons, 4 à douille; larnaudien.

Plonéis, cant. Plougastel-Saint-Germain, arr. Quimper, à *Coatjou-Glas*. — Vers 1886, dans une poterie couverte d'une pierre plate, 2 bracelets et 49 coins; fin du larnaudien.

Plouescat, ch.-l. cant., arr. Morlaix, au *Parc-Bodenez*. —

1867, débris divers, haches à ailerons et à douille; larnaudien.

Plougastel-Saint-Germain, ch.-l. cant., arr. Quimper, à *Saint-Honoré*. — Dépôt sur une dalle, 1 hache à talons et 11 coins.

Ploujéan, cant. et arr. de Morlaix. — 17 à 20 haches à douille réunies par un fil métallique; larnaudien.

Plouyé, cant. Huelgoat, arr. Châteaulin. — Trois haches à bords droits; morgien.

Pluguffan, cant. et arr. Quimper. — Vers 1886,

Saint-Jean-Trolémon, cant. Pont-l'Abbé, arr. Quimper, à *Ruguol*. — Débris divers, haches à talons et à ailerons; larnaudien.

Id., *Cimetière de Kervilttré*. — Débris divers.

Ile Verte, entre Roscoff et l'île Bartz. — 1850, débris divers où tout serait mêlé.

Ploumodiern. — Nombreux coins.

Id., à *Kergoustance*. — 5 fragments d'épée, 1 bracelet, 1 lance.

GARD.

Cambo, cant. Saint-Hippolyte, arr. Le Vigan. — 1891, abrité par un rocher, débris divers, parmi lesquels une vingtaine de bracelets entiers ou cassés.

Saint-Hippolyte, ch.-l. cant., arr. Le Vigan, à *Rascassaous*. — Deux haches à rebords; morgien.

Vauvert, ch.-l. cant., arr. Nîmes, à *Fontioule*. — 1851, 38 haches à bords droits; morgien.

GIRONDE.

Blaye, ch.-l. arr., aux environs. — Dans une poterie, 15 haches plates.

Cézac, cant. Saint-Savin, arr. Blaye, au *Moulin de Prade*. — 1879, 2 kilos 500, 17 débris divers, culot, haches, 2 à talons et, dit-on, 1 à douille.

Créon, ch.-l. cant., arr. Bordeaux. — 2 culots de 10 à 15 kilos chacun et haches, 1 à bords droits, 3 à talons, 1 à ailerons; fin du morgien.

Cubzac, cant. Saint-André-de-Cubzac, arr. Bordeaux. — Débris divers, épées, bracelets, etc.

Gaillan, cant. et arr. Lesparre. — Haches, 10 à bords droits, 12 à talons; morgien.

Id., à *Roman*. — Haches, 14 à talons; morgien.

Genissac, cant. Branne, arr. Libourne. — 11 haches, parmi lesquelles 2 à bords droits, 1 à talons; morgien.

Grayan, cant. Saint-Vivien, arr. Lesparre, à *Rouman*. — 1882, dans une poterie, 20 haches à bords droits et à talons; morgien.

Illac, cant. Pessac, arr. Bordeaux, à *Saint-Jean*. — 46 ébauches de haches.

Jau-Meric, cant. Saint-Vivien, arr. Lesparre. — Haches, 16 à bords droits, 8 à talons; morgien.

Labrède, ch.-l. cant., arr. Bordeaux. — Lances et haches.

Lesparre, ch.-l. d'arr. — 8 bracelets.

Listrac, cant. Castelnau-de-Médoc, arr. Bordeaux. — Haches, 13 à bords droits, 1 à talons; morgien.

Margaux, cant. Castelnau-de-Médoc, arr. Bordeaux. — Haches, 9 à bords droits, 2 à talons; morgien.

Pauillac, ch.-l. cant., arr. Lesparre. — 1822, dans une poterie, haches, 60 à bords droits, 1 à talons; morgien.

Id., à *Trompeloup*. — 1803, dans une poterie, 17 haches à bords droits; morgien.

Id., au *Lazarel*. — 1886, 10 haches à bords droits; morgien.

Id., à *Mousset*. — 25 haches.

Id., à *Pouyalet*. — 1864, 16 haches à bords droits; morgien.

Id., à *Padarnac*. — 1869, haches, 28 à bords droits, 1 à talons; morgien.

Id., à *Padarnac*. — 1877, 21 haches à bords droits; morgien.

Rauzan, cant. Pujols, arr. Libourne. — Culot, haches, 2 à bords droits ; morgien.

Id. — Haches, 5 à talons; fin du morgien.

Saint-Estèphe, cant. Pauillac. arr. Lesparre. — Haches, 7 à bords droits ; morgien.

Id., au *Château-Meyney*. — 200 haches.

Saint-Germain-d'Esteuil, cant. et arr. Lesparre. — 1846, haches, 30 à bords droits ; morgien.

Saint-Julien, cant. Pauillac, arr. Lesparre. — 1834, 70 haches.

Id., au *Château-Langoa*. — 1825, haches, 25.

Id., au *Château-Léoville*. — 46 haches, sur lesquelles 9 à bords droits, 23 à talons ; morgien.

Id., au *Château-Lagrange*. — Certain nombre de haches à bords droits sur lesquelles il en reste 3 ; morgien.

Saint-Laurent-de-Médoe,. ch.-l. cant., arr. Lesparre. — 30 haches à bords droits ; morgien.

Id. — 1880, haches, 8 à bords droits, 3 à talons; morgien.

Id., à *Corconac*. — Haches, 14 à bords droits ; morgien.

Saint-Loubès, cant. Charbon-Blanc, arr. Bordeaux. — Haches.

Saint-Sulpice-d'Izon, cant. et arr. Libourne, à *Izon*. — Débris divers, lances, etc.

Saint-Vivien, ch.-l. cant., arr. Lesparre, au *Temple*. — 1880, dans une poterie, objets entiers et brisés, lance, bracelets, haches, 14 à bords droits, 5 à talons; morgien.

Talais, cant. Saint Vivien, arr. Lesparre, au *Vigneau*. — 1881, dans une poterie, 10 kilos d'objets ayant servi, 1 anneau, 1 bracelet, haches, 12 à bords droits, 8 à talons; morgin.

Vendays, cant. et arr. Lesparre, à *Mayan*. — Dans une poterie, haches, 8 à bords droits, 9 à talons; morgien.

Vensac, cant. Saint-Vivien, arr. Lesparre, au *Cassanat*. — 1885, dans une poterie, haches, 13 à bords droits, 3 à talons; morgien.

Vertheuil, cant. Pauillac, arr. Lesparre. — Dans une poterie, haches, 7 à bords droits, 1 à talons ; morgien.

HÉRAULT.

La Boissière, environs de Montpellier. — 1887, 6 kilos 980, 38 objets, dont 6 kilos 30 de culots, haches à douille 2, tran-

sition entre bronze et fer, bracelets perlés et cotelés transversalement, tubes creux en feuille de bronze pour torques et bracelets.

ILLE-ET-VILAINE.

Broons-sur-Vilaine, cant. Châteaubourg, arr. Dinan. — 1844, 21 haches.

Châtillon-sur-Seiche, cant. et arr. Rennes. — 9 objets, parmi lesquels 1 lame triangulaire de poignard et 4 haches à bords droits, morgien, mais on ajoute 2 statuettes de taureaux qui sont d'une toute autre époque.

Landéan, cant. et arr. Fougères. — 26 haches à talons; morgien.

Maure-de-Bretagne, ch.-l. canton, arr. Redon. — 1865, environ 4,000 tout petits coins, réunis par des fils métalliques passant dans les bélières; fin du larnaudien.

Rennes, ch.-l. département, ferme des environs. — 1872, 80 haches.

Id., à *Lillion*. — 300 petits coins.

Saint-Germain-en-Cogles, cant. Saint-Brice, arr. Fougères, à *Montbaron*. — 1871, centaine de petits coins; fin du larnaudien.

Saint-Grégoire, cant. et arr. Rennes. — 1842, débris divers, 21 objets figurés, 4 rasoirs, 1 torque ouvert à boutons, 1 boucle d'oreille, tube en feuille de bronze, hache à ailerons; fin du larnaudien, transition.

Saint-Marc-le-Blanc,, cant. Saint-Brice-en-Cogles, arr. Fougères, au *Plessix*. — 1861, débris divers, culot, fragment de moule de hache à douille; larnaudien.

Vitré, ch.-l. arrondissement.

INDRE.

Saint-Florentin, cant. Vatan, arr. Issoudun. — 1876, 24 haches à talons; morgien.

INDRE-ET-LOIRE.

Azay-le-Rideau, ch.-l. cant., arr. Chinon. — Débris divers, dont 9 objets ont été figurés; larnaudien.

Négron, cant. Amboise, arr. Tours. — 1843, débris divers, culots, haches, bracelets, épées.

Saint-Genouph, cant. et arr. Tours, aux *Montils*. — 1846, 25 objets divers, haches.

ISÈRE.

Chasse, cant. et arr. Vienne. — 2 cachettes, dont l'une en 1875, 16 kilos, sur lesquels 3 kilos de culots, 37 objets dont haches, 27 à bords droits, 2 à talons ; morgien.

Décines, cant. Meyzieux, arr. Vienne. — Objets en bon état.

Goncelin, ch.-l. cant., arr. de Grenoble. — 1826, 20 kilos, 14 objets brisés, lingots, 2 haches à ailerons, 4 bracelets dont un fortement perlé ; fin du larnaudien.

Saint-Siméon-de-Bressieux, cant. de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, arr. Saint-Marcelin. — 11 objets conservés, culot, haches à ailerons 4, à douille 2. Etait bien plus abondante ; larnaudien.

Ternay, cant. Saint-Symphorien-d'Ozon. arr. Vienne. — 1873, 58 haches à bords droits, avec bavures du moule, longues de 0 m. 13 à 0 m. 23, rangées par ordre de taille ; morgien.

Id. — 1875, 16 kilos, 2 culots pesant 3 kilos et haches 27 à bords droits, 2 à talons ; morgien.

Thodure, cant. Roybon, arr. Saint-Marcelin. — 1858, 16 débris divers liés avec un fil de bronze, dont 8 haches.

Vaugris, cant. et arr. Vienne, à *La Poype*. — 1868, 9 kilos, 88 débris divers, culot, haches à ailerons 15 ; larnaudien.

JURA.

Briod, cant. Conliège, arr. Lons-le-Saunier. — 1892, dans une caisse en dalles, 256 faucilles avec 13 autres objets ; larnaudien.

Clucy, cant. Salins, arr. Poligny. — Haches et autres objets.

Equevillon, cant. Champagnole, arr. Poligny. — Objets di-

vers, haches, 1 à bords droits, 1 à talons, 2 à ailerons.

Larnaud, cant. Bletterans, arr. Lons-le-Saunier. — 1865, 66 kilos 500, 1,800 débris les plus variés, parmi lesquels haches, 43 à ailerons, 33 à douille ; station-type du larnaudien.

Publy,, cant. Conliège, arr. Lons-le-Saunier. — 1860, dans une fente de rocher, 54 objets divers, 22 conservés, culots, surtout bracelets et faucilles, haches à ailerons 5 ; larnaudien.

Rotalier, cant. Beaufort, arr. Lons-le-Saunier. — Armes et bracelets.

Saint-Aubin, cant. Chemin, arr. Dole. — Dans un marais, hache à ailerons 1 ; larnaudien.

LANDES.

Begaar, cant. Tartas, arr. Saint-Sever. — Haches et bracelets.

Bergoney, cant. Mugron, arr. Saint-Sever. — Débris divers, culot, haches et moules.

Igos, arr. Mont-de-Marsan. — Dans une fontaine, 7 haches semblables.

Saugnac, cant. et arr. Dax, à *Lande-Vergers*. — Débris divers.

LOIR-ET-CHER.

Choussy, cant. Saint-Aignan, arr. Blois. — Haches.

Saint-Aignan-sur-Cher, ch.-l. cant., arr. Blois. — Débris divers, bracelets, épingles, épées, haches.

LOIRE.

Grammond, cant. Saint-Galmier, arr. Montbrison. — 1885, sous un tas de pierres, 5 objets, bracelet fermé, poignard, lance, 2 haches à talons ; morgien.

HAUTE-LOIRE.

Cheylonnet. — Entre deux blocs de rochers, recouverts d'une dalle, deux épées morgiennes.

Langeac, ch.-l. cant., arr. Brioude. — Vers 1874, objets divers, entre autres gouge à douille, haches à ailerons ; larnaudien.

Lavoûte-Chilhac, ch.-l. cant., arr. Brioude. — Débris divers, pendeloques.

Saint-Pierre-Eynac, cant. Saint-Julien-Chapteuil, arr. Le Puy, à *Mouleyre*. — 78 objets divers neufs et brisés, culot, haches à douille, 2 vases en bronze l'un dans l'autre; larnaudien.

LOIRE-INFÉRIEURE.

Besné, cant. Pontchâteau, arr. Saint-Nazaire. — Amas de culots.

Blain, ch.-l. cant., arr. Saint-Nazaire. — 1828, débris divers, lances, épées, haches à ailerons et à douille; larnaudien.

Id. — 1856, se trouve au Musée de Nantes.

Id. — 400 haches à talons environ. N'est-ce pas un double emploi avec la précédente ?

Chapelle-des-Marais, cant. Herbignac, arr. Saint-Nazaire. — Coins en nombre.

Chateaubriant, ch.-l. d'arrondis., aux environs.

Crossac, cant. Pont-Château, arr. Saint-Nazaire. — 53 débris divers.

Id., à l'*Ile-des-Eaux*. — Marais, débris divers avec haches, 2 à ailerons, 1 à douille; larnaudien.

Id., également l'*Ile-des-Eaux*. — Marais, près de la mine de plomb, coins; fin du larnaudien.

Donges, cant. et arr. Saint-Nazaire. — Débris divers « plein un panier à pain. »

Id., à l'*Ile-d'Er*. — Vers 1879, quarantaine de coins en plomb, près de la mine de galène ; fin du larnaudien.

Guérande, ch.-l. cant., arr. de Saint-Nazaire, à *Saint-Nom*. — Coins en plomb ; fin du larnaudien.

Mauves, cant. Carquefou, arr. Nantes. — 1880, débris divers abondants, 86 d'épées.

Nantes, ch.-l. département, au *Jardin des Plantes*. — 1867, dans une poterie, 135 débris divers, culot, moule de hache à douille, haches, 11 à ailerons, 5 à douille ; larnaudien.

Plessé, cant. Saint-Nicolas-de-Redon, arr. Saint-Nazaire. — 1859, 14 débris divers.

Port-Saint-Père, cant. Pellerin, arr. Paimbœuf. — 1861, débris divers ; lances, épées, moule de hache à ailerons, haches, 6 à ailerons, 12 à douille ; larnaudien.

Id., à *Achendu*. — 1874, près d'une centaine de haches à talons ; morgien.

Puceul, cant. Nozay, arr. Châteaubriant, à l'*Isle-aux-Lièvres* ou *La Chevallerais*. — 1828, dans une poterie, débris divers sur lesquels 8 conservés, culot, haches, 4 à ailerons, 1 à douille ; larnaudien.

Saint-Jean-de-Boiseau, cant. Pellerin. arr. Paimbœuf. — 1821, dans une poterie plate recouverte d'une autre poterie du même genre, soigneusement insérée dans une cavité de rocher ; haches, 8 à talons ; morgien.

Saint-Nicolas-de-Redon, ch.-l. cant., arr. Saint-Nazaire. — 200 haches à talons ; morgien,

Saint-Père-en-Retz, ch.-l. cant , arr. Paimbœuf, à *La Tudenaye*. — 1873, 150 débris divers parmi lesquels on prétend avoir rencontré des fragments des quatre types de haches.

Saint-Philbert-de-Grand Lieu, ch.-l. cant., arr. Nantes, près *Les Etangs*. — Dans une poterie, 28 haches à bords droits et à talons ; morgien.

Sainte-Reine, cant. Pont-Château, arr. Saint-Nazaire. — Avant 1876, 1 épée et 19 haches à talons ; morgien.

Vertou, ch.-l. cant., arr. Nantes, au *Pied-de-Beau-Chêne*. — 1864, débris divers, haches et bracelets.

LOIRET.

Orléans, ch.-l. département. — Dans la Loire, débris divers, au moins 18.

LOT-ET-GARONNE.

Thouars, cant. Lavardac, arr. Nérac.

LOZÈRE.

Saint-Chély-du-Tarn, cant. Sainte-Enimie, arr. Florac.

MAINE-ET-LOIRE.

Distré, cant. et arr. Saumur. — 1814, dans une poterie, 27 haches à douille et 2 autres objets ; larnaudien.

Doué, ch.-l. cant., arr. Saumur. — 6 haches.

Durtal, ch.-l. cant., arr. de Baugé. — Objets divers, surtout haches.

Faveraye, cant. Thouarcé, arr. Angers. — 1846, hache et 6 bracelets.

Ponts-de-Cé, ch.-l. cant., arr. Angers. — 1861, dans une poterie, 2 kilos, 9 bracelets.

MANCHE.

Amfreville, cant. Sainte-Mère-Eglise, arr. Valognes. — Haches.

Anneville-en-Cère, cant. Quettehon, arr. Valognes. — 1821.

Beauchamps, cant. Haye-Pesnel, arr. Avranches. — 600 haches.

Belval, cant. Cerizy-la-Salle, arr. Coutances. — 1828, haches.

Bretteville, cant. Octeville, arr. Cherbourg. — Haches.

Brix, cant. et arr. Valognes. — Haches.

Chalandrey, cant. Isigny, arr. Mortain, aux *Biards*. — Coins ; fin du larnaudien.

Cosqueville, cant. St-Pierre-Église, arr. Cherbourg. — 40 coins ; fin du larnaudien.

La Hague. — Avant 1828, coins ; fin du larnaudien.

Lessay, ch.-l., cant. et arr. Coutances, à *Cartet*. — Débris divers, bracelets, armes, haches, etc.

Id., à *Renneville*. — 1828, coins ; fin du larnaudien.

Maneville-le-Ringard. — 1867, dans une poterie, nombreux coins ; fin du larnaudien.

Mesnil-Hue, cant. Gavray, arr. Coutances. — 1707, coins de deux dimensions. La charge d'un cheval, dit-on.

Mesnil-Rogues, cant. Gavray, arr. Coutances. — 1839, en exécutant la route départementale de Gavray à Avranches. Haches ou coins, pour 4,000 francs, dit-on.

Néville, cant. St-Pierre-Église, arr. Cherbourg. — Avant 1828, coins; fin du larnaudien.

Notre-Dame-de-Livoye, cant. Brecey, arr. Avranches.— Dans une mare, 12 haches à douille; larnaudien.

Plessis-Grimoult, cant. Aulnay-sur-Odon, arr. de Vire. — Haches.

Sainte-Croix-Hague, cant. Beaumont-Hague, arr. Cherbourg. — Avant 1828, coins; fin du larnaudien.

Saint-James, ch.-l. cant., arr. Avranches, à la *Boutardière*. — 1869, 150 petits coins, simulant un tranchant affuté.

Tumerville, cant. et arr. Valognes, à *Chiffrevast*. — 1835, haches à ailerons, nombreuses; larnaudien.

Tournaville. — Avant 1828, coins; fin du larnaudien.

Val-de-Cère. — Avant 1828, coins; fin du larnaudien.

MARNE.

Conflans-sur-Seine, cant. Anglure, arr. Epernay. — Haches et fragments, une trentaine à douille; larnaudien.

Courcemain, cant. la Fère-Champenoise, arr. Épernay. — 1878, dans la tourbe, débris divers.

Courdemanges, cant. et arr. Vitry-le-François. — 1880, débris divers, une quinzaine ont été décrits, haches à ailerons; larnaudien.

Festigny, cant. Dormans, arr. Épernay, au *Bois-des-Roches*. — 1879, débris divers nombreux, on en a sauvé dix, dont haches, 2 à ailerons, 4 à douille; larnaudien.

MAYENNE.

La Boissière, cant. Craon, arr. Château-Gonthier. — Sous une grosse pierre, débris divers.

Chailland, ch.-l., cant. arr. Laval, à la *Gigoulais*. — Coins, 18; fin du lardaunien.

Chemeré-le-Roi, cant. Meslay, arr. Laval, à *Comté*. — 1850,

sous une grosse pierre, 1 culot de 1 kilo et 25 à 30 haches.

Louverné, cant. Argentré, arr. Laval. — Dans un creux de rocher, 4 à 5 haches.

St-Germain-le-Guillaume, cant. Chailland, arr. Laval, à *Ville-Petit*. — 7 haches et une lance.

St-Martin-de-Limet, cant. Craon, arr. Château-Gonthier.— 1870, 7 haches et un autre objet.

MEURTHE-ET-MOSELLE.

Frouard, cant. et arr. Nancy. — Objets divers neufs, cachette de marchand, 49 pièces, pendeloques, 17 bracelets, 9 haches, 5 à ailerons, 4 à douille; larnaudien.

Gerbevillers, ch.-l. cant., arr. Lunéville. — Objets en bon état, 40, dont 25 bracelets et 12 haches; cachette de marchand.

Rosières-aux-Salines, cant. St-Nicolas-du-Port, arr. Nancy, à *Monteau*. — 1729, 1,000 objets, dit-on, surtout des pointes de flèche.

Id. — 1884, 14 bracelets, ouverts sur le côté, empilés en sens inverse, formant comme un tube.

MORBIHAN.

Angan, cant. Guer, arr. Ploërmel, à *Bais-du-Loup*. — 1820, 200 haches.

Bangor, cant. Belle-Isle-en-Mer, arr. Lorient, à *Kalastrenn* ou *Calastrenne*. — 1820, dans une poterie couverte, dit-on, d'un culot de bronze, 15 débris divers, 1 hache à douille; larnaudien.

Branru. — 1 culot et 150 coins de plomb, deux dimensions, 0 m. 12 et 0 m. 07. Quelques-uns contiennent du cuivre; fin du larnaudien.

Guidel, cant. Pont-Scorff, arr. Lorient, à *Kergal*. — 1876, dans une poterie, débris très variés, culots et haches, plusieurs à ailerons, 1 à douille; larnaudien.

Id., à *Kerhar*. — 1876, sans poterie, débris divers, culot, 1 hache à ailerons; larnaudien.

Inzinzac, cant. Hennebont, arr. Lorient, à *Brangolo*. — Avant 1859, 7 haches.

Ploërmel, ch.-l. arr. — 10 coins.

Questembert, ch.-l. cant., arr. Vannes, au *Parc-aux-Bœufs*. — 1863, dans une poterie entourée d'un muraillement en pierres sèches, 35 à 40 kilos de débris divers, culot, haches, 2 à talons, 20 à 25 à ailerons, 2 à 3 à douille: larnaudien.

Queven, cant. Pont-Scorff, arr. Lorient. — Bizeuil, en 1856, y a signalé 11 coins; fin du larnaudien.

Saint-Dolay, cant. de La Roche-Bernard, arr. Vannes, — Contenait un moule de hache à talons: morgien.

NIÈVRE.

Cherenon-Jaugenay, ch.-l., cant., arr. Nevers. — Dans une poterie, 20 objets, culot, bracelets, moule de hache à talons, 11 haches à talons; morgien.

Saint-Parize-en-Viry, cant. Dornes, arr. Nevers, aux *Tallières*. — 1870, débris divers.

Vaux. — 10 haches.

NORD.

Bavay, ch.-l. cant., arr. Avesnes, — 1852, objets divers, 40.

OISE.

Béthysy-Saint-Pierre, cant. Crépy, arr. Senlis. — Hameçons. lances, haches.

Fouilloy, cant. Formerie, arr. Beauvais. — 1881, 125 débris divers au moins, culot, haches: 4 à ailerons, 63 à douille; larnaudien.

Giraumont, cant. Ressons, arr. Compiègne, au *Bois-des-Loups*. — Débris divers, lances, épées, haches.

Gournay-sur-Aronde, cant. Ressons, arr. Compiègne. — Dans une poterie, objets divers.

Mareuil-sur-Ourcq, cant. Betz, arr. Senlis. — 1828, haches.

Orrouy, cant. Crépy-en-Valois, arr. Senlis, à *Champlieu*. — Débris divers fort nombreux dont il ne reste que 13.

Pontpoint, cant. Pont-Sainte-Maxence, arr. Senlis, à *Saint-Pierre-de-Pontpoint*. A parfois été attribué à *Pont-Ste-Maxence*, — 1841, débris divers nombreux parmi lesquels on a signalé 26 objets, entre autres 2 haches à ailerons; larnaudien.

Vieux-Moulin, cant. et arr. de Compiègne, à *Saint-Pierre-en-Chastres*. — 532 objets sur lesquels 143 épingles, culot, mélange de neuf et de vieux, 3 haches à ailerons; larnaudien.

ORNE.

Athis, ch.-l. cant., arr. Domfront, aux *Avenages*. — 1876, sous un bloc de granit, culot, 6 haches, etc.

Id. sans désignation de localité. — 1826, on avait fait une découverte analogue.

Argentan, ch.-l. d'arrondissement. — Haches.

Colombiers, cant. et arr. Alençon. — Haches.

Le Coulonche, cant. Messei, arr. Domfront. — 5 haches.

Lonrai, cant. et arr. Alençon, aux *Grouas-de-Bourdon*. — 1859, haches à ailerons; larnaudien.

Saint-Hilaire-de-Briouze, cant. Briouze-Saint-Gervais, arr. Argentan. — 5 haches.

PAS-DE-CALAIS.

Saint-Omer, ch.-l. d'arrondissement. — Objets divers, dont 1 hache à douille; larnaudien.

PUY-DE-DÔME.

Aydat, cant. Saint-Amant-Tallende, arr. Clermont. — Haches.

Plauzat, cant. Veyre-Mouton, arr. Clermont. — 1847, dans une poterie, 30 haches.

Rochefort-Montagne, ch.-l. cant., arr. Clermont. — Haches, 2 à bords droits, 4 à talons; morgien.

Saint-Genès-Champanelle, cant. et arr. Clermont, à *Manson*. — Objets divers, 79 en bon état, 25 bracelets, nombreux pe-

tits objets, 2 haches à douille; cachette de marchand, larnaudienne.

Auvergne. — En 1865, un marchand de Paris avait au moins 120 haches à bords droits venant d'Auvergne, mais dont il n'a pas voulu préciser la provenance. J'en ai figuré 3 dans mon *Musée préhistorique*, fig. 658 à 660.

RHÔNE.

Vernaison, cant. Saint-Genis-Laval, arr. Lyon.— Dans deux poteries, 16 kilos, 77 pièces dont haches, 7 à bords droits, 6 à talons; morgien.

SAÔNE-ET-LOIRE.

Auzy-le-Duc, cant. Marcigny, arr. Carolles. — 60 kilos débris divers, 38 pièces, culot, haches, 4 à bords droits, 19 à talons, 4 à ailerons; fin du morgien.

Curgy, cant. et arr. d'Autun, à *Savigny-le-Vieux*. — 1850, dans une poterie, environ 120 obejts divers, surtout bracelets et épingles.

Gigny, cant. Sennecey-le-Grand, arr. Châlons. — Dizaine de haches.

Sarry, cant. Semur-en-Brionnais, arr Charolles, aux *Charolles*. — 18 haches à bords droits: morgien.

SAVOIE.

Albertville, ch.-l. d'arr. — 5 kilos, 13 objets, culot, 2 haches à ailerons; larnaudien.

La Balme, cant. Yenne, arr. Chambéry. — 13 objets, culot, bracelets, haches.

Drumettaz-Clarafond, cant. Aix-les-Bains, arr. Chambéry. — Dans une poterie, au moins 23 débris, culot, 5 haches à ailerons; larnaudien.

HAUTE-SAVOIE.

Douvaine, ch.-l. cant., arr. Thonon. — 1838, débris divers. 12 objets, culot, épées, poignards triangulaires, haches à bords droits 1, à talons 1; morgien.

Menthon, arr. d'Annecy. — 1879, 5 kilos, 19 objets, culot, 8 faucilles à boutons ronds, 3 haches à ailerons; larnaudien.

Meithet, cant. et arr. Annecy. — 14 objets, culot, poignard, faucilles, 4 à boutons ronds, 2 à languettes, 5 haches à ailerons; larnaudien.

Pringy, cant. et arr. Annecy, près l'Église. — Haches.

Reignier, ch.-l. cant., arr. Saint-Julien, à *Cry*. — 5 kilos, objets divers, chaînettes, haches, 3 au moins à ailerons; larnaudien.

Thomon, ch.-l. d'arr., *Chez-Pioton*. — 1867, 4 haches à ailerons juxtaposées; larnaudien.

SEINE-INFÉRIEURE.

Bellencombre, ch.-l. cant., arr. Dieppe. — 1836, haches.

Bellengreville, cant. Envermeu, arr. Dieppe, à *Saint-Sulpice*. — 1836, haches.

Bezancourt, cant. Gournay, arr. Neufchâtel, *Forêt-de-Lyons*. — Débris divers.

Déville-lès-Rouen, cant. Maromme, arr. Rouen, au *Cimetière*. — 1881, débris divers, 9 kilos, culot, faucilles, anneaux, haches, 1 à ailerons et 10 à douille; larnaudien.

Gonfreville-l'Orcher, cant. Montivilliers, arr. le Havre. — 1845, 46 coins.

Id. à *Notre-Dames-des-Bois*. — 1858, moule de lance, 40 haches à talons; morgien.

Grandes-Ventes, cant. Bellencombre, arr. Dieppe, *Mare du Four*, *Forêt d'Eawy*. — 1863, sous un tas de pierres, 83 haches à talons; morgien.

Hanouard, cant. Ourville, arr. Yvetot. — 1840, 7 kilos 500, 5 bracelets, 20 haches à talons; morgien.

Harfleur, cant. Montivilliers, arr. le Havre. — 1846, objets divers, nombreuses haches, sauvé une douzaine.

Heurteauville, cant. Duclair, arr. Rouen. — 1830, dans la tourbe, 11 haches.

Id. — 1835, débris divers avec vase circulaire en bronze.

Jumièges, cant. Duclair, arr. Rouen. — 1857, 30 haches.

Roumare, cant. Maromme, arr. Rouen. — 1845, haches.

Sainte-Adresse, cant. et arr. le Havre, à *la Hève*. — 1863, haches, parmi lesquelles au moins 3 à talons.

Le Tilleul, cant. Cricquetot, arr. le Havre, à *Antifer*. — 1842, dans un vase en bronze, 18 haches à talons ; morgien.

Tourville-la-Chapelle, cant. Envermeu, arr. Dieppe. — 1834, haches à talons, 35 à 40; morgien.

Val-de la-Haye, cant. Grand-Couronne, arr. Rouen, *Forêt de Roumare*. — 11 haches.

Forêt de Brotonne, au *Torp*. — 1820, culots et haches.

SEINE-ET-MARNE.

Cély, cant. et arr. Melun. — Débris divers.

Châteaubleau, cant. Nangis, arr. Provins. — Débris divers.

Fay-lez-Nemours, cant. Nemours, arr. Fontainebleau, au *Rocher*. — 8 haches à talons; morgien.

Fontainebleau, ch.-l. d'arr., à la *Fosse-aux-Boulins*. — 1823, 7 lances et 1 couteau.

Id., dans la *forêt*. — Débris divers.

Jaulnes, cant. Bray-sur-Seine, arr. Provins. — 7 haches à talons; morgien.

Melun, ch.-l. département, aux environs. — 35 haches à talons; morgien.

Nemours, ch.-l. cant., arr. Fontainebleau, dans la forêt. — 8 haches.

Vernenil, cant. Mormant, arr. Melun. — 50 haches à talons; morgien.

SEINE-ET-OISE.

Champcueil, cant. et arr. Corbeil, à la *Carrière de Beauvais*. — 10 objets, culot, 6 agrafes, 1 hache.

Galluis-la-Queue, cant. Montfort-Lamaury, arr. Rambouillet, à *La Queue*, désignée parfois comme d'*Houdan*. — XVIIIe siècle, sous un bloc de pierre, 13 haches à talons; morgien.

Luzarches, ch.-l. cant., arr. Pontoise. — Débris divers.

Id. — 1878, 8 kilos, 113 débris divers, culot, haches 17 à talons, 4 à ailerons; commencement du larnaudien.

Sucy-en-Brie, cant. Boissy-Saint-Léger, arr. Corbeil. — 1882, objets neufs, 22 haches à talons affutées ou non, 2 lances, 1 poignard et 1 tranchet à soie; cachette de marchand: morgien.

Ville-d'Array, cant. Sèvres, arr. Versailles. — 1884, 1 lance, 3 bracelets, 9 haches à talons; morgien.

Villeneuve-Saint-Georges, cant. Boissy-Saint-Léger, arr. Corbeil. — Dans la Seine, débris divers en partie fondus.

SOMME.

Amiens, ch.-l. département, au *Plainseau*. — 1843, dans la tourbe, 114 objets, culot, 8 bracelets, 15 lances, haches, 5 à ailerons, 25 à douille; morgien.

Id., à Saint-Roch. — 1875, 44 débris divers, culot, haches, 1 à ailerons, 20 à douille; larnaudien.

Caix, cant. Rosières, arr. Montdidier. — 1865, 35 objets, lingot pesant 2 kilos 370, 5 haches à ailerons; larnaudien.

Dreuil-lès-Amiens, cant. et arr. Amiens. — Débris divers, au moins 12.

Mareuil-Caubert, cant. et arr. Abbeville. — 1846, 1 hache à douille; larnaudien.

Ponthoile, cant. Nouvion-en-Ponthieu, arr. Abbeville, à *Romaine*. — Avant 1879, 54 haches à talons toutes affutées; morgien.

Pont-Rémy, cant. Ailly-le-Haut-Clocher, arr. Abbeville. — Dans marais, 17 objets, conservés dont 12 haches.

Villers-sur-Authie, cant. Rue, arr. Abbeville. — Dans la tourbe, 25 objets entiers, 24 sont diversement enfilés dans un grand torque ou fixés à lui par des fils de bronze. Cette combinaison est-elle bien naturelle?

TARN.

Briatexte, cant. Graulhet, arr. Lavaur. — 1868, débris di-

vers, 30 à 35 objets conservés, haches à douille, boutons, bracelets et surtout 20 bases de lances; larnaudien.

Graulhet, ch.-l. cant., arr. Lavaur. — 1868, objets divers, culot, haches.

Sainte-Croix. — Couteau, marteau, haches à douille, etc.; larnaudien.

Vielmur, ch.-l. cant., arr. Castres. — Bases de lance, comme à Briatexte, 1 hache à douille; larnaudien.

TARN ET GARONNE.

Albias, cant. Négrepelisse, arr. Montauban. — Haches, lances, flèches, etc.

Montauban, ch.-l. département, aux *Oliviers*. — 3 haches à bords droits; morgien.

VAR.

Roquestéron, ch.-l. cant., arr. Puget-Théniers. — Haches.

VAUCLUSE.

Auribeau, cant. et arr. Apt. — Débris divers.

VENDÉE.

Les Angles, cant. Moutiers-les-Maufaits, arr. Sables-d'Olonnes. — 7 haches et 1 moule.

La Claye, cant. Mareuil, arr. Roche-sur-Yon. — Dans marais, haches à talons en nombre; morgien.

Maillé, cant. Maillezais, arr. Fontenay, à *Doignon-Maillé*. — 200 haches.

Montaigu, ch.-l. cant., arr. Roche-sur-Yon. — 1868, 38 débris divers, culot, haches, 2 à ailerons, 5 à douille; larnaudien.

Pouillé, cant. l'Hermenault, arr. Fontenay. *Les-Vieilles-Eglises*, à *Ambagnol*. — 82 haches à bords droits et à talons; morgien.

Saint-Avangourd-des-Landes, cant. Moutiers-les-Maufaits, arr. Sables-d'Olonne. — Vers 1874, sous une énorme pierre de

granit, 9 objets, dont 3 culots pesant ensemble 9 kilos, haches, 2 à ailerons, 1 à douille; larnaudien.

Saint-Etienne-de-Brillouet, cant. Sainte-Hermine, arr. Fontenay-le-Comte. — 70 haches à talons; morgien.

Saint-Médard-des-Prés, cant. et arr. Fontenay. — Débris divers.

VIENNE.

Briard, cant. et arr. Poitiers. — 1827, 5 haches à talons alignées et espacées de 0m16.

Cenon, cant. Vonneul-sur-Vienne, arr. Chatellerault. — 10 haches.

Loudun, ch.-l. d'arr. — 1821, environ 100 haches.

Migné, cant. et arr. Poitiers. — 14 boucles ou anneaux et 1 hache.

Id , au *Pont-de-Migné*. — 1820, 50 haches à talons ; morgien.

Notre-Dame-d'Or, cant. Moncontour, arr. Loudun. — 1843, dans un vase en bronze très mince, 104 débris divers, culot, haches. 11 à ailerons, 12 à douille; larnaudien.

YONNE.

Arcy-sur-Cure, cant. Vermenton, arr. Auxerre, à *Beugnon*. — 1875, débris divers, culot, bracelets, haches à douille ; larnaudien.

Mailly-le-Château, cant. Coulanges, arr. Auxerre. — Débris divers.

Sur les 435 cachettes que je viens de relever, il y en a 218 dont j'ai la date de découverte, soit 50 pour cent ou la moitié. Il est très important de toujours donner la date pour éviter les confusions. Ces confusions sont faciles, les produits des cachettes dans une même région étant souvent similaires et la même localité fournissant parfois plusieurs découvertes. C'est ainsi que dans la seule commune de Pauillac (Gironde),

Berchon a signalé sept découvertes, ayant toutes donné des haches à bords droits ou à talons.

Les 218 dates se répartissent ainsi :

3 du XVIIIe siècle.
17 de 1800 à 1824.
55 de 1825 à 1849.
28 de 1850 à 1859.
37 de 1860 à 1869.
46 de 1870 à 1879.
28 de 1880 à 1889.
4 depuis 1890.

218

La plus ancienne de ces découvertes a eu lieu en 1707, au Mesnil-Hue (Manche). Elle se composait de coins des deux dimensions ordinaires, les grands ayant environ 0 m. 12 de longueur et les petits 0 m. 07. Ils étaient si nombreux qu'il y en eut la charge d'un cheval. On les vendit à des fondeurs, mais un archéologue, La Roque, qui était sur les lieux, en prit une certaine quantité qu'il répandit, c'est ce qui en a conservé le souvenir.

La seconde est de 1729. Elle eut lieu à Monteau (Meurthe-et-Moselle) et renfermait un millier d'objets consistant surtout en pointes de flèche. Ces objets furent présentés à la cour du duc de Lorraine et presque aussitôt dispersés et perdus.

Enfin la troisième indication, découverte de 13 haches à talons, faite à La Queue (Seine-et-Oise), nous est connue grâce à Caylus qui en a parlé et a publié des figures.

On peut dire que les découvertes des cachettes de l'âge du bronze n'ont été signalées qu'à partir du commencement du XIXe siècle. Tout en tenant compte des grands travaux de voirie, de canaux et de chemins de fer qui ont certainement multiplié ces découvertes, il a dû s'en opérer de tout temps qui sont allées se perdre chez le fondeur. Les cachettes sont donc une des caractéristiques de l'âge du bronze et il y en a eu alors un nombre prodigieux. C'est un fait très important

à contater parce qu'il fournit une donnée historique et anthropologique des plus intéressantes. Il montre que les hommes du bronze n'étaient pas des conquérants qui régnaient en maîtres, mais bien de simples industriels et commerçants qui s'étaient faufilés dans les populations et qui avaient constamment le vol à redouter. La quantité de cachettes restées en souffrance prouve même que ces métallurgistes primitifs n'avaient pas une sécurité personnelle bien grande.

Bon nombre de cachettes étaient faites tout simplement en pleine terre et en plein champ. Telle est celle de Larnaud, Jura, la plus importante de France. Voici ce que dit le *Rapport*[1] sommaire fait sur cette découverte :

« Le 10 mars 1865, un paysan du village de Larnaud binait un champ de pommes de terre lorsque son outil résonnant tout à coup sur du métal lui fit ramener, avec la dent de la houe, un morceau de bronze vert. On fouilla immédiatement le terrain et on trouva entassés et empilés sans ordre, à 30 centimètres de profondeur et dans l'espace d'un mètre carré environ, une très grande quantité d'objets du même métal. » (Il y avait 1,800 objets, pesant ensemble 66 kil. 500 gr.)

Ce n'est pas l'abondance des objets et leur poids qui les ont fait placer en plein champ, à même la terre. Bien d'autres cachettes beaucoup moins considérables se sont rencontrées dans les mêmes conditions. Il me suffira de citer celle de Sucy-en-Brie (Seine-et-Oise). Des soldats du fort cultivant des jardinets en rase campagne rencontrèrent 22 haches, 2 lances, 1 lame de poignard et 1 ciseau, soit 26 pièces. « Tous ces objets, groupés ensemble, étaient placés à même la terre, à 0 m. 60 de profondeur. »[2]

Les cachettes en pleine campagne et à même dans le sol, se confondent avec celles sur lesquelles on n'a pas les ren-

[1] G. Rebour, *Découverte d'une fonderie celtique*. Lons-le-Saunier, 1867, p. 3.

[2] G. de Mortillet, *Notice sur les cachettes de Sucy-en-Brie*, dans *Commission Antiq. et Arts*. Versailles, 1885, p. 114.

seignements suffisants, on ne peut donc donner de chiffre sur leur plus ou moins de fréquence.

Mais parmi les cachettes signalées dans notre énumération il y en a 13 provenant de la tourbe ou tout au moins de terrains marécageux. Elles sont disséminées dans les bassins de la Somme, de la Seine, de la Loire et du Rhône, ainsi qu'en Bretagne, dans la Vendée et les Charentes.

Deux proviennent de rivières. L'une a été recueillie dans la Loire, à Orléans; l'autre dans la Seine, à Villeneuve-Saint-Georges. Ces cachettes de rivières doivent être plus abondantes, mais il est difficile de les constater. Elles se confondent avec les objets accidentellement perdus qui s'accumulent souvent aux gués et passages.

On cite encore en relation avec l'eau, une cachette de 7 haches semblables dans une fontaine, à Igos (Landes), et une autre de 12 haches à douille, dans une mare, à Notre-Dame-de-Livoye (Manche).

Les cachettes en relation avec les rochers sont au nombre de 26, se répartissant ainsi :

2 à l'abri de rochers en place ;

3 dans le rocher même : Publy (Jura) et Louverné (Mayenne) ; dans fentes ou creux de rocher : Saint-Jean-de-Boiseau (Loire-Inférieure), soigneusement introduite dans une cavité de rocher après avoir été insérée dans deux poteries ;

3 sous des tas de pierres;

11 sous des blocs de pierres parfois énormes en roches diverses ;

4 sous des dalles dont une au pied d'un rocher ;

1, celle de Plougastel-Saint-Germain (Finistère), d'après P. du Chatellier, était sur une dalle ;

2 enfin dans des espèces de caisses en pierre. Celle du Cheylonnet (Haute-Loire) composée de 2 lames d'épées morgiennes, était entre deux blocs de rochers recouverts d'une dalle. Et celle de Briod (Jura), composée, d'après Z. Robert, de 269 objets, presque exclusivement des faucilles, se trouvait

contenue dans une espèce de boîte en petites dalles à sec, sans couvercle.

A Saint-Goueno (Côtes-du-Nord), une cachette de 410 coins, grands et petits, s'est trouvée dans une espèce de caveau. La cachette bien connue de Questembert (Morbihan), pesant 35 à 40 kilos, était renfermée dans un vase en poterie, entouré d'un muraillement en pierre sèche.

J'ai relevé 39 cachettes contenues dans des vases en poterie grossière, et ces vases que les découvreurs malheureusement brisent et perdent presque toujours, renferment parfois des quantités de métal assez importantes. Je viens de citer les 35 à 40 kilos du vase de Questembert. Le vase de la cachette de Saint-Yriex, dite cachette de Venat contenait 75 kilos.

Ces vases ont parfois comme couvercle de petites dalles ou pierres plates, comme à Vallon (Ardèche) et Ploneïs (Finistère). D'autres fois ils étaient fermés avec des culots ou plaques de bronze faisant partie de la cachette. On cite ainsi Bangor (Morbihan) et Venat, à Saint-Yriex (Charente).

Dans certains cas, il y a double vase en poterie, comme à Sampzon (Ardèche), et à Vernaison (Rhône). Ces vases sont généralement des urnes, forme pot à beurre ou à provision. Pourtant exceptionnellement la cachette de Saint-Jean-de-Boiseau (Loire-Inférieure), composée de 8 haches à talons, se trouvait dans une poterie plate, recouverte d'une autre poterie du même genre.

Exceptionnellement aussi le vase en poterie est remplacé par un vase en bronze. Ainsi la cachette de débris divers, de Heurteauville (Seine-Inférieure), était renfermée dans un vase circulaire en métal. Les 104 objets de la cachette de Notre-Dame-d'Or (Vienne), se trouvaient dans un vase très mince, en bronze. Les objets de deux cachettes ont paru pliés dans des feuilles de bronze. Tels étaient les 39 objets de Vénarey (Côte-d'Or), et ceux de Saint-Pierre-en-Chastres, à Vieux-Moulin (Oise).

5 étaient liées avec des fils de bronze. Ce sont celles de

Plonjean (Finistère), de Maure-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), de Pamproux (Deux-Sèvres), de Sougraigne (Aude), et de Thodure (Isère). On a aussi publié et figuré celle de Villers-sur-Authie (Somme), où 24 objets divers auraient été enfilés à un torque. Mais la réunion d'objets qui paraissent d'époque différente font douter de l'authenticité de la découverte telle qu'elle est présentée.

Quant au poids du métal des cachettes, il varie beaucoup. J'ai pu réunir 27 indications. Les chiffres les plus élevés signalés sont : 75 kilos pour Venat, à Saint-Yriex (Charente); 66 kilos 500 grammes, pour Larnaud (Jura). Les plus bas 2 kilos 500 grammes pour Cessac (Gironde), et 2 kilos pour le Pont-de-Cé (Maine-et-Loire). Mais il peut y avoir des chiffres plus hauts que ceux que je viens de donner et certainement il y en a de plus bas. Entre-deux toute la série existe.

Si du poids nous passons au nombre des objets par cachette, nous voyons se dérouler une série bien plus variée et bien plus étendue. Grâce aux effets de l'imagination on rencontre tout d'abord les indications les plus fantaisistes. La cachette de Mesnil-Hue (Manche), contenant des coins, avait donné *la charge d'un cheval;* celle de Donges (Loire-Inférieure), un *plein panier à pain* de débris ; celle de Flipou (Eure), composée de haches, 1/4 *d'hectolitre*. D'après le maire de Mesnil-Rogues (Manche), la cachette de cette localité aurait fourni, en 1829, pour 4,000 fr. de coins ou de haches ? Le marais de Lanrivoaré (Finistère), aurait donné 2,000 haches ; Maure-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), 4.000 tout petit coins. Il y en a eu un très grand nombre, certainement plus de 1,000, mais je pense qu'entre ce chiffre et 4,000, il y a un grand décompte à faire. La Gironde offre un intéressant exemple de ces décomptes. Berchon signale 28 découvertes de haches dans ce département. La seule qui monte à 200 exemplaires est celle de Saint-Estèphe, au Château-Meyney, que l'on ne connaît que par le vague souvenir du propriétaire. Les 27 autres découvertes étudiées et vérifiées avec soin, oscillent entre 5 et 70,

4 seulement dépassent 30, et 14 la moitié, sont au-dessous de 20.

Mais s'il faut se prémunir contre les exagérations, il faut aussi se tenir en garde contre les chiffres trop faibles. Le maire de Larnaud dans un procès-verbal concernant la trouvaille faite dans sa commune, dit : « Beaucoup de personnes qui arrivèrent sur les lieux pendant cette extraction emportèrent par curiosité un ou plusieurs de ces objets. » Ce qui a été constaté officiellement à Larnaud, se produit presque partout. Les cachettes peuvent contenir de tout petits objets qui échappent aux recherches ; elles sont fort souvent composées de débris, fréquemment informes, qu'on néglige et même qu'on rejette. Le fait est parfois constaté, comme pour la cachette de Publy (Jura), qui contenait 54 objets, sur lesquels on en a conservé seulement 22, moins de la moitié. Mais souvent on n'a pas eu soin de constater le nombre d'objets constituant la cachette. Ainsi à Orrouy (Oise), il y avait de fort nombreux débris dont on ne retrouve plus que 13. A Harfleur (Seine-Inférieure), sur une abondante cachette de haches on n'en a sauvé qu'une douzaine. Ces deux excès en plus et en moins montrent combien il est difficile de dresser un inventaire exact des cachettes.

Les cachettes commencent exceptionnellement avec 2 objets telle est celle du Cheylonnet (Haute-Loire), renfermant deux lames d'épées morgiennes soigneusement déposées entre deux rochers, recouverts d'une dalle. Au Menet (Cantal), on a découvert une autre cachette, contenant 3 belles épées avec poignée en bronze, mais larnaudiennes. A partir de ces cachettes au minimum de 2 ou 3 objets, il s'en rencontre d'importances fort diverses qui s'échelonnent jusqu'à 1,800 débris et objets contenus de la cachette de Larnaud et un millier ou deux de petits coins comme à Maure-de-Bretagne ou plus de 800 grands coins à Plurien (Côtes-du-Nord). J'ai pu relever d'une manière plus ou moins précise le nombre d'objets contenus dans 222 cachettes. Elles se groupent ainsi :

Au-dessous de 25.	98
De 25 à 49	49
De 50 à 99	31
100 et au-dessus	44
	222

Comme à cause des négligences d'une part et des exagérations de l'autre il faut diminuer le total d'au-dessous de 25 et celui de 100 et au-dessus, cela au profit des chiffres intermédiaires, on peut dire que la moyenne du contenu des cachettes est de 25 à 100 objets.

Les cachettes se composent soit d'une seule espèce d'objets, soit d'objets divers.

En fait d'épées nous avons déjà signalé les lames morgiennes du Cheylonnet, et les épées avec poignée en métal de Ménet. Au Castello, à Saint-Brandan (Côtes-du-Nord), on a rencontré 7 épées et 1 poignard groupés ensemble. A Loriol (Drôme), 4 poignards triangulaires, avec poignée en métal se trouvaient réunis.

Les bracelets ont aussi fourni plusieurs cachettes spéciales. On peut en citer une à Pamproux (Deux-Sèvres), une trentaine de bracelets étaient reliés ensemble par un fil de bronze. A Rosières-aux-Salines (Meurthe-et-Moselle), 14 bracelets ouverts sur le côté étaient empilés, les uns sur les autres, formant comme un tube; l'ouverture alternant successivement d'un côté et de l'autre.

A Saint-Martin-de-Bossenay (Aube), 15 disques avec bélière centrale en-dessous, phalères ou espèce de très grands boutons étaient réunies ensemble. Dans les environs de Falaise (Calvados), 9 casques ont été découverts empilés les uns sur les autres, 3 par 3.

Les cachettes spéciales ne portent pas seulement sur les objets exceptionnels et de luxe, mais aussi sur les plus communs. Ainsi à Besné (Loire-Inférieure), on a recueilli un amas de culots.

Ce sont les haches, et leurs dérivés les coins, qui fournis-

sent surtout les cachettes spéciales. On en compte 153, qui se divisent ainsi comme forme de hache.

Plates ou à bords droits	16
A talons	33
A ailerons	5
A douille	4
Mêlées ou non déterminées.	95
	153
Coins	55

Ces haches et coins sont rangés de différente manière dans les cachettes. — Thonon (Haute-Savoie), 4 haches à ailerons juxtaposées. — Biard (Vienne), 5 haches à talons, alignées dans le sol à $0^{m}16$ de distance l'une de l'autre. — Vaux (Allier), 10 haches à quelque distance les unes des autres. — Buègues (Allier), 12 haches à bords droits empilées. — Chébrac (Charente), haches, 1 à bords droits et 20 à talons, rangées côte à côte. — Ternay (Isère), 58 haches à bords droits ayant de $0^{m}13$ à $0^{m}23$ de longueur, rangées par ordre de taille. — Calorguen (Côtes-du-Nord), 160 haches à talons, entassées perpendiculairement, le tranchant en bas, dans un trou cylindrique. — Saint-Fiacre (Côtes-du-Nord), 28 coins formant deux assises de 14 chaque. — Kergrist-Moëlou (Côtes-du-Nord), 81 grands coins formant 3 couches, sous une dalle plate. — Plurien (Côtes-du-Nord), 800 grands coins en trois couches rectangulaires superposées. — Maure-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), un millier ou deux de tout petits coins, réunis en disques au moyen de fils de bronze passant par les anneaux. Les disques étaient empilés les uns sur les autres.

Parmi les cachettes contenant des objets divers, il y a deux séries bien distinctes : celle des cachettes ne renfermant que des objets neufs, ou tout au moins en bon état de service, et celle des cachettes composées d'objets usés, brisés, mal formés, associés à des débris et produits de fabrication. Dans ces dernières, les objets sont serrés, les vides des

douilles sont bourrés d'objets ou fragments plus petits. Le produit le plus fréquent et en général le plus lourd est le culot. C'est pour faire reconnaître ces cachettes que j'ai signalé les culots, toutes les fois que je l'ai pu. Les cachettes composées de débris et rebuts divers, parfois renferment un très grand nombre d'objets. C'est ainsi qu'à Neuvy-sur-Barangeon (Cher), il y avait 628 morceaux pesant 22 kilos 500 gr , et à Larnaud (Jura), 1,800 morceaux pesant 66 kilos 500 gr. A en juger par ces deux cachettes dont le rapport du poids au nombre de pièces est le même, la cachette tout à fait analogue de Venat, à St-Yriex (Charente), dont le contenu pèse 75 kilos, serait encore plus riche en débris.

Ces cachettes, accumulation de rebuts et de débris, avec culots et autres produits de fonte sont souvent appelées *fonderies*. Le mot n'est pas exact, car elles ne se rattachent presque jamais à des restes de fourneaux. Ce sont tout simplement des approvisionnements de vieux métal, pour la refonte. Leur véritable nom doit être cachette de fondeur.

Quant aux accumulations d'objets neufs et en bon état, ce sont des cachettes de marchand. Un excellent type de ce genre est la cachette de Réallou (Hautes-Alpes), qui contenait 461 objets. En dehors des cachettes composées spécialement de haches et de coins, on peut signaler une vingtaine de cachettes de marchand bien caractérisées. Il y a aussi quelques cachettes mixtes, renfermant du neuf et vieux. On peut signaler des cachettes particulières, mais elles paraissent très rares. Un modèle du genre, mais en dehors des frontières de France, est la cachette de Vaudrevenges près Sarlouis.

Ces divers genres de cachettes se répartissent à peu près également dans les deux époques de l'âge du bronze. On peut facilement les classer par l'étude de leur contenu et surtout par la distribution des formes de haches. J'en ai relevé 96 appartenant au morgien et 80 au larnaudien, 63 sont tout à fait de la fin du larnaudien et servent de transition avec les débris de l'âge du fer. Ces dernières sont caractérisées par le développement des coins qui prennent tout à coup une grande

extension et qui parfois passent même du bronze au plomb, comme on l'a constaté dans cinq localités du Finistère, du Morbihan et de la Loire-Inférieure. Elles sont indiquées ailleurs par l'arrivée d'objets et de formes caractéristiques de l'hallstattien. Ainsi la cachette de La Boissière (Hérault), contient des bracelets perlés et cotelés transversalement, ainsi que des tubes en feuille de bronze roulée, formant torques et bracelets. Celle de Goncelin (Isère), renferme des bracelets perlés. Celle de Saint-Grégoire (Ille-et-Vilaine) 4 rasoirs sur 21 objets, une boucle d'oreille en tube de feuilles de bronze et un torque à gros boutons coniques.

Il en est de même d'une cachette de marchand, découverte en 1893, à Saint-Bonnet (Hautes-Alpes) qui n'a pas encore été signalée ni décrite. Elle se compose d'environ 80 objets. Il y a :

1 Grande et belle ceinture dans le genre de celle du Theil, à trois rangs d'anneaux plats avec série de pendeloques triangulaires, plus deux grandes pendeloques allongées.

2 Débris d'autre ceinture.

46 Boutons dont 40 hémisphériques à mamelon au centre, 5 plats par dessus et 1 grand bouton d'environ 0m10 de diamètre.

3 Appliques à crochets, forme bouton.

4 Pendeloques ajourées, 2 cruciformes, 1 forme de roue et 1 avec 4 têtes d'oiseaux.

10 Torques à bouts enroulés, 5 unis ou gravés et 5 torses.

2 Bagues faites avec des fragments de bracelets plats.

3 Bracelets, 1 ovale, ouvert sur le coté, massif, à ornements en relief, 2 formés d'un mince ruban de métal serpentant, brisés par suite de leur légèreté, ils ont leurs analogues dans la Marne.

Enfin la cachette d'Arz (Ariège), renfermait 27 objets de bronze appartenant complètement à l'âge du fer.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste que je viens de donner pour reconnaître que les cachettes sont distribuées de la manière la plus irrégulière. Plusieurs départements

n'en ont pas fourni ; d'autres en sont encombrés. Parfois elles sont fort distantes les unes des autres ; ailleurs, au contraire, elles sont toutes voisines. A Plurien (Côtes-du-Nord), à 15 mètres de distance de la grande accumulation rectangulaire de 800 coins, se trouvait une toute petite cachette de 30 coins analogues, découverte à quelques mois de distance. A Luzarche (Seine-et-Oise), on a mis à jour deux cachettes de fondeur larnaudiennes ; à Chasse (Isère), on a découvert deux cachettes semblables morgiennes. Ce qu'il y a de curieux, c'est le groupement de certaines cachettes de marchands. Ainsi sur les 20 que j'ai constatées, 5, ayant la plus grande analogie, se trouvent groupées dans les Hautes-Alpes, La Fare, Réallon, St-Bonnet, Ribier, et à la limite voisine de la Drôme, celle de Beaurières. Trois autres sont dans Meurthe-et-Moselle, Rozières-aux-Salines, Gerbevillers et Frouard. Les cachettes contenant des coins se trouvant entièrement localisées dans la Normandie et la Bretagne. Berchon vient de mettre en évidence un fait fort curieux, le groupement sur une seule portion de la Gironde de nombreuses cachettes de haches d'une seule et même époque, le morgien, divisées en petits lots, de 5, 7, 8 jusqu'à 46, 61, 70 haches. Saint-Laurent-de-Médoc a fourni 3 cachettes de ce genre, Saint-Julien, 4 ; Pauillac, 7.

Tels sont les résultats fournis par l'étude des cachettes de l'âge du bronze. Mais il reste encore bien des inconnus qu'il importerait de dégager. Je fais donc un appel à tous les palethnologues et les archéologues. Je serais heureux de recevoir d'eux rectifications et documents nouveaux.

L'un des secrétaires : Dr Capitan.

600e SÉANCE. — 19 Avril 1894.

PRÉSIDENCE DE M. DARESTE.

OUVRAGES OFFERTS.

BRINTON (Daniel G.). — *On a inscribed tablet from Long Island* (in The archæologist), in-8, 4 pages et figures. Waterloo, Indiana, 1893.

— *A vocabulary of the Nanticoke dialect* (in Proc. Amer. philos. Soc.), in-8. Philadelphie, 1893.

— *Characteristics of american languages* (in The american antiquarian) , in-8, 8 pages, 1894.

— *Nagualism. A study in native american folk-lore and history* (in Proc. Amer. philos. Soc). Philadelphie, 1894.

— *On the words Anahuac and Nahuatl*, in-8, 8 pages. S. l. ni. d.

LEFÈVRE (André). — *Le culte des morts chez les Latins* (Ext. de la Rev. des Trad. populaires), in-8, 20 pages. Paris, 1894.

LIVI (Dr Ridolfo). — *Saggio dei risultati antropometrici ottenuti dallo spoglio dei fogli sanitarii delle classi* 1859-1863, in-4o, 48 pages et carte. Rome, 1894.

M. G. DE MORTILLET dit que le Mémoire du Dr Livi, en raison de son importance, lui paraît devoir attirer l'attention de la Commission pour le prix Godard.

MONTALVO (Dr Jose R.). — *El beri-beri en la Habana*, in-8, 16 pages. Habana, 1894.

ROUSSELOT (Gustave). — *Le repeuplement de la France*, in-12, 8 pages, Paris, 1894.

THOMAS-MARANCOURT (Ed.). — *Notice biographique sur Alphonse Vallot*, in-8, 24 pages. Fontainebleau, 1894.

PÉRIODIQUES.

Articles à signaler : L'*Anthropologie*, 1894, n° 2. — Ed. Piette : Notes pour servir à l'histoire de l'art primitif; — E. Car-

tailhac : La divinité féminine et les sculptures de l'allée couverte d'Epone (S.-et-O.); — Delafosse : les Hamites de l'Afrique orientale; — S. Reinach : La sculpture en Europe avant les influences gréco-romaines; — E. Vouga : De l'âge des stations lacustres en Suisse.

Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie, 15 avril 1894. — G. Hervé : Distribution en France de la race néolithique de Baumes-Chaudes Cro-Magnon; — G. de Mortillet : Chronique préhistorique.

Bull. di paletnologia italiana, t. IX, n° 10-12. — Colini : Scoperte paletnologiche nelle caverne dei Balzi Rossi.

Journal of anatomy and physiology, april 1894. — Buchanan : Abnormal sternum; — Keith : Notes on a theory to account for the avarious arrangements of the flexor profundus digitorum in the hand foot of primates.

Zeitschrift für Ethnologie, 1894 h. I. — W. Schwartz : Die Butterhexe in Wagnitz; — P. Ehrenreich : Materialien zur Sprachenkunde Brasiliens.

Mittheil. der Anthropologischen gesellschaft in Wien, 1894 h. I. — Andrian : Ueber Wetterzauberei; — Kriz : Die Lösslager in Predmost bei Prerau.

ÉLECTIONS ET CANDIDATURES.

M. le Dr A. Hamon est élu membre titulaire.

OBJETS OFFERTS.

M. A. de Mortillet offre la photographie d'un assassin qui vient d'être exécuté à Lille.

PRÉSENTATIONS.

Objets provenant des îles Andaman.

M. Lapicque présente une collection d'objets provenant des

îles Andaman (*grande Andaman*), réunie pendant le voyage scientifique du yacht *Sémiramis* : cette collection comprend :

1° Des arcs du type spécial à cette contrée ; ils sont recourbés en forme d'S ; au milieu, ils présentent une partie cylindrique destinée à être prise en main ; le demi-arc supérieur et le demi arc inférieur, recourbés en sens inverse l'un de l'autre, sont élargis dans le plan perpendiculaire à celui de cette courbure et aplatis dans ce dernier plan ; s'amincissant de nouveau aux deux extrémités où s'attache la corde, ils affectent ainsi chacun la forme d'une feuille de sauge. La forme de ces arcs diffère un peu suivant qu'ils proviennent de l'Andaman du Sud ou de l'Andaman du Nord ; ceux de cette dernière île présentent notamment à leur partie supérieure, au-delà de l'attache de la corde, une longue pointe effilée.

2° Des flèches de divers modèles actuellement usitées, armées toutes de pointes de fer : flèches à poisson, armées d'un clou disposé de façon à former la pointe par une de ses extrémités tandis que l'autre, ressortant légèrement sur le côté de la hampe, forme barbelure ; flèches de guerre, avec des fers plats de forme variée : flèches à sanglier, dont la pointe mobile et barbelée, est reliée à la hampe par une ligne enroulée longue de 1 à 2 décimètres.

3° Des modèles des flèches que les Andamanais construisaient avant que d'avoir du fer à leur disposition, armées d'épines de queues de raies ou de mâchoirons, ou bien de morceaux de coquillages taillés et aiguisés.

4° Des couteaux à manger, formés d'une lame de fer très mince dont une extrémité, entourée d'un mastic spécial et de fibres végétales, fait poignée.

5° Un fer de harpon et sa ligne.

6° Une herminette. dont le fer est de provenance européenne, montrant du moins le système d'emmanchage qui servait autrefois pour les herminettes taillées dans des coquillages.

7° Divers modèles de paniers, d'une vannerie assez fine.

8° Une natte servant de couchage.

9° Un vase de cuisine en terre.

10° Un seau de bois d'une seule pièce.

11° Une *planche-tambour* que les Andamanais font résonner en frappant du pied pour rythmer leurs danses.

Divers vêtements et ornements.

12° Des ceintures avec houppes de lanières.

14° Des ceintures à rangs serrés de pendeloques en coquilles de dentale.

14° Des colliers et des jarretières de ce dernier système.

15° Divers colliers et ceintures ornementés de coquillages.

16° Des diadèmes formés de fragments de côtes humaines avec pendeloques de coquillages.

Ce dernier ornement est un exemple de la coutume andamanaise d'honorer les morts en portant quelques parties de leur squelette.

Tous ces objets ont été décrits dans les divers articles de de M. H. Man parus dans le journal anthropologique de Londres (1878-1884).

M. Lapicque présente en même temps des photographies prises par lui qui montrent des indigènes portant ces vêtements et ornements, des indigènes tirant de l'arc, dansant au son de la planche-tambour, etc.

Crânes néolithiques de la Chapelle-sur-Crécy-en-Brie.

M. Manouvrier présente ces crânes de la part de M. E. Petitot qui avait été prié par M. Salmon de vouloir bien les mesurer.

Extraits de la lettre de M. Petitot, ancien missionnaire arctique :

« Je me suis transporté à l'Hôtel-de-Ville de Meaux le 27 Février 1894 ainsi que le 3 Mars, pour prendre les mensurations des crânes que M. A. Carro avait déposés à la Société d'Agriculture et qui proviennent des sépultures dolméniques de La Chapelle-sur-Crécy, en Brie (1842 et 1872).

Il y a des crânes disséminés dans trois salles ; mais ceux de M. Carro se trouvant dans celle de la Société d'Agriculture, il n'y avait pas matière à erreur. D'ailleurs, ces crânes ont conservé les vestiges du sable de Beauchamp dans lequel ils se trouvaient enfouis, et qui, parfois, a formé des concrétions par les infiltrations des pluies. Ensuite leurs dents sont usées à plat comme celles des crânes de Mareuil-lès-Meaux. Impossible, donc, de s'y tromper.

Grâce à MM. Jules Barigny, Letrou et Edmond Carton, tous trois membres de ladite Société d'Agriculture, non seulement j'ai obtenu de M. le président Girardot et de M. le Vice-président Bénard, la permission d'examiner et de mesurer ce qui faisait l'objet de ma démarche ; mais encore ces Messieurs m'ont fait spontanément l'honneur de m'offrir, pour la Société d'Anthropologie, tous les crânes que je pourrais trouver dans leurs vitrines.

Il est probable que depuis 1872 celle qui contenait les crânes de Crécy-en-Brie n'avait plus été ouverte, car il m'a fallu appeler un serrurier pour la crocheter. Aucun des membre présents n'avait connaissance de la provenance des crânes que j'en ai extraits.

La petite collection se compose de trois crânes dont deux sont privés de face et le troisième de la mâchoire inférieure, de trois boîtes crâniennes et de deux fragments de crânes ; plus trois fragments de mâchoires aux dents usées ou limées horizontalement.

Avec ces crânes se trouvait celui d'un supplicié qui fut — à ce qu'il me paraît — écorché vif, et après le trépas duquel la peau de la tête a été recousue sur le crâne. La chevelure, qui était noire, est absente. La moustache paraît encore. Je l'ai pris et emporté avec les autres crânes. Peut-être aussi est-ce un trophée exotique.

Deux sépultures dolméniques furent découvertes à La Chapelle-sur-Crécy, à 200 mètres de Crécy, c'est-à-dire sur la limite de cette commune, à savoir en 1842 et en 1872.

Le rapport de M. Carro datant de 1865, il est évident que

le crâne qu'il avait déposé à la Société d'Agriculture, et que j'y ai retrouvé avec sept autres crânes incomplets ou fragments de crânes, datent de la trouvaille de 1842, et non de celle de 1872. Par le fait, l'armoire n'avait plus été ouverte.

Que sont devenus les haches et autres objets trouvés dans cette sépulture? Ils devaient être à Crécy, chez M. Sinot; car à Meaux je n'ai rien pu trouver qui portât aucune étiquette indiquant cette provenance; mais à la mort de M. Sinot fils, l'artiste, qui les avait colligés, tous ces objets furent vendus et dispersés. Je tiens ce renseignement de M. Sinot père, que je suis allé consulter à Crécy.

M. Carro avait-il même pris la peine d'étiqueter ses trouvailles? On peut en douter, puisque les crânes de Meaux n'en portent point. Qant à la sépulture fouillée par M. Thieullen, elle était bien sur le territoire de La Chapelle et voisine des deux territoires, mais ce territoire enferme la commune de Crécy qni n'est qu'une enclave, et c'est pourquoi toutes les trois sont connues sous le nom de sépultures de Crécy. La dernière date de 1878; mais elle ne fut fouillée par M. Thieullen qu'en 1882. Ce fait est tout à fait inconnu à Meaux, et il ne paraît pas qu'il en soit rien venu. Il se peut très bien que le nom de la localité s'appelle les Brûlots. Ici on l'ignore.

Ce sont donc les crânes de 1878-86 qu'a examinés M. Manouvrier, et non ceux de 1842-1872. Sur ce point, je dois rectifier mon rapport.

J'ai également essayé d'obtenir des renseignements sur le crâne momifié, qui peut être aussi bien un trophée, venu de l'Océanie ou de la Chine, qu'une relique des cruautés judiciaires du moyen-âge ou même de la Renaissance.

Cependant la peau a été réellement cousue sur le crâne et même réunie par dessous, le crâne ayant été préalablement vidé.

J'ai aussi pensé que ce qui m'a semblé être une trépanation dans le crâne n° 1, pourrait bien avoir été une plaie très large, une écaille détachée par un coup de hache qui aurait

effleuré le crâne sans le fendre, et qui serait allé jusqu'à la dure-mère, mais en n'en découvrant qu'une très petite portion. La plaie paraît avoir guéri. »

M. Hovelacque a mesuré les crânes de M Petitot et a obtenu les chiffres suivants :

Nos	Diamètres. antéro-post.-max.	Diamètres. transv. max.	Indice céphalique.
1	183	149	81.4
2	179	141	78.8
3	187	149	79.7
4	182 (?)	144	79.1 (?)

Il a été question de la sépulture dolménique fouillée en 1842 par M. Carro au Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Paris 1867 (p. 203).

M. Manouvrier ajoute que la large plaie indiquée sur l'un des crânes résulte, comme l'a très bien dit M. Petitot, d'une blessure et non d'une trépanation.

COMMUNICATIONS.

Sculptures et gravures du dolmen du Trou-aux-Anglais [1].

PAR M. PERRIER DU CARNE.

Dans la séance du 19 octobre 1893 M. Adrien de Mortillet a fait une intéressante communication sur le dolmen du Trou-aux-Anglais, découvert et fouillé par M. Leroy, alors garde de M. Bertin, au château de la Garenne. Ce dolmen n'est pas situé sur la commune d'Aubergenville, ainsi qu'on le croit généralement, mais sur le territoire d'Epone, au lieu

[1] Cette communication devait être faite dans la séance du 5 avril, mais, par suite de l'absence de M. A. de Mortillet, elle a été reportée au 19 avril.

dit Herubé et exactement sur la parcelle n° 59 de la section B, à environ 14 mètres de la ligne séparant vers le levant cette parcelle du territoire d'Aubergenville. M. Brochet, d'Epone, a bien voulu me donner ces renseignements précis. Il y a donc lieu, pour éviter toute confusion, de relever cette légère erreur.

Dans cette même séance, M. A. de Mortillet vous a présenté les dessins de ces sculptures et gravures. J'ai fait, lors de cette communication, quelques réserves au sujet de l'exactitude de celui de ces dessins qui représente un buste de femme grossièrement sculpté en très bas relief; (cette sculpture a été signalée par M. Cartaillac à l'académie des inscriptions et belles-lettres, séance du 13 avril 1892). Depuis, M. de Mortillet a bien voulu m'adresser un exemplaire de son travail (je suis heureux de l'en remercier ici), ce qui m'a permis de comparer à nouveau ses dessins avec la sculpture même, et avec les épreuves photographiques que j'ai prises peu de temps après la découverte du monument. J'ai l'honneur de vous soumettre quelques tirages de ce cliché.

Il importe à mon avis si l'on veut tirer des conclusions de

la comparaison des sculputures primitives, de les reproduire avec l'exactitude la plus absolue, et pour atteindre ce but il est indispensable de prendre des épreuves photographiques sur les monumeuts mêmes. M. de Mortillet, je crois, a d'abord fait faire un moulage et c'est d'après ce moulage qu'il a exécuté son dessin. Or le moulage n'étant déjà qu'une copie, le dessin fait d'après un moulage n'est plus que la copie d'une copie. De plus, s'il est possible de prendre un moulage exact d'une surface plane, il n'en est pas de même lorsqu'on a affaire à une surface rugueuse, pleine d'aspérités comme la dalle du dolmen du Trou-aux-Anglais. Si j'ajoute que cette dalle, formée d'un calcaire extrêmement tendre, est restée exposée aux intempéries de l'air depuis la découverte du monument, et que la sculpture était déjà bien altérée au moment où M. de Mortillet a pris un moulage, on comprendra que, malgré toute son habileté de dessinateur, le dessin qu'il vous a présenté manque un peu de précision. Ce dessin représente, dit M. de Mortillet une figure triangulaire dont le sommet est bordé d'un « bourrelet et au bas de laquelle sont deux mamelons assez saillants. » Je ne vois là qu'une partie de la figure sculptée; en effet, au-dessus du triangle existe une figure formée d'un arc de cercle à convexité inférieure, les deux extrémités jointes par une corde, et, descendant du milieu de cette corde, un trait vertical. L'arc de cercle indique le contour du visage; la corde, les arcades sourcillières; le trait vertical, le nez. Ce visage est grossièrement représenté, mais enfin on reconnaît parfaitement un visage humain. La figure triangulaire qui se trouve immédiatement au-dessous et dont parle M. A. de Mortillet, représente simplement un collier à trois rangs de perles, au-dessous et rejetés à gauche, les deux seins [1].

[1] M. de Cartailhac a décrit cette sculpture en ces termes dans sa communication à l'académie des inscriptions et belles-lettres : « C'est une grossière figure où l'on reconnaît assez bien l'ovale de la face, les yeux et le nez, le collier de perles à trois rangs et les deux seins petits, rapprochés et saillants. »

J'attache une grande importance à la reproduction exacte de cette figure non seulement parce que cette reproduction fait mieux resssortir la similitude de la sculptnre du Trou-aux-Anglais et celles des grottes de la vallée du Petit-Morin, fouillées par M. le baron de Baye, et de Collorgues, mais encore parce que cette reproduction exacte rapproche nos sculptures néolithiques de certaines figures en relief ornant des vases découverts à Troie, par Schlieman : (on peut notamment comparer avec un vase reproduit par M. de Nadaillac, Mœurs et monuments des peuples préhistoriques, fig. 97.)

J'avais signalé cette ressemblance à la commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, séance d'avril 1892.

J'apprends par une lettre que M. Salomon Reinach a bien voulu m'adresser et par une étude publiée dans l'Anthropologie que cette ressemblance a été aussi signalée, par M. de Quatrefages et M. Salmon. (Voir Anthropologie 1893, le mirage oriental par M. Salomon Reinach, et du même la sculpture en Europe, Anthropologie 1894, p. 15. Dans ce dernier travail, M. S. Reinach a reproduit la sculpture du Trou-aux-Anglais d'après le dessin donné par M. de Mortillet.)

Je suis heureux que d'autres archéologues aient constaté l'analogie de ces sculptures primitives. De l'analogie doit-on conclure à une origine commune? On peut objecter que tous les peuples, dont le sentiment artistique est peu développé, ont une tendance naturelle à représenter le visage humain par ses traits les plus saillants : les arcades sourcillières et le nez; qu'ils ne peuvent indiquer les sexes que par la figuration des seins ou des parties sexuelles. C'est exact. Cependant l'analogie entre les figures Troyennes et les sculptures néolithiques est si frappante que je serais porté à voir là une origine commune (Je n'attache bien entendu aucune idée de contemporanéité entre les sculptures dolméniques et les vases Troyens.)

J'ai le regret de ne pouvoir accepter non plus l'interprétation que M. A. de Mortillet donne du bas de la gravure, figure 1 (homme tenant une pioche). Il me paraît difficile

d'admettre que l'artiste néolithique si inhabile à représenter une figure humaine, ait voulu reproduire un tableau tout entier, si je puis dire, un homme au travail. Le dessin que j'ai interprété comme une hache (Anthropologie, 1891, p. 267), est tracé par un trait assez fin, il est vrai, mais déterminant cependant sans aucune solution de continuité le contour d'une hache polie. Je reconnais que la partie supérieure du dessin de M. de Mortillet est plus exacte que la figure que j'ai donnée dans l'Anthropologie, les deux traits verticaux du fronton, se rejoignent en effet au sommet, ainsi qu'on peut le constater facilement aujourd'hui, la pierre étant couchée à terre.

M. Paul Regnault fait une communication sur le Congo français. (Manuscrit non remis.)

Un cas de trépanation préhistorique faite pendant la vie et suivie de guérison opératoire, observée sur un crâne de la Grotte sépulcrale de Rousson, près Salindres (Gard).

par M. G. Carrière et le Dr J. Reboul.

Grâce à l'obligeance du frère Sallustien, directeur des écoles chrétiennes d'Uzès, nous avons eu la bonne fortune d'examiner un crâne trépané trouvé dans la grotte sépulcrale de Rousson, près Salindres (Gard).

Ce crâne fait partie d'une série décrite par l'un de nous, dans le Bulletin de la société d'étude des sciences naturelles de Nîmes (oct. 1893), sous le titre de : « Matériaux pour servir à la paléoethnologie des Cévennes (G. Carrière).

La grotte sépulcrale de Rousson contenait soixante squelettes d'hommes, de femmes et d'enfants. Cinq crânes sont conservés par la Société littéraire et scientifique d'Alais et trois autres font partie des collections du museum de Lyon. Une pointe de lance en silex blond (de 0m 234 de longueur

sur 0m 034 dans sa plus grande largeur), d'une forme très élégante et semblable au type que les dolmens des Cévennes ont fréquemment fourni, une centaine de perles en test de coquillages, trois perles en pierre ollaire, une perle en cuivre ont été recueillies dans la chambre sépulcrale (G. Charvet. Grotte sépulcrale de Rousson. Bull. d'anthropologie, 17 avril 1884).

La présence d'un objet en cuivre permet de rapporter cette sépulture à la fin de l'époque néolithique, époque cébennienne de M. E. Chantre, correspondant à l'âge du cuivre de quelques archéologues.

Voici les principales mesures que nous avons relevées sur le crâne trépané de Rousson, en nous conformant aux instructions craniométriques de Broca :

Sexe masculin.

Diamètres : Antéro-postérieur maximum, 182. — Transverse maximun, 131,5. — Frontal minimum, 86.

Courbe médiane : Frontale totale, 134. — Sous-cérébrale, 22. — Pariétale, 134. — Sous-occipitale, 83.

Face : Longueur ophryo-alvéolaire, 84. — Largeur bi-orbitaire externe, 99,5. — Interne, 91,5. — Longueur nasale, 50. — Largeur, 23,5. — Hauteur orbitaire, 28,5. — Largeur, 40.

Indices : Céphalique, 72,25. — Nasal, 47. — Orbitaire, 71,25.

Glabelle n° 3. — *Inion* n° 1, suivant le tableau de Broca, *in* Instructions craniométriques (planche VI).

La moyenne des indices céphaliques des crânes masculins de Rousson, est de 72,22; celle des indices nasaux, de 46,6. Les indices céphalique et vertical du sujet trépané se rapprochent donc beaucoup de ces moyennes.

L'aspect général de ces crânes, notamment la forme dolichopentagonale de la norma-verticalis, les orbites rectangulaires et transversalement dirigés, les rapprochent du type de la race de Cro-Magnon, tel qu'il a été décrit par MM. de Quatrefages et Hamy, dans *Crânia ethnica*. On peut aussi les comparer aux crânes de la caverne de l'Homme-mort, re-

cueillis dans la Lozère, par le Dr Prunières et décrits par P. Broca.

Les crânes préhistoriques recueillis jusqu'ici dans les grottes des Cévennes sont en majorité dolichocéphales. Quelques sous-dolicocéphales font aussi partie de la série décrite dans les *Matériaux pour servir à la paléoethnologie des Cévennes* (*loco citato*), mais aucun crâne brachycéphale n'a été signalé jusqu'ici parmi ceux qu'ont livrés les grottes de Cévennes.

On sait que le Dr Prunières a signalé les premiers cas de trépanation sur les crânes préhistoriques. De nombreux exemples ont été constatés depuis par d'autres archéologues sur des crânes de diverses époques.

Il est intéressant de retrouver la même pratique chez les habitants primitifs de la Lozère et chez les hommes de Rousson. Le type même des crânes de ces provenances est d'ailleurs une preuve de la parenté ethnique des populations qui ensevelissaient leurs morts dans les grottes de Meyrueis (Lozère) et de Rousson (Gard).

— *Trépanation*[1]. — Sur la partie antérieure de la fosse temporale droite se trouve une dépression ovalaire, empiétant sur la partie latérale du frontal, la suture fronto-pariétale et la partie antérieure correspondante du pariétal. Cette dépression est limitée en avant par la crête latérale du frontal, en haut par la moitié antérieure de la crête limitant la fosse temporale. Sa limite en bas est formée par l'écaille du temporal et la suture fronto-sphénoïdale. Cette dépression de 4 à 5 millimètres de profondeur suivant les points, est ovalaire, à grand axe dirigé d'arrière en avant et légèrement oblique de haut en bas. Son étendue est de 72 millimètres de longueur sur 50 millimètres de largeur. La dépression est limitée par un bourrelet mousse à peine accusé en

[1] Ci-joint la photographie du crâne trépané. Cette photographie est extraite du mémoire de M. G. Carrière : Matériaux pour la paléoethnologie des Cévennes. (Bull. soc. d'ét. des sc. nat. Nîmes, oct. 1893).

arrière et en bas, plus net en haut et en avant; en ce point, il se confond avec la crête latérale du frontal. La surface de la dépression est lisse et ne paraît pas avoir été le siège d'une irritation périostique, pas d'ostéophytes, pas de rugosités. Au niveau de cette dépression l'épaisseur de l'os est un peu diminuée. En examinant la dépression à la loupe, on voit de petites stries dirigées pour la plupart vers la partie antérieure.

La fossette temporale du frontal est remplacée dans presque toute son étendue par une perforation, un manque de substance. Cet orifice obliquement dirigé en avant et en bas, est ovalaire; ses diamètres sont de 36 millimètres de longueur sur 24 millimètres de largeur. Les extrémités, surtout l'antérieure sont aiguës, les bords de cet orifice sont amincis, régulièrement sur la demi-circonférence supérieure; sur la demi-circonférence inférieure, on voit de petits bourrelets, de petites végétations osseuses en avant et en arrière. Ces bords sont usés aux dépens de la lame externe et à la loupe on voit des stries obliques ou parallèles à ces bords et dirigés d'arrière en avant ou d'avant en arrière. Les bords de cette perte de substance sont lisses, le diploé n'est pas à découvert, les lames interne et externe sont réunies par un travail de cicatrisation.

D'après ces caractères, il nous paraît qu'il s'agit d'un cas de trépanation ou de crâniectomie préhistorique. L'opération a été faite pendant la vie, le malade a survécu à l'opération; la réunion de la brèche osseuse s'est faite dans de bonnes conditions; la plaie ne paraît avoir suppuré que dans la partie antéro-inférieure où se trouvent de petites xostoses.

Le procédé opératoire employé dans ce cas nous paraît être le raclage; l'étendue de la dépression fronto-pariétale, les stries que l'on voit sur cette surface, la forme de la brèche osseuse, ovoïde, avec extrémités aiguës, le léger aplatissement vertical de cette perte de substance, les stries que l'on voit sur les bords de l'orifice, nous paraissent autoriser cette hypothèse.

Dans le procédé du raclage avec le silex, ainsi que l'un de nous l'a expérimenté[1], on produit des brèches osseuses absolument semblables à celle que présente ce crâne préhistorique de Rousson ; les pertes de substance sont toujours un peu fusiformes. Par le sciage, au contraire, on obtient des orifices plus nettement ovalaires ou arrondis. Nous ne pouvons admettre dans ce cas que l'opérateur a employé le procédé du forage par trépanation vraie ; les signes que nous avons indiqués permettent d'éliminer cette hypothèse.

Quel a été le but de cette trépanation préhistorique ? La brèche osseuse occupe la partie antérieure d'une dépression étendue siégeant sur la fosse temporale droite dans sa moitié antérieure. A la première impression, ce crâne de Rousson nous paraissait être un cas de fracture du crâne avec esquille et enfoncement ; mais la régularité de la dépression et surtout de la brèche osseuse nous ont fait repousser cette hypothèse. Et cela d'autant plus que la paroi crânienne n'est un peu déprimée qu'en arrière de la brèche osseuse et que partout ailleurs elle se continue régulièrement avec la voûte.

Nous admettrons plutôt que le sujet ayant reçu, probablement dans sa jeunesse, une forte contusion de la région fronto-temporale a présenté des accidents de contusion, commotion ou compression cérébrales, qui ont nécessité l'intervention, et une trépanation a été pratiquée pour combattre ces accidents.

Il ne s'agit pas de syphilis, ni de tuberculose ; le crâne n'en présente ni les caractères, ni les lésions. On ne peut non plus penser à une tumeur, à un kyste hydatique, à un kyste congénital, l'aplatissement de la région ne s'expliquerait pas, la perte de substance aurait une autre forme et d'autres caractères.

Quelle que soit la cause qui a motivé cette trépanation,

[1] Dr J. Reboul. — Chirurgie préhistorique *in* Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, juin 1893.

il nous paraît que c'est un exemple très net de crâniectomie préhistorique faite pendant la vie. Aucun accident sérieux n'est survenu, la guérison a été rapide.

Le sujet a survécu un certain temps à l'opération.

L'un des secrétaires : CAPITAN.

601e SÉANCE. — 3 Mai 1894.

PRÉSIDENCE DE M. ISSAURAT.

CORRESPONDANCE.

— Lettre de M. Vidal, président de la commission d'étude du Musée de photographies documentaires, invitant la Société à envoyer deux délégués à cette commission.

Aucun membre de la Société ne se proposant, il n'est pas donné suite à cette convocation.

— Lettre de MM. Reinwald et Cie, relative aux prix Hodgkins proposés par la Smithsonian Institution. Conformément à cette lettre, M. le secrétaire général donne lecture de la circulaire indiquant les conditions du concours pour ces prix très considérables.

« Toutes les branches des sciences naturelles peuvent fournir le sujet à traiter, pourvu que ce sujet porte sur l'étude de l'atmosphère envisagée au point de vue du bien-être de l'humanité. »

OUVRAGES OFFERTS.

HEGER F. — *Aderlassgeräthe bei Indianern und Papuas* (Separat aus Mittheil. der Anthropol. gesellsc. in Wien), in-4°, 2 col., 4 pages et figures. Vienne 1893.

LABORDE (J. V.). — *Les tractions rythmées de la langue*, in-12, 196 pages et fig. Paris 1894.

MUNZINGER (Carl). — *Die psychologie der Japanischen sprache*, in-4°, 2 col. Yokohama, 1893.

SANSON (A.). — *Variation*, in-8°, 52 pages. Paris 1894.

TOPINARD (P.). — *De l'évolution des molaires et prémolaires chez les primates et en particulier chez l'homme* (Ext. de l'Anthropologie), in-8°, 70 pages et fig. Paris, 1893.

— *L'Anthropologie aux Etats-Unis* (Ext. de l'Anthropologie), in-8°, 52 pages. Paris, 1893.

— *Quelques conclusions et applications de l'Anthropologie* (Ext. de l'Anthropologie), in-8°, 40 pages. Paris, 1894.

PÉRIODIQUES.

Articles à signaler : *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, 1893, n° 1. — J. Th. de Raadt : Notes sur quelques crimes et délits commis au XIVe et XVe siècle à Malines et dans le pays de Malines.

Recueil des notices et mémoires de la Société d'Archéologie de Constantine, 1893. — C. Viré : Notice sur quelques silex taillés trouvés à Mila.

Mittheilungen des Anthropologischen Vereins in Schleswig-Holstein, 1894. — W. Splieth : Bronzealtergräber in Holstein.

PÉSENTATIONS ET COMMUNICATIONS

Crânes de Rochefort

M. ZABOROWSKI. — Lorsque, au mois de novembre de l'année dernière, j'ai présenté une petite série de crânes de Rochefort, j'avais toute raison de croire qu'ils étaient les premiers de cette provenance qui fussent soumis à l'étude. En réalité, Broca avait, il y a bien des années, mesuré une importante série de la Saintonge, 36 crânes provenant de Berneuil, près de Saintes. M. Hovelacque a publié ces mesures (*Revue de*

l'école d'anthropologie). Et d'après elles, il les a classés parmi les Celtes. Or j'ai été tout de suite frappé d'une chose en les examinant; c'est qu'ils diffèrent notablement de ceux de Rochefort individuellement et par leurs moyennes. Ils se rattachent très nettement au type brachycéphale et n'ont pas dans leur ensemble et vus d'en haut, l'aspect trapézoïdal de ceux de ma série qui relèvent du même type. Car leur front est en moyenne plus large et plus haut, et leur occiput est nettement aplati. Il n'y a pas parmi eux un seul dolichocéphale vrai. Un seul crâne a un indice de 76 qui est l'indice moyen de ceux de Rochefort, tandis que quatre ont des indices de 90, 91 et 93. Leur indice stéphanique est de 78,2, inférieur de plus de trois unités à celui de la série de Rochefort. Leur indice orbitaire, de 85,6, est inférieur également à celui de cette dernière. Leur indice nasal, que j'ai pris sur tous, m'a donné une moyenne de 48, toute semblable. L'un des crânes de Rochefort reproduit exactement les caractères des crânes de Berneuil. C'est le n° 5 dont je n'ai pu déterminer l'indice céphalique et qui est plagiocéphale. Et ce n'est pas seulement sa forme qui le rapproche intimement des Saintongeeis ; c'est aussi sa déformation. Cette déformation oblique ovalaire, est en effet extrêmement fréquente parmi les crânes de Berneuil. Je l'ai relevée, plus ou moins réduite à un simple aplatissement de l'occiput de côté et en dessous, sur huit d'entre eux, c'est-à-dire sur un quart. Elle doit donc être en rapport avec certains usages locaux communs en Saintonge. Peut-être sont-ils disparus aujourd'hui. Je présume qu'ils sont relatifs au couchage des enfants, à la façon de les tenir et surtout de les fixer dans leurs berceaux. Mais je n'affirme rien.

Je prends la liberté, pour terminer, d'*offrir ma série de crânes de Rochefort* à l'école d'Anthropologie qui possède déjà de riches séries de provinces de la France. J'ai oublié de dire en temps voulu que j'*offrais* aussi *au musée* de notre Société, le crâne découvert à Thiais l'année dernière, pièce remarquable par sa beauté. Un autre squelette a été découvert tout der-

nièrement dans cette même localité, non loin de chez moi, mais dans des conditions différentes. J'en entretiendrai prochainement la Société.

M. Collin présente et offre à l'Ecole d'Anthropologie en son nom et de la part de M. Quenouille, un ancien crâne de Normandie, provenant du cabinet de M. Parisis-Dumanoir. Sur ce crâne se trouve l'inscription suivante :

Crâne de Radulfus de Foucarmont, vicomte de Foucarmont, trouvé en 1869, en reconstruisant l'autel de la Vierge. Raoul de Brienne II, XIIe siècle?

M. E. Collin présente ensuite une collection de pointes de flèches fausses recueillies par M. Roux, percepteur de Thieux, à Noyers-Saint-Martin par Froissy (Oise).

Discussion.

M. A. de Mortillet dit qu'il ne faut pas trop tenir compte des indications inscrites sur le crâne présenté par M. Collin; que ce crâne provenant d'une collection particulière a peut être été ainsi baptisé volontairement par l'amateur auquel il a appartenu.

Il donne son opinion sur la fausseté réelle des pointes de flèches présentées ensuite par M. Collin.

Ethnographie des îles Andaman.

M. Lapicque présente des vêtements et ornements de femmes provenant de la Petite Andaman.

Ces objets sont très simples et de provenance exclusivement végétale.

Le vêtement essentiel est constitué par une ceinture qui porte sur le devant, pendante entre les cuisses, une petite houppe de fibres destinée à voiler juste les parties sexuelles. La ceinture elle-même est formée de plusieurs tours d'une mince cordelette, tantôt grossière, une simple fibre de rotin,

tantôt d'un travail délicat, tissue de fils très fins entrecroisés de lanières d'écorce du *Dendrobium formosum* d'un beau jaune d'or.

Le reste de l'accoutrement comprend généralement : un diadème formé d'une lanière d'écorce large comme le doigt; une bande *à la grecque*, pour soutenir les seins, formée de la même matière; des bracelets toujours de la même matière, servant d'attache à de longues franges en écorce plus fine, crispée à petits plis.

M. Lapicque présente en même temps les photographies prises par lui qui représentent ces mêmes ornements *in situ*.

M. Lapicque présente ensuite des fragments de poterie et des pierres travaillées qu'il a trouvé en fouillant un Kjökken-mödding aux Andaman. Il fait à ce propos la communication suivante :

Sur les Kjokken-mödding des Iles Andaman et la prétendue industrie de la pierre dans ce pays.

On rencontre aux îles Andaman, en grand nombre, des amas de débris de cuisine qui appartiennent sans nul doute à la population indigène actuelle; on peut en effet en voir qui sont actuellement encore en voie d'accroissement.

Il a été publié à ma connaissance peu de choses sur ces Kjökken-mödding. Il y a une note de Stoliczka dans les comptes-rendus de la Société asiatique du Bengale (6 janvier 1870). M. E. H. Man[1], en faisant quelques brèves remarques sur ces formations, nous apprend que le général Man, son père, avait été le premier à les fouiller; un autre fonctionnaire de Port-Blair avait aussi fait des fouilles, mais il est mort sans avoir rien publié et n'a pas laissé de notes. Je pense donc que les quelques observations que j'ai pu faire de mon côté pourront présenter quelque intérêt.

Ces amas peuvent atteindre des dimensions considérables.

[1] *Journal of the anthrop. Institute*, 1884, p. 269.

Celui que j'ai ouvert à *Bamboo-flat*, près de Port-Blair, mesurait environ 50 mètres de circonférence à la base et 4 mètres de hauteur. Il présentait la forme d'un tronc de cône circulaire assez régulier et sa face supérieure constituait une plate-forme très bien nivelée. Compris aujourd'hui dans les plantations du pénitencier, il s'élève dans un fond de vallée, couvert de hautes herbes et planté de cocotiers ; il constitue la seule éminence sur le terrain très bas et horizontal, qui paraît être un sol d'alluvions, s'élevant à peine au-dessus du niveau de la mer. On avait l'impression, à le voir ainsi, qu'il était composé uniquement de débris de cuisine ; les employés du pénitencier qui le connaissaient ne mettaient pas ce fait en doute, et calculaient même le cube de débris qu'il comportait. Mais, quand je le fis ouvrir par une tranchée transversale, les ouvriers ne tardèrent pas à trouver la roche ; en son centre, les débris n'avaient pas une hauteur de plus de deux pieds au-dessus du rocher qui en forme en quelque sorte le noyau. Le dessin schématique de la figure I, représente assez exactement la coupe de l'ensemble.

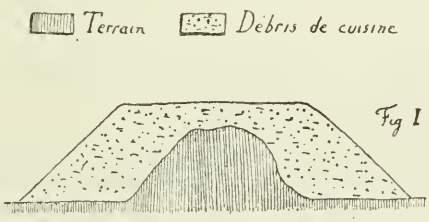

Le temps dont je pouvais disposer ne m'a pas permis de fouiller d'autres Kjökken-mödding, mais j'ai pu faire, sur des amas entiers et sur des emplacements d'habitation, quelques observations pouvant servir à éclairer le mode de formation de cet amas.

Dans le fond de rade de Port-Blair, au bord d'une crique bordée de palétuviers, il y a un kjökken-mödding plus petit

comme diamètre, mais à peu près de la même hauteur que celui de Bamboo-flat. Tous ceux qui ont voyagé sous les tropiques savent qu'il est à peu près impossible de prendre terre dans une palétuvière; c'est le cas tout le long de la crique dont je parle; le seul point où l'on puisse aborder est précisément le pied de ce kjökken-mödding; les marées couvrent et découvrent un plan de grès incliné en pente douce sur lequel les débris s'élèvent en un talus plus raide. Du sommet du monticule, on domine le marais impraticable des palétuviers; un petit isthme bas relie seulement cet ilôt à la terre ferme.

Il me paraît très probable que la coupe de ce *kjökken mödding* répondrait au même schéma que celui de Bamboo-flat [1].

A *Wot-a-émi*, un grand kjökken-mödding présente d'un côté le talus habituel des débris, trempé à sa base par la haute mer, et de l'autre un talus en terre : la plate-forme circulaire portait encore, quand je la visitai, des débris de cabanes disposées en cercle, à la périphérie; ces débris n'avaient certainement pas subi deux moussons pluvieuses: depuis moins de deux ans donc, des indigènes avaient demeuré là, et avaient ajouté au tas quelques os et quelques coquilles;

[1] Ces deux kjökken-mödding m'ont été indiqués par M. Thuson, qui a eu l'obligeance de m'y conduire lui-même et de me prêter ensuite des ouvriers pour les fouilles.

Les endroits dont je vais parler maintenant, je les ai vus au cours d'une excursion faite sur une chaloupe à vapeur de la colonie. M. le colonel Horsford, *chief-commissioncer*, a accueilli la mission de la *Semiramis* avec une bienveillance dont je ne saurais trop le remercier et a mis à ma disposition tout ce qui pouvait m'aider dans mes recherches.

J'ai eu la bonne fortune de faire cette excursion en compagnie de M. E.-H. Man, qui a constitué pour les Andamanais le riche recueil de documents que l'on connaît, et M. Portmann, qui lui a succédé depuis quelques années dans le poste d'*officier en charge* des indigènes et s'occupe de ses *sujets* avec autant de zèle scientifique que son prédécesseur. On ne pourrait rêver guides plus compétents, ni plus aimables.

j'ai ramassé parmi ces débris récents plusieurs culs de bouteille dont de petits éclats avaient été arrachés. Une petite colline domine cette plate-forme qui lui est adossée.

Wot-a-émi est situé dans la moyenne Andaman, non loin du débouché Est du détroit de *Homfray*; dans ce même détroit, sur l'éperon que contourne son premier coude, j'ai vu l'emplacement d'un campement sur terrain vierge; le campement est abandonné depuis peu, des cabanes encore debout sont en cercle sur une plate-forme ronde, parfaitement horizontale, qui a été obtenue en faisant sur la croupe de la colline de véritables travaux de terrassement; déblais en amont, remblais en aval soutenus par des fascines; deux ou trois grands arbres ont été coupés et leurs troncs gisent sur la pente; un véritable escalier, avec des marches taillées dans la terre et soutenues par des bambous, monte depuis le bord du bras de mer jusqu'à cette plate-forme, qui domine les palétuviers à droite et à gauche; le sol de cette plate-forme est jonché de coquilles qui ne sont pas tout à fait assez nombreuses pour le cacher complètement, d'autres coquilles s'éboulent sur les flancs.

C'est là évidemment le premier stade d'une kjökken-mödding qui grandira si les Andamanais y reviennent; les débris, balayés sur les pentes, les cacheront complètement et l'ensemble pourra, au bout d'un très long temps, se représenter par la schema de la fig. II, qui pourrait, je pense, figurer la coupe du kjökken-mödding de *Wot-a-émi* et son état actue'.

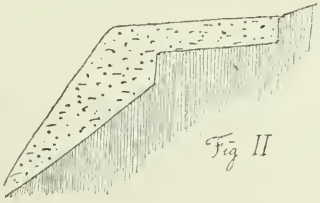

Une coupe perpendiculaire à celle de cette figure ressemblerait à la fig. I.

La disposition des lieux ne m'a pas permis de prendre une vue photographique de ces travaux de terrassement, mais je puis présenter à mes collègues, en même temps qu'une photographie du kjökken-mödding de *Bamboo-flat*, des photographies de deux villages actuellement occupés ; tous deux sont situés également sur le détroit de Homfray dans la Moyenne-Andaman. Ceux-là sont du type de la grande maison commune, j'attire pour le moment l'attention sur ce seul fait, qu'en avant de chacun de ces villages se voit un banc de rocher à fleur d'eau qui forme comme un débarcadère naturel. Je pense que c'est l'existence de ce banc de roche qui a fixé le choix des indigènes pour l'emplacement du village.

L'une des deux maisons-villages repose sur un petit tertre de débris, plus large qu'elle, élevé d'environ 1 pied au-dessus du terrain bas environnant : c'est là nettement un kjökken-mödding malgré son peu de hauteur ; à l'autre, c'est moins net, ou du moins, comme mon attention n'était pas éveillée sur ce point quand je la visitai, je n'en puis rien dire.

Sur la petite île *Lurua*, entre l'Andaman du Sud et la Moyenne, vers l'ouest, j'ai vu encore un village abandonné depuis peu ; le rivage est formé dans toute cette région par une plage de sable en pente raide où l'on peut facilement accoster en un point quelconque ; le sol de l'île est uni et ferme, sous une jungle relativement peu épaisse, où l'on peut pénétrer et circuler sans trop de peine, Le village se composait d'une quinzaine de petites huttes, encore en bon état, rangées en ellipse ; autour des cabanes traînaient sur le sol des débris de toute sorte, ceintures rompues, paniers éventrés, culs de bouteilles, pierres variées, coquillages, ossements de tortue et de sanglier ; mais tous ces débris étaient très clairsemés, et l'on retrouvait des ossements et des coquillages répandus dans tout le sous-bois environnant. Rien n'indique là même une tendances à former un amas.

Il semble, d'après ces faits, qu'il y ait une condition topographique déterminante de la formation d'un kjökken-mödding ; cette condition, c'est l'existence le long d'une étendue

le côtes plus ou moins considérable des points particuliers où l'on est, en quelque sorte, *obligé* d'aborder pour prendre terre, de sorte que la tribu andamanaise, errante sur ses pirogues dans une région donnée, revient fatalement aux endroits qu'elle a antérieurement occupés et abandonnés; ces endroits, c'est l'éperon de *Wot-a-émi*, ce sont les jetées naturelles da détroit de Homfray, c'est le rocher qui fait le noyau du kjökken-mödding du fond de la rade de Port-Blair ou de celui de Bamboo-flat. Si bien que la présence de ce noyau rocheux qui nous a étonnés quand nous l'avons trouvé, serait au contraire normale.

Les détritus, composés surtout de coquillages, ne font, en s'accumulant, que rendre la position meilleure; comme un tel amas est très perméable, sa surface présente un emplacement sec, très appréciable dans un pays où il pleut six mois de l'année et qui devient de plus en plus large. Les raisons qui ont déterminé la tribu à camper là une première fois deviennent par suite plus impérieuses à chaque nouveau passage.

Nous avons vu que les campements se font sur la plateforme même du kjökken-mödding, et que les cabanes s'y disposent en cercle, si ce sont de petites cabanes distinctes; l'intérieur du cercle sert de place de danse. C'est afin de maintenir cette place de danse en bon état que la plupart des débris sont rejetés vers la périphérie du cercle, où ils forment un talus d'éboulement. S'il s'agit d'une maison-village, l'arrangement est le même sous le grand toit commun. Il semble bien que ce soit cette préoccupation de la danse qui soit le facteur essentiel de cette forme régulière si frappante dans les kjökken-mödding andamanais [1].

[1] Stoliczka (l. c.) admet sans discussion que tous les kjökken-mödding ont du se former au bord de la mer, et que ceux qui se trouvent actuellement dans l'intérieur renseignent sur les mouvements du sol de l'archipel. M. Man (l. c.) fait observer qu'à cette époque on ignorait l'existence des tribus vivant d'une façon permanente dans l'intérieur, existence démontrée aujourd'hui. Mais il ne dit pas avoir reconnu des kjökken-mödings formés par ces tribus.

L'amas de Bamboo-flat est situé dans les terres, à quelque centaine de mètres du rivage actuel, mais c'est, je l'ai dit, dans un fond de vallée, et tout le terrain bas et uni qui l'entoure, à peine élevé au-dessus du niveau de la mer, ne peut être que de l'alluvion; il y a donc une époque où ce rocher était au bord de l'eau, et comme par le fait de la vallée, il y avait là mélange d'eau douce et d'eau salée, on peut affirmer que c'était dans une palétuvière. Nous trouvons donc exactement la condition indiquée.

Son éloignement actuel du rivage prouverait seulement son ancienneté.

En fouillant cet amas, je n'ai d'ailleurs trouvé que peu de choses intéressantes pour l'ethnographie; l'amas est constitué essentiellement par des coquilles; on y rencontre aussi en abondance des os de sangliers. On trouve ça et là des pierres, morceaux de grès de formes quelconque, semblables à ceux qui forment généralement les grèves de la rade, ce furent sans doute des pierres à cuire; les ouvriers ramassaient tout ce qui n'était pas coquilles [1] et le déposaient à mes pieds; je n'ai trouvé de traces de travail que sur les deux pièces que je vous présente : ce sont sans discussion possible des fragments de pierres à aiguiser, l'une grossière, pouvant exercer sur un tranchant d'outil la même action que nos meules, l'autre, d'un grain très fin, avec deux surfaces polies par le frottement, évidemment une pierre à affiler.

J'ai ramassé un grand nombre de fragments de poterie dont je vous présente quelques échantillons; c'est de la terre assez grossière, mais bien cuite; ces débris indiquent des vases assez grands; ils portent presque tous des ornementa-

Pour ma part, de telles formations me paraîtraient difficiles à expliquer.

[1] Il suit de là que tout débris d'instrument en coquille, tel que herminette, couteau, pointe de flèche, qui aurait pu exister dans l'amas m'a évidemment échappé; c'est une négligence regrettable que j'avoue pour qu'on songe à l'éviter si quelqu'un fait de nouvelles fouilles.

tions, des lignes en creux, dont la disposition la plus fréquente est une alternance de sinusoïdes et de droites parallèles. Parmi les planches qui représentent les collections envoyées par M. Man (*Journ. of the anthrop. inst.* 1878) on trouvera figurés planche XVI des débris de ce genre [1].

En fait de silex, voici le seul morceau que j'aie trouvé : c'est un simple éclat, long de 7 centimètres, large de 3 à 4 centimètres à la base; il ne porte aucun indice de travail intentionnel.

A ce propos, je voudrais aborder la question discutée de l'industrie de la pierre aux Andamans.

Le Kjokken-mödding de Bamboo-flat d'abord, volumineux et tout ancien, ne m'a rien donné qui ressemble à l'industrie de la pierre de notre préhistoire.

Chez les Andamanais actuels, on n'en trouve qu'un emploi très rudimentaire; je laisse de côté comme étant absolument en dehors de la question véritable les *pierres à cuire,* les *pierres à aiguiser*, même les cailloux servant de *marteau* et les grandes pierres servant d'*enclume;* tels que M. Man les a décrits [2], tous ces objets ne constituent nullement des outils *fabriqués* avec de la pierre : il ne reste dans cet ordre d'idées que les petits éclats de quartz employés pour raser et tatouer; à l'heure actuelle, dans tout l'archipel peut-être, le quartz a été remplacé par le verre de bouteille, qui donne évidemment des éclats avec une plus grande facilité, et des éclats plus aigus.

Je me suis fait montrer en détail par les Andamanais comment ils procèdent, et je puis répéter l'opération devant vous.

On tient un morceau de verre dans la main gauche, entre

[1] Plusieurs membre de la Société qui ont examiné ces pièces à la séance m'ont fait remarquer que les deux faces de ces débris sont patinées, devenues jaunâtres, tandis que la partie centrale seule est restée noirâtre comme la poterie actuellement en usage que je leur avais présentée à la séance précédente; cette patine, qui existe sur toutes les pièces, confirme l'hypothèse de l'ancienneté du Kjökken-mö lding dont elles proviennent.

[2] (*Journ. of the anthrop. inst.* 1883, p. 379).

le pouce et l'index, le bord arrivant juste au niveau de l'extrémité de ces deux doigts. Juste entre ces deux doigts, bien serrés, on frappe un coup sec, un peu oblique vers le pouce, avec un caillou dur de volume et de forme convenables; il se détache sous le pouce un petit éclat, environ de la grandeur de l'ongle, qui présente un bord arrondi extrêment tranchant; on saisit de la main droite cet éclat par son bulbe de percussion, on s'en sert pour donner deux ou trois coups de rasoir, puis comme son tranchant est déjà ébréché, on le jette, et on arrache du morceau de verre un nouvel éclat, bientôt jeté à son tour.

Le silex s'emploierait de la même façon; c'est vous le voyez, extrêmement rudimentaire et d'un emploi très restreint.

On trouve autour des endroits habités par les Andamanais des morceaux de verre d'où l'on a ainsi arraché des éclats; en voici un qui a été travaillé sous mes yeux et voici les éclats qui en ont été obtenus.

M. Man pense que cette industrie n'a jamais été plus avancée; il s'est livré à une enquête très sérieuse sur ce point, et, dit-il, « les Andamanais soutiennent que jamais, même lorsque le fer était très rare, ils n'ont employé la pierre pour fabriquer des pointes de flèches, des haches, des doloires ou des ciseaux. »

Pourtant Stoliczka, dans la note citée, émet sur l'existence de ces instruments des affirmations formelles sur lesquelles on a cru pouvoir faire fond. Voici la traduction littérale du passage : « M. R. a extrait entr'autres un beau celt poli de la « forme trapézoïdale habituelle, d'environ deux pouces et « demi de longueur, comprimé latéralement, plus étroit à une « de ses extrémités, plus large à l'autre, et avec un tranchant « aigu taillé en biseau de chaque côté. Ce spécimen était « impossible à distinguer de n'importe quel celt européen ou « indien de la période dite néolithique. Depuis cette décou- « verte la même personne m'a fourni un autre spécimen, « d'environ trois pouces de long, à peu près d'égale largeur « aux deux bouts et avec un coin aiguisé sur l'un d'eux. A

« côté une pointe de flèche petite, mais typique, a été trouvée.
« Tous ces objets sont faits d'un grès tertiaire, qui est pres-
« que la seule roche qu'on puisse trouver dans les environs
« du port ».

Ces objets étaient en grès. Mais est-il possible de se servir d'une *hache de grès* ou d'une *pointe de flèche en grès?* Evidemment non. Il faut admettre que Stoliczka sera tombé sur des pierres à aiguiser ou des fragments de pierre à aiguiser dont la forme, rappelant fortuitement des outils de notre âge de pierre, l'aura induit en erreur. Cette erreur peut en effet très bien se produire si l'on s'en tient uniquement à la forme. Le dessin, par exemple, qui a été donné dans le *journal of the anthropological Institute* (1878, planche XII, fig. 56), pour une *pierre à aiguiser* envoyée par M. Man, donne en effet l'impression d'un *couteau*, comme le faisait remarquer de Quatrefages [1].

Mais la légende de cette planche dit expressément que c'est une pierre à aiguiser. Voici une pierre à aiguiser que je tiens des Andamanais du Port-Blair; ils s'en servaient pour affuter leurs fers de flèche. Vous voyez qu'elle présente sur tout un bord un tranchant très-aigu; si on ne l'avait pas vue à l'œuvre, et si on ne tenait pas compte de la matière, un moulage, par exemple, donnerait évidemment l'idée d'un instrument tranchant qui n'existe pas en réalité. Les instruments de Stoliczka sont certainement dans le même cas. Je pense donc qu'il faut s'en tenir aux conclusions suivantes : l'industrie de la pierre est tout à fait rudimentaire aux Andamans, et rien n'autorise à croire qu'elle ait jamais été plus développée.

[1] *Les Pygmées*, p. 168.

Station paléolithique sous-marine du Havre (Seine-Inférieure

PAR GABRIEL DE MORTILLET.

A la première réunion de la Société Normande d'études préhistoriques que j'ai eu l'honneur de présider, le 28 mai 1893, à Elbeuf, M. Georges Romain a fait une très importante communication sur une station paléolithique sous-marine découverte au Havre[1]. Aussi je me suis empressé de me rendre dans cette ville, quand j'ai appris que la Société Normande s'y réunissait le 7 et le 8 avril 1894. J'ai pu ainsi, profitant d'une très basse marée, visiter le gisement et voir, avec les hommes les plus compétents, les collections recueillies. Je vais donner l'exposé pur et simple des faits observés et rechercher les explications qui en découlent.

Voici, d'après M. Romain lui-même, l'histoire de la découverte. En mars 1883, M. A. Noury avait trouvé, sur la plage au niveau des plus basses mers, un coup de poing isolé en silex. Trois ans et demi après, vers la fin de 1886, plusieurs tempêtes consécutives bouleversèrent profondément la plage et mirent à découvert un certain nombre de silex taillés. M. Parsy et plusieurs autres personnes en recueillirent, mais les récoltes devenant moins abondantes et plus pénibles, ils cessèrent tous successivement leurs recherches. Deux seuls persévérèrent, M. Babeau et surtout M. G. Romain. On peut donc dire qu'eux seuls ont fouillé la station, aussi ont-ils réuni deux belles collections. Les autres échantillons recueillis par diverses personnes, se sont presque tous concentrés dans les remarquables et instructives séries du Musée d'histoire naturelle, si bien classé par son savant Directeur M. Lennier.

M. Romain qui, depuis près de huit ans étudie le gisement, est incontestablement le mieux placé pour observer et recueil-

[1] G. ROMAIN. *Bulletins de la Société Normande d'études préhistoriques*. Vol. I, 1893, p. 88, 1 pl.

lir. Il habite l'extrémité de la rue Guillemard, tout à fait à l'angle du boulevard Maritime, en face de la station. Aussi malgré divers dons, [1] sa collection est la plus riche et la plus intéressante. Mais il ne se contente pas de recueillir des échantillons, il cherche encore et surtout à faire connaître et apprécier son importante découverte. Aussi M. Stanislas Meunier en a parlé dans *Le Naturaliste* du 1er octobre 1886 et Pouchet dans *Le Siècle* du 18 mars 1892. Si on s'en occupe c'est bien grâce à ses incessants efforts.

Décrivons maintenant le gisement.

Il est situé à l'ouest du boulevard Maritime, entre la batterie des Huguenots et l'établisement de bains appelé Villa des Falaises. A basses mers on voit tout d'abord un cordon littoral de galets assez puissant, puis la plage sableuse et vaseuse apparaît coupée par trois lignes plus ou moins régulières de pierres. C'est dans ces lignes que l'on rencontre surtout les instruments en silex, sur une largeur de 300 mètres et une longueur de 600 mètres allant de l'est à l'ouest jusqu'aux plus basses marées.

Cette zone archéologiques se trouve enserrée entre :

Les argiles kimméridgiennes du cap de la Hève qui forment le sol sous-marin de la plage du côté du nord en face la Villa des Falaises et qui passent sous la zone archéologique.

Et un dépôt tourbeux du côté du sud en face la batterie des Huguenots. Dépôt reconnu et signalé depuis longtemps par M. Lennier [2], président de la Société normande de géologie.

M. Romain a donné une coupe du terrain contenant les silex taillés. Ce n'est pas une coupe réelle; on comprend la difficulté pour ne pas dire l'impossibilité d'obtenir au fond de la mer, au niveau des basses-eaux, dans un sol mouvant et complètement détrempé, une coupe d'une certaine hau-

[1] Il a entre autres donné deux très beaux échantillons à l'Ecole d'Anthropologie de Paris.

[2] G. Lennier. *Etudes géologiques et paléontologiques sur l'embouchure de la Seine.* 1867.

teur. La coupe de M. Romain est donc une coupe schematique établie d'après de nombreux sondages et une connaissance parfaite des conditions géologiques de la côte du Havre.

Voici cette coupe qui offre toutes les garanties d'exactitude :

1° Surface silex et pierrailles.

2° Sable jaunâtre avec fragments de coquilles marines.

3e Petit lit de coquilles avec oxyde de fer.

4° Sables grisâtres. A la base silex taillés.

5° Argile jaune, niveau à outils et à ossemenls.

6° Argile kimméridgienne supportant le tout.

J'ai constaté sur place l'existence de la couche de pierrailles de la surface. Ce sont généralement des rognons et des fragments de silex. Au dessous j'ai reconnu du sable et de l'argile jaune quaternaire. C'est l'important.

Les silex taillés se rencontrent parmi les pierrailles, et surtout entre le sable et l'argile. Ces silex consistent en coups de poing parfaitement caractérisés, en instruments moustériens retaillés sur une seule face et en débris divers. De tout cet ensemble qui se rapporte on ne peut mieux à l'acheuléen, ne retenons que les coups de poing qui ne sauraient laisser aucun doute.

Ces coups de poing sont abondants. M. Romain en a recueilli environ 150. M. Babeau en possède une centaine et, si je ne me trompe, le Musée d'histoire naturelle de la Ville en a 33 récoltés par diverses personnes. Le gisement en a donc, fourni 250 à 300.

Ils sont généralement en beau silex noir : quelques-uns néanmoins sont en silex blond. La matière première provient de la craie cénomanienne, formation locale.

Je n'en ai pas vu de roulés. Pourtant tous, ou presque tous, ont leurs arrêtes de taille émoussées. C'est une action produite par le sable.

Aucun coup de poing n'est patiné, c'est-à-dire altéré à la surface par les actions atmosphériques, mais ils sont tous brillants, lustrés, comme vernis, action produite, ainsi que l'émoussement des angles, par le frottement du sable. En d'au-

tres termes. les coups de poing de la plage du Havre n'ont pas subi d'altérations chimiques, mais de simples altérations physiques qui ne modifient pas leur couleur.

Non seulement l'origine sous-marine des coups de poing de la station est bien établie par l'adoucissement des arrêtes et le lustré de la surface, mais d'une manière encore plus évidente par la présence sur bon nombre d'entre eux, de balanes, de serpules, de bryozoaires, et d'empreintes d'attaches de grands laminaires. Ces divers produits marins se trouvent fixés à la surface des silex taillés tout comme à celle des autres silex qui sont parmi les pierrailles qui recouvrent le gisement. Parfois, ils se rencontrent sur les deux faces, ce qui prouve que le coup de poing a été tourné et retourné, sans pourtant être roulé. Cependant bon nombre de pièces, bien que lustrées et à angles adoucis ne présentent sur leur surface aucun de ces produits marins.

Outre les coups de poing, l'argile contient des ossements. M. Romain y a recueilli des os de rhinocéros et d'éléphants, entre autres une belle côte mesurant 1 m. 18 de long. Si ces os, incontestablement quaternaires sont difficilement déterminables au point de vue spécifique, il n'en est pas de même de fragments de dents recueillis par M. Romain et d'une portion de molaire que possède M. Forget. Ils appartiennent au mammouth ou *Elephas primigenius*. Nous sommes donc bien là dans l'acheuléen le plus pur, le mieux caractérisé, aussi bien par la faune que par l'industrie.

L'existence d'une station acheuléenne sous-marine, au Hâvre, entre la batterie des Huguenots et la villa des Falaises est donc un fait certain, très bien établi surtout par les patientes et persévérantes recherches de M. Georges Romain.

Reste à expliquer ce fait.

Il paraît que ce n'est pas facile. Les opinions les plus diverses se sont produites. A la réunion du Havre même, nous avons entendu un géologue distingué, M. Boule, qui paraissait, sur le gisement, admettre le dépôt sur place, modifier son avis le lendemain à la séance générale. Je vais donc dis-

cuter successivement toutes les explications proposées et tâcher de reconnaître la bonne.

Ces diverses explications peuvent toutes se classer sous cinq rubriques :

1° Eboulement de falaise.

2° Glissement de terrain.

3° Dépôt de transport.

4° Apport par suite de travaux.

5° Affaissement du sol.

Ce qui peut même se présenter en deux termes. Le gisement sous-marin du Havre est-il en place ? ou bien est-il le produit d'un simple apport ? Ce dernier terme embrasse les quatre premiers numéros. Cette diversité d'explication parmi les partisans de l'apport montre que leur théorie est passablement vague et n'a pas de caractère saillant. C'est mauvais signe.

1° *Eboulement de falaise.* — La vague en battant la base des falaises produit des éboulements fréquents et considérables. Mais pour que ces éboulements aient lieu, il faut tout d'abord qu'il existe une falaise. Or il n'y en a pas en face du gisement sous-marin du Havre. La falaise ne commence guère qu'à un kilomètre de distance.

Dira-t-on qu'il y a eu des modifications dans la disposition du sol. C'est très probable, c'est certain même. Mais il faut établir par des observations sérieuses dans quel sens ont eu lieu ces modifications. Les deux opinions peuvent les réclamer pour leur compte. Les partisans de la position originelle supposent un simple petit affaissement du sol. Ceux de l'éboulement ont besoin d'une haute et longue falaise qui aurait disparu.

Cet apport par éboulement du reste n'est pas admissible parce qu'il n'aurait pu donner que des silex taillés de la surface, plus ou moins patinés et qu'on ne trouve pas dans la station sous-marine de silex portant trace de patine.

Les éboulements de falaises sont très connus sur toutes le côtes de la Manche. Sur de nombreux points, entre autres

dans les environs de Boulogne, ils ont jeté à la mer de nombreux silex taillés quaternaires et néolithiques. Tous saisis par la vague ont été plus ou moins déformés, plus ou moins roulés. Rien de pareil n'est arrivé au Havre. Il faut donc renoncer à l'explication ayant pour base les falaises éboulées.

2° *Glissement de terrain.* — Pour échapper aux raisonnements et aux faits qui détruisent complètement la théorie des falaises éboulées, on a eu recours aux glissements de terrain.

Une certaine étendue de dépôt quaternaire abandonnant le rivage, serait descendue dans le lit de la mer, entraînant avec elle ossements et silex taillés, sans les altérer. Mais ce prétendu mouvement, que rien n'établit, ne peut s'être opéré lentement parce que le flot aurait rongé, décomposé l'assise quaternaire à mesure qu'elle s'avançait. Ossements contenus aussi bien que silex taillés, se seraient profondément altérés. Il faut donc supposer un mouvement du sol rapide, presque subit. Ce qui est assez difficile à concevoir, la pente étant faible et l'étendue du terrain qu'on suppose avoir glissé, étant considérable, au moins 600 mètres de long sur 300 de large. Et puis comment alors la station se trouverait-elle régulièrement intercalée entre les argiles kymméridgiennes et la tourbe ? Que les partisans de cette théorie montrent les traces du glissement. Qu'ils indiquent le point d'où s'est détaché le terrain quaternaire qui serait allé prendre un bain de mer. A leur assertion gratuite nous opposons un fait. Le glissement qu'ils supposent n'aurait pu avoir lieu sans produire des compressions considérables, sans occasionner de violents gondolements du sol. Or les fossiles recueillis par M. Romain dans la station sous-marine ne montrent pas trace de compressions.

3° *Dépôt de transport.* — La station sous-marine du Havre se trouve au confluent et débouché des deux petites vallées de Sainte-Adresse et de Sanvic. Les produits qu'on y recueille actuellement, disent les partisans de cette théorie, pourraient bien y avoir éte apportés des hauteurs par les deux vallées de déversement. Les transports torrentiels ou de ruissellement

ne peuvent agir que sur les objets qui se trouvent dans leur centre d'action. Or, les silex taillés des deux vallées de Ste-Adresse et de Sanvic sont tout différents de ceux de la station sous-marine. Ces derniers n'ont donc pu venir des deux petites vallées.

Outre le silex sans aucune patine, et présentant une uniformité remarquable, ce qui est contraire à toute idée de transport d'écoulement, transport dont le principal caractère est de mêler les produits divers, la station sous-marine contient aussi des ossements. Or ces ossements se seraient brisés en cheminant. M. Romain a recueilli au-dessous des basses-eaux un bassin d'éléphant qui en piochant se brisa en 75 morceaux. Cette pièce si fragile ne se serait-elle pas émiettée en route si elle avait été soumise à un transport torrentiel ? Comment aussi comprendre le transport torrentiel de la côte de 1 m. 18 dont j'ai déjà parlé ? Elle était brisée en 4 fragments, mais les morceaux étaient groupés. En aurait-il été ainsi s'il y avait eu transport violent ? Un simple ruissellement n'aurait eu aucune action sur une pièce aussi lourde. Il n'est donc pas possible de considérer la station sous-marine comme un dépôt de transport.

4° *Apport par suite de travaux.* — Aucun apport naturel ne rendant compte d'une manière tant soit peu satisfaisante de la présence des coups de poing et des ossements fossiles dans la station sous-marine du Havre, on a eu recours à l'hypothèse d'un apport artificiel ; on a fait intervenir l'homme. Mais sans plus de preuves, sans plus de raisons que pour les suppositions précédentes. M. P. Prudhomme, d'après un passage des mémoires du chroniqueur havrais de Marceilles qui mentionne la construction sur la plage, vers 1550, de trois boulevards ou bastions, voit dans les trois lignes de pierres qui découvrent à marée basse, les restes des trois bastions signalés par de Marceilles. Mais il n'est point du tout établi que les bastions construits en 1550 occupassent cette position. En outre les lignes de pierre ne présentent aucune trace de construction. L'assertion est donc purement gratuite et sans

fondement. Deux raisons majeures s'opposent à l'admission de toute hypothèse faisant intervenir l'action humaine. La première, est la régularité du gisement des coups de poing et la bonne conservation des ossements fossiles. Le propre de tout remblais humain est le mélange sans ordre des éléments et la destruction des objets fragiles comme les fossiles. Coups de poing et ossements sont bien en place. La seconde raison est l'uniformité et le caractère tout particulier des coups de poing. S'il y avait eu remblais, il y aurait certainement eu mélange de formes et de patines diverses. Ce qui n'est pas. Bien plus les remblais auraient été pris quelque part, on devrait donc trouver ailleurs que dans la station sous-marine des instruments en silex ayant le même caractère. Malgré les actives et intelligentes recherches des nombreux collectionneurs du Havre, recherches faites avec le plus grand esprit d'indépendance, on n'a jamais signalé nulle autre part des silex taillés ayant le même aspect que ceux de la station sous-marine. Ces silex sont donc bien spéciaux, bien indépendants.

5° *Affaissement du sol.* — Puisque la station sous-marine du Havre n'est pas le produit d'un apport postérieur quelconque, il faut bien admettre qu'elle s'est formée sur place. Cette formation n'a pu avoir lieu qu'à l'air libre, sur un sol à sec. Du moment où elle est actuellement sous-marine, nous sommes forcément entraîné à admettre un affaissement du sol. Quelqu'un a dit qu'il n'y avait pas trace d'affaissement dans la région ! Erreur profonde. Les traces de mouvements du sol à des époques diverses abondent sur toute la côte française de la Manche. Vers le nord, à peu de distance des confins de la Normandie, la vallée de la Somme nous offre un envahissement de la mer remontant jusqu'à Amiens, et cela dans les temps historiques. Le dépôt marin contenant des coquilles qui ont vécu et se sont développées sur place, est intercalé entre un sol ancien contenant non seulement des débris néolithiques, mais même des débris gaulois, et une assise renfermant des restes de la civilisation romaine. Il y a

donc eu là une considérable oscillation du sol à une époque historique, oscillation dont l'ampleur est au moins de 21 mètres.

Vers le sud les îles normandes, qui appartienent actuellement à l'Angleterre, présentent de nombreuses preuves de leur jonction au continent. Il existe d'abondantes traces géologiques aussi bien qu'historiques des mouvements considérables du sol qui se sont produits sur ce point. D'une manière générale on peut donc dire que du nord au midi la côte de Normandie a subi des mouvements du sol qui ont fréquemment occasionné des affaissements.

Mais précisons davantage. Examinons ce qui s'est passé au Havre.

Dans des travaux exécutés en 1875 et 1876, au bord de la mer pour l'établissement d'un nouvel avant-port nommé La Floride, on a reconnu la coupe suivante que j'emprunte à M. Désiré Bourdet[1] :

1° Sables et galets, cordon littoral.

2° Vase mélangée de lutraires, avec sables, couche marine, 1 m. 50.

3° Tourbe, formation d'eau douce, 0 m. 20 à 0 m. 25.

4° Vase avec végétaux, coquilles terrestres et d'eau douce; à la base, lit de bucardes, formation de Seine, ensuite de mer, 1 m. à 0 m. 90

5° Tourbe, formation d'eau douce claire, 0 m. 25 à 0 m. 30.

6° Banc de vase, avec lignes noires, dépôt de Seine.

7° Tourbe, formation d'eau douce.

8° Vase grisâtre fétide, avec banc de bucardes au sommet, formation marine et d'estuaire.

Ainsi au-dessous du cordon littoral actuel (n° 1), et de 1 m. 50 de dépôt marin (n° 2), il y a deux assises de limons de Seine (n°s 4, 6), formation d'eau douce trouble, et trois assises de tourbe (n°s 3, 5, 7), formation d'eau douce claire,

[1] DÉSIRÉ BOURDET, *Découvertes archéologiques faites au Havre en 1875 et 1876.*

alternant avec deux nouveaux dépôts marins (nos 4, 8). Le tout reposant sur un dépôt d'estuaire mélange d'eau douce et d'eau marine (n° 8). Donc par trois fois, le sol sous-marin du Havre, à l'embouchure même de la Seine, s'est trouvé en dehors de l'influence du fleuve et de toute action marine.

M. Lennier, qui a étudié d'une manière si magistrale *l'Estuaire de la Seine*, à constaté qu'une assise de tourbe sous-marine, s'étend dans le fond de la mer au devant du bastion des Huguenots. Lors de la visite de la station paléolithique, sur place, il nous a confirmé le fait. La tourbe, comme le dépôt quaternaire voisin, s'étend jusqu'au-delà des plus basses marées. Tous les deux sont dans les mêmes conditions. Il est donc tout naturel d'admettre que tous les deux se sont formés également sur place en dehors de la présence de la mer, qui est venue plus tard recouvrir les deux gisements. Il y a donc un affaissement du sol, par rapport aux eaux de la mer.

Cet affaissement n'est pas seulement démontré par les constatations géologiques, mais aussi, paraît-il, par des données historiques. Ainsi M. Paul Nicole établit que sous les falaises de Sainte-Adresse existait au moyen-âge un port qui a complètement disparu de nos jours. Il se nommait Saint-Denis-Chef-de-Caux. Son existence est d'autant moins contestable qu'il arma des galères pour prendre part à la bataille de l'Ecluse.

Le fait cité par M. Nicole montre que même dans les temps historiques, la plage du Havre a vu bien des grandes modifications. Les bastions de M. Prudhomme nous conduisent aux mêmes conclusions. Mais ce que nous ne pouvons admettre, c'est que les groupes de pierres que l'on voit à mer basse à la station sous-marine du Havre soient les traces et les restes de ces bastions. Ces groupements sont un phénomène naturel fréquent sur les bords de tous les grands bassins d'eau. Lorsque sur une côte il y a dans le sol de la plage un élément pierreux, en grande partie, il est balayé par la vague et forme sur la ligne des hautes-eaux un cordon littoral plus ou moins développé comme épaisseur et comme largeur. C'est ce qu'on observe fort bien au Havre. Mais si la vague n'est pas assez

profonde et assez puissante pour balayer jusqu'à la rive toutes les pierres de la plage, ces pierres se groupent au milieu du sable et de la vase et y forment comme des îlots et surtout comme des zones successives se développant perpendiculairement au sens de l'action marine. C'est justement ce qui existe et se remarque très nettement entre la batterie des Huguenots et la Villa des Falaises. C'est pour la mer une action tout à fait analogue à celle que les Suisses ont décrite sous le nom de *tenevières* sur les bords de leurs grands lacs. Ces îlots et ces lignes de pierrailles qui amortissent l'action des eaux, protègent les dépôts sous-jacents. Dans le cas qui nous occupe, l'argile jaune quaternaire est profondément ravinée dans les parties sableuses de la plage par les actions successives des vagues, tandis qu'elle est conservée par son manteau pierreux là où il existe. C'est pour cela que silex taillés et ossements fossiles se trouvent généralement là où se développe ce dépôt pierreux. Les silex taillés quand ils ont été mis à nu par les vagues, se chargent, comme les autres pierres, de produits marins bryozoaïres, serpules, balanes, mais ces produits généralement, qu'ils se fixent sur de simples pierrres ou sur des silex roulés, se développent peu. Ce développement est peut être encore moins vigoureux sur les silex taillés que sur les autres pierres, preuve que les silex taillés ne sont pas isolés de temps immémorial. Il faut qu'ils soient dégagés de leur gisement d'argile jaune avant d'offrir un point de fixation aux animaux qui tendent à les recouvrir.

En résumé aucune des théories proposées pour expliquer la formation, au moyen d'apports postérieurs, de la station sous-marine si bien étudiée par M. Romain, ne résiste aux déductions tirées de l'observation directe des faits. Au contraire la théorie de la formation sur place pendant les temps paléolithiques cadre pleinement avec toutes les données acquises. Nous sommes donc amené à conclure que pendant le quaternaire, il s'est formé, à l'air libre, sur la plage actuelle du Havre, un dépôt d'argile jaune caractérisé, comme tous

ceux du même genre et du même âge, par des ossements d'animaux de la faune froide, et des silex taillés de l'acheuléen. Ce dépôt bien en place, a été postérieurement recouvert par la mer, action due, très probablement, à un affaissement du sol.

Races humaines de la période glyptique.

(Communication faite à la séance du 5 avril 1894).

PAR ED. PIETTE.

Nous n'avons que de vagues notions sur les races humaines qui ont peuplé notre pays aux époques de Solutré et de la Madeleine. Les ossements qu'elles ont laissés dans les cavernes sont peu nombreux, d'une conservation très imparfaite, et parmi eux il n'en est guère qui aient été admis par tous les savants, comme contemporains des amas dans lesquels ils gisaient. D'ailleurs ils ne donnent que des indications incertaines sur les parties charnues et n'apprennent rien du système pileux. Pour acquérir une connaissance plus parfaite de ces races, il faut examiner les statuettes et les gravures par lesquelles elles se sont représentées elles-mêmes.

Avant de faire cette étude, il convient, pour plus de clarté, de faire connaître les circonstances physiques et climatériques au milieu desquelles elles ont évolué et de dépeindre la succession des temps pendant lesquels il leur a été donné d'occuper notre sol et d'y déployer leur activité,

Je nomme *glyptique* (de γλυπτος, ouvrage de ciselure, de sculpture, de gravure) la période de temps pendant laquelle l'homme quaternaire se livra à la gravure et à la sculpture à l'aide d'instruments en silex. Ce mot n'est pas synonyme de *magdalénien*. Les époques de Solutré et de la Madeleine ne sont que deux phases successives de la période glyptique.

L'histoire de l'art pendant ces âges éloignés, nous apprend

que la sculpture en ronde bosse fut inventée la première. C'était le temps où les grands glaciers de l'époque mostérienne se fondaient au souffle des brises attiédies. La température s'était adoucie. Sur les hauteurs, des milliers de ruisselets s'échappaient des nappes neigeuses que l'on avait pu croire éternelles, et se réunissaient dans les vallées. Les rivières avaient grossi ; les hippopotames étaient revenus habiter nos cours d'eau ; les forêts s'étaient reconstituées, et les rhinocéros, les troupeaux de chevaux, les bandes de mammouths couvraient les plaines où le grand félin des cavernes, l'hyène tachetée, la panthère, l'ours des cavernes et l'homme cherchaient leur proie. Les peuplades alors existantes auraient pu se croire revenues à la lointaine période de Chelles, si elles en avaient conservé la tradition et si les mammouths n'avaient été très communs autour d'elles. La vie pullulait partout, surtout dans le midi de la France, sous l'influence du soleil et de l'humidité. Là s'était conservée une variété d'éléphants voisine de l'*E. antiquus*. Favorisé par un climat devenu clément, l'homme avait porté ses habitations hors des grottes et les avait placées aux pieds d'escarpements rocheux qui les défendaient contre le vent. Parfois ces escarpements donnaient accès dans des cavernes où il s'abritait encore en hiver. Heureux de vivre en pleine lumière, il avait senti se développer son génie inventif. Transformant le vieil outillage mostérien, il avait créé les types élégants des silex de Solutré, et il s'était appliqué à ciseler l'ivoire que de nombreuses troupes d'éléphants lui fournissaient en abondance. De là une industrie nouvelle, que j'ai nommée *éburnéenne*, par opposition à l'industrie des âges suivants que j'ai appelée *tarandienne*, parce que la ramure du renne fut la substance dont elle fit ses instruments.

Les sculpteurs éburnéens nous ont laissé des statuettes assez bien faites pour fournir les éléments d'une bonne description de la race humaine qui occupait alors la terre de Gaule. Les femmes de cette race étaient caractérisées par le développement du système adipeux dans le bas du corps et

par celui des nymphes. Leurs organes sexuels sont parfois représentés par des losanges. Je n'ai pas vu de figurines de cette époque sur lesquelles ils fussent indiqués par une simple raie, comme il advint dans les âges suivants quand les artistes eurent à modeler l'image de femmes dont les grandes lèvres contenaient et masquaient les petites. La vénus de M. de Vibraye, dont le sexe est figuré par une raie, passe pour magdalénienne, quoiqu'elle soit en ivoire. On ne doit jamais généraliser un fait négatif lorsque l'on n'a pour se guider qu'un petit nombre d'observations. Aussi, je me garderai bien de prétendre que toutes les femmes de l'époque éburnéenne étaient stéatopigiques et longinymphes. Ce qu'il y a de certain, c'est que les sculpteurs éburnéens se sont plu à représenter ce type féminin. Ils ont ciselé des femmes dont les hanches et les cuisses étaient couvertes de gibbosités graisseuses comparables par leur importance, à celles qui occupent plus spécialement la région fessière des Boschismanes. Habitués à ces formes exubérantes, ils eussent peut-être trouvé trop hommasses les femmes de notre race pour prendre la peine de les figurer.

L'époque éburnéenne est représentée par deux sortes de gisements : ceux des plateaux du nord-est de la France où régnait un climat continental, et ceux du bassin de la Garonne favorisés par un soleil plus puissant dans toute la région et par le climat maritime dans le voisinage des côtes. Le type des premiers est Solutré, celui des seconds, Brassempouy. A côté de ces deux types, il faut encore citer les stations qui ne contiennent aucun vestige de sculptures. Elles sont assez nombreuses dans la vallée de la Vézère.

A Solutré, il y a deux assises principales. La plus ancienne que M. Arcelin nomme *foyers à ossements de chevaux* contient, avec des silex de forme mostérienne, des ossements appartenant aux espèces suivantes : *felis spelæa*, *hyena spelæa*, *ursus spelæus*, *arctomis primigenia*, *elephas primigenius*, *cervus tarandus*, *cervus alces*, *antilope saïga*. On y a trouvé aussi des amulettes, quelques débris d'instruments en ivoire et l'extrémité d'une

chevêtre en ramure de renne, percée d'un trou. Dans la seconde assise que M. Arcelin a nommée *foyers de l'âge du renne,*[1] on a recueilli avec les belles pointes de sagaie caractéristiques de ce gisement, des statuettes d'animaux en pierre tendre, des instruments en ramure de renne et des os d'*hyena spelæa*, d'*ursus spelæus*, d'*elephas primigenius*, d'*equus caballus*, de *cervus tarandus* et de *cervus canadensis*.

Les deux assises de Solutré se trouvent réunies en une seule à Laugerie-Haute, où l'on voit, à la base, de nombreux silex de forme mostérienne avec des ossements d'hippopotame, et à toutes les hauteurs des pointes typiques de Solutré. On n'y a signalé aucune œuvre d'art. Dans la faune de cette station, il faut citer, avec l'hippopotame, le mammouth, un éléphant voisin de l'*antiquus*, le rhinocéros à narines cloisonnées, le grand félin des cavernes, l'ours des cavernes.

A Brassempouy, au-dessous des couches magdaléniennes, est une assise qui renferme de belles pointes de sagaie semblables à celles de Solutré, des sculptures en ivoire dont les plus remarquables sont des statuettes de femme exécutées d'une main habile, des ossements de grand félin des cavernes, de panthère, d'hyène tachetée, d'ours des cavernes, de mammouth, d'un éléphant voisin de l'*antiquus*, de rhinocéros à narines cloisonnées, de cheval, d'aurochs, de cerf commun, de renne. Les ossements de cheval y sont les plus nombreux; ceux d'éléphants et de rhinocéros y sont abondants ; ceux de

[1] Les noms *foyers à ossements de chevaux, foyers de l'âge du renne*, ne peuvent être conservés que comme noms locaux. L'abondance des os de chevaux caractérise tous les gisements solutréens du midi de la France et la plus grande partie des gisements magdaléniens. Ce fut seulement à l'époque où le climat magdalénien très sec à son début devint plus humide sans cesser d'être froid, et couvrit la terre de frimas, que l'abondance des os de renne y remplaça celle des os de chevaux dans les rejets de cuisine. A Solutré, ce remplacement eut lieu plus tôt que dans le bassin de la Garonne. M. Arcelin le signale dès le temps où les belles pointes de sagaie furent en usage.

renne assez rares. Avec les silex semblables à ceux de Solutré, il en est d'autres de forme mostérienne. Rares à la partie supérieure de l'assise, ils sont plus abondants à sa partie inférieure.

Le station visitée par l'Association française est située dans une propriété de M. le comte de Poudenx qui la fit fouiller en 1880. Les assises magdaléniennes furent alors enlevées; le conglomérat à pointes de sagaie resta intact. En 1891, M. de Laporterie reprit les fouilles, explora cet amoncellement et y recueillit de nombreux objets en ivoire. En 1892, je signalai ce gisement aux membres de l'association française réunis en congrès à Pau. Accueillis par M. de Poudenx, guidés par M. de Laporterie, ils s'y rendirent avec moi. J'étais heureux de leur faire connaître les vestiges d'une phase de l'humanité sur laquelle on ne possédait que de vagues données et de faire revivre devant eux une époque presque ignorée. Par suite de circonstances que je ne veux pas rappeler, une partie seulement des objets trouvés par les ouvriers de l'association fut mise sous les yeux des membres du congrès, en sorte qu'ils ne purent se rendre exactement compte de tous les caractères de ce riche gisement.

Une seule statuette provenant de Brassempouy et datant de l'époque ébernuéenne a été montrée aux membres du congrès de Pau. Elle est brisée à la hauteur du ventre, et toute la partie supérieure du corps manque. Les cuisses sont bien modelées, épaisses, et par leur contour indiquent un développement modéré du système adipeux. Les jambes sont grêles et jointes; les pieds ne sont qu'ébauchés. Les fesses sont brisées. Le sexe est indiqué par une forte nodosité très saillante placée beaucoup plus en dehors que ne le sont ordinairement les organes féminins. Aussi un observateur bien connu a t-il pensé, malgré les formes féminines des hanches et des cuisses que cette figurine représentait un homme, tandis que d'autres personnes ont attribué la nodosité aux clitoris et aux grandes lèvres d'où s'échappaient les nymphes.

Une autre statuette en ivoire provenant aussi de Brassempouy et trouvée également par les ouvriers de l'Association française donne des caractères beaucoup plus précis sur la race. C'est encore un fragment. Elle est brisée du côté droit à la hauteur des seins et au genou. Du côté gauche, presque rien n'est conservé. La partie supérieure du corps et les jambes manquent. Le ventre est volumineux, pendant, épais d'avant en arrière, latéralement comprimé et proéminent. Sa partie saillante constituée probablement par un tissu graisseux, forme une bande plate et étroite allant du creux de l'estomac jusqu'au-dessous du nombril; elle se relie à angle obtus avec les flancs qui sont obliques et vastes.

La cuisse subsistante est très courte et épaisse. Elle représente un développement exagéré du système adipeux; elle a la forme d'un cône renversé, à très large base comme il convient pour porter un ventre si volumineux et les fesses qui lui font contrepoids. Elle paraît enveloppée, à la face externe, de masses fibro-graisseuses qui se prolongent par devant en une lame épaisse, y forme une sorte de molet et ne s'arrête guère qu'au voisinage du genoux. Les fesses sont brisées; mais la stéatopygie des cuisses fait préjuger celle des fesses et la cassure de ces parties saillantes en est encore une preuve. Des poils disposés par bandelettes couvrent le ventre, même au dessus du nombril. Les organes sexuels sont brisés; la brisure concorderait bien avec un assez grand développement des nymphes. Frappés de la grande épaisseur de la cuisse subsistante, les ouvriers avaient nommé ce fragment de statuette *la poire*. Ils m'ont montré la place où elle a été trouvée. Elle a été détournée avec divers autres objets très intéressants avant la réunion de la section d'anthropologie à Brassempouy. J'ignore qui la recèle actuellement, si elle avait été montrée aux membres du congrès, l'Association française aurait proclamé elle-même l'existence de la race stéatopygique à l'époque quaternaire, et cette vérité serait acceptée depuis deux ans par

tout le monde. Ce fragment de figurine est l'œuvre d'un artiste de talent.

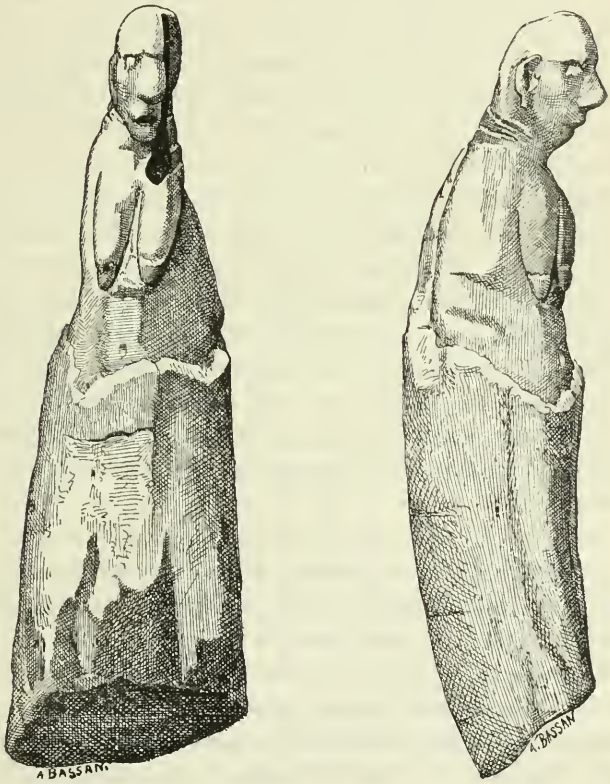

Buste de femme en dent de cheval. — Mas d'Azil. (Grandeur double).

A l'époque éburnéenne succéda l'époque magdalénienne ou tarandienne, dont le commencement coïncida avec un

changement du climat. L'atmosphère devint moins humide; le froid commença à sévir; l'homme chercha de nouveau l'abri des cavernes. Les conglomérats qui représentent les temps tarandiens sont formés à la base d'assises à sculptures en bas-relief, et à la partie supérieure d'assises à gravures. Les statuettes humaines y sont très rares parce que la ramure du renne se prête mal à la sculpture en ronde bosse, et que les éléphants étaient alors peu nombreux. J'ai cependant une figurine de femme recueillie au Mas d'Azil dans la partie inférieure de l'étage, et un bas-relief représentant une autre femme dite *femme enceinte* trouvée à Laugerie-Basse.

La figurine de femme a été sculptée dans une dent incisive de cheval. C'est un buste ciselé jusqu'au bas du ventre. Le ventre est celui d'une femme stéatopygique. Il est très épais d'avant en arrière, comprimé latéralement, proéminent en avant et il présente une bande adipeuse qui s'étend du creux de l'estomac jusqu'au-dessous du nombril. Ce buste est donc celui d'une femme appartenant à la même race que celle des statuettes éburnéennes, et comme il est entier, on peut donner ainsi qu'il suit la caractéristique de la partie féminine de cette race :

Visage en losange, pommettes des joues saillantes. (Une ébauche de sculpture représentant une tête humaine et faisant partie de la collection de M. Massénat a les pommettes très saillantes.) — Front presque droit, occupant plus du tiers du visage. — Nez gros, non épaté. — Lèvres épaisses. La lèvre supérieure avance parfois au-dessus de la lèvre inférieure. — Menton sans relief, comme celui de la mâchoire de la Naulette. — Oreilles épaisses, pourvues d'un lobe inférieur étroit, allongé, très distinct, adhérent à la joue. — Cheveux très courts, parfois hérissés. (Cette notion n'est pas absolument certaine ; l'homme pouvait avoir déjà l'habitude de les couper.) — Les seins de la femme sont longs, étroits, pendants, terminés par des bouts dont un sculpteur a peut-être exagéré la grosseur, car il leur a donné l'aspect de tettes.

(D'après un renseignement qui m'est adressé, une statuette aurait les seins piriformes et pendants.) Je n'ai pas vu cette statuette ; mais c'est possible. Dès le début de la période glyptique, il y avait déjà probablement des mélanges de races. — Diamètre antéro-postérieur, de la poitrine au dos, très grand relativement au diamètre latéral. — Ventre volumineux, latéralement comprimé et proéminent. Sa partie saillante forme une bande plate, étroite, de nature probablement adipeuse, allant du creux de l'estomac jusqu'au-dessous du nombril ; elle se relie à angle obtus avec les flancs qui sont obliques et vastes. — Cuisses courtes, épaisses, présentant un développement exagéré du système adipeux, ayant la forme d'un cône renversé à très large base. Elles ont à la face externe des masses fibro-graisseuses qui ne s'arrêtent qu'au voisinage du genou et se prolongent par devant en une lame épaisse aux contours arrondis. — Fesses brisées sur les statuettes que j'ai vues, mais certainement stéatopygiques. Il n'en peut être autrement avec le ventre et les cuisses que je viens de décrire. — Jambes grêles. — Système pileux très développé. — Poils couvrant presque tout le corps, disposés en longues bandelettes sur le ventre, même au-dessus du nombril, et sur la poitrine.

La grandeur du diamètre antéro-postérieur du thorax, l'épaisseur des lèvres, la forme des seins dénotent des affinités entre cette vieille race et la race nègre. La stéatopygie et le développement des nymphes la rapprochent des Boschismanes, dont elle est séparée par de nombreux caractères, notamment par les traits du visage. D'ailleurs la stéatopygie de la femme éburnéenne peu fort bien avoir différé de celle de la femme boschismane. Chez celle-ci elle consiste en une gibbosité graisseuse placée au-dessus du muscle grand fessier, traversée par des brides conjonctives. Celle de la femme ouolove est un ensemble de masses graisseuses interposées entre les différents faisceaux dont ce muscle se compose. Il y a donc diverses sortes de stéatopygie.

Le bas-relief de *la femme au renne*, plus connue sous le nom de *la femme enceinte*, prouve aussi la persistance de la race éburnéenne dans le midi de la France, à l'époque du tarandien inférieur. On y voit une femme couchée devant laquelle est un renne au premier plan. Elle est couverte de poils qui sont disposés en longues bandelettes sur son corps et qui, sur le mont de vénus, sont plus petits qu'ailleurs. Les seins, à peine esquissés, paraissent flasques ; le sexe est indiqué par une simple raie, et les cuisses velues, quoique présentant une forme particulière, ne sont pas stéatopygiques. C'est une femme de sang mêlé, appartenant à la race antique par le développement du système pileux et aux races relativement modernes par d'autres caractères, notamment par la forme des organes sexuels. Inversement il devait y avoir en ce temps des femmes qui, sans être velues ni stéatopygiques, étaient longinymphes. On m'a envoyé un dessin de statuette d'ivoire présentant ces caractères. N'ayant pas vu l'original et ne voulant présenter que des faits certains que j'ai pu contrôler, je n'en fais pas état.

Les gravures des amas cervidiens n'ajoutent pas grand chose aux notions que nous donnent les sculptures des assises sur lesquelles ils reposent. Elles sont généralement mal faites et représentent souvent des hommes. Le chasseur d'aurochs de M. Massénat et un homme gravé de ma collection sont velus. Leur nez est gros, leur poitrine épaisse, leurs reins non cambrés. Le chasseur d'aurochs a l'oreille légèrement pointue et paraît avoir une barbiche.

L'époque cervidienne est caractérisée par l'abondance de la flèche à base en biseau, par l'aiguille et par le harpon. Ses amas couvrent ordinairement, en stratification transgressive, ceux de l'époque précédente. Elle coïncide avec un changement de climat. Le froid continuait à sévir, mais l'atmosphère était plus humide et la neige blanchissait souvent les campagnes. Il n'est pas impossible que de nouveaux éléments ethniques soient venus alors s'ajouter aux races qui peu-

plaient déjà notre sol. Le continent atlantique[1] qui avait commencé à s'effronder dans la mer à l'époque tertiaire, n'était plus représenté que par des îles qui s'affaissaient à leur tour et dont les populations effrayées par les mouvements du sol, devaient fournir de nouveaux contingents à nos régions plus tranquilles où elles venaient chercher un refuge, comme nos populations quaternaires primitives étaient venues de l'ouest pour échapper à des cataclismes sans cesse renaissants et s'étaient installées sur les rives de nos fleuves. Ces immigrations expliqueraient la présence dans les cavernes d'ossements humains que les anthropologistes ont rapportés à la race de Cro-Magnon.

Il y a encore beaucoup de points obscurs dans l'histoire des temps glyptiques et je n'ai pas la prétention de les résoudre, mais peu à peu la lumière se fait. L'existence d'une race stéatopygique dans la région pyrénéenne en des temps si éloignés, n'est pas un des faits les moins inattendus que l'étude des stations quaternaires nous ait révélés.

De nos jours, la stéatopygie est normale chez les Boschismanes. Il en est de même de l'appendice formé par les nymphes. On rencontre la même conformation chez beaucoup de femmes hottentotes. Revoil en a observé des cas nombreux dans le Somal, où il y a des mélanges de races. On en a signalé des cas isolés chez les femmes des Namaqua, des Cafres, des Nigritiens du Nil et même, suivant Hartmann, chez celles des Berbères et des Bongos. Trémeau de Rochebrune a décrit la stéatopigie particulière des femmes ouoloves.

Les nègres regardent la gibbosité fessière comme une beauté, et ils s'efforcent de la développer chez leurs femmes par une nourriture appropriée.

Les anciens Egyptiens ont connu des populations stéatopy-

[1] L'existence de ce continent et son effrondement aux temps glaciaires a été démontrée d'une manière très lumineuse par M. de Lapparent dans une brochure qu'il a récemment fait paraître. Les preuves géologiques qu'il en a données sont décisives.

giques. La reine Hatasou ayant ordonné une expédition pacifique au pays des aromates, fit édifier le temple de Deir-el-Bahari pour en perpétuer le souvenir. Dans ses bas-reliefs, on voit les chefs des gens de Poun offrir spontanément les produits de leur sol au général égyptien débarqué sur leur rivage. L'un d'eux est accompagné de sa femme remarquable par ses gibbosités fessières. Le docteur Hamy a démontré que le pays de Poun n'était autre que le Somal, sur les bords de la mer Rouge, où il y a encore beaucoup de femmes stéatopygiques et des populations de races mêlées.

La stéatopygie disparaît vite par le croisement. L'allongement des nymphes est un caractère plus tenace. On le rencontre presque partout en Afrique. Il est commun, même sur la côte occidentale de ce continent, dans les vallées du Rio-Nunès et de la rivière de Mellacorée. Il est normal chez les femmes abyssiniennes, les Coptes et les Maures. Aussi l'usage de la circoncision des filles s'est-il établi sur les bords du Nil. Pline et Strabon en font mention. Voici en quels termes Pline s'exprime : « *Nymphæ aliquando enormes sunt, quare* « *Coptæ et Mauri circuncident.* »

Il y avait donc, au temps anciens, sur la terre des Pharaons et dans les pays voisins, une population qui n'était pas sans affinité de race avec celle qui prospérait dans la région pyrénéenne, aux temps glyptiques, et sans vouloir assimiler des peuplades qui différaient sans doute sous beaucoup de rapports, il convient de remarquer que les anciens habitants de l'Europe occidentale et de l'Afrique étaient plus ou moins liés par deux caractères communs existant chez les femmes : le développement des nymphes qui était presque général et la stéatopygie qui était beaucoup moins répandue. D'où venaient ces troupes humaines ? De l'ouest apparamment, à moins qu'elles n'aient été autochtones. Si après la brillante floraison des arts plastiques dans notre pays, pendant les époques de Solutré et de la Madeleine, ce fut sur les bords du Nil, qu'au sortir d'un long assoupissement, ces arts se réveillèrent avec un cachet nouveau que leur imprimèrent le

climat, l'époque et les différences qui se manifestent toujours même entre des races plus ou moins voisines, il ne faut pas s'en étonner; le trajet de la terre de Gaule à celle d'Egypte leur fut facilité par l'affinité des populations. D'ailleurs, l'assoupissement des arts entre la fin de la période glyptique et le commencement de l'époque égyptienne, fut peut-être un peu plus apparent que réel; car ceux qui savaient sculpter l'ivoire et la ramure de renne savaient aussi faire avec le bois des œuvres moins durables qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous.

Je précise mes conclusions :

Il y a eu dans la région pyrénéenne, au commencement des temps glyptiques, une race humaine velue, caractérisée par l'allongement des nymphes et la stéatopygie chez la femme. Elle a probablement duré pendant toute cette période; elle a certainement persisté jusqu'aux temps cervidiens.

A côté d'elle, il y a eu certainement, au moins pendant toute la durée des temps tarandiens, des peuplades dont les femmes avaient les nymphes masquées par les grandes lèvres.

Je ne me dissimule pas qu'il serait téméraire de classer les races humaines en prenant pour base unique la conformation des organes sexuels de la femme. Mais la race éburnéenne présente beaucoup d'autres caractères que j'ai énumérés. Les populations dont les femmes avaient les grandes lèvres normalement développées, appartenaient sans doute à la race de Cro-Magnon dont on connaît le squelette.

L'allongement des nymphes reparaît souvent par atavisme, en Europe. On en a signalé des cas jusqu'à Leipzig. Il y a aussi chez nous des femmes très adipeuses; cependant je ne crois pas que l'atavisme ait jamais reproduit la véritable stéatopygie chez les races modernes de nos pays. La population de la terre de Gaule était très clairsemée pendant la période glyptique. Elle a été en quelque sorte submergée et en partie détruite par le flot des envahisseurs néolithiques. La destruction a été d'autant plus grande que les différences de races

étaient plus considérables. Généralement, aux temps anciens, les femmes des vaincus étaient épargnées, même quand tous les hommes étaient massacrés. Mais lorsque la différence de conformation portait sur les organes sexuels, la répulsion d'une race bien tranchée pour une autre très dissemblable peut avoir amené l'immolation d'un grand nombre de femmes. Ainsi s'explique l'abscence de gibbosité fessière dans les populations actuelles de l'Europe. D'ailleurs je l'ai déjà dit, ce caractère ne résiste guère à des croisements réitérés. On peut cependant considérer comme une trace d'atavisme, le goût qu'ont de nombreuses personnes pour les formes opulentes de la partie inférieure du tronc. C'est ce goût qui a imposé aux femmes l'usage du pannier, de la crinoline et du pouf.

L'un des Secrétaires : Ed. Cuyer.

602e SÉANCE. — 17 mai 1894.

Présidence de M. Dareste.

M. le Président. — Depuis notre dernière réunion, la Société a perdu 3 membres :

M. Dupont White, mort le 16 mars, était entré à la Société le 15 décembre 1892.

M. Georges Pouchet, professeur d'anatomie comparée au Muséum, mort le 30 avril. Il avait été nommé membre de la Société d'Anthropologie dès la 3e séance (7 juillet 1859), et il en fit partie pendant 10 ans.

Il quitta notre Société en 1869. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages et de mémoires scientifiques. Le premier ouvrage qu'il ait publié, est un ouvrage d'anthropologie, ayant pour titre : *De la pluralité des races humaines.*

M. Brown-Séquard, membre de l'Académie des Sciences et professeur de médecine au collège de France, était un des dix-neuf fondateurs de la société. Il avait pris part à nos discussions ; mais, appelé à remplir les fonctions de médecin d'un hôpital à Londres, il quitta la France et fut nommé associé étranger, le 21 juin 1860. Depuis cette époque, il a cessé de prendre part à nos travaux. Cependant il n'avait pas cessé d'appartenir à la Société et, depuis 1889, il figurait sur la liste des membres honoraires.

Ce n'est pas ici le lieu de rappeler les célèbres travaux qui l'avaient placé au premier rang des physiologistes de notre temps.

MM. Pouchet et Brown-Séquard, ayant demandé qu'aucun discours ne fut prononcé à leurs obsèques, la Société d'Anthropologie ne s'y est pas fait représenter.

CORRESPONDANCE.

— Envoi, par le ministère de l'Instruction publique, d'une ampliation de l'arrêté de classement parmi les monuments historiques, conformément à la demande formulée par la Société, du dolmen en allée couverte sis au lieu dit « *Dessus le clos Bastard* », *terroir de Vic-sur-Aisne* (*Aisne*).

— Lettre de M. le Baron de Baye, informant la Société que le prochain *Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques* ne pourra se tenir à Constantinople, ni à Athènes, contrairement au désir exprimé par le précédent congrès tenu à Moscou. Le gouvernement russe est entré en pourparlers à ce sujet avec le gouvernement roumain.

— Circulaire de la Fédération archéologique et historique de Belgique, annonçant la réunion de son 9e congrès à Mons, du 5 au 8 août 1894.

— Lettre de M. le Dr Paul Aubry, de Saint-Brieuc, demandant à être désigné comme délégué de la Société au *Congrès d'hygiène et de démographie de Buda-Pesth.*

M. G. de Mortillet, sans viser spécialement cette demande,

n'est pas d'avis que l'on nomme des délégués à des congrès, attendu que ces délégués peuvent avancer ou soutenir des opinions qui pourraient être considérées à tort comme étant celles de la Société.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL fait observer que les délégués d'une Société à un congrès représentent cette Société sans que leurs opinions cessent, pour cela, d'être purement personnelles, et que leur nomination est simplement un acte de sympathie envers le congrès.

La demande de M. Aubry, mise aux voix, est accordée.

M. ESCHENAUER demande à être délégué par la Société au *Congrès archéologique de France* qui se réunira à Saintes et à La Rochelle. Cette demande, mise aux voix, est accordée.

ÉLECTIONS ET CANDIDATURES.

MM. G. de Mortillet, Salmon, A. de Mortillet, Hervé, Mahoudeau, Letourneau, Collignon, Hovelacque et Manouvrier proposent de conférer à M. LE Dr LIVI, de Rome, actuellement correspondant étranger, le titre de membre associé étranger.

OUVRAGES OFFERTS.

GUIDA (Dr SALVATORE). — *Il foglio di sanita nel libretto personale del soldato e la matricola sanitaria* (Est. dal *Giornale di medicina militare*), in-8, 58 pages. Rome, 1879.

— *Note sulla maniera di raccogliere i caratteri fisici e gli antropometrici* (Est. dal *Giornale di medicina militare*), in-8, 24 pages et figures. Rome, 1879.

LOMBARD-DUMAS (A.). — *Catalogue descriptif des monuments mégalithiques du Gard*, in-8, 91 pages et planches. Nîmes, 1894.

PÉRIODIQUES.

Articles à signaler : *Revue mensuelle de l'École d'Anthropologie*, 15 mai 1894. — F. Schrader : Géographie anthropologique

de l'Europe; — G. Romain: Gisement quaternaire sous-marin de la plage du Havre (avec 3 figures).

Bulletin de la Société dauphinoise d'Ethnographie et d'Anthropologie, n° 1, 1er mai 1894. — H. Muller: Présentation d'objets préhistoriques trouvés aux Balmes de Fontaine; — Dr A. Bordier: Coup d'œil sur la population néolithique dans le Dauphiné et en Europe; — Dr Prompt: Légendes de l'Oisans.

Archives de médecine navale et coloniale, mai 1894. — Dr Brevon: Contribution à la géographie médicale; le pays des Sous-sous. Topographie médicale de la Guinée française, mœurs et coutumes des habitants.

Journal des Savants, février 1894. — Barthélemy-Saint-Hilaire: Les livres sacrés de la Chine.

The american anthropologist, january, 1894. — A. S. Gatschet Songs of the Modoc indians; — S. R. Steinmetz: Suicide Among primitive Peoples; — N. B. Hewitt: Era of the formation of the historic league of the Iroquois; — A. F. Chamberlain: Words expressive of Cries and Noises in the Kootenay language; — W. H. Holmes: Caribbean influence in the prehistoric art of Southern States; — H. C. Mercer: Indian jasper mines in the Lehigh Hills.

Archivio per l'Antropologia e la Etnologia, vol. XXIII, fasc. 3. — E. Regalia: Sulla fauna della grotta dei Colombi; — P. Marco: Intorno ad alcune varietà ossee; — I. Danielli: Crani ed ossa lunghe di abitanti dell' isola d'Engano.

M. Félix Regnault. — Je donne à la Société d'anthropologie deux articles sur la mode parus dans la *Nature* (7 avril et 19 mai) et un sur la cause des déformations ethniques (*Tribune médicale*, 27 mars). Je me suis attaché dans des différents articles à étudier l'influence de l'exagération dans la mode et nos coutumes.

Si on examine une mode telle que le soulier à poulaine, on observe qu'au début la pointe était modeste; peu à peu, pour se distinguer des autres, chacun s'est ingénié à allonger cette pointe, de sorte que cette dernière a mis plus d'un siè-

cle pour arriver à sa longueur maxima; on l'attacha au genou à la fin du quatorzième siècle, elle avait débuté vers le milieu du treizième! Par contre les poulaines disparurent brusquement en 1428 et le soulier carré succéda.

On pourrait multiplier les exemples dans le même sens : telles les manches du péliccon, d'abord étroites au XIIIe siècle qui s'élargirent peu à peu pendant tout le quatorzième, telles les fraises ou collerettes du XVe siècle, la crinoline, etc., etc.

La mode évolue donc comme un organisme. Un vêtement a une période d'agrandissement, atteint un summum, puis arrive la décadence.

Les déformations ethniques suivent la même loi. C'est en exagérant le volume des ornements d'oreille, que bien des peuples ont abouti à dilater le lobule au point de lui faire toucher l'épaule.

Il est de même des botoques qu'on introduit dans les lèvre, des anneaux parfois si pesants, etc., etc.

Je me propose de pousser plus loin encore cette recherche et de montrer l'influence du principe d'exagération sur l'idée que nous nous faisons du beau. « Le crapaud admire sa crapaude », dit-on, et chaque homme préfère à tous autres les traits de sa race. Il fait plus encore, il exagère ces traits et cette exagération constitue pour lui l'idéal.

C'est ainsi que parmi les nègres Africains, certaines négresses allongent les mamelons du sein en se les faisant pincer par un insecte myrmice; d'autres se font piquer le sein par des fourmis pour en augmenter le volume. Certains nègres font gonfler leur lèvres au moyen d'épines. Les Ouoloves augmentent le prognathisme maxillaire. Les peuples (Malais, Hottentots, etc...) à nez platyrriniens l'aplatissent davantage, d'autres (Persans) exagèrent un nez naturellement aquilin.

Les Peaux-Rouges qui ont peu de barbe l'épilent; chez les Ainos, très velus, les femmes simulent des moustaches avec un fard bleu.

La fard sert à exagérer les traits de la race. Les Orientales noircissent leurs yeux avec le koheul; dans l'Egypte anti-

que on prolongeait horizontalement par un coup de pinceau horizontal la commissure externe de l'œil. Les Japonaises augmentaient l'obliquité des yeux par un trait oblique en haut et en dehors.

Au reste, dans les kakemonos, les artistes Japonais si estimés ont reproduit la Japonaise idéale avec des yeux d'une obliquité telle qu'on n'en puisse rencontrer de semblable dans la réalité.

Le profil grec lui-même n'est qu'une exagération d'un type devenu chez nous exceptionnel, mais qui devait se rencontrer plus fréquemment dans l'antiquité.

Le principe d'exagération est inhérent à la nature humaine. On pourra le retrouver dans la plupart de nos actes, il aidera à comprendre les faits historiques, on pourra probablement le retrouver dans l'évolution du langage, et les quelques lignes qui précèdent ne donnent qu'un faible aperçu de son importance.

OBJETS OFFERTS.

Remèdes et poisons de l'Indo-Chine.

M. Paul Denjoy, procureur de la République à Bac-Liêu (Cochinchine française), offre à la Société les objets suivants :

A : Modèle-spécimen d'un flacon chinois pour médicaments (vide).

B : Flacon contenant de l'huile dite dau-nhu-y.

C : Une pilule dans son enveloppe de cire. Cette pilule est un remède contre la suppression des règles par suite d'anémie.

D : Un bâton d'une composition employée par les indigènes de bac-liêu (pointe de ca-mau, Cochinchine) contre la morsure du Cobra Capel (Naja Tripudians). En annamite, cet animal se nomme con ran-ho, le serpent-tigre.

E : Un tube en bambou, cacheté par moi, en 1890, et contenant du poison végétal dont font usage les tribus moï (Cham, Stieng.), tribus installées sur les rives du fleuve dong-naï

(traduction : Région du Cerf) dans sa partie supérieure, au nord des arrondissements français de BIÊN-HOA et THU-DAU-MÔT (Cochinchine orientale) derrière la ligne des monts du BINH-THUAN et jusque vers le Laos inférieur.

Ce poison, quand il m'a été remis, avait une consistance sirupeuse. Il était noirâtre, sans odeur. Je l'ai obtenu d'un indigène Moï, qui en avait à peu près un demi-litre dans un grand bambou et s'occupait, au moment précis où je survins, à préparer des flèches.

Le lieu où je me trouvais alors se nomme BÉ-NUM : il est en pleine forêt, à une dizaine de kilomètres au nord des premières cataractes du Dong-Naï.

Ce voyage m'avait demandé dix jours de marche, aller et retour, en quittant BIÊN-HOA, où j'exerçais, en 1890, les fonctions intérimaires de Président du Tribunal.

J'avais avec moi une dizaine de coolies annamites, deux charrettes à bœufs que nous avons dû faire rétrograder dès le village de Trian, car les sentiers étaient trop étroits dans la forêt.

Le pays n'est pas dangereux. Le tigre est le seul ennemi à redouter, la nuit. Il y a des éléphants sauvages. Les Moï sont très craintifs. Le pays est très fiévreux.

F : Diverses flèches empoisonnées, (même provenance que le poison).

G : Un tube en bambou, contenant du tabac moï, (même provenance que les flèches et le poison).

COMMUNICATIONS.

AN-NAM. — Médecins et sorciers. — Remèdes et superstitions. — Psylles. — Cobra Capels.

PAR M. PAUL DENJOY.

Procureur de la République à BAC-LIÊU (Cochinchine française).

I. — MÉDECINS ET PHARMACIENS.

En Indo-Chine, la médecine est exercée concurremment par les Annamites, les Cambodgiens et les Chinois.

Les Annamites préfèrent de beaucoup la sorcellerie. Quelques-uns d'entr'eux, cependant, connaissent des recettes qui sont des secrets de famille et les emploient à la guérison de leurs malades.

Les remèdes sont livrés directement par le médecin, tout préparés.

Quelquefois, c'est un pharmacien chinois qui est chargé de l'ordonnance, mais le cas est rare.

En Annam, l'exercice de la médecine est libre, il n'est soumis à aucune formalité, à aucun contrôle.

Les poisons les plus violents sont maniés et vendus en toute liberté.

La précaution qui consisterait à interdire la manipulation et la vente des drogues réputées dangereuses, serait le plus souvent inefficace, car les poisons sont répandus dans la nature avec une profusion considérable et il faudrait plutôt interdire au sol de les produire qu'aux indigènes de s'en servir.

Les malfaiteurs (AN-TROM) emploient des essences soporifiques qu'ils brûlent pendant la nuit et dont ils dirigent, avec des tubes en bambou, la fumée dans les chambres occupées par les personnes qu'ils veulent dévaliser.

Ils pénètrent ainsi, de nuit, sans aucun risque, auprès de leurs victimes endormies, qu'ils ne maltraitent nullement, mais qu'ils dépouillent complètement, leur enlevant même leurs bijoux, bagues au doigt, colliers autour du cou, boucles aux oreilles.

Quelques-uns de ces voleurs de nuit poussent l'audace jusqu'à s'offrir un souper chez les dévalisés.

Ceux-ci ne se réveillent que le lendemain à une heure fort avancée.

En proie à des douleurs de tête très violentes, les patients sont, pendant deux ou trois jours, comme hébétés et ont des nausées fréquentes.

Peu à peu tout se dissipe et le malaise disparaît.

Les Cambodgiens, principalement, font usage des poisons végétaux, qu'ils emploient avec une très grande habileté.

Leurs médicaments sont livrés par des médecins — plutôt sorciers — qui sont également dépositaires de recettes dont le secret est parfaitement gardé dans la famille.

Ils prétendent connaître le philtre d'Amour et leurs médecins vendent fort cher une huile incolore dont les jeunes gens imprègnent leurs lèvres dans l'espoir de séduire les jeunes filles, grâce au pouvoir magique de ce liquide.

Les bonzes cambodgiens, non loin de leurs monastères et les bonzes annamites près de leurs pagodes, établissent — sous leur direction — des asiles où les malades sont soignés gratuitement.

Les ressources de ces hôpitaux proviennent de la charité publique et des dons généreux des malades.

Les soins sont donnés par les bonzes eux-mêmes avec beaucoup de sollicitude et de dévoûment.

Certaines personnes riches ne dédaignent pas de se faire transporter dans ces asiles, espérant que la guérison sera plus complète, en raison de la protection des ministres de Dieu, sous laquelle elles viennent se mettre en entrant à l'hôpital.

La médecine la plus sérieuse, la plus répandue et aussi la

plus éloignée des pratiques superstitieuses, est celle qu'exercent les Chinois.

Ceux-ci tiennent également la pharmacie. Ils consultent, et vendent aussitôt les médicaments qu'ils ordonnent.

Leurs officines sont luxueusement installées, comparativement aux autres magasins.

Leurs onguents sont disposés dans de petits vases en porcelaine bleue et cachetés de papier rouge portant en caractères, le nom du remède et la marque de la maison.

De petits flacons, très légers, en verre de couleur, fermés par de minuscules bouchons de liège qu'assujettit une calotte de cire vierge, colorée en vert ou en rouge, contiennent des liqueurs précieuses.

Certains remèdes sont administrés sous forme de pilules, assez volumineuses, d'un goût fort désagréable, que la réglisse vient cependant quelque peu corriger. Ces pilules sont enfermées dans des capsules en cire, grosses comme des petits œufs de pigeon, qui préservent la composition du contact de l'air extérieur et que l'on brise au moment de prendre le remède.

Ces médicaments constituent les spécialités expédiées directement des maisons connues de la capitale du Nord (BAC-KINH et par corruption par les Européens : PE-KIN) ou des grands centres de la Chine et vendues par les pharmacies de la capitale de l'Ouest (DONG-KINH, par corruption pour les Européens TON-KIN) de l'AN-NAM (SUD-PACIFIQUE) et de la province de NAM-KY (Cochinchine méridionale), comme en France nos pharmaciens sont dépositaires des pilules Suisses ou du vin Auguet.

Parmi les spécialités les plus populaires, on peut citer les pilules contre le choléra, très petites et d'un rouge brique, dans la composition desquelles entrent l'écorce de Mangoustan, et diverses essences des tropiques, Santal, KI-NAM, bois d'aigle, colombac.

Le DAU-NHU-Y est une huile médicinale qui donne d'excellents résultats pour les migraines et généralement pour les fatigues générales de toutes sortes.

On l'applique par friction sur les tempes et on aspire fortement après s'être frotté les narines de ce liquide.

Un froid subit se produit par évaporation qui donne de véritables soulagements. La base de cette liqueur est le camphre. Cette huile rappelle quant aux effets le crayon contre la migraine si connu à Paris.

Mais ces spécialités constituent des exceptions, comme on le conçoit aisément : le médecin préfère rédiger une ordonnance et composer lui-même le remède qu'il ordonne au malade.

La médecine chinoise est presque entièrement basée sur les végétaux.

Dépositaires de secrets qui se transmettent avec l'officine, les médecins chinois ne suivent, en Indo-Chine, d'autres cours que ceux faits par le patron dont ils sont les élèves et les futurs associés ou successeurs.

Des livres — le plus souvent des manuscrits — très anciens et toujours écrits en langue chinoise, constituent tout le bagage de ces savants, d'un genre spécial, comme on le voit.

L'élève travaille plusieurs années auprès de son maître, consulte les ouvrages qu'on veut bien lui confier et sous l'œil du praticien, fait son stage, en servant de garçon de laboratoire.

L'aspect sévère, les yeux cachés par de grosses lunettes aux verres épais, le médecin tâte toujours le pouls de son malade et ne manque jamais de lui faire exhiber sa langue. Puis, il inspecte les yeux du sujet et lui pose ensuite une série de questions qui doivent déterminer le diagnostic. Enfin il écrit sur une feuille de papier de riz, en caractères chinois, l'ordonnance que, sous sa direction, l'élève va exécuter.

Tout aussitôt, parmi les simples, les graines, les feuilles sèches et les tiges de toutes sortes que recèlent les tiroirs du laboratoire, le stagiaire choisit et dose consciencieusement suivant les données fournies par son maître.

Il est rare d'ailleurs que le remède ordonné ne figure pas

dans les livres dont le médecin est possesseur et en ce cas, celui-ci se contente de mentionner sur l'ordonnance le nom ou le numéro du médicament à composer.

L'élève se rapporte au codex de la pharmacie, y trouve la formule et l'exécute.

En général, les graines, simples, feuilles et tiges qui, dosées, pesées, doivent, en combinant leurs essences, former le remède convenable, sont ainsi remises aux malades, et il leur est ordonné de les faire bouillir chez eux, dans une quantité déterminée d'eau potable dont la réduction par l'ébullition leur est indiquée d'une façon stricte.

Après avoir enfermé dans différentes petites boîtes de carton ou de bois, les éléments qui doivent entrer dans la composition du médicament ordonné, le médecin remet le tout au client, en lui disant par exemple :

« Vous introduirez toutes ces plantes dans un pot en grès « où vous jetterez un grand verre d'eau, puis vous mettrez le « tout sur un feu vif et laisserez réduire jusqu'à ce que tout « le liquide puisse contenir dans une tasse à thé. A ce mo- « ment, vous retirerez avec précaution la liqueur que vous « boirez chaude ».

Les remèdes sont presque toujours pris au lit et le médecin recommande le repos, le sommeil même si c'est possible.

En effet, les potions administrées exercent toujours une action très violente sur l'organisme : ce sont comme on le dit vulgairement des *remèdes de cheval*.

En langue annamite, REMÈDE, MÉDICAMENT, se traduit par le mot TABAC (THUOC). L'expression est au moins curieuse, elle est peut-être explicable, si l'on songe au rôle que les plantes jouent dans la médecine du pays.

Cependant, il est utile de remarquer que les superstitions et les remèdes empyriques ont une grande importance.

Les griffes de tigres, le poil de leurs moustaches, la corne brulée et pilée de certains cerfs, les ongles des panthères, la peau des serpents, tous ces éléments entrent dans la confec-

tion des drogues les mieux combinées et prennent place à côté des toxiques les plus sûrs.

C'est le côté original de cette médication.

La confiance que les gens du pays conservent pour les médicaments ordonnés par leurs médecins établirait peut être que quelques-unes au moins d'entr'elles peuvent produire des effets sérieux. Il est à regretter seulement que la superstition soit restée à côté de l'expérimentation et qu'elle l'ait entravée.

Ainsi le fiel de singe est particulièrement recherché. Le singe n'a rien à faire dans la médication rationnelle : c'est la superstition.

Le fiel, au contraire, à quelqu'animal qu'il appartienne, peut être très utile.

J'en ai vu faire l'emploi comme vomitif et je dois à la vérité cet hommage que l'action du fiel de singe est particulièrement énergique.

Il n'est pas rare de constater des suicides par empoisonnement. Le poison le plus employé est l'opium délayé dans un peu de vinaigre.

Malgré le péril où se trouve le malade, celui-ci est très fréquemment ramené à la vie par des vomitifs qu'on lui fait prendre.

Quelquefois on emploie le procédé suivant :

Une serviette mouillée et plongée dans des liquides naturels malpropres et répugnants, est enfoncée très-avant dans la bouche puis retirée brusquement.

Le dégoût provoque des nausées qui sauvent l'empoisonné.

Les indigènes ont une telle confiance en leurs médecins, qu'ils consultent très rarement, et pour ainsi dire jamais, le médecin européen.

Je dois cependant faire observer que quelques idées d'Europe ont réussi à se faire jour : La quinine a pris droit de cité en Extrême-Orient.

L'indigène en apprécie les vertus et volontiers s'adresse

aux pharmaciens européens pour obtenir de la KI-NINH dans le cas de fièvre intense.

Il s'est formé, comme une ligue, comme une conspiration des médecins asiatiques contre la quinine et habilement on a fait courir dans le peuple ce bruit : « que si un malade prend « de la KI-NINH, *lorsqu'il a la langue blanche*, il meurt presque « aussitôt. »

Sous l'influence du gouvernement français et grâce au zèle des médecins de la marine, détachés aux colonies, la vaccine commence à être parfaitement connue : Elle est également très appréciée.

Lorsque le médecin vaccinateur passe dans un village, il est rare qu'un seul enfant échappe à sa lancette.

Les parents viennent de très loin pour faire vacciner leur progéniture.

Mais en dehors de ces deux cas, le médecin européen est peu consulté.

Cependant les médecins asiatiques ignorent d'une façon absolue la chirurgie et ne la pratiquent jamais : il répugne également aux indigènes de se soumettre aux opérations chirurgicales et ils espèrent toujours la guérison par l'effet du médicament qu'ils absorbent.

Quand rien ne réussit et qu'une issue fatale est redoutée, on se jette entre les mains des sorciers.

II. — LES SORCIERS : THAY-PHAP.

La sorcellerie joue un grand rôle en Extrême-Orient.

Les Chinois sont peut-être les seuls qui sourient sceptiquement à la vue de ces pratiques superstitieuses.

Et encore, en acceptent-ils beaucoup !

Les Annamites et les Cambodgiens sont les plus fervents adeptes des sorciers.

Ceux-ci sont des hommes du peuple aux allures toujours étranges. Ils paraissent sincères et je ne serais pas éloigné

de supposer qu'ils soient les jouets de maladies nerveuses.

Les gens du pays croient fermement aux esprits, gnômes ou démons qu'on désigne communément sous le nom de MA-QUI, en langue annamite.

Ces esprits sont le plus souvent des êtres malfaisants, ou tout au moins dangereux.

Les bons esprits habitent les régions éthérées : ce sont les génies : THAN, et ceux-ci ne sont pas à craindre.

On les respecte, on les vénère comme des dieux, mais on ne les invoque pas comme protecteurs, persuadé que leur nature supérieure les écarte des misères de ce monde et que dans leur béatitude quasi-divine ils restent indifférents aux choses d'ici-bas, par dégoût de la vie matérielle dont ils ont pu enfin se débarrasser, après les séries d'épreuves auxquelles tous les humains sont soumis à travers leurs existences successives.

Les esprits de la terre, les maudits, se réunissent souvent la nuit aux carrefours, à l'entrecroisement des routes, sur les ponts, dans les bois profonds, sur les tombes.

Les lucioles les éclairent de leurs phosphorences intermittentes.

On conjure ces démons en fixant aux endroits hantés de petites tablettes en bois, peinturlurées de blanc et sur lesquelles on trace des caractères magiques.

Ces MA-QUI se plaisent à faire du mal aux humains. Ils ont la faculté de se glisser chez les êtres vivants, de les pénétrer, de les posséder et ils ne les quittent souvent qu'après les avoir plongés dans la mort.

L'état de maladie, c'est la possession de l'être par l'esprit du mal.

Les affections lentes, les langueurs sont l'œuvre de ces démons, car la torture est un jeu pour ces monstres dont on n'ose parler qu'à mi-voix, avec un accent de terreur respectueuse, sans se permettre une imprécation par crainte de vengeances terribles.

C'est ainsi que, lorsque plusieurs enfants meurent, à inter-

valles rapprochés dans une même famille, on s'imagine qu'un MA-QUI est jaloux des noms donnés aux enfants morts.

Et, en effet, les Annamites se plaisent à donner à leurs enfants des noms de vertus, de fleurs, d'objets précieux, en un mot des noms distingués ou poétiques. Certains enfants se nomment PHUOC (vertu); SEN (lotus), KIM (or).

Si leur mort prématurée a fait supposer que l'esprit orgueilleux s'est vengé, les familles, pour soustraire les nouveau-nés à cette jalousie féroce, leur donnent des noms dégradants : KIÈT (dysenterie).

Le sorcier seul peut aller droit au démon, lui parler en face, l'effrayer.

Il passe, aux yeux du vulgaire, pour un être possédé, comme les devins de l'antiquité et ses allures étranges, son regard égaré, sa figure émaciée, ses paroles le plus souvent incohérentes, même dans la vie ordinaire, confirment le peuple dans les idées qu'il professe à l'égard du sorcier.

Comme les esprits sont censés mûs par des sentiments analogues aux sentiments humains, il existe deux façons de les conjurer : la prière ou la menace.

Par la douceur, les simples mortels obtiennent, paraît-il, des grâces plus faciles et c'est toujours le moyen qui est mis le premier en œuvre.

On fait à l'esprit des offrandes de fruits, de viandes, de riz et même d'alcool.

Des villages dont la population est décimée par le choléra, offrent en grande pompe, un porc de lait « suprême délicatesse », des bananes, des oranges et des letchis.

Sur un radeau formé de troncs de bananiers reliés entr'eux par des fils de rotin, on installe des plateaux chargés de victuailles et de fruits.

Des sapèques d'étain et de cuivre sont déposées auprès de ces plats et de petites bougies d'encens fument autour de cet autel flottant, qu'après de grandes prières et de solennelles salutations, on abandonne au courant du fleuve.

Les populations espèrent ainsi que l'esprit du choléra

apaisé par ces dons gracieux, consentira à venir prendre place sur le radeau où ses appétits peuvent être satisfaits et qu'ainsi le fléau personnifié quittera le territoire de la commune pour passer chez les voisins.

Le choléra est mis poliment à la porte avec tous les honneurs dûs au rang qu'il occupe parmi les calamités de ce monde.

Un autre exemple de ce mode d'apaisement est celui tiré du sacrifice du poulet.

On suspend un poulet, les pattes ficelées au haut d'un pieu fiché en terre et on le plume tout vivant, en faisant l'éloge de sa chair : le but est d'exciter l'appétit de l'esprit invoqué.

Puis on demande à l'esprit, d'accorder une grâce déterminée, en récompense de l'offrande, et enfin, d'un coup sec on tranche le cou de la victime.

Ces invocations sont faites sur un ton mélancolique qui donne à la cérémonie un caractère très original.

Le sorcier n'intervient que pour les actes énergiques : il exorcise et met le démon en déroute.

Le malade qu'on suppose possédé de l'esprit mauvais, est étendu sur une natte de joncs tressés. Des feuilles de prières, (des papiers dorés) sont répandus autour de lui et de grands cierges sont allumés.

Quelques domestiques, armés de bâtons, attendent le signal pour frapper, à tour de bras, sur des tam-tam, des gong et des cymbales.

A l'extérieur de la maison sous la vérandah, une table a été disposée, recouverte d'un tapis d'autel en drap rouge, orné de passementeries et de dessins mystiques.

Cependant le sorcier s'avance à pas comptés, majestueusement. Son accoutrement est bizarre. Il est coiffé d'un bonnet pointu. Ses cheveux sont épars sur ses épaules.

Le visage est peint, les sourcils allongés et relevés vers les tempes, les lèvres cerclées de lignes blanches et noires.

Il s'approche de la table préparée, lève ses bras au ciel et prononce à très haute voix des paroles magiques n'ayant de

sens dans aucune langue humaine. Sa poitrine est oppressée, ses yeux s'enflamment. On voit grandir en lui l'émotion et les assistants se disent tout bas qu'un génie l'anime.

Alors, ses paroles gutturales et brèves, deviennent bientôt saccadées, entrecoupées de hoquets nerveux. Ses gestes sont désordonnés.

Il saisit fièvreusement quelques feuilles de papier, y trace nerveusement des inscriptions cabalistiques puis, les jette au feu ou bien les dévore avec frénésie.

Enfin, au moment où son exaltation est extrême, il pénètre en courant dans la maison, et poussant des cris horribles, des hurlements de bête fauve, il danse une sarabande échevelée autour du malade immobile, silencieux, religieusement recueilli.

Les domestiques frappent à coups redoublés sur les tam-tam, sur les gong, sur les cymbales — et cette cacophonie abominable est augmentée encore par les cris sauvages que poussent, à qui mieux mieux, tous les assistants entraînés par le démoniaque sorcier.

Enfin, épuisé, brisé, congestionné, le sorcier se raidit et tombe privé de sens.

On s'empresse autour de lui.

La cérémonie est terminée; l'esprit malin a dû s'enfuir effrayé par ce tapage et croyant avoir affaire à un démon plus méchant que lui-même.

Si le malade ne va pas mieux le lendemain, on juge que l'esprit a résisté et on recommence de plus belle.

Le sorcier n'est par incriminé : son échec prouve seulement la puissance de l'esprit et le danger extrême de la maladie.

Pour établir leurs mérites, beaucoup de ces THAY-PHAP — comme on les appelle — jouent avec les serpents les plus dangereux : ce sont des psylles très originaux.

Certains d'entr'eux connaissent une essence — dont je n'ai pu, malgré mes recherches, obtenir le secret — qui rend les reptiles les plus dangereux, absolument inoffensifs.

Comme la chair du serpent se mange en AN-NAM et que la peau est employée par les médecins chinois dans les remèdes du pays, certains individus passent leur vie à capturer des serpents.

Leur système est fort simple :

La main droite enduite de cette essence que je ne puis définir mais dont je connais l'odeur particulièrement fade et désagréable, ils parcourent la campagne, cherchant des trous de serpents et, sans plus de précautions, ils introduisent franchement dans les trous leur main droite à l'aide de laquelle ils capturent de très gros serpents.

Ces reptiles paraissent hebétés.

Le COBRA CAPEL (NAJA TRIPUDIANS) est fort répandu dans l'arrondissement de BAC-LIÊU : sa blessure est mortelle.

Cependant certains Annamites, très connus dans l'arrondissement dont je parle, connaissent un remède qu'ils déclarent infaillible contre les morsures du COBRA.

J'ai pu obtenir une petite quantité de ce médicament qui s'administre de la façon suivante :

Mâché et imprégné de salive, on l'applique en emplâtre sur la blessure faite par le NAJA, après avoir opéré une énergique succion de la plaie.

Puis on avale une partie du médicament et tout danger est conjuré.

Loin de moi la pensée de garantir l'éfficacité du remède.

J'en ai vu cependant faire l'application avec succès sur des chiens en ma présence, et les résultats ont été très concluants : mais il n'est pas de ma compétence de traiter ces questions.

Je me borne à décrire les mœurs du pays, les usages et les pratiques dont j'ai été témoin et je remets bien volontiers à la Société d'Anthropologie, pour les analyser, si cela paraît utile, les quelques échantillons que j'ai rapportés d'Indo-Chine.

1° Un flacon d'huile DAU-NHU-Y contre les migraines.

2° Une pilule, cachetée de cire, en forme d'œuf : ordonnée

pour opérer le rétablissement des règles chez les femmes anémiques.

3° Un bâton de la composition employée contre les morsures du Cobra Capel.

4° Un tube de bambou, scellé par moi en 1890, et contenant du poison végétal : ce poison est employé par les tribus Moï (arrondissements de Biên-Hoa et de Thu-Dau-môt). Il paraît qu'il peut-être bû et absorbé sans provoquer aucune maladie; mais que s'il pénètre dans le sang par une blessure, il est mortel.

5° Des flèches empoisonnées (même origines et mêmes principes).

Suture lacrimo-ethmoïdale

PAR LE DOCTEUR FÉLIX REGNAULT

Si on examine la paroi interne de l'orbite chez l'homme, on voit que l'os lacrimal, par son bord postérieur, prend contact avec l'os planum de l'éthmoïde, séparant ainsi le frontal du maxillaire supérieur.

Chez le gorille et le chimpanzé (fig. 1), la disposition est ordinairement différente. Ici c'est le maxillaire supérieur M qui est en contact avec le frontal F séparant le lacrimal L de l'os planum P.

Cette disposition varie, d'ailleurs, suivant l'espèce de singe à laquelle on a affaire. Voici le relevé des crânes examinés soit au Muséum, soit à la Société d'Anthropologie.

		Suture maxillo-frontale.	Suture lacrimo-ethmoïdale.
Gorilles	6	4	1
Chimpanzés	7	6	1
Orangs	3	»	3
Gibbons (Siamangs et hylobates).	8	»	8

Le petit nombre de sujets que j'ai pu examiner dépend de ce que les soudures s'effectuent rapidement chez ces singes; beaucoup de crânes n'ont plus trace de suture.

Parmi les gorilles, un crâne possédait une suture maxillo-frontale de l'orbite droite et une suture lacrimo-ethmoïdale à l'orbite gauche.

La suture maxillo-frontale, quand elle existe, présente une longueur variant d'un point auquel se joignent les quatre os à une longueur de 15 millimètres.

Les gibbons siamangs, au nombre de quatre, possédaient un os surnuméraire (wormien ?) entre le lacrimal et l'os planum.

Au contraire, les singes non anthropomorphes, ont un type de suture analogue à celui de l'orang, du gibbon ou de l'homme.

19 semnopithèques, 9 macaques, 5 hurleurs, possédaient tous une suture lacrimo-ethmoïdale.

On rapprochera cette particularité de celle étudiée qui consiste dans l'anomalie du pterion. Chez le singe anthropoïde le frontal joint d'ordinaire le temporal, séparant ainsi l'aile du sphénoïde du pariétal, à l'inverse de ce qui existe chez l'homme. Anoutchine qui a fait une étude complète de cette particularité (*Revue d'Anthropologie*, 1882, p. 357,) a noté que cette disposition offrait son maximum de fréquence chez le chimpanzé et le gorille, était moins fréquente chez les singes inférieurs, et rares chez les orangs et les gibbons qui se rapprochaient du type humain.

Si après cette étude comparée de l'homme et des singes, nous examinons maintenant ce point d'anatomie particulier suivant les races humaines, nous notons des particularités intéressantes.

La persistance de la suture fronto-maxillaire, est absolument exceptionnelle chez l'homme dans nos recherches, nous ne l'avons remarquée que sur un Australien (fig. 2,) et un Néo-Hebridais.

Rarement aussi on observe l'interposition d'os wormien

entre le lacrimal et l'os planum, leur présence a d'ailleurs été déjà signalée, mais certaines races présentent une disposition qui les rapprochent du chimpanzé et du gorille.

La suture lacrimo-ethmoïdale existe, mais elle est très diminuée. L'os maxillaire inférieurement et frontal supérieurement empiète sur elle. L'os planum est du reste étroit et allongé suivant le diamètre antéro-postérieur.

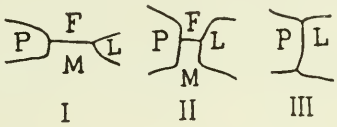

Fig. I. — Suture fronto-maxillaire de l'angle interne de l'orbite chez le chimpanzé.
Fig. II. — *Idem* chez un Australien.
Fig. III. — Suture lacrimo-ethmoïdale chez le blanc.
F. — Os frontal.
L. — Os lacrimal.
M. — Maxillaire supérieur.
P. — Os planum.

Nous avons mesuré la hauteur de l'os lacrimal et la longueur de la suture lacrimo-ethmoïdale. La différence de ces deux mesures rend compte de l'empiètement des os frontal et maxillaire sur les deux autres.

Les mensurations ont été prises sur l'orbite droit.

L'examen des tableaux ci-dessous montre que :

Les sutures lacrimo-ethmoïdales ont leur maximum de largeur dans la race blanche (fig. 3) (Basques, Auvergnats, Magyars, Roumains).

Elles sont moindres dans la race jaune (Chinois, Annamites, Malais),

Elles atteignent leur minimum chez les Australiens et les

Papous (Néo-Calédoniens et Hébridais) qui à ce titre se rapprochent le plus du singe.

Quant aux quatre Botocudos et aux neuf Hottentots, nous ne tirerons aucune conclusion de ces nombres, ce sont des chiffres d'attente.

Les Américains et les nègres doivent être considérés spécialement.

Les 21 Venezueliens anciens ont un chiffre 6,8 qui se rapprochent de celui de la race jaune, mais il faut tenir compte de ce que l'os lacrimal est plus petit, 15,4 au lieu de 16,4 et 17. De plus nous avons pu noter qu'en ce cas l'empiètement se faisait surtout par l'os maxillaire, le frontal ne descendant que peu.

Les nègres dont nous avons mesuré 3 séries différentes, nous ont toujours offert une suture ethmoïdo-lacrimale bien développée. La différence entre la longueur de l'os lacrimal et celle de cette suture est même plus faible (4,03, 4,3, 5,18), que chez les blancs (4,8, 6,5, 6,2, 5,87). Il est vrai qu'en général l'os lacrimal est plus petit chez les nègres 14,5, 15,6 et 15,4 au lieu de 15,7, 16,8, 17,3, 16,3 et il faut tenir compte de cet élément.

Nous rapprocherons ces données de celles acquises par l'étude de l'anomalie du pterion. On observe quelquefois chez les races inférieures une disposition analogue à celle du gorille et du chimpanzé. Le pterion est séparé du pariétal par l'os frontal qui vient en contact avec le temporal. Anoutchine a noté également que le pterion était ordinairement moins large dans les races supérieures que dans les inférieures. Il s'est livré sur ce point à des calculs analogues à ceux que nous relatons ici pour la suture lacrimo-ethmoïdale. Sur 100 nègres, dit-il, il en est 18,9 dont le pterion a une largeur de moins de 8 millimètres, sur 100 Papous 14,1, sur 100 Européens 6,9.

Sans entrer dans le détail des recherches d'Anoutchine, nous dirons seulement que l'amincissement du pterion concorde avec celui de la suture ethmoïdo-lacrimale dans toutes

les races ci-dessus étudiées, sauf une, la race nègre.

La forme de la suture lacrimo-ethmoïdale rapproche plus les races papoue et australienne que le nègre du gorille et du chimpanzé tandis que, au contraire, la forme du pterion du nègre donnait des conclusions différentes.

Et en effet les Australiens et les Papous sont plus bas que les nègres dans l'échelle sociale. Rappelons ici que d'autres caractères concordent avec le précédent, telle la forme du crâne en carène sur laquelle Sergi a tant insisté dans son étude sur les crânes néo-calédoniens.

On peut considérer comme tenant à une même cause savoir l'empiètement de l'os frontal sur les autres os et à la fois :

La diminution de la suture lacrimo-ethmoïdale ;

La fréquence de la suture fronto-temporale ;

L'abaissement de la suture fronto-nasale.

On sait, en effet, en ce qui concerne ce dernier point, que dans les races inférieures le bord supérieur de l'os nasal tend à se mettre sur le même niveau que l'extrémité des branches montantes dans les races inférieures.

Chez le blanc, au contraire, il empiète sur le frontal et tend à constituer la racine du nez.

Nous avons cherché à mesurer de combien le nasal dépassait le maxillaire supérieur. Traçant une droite qui joint les deux extrémités supérieures de la branche montante, nous avons mesuré de combien l'os nasal dépassait cette droite. Nous avons trouvé une moyenne de 3^{mm} 7 chez 30 blancs (Grecs et Auvergnats) et 2,2 seulement chez les 14 Néo-Hébridais.

Il faut noter que la suture fronto-nasale est d'autant plus compliquée que l'os du nez, s'élève plus au-dessus des branches montantes.

On admettra donc que la lutte n'existe pas seulement entre les individus, mais encore entre les organes et entre les tissus. Les os notamment luttent les uns contre les autres.

Le frontal n'ayant pas dans les races inférieures à s'élargir outre mesure pour permettre le développement du front et des

bosses frontales, se développe plus rapidement à sa circonférence et refoule les autres os, qui eux aussi résistent d'une façon variable.

		Lacrimal.			Suture Lacrimo-ethmoïdale.			Différence.		
Noms	Nombre	Haut. moy.	Max.	Minim.	Long. moy. suture.	Max.	Minim.	Différ. moy.	Max.	Min.
Chinois (Muséum) . .	18	17	18	15.5	10.9	13.5	7	6.1	10	3.5
Annamites (S. ant.).	9	16.5	19	14	9.7	12.5	8	6.8	10	3.5
Malais et Javanais (Muséum)	23	16.4	20	14	9.4	15	4.5	7	12	4
Vénézuéla ancien Mariano (S.a.)	21	15.4	19	13	8.6	14.5	3	6.8	11	3
Botocudos (S. a.). .	4	16	18	14.5	10.8	11.5	9.5	5.2	6.5	4.5
Basques Zaraus (S. a.)	12	15.7	18.5	14	10.9	14	8.5	4.8	8	2
Auvergnats St-Nectarie (S.a.)	14	16.8	21	13.5	10.3	14	6	6.5	11	3
Magyars (S.a)	17	17.3	20	14	11.1	13	7.5	6.2	10	2
Roumains. .	16	16.3	19.5	9.5	10.4	14.5	3.5	5.87	10.5	3
Nègres Mozamb. (S.a)	15	14.5	19.5	12	10.4	17	6	4.03	9	2
Nègres div. (Muséum)	18	15.6	17.5	12	11.3	13.5	7	4.3	7.5	0
Nègres div. S. a.). .	25	15.4	18.5	12	10.2	14	3	5.18	12.5	2
Hottentots Namaquas (Muséum).	9	13	14	12	9.4	11.5	6	3.6	8	1.5
Australiens (Muséum.)	24	15.8	18.5	10.5	7.4	10	-1[10]	8.4	15[1]	5.5
Néo-Calédoniens (Soc. ant.). . . .	17	14.5	21.5	12	5.8	10	3	8.6	11.5	5
N. Hébridais (Ec. ant.).	14	15.1	19	13	5.2	8.5	-4[10]	9.8	17[1]	7

[1] C'était l'œil gauche, on a pris l'œil droit où la suture lacrimo-ethmoïdale existait.

Marquises (Soc. ant.).	13	16.8	20.5	13.5	9.3	14	6.5	7.5	11.5	4
Taïti (Muséum). . .	10	15.3	17.5	9.5	7.5	10	4	7.8	11.5	4.5
Microcéphales (S. a.).	8	14	17	11.5	9.7	11	4	4.3	6.5	2

Démographie des étrangers habitant en France.

PAR ARSÈNE DUMONT.

Jusqu'à la moitié du siècle, le nombre des Français et celui de la population de la France semblèrent équivalents. La colonie étrangère paraissait sans importance. C'est en 1851 que l'on en fit pour lapremiere fois un recensement séparé. Depuis lors son augmentation continuelle a provoqué de plus en plus l'attention du gouvernement. En 1891 le recensement des étrangers a fait l'objet d'un travail considérable.

D'autre part, depuis 1888, on a commencé à relever séparément chaque année dans les mairies le mouvement de la population étrangère. Les résultats de l'année 1892 ayant paru dans l'Officiel du 15 février dernier, nous nous trouvons depuis lors en mesure de calculer sur une base suffisamment large, puisqu'elle comprend cinq années, la nuptialité, la natalité, la natalité naturelle, la mortalité et l'exès réciproque des naissances sur les décés, dans la colonie étrangère et dans chacune des six principales nationalités qui la composent, c'est-à-dire par ordre d'importance numérique, chez les Belges, les Italiens, les Allemands, les Suisses, les Espagnols et les Anglais. En outre, par une conséquence indirecte mais de grande portée, la possibilité de mesurer les divers phénomènes démographiques chez la colonie étrangère, entraîne celle de les mesurer également chez les Français seuls, tandis que jusqu'ici on ne pouvait le faire que pour l'ensemble de la population habitant le territoire français.

C'est ce travail que nous entreprenons ici.

Le tableau A ci-dessous en groupe et résume les principaux résultats numériques

TABLEAU A.

Etat démographique des Français et de la colonie étrangère (1888-1892).

Collectivités étudiées.	Nombre de chaque collectivité en 1891.	Mariages.	Naissances.	Naissances naturelles	Décès.	Excès des naissances sur les Décès.	Nuptialité.	Natalité	Mortalité naturelle	Mortalité
Population de la France	38.133.385	1.394.891	1.323.501	367.297	4.262.075	61.426	7.3	22.67	8.5	22.3
Français seuls	37.003.174	1.359.960	4.192.354	350.509	4.171.262	21.092	7.3	22.66	8.3	2.25
Totalité des étrangers.	1.130.211	34.931	131.147	16.788	90.813	40.334	6.2	23.2	12.8	1.60
Belges	465.860	14.305	52.929	7.132	33.965	18.964	6.1	22.7	13.5	14.5
Italiens	286.042	7.736	45.451	4.730	25.501	19.950	5.5	30.9	10.4	17.9
Allemands	83.333	5.168	8.866	2.198	9.772	— 906	12.4	21.3	24.7	23.4
Suisses.....	83.117	3.446	7.303	1.203	5.869	15.34	8.3	17.6	16.6	14.1
Espagnols.....	77.736	2.266	8.567	597	7.088	1.479	5.8	22.0	6.9	18.6
Anglais.....	39.687	766	1 944	217	2.648	— 704	3.8	9.8	11.1	13.3

Pour cent habitants on trouve en France 2,97 étrangers, et pour cent Français ou naturalisés Français 3,05 étrangers. S'ils étaient massés sans mélange sur une portion de notre territoire au taux moyen de 72 habitants par kilomètre carré ils couvriraient 15,697 kilomètres carrés, soit environ l'étendue de deux départements et demi.

Une fraction notable d'entre eux paraissent fixés à demeure, beaucoup d'autres, au contraire, ne sont en France que pour une période de quelques années, d'autres pour quelques mois, pour quelques jours seulement et sont de simples voyageurs, qu'un accident quelconque a fait se trouver parmi nous à l'époque du récensement. Les compter comme une force, les regarder comme des compatriotes serait une dangereuse erreur.

La colonie étrangère présente un très notable excès des naissances sur les décès, qui s'éléve à plus de 8,000 unités par année. Cependant sa natalité est faible ; mais la mortalité est extrément réduite. La proportion des naissances naturelles est très élevée, elle atteint 12,8 pour cent naissances de toute nature. La nuptialité, à cause des mariages mixtes a dû être calculée sur la demi-somme des mariés. Elle est faible, de 6,2 seulement.

Il est problable que ces divers phénomènes s'expliquent au moins en partie par la composition de la population étrangère. Les adultes en effet y sont proportionnellement beaucoup plus nombreux que dans la population totale de la France. Le groupe d'âge de 15-19 ans est déjà sensiblement supérieur; mais ce sont surtout les immigrés de 20 à 25 ans qui affluent. A partir de 40 ans pour le sexe féminin, de 50 ans pour le sexe masculin, la proportion devient plus faible parmi les étrangers. Le groupe d'âge de 0-14 ans n'est que peu inférieur chez eux à ce qu'il est dans la population totale; au contraire le groupe 60-ω est très peu représenté. Ces deux faits s'expliquent du reste assez aisément ; les enfants viennent avec leur famille au lieu que les vieillards voyagent peu, soit pour plaisir soit pour affaires ; la plupart ne sont plus assez robustes pour venir louer leurs bras, et parmi ceux qui ont passé une partie nota-

ble de leur vie en France, beaucoup retournent mourir dans leur pays natal, ce qui explique suffisamment la faible mortalité que nous avons constatée.

Par contre, la colonie étrangère ayant tant d'adultes, devrait présenter une forte nuptialité. Cependant il n'en est rien. Les célibataires y sont de 5 à 6 0/0 plus nombreux que dans la population totale, tandis que les mariés et mariées y sont de 5 à 6 0/0 moins nombreux. Il s'y trouve aussi plus de divorcés. Déracinés du sol natal, ils sont aussi, du moins pour une bonne part, déracinés de la famille et vivent isolés.

Cette circonstance explique le grand nombre de leurs naissances naturelles. D'ailleurs trois circonstances contribuent à les augmenter, la disproportion des sexes, l'influence de leur profession et celle de leur condition sociale. La colonie étrangère comptait 113 hommes pour 100 femmes en 1891 et la différence était encore sensiblement plus grande aux recensements antérieurs. En outre ce sont, on le sait, les populations agricoles qui généralement présentent le moins de naissances naturelles. Or la colonie étrangère ne compte que 22 0/0 de ses menbres qui vivent de l'agriculture contre 47 0/0 dans la population totale. Au contraire les professions essentiellement urbaines telles que le commerce et l'industrie, comptent proportionnellement beaucoup plus d'étrangers. Enfin il est à noter que, quelle que soit la profession que l'on examine, industrie, agriculture, tansports ou commerce, la proportion des ouvriers est plus grande dans la population étrangère que dans la population totale et l'on sait que c'est généralement dans la classe ouvrière qu'il se rencontre le plus de naissances hors mariage.

L'état démographique de l'ensemble de la colonie étrangère n'est qu'une moyenne dans laquelle se trouvent fondus les états démographiques des diverses nationalités qui la composent. Il est intéressant de les étudier séparément.

Les Belges sont au nombre de 465,860 en 1891. Ils étaient au nombre de 482,261 en 1886. La diminution qu'ils ont subie entre ces deux dates doit être attribuée aux naturalisations. Plus de la moitié d'entre eux sont massés dans le département

du Nord et tout le surplus, à 8,000 près, habite l'ancienne Gaule-Belgique au nord d'une ligne allant de Honfleur à Belfort.

Pendant les cinq années que nous étudions, ils ont présenté à eux seuls un excès de près 19,000 naissances sur les décès. Cependant leur natalité est à peu près égale à celle de la France, et, par conséquent très inférieure à celle de la plupart des départements où ils vivent. Mais leur mortalité descend à 14,5. La proportion de leurs naissances naturelles atteint 13,5 pour cent naissances de toute nature, proportion élevée qui s'explique par la profession et la condition sociale de la plupart d'entre eux, celle d'ouvriers de l'industrie.

La disproportion des sexes, qui est de 107 hommes pour cent femmes, est peu considérable. Elle permettrait un grand nombre de mariages entre compatriotes et la forte proportion des adultes les rendrait probables. Toutefois cette probabilité ne se réalise point et la nuptialité, plus faible encore que la moyenne de la colonie étrangère, descend pour la nationalité belge à 6,1.

Un fait digne d'attention est la profonde insolidarité démographique de la colonie étrangère avec le reste de la population de la France. Par exemple, les 289,528 sujets belges du département du Nord ont vraisemblablement le même état démographique que l'ensemble de leur nationalité. Ainsi donc, tandis que le Nord offre une natalité, pour sa population totale de 28,8 et sans les Belges de 30,0, la natalité est pour ceux-ci de 22,7 seulement. Elle est donc très inférieure d'une part à la natalité belge et surtout à celle des provinces limitrophes d'où proviennent probablement la plupart d'entre eux, et d'autre part à la natalité des populations françaises au milieu desquelles ils sont noyés.

De même pour la natalité naturelle. Elle est chez les sujets belges de 13,5; chez la population départementale moins les Belges de 6,6 seulement, et pour la population totale, Belges

compris, de 7,5. Ils contribuent à relever la natalité naturelle de 0,9 pour cent naissances de toute nature.

La nuptialité du département du Nord est de 7,8 pour la population totale, de 8,1 sans les Belges et, pour les Belges, de 6,1 seulement. Elle est donc très inférieure à celle du pays d'adoption.

La mortalité pour la population totale du Nord est de 21,8. Sans les Belges elle serait de 23,3; mais la mortalité belge de 14,5 contribue à rabaisser la proportion des décès.

L'excès des naissances sur les décès en cinq ans a été moins, pour le département, de 60,210. Sans les Belges il eut été considérable et serait tombé à 48,138.

Cette insolidarité sous tous les aspects de leur activité démographique provient en grande partie de la différence de composition des deux populations. La colonie belge comprenant beaucoup plus d'adultes, il est naturel qu'elle ait moins de décès. Pour la nuptialité et la natalité, qui, à raison même de ce grand nombre d'adultes, devraient être plus élevées et qui restent faibles, il est à remarquer que les Belges et toute la colonie étrangère présentent à cet égard une grande ressemblance avec les émigrés de province à Paris, qui eux aussi montrent peu de goût pour le mariage et n'offrent que peu de naissances.

En général, l'insolidarité démographique est la traduction de l'insolidarité morale, économique, politique, intellectuelle et esthétique. Les Belges sont cependant sous tous ces rapports celle de toutes les colonies étrangères qui présente le moins de différence avec la population française.

Les Italiens sont après les Belges la colonie la plus importante; c'est celle qui s'accroît le plus rapidement. Leur nombre de 285,837 en 1891 a quadruplé depuis quarante ans.

L'excès des décès sur les naissances a été de près de 20,000 en cinq ans. Des excédents aussi élevés suffiraient pour expliquer leur accroissement entre les deux derniers recensements, s'il s'agissait d'une population sédentaire.

Les Italiens présentent une natalité très élevée, tranchant

nettement avec celles des autres étrangers habitant la France et celle de la population française en général; mais surtout avec celle des départements à faible natalité du sud-est au milieu desquels ils vivent. Leur mortalité est faible, bien que supérieure à celle de l'ensemble des étrangers. Leurs naissances naturelles sont moins nombreuses, bien que leur nuptialité de 5,5 soit des plus faibles.

La colonie italienne compte 142 hommes pour 100 femmes, et la disproportion était antérieurement plus considérable encore. La plupart d'entre eux ne viennent en France que d'une manière temporaire, pour louer leurs bras. Beaucoup d'hommes ne sont pas mariés ou bien ont laissé leurs femmes dans leur pays. La natalité élevée que présentent les Italiens n'en est que plus remarquable.

C'est dans le département des Alpes-Maritimes que les Italiens forment la part proportionnelle la plus forte de la population. Ils y sont au nombre de 51,867 sur 275,634 habitants, soit près d'un cinquième de la population totale. Si l'on admet que leur état démographique a été là ce qu'il est pour l'ensemble de leur colonie, tandis que la natalité était, pour la population totale du département de 23,2 et pour la population moins les Italiens de 21,4, elle était pour ceux-ci de 30,9. Tandis que la mortalité du département était de 23,0 et sans les Italiens de 24,1, elle était pour ceux-ci de 17,9. Eux retranchés, le faible excès de 267 naissances présenté par la population totale se changerait en un excès de 3,105 décès. Ils contribuent à abaisser la nuptialité, qui sans eux est de 6,5 et à relever la natalité naturelle, qui sans eux est de 8,2.

Cet exemple montre que les Italiens dans les Alpes-Maritimes, plus encore que les Belges dans le Nord, présentent des différences tranchées avec la population dont ils forment une fraction considérable. Il met en relief l'insolidarité démographique qui est le symptôme de toutes les autres. Mais les Italiens, à la différence des Belges, ont conservé la natalité de leur pays d'origine et en même temps l'ensemble d'appréciations qui l'engendrent et l'accompagnent. Ils ont conservé

leur langue, leurs mœurs, leurs antipathies nationales, et ne se laissent confondre qu'en très petit nombre avec les populations au milieu desquelles ils vivent.

Les Allemands ne forment plus en 1891 que 7 pour cent de la colonie étrangère. Il est possible qu'un nombre assez considérable d'hommes appartenant à cette nationalité l'aient dissimulée. Ce qui porte à le croire, c'est que, parmi eux, il y a beaucoup plus de femmes que d'hommes, contrairement à ce qui a lieu pour toutes les autres nationalités, sauf les Anglais. Pour les actes de l'état civil, la sincérité des déclarations est à peu près certaine, pour les recensements elle est beaucoup plus douteuse. De là sans doute en même temps que la diminution apparente du sexe masculin, l'augmentation indue du mouvement de la population, leur mortalité relativement élevée, leur nuptialité deux fois plus forte que celle des autres étrangers. Leur natalité générale reste cependant au-dessous de la moyenne française. Leur natalité naturelle de 24,7 est à peu près égale à celle de Paris où vivent du reste le tiers des individus de leur nationalité.

Les Suisses sont à peu près égaux en nombre aux Allemands; mais ils comptent 120 hommes pour 100 femmes. Sous ce rapport comme sous plusieurs autres, ils se rapprochent beaucoup plus de l'état démographique moyen de la colonie étrangère. Cependant leur natalité et leur mortalité sont plus faibles, leur nuptialité est forte sans qu'on en puisse conjecturer la cause et leurs naissances naturelles sont plus nombreuses, ce qui tient peut-être, pour eux comme pour les Allemands, à ce que près d'un tiers d'entre eux habite le département de la Seine et participe à la haute natalité naturelle de Paris.

Les sujets espagnols immigrés en France sont surtout des ouvriers agricoles qui se répandent dans la région pyrénéenne et le Languedoc pour combler en partie les vides causés par l'émigration ou l'excès de la mortalité sur une natalité insuffisante. La proportion des sexes est de 113 hommes pour 100 femmes. Leur état démographique est très satisfaisant; l'excès des nais-

sances sur les décès notable, la nuptialité un peu faible; leur natalité naturelle est la moindre de toutes les natalités étrangères.

Le nombre des Anglais n'atteint pas 40,000 individus. On compte parmi eux 78 hommes seulement pour 100 femmes. Vivant pour la plupart de leurs revenus, ils habitent de préférence Paris, le Pas-de-Calais ou les Alpes-Maritimes et n'accomplissent en France probablement qu'une partie des actes de l'état civil. De là le taux extrêmement bas de la nuptialité, de la natalité et de la mortalité. Les naissances naturelles seules présentent un chiffre élevé, dû sans doute à ce qu'un certain nombre de jeunes filles enceintes fuyant les sévérités de l'opinion, viennent faire leurs couches sur le continent.

Le résultat le plus important que présente cette étude de la colonie étrangère, c'est de nous faire connaître avec plus d'exactitude le véritable état démographique des Français. Si la population totale de la France pendant les cinq dernières années présentait déjà par elle-même un aspect attristant, celui des Français seuls l'est encore plus. A la vérité la nuptialité des Français seuls est un peu plus élevée que celle de la population totale et la proportion des naissances naturelles est un peu plus faible. Mais par contre la mortalité des Français est plus élevée et la natalité moindre. Il ne s'agit, il est vrai, que de légères fractions. Pour que la différence apparaisse avec son importance réelle, il faut considérer l'excès réciproque des naissances sur les décès.

Le tableau B ci-dessous exprime ce rapport pendant les années 1888-1892 pour la population totale, pour les Français seuls et pour la totalité des étrangers.

TABLEAU B

Excès réciproque des naissances sur les décès

Années	France entière		Français seuls.		Etrangers	
	+ naissances	+ décès	+ naissances	+ décès	+ naissances	+ décès
1888	44.772	»	33.638	»	11.134	»
1889	85.646	»	78.286	»	7.360	»
1890	»	38.446	»	43.820	5.374	»
1891	»	10.505	»	19.354	8.849	»
1892	»	20.041	»	27.658	7.617	»
	130.418 – 68.992 = 61.426		111.924 – 90.832 = 21.092		40.334 — 0 = 40.334	

A première vue l'excès des naissances sur les décès pendant ces cinq ans a été de 61,426 et cela est très exact; mais pour la totalité de la population se trouvant en France. S'il s'agit au contraire des 37,003,174 citoyens Français ou naturalisés, les seuls en somme qui nous importent, puisque seuls ils sont des compatriotes, cet excédent se trouve réduit à 21,092, tandis que pour les 1,130,221 étrangers, il a été de 40,334.

Pendant les trois dernières années étudiées, la population de la France a perdu 68,992 habitants par excès des décès sur les naissances. Mais les Français et naturalisés ont perdu par cette voie 90,832 unités, tandis que, au contraire, la colonie étrangère s'est accrue par excès des naissances de 21,840 unités.

Il est à espérer que le triste état démographique de ces trois dernières années s'améliorera dans une certaine mesure. Les causes générales de l'affaiblissement de notre natalité sont, il est vrai, d'ordre permanent et non accidentelles; leur action a toujours été grandissante depuis un demi-siècle tout au moins et il n'y a pas lieu de penser qu'elle soit près de

cesser. Cependant la décadence ne sera ni si rapide ni si régulière. Comme tout phénomène s'accomplissant au sein d'un organisme vivant, elle comportera des rémittences et des oscillations. Il faut s'y attendre, les constater quand elles se présentent et ne pas se faire pour cela d'illusions.

Ainsi en 1892 la nuptialité s'est relevée à 7,6, taux supérieur à celui qu'elle avait atteint depuis dix ans, et le rapport officiel du 15 février dernier a pris prétexte de ce relèvement des mariages pour prédire celui de la natalité. L'espérance toutefois est fort peu motivée, car si la nuptialité de 1892 a été relativement élevée, celle des annés précédentes était des plus faibles. Pendant la période quinquennale 1883-1887, la nuptialité était pour la population entière de la France de 7,4, et pendant la période quinquennale 1888-1892 qui embrasse cette année exceptionnellement heureuse. la nuptialité n'est que 7,3. Or il est bien évident que la fréquence des naissances légitimes dans les années qui vont suivre sera en conséquence non de la nuptialité de 1892 seulement, mais de celle tout au moins de toute la période quinquennale. Il n'y a donc aucune raison de tirer de la nuptialité de 1892 la présomption d'un relèvement même momentané de la natalité.

Une légère amélioration de notre état démographique pourrait peut-être aussi être attendue d'une diminution de la mortalité. Le nombre des décès a été depuis trois ans de 15,000 environ au-dessus de la moyenne décennale. Cependant de ce côté non plus il ne faut pas être trop facile à l'illusion. Il est à remarquer en effet que la mortalité a été, pendant la décade 1883-1892, de 22,3 et si l'on subdivise cette décade en deux périodes de cinq ans, le chiffre de la mortalité est exactement le même dans la première et dans la seconde. L'aggravation probablement accidentelle de la mortalité pendant les trois dernières années n'a donc été rien de plus que l'oscillation compensatrice de l'atténuation non moins accidentelle des deux années précédentes.

La mortalité est celui de tous les phénomènes démogra-

phiques qui semble le moins difficile à modifier par l'action intentionnelle de l'homme. Les efforts des hygiénistes arriveront certainement avec le temps à des problème importants et durables.

Quant au relèvement de la natalité, résultat infiniment plus difficile à résoudre, il faudra procéder avec méthode : commencer par décrire le mal dans toute sa profondeur et toute son étendue afin de déterminer les causes et finalement les remèdes. Il faut se garder comme de la peste de l'optimisme qui endort et dissimule. Si humiliante que soit la vérité, il faut avoir le courage de l'étaler à tous les yeux. A cette seule condition la nation sortira de son indifférence et les pouvoirs publics prescriront le travail qui doit être la préface de toute mesure législative : la démographie de la France, commune par commune et canton par canton.

L'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre ont leurs démographes qui savent dégager la portée des données numériques contenues dans nos publications officielles. A vouloir dissimuler le triste état de notre natalité, nous ne tromperions que nous-mêmes. La France insuffisamment consciente de sa plus dangereuse maladie sociale, serait incapable de vouloir la guérir et l'étranger nous mépriserait deux fois pour notre décadence et notre incurie.

En comparaison de ces deux formidables problèmes, la mortalité à diminuer et la natalité à relever, celui de l'immigration étrangère est secondaire, toutefois il est encore d'une très grande importance.

La connaissance de l'état démographique des différentes colonies d'immigrés est nécessaire pour éclairer le législateur dans le choix des mesures à prendre à leur égard. Les plus contradictoires ont été tour à tour proposées depuis l'expulsion jusqu'à l'accueil empressé.

Pour certains auteurs, l'influence des étrangers est le plus infaillible dissolvant de la puissance des États, ce n'est rien moins qu'une invasion déguisée qui menace notre génie national. « Un

peuple qui se recrute à l'étranger, dit M. J. Rochard[1], perd vite dans ce commerce son caractère, ses mœurs, ses forces propres. Il perd avec le temps ce qu'il a de plus précieux, sa nationalité. » A quoi M. Lagneau[2] répond très justement : « Au point de vue ethnographique, notre nation se compose d'Aquitains de race ibérique comme beaucoup d'Espagnols, de Ligures de même race que certains Italiens, de Celtes de même race que la plupart des Suisses ; de Belges, de Germains, de Burgundions, de Franks, de Normands, de même race que les Allemands et les Scandinaves. L'immigration actuelle de nombreux Espagnols, Suisses, Allemands, ne peut donc pas modifier sensiblement notre ethnographie nationale. »

Quant au génie spécial, au caractère et à la tournure d'esprit de la nation, les étrangers n'arrivant que peu à peu et vivant dispersés dans le pays, les adoptent dès la première ou la seconde génération. C'est un phénomène analogue à celui que j'ai souvent observé dans nos communes rurales où les appréciations qui règlent la vie sont imposées par le noyau de population stable, alors même qu'il ne serait qu'une minorité, à la majorité formée par la population instable. C'est ainsi encore que les Français de toute provenance et si profondément différents entre eux qui arrivent à Paris, y deviennent rapidement parisiens dès la première génération. Il en est de même pour les étrangers qui viennent habiter la France, à la condition qu'ils y soient fixés et ne gardent point l'esprit de retour dans leur pays natal.

En légiférant sur ces matières, il y aura donc une distinction à faire entre les étrangers selon que ce sont des immigrés à titre définitif, ou des voyageurs ou bien des nomades venant pour quelques mois ou quelques années vendre leur travail. Ceux-ci, n'ayant aucune solidarité intellectuelle, morale ou économique avec nos populations, sont presque

[1] Bulletin de l'Académie de médecine, 2 février 1883.
[2] *Ibidem*, 22 juillet 1890.

forcément amenés par l'opposition des sentiments à l'antipathie. Ils peuvent, étant trop nombreux, devenir nuisibles.

Il y aurait en outre une seconde et très importante distinction à faire entre les immigrants selon la nationalité à laquelle ils appartiennent et le point de notre territoire où ils s'établissent.

De tous les étrangers, les plus semblables à nous, les plus faciles à assimiler et les moins dangereux sont les Belges. Ils parlent soit la même langue, soit le flamand qu'ils oublient vite en France, n'ont aucune haine patriotique contre nous et sont de même race que les populations du nord-est au milieu desquelles ils se fixent. Enfin ils appartiennent à un état trop faible pour inspirer aucune crainte. Les Italiens par contre sont sans aucun doute les plus dangereux de tous les immigrants.

Si l'état démographique des Belges prouve qu'ils n'ont pas contracté avec les populations au milieu desquelles ils s'établissent, autant de solidarité qu'on aurait pu le supposer, il en est de même pour les Italiens ; mais avec une différence capitale, c'est que ceux-ci ont conservé avec leur pays d'origine leur solidarité démographique aussi bien qu'économique, intellectuelle, morale et politique. Le Belge immigré en France ressemble assez au provincial immigré à Paris ; comme lui, il se marie peu, a beaucoup de naissances naturelles et peu de naissances légitimes. Ayant brisé les liens qui l'unissaient au sol natal, il n'a qu'un goût médiocre pour ceux de la famille. Au contraire, la moitié peut-être des Italiens se compose de montagnards piémontais qui viennent travailler en France pour une ou plusieurs périodes de quelques mois chacune et ne sont pas plus déracinés du sol que de la famille. Ils n'oublient pas leur village où ils comptent emporter leurs économies. Pour le surplus de la colonie italienne, il est difficile de se rendre compte de ce qu'elle vient faire en France et des conditions probablement fort variées de son existence. On sait seulement que dans leur ensemble les Italiens fournissent une proportion énorme de crimes et de délits. Généralement inassimilables et hostiles, répandus

au nombre de 51,867 dans les Alpes-Maritimes, 17,277 dans la Corse, 12.354 dans les deux Savoies, c'est-à-dire dans des départements frontières que l'Italie revendique parfois, ils y sont un véritable danger.

Il y a donc à distinguer les étrangers en deux catégories selon la nationalité. L'une comprendrait ceux qui appartiennent à des nations faibles ou éloignées de nos frontières, tels que les Belges, les Luxembourgeois, les Suisses, les Hollandais, et les sujets en nombre restreint d'États non limitrophes. On pourrait classer avec eux les Espagnols qui se livrent à l'agriculture dans le midi, sauf peut-être une restriction concernant les fermiers basques d'Espagne qui s'établissent en nombre excessif parmi les Basques des Basses-Pyrénées qu'ils empêchent de se franciser. Pour les étrangers de cette catégorie, dès lorsqu'ils ont perdu l'esprit de retour dans leur patrie, il y a tout avantage à les naturaliser.

Pour les étrangers de la seconde catégorie, au contraire les Italiens et les Allemands, leur immigration doit être entravée, leur existence surveillée avec soin et leur naturalisation accordée seulement après un examen attentif de leurs antécédents. Leur séjour et surtout leur établissement dans les départements frontières devraient être prohibés en principe d'une manière absolue. Lorsqu'il s'agit d'importation et d'exportation de marchandises, l'État se croit en droit de faire des traités qui varient selon les nations. Il est également en droit de prendre des mesures différentes lorsqu'il s'agit de l'importation ou de l'exportation des hommes.

Priorité de la Réforme de la Chronologie.

Par G. de Mortillet.

A propos de ma communication sur *la Réforme de la Chronologie*, séance du 7 décembre 1893 (*Bulletins* 1893, p. 747), M. J. Oppert, m'a adressé la lettre suivante :

Paris, 2, rue de Sfax, le 14 février 1894.

« Monsieur,

« Vous vous êtes préoccupé, avec M. Élisée Reclus, nous dites-vous, du grave inconvénient qui résulterait pour la chronologie des nombres « ascendants » et « descendants », ou pour parler plus scientifiquement, des séries numériques convergentes et divergentes. Il y a trois siècles, ce même inconvénient frappa Joseph Scaliger qui imagina la *période julienne* de 7980 ans ($19 \times 28 \times 15$), précédant notre ère de 4713 ans. On en trouve la mention dans l'*Annuaire des Longitudes* et dans tous les calendriers : les astronomes s'en servent, et la date de cette lettre, le 2 février julien, est le 2, 412, 875e jour de cette période, nommée *julienne* en honneur du père de l'inventeur.

« Vous proposez, Monsieur, d'ajouter à l'ère chrétienne 10,000 ans. Cette idée ne vous appartient pas, car elle est *mienne*.

« Déjà en 1868 j'ai publié dans la *Revue archéologique*, dirigée par M. Alexandre Bertrand, un article qui contient l'exposé et l'application de ma méthode. Depuis ce temps je l'ai toujours appliquée, en France, en Allemagne, en Angleterre et en Italie, même en Belgique, au *Congrès préhistorique* de 1872.

« Mais dans l'exposition de votre réforme, il vous est arrivé de commettre une de ces bévues graves qui prouvent que vous n'avez pas suffisamment creusé et mûri mon idée, qu'en Angleterre, il y a longtemps, on a nommée *Opperts myriad*. Si vous voulez convertir les dates anté-chrétiennes en dates myriadiques, déduisez-les du moins de 10,001, et non pas de 10,000. L'an 1 avant Jésus-Christ, l'an *zéro* des astronomes, est l'an 10,000, et l'an 58 avant Jésus-Christ des chronologistes, — 57 des astronomes, n'est pas 9,942, mais 9,943.

« Je ne pourrai pas, Monsieur, vous permettre de vous poser en inventeur de cette méthode très simple, et qui, par cela même, n'a pas été trouvée du premier coup. Je maintien-

drai mon bon droit, basé sur la priorité et l'indépendance de l'invention, de l'application et de la publication.

« J'attends vos explications à ce sujet.

« Agréez, etc.

« JULES OPPERT. »

Mes explications s'étant fait attendre parce que je tenais à y joindre un exemplaire du tirage à part de ma communication, M. Jules Oppert, m'a écrit une nouvelle lettre, encore plus cunéiforme et moins polie que la précédente... Il me disait entre autres :

« Avant de vouloir réformer la chronologie vous auriez peut-être quelques raisons pour réformer votre arithmétique personnelle. »

Eh bien, n'en déplaise à mon savant contradicteur, je crois que si l'un des deux se trompe, ce n'est pas moi.

10 = 0
9 = 1
8 = 2
7 = 3
6 = 4
5 = 5
4 = 6
3 = 7
2 = 8
1 = 9
0 = 10
1 = 11
2 = 12
3 = 13
4 = 14
5 = 15
6 = 16
7 = 17
8 = 18
9 = 19
10 = 20

En effet, il suffit pour le démontrer d'examiner le tableau ci-joint. Il part tout bonnement de 10. Mais dans 100, dans 1,000, dans 10,000 la disposition des dizaines est toujours la même. Il suffit donc de montrer ce qui arrive dans la 1re dizaine.

De même qu'un enfant n'a un an que douze mois après sa naissance, de même une ère ne compte sa première année qu'un an après son point initial. La nature de ce point ne change rien à la chose, que ce soit simplement un chiffre ou bien un fait comme la fondation de Rome, la naissance du Christ, la fuite de la Mecque ou la proclamation de la République, etc., cela est incontestable.

Eh bien, si dans la série ascendante de la chronologie usuelle nous prenons le chiffre 10 pour point de départ d'une ère nouvelle, la première année de cette ère correspondra au chiffre 9 et ainsi de suite jusqu'à 0 qui deviendra la dixième année. Le zéro inter-

médiaire entre la série ascendante et la série descendante, se trouvant transporté en tête de la série numérique unique... C'est simple, c'est clair et on ne peut plus exact. En prenant 10,000 ans pour point de départ de l'ère type l'an 58 avant notre ère devient bien l'an 9942 de l'ère nouvelle, comme je l'ai dit et non l'an 9943 comme le prétend M. Oppert.

Qui donc de lui ou de moi a commis, suivant ses expressions, une *bévue grave*? Et, retournant ses propres termes! Quel est celui de nous deux qui aurait peut être quelques raisons pour réformer son arithmétique personnelle?

En résumé, je suis tout disposé à admettre que M. Jules Oppert à proposé avant moi de réformer la chronologie usuelle, mais à une condition, c'est qu'il me permette de réformer quelque peu sa proposition.

Discussion.

M. Hervé proteste contre l'âpreté du ton pris par M. Oppert dans une discussion d'ordre scientifique.

L'un des secrétaires : Dr Capitan.

603e SÉANCE. — 7 juin 1894.

Présidence de M. Issaurat.

CORRESPONDANCE.

Lettre de remerciements de M. F. Moreno, directeur du Musée de La Plata.

OUVRAGES OFFERTS.

Cajal (Dr S. Ramon y). — *Les nouvelles idées sur la structure du système nerveux chez l'homme et les vertébrés* (traduit de l'es-

pagnol par le Dr L. Azoulay), in 8°, 200 pages et figures. Paris, 1893.

Chervin (Dr). — *Faut-il couper le frein de la langue?* in-8°, 16 pages. Paris, 1894.

Crooke (W.). — *An introduction to the popular religion and folklore of Northern India,* in-8°, 420 pages. Allahabad, 1894.

Daniloff (N. P.) — *Sur la caractéristique des traits anthropologiques et physiologiques de la population actuelle de la Perse* (en russe), in 4°, 146 pages, planches et tableaux. Moscou, 1894.

Fasola (Dr E.). — *Il trienno* 1883-85 *nella clinica ostetrica e ginecologica di Firenze,* in-8°, 287 pages et fig. Florence, 1888.

Hovelacque (Ab.) et Hervé (Georges). — *Recherches ethnologiques sur le Morvan* (Ext. des *Mém. de la Société d'anthropol. de Paris*), in-8°, 250 pages, fig. et cartes. Paris, 1894.

Lebougq (H.). — *Anomalies de la crosse de l'aorte et de ses collatérales* (Ext. des *Ann. de la Soc. de méd. de Gand*), in-8°, 8 pages et fig. Gand 1894.

Luciani (Luigi). — *Fisiologia del digiuno,* in-8°, 158 pages et fig. Paris, 1894.

Quevedo (Dr Salvator). — *De l'hallux valgus et de son traitement chirurgical,* in-8°, 114 pages et fig. Paris, 1894.

Roster (Dr Giorgo). — *L'acido carbonico dell aria e del suolo di Firenze,* in-8°, 98 pages et planches. Paris, 1889.

Sébillot (Paul). — *Les travaux publics et les mines dans les traditions et les superstitions de tous les pays,* in-8°, 640 pages, 430 figures et 11 planches. Paris, 1894.

En présentant ce livre, M. Sébillot dit qu'il a essayé d'y réunir tout ce qui se rattache, au point de vue traditionniste, aux diverses matières suivantes : Croyances, Légendes, Coutumes, Folk-Lore, Rites, etc., concernant les routes, ponts, chemins de fer, digues, canaux, hydraulique, ports, phares, mines et mineurs, depuis les temps les plus reculés à nos jours, à travers l'Europe, l'Asie et l'Amérique. Beaucoup de passages intéressent l'anthropologie : tels sont les rites, parfois cruels au début, souvent bizarres à la fin, de la construction dont il étudie l'évolution à travers les âges. La partie rela-

tive aux Mines et aux Mineurs est très développée, et réunit, à côté de ce qui a été publié jusqu'ici, nombre de renseignements inédits qui ont été fournis à l'auteur par ses correspondants.

SEMELAIGNE (Dr René). — *Les grands aliénistes français*, in-8°, 414 pages et portraits. Paris, 1894.

STEFANI (Carlo de). — *Le Pieghe della Alpi apuone*, in-8°, 114 pages, planches et cartes. Florence, 1889.

VILLENOISY (F. de). — *Origine des premières races ariennes d'Europe* (Extrait du *Museon*), in-8°, 34 pages. Paris, 1894.

PÉRIODIQUES.

Articles à signaler : *Bull. de la Soc. de géographie de Paris*, 4e trim. 1893 ; — F. Foureau : Une mission chez les Touareg.

Bulletin de la Société des Sciences de l'Yonne, année 1893. — G. Guérin : Le menhir d'Egriselles-le-Bocage ; — abbé Parat : La grotte du Mammouth à Saint-Moré.

Archiv für anthropologie, tome XXII fasc. III ; — F. Senf : Germanisch oder slavisch ? ; — J. Koganeï : Kurze mittheilung über untersuchungen von Ainoskeletten : — S. Killermann : Ueber die sutura palatina transversa und eine Betheiligung des Vomer an der Bildung der Gaumenläche beim Menschenschädel.

Mittheil. der Anthropologischen Gesellschaft in Wien, vol. XXIV, fasc. II ; — Bretislav Jelinek : Materialien zur Vorgeschichte und Volkskunde Böhmens; — M. Much : Kelt oder Celt oder keines von beiden ?

Trans. of The Canadian institute, march 1894 ; — A.-G. Morice : Notes on the Western Dénés.

ÉLECTIONS ET CANDIDATURES.

M. le Dr R. LIVI est élu membre associé étranger.

M. le Dr G. DANJOU, présenté par MM. Letourneau, Salmon

et Hovelacque et M. G. Vernet, présenté par MM. G. de Mortillet, Lefèvre et Hamy, demandent le titre de membres titulaires.

MM. Mathias Duval, Hervé, Laborde, Letourneau. Mahoudeau et Salmon proposent d'admettre M. Dybowski, explorateur, comme membre correspondant national.

OBJETS OFFERTS.

Pièces anatomiques provenant de l'Indo-Chine.

M. Paul Denjoy. — J'ai l'honneur d'offrir à la Société :

1° Un crâne d'Annamite. — Cette pièce anatomique a été découverte, sous mes yeux, en 1890, à Biên-Hoa (Cochinchine Française), par des ouvriers qui creusaient une tranchée.

2° Un ongle provenant de la main d'une femme annamite, de distinction. Cet ongle qui a une largeur de 8 millimètres, a été coupé au ras de la dernière phalange de l'auriculaire.

3° Une touffe de cheveux, prise sur la tête de Chanh, âgé de 40 ans. — Cet individu est l'assassin qui, à coups de fusil, tua sur l'hippodrome de Tra-Vinh (Cochinchine Française), le 14 mai 1893, M. Jabouin, procureur de la République et blessa MM. Boquet, Garnier et Paul Denjoy, le donateur.

Figurines et poteries de San-Salvador.

M. Ollivier Beauregard offre à la Société plusieurs figurines et un vase avec trois pieds renfermant un grelot en terre et orné d'une grecque. Ces objets proviennent de San-Salvador.

Moulage d'une main humaine gigantesque.

M. Fourdrignier offre à la Société le moulage d'une main gigantesque d'un homme qui vivait à Sèvres en 1846.

PRÉSENTATIONS.

Nègres nains.

M. Dybowski présente plusieurs photographies de nègres nains observés par lui dans la région du Haut-Congo. Il donne à ce sujet quelques explications.

Discussion.

M. Lapicque demande si, comme semblait l'indiquer une des photographies, le talon de ces indvidus est court ou tout au moins plus court que chez la généralité des nègres.

M. Dybowski répond qu'en effet il a observé ce caractère.

M. Lapicque. — C'est un caractère qui rapprocherait ces petits nègres d'Afrique des petits nègres d'Asie. Chez ceux-ci, aux Andamans et dans la péninsule malaise, j'ai trouvé le talon aussi court que chez les blancs.

M. le Dr Collignon. — J'ai été très frappé d'entendre M. Dybowsky attribuer à ces petits nègres des cheveux de teinte relativement claire. Je lui serais très reconnaissant de vouloir bien nous dire si tous étaient dans ce cas, et de préciser autant que possible la nuance de la chevelure, du système pileux, ainsi que celle de l'iris.

M. Deniker. — J'attire l'attention de mes collègues sur l'intérêt que présente la communication de M. Dybowski, c'est la première note, depuis une vingtaine d'années, qui nous apporte les renseignements nouveaux sur les Akoa ou Abongos de nos possessions du Congo. De plus, coïndence curieuse à noter, les localités où M. Dybowski a eu occasion de voir ces pygmées, la baie de Mayoumba et le mouillage de Sette-Camma situé un peu au nord, se trouvent précisément au voisinage des ré-

gions dans lesquelles on a indiqué pour la première fois les populations naines de l'Afrique. C'est en effet au nord-est du « territoire des Mani-Kesock, » qui lui-même se trouve « à 8 journées à l'est du cap Négro, » limitant la baie de Mayoumba, que Battel en 1625 signala les *Matimbas* « une nation de pygmées..., de la hauteur d'un garçon de 12 ans[1], mais tous d'une grosseur extraordinaire. » Depuis cette époque reculée, quelques renseignements sur les nains du Congo français actuel ont été fournis par M. Du Chaillu, l'amiral Fleuriot de Langle, le Dr Touchard et Marche. Notre collègue M. Hamy a d'ailleurs résumé d'une façon très complète tous ces renseignements[2].

Mais après le voyage de Marche et malgré les découvertes remarquables de MM. de Brazza, Ballay et tant d'autres explorateurs, on n'entend plus parler des pygmées du Congo; toute l'attention s'est portée au contraire sur les pygmées de l'Afrique orientale, décrits d'abord par Schweinfurt sous le nom d'Akka dans le pays des Niam-Niam, puis par Stanley et Wolf sous le nom de Vatoua ou Batou, au sud de la grande courbe du Congo. L'arrivée de deux Akkas en Europe a donné lieu à une série de publications et c'est à notre regretté président, M. de Quatrefages, que revient l'honneur d'avoir résumé et coordonné en un seul tout homogène les renseignements épars sur les pygmées d'Afrique en général[3].

A propos des deux sujets Akkas ramenés en Europe par le comte Miniscalchi et dont vient de parler notre secrétaire général, je tiens à rappeler que l'aîné de ces enfants, Tobo, avait la taille de 1 m. 42 c. et qu'il est mort bientôt après la constatation de cette taille; tandis que l'autre, Chairoula, sur l'origine duquel plusieurs savants (Panizza, de Quatrefa-

1 *Histoire générale des voyages*, t. XIII, p. 12 et 434.

2 Voy. *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, 1872, p. 210 et 1879, p. 82.

3 A. de Quatrefages. *Les Pygmées*, Paris, 1887, in-16, chapitre VI.

ges, Hamy, quelques membres de la société d'anthropologie de Madrid) ont émis des doutes sérieux, a continué à grandir et, tout en étant Akka, avait atteint la taille de 1 m. 55 c. En 1887 il faisait son service dans l'armée italienne et se trouvait en garnison à Vérone [1].

La « découverte » toute récente (1889-90) des nains dans la vallée de l'Arouwimi ou Itori annoncée à grands renforts de réclame par Stanley, a réveillé de nouveau l'attention du public sur les pygmées d'Afrique, quoique plusieurs années avant, ces mêmes nains, et à peu près dans la même région, aient été décrits par le voyageur russe Junker et étudiés au point de vue anthropométrique par Emin-Pacha. J'ai signalé d'ailleurs moi-même encore en 1887 toute l'importance des études d'Emin-Pacha [2]. Mais personne ne s'est souvenu des mensurations d'un vrai savant, ni des investigations d'un modeste et instruit voyageur au moment où ont paru les interviews et les « récits extraordinaires » de Stanley. Pour protester un peu contre cet oubli, j'ai fait à cette époque un résumé complet de tous les renseignements concernant le type physique des pygmées africains, à propos de mes propres recherches sur certaines populations nègres, notamment sur les Adouma du Congo français [3] et quelques tribus du Dahomé et de l'Achanti [4]. Je me propose de communiquer prochainement à la Société un travail d'ensemble sur le type physique et la distribution des négrilles ou pygmées d'Afrique; pour le moment qu'il me soit permis d'exprimer le plaisir de voir les collections de notre bibliothèque s'enrichir de ces nouvelles photographies ainsi que nos connaissances s'aug-

[1] Voy. la lettre de Louzzato dans *Zeitschrift fur Ethnologie*, 1887, Verch., p. 214.

[2] Voy. *Bull. Soc. Anthropol.*, 1887, p. 605.

[3] Deniker et Laloy. *Les races exotiques à l'Exposition;* l'Antropologie, 1890, p. 288.

[4] Deniker. *Les Dahoméens,* « Revue générale des sciences, » éditée par L. Olivier, Paris, 1891, p. 376.

menter des renseignements nouveaux rapportés de loin par M. Dybowski.

M. Regnault. — Un nègre nain, âgé d'une vingtaine d'années, a été amené récemment en France et se trouve en ce moment à Paris. J'ai eu l'occasion de le voir. Il a environ la taille d'un mètre et est très intelligent. Mais il est difforme, ses jambes sont arquées et il paraît rachitique.

Les nains rachitiques sont nombreux dans les tribus nègres du Congo. Mon frère, M. Paul Regnault, qui pendant six mois a exploré la vallée du Niari, m'a dit en avoir rencontré de nombreux exemples. La maladie était ici seule en cause. Ces nains se montraient dans des familles dont les autres parents, frères, sœurs, pére, mère, étaient bien développés.

Il importe de bien différencier les nains de race des nains pathologiques, pour qu'il n'existe aucun doute à ce sujet.

Plusieurs ont en effet voulu au début regarder le nain dont j'ai parlé comme un spécimen de la race naine.

M. Zaborowski. — Il résulte bien des observations recueillies et présentées que le rapprochement qu'on a tenté entre les négrilles ou pygmées et les Bochimans, ne serait pas fondé. Ce rapprochement toutefois était bien légitime et tout n'est pas dit à son sujet. M. Letourneau rappelait tout à l'heure à bon droit que les Akkas de Miani avaient les caractères crâniens des Bochimans. J'ai été des premiers à faire des réserves sur la valeur scientifique des observations de Stanley. Mais ne confondons pas. Ce n'est pas un imposteur, pas plus que du Chaillu au sujet duquel on a émis des accusations qui n'ont jamais été justifiées. Or, Stanley dit, par exemple, qu'il a rencontré deux types de pygmées. L'un serait dolichocéphale, à visage allongé aux yeux rougeoyants. Il dit aussi que tous sont couverts de poils, longs de plus d'un centimètre. Ce caractère les éloignerait, il est vrai, des Bochimans. Et j'ai précisément demandé à M. Jean Dybowski s'il avait observé une toison analogue chez les Akoas. Son observation confirme à peu près celle de Stanley.

COMMUNICATIONS

Uchizy. — Une colonie de Sarrazins en Bourgogne

PAR ARSÈNE DUMONT.

Les villages de Boz, d'Orang, d'Arbigny et de Sermoyer sur la rive orientale de la Saône et ainsi que la commune d'Uchizy, sur la rive occidentale ont été souvent signalés comme ayant une population à part dont l'origine remonterait aux Sarrazins.

Ayant maintes fois reconnu la profonde individualité de nos communes rurales, j'espérai en trouver là un cas particulièrement remarquable. Aussi, passant en Bourgogne au mois de septembre dernier, je saisis cette occasion pour étudier la commune d'Uchizy qui se trouve sur la ligne de Paris à Dijon.

Toutes particularités de mœurs ou d'habillement ont cessé d'exister aujourd'hui ; mais elles passent pour avoir été jadis extrêmement accusées.

En 1838, Ragut, reproduisant à peu près Thomas Ribout, correspondant de l'Institut, qui écrivait trente ans plus tôt, en fait cette description : « Les Chizerots (c'est le nom qu'on donne aux habitants d'Uchizy) ne se mariaient qu'entre eux, et pour empêcher les filles pauvres de chercher un époux hors de leur village, ils se cotisaient afin de lui faire une dot. Depuis quelques années ils contractent des alliances avec les habitants des communes voisines. Les Chizerots faisaient usage dans leurs maladies du frottement et du broiement que les Orientaux nomment massage. Ils avaient des broyeurs pour les hommes et des broyeuses pour les femmes ; c'étaient leurs seuls médecins. Dans les principales circonstances de la vie, naissances, mariages, funérailles, ils avaient des festins, des chants et des danses. Leurs danses principales rappelaient la farandole

et la pyrrhique. Les hommes et les femmes étaient séparés en deux bandes qui ne se confondaient point. Une de leurs exclamations habituelles était le mot : Alla ! En enterrant un cadavre, ils mettaient dans le cercueil quelques meubles et quelques ustensiles à l'usage du défunt. Pour les mariages, les deux familles se rendaient à l'église par deux chemins différents. Aprés la bénédiction nuptiale, le père de l'époux, couvert d'un manteau rouge se mettait à la tête de la petite troupe; il était suivi de son fils, derrière lequel marchait seule la nouvelle épouse. Après eux venaient les parents du mari. Ils étaient ordinairement précédés de joueurs de musette et d'autres instruments. On se rendait en cet ordre au banquet préparé ; le père de la fille traitait ses parents à part. Les époux assistaient un instant aux deux repas. Le soir lorsque les danses étaient terminées, la mariée revenait un instant chez ses parents pour leur faire ses adieux. Elle les adressait aussi à tous les objets animés ou inanimés et témoignait sa douleur par des cris et des sanglots auquels son mari et ses parents répondaient de la façon la plus lamentable. Enfin un repas réunissait les deux familles et mettait un terme aux gémissements. »

« Les enterrements étaient accompagnés de chants plaintifs, de cris perçants, de toutes les marques de la plus vive affliction. La femme du défunt qui suivait le convoi de son mari débitait en son honneur, comme une pleureuse de profession, l'éloge très hyperbolique du défunt et étalait une douleur très bruyante. »

Leur habillement présentait avec celui des populations voisines des différences frappantes. « Sous un habit de toile noire et une veste de drap bleu qui descendait aussi bas que l'habit, les hommes portaient une culotte de toile blanche d'une ampleur extrême entièrement plissée dans sa hauteur nouée au-dessus de la cheville du pied et à peu près semblable à celle que portent les Turcs. Un collet de chemise de plus de vingt centimètres de hauteur attaché par des boutons d'argent retombait derrière l'habit, et les deux pointes se

rejoignant par devant formaient une sorte de rabat sur la poitrine. Leurs souliers ferrés étaient recouverts d'une patte de cuir jaune ou rouge. »

« Les robes des femmes étaient d'un seul morceau. Elles portaient en outre une tunique de toile blanche entièrement ouverte par devant et sur la tête une espèce de turban fait de laine noire avec un bourrelet énorme pesant au moins un kilogramme et demi. » Ragut, en conséquence de ces mœurs, les considérait comme des Sarrazins ou peut-être « des Pannouniens » (*sic*), et Ribout, aux yeux de qui toutes ces particularités ont cessé d'exister vers l'époque de la Révolution française, écrit Uchizy avec un *h* et le fait dériver du verbe hucher attendu l'habitude des habitants de s'appeler de loin dans la campagne.

En réalité Uchizy, en latin du moyen âge Olcasiacum, est une grande commune agricole de 1,249 hectares. Le village bâti sur la pente très douce des côteaux qui forment la vallée de la Saône et à deux kilomètres environ de la rivière n'offre rien de particulier sous ce rapport non plus que dans son mode de construction, ou dans l'industrie de ses habitants ou dans son son état démographique.

Uchizy comptait 1,467 habitants en 1831, date du plus ancien recensement que nous possédions, et 1,557 en 1866. Depuis lors la décroissance a été continue. En 1872, il n'y avait plus que 1,506 habitants et 1,114 en 1891. La perte de population était donc de 392 habitants en dix-neuf ans. Comme de 1873 à 1892 l'excès des naissances sur les décès a été de 40, on voit que l'excès de l'émigration sur le chiffre inconnu des immigrants a été de 432 habitants, c'est-à-dire de plus du quart de la population initiale.

La nuptialité jadis très considérable qui atteignait 10,2 pendant la décade 1863-1872 est encore de 8,4 aujourd'hui La natalité de 28,0 en 1863-1872 est tombée à 25,3 pendant la décade suivante et à 18,6 seulement de 1883 à 1892. La mortalité s'est également abaissée bien que dans une proportion moindre, les décés dépassent un peu les naissances,

enfin la masculinité jadis considérable n'est plus aujourd'hui que de 94 garçons pour 100 filles.

Uchizy a eu jadis quatre cents hectares de vignes et n'en a plus aujourd'hui que quinze, replantés depuis le phylloxéra. Le labourage et le bétail ont augmenté, néanmoins la gêne s'est fait sentir et a déterminé l'émigration que nous avons constatée vers les petites places, ou bien, en Algérie, au Creuzot. D'autres communes voisines situées plus haut dans les collines et qui étaient selon l'expression du pays des puits de vin, ont plus souffert encore et déterminé une émigration encore plus intense. L'état des maisons s'en ressent: beaucoup sont mal entretenues et les ruines ne sont pas rares.

L'émigration de la partie la plus jeune et la plus énergique de la population a coïncidé avec l'abaissement de la natalité et de la masculinité, et une diminution de la nuptialité. Cependant les jeunes gens qui restent ont conservé le goût du mariage, entretenu par le bal public. A Uchizy comme dans les communes voisines jeunes gens et jeunes filles dansent ensemble tous les dimanches de sept heures à minuit. Les mères assistent au bal, mais ne dansent point. Ici comme à l'île de Ré où existe également la coutume du bal public, il n'y a presque point de naissances naturelles.

Uchizy présente donc sous tous ces rapports une similitude complète avec les populations environnantes.

Au point de vue de l'onomatologie, un coup d'œil sur les listes nominatives fait voir que la population est aujourd'hui d'un très grand nombre de familles qui, toutes ont des noms semblables à ceux que l'on rencontre partout en Bourgogne.

Si, à défaut de listes nominatives remontant au début du siècle, nous examinons les tables décennales de la période 1802-1812 très voisine de l'époque où les Chizerots étaient censés ne se marier qu'entre eux, nous voyons que dès lors il en était à peu près comme aujourd'hui. Sur les tables des naissances de cette décade au nombre de 385 on rencontre déjà une grande variété de noms propres dénotant une population très mélangée. Parmi ces noms il en est quelques-uns qui

reviennent beaucoup plus fréquemment que les autres. Ainsi, les Perrusset ont pendant ces dix années fourni 39 naissances, les Lafarge 27, les Bouchardet 20, les Minard et les Marin chacun 17, les Blanchard 12, les Chagrin et les Bourlier chacun 11. Ces familles évidemment formaient dès lors comme elles forment encore aujourd'hui le fonds permanent, le noyau de la population communale. Si l'on veut étudier celle-ci au point de vue anthropologique, ce sont toujours les membres de ces familles anciennes et nombreuses qu'il faut examiner de préférence, en négligeant systématiquement des individus isolés qui peuvent n'être que des immigrés établi depuis peu ou même des passants qui ne se trouvent qu'accidentellement dans la commune.

J'ai pu parler à plusieurs des représentants de ces familles anciennes d'Uchizy. Tous présentaient le type bourguignon très caractérisé, taille élevée, cou long, yeux plutôt clairs, alliés, à des cheveux bruns, joues pleines et légèrement colorées, rien d'arabe ou de barbare. Le fond de la population est bien certainement identique à celle du reste du pays.

Cependant les particularités des mœurs présentées par les Chizerots jusqu'à la fin du siècle dernier, aussi bien que leur hostilité habituelle contre leurs voisins restent un fait indéniable. D'autre part, M. Lagneau a remarqué à Uchizy « au « milieu d'habitants paraissant peu différer de la population « environnante quelques femmes à la chevelure noire, à la « figure allongée, sans saillie au niveau des pommettes, au « teint lustré et uniforme, aux yeux grands, aux cils longs, « aux sourcils épais noirs et bien arqués, aux traits réguliers, « aux formes élancées pouvant rappeler le type arabe [1]. » J'ai-moi-même parlé assez longtemps avec un paysan originaire de la commune que son teint basané et ses cheveux noirs distinguaient profondément des autres habitants. Il n'avait rien d'arabe; mais reproduisait très exactement la physionomie des tziganes espagnols que j'avais pu quelques

[1] Dr Lagneau. *Anthropologie de la France*, décembre, p, 671.

années auparavant observer en grand nombre à Grenade et aux abords de leurs terriers de l'Albaïcin. Ne pourrait-on admettre que quelques familles de ces nomades se seraient fixés anciennement à Uchizy et auraient communiqué aux autres habitants les singularités qui ont frappé les historiens. Le fait ne serait pas sans exemple et la description des femmes observées par M. Lagneau ne conviendrait pas moins à des tziganes qu'à des femmes arabes.

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse sans importance, un résultat de cette étude reste acquis : c'est l'utilité dont la démographie peut être à l'anthropologie pour circonscrire le terrain de ses recherches. D'abord l'onomatologie peut fournir d'utiles renseignements sur l'origine d'une population ; mais, en outre, l'examen des listes nominatives et des tables décennales conduit à la distinction de la population même de chaque commune en éléments instables, formés d'immigrés plus ou moins récents que l'anthropologiste devra négliger et en un noyau de population permanente pour lequel il devra réserver toute son attention. Ce noyau très variable lui-même en homogénéité et en nombre peut parfois comprendre un tiers des habitants et cinq ou six familles seulement. D'autres fois comme dans certaines populations d'alluvion, il peut se réduire à rien et la population se compose de tous éléments instables. Alors elle mérite toujours être étudiée au point de vue de l'anthropologie nationale ; mais pour l'anthropologie du pays même qu'elle habite, elle cesse de présenter aucun intérêt.

L'un des secrétaires : Édouard Cuyer.

604e SÉANCE. — 21 juin 1894.

PRÉSIDENCE DE M. DARESTE.

Rectification à propos du procès-verbal.

M. SANSON. — Je lis dans le fascicule des *Bulletins* qui vient de nous être distribué une discussion de M. Regnault, à propos de la communication de M. Michaut sur le pied préhensible, la phrase suivante : « cette idée (celle qui consiste à considérer le caractère en question comme un caractère de race) fut combattue par M. Vinson qui ne voyait là qu'une « affaire d'usage tout simplement » et par M. Sanson qui « n'admettait pas la prédisposition héréditaire de certaines prédispositions acquises tant qu'on ne lui aura pas présenté des faits indiscutables. »

Je tiens à ce qu'il soit constaté que je n'accepte à aucun degré la responsabilité de ce qui m'est ainsi attribué. Je n'ai jamais rien dit de semblable au sujet de l'hérédité des dispositions acquises, et tous ceux qui ont lu ce que j'ai écrit et enseigné sur ce sujet le savent bien. Je n'aurais pas manqué de relever immédiatement l'erreur commise par M. Regnault si elle s'était produite en séance.

COMMUNICATIONS DU BUREAU.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL annonce que la 12e *conférence annuelle transformiste* sera faite le jeudi 28 juin, par M. Manouvrier, et que le sujet traité sera : Le transformisme et l'esthétique. La beauté anatomique.

OUVRAGES OFFERTS.

KATE (Dr HERMAN TEN-). — *Docteur A. Sasse* (Art. nécrologique

ext. de *Tijdschrift v. h. kon. nederlandsch aardrijkskundig Genootschap*), in-8, 8 pag. Leyde, 1894

Manouvrier (L.). — *L'anthropologie et le droit.* (Ext. de la *Revue internationale de Sociologie*), in-8, 52 pag. Paris, 1894.

Piette (Ed.). — *L'époque éburnéenne et les races humaines de la période glyptique*, in-8, 27 pag. St-Quentin, 1894.

Smyth (R. Brough). — *The aborigines of Victoria*, 2 vol., in-8, LXXII-484 pag. et 456 pag. avec fig. planches et cartes. Melbourne, 1878. (Achat).

PÉRIODIQUES.

Articles à signaler : *L'Anthropologie*, t. V, n° 3. Hamy (E.-T.). Les débuts de l'anthropologie et de l'anatomie humaine au Jardin des Plantes; — R. Collignon : La race basque; — S. Reinach : La sculpture en Europe avant les influences gréco-romaines.

Archives de médecine navale et coloniale, 1894, n° 6. — Dr Brevon : Le pays des Soussous (suite).

Revue de l'École d'Anthropologie, 15 juin 1894. — Ch. Letourneau : Passé, présent et avenir du travail; — Hovelacque et Hervé : Etude de 36 crânes dauphinois.

Revue des Traditions populaires, juin 1894. — P. Sébillot : Contes résumés de la Haute-Bretagne.

Revue scientifique, 16 juin 1894. — A. Dumont : Natalité et masculinité.

American antiquarian, may 1894. — C. S. Wake : Migrations of the Algonkins; — S. D. Peet : Culture heroes and deified kings; — D. G. Brinton : An obstetrical conjurations.

Journal of the Anthropological institute of Great Britain and Ireland, may 1894. — A. M. Bell : Remarks on the flint implement from the Chalk plateau of Kent; — L. H. Duckworth : A critical study of the collection of crania of aboriginal Australians; — R. Etheridge : On an unusual rush Basket from the northern territory of South Australia; — On a

modification of the Australian aboriginal Weapon, termed the Leonile, Langeel, Bendi, or Buccan, etc.; — An Australian aboriginal musical instrument; — P. W. Bassett-Smith : The aborigines of north-west Australia; — Japanese Onomatopes and the origin of Language.

ELECTIONS ET CONDIDATURES.

MM. le Dr G. Danjou et G. Vernet sont élus membres titulaires.

M. J. Dybowski, explorateur, est élu membre correspondant national.

OBJETS OFFERTS.

Deux paires le lapti (chaussures des paysans russes) rapportées de Russie et offertes par le baron de Baye.

1° Une paire provenant de Poretchè (station ouvarovka, sur la ligne du chemin de fer de Moscou à Pétersbourg), cette paire est en écorce de tilleul.

2° Une paire en corde provenant de Mojaisk.

PRÉSENTATIONS.

Quelques échantillons de l'âge de la pierre provenant du gisement de Volossovo (Gouvernement de Vladimir).

M. de Baye. — Vous connaissez, Messieurs, le gisement de Volossovo par le second volume du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques de Moscou. Il est situé dans le Gouvernement de Vladimir, sur les rives sablonneuses de l'Oka, non loin de la ville de Mourom. Cette station a été d'abord explorée par le feu comte Ouvaroff qui en fait plusieurs fois mention dans son livre sur l'âge de pierre. Les documents publiés en russe par cet auteur et les résultats des recherches subséquentes faites par M. Kou-

driavtsev, donnent une idée de l'importance de ce gisement qui peut être considéré comme étant actuellement le plus important pour l'époque néolithique dans la Russie centrale[1].

Les collections de cette provenance, réunies par le comte Ouvaroff et par M. Koudriavtsev, doivent être vues pour concevoir une idée de leur étendue et de leur signification[2].

L'hiver dernier, j'ai examiné les produits de Volossovo tant à Poretchè, chez la comtesse Ouvaroff[3], qu'au Musée historique où se trouvent les séries présentées en 1892 lors du Congrès de Moscou. Le mémoire publié dans le compte rendu de cette session est accompagné de quelques figures représentant les plus remarquables objets. Le nombre trop restreint et l'exécution médiocre de ces reproductions donnent une notion aussi insuffisante qu'imparfaite de l'industrie abondante et variée de l'homme préhistorique de ces contrées.

En attendant que je vous puisse fournir les photographies des pièces capitales, je vous communiquerai une petite série d'échantillons de Volossovo qui m'a été récemment offerte. Elle comprend :

Des échantillons de la poterie typique de Volossovo caractérisant l'époque néolithique dans la Russie centrale. Ces tessons de poterie sont couverts d'impressions profondes qui leur donnent l'aspect d'un rayon de miel. Aux cavités extérieures correspondent des giblosités qui se voient sur les parois intérieures du vase.

Les grattoirs en silex innombrables sont représentés par quelques spécimens dont les parties retaillées sont carrées au lieu d'être arrondies ; cette variété domine à Volossovo.

[1] Compte rendu de la IXe session du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques. Moscou, 1893, t. II, p. 233. *Les vestiges de l'homme préhistorique de l'âge de la pierre*, près du village de Volossovo, par P. Koudriavtsev.

[2] Comte A. S. Ouvaroff. Archéologie de Russie. *L'âge de la pierre.* Moscou, 1881 (en russe), chap. XIII.

[3] Comtesse Ouvaroff. *Catalogue de la collection du comte Ouvaroff.* Moscou, 1887 (en russe), t. I.

Un racloir de forme trapézoïdale rappelle ceux que nous trouvons dans nos contrées avec encoches parallèles aux deux extrémités. Cet instrument est rare à Volossovo.

Les flèches appartiennent à quelques-unes des variétés les plus typiques, mais tous les genres ne se trouvent pas représentés ici, car ils varient à l'infini.

Les pointes, qu'elles aient servi de perçoirs ou de burins, sont admirablement travaillées.

Un objet malheureusement brisé (il n'en reste que la pointe, retouché sur ses deux faces) ressemble aux lames de Solutré et de Volgu.

Un autre objet non moins intéressant, mais également incomplet, consiste dans la partie inférieure d'une sorte de dard dont l'extrémité manque. Ce qu'il en reste, permet de reconstituer par la pensée cette arme qui est trop grande pour être une flèche et trop petite pour avoir servi de poignard. Les armes de cette sorte sont représentées par un assez grand nombre de spécimens parmi les trouvailles opérées dans ce gisement.

Deux ossements préparés pour un usage indéterminé et une dent avec entailles pour la suspendre.

La rareté des objets en pierre polie, comparativement à ceux qui sont simplement taillés, rend particulièrement intéressantes les trois pièces suivantes :

1° Un fragment de silex poli trop petit pour déterminer la forme de l'instrument dont il a été détaché ;

2° Un ciseau plat d'un côté, légèrement bombé de l'autre, dont le tranchant est parfaitement conservé. L'an dernier, je vous ai montré un objet semblable provenant de Bologoë [1] ;

3° Une gouge un peu endommagée, mais dont la forme se reconnaît néanmoins aisément. Les gouges sont rares à Volossovo. M. Koudriavtsev n'en signale qu'une vingtaine.

[1] Baron de Baye. Présentation de quelques échantillons de l'âge de la pierre rapportés de Bologoë. *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*. 1894, n° 12, décembre 1893, p. 695.

Le but de ma communication se résume dans la présentation de ces spécimens, je n'ai pas la prétention de vous donner une étude sur le gisement de Volossovo.

Néanmoins je ferai remarquer que les silex zoomorphes trouvés dans cette localité ne sont pas des *lusus naturæ* comme ceux de Boucher de Perthes ; mais qu'ils affectent des formes intentionnelles obtenues par un travail soigné. Ces figurations si intéressantes sont relativement nombreuses à Volossovo. Mais le fait de silex taillés en forme d'animaux n'était pas sans exemple dans l'archéologie russe. Précédemment on avait découvert quelques figurations de ce genre dans l'Arkangel [1]. M. Savenkov exposait en 1892, lors du Congrès de Moscou, un silex trouvé en Sibérie dont les contours formés par des retouches fines reproduisait la silhouette d'un corps humain [2]. Les découvertes de l'avenir éclaireront cette question dont la Russie est seule jusqu'à ce jour à fournir les éléments.

En terminant, je pense utile de dire une fois de plus [3], que le gisement de Volossovo doit être considéré comme appartenant à l'époque néolithique. Mon ami le prince Poutjatine, dans une lettre récente, m'exprime de nouveau son opinion que l'âge de la pierre à Volossovo, à Bologoë, au Ladoga et à Kolomezi [4] est contemporain de l'époque interglaciaire ou de la seconde glaciation, c'est-à-dire paléolithique. Nous ne sommes pas d'accord sur ce point. L'industrie lithique de Volossovo, de Kolomezi est bien néolithique, il est de même pour Bologoë, malgré la rareté des pierres polies. Il existerait, se-

[1] Musée historique impérial de Moscou. Salle II, vitrine V, n° 121. Silex taillé en forme de poisson.

[2] Catalogue de l'exposition archéologique de Moscou réunie en 1892 à l'occasion du Congrès. Salle I, vitrine XXXII, tableau IV.

[3] Baron de Baye. *Rapport sur le Congrès intern. d'anthrop. et d'archéol. de Moscou.* Paris, 1893, p. 25, 26 et 27.

[4] M. Pérédolsky. *Les vestiges de l'âge de la pierre dans le gouvernement de Novgorod.* Compte rendu du Congrès intern. de Moscou, t. I, p. 239 et suiv. Moscou, 1892.

lon nous, une phase dans le centre et surtout dans le nord de la Russie d'Europe, qui aurait été pour ces régions, ce que la période des Kjokkenmöddings a été pour les pays scandinaves.

Le dieu indien Civa

M. Clément Rubbens. — J'ai l'honneur de présenter à la Société une représentation du dieu indien, Civa, à cheval, le Taureau Nandi, et un petit autel consacré à Civa.

Dans la Trimourti indienne, Civa est la troisième personne et est la personnification du principe destructeur de la nature, de même que Brahma en est le créateur, et Vishnou le conservateur. Cette trinité ne s'étant formée que successivement, et après de nombreuses luttes et une entente intéressée, les adeptes de chacun de ces dieux continuèrent de considérer leur dieu particulier comme étant supérieur aux deux autres dont ils ne firent que des comparses ou des émanations. C'est ainsi que pour les Civaistes ils conservèrent, pour leur grand dieu créateur de l'univers et des êtres animés, leur dieu Civa, malgré que dans la Trimourti ce rôle de créateur soit attribué à Brahma.

Le dieu Civa est ici représenté monté sur un cheval, ayant *sa Sacti* (son épouse) Parvati assise sur sa cuisse gauche (Parvati est la déesse de la terre), soutenue par un de ses quatre bras ; les autres portent comme emblèmes un trident, une massue et un sabre.

Le dieu Civa et son épouse n'ont pas toujours une figure aussi calme qu'ils ont ici, et parfois prennent un air terrible, comme Civa Tandava dansant sur le corps du démon Tripourasoura dans un cercle de feu, la danse du Tandava, de même que ses sactis. Dourga montée sur un tigre, et la fameuse Kali, divinité des Thuys, à laquelle, comme déesse de la mort, ils immolèrent tant de victimes humaines.

Ce petit autel, dédié à Civa, est bien la synthèse de ce culte naturaliste, s'appuyant sur l'union intime du double principe masculin et féminin, mâle et femelle, créés par Civa et sans lesquels rien de l'univers n'existerait.

Au centre de l'autel se trouve le linga ou lingam réuni au Yoni, cette réunion se nomme *Avadayar* (Linga-Yoni), et tout autour s'y trouvent en adoration des représentants de la nature entière. C'est d'abord, au fond à gauche de l'autel, le soleil, à droite la lune, et entre les deux le dieu de la suprême sagesse, le fils de Civa, Ganéça, homme à tête d'éléphant et assis à l'orientale ; à droite un homme assis de même, en face un serpent, le Cobra, y redresse la tête, puis sur le devant, un peu en dehors de l'enceinte, un Taureau accroupi, peut-être le taureau Nandi, rien ne l'indique, puis encore à l'entrée à gauche une fleur épanouie avec son pistil, et à droite un cristal octaèdre irrégulier dont les côtés sont égaux quatre par quatre. Ce cristal placé ici laisse penser que les Indiens croient à la croissance des pierres, et que le double principe est nécessaire à leur formation.

Malgré que ce culte ait servi et sert encore de prétexte à des fêtes licencieuses et à des orgies, cette mise en scène prouve que son but était de glorifier ce symbole du pouvoir générateur, dont le dieu Civa, créateur, était l'auteur, sans lequel les êtres animés n'existeraient pas.

On trouve le linga dans tous les temples élevés à Civa, ou aux autres divinités de son culte : des temples sont dédiés spécialement au linga où il s'en trouve d'énormes. Dans toute l'Inde, on rencontre des pierres debout brutes ou taillées représentant le linga ; le peuple considère comme des lingas les roches pointues et dégradées par les intempéries, et qui couronnent certains monts coniques. Quelquefois ces monts ont été travaillés de main d'homme, de manière qu'ils représentent un immense linga qui s'aperçoit de loin. Les sectateurs de Civa (Civalakta) ont le lingam enfermé dans un petit tube d'argent ou d'or qu'ils portent suspendu au cou ou attaché au bras gauche.

L'Avadayar (Linga-Yoni), symbole de Civa, créateur et générateur, est représenté sous la forme d'un mortier avec son pilon dressé au milieu, le pilon serait le *linga* et le mortier *l'yoni ;* suivant la tradition, c'est dans ce mortier que se faisait la liqueur des dieux, liqueur qui donnait l'immortalité, le Soma, qui devint plus tard une divinité.

Le Taureau *Nandi* est dédié à Civa et lui sert ordinairement de monture, il est couché ou plutôt accroupi de trois quarts, et a la jambe droite à moitié relevée.

Il porte le collier, la bride, une sorte de croupière, et une espèce de tapisserie lui couvre le dos.

Peinture indienne représentant Dourga, épouse de Civa, déesse guerrière de la destruction.

Dourga a dix bras armés du disque, du trident, du poignard, de la hache, du sabre, du bouclier, coiffée d'une couronne de plumes ; son pied droit repose sur le dos d'un lion qui enfonce ses griffes dans le poitrail d'un buffle décapité d'où sort, sabre en main, le géant Mahishâsoura, qu'elle tient d'une main par la chevelure, et d'une autre va le traverser de sa lance.

COMMUNICATIONS.

Le dolmen de l'Ethiau

PAR M. L. BONNEMÈRE.

Dans la commune de Coutures, en Maine-et-Loire, il existe au lieu dit *l'Ethiau* un dolmen qui, bien que mutilé maintenant, présente le plus grand intérêt. Il n'a, en effet, aucun analogue en Anjou, et j'ai malheureusement les plus graves raisons pour croire que sa destruction totale est imminente si on ne prend pas à bref délai les mesures nécessaires pour le sauver.

Il tombera sous la masse des carriers ! Dans son état actuel, ce monument n'est plus formé que de trois dalles d'un grès

assez tendre supportant une table de recouvrement de dimensions considérables. Mais une des pierres formant les parois et qui est en dehors de la table de recouvrement, deux autres qui gisent sur le sol non loin de là prouvent que jadis il devait être plus grand. Il est fort possible, pour ne pas dire probable, que d'autres ont disparu. La mutilation ressort clairement aussi du fait que le monument qui nous occupe a deux ouvertures, une au sud et l'autre au nord.

M. Pierre Guittonneau, instituteur à Saint-Remy-la-Varenne, qui, depuis tant d'années déjà, montre un zèle si louable pour la conservation de nos vieux monuments, a bien voulu relever pour moi toutes les particularités que présente le dolmen de l'Ethiau. Il a fait tous les plans et croquis que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de la Société, et j'attendais de lui des photographies qui d'ailleurs ne permettront pas de bien juger ces restes d'un tombeau remontant à l'âge de la pierre polie. En effet, à l'heure actuelle, il est devenu la demeure des vivants. Par l'adjonction de petits murs qu'il faudrait faire disparaître, il a été transformé en très modeste maison d'habitation. Sur les croquis, ces constructions malencontreuses ont été supprimées.

Ce ne sont point ses proportions qui rendent ce dolmen remarquable, car il n'a qu'un mètre 70 centimètres de hauteur. Les dalles qui supportent la table ont, à leur base, de 80 centimètres à 1 mètre d'épaisseur.

Deux de ces dalles méritent surtout d'être examinées avec attention. Celle qui regarde l'ouest est perforée à peu de hauteur du sol. On en a remarqué d'analogues dans nombre d'autres monuments du même genre, mais aucun d'eux, je le crois du moins, n'appartient à l'Anjou.

C'est vraisemblablement par ce trou que l'on entrait les morts dans leur dernière demeure.

Sans doute, cela seul suffirait pour rendre le dolmen de l'Ethiau très remarquable et digne absolument d'être conservé.

Il présente de plus une particularité qui le rend absolument hors de pair dans notre région.

La dalle qui regarde le côté du couchant est dans sa partie supérieure, et à l'intérieur du monument, recouverte de gravures très singulières qui forment, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, une sorte d'inscription ayant 1 mètre 30 cent. de longueur sur 40 centimètres de hauteur principale. Les signes, creusés assez profondément, ont jusqu'à 37 centimètres de longueur, et sont très apparents et fort bien conservés.

Ils consistent en lignes directes plus ou moins larges ou en lignes obliques formant des angles très aigus. On remarque aussi deux croix dont les bras sont obliques.

Entre toutes ces lignes qui constituent le dessin ou l'inscription, peu importe le nom qu'on voudra lui donner, il existe un très grand nombre de stries également gravées à la main et beaucoup moins profondes. Elles sont plus ou moins droites et verticales.

Je mets sous les yeux de la Société un croquis de ces curieuses gravures.

Si d'ailleurs elle le désirait, M. Guittonneau serait tout à sa disposition pour lui en prendre une empreinte, car, je le répète, le dolmen de l'Ethiau est menacé d'une destruction imminente.

J'ai dit que les gravures se trouvaient sur la partie supérieure de la dalle.

On en remarque pourtant quelques-unes qui sont disposées par groupes dans sa partie basse. Je n'ai eu garde de les omettre sur le dessin que j'ai l'honneur d'offrir à la Société tant au nom de M. P. Guittonneau qu'au mien également.

Pendant une longue suite de siècles, le dolmen de l'Ethiau a été protégé par le bois au fond duquel il se trouvait. Les progrès de la culture ont amené sa destruction partielle. Il est maintenant au milieu d'un champ, et j'ai grand peur que les ouvriers qui travaillent dans une carrière de grès voisine ne

transforment prochainement ce qui reste encore du vénérable monument en beaux pavés d'échantillon.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL dit que, ainsi que l'indique M. Bonnemère, il serait nécessaire d'assurer la conservation du dolmen de l'Ethiau et qu'il faudrait, pour obtenir ce résultat, en aviser la Société des monuments mégalithiques.

M. G. DE MORTILLET indique que si M. Bonnemère veut en faire l'acquisition, il pourra, comme particulier, obtenir de meilleures conditions. Il ajoute que les inscriptions que signale M. Bonnemère ne ressemblent à aucune de celles qui ont été observées jusqu'à ce jour.

M. BONNEMÈRE dit que, pour cette raison, ces inscriptions lui ont paru intéressantes.

M. G. DE MORTILLET dit que tel est son avis et demande si le monument est en grès tendre.

M. BONNEMÈRE répond que le grès est tendre.

M. G. DE MORTILLET est d'avis qu'alors il serait nécessaire de se hâter de faire un estampage de ces inscriptions.

M. LETOURNEAU fait remarquer que certains signes se retrouvent sur des monuments du même genre.

M. G. DE MORTILLET dit que M. Bousrez, de Tours, photographie en ce moment les monuments de Maine-et-Loire et qu'il serait intéressant de savoir s'il n'a pas photographié le dolmen de l'Ethiau.

M. BONNEMÈRE répond que ce monument est peu connu et qu'il en a fait faire des photographies dont il attend les épreuves.

Deuxième squelette de Thiais.

PAR M. ZABOROWSKI.

Le 1er mars dernier un petit propriétaire de mon voisinage, en creusant un puits dans son jardin, a rencontré à trois mères et demi (3, 60 c. exactement, affirme-t-il) environ,

un squelette humain fortement altéré dont il a recueilli les fragments avec soin. De ces débris j'ai distrait une voûte crânienne, les deux parties de la mâchoire supérieure, la moitié de la mandibule, des portions des fémurs et des humérus. Le reste était en menus fragments méconnaissables. L'aspect de ces os, enterrés en terre très saine, le limon jaune du pays dit terre à four, suffit à prouver qu'ils ne sont ni contemporains, ni bien récents. Aucun objet quelconque ne gisait avec eux, et rien ne les date. Je ne les ai pas vus en place. Celui qui les a récoltés affirme que la terre les entourant immédiatement était plus meuble que le sol situé au-dessus et qu'une ligne brun-noir circonscrivait étroitement l'espace occupé par eux. Il affirme même avoir récolté une parcelle de bois ainsi qu'une peau de chataigne. Mais c'est en vain qu'avec lui j'ai recherché ce fragment dans la boîte où il avait enfermé soigneusement tout ce qu'il avait recueilli. Il me paraît possible qu'il ait pris des petits morceaux du tissu spongieux des os pour du bois. J'ai remarqué en effet de ces petits morceaux noirâtres et pulvérulents et en voici un qui est, non pas en totalité, mais en très grande partie, noir comme s'il avait été exposé au feu. En dehors de l'action du feu, je ne sais pas ce qui aurait pu déterminer cette coloration noire sur des parties ainsi nettement délimitées. Je n'ai donc pas la preuve que ce squelette a été enterré et enfermé dans un cercueil. Provient-il même certainement d'une sépulture? Je ne peux expliquer que par un enterrement de mains d'homme les conditions de son gisement. Il n'était pas au bas d'une côte, et sur le bord d'une ancienne rive d'inondation comme le premier squelette de Thiais, mais sur le rebord même du plateau dominant au nord et au nord-est l'ancien village. Cet endroit, à 200 mètres de nos nouvelles écoles et à 500 mètres du vieux village, est très en pente. Et c'est par cette déclivité même que s'expliquerait la grande profondeur du gisement. Il n'y aurait rien de surprenant à ce que les ravinements et la culture aient apporté au-dessus de l'ancienne sépulture une surcharge d'un mètre cinquante de terre.

L'endroit, cultivé en vignes de longs siècles sans doute, fut de tout temps inhabité d'ailleurs. Une grande voie (*Avenue de la République*), ouverte au-dessus, à sept mètres et en tranchées pour partie, seulement ces dernières années, n'a fait découvrir aucun autre reste, aucune sépulture, dans le voisinage immédiat. Mais je ne peux pas affirmer, comme j'ai pu le faire pour le premier squelette de Thiais, qu'il n'y a pas d'autres sépultures dans ce voisinage.

Les tranchées de la voie nouvelle sont, en effet, en cet endroit peu profondes, et on n'a pas encore bâti de maison en bordure. Et s'il s'agit d'une sépulture, il paraît certain qu'elle nous reporte au moins vers le commencement du moyen âge. Les moines de Saint-Germain-des-Prés avaient leur maison de campagne à Thiais et le village actuel s'est groupé autour de leur demeure, aux pieds de leur église. Les sépultures du moyen-âge se sont faites dans les souterrains de l'église qui date du XIIIe siècle et aux alentours où on les a retrouvées. Par leur état d'altération les os rappellent l'aspect de restes néolithiques, bien plus que celui de restes du moyen-âge auxquels j'ai pu les comparer. Il est grand dommage que la face manque. Sans elle la détermination rigoureuse des caractères ethniques de l'individu est incomplète. Il y a néanmoins des renseignements positifs à retirer de l'étude de la calotte crânienne. J'ai entendu, notamment à propos du squelette néolithique de Villejuif, contester aux anthropologistes le droit de fixer l'ancienneté probable de restes osseux, d'après leurs caractères ethniques. Cependant tout le monde sait que des races différentes caractérisant des époques déterminées se sont succédé sur notre sol. Je ne veux pas les comparer aux espèces animales. Si on trouvait des restes de renne dans un dépôt, ce n'est pas à ce dépôt qu'on demanderait l'âge auquel se rapporte cet animal. Au contraire c'est celui-ci dont la présence seule en dehors de tout remaniement, permettrait de classer son gisement dans les temps quaternaires. Nous n'en sommes pas là avec les races humaines. Elles ne présentent pas des différences assez tran-

chées, et des incertitudes planent trop souvent sur leur détermination. Mais lorsque par exemple on retrouve sur le squelette de Villejuif tous les caractères d'une race néolithique à crâne arrondi bien classée, sans aucun indice d'une divergence quelconque, il faut bien admettre que ce squelette est néolithique, à moins qu'on démontre, contrairement à l'ensemble des observations connues que cette race s'est conservée aux époques subséquentes sans aucune modification. Lorsqu'il s'agit de distinguer les dolichocéphales des dolmens de ceux en nombre, qui sont venus depuis en Gaule à diverses reprises, la tâche est d'ailleurs souvent très délicate. Cependant comme le rappelait encore dernièrement M. Hamy dans un travail sur des crânes Mérovingiens (*L'Anthropologie*), Broca lui-même a fort bien reconnu que l'arrivée des Francs-Germains au milieu de nos populations Kymriques ou Galates, aux traits déjà affinés par une longue culture, est marquée par un fort relèvement de l'indice nasal. Le crâne franc-germain dont les traits de grossièreté se sont effacés par la suite, se distingue, en outre d'une dolichocéphalie souvent plus accentuée, par un nez moyennement ou très large, une plus forte saillie de la glabelle et des arcs sourciliers, un front moins haut, des contours de la voute bien moins réguliers, un prognathisme souvent très apparent. Or si ce second crâne de Thiais ne peut pas être complétement déterminé en l'absence de la face, les caractères qu'on peut y relever sont bien ceux des Francs-Germains. Il est féminin, quoique robuste et avec des apophyses mastoïdes développées. Il est très étroit, sans être extraordinairement long. Son indice céphalique descend à 68, 08. Le front est droit et assez élevé, les bosses pariétales sont bien marquées. La voussure qui s'élève au tiers antérieur de la suture sagittale, lui donne, de face, un aspect légèrement ogival; comme dans la *norma verticalis*, les bosses pariétales et l'étroitesse du frontal lui donnent l'aspect pentagonal. Les deux portions de la mâchoire supérieure à laquelle il manque les deux incisives médianes, révèlent par la direction des canines et des deux autres incisives, un prognathisme assez

accentué. Sa capacité, ou du moins celle qui révèle le courbe horizontale totale, (511mm.) plutôt grande, étant donné surtout que c'est un crâne féminin, est en rapport avec ses autres caractères ethniques;

Voici les mesures que j'ai pu prendre sur lui.

Diamètre antéro-postérieur.	188
— transverse maxim.	128
— frontal minim.	92
— stéphanique	107
— bi-auriculaire.	124
Courbe antéro-postérieure	375
— frontale totale	130
— pariétale	130
— occipitale	115
— horizontale totale	511
Portion antérieure.	160
Indice céphalique	68,06
— stéphanique ou frontal vrai . .	85,97

L'un des secrétaires : Ed. Cuyer.

605e SÉANCE. — 5 Juillet 1894

Présidence de M. Dareste.

Délégations.

M. Ollivier-Beauregard est délégué par la Société au Congrès des Orientalistes, à Genève.

Une délégation est accordée, sur sa demande, à M. Arsène Dumont pour faciliter ses recherches démographiques dans les archives départementales à la préfecture de Perpignan.

Réclamation
concernant la discussion sur les poteries gauloises.

M. O. Vauvillé. — Dans la séance du 15 mars dernier, lors de la discussion qui a suivie ma présentation des poteries gauloises, prouvant bien l'usage du tour en Gaule avant la conquête romaine, il m'a été permis de clore la discussion, ayant pris successivement la parole après MM. A. de Mortillet, Fourdrignier et G. de Mortillet.

Lorsque le dernier fascicule des *Bulletins* m'est parvenu, j'ai été on ne peut plus surpris de voir que l'ordre de la discussion avait été changé. De plus M. A. de Mortillet s'est même permis d'ajouter à la fin de la discussion, après la correction de mes épreuves, un article supplémentaire non présenté en séance ; et cela de manière à faire croire qu'il a clos la discussion et que les preuves fournies par moi ne sont pas concluantes.

Mes preuves au contraire étaient tellement fondées que j'ai eu le plaisir de voir M. G. de Mortillet admettre à la séance du 15 mars, comme je le soutenais, l'usage du tour en Gaule avant la conquête.

Dans l'article ajouté à la fin de la discussion par M. A. de Mortillet (page 291) il dit :

« Les poteries qu'il nous apporte présentent une très « grande variété. Certains spécimens diffèrent trop entre eux « comme matière, couleur, cuisson et technique pour qu'on « puisse les considérer comme fabriqués par les mêmes « potiers. On peut se demander s'ils appartiennent bien « réellement à une même époque. De plus les fragments « sont trop petits pour que l'on puisse se rendre compte des « formes qu'avaient les vases, ce qui pourrait peut-être « nous fournir quelques utiles indications. »

Les poteries gauloises soumises par moi à la séance du 15 mars, ne sont pas plus variées que celles, de même époque, du Mont-Beuvray qui sont au musée de Saint-

Germain ; en général les formes dans l'Aisne sont identiques à celles de Saône-et-Loire.

Toutes les poteries que j'ai présentées, quoi qu'en dise M. A. de Mortillet, sont bien de la même époque gauloise, très bien datée par des monnaies, n'ayant pas pu subir de remaniement dans les habitations fouillées.

M. A. de Mortillet prétend que ces fragments sont trop petits pour se rendre compte des formes qu'avaient les vases. Mais la plus grande partie des 112 objets présentés à la séance du 15 mars, permettent au contraire de bien apprécier les formes et les dimensions de ces vases, comme je l'ai du reste indiqué dans mon article sur les poteries gauloises.

M. A. de Mortillet pense-t-il qu'il m'eût été possible d'apporter à la séance des vases intacts qui avaient souvent plus de 60 à 70 centimètres de hauteur et un diamètre considérable ?

Je pense que dans une Société comme la nôtre on doit discuter sans parti pris, lorsque des preuves incontestables sont fournies, je crois que l'on doit admettre avec franchise les nouveaux renseignements bien prouvés.

Par ce moyen on peut faire avancer la science, au contraire ayant un parti pris on éloigne les progrès que de nouvelles découvertes peuvent fournir.

M. A. DE MORTILLET. — Je maintiens que les poteries qui nous ont été montrées par M. Vauvillé sont beaucoup plus perfectionnées que les vases des sépultures gauloises de la Marne. Je les crois donc romaines tout comme est l'atelier d'émailleur du mont Beuvray, bien qu'il ait été trouvé dans un milieu gaulois.

M. Vauvillé m'ayant fait dire des choses que je n'ai pas dites, par exemple que la poterie gauloise n'était pas cuite, j'ai pensé ne pas outrepasser mon droit en rétablissant l'exactitude de mes paroles.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL-ADJOINT. — Je crois devoir expliquer à la Société comment a pu être motivée la récla-

mation de M. Vauvillé. Il arrive presque toujours que les notes fournies pour le *Bulletin* ne sont pas l'exacte reproduction de ce que les auteurs ont dit en séance, ceux-ci ayant souvent besoin de compléter ou de modifier leurs communications orales, M. A. de Mortillet m'ayant remis une note dont un passage rectifiait une assertion qui lui avait été attribuée par erreur, je n'ai pu placer cette rectification qu'à la fin de la discussion.

Il est vrai que, régulièrement, la rectification de M. A. de Mortillet aurait dû être produite en séance, à propos du procès-verbal. Mais dans l'intérêt du *Bulletin* et de la discussion elle-même, j'ai cru pouvoir insérer immédiatement cette queue tardivement ajoutée, d'autant mieux que, dans une assemblée scientifique le fait d'avoir pris la parole le dernier dans une discussion n'a pas une bien grande importance. M. Vauvillé en ayant jugé autrement, il ne reste plus qu'à faire droit à sa légitime réclamation et je regrette de n'avoir réussi, dans mon désir de bien faire, qu'à différer l'inconvénient que je voulais éviter.

OUVRAGES OFFERTS.

ARANZADI (Telesforo de). — *Observaciones antropometricas en los Cacervnos.* (Ext. des *Actas de la Soc. Espanola de Hist. nat.)* in-8, 4 p. 1894.

BOUSREZ. — *Monuments mégalithiques de la Touraine*, in-8, 112 p. et fig. Tours 1894.

BURNS (Frank). — *The crump burial cave.* (Ext. du *Report of the U. S. national museum for 1892)*, in-8, 4 p. et fig. Washington 1894.

MANOUVRIER (Dr L.). — *Les variations du poids absolu et relatif du cervelet, de la protubérance et du bulbe et leur interprétation.* (Ext. des *C. R. de l'association française, congrès de Besançon, 1893)*, in-8, 22 p. Paris, 1893.

OLLIVIER-BEAUREGARD. — *La caricature égyptienne*, in-8. 268 p. et fig. Paris. 1894.

SALMON (Philippe). — *Age de la pierre. Division palethnologique en six époques* (Ext. du *Bul. de la Soc. dauphinoise d'Ethnol. et d'anthropol.)*, in-8, 4 p. et tableau. Grenoble, 1894.

VAUVILLÉ (O). — *Notes sur les enceintes de Taverny* (S. et O.) Ext. des *Mém. de la Soc. nat. des antiquaires de France)*, in-8, 20 p. et plan. Paris, 1894.

En offrant cette brochure, M. Vauvillé dit qu'elle contient le compte-rendu des fouilles qu'il a fait exécuter dans les enceintes de Taverny (Seine et-Oise), d'une superficie de 8 hectares 70 ares.

Les résultats des fouilles ont fait voir que ces enceintes nommées *Camp de César*, ont été établies non dans un but de fortification, mais pour y former des enceintes destinées, très probablement, à enclore du gibier.

WILSON (Thomas). — *Minute stone implements from India* (Ext. du *Report of the U. S. national museum for 1892)*, in-8, 6 p. et fig. Washington, 1894.

ZABOROWSKI. — *Sur quelques crânes finnois anciens. Les peuples finnois actuels et les origines finnoises.* (Ext. des *Archives slaves de biologie)*, in-8, 16 p. Paris, 1886.

— *Sur dix crânes de Rochefort. Les blonds et les protocaucasiens* (Ext. des *Bul. de la Soc. d'Anthrop. de Paris)*, in-8, 38 p. Paris, 1894.

PÉRIODIQUES.

Articles à signaler : *Bul. de la Société de Médecine d'Angers* 1er sem. 1894 : Dr Atgier : Etude sur la polymastie comparée.

C. R. du Congrès de Besançon, 1893, 22e session de l'Association française. P. Pallary : Recherches paleoethnologiques effectuées aux environs d'Ouzidan. — A. Dumont : Les populations les plus fécondes de France (les Flamands de Dunkerque). — Bosteaux-Paris : Comparaison entre le frontal d'un *bos priscus* et le

frontal d'un *auroch*. — Motifs d'ornementation sur la poterie néolithique de la station de Mont-de-Berru (Marne). — P. Pallary : Note sur la classification et la terminologie du préhistorique algérien. — Deuxième catalogue des stations préhistoriques du département d'Oran. — Dubail-Roy : Les grottes de Cravanche. — Dr F. Pommerol : Squelette humain néolithique avec crâne trépané et lésions tuberculeuses des vertebres. — A. Dumont : Natalité et masculinité. — Delort : Station préhistorique de Montaigu, près Uzès (Gard). — L. Manouvrier : Les variations du poids absolu et relatif du cervelet, de la protubérance et du bulbe, et leur interprétation. — V. Granet et Masfrand : Le Tumulu de Bard. E. Massénat et P. Girod : Nouvelles fouilles préhistoriques dans la vallée de la Vézère. — H. Michel : Présentation de deux crânes de la période incasique. — Les projectiles rotatoires chez les peuples primitifs. — Bosteaux-Paris : A propos d'une faucille en silex trouvée en Egypte. — Fouilles gauloises dans les environs de Reims pendant les années 1892-1893. — V. Granet : Chassenon.

Revue scientifique, 30 juin 1894. — Philippe : L'audition colorée des aveugles.

Archivio per l'antropologia e la etnologia, vol. XXIV, fasc. 1er. — L. Balzan : Un po'più di luce sulla distribuzione di alcune tribù indigene dell'America meridionale. — M. Carrara : Studio su dieci crani indiani. — E. A. Onnis : Crani umani della *Magenta* del museo d'Anatomia comparata nella R. Università di Torino. — A. Garbini : Evoluzione del senso cromatico nella infanzia. — E. H. Giglioli : Le età della pietra nell' Australasia e specialmente alla Nuova Zelanda. — J. Danielli : Contributo allo studio del tatuaggio negli peruviani.

Revista del museo de La Plata, vol. IV, 1893. H. ten Kate : Contribution à la craniologie des Araucans argentins.

Cesky Lid, vol. III, fasc. 5. — J. Knies : Revue des trouvailles de la dernière période préhistorique en Moravie

CANDIDATURE.

MM. Collignon, Hervé, Verneau, Manouvrier, Letourneau et G. de Mortillet, proposent d'admettre comme membre *associé étranger* M. le Dr Salvatore Guida, lieutenant-colonel médecin de l'armée italienne.

PRÉSENTATION.

Photographie d'un « homme chien »

M. Papillault présente la photographie d'un « homme chien » c'est-à-dire d'un homme dont la face est presque entièrement couverte de poils et dont l'ensemble du système pileux est très développé.

M. Capitan. — Je rappellerai qu'il y a 5 ou 6 ans on a exhibé à Paris toute une famille venant de Birmanie où depuis nombre d'années elle vivait dans le palais du roi comme un objet de curiosité. Elle se composait d'une vieille femme aveugle, qui d'après les barnums, était la grand'mère d'un homme d'une quarantaine d'années son fils et d'un jeune homme et une jeune femme de 18 à 20 ans, tous à figure complètement recouverte de longs poils soyeux et à système pileux général très développé. Ils étaient d'ailleurs bien faits et paraissaient assez intelligents. D'autres sujets les accompagnant étaient normaux et pourtant ils appartenaient toujours d'après les barnums à la même famille. A chaque génération depuis nombre d'années une partie des enfants était normale tandis que l'autre présentait un développement extrême du système pileux. Ces sujets ont d'ailleurs parcouru toute l'Europe et été maintes fois étudiés.

M, Capitan. — J'ai présenté en 1889 (V. Bul. p. 612, tome XII, 3e Sie) à la Société une série de flèches du Congo portugais avec armatures en fer affectant toutes les formes depuis le type ordinaire, jusqu'à la flèche à tranchant con-

vexe, transversal ou concave. A ce propos j'ai signalé des armatures analogues de carreaux d'arbalète du moyen-âge et j'ai rapproché de tous ces types les petits tranchets en silex dits flèches à tranchant transversal ainsi que les pointes de flèches américaines en silex de forme convexe. J'avais discuté l'utilisation de pareilles armes. Or, je viens de recevoir de notre collègue M. Vacquer, sous-conservateur du musée Carnavalet un journal intitulé : *Le Pêcheur*, numéro du 1er Juin 1894 qui donne un extrait du Journal *La Meuse* de Liège (Belgique). Cet extrait est intitulé : La Pêche au Congo par M. Ghislain de Macar. Nous y relevons le passage suivant :

« Dans le Haut Kassaï, (affluent important de la rive gauche du Congo non loin de son embouchure), on n'emploie ni le harpon, ni la lance ou la zagaie pour la pêche, seulement les flèches. Ces flèches ont une forme particulière : au lieu d'être en pointe, elles sont à tranchant transversal souvent très large ; pointues elles pourraient glisser au contact de l'épine dorsale ; avec leur forme particulière, elles la brisent. Ces formes se trouvent dans les silex de l'époque néolithique que nous a montrés M. le professeur Julien Fraipont à l'Université de Liège. On a discuté leur usage. Leur similitude de forme avec celles dont on se sert dans le Haut Kassaï pour la pêche, semblerait indiquer que les néolithiques s'en servaient eux aussi pour tuer le poisson. » Sans être aussi affirmatif que cet auteur, il est néanmoins intéressant de signaler cet emploi particulier des flèches à tranchant transversal.

Note sur six crânes de Vellèches (Vienne).

PAR M. PAPILLAULT.

J'ai l'honneur de présenter à la Société et d'offrir à l'Ecole d'Anthropologie six crânes provenant du département de la Vienne. Ils ont été découverts dans la commune de Vellèches sur les confins de la Touraine et du Poitou, aux alen-

tours d'une église datant dun douzième siècle. Comme presque toutes les vieilles églises celle-ci était entourée d'un cimetière dont une partie a été prise pour faire une place communale il y a plus d'un siècle.

En y faisant dernièrement des plantations on y a trouvé tout naturellement une multitude d'ossements, parmi lesquels j'ai pu conserver ces crânes dont l'âge, difficile à déterminer, a comme limites extrêmes le douzième et le dix-huitième siècle.

Comme le prouve le tableau ci-joint, ces crânes offrent de grandes variétés qui dépassent, semble-t-il, les variations individuelles, et indiquent des mélanges ethniques faciles à comprendre dans une localité située à quelques kilomètres des vallées de la Vienne et de la Creuse.

Ces crânes sont malheureusement trop peu nombreux pour qu'on puisse en tirer des indications précises sur la population de cette région. Mais j'espère augmenter prochainement cette collection et arriver alors à des conclusions qui seraient forcément aujourd'hui incomplètes et prématurées.

CRANES	N° 1	N° 2	N° 3	N° 4	N° 5	N° 6
Diam. ant. post.	178	180	182	171	177	158
D. ant. post. métop.	178	177	176	173	179	161
Diam. transv.	163	139	141	140	140	143
D. bas. bregm	133		139	128	128	
— frontal min.	97	81	94.5	101	99	91
— frontal maxim.	133	112	118	121	124	122 5
Hauteur de l'orbite.	30	28.5				
Largeur de l'orbite.	38	35.5				
Hauteur naso-spin.	46	46 5				
Largeur du nez	25.5	22.5				
Trou occip. long.	30		37.5	34.5	30.5	
Trou occip. larg.	28		31	31	26	
Palais long	53	45.5				
Palais larg.	42	35				
Indice céphal.	91 5	77.2	77 4	81.8	79	90.5
Ind. vertical	74.7		76.3	74.8	72 3	
— trans. vertical	81.5		98.5	91.4	91.4	
— frontal	72.9	72.3	80	83.4	79.8	74.2
— orbitaire	78 9	80.2				
— nasal	55.4	48.3				
— du trou occipit.	93.3		82.6	89.8	85.2	
— Palatin	79.2	76.9				

COMMUNICATIONS.

Le menhir de Clamart.

PAR LE Dr CAPITAN.

(Communication faite dans la séance du 21 juin 1894.)

Dans le courant du mois dernier M. Ferrault-Dabot, secrétaire de la Commission des monuments mégalithiques se promenant dans le bois de Clamart aux environs de la fontaine Sainte Marie remarqua une grosse pierre qui lui

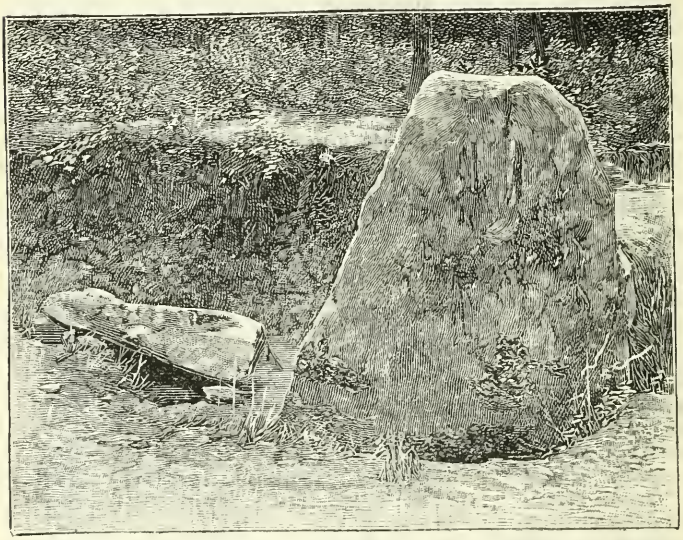

Fig. 1. — Menhir du bois de Clamart, avec la dalle contiguë ; vue de face. (Gravure extraite de *La Nature*).

parut être un monument mégalithique. Il en parla à M. G. de Mortillet qui me communiqua ces observations.

Je me suis donc rendu dans le bois de Clamart le 30 mai et, après avoir un peu cherché, n'ayant pu recueillir dans le pays aucun renseignement, je découvris le menhir au fond d'un ravin assez profond, à 20 mètres à gauche de la route en allant de la fontaine Sainte-Marie au plateau de

Châtillon, tout près du carrefour Bel Ebat, à 300 mètres environ du mur du parc d'aréostation du Chalais. Une coupe récente a dégagé les abords du monument qu'il est facile de découvrir un peu enterré.

Comme on peut le voir sur le relevé que je vous présente et ainsi que le montrent les photographies ci-dessous, ce menhir absolument indiscutable est appuyé par le milieu d'une de ses faces contre les parois d'une excavation irrégulière d'environ 80 centimètres de profondeur et 4 mètres de diamètre. L'orientation de ses deux faces est Sud-Ouest, Nord-Est.

Fig. 2. — Le menhir du bois de Clamart, vue de côté.
(Gravure extraite de *La Nature*).

A 65 centimètres à l'Est du menhir on aperçoit, en grande partie engagée dans les parois de l'excavation, une

grande dalle couchée mesurant 1 m. 75 de longueur sur une épaisseur de 40 à 60 centimètres. 50 centimètres de sa largeur sont seuls visibles.

Le menhir en grès à parois usées par les actions atmosphériques présente la forme d'une épaisse dalle assez régulière, triangulaire tronquée. Le sommet terminé par une surface rectangulaire est usé et présente sur ses bords trois rainures où on a dû aiguiser des couteaux.

Ses dimensions sont les suivantes : 2 m. 20 de hauteur, 70 centimètres de largeur au sommet, 2 m. 10 à la base. L'épaisseur est en moyenne de 50 centimètres. La surface du sommet de la pyramide mesure environ 30 centimètres sur 65.

La face Nord-Est est presque complètement dégagée et sa base s'enfonce dans le fond de la cuvette dont nous parlions ci-dessus en pénétrant dans un sol argileux. La face Sud-Ouest au contraire se trouve enterrée de 80 centimètres de telle sorte que la hauteur de la surface visible n'est que de 1 m. 40 environ. On peut se rendre compte de toutes ces particularités sur les croquis, coupe et plan que je vous présente avec les cotes.

Tout autour du monument dans le sol argileux, il y a de nombreux débris de meulière et de rognons de sable ferrugineux agglutiné mais pas trace de grès.

En somme, il s'agit là incontestablement d'un menhir. La constatation de l'existence d'un monument mégalithique dans les limites du département de la Seine, présente un réel intérêt, puisqu'il n'en existe pas d'autres aujourd'hui subsistants. C'est pour cela que nous avons tenu à communiquer ces quelques observations à la Société espérant attirer ainsi l'attention sur ce vieux reste du Paris préhistorique.

L'âge de la pierre grossièrement taillée au Congo Français.

PAR M. F. REGNAULT.

Les instruments en pierre que j'ai l'honneur de présenter à la Société ont été trouvés par mon frère M. Paul Regnault, ingénieur et son compagnon M. Wadon, chef de poste au Congo français, dans la vallée du Niari à quatorze journées de marche dans l'intérieur des terres.

On sait qu'il y a quelques années, un belge, M. Dupont, a trouvé des outils de l'âge de pierre au Congo belge, qui sont aujourd'hui à Bruxelles, mais je ne crois pas que pareille découverte ait encore été faite dans le Congo français.

Les outils actuels, au nombre total de 35, ont été trouvés en deux gisements, hors du sentier des caravanes sur des plateaux explorés par mon frère dans le but d'y chercher des mines.

Le premier gisement se trouvait près de Kimbanza entre le Niari et la Loudima. C'était sur une crête de colline; le terrain était argileux avec des silex assez abondants.

19 instruments furent recueillis sur le sol, 7 en silex, et 12 en grès ou quartzite blanc et rouge. On se trouvait dans un atelier préhistorique; les outils étaient très communs.

A trois ou quatre kilomètres, sur le même terrain, le jour suivant, 7 outils, 2 en silex et 5 en grès, furent encore trouvés. A onze jours de marche plus loin, mais en faisant de nombreux crochets, près de Banja, entre la Loudima et la Louvisy, son affluent de la rive droite, un nouvel atelier fut découvert. Le terrain formait un plateau argileux avec silex et fragments de quartzites abondants.

Les outils étaient là encore en très grande abondance. 9 furent recueillis, à savoir : 2 en silex et 7 en grès.

Si nous examinons ces divers échantillons, nous notons que :

Leur *grandeur* est très variable, le plus grand (fig. 1)

a une longueur de 155 millimètres, le plus petit de 48 millimètres.

Leur *forme* est assez variée et offre l'aspect :

Tantôt et le plus ordinairement d'un coup de poing (fig. 2) avec soit une pointe, soit une surface tranchante.

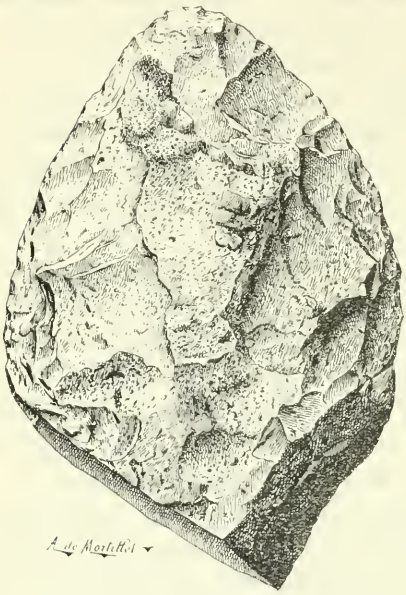

Fig. 1. — Grand outil en pierre trouvé près de Banya (Congo Français).

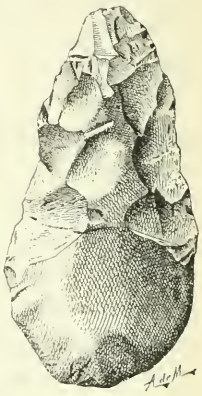

Fig. 2. — Outil en forme de coup de poing trouvé près de Banya (Congo Français).

La surface tranchante peut s'élargir et constituer un racloir. Ceux-ci sont d'ailleurs assez rares. Nous avons quatre racloirs dans le premier gisement et un dans le troisième. La forme offre enfin sur une des pièces (fig. 1) une assez grande analogie avec nos outils dits Acheuléens.

Le travail est grossier, la taille est à grands éclats, bien spéciale, se rapprochant plus de notre époque Chelléenne que de toute autre. Ces pièces sont inférieures à la plupart de celles de cette époque, la taille y est moins belle et moins soignée. Elles rappelleraient les silex américains de l'Ohio,

découverts par M. Wilson, comme nous l'a fait justement remarquer M. Capitan.

Ces pièces ne sont presque jamais taillées dans leur totalité. Seuls deux petits silex de quatre à cinq centimètres sont entièrement taillés. Pour les autres, l'ouvrier a eu soin de prendre des rognons de silex ou des galets de grès qui avaient déjà la forme recherchée et pouvaient se tenir bien en main. Il en a uniquement taillé le tranchant, les faces restant nettes et montrant sur un grand nombre de galets, leur surface polie.

La base n'était pas taillée, mousse et souvent offrait la surface polie du galet. De plus, fait qui prouve (comme pour nos pièces Chelléennes de France) que ces outils n'étaient pas emmanchés, ils se prennent très bien à la main. Tous, même les plus gros, paraissent encore aujourd'hui au chercheur, d'un maniement facile. Ces outils offrent souvent sur le bord latéral, un éclat obtenu au moyen d'un coup allongé et qui paraît dirigé de façon à pouvoir placer commodément le pouce. Parfois, sur les instruments minces et longs, les deux bords latéraux offrent pareille entaille correspondante (Voir fig. 2). L'instrument se tient alors très aisément dans la paume de la main.

Sur le même terrain et en même temps, mon frère a trouvé des débris de poteries, petits morceaux dont le peu d'étendue empêche de concevoir la forme du vase. Ces débris sont anciens et diffèrent des débris actuels. La cassure en est noire. Mais il paraît douteux qu'elle soit de l'époque des instruments de pierre.

Notons enfin pour terminer que les nègres n'emploient pas d'instruments en pierre, sachant parfaitement se servir de fer et de cuivre. Ils se moquent quand on leur dit que ces cailloux ont servi de couteaux.

Il serait prématuré d'assigner une date à cette industrie et même de la rapprocher de l'industrie préhistorique saharienne qui est plutôt néolithique et paraît bien différente.

Il faut savoir se contenter de ces faibles données en

attendant que des fouilles viennent nous éclairer sur une antiquité que des recherches, opérées à la surface d'un sol vierge et jamais creusé, nous empêchent d'apprécier.

Discussion.

M. Capitan. — Je ferai remarquer que ces pièces ont une grande analogie avec les formes d'instruments grossiers en grès et quartzite trouvés en très grand nombre par M. Wilson dans la vallée du Delaware et du New-Jersey.

MM. Letourneau, A. et G. de Mortillet et Salmon présentent aussi diverses observations.

Sur le muscle présternal

Par M. A. Le Double.

Dans la séance de la Société d'anthropologie, du 15 mars dernier, M. O. Lambert, à propos d'un nouveau cas de muscle présternal, a entrepris de réfuter l'opinion de M. le professeur Testut, de Lyon, qui accorde au présternal une origine ophidienne. En terminant M. O. Lambert avance « que la théorie de Turner et de Peasons qui font du présternal un reste du pannicule charnu est la plus vraisemblable. Cette théorie, rend bien compte des connexions supérieures et inférieures du présternal. Cependant elle nous paraît incomplète encore car elle n'explique pas davantage la continuation du muscle avec le grand pectoral ; de plus les travaux sur lesquels elle s'appuie auraient besoin d'être contrôlés, c'est ce que nous nous proposons de faire sitôt que nous en aurons l'occasion. »

Dans mon article STERNAL, *du dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, de Dechambre dont M. Testut n'a pas fait mention dans son *Traité des Anomalies musculaires*, « j'ai considéré également le présternal comme un rudiment du peaucier pectoral des animaux inférieurs au genre *Homo*. Dans un mémoire intitulé « *Sur*

33 muscles présternaux » lu à l'Académie de Médecine le 1er juillet 1890 j'ai combattu énergiquement, le premier, « la thèse de l'origine ophidienne du présternal » émise par M. le professeur Testut. Enfin, dans la séance du 5 mars 1891, en présentant à la Société d'Anthropologie, deux moulages de nouveaux muscles présternaux, j'ai dit : « les diverses théories proposées jusqu'à ce jour sur la nature du présternal sont toutes peu acceptables, sauf celle qui ferait de cette malformation un vestige du pannicule charnu des animaux.

Il est difficile de croire avec Bourienne et Marjolin, qu'il est un prolongement du système mastoïdien, puisque celui-ci ne descend dans aucune espèce animale, jusqu'au muscle grand grand droit de l'abdomen.

Il n'est pas possible d'en faire également comme Halbertsma un muscle spécial à l'homme, un muscle constituant un caractère distinctif séparant l'homme des primates. Si cela était, on devrait le rencontrer d'une façon constante ; son absence, et non sa présence, constituerait l'anomalie.

L'hypothèse de M. Testut qui le rattache au sterno mastoïdien et au grand oblique n'est pas moins sujette à caution que les précédentes. — *Identité de situation, identité de direction, identité d'insertion à la ligne axiale inférieure*, voilà, dit M. Testut des faits empruntés à l'anatomie humaine qui formeraient déjà de fortes présomptions en faveur de l'homologie. La disposition suivante, qu'indique l'anatomie comparée, changerait peut-être ajoute le même anatomiste ces présomptions en certitude. Chez *les serpents*, les fibres les plus antérieurs du grand oblique prennent leurs attachés sur l'apophyse mastoïde; elles se portent de ce point sur la surface ventrale de l'animal et constituent dans cette région un rectus superficiel. N'est-ce pas là la disposition que nous offre, chez l'homme, le muscle presternal réuni à la potion d'origine le sterno-mastoïdien ? »

Tout d'abord j'objecterai qu'il n'y a pas dans l'espèce

humaine *identité de situation*. Ce n'est pas le muscle presternal qui correspond au muscle grand oblique, c'est le muscle intercostal externe et réciproquement.

Dans un article que j'ai publié en janvier 1886, dans la *Revue d'Anthropologie (contributions à l'histoire des anomalies musculaires, 1885, etc.)*, j'ai établi nettement : (1)

1° Que les intersections aponévrotiques et les noyaux cartilagineux, observés par moi dans les muscles longs de l'abdomen n'étaient rien autre chose que des côtes et des cartilages cordaux avortés.

2° Que les intersections aponévrotiques constantes du grand droit antérieur de l'abdomen, dont on avait discuté l'usage et la raison d'être, devaient être considérées au point de vue de l'anatomie philosophique comme la répétition et la continuation des côtes thoraciques de quelques animaux et surtout des reptiles (2).

Il n'y a pas davantage le plus ordinairement *identité de* direction entre les fibres du sterno mastoïdien du grand oblique de l'abdomen et du presternal.

Dans les deux pièces ci-jointes, la direction est inverse.

Enfin le presternal ne se continue pas toujours jusqu'à la ligne axiale. Un seul des muscles presternaux que je mets sous vos yeux atteint le plan médian.

En fait, je persiste à croire que si la théorie qui veut que le presternal soit un rudiment du peaucier pectoral des animaux n'est pas exacte, elle est au moins le plus vrai semblable. »

C'est la conclusion de M. O. Lambert. Avant lui j'ai eu la bonne fortune de la voir adoptée par MM. Lavocat, de l'Ecole vétérinaire de Toulouse, Macalister de Cambridge et maints autres. D'autre part MM. Hervé et Mathias Duval ont affirmé le 15 mars 1894 « que l'on a tort de rapprocher le

(1) Récemment j'ai encore présenté une réclamation à la *Société d'Anthropologie* à ce sujet à propos d'une communication de M. de Closmadeuc sur les muscles polygastriques ».

(2) J'ai été assez heureux pour voir depuis, cette thèse soutenue par M. Lavocat, acceptée par MM. Mathias Duval, Hervé, etc.

développement du presternal de la disposition musculaire que l'on constate chez les serpents, » et « qu'il y a un système musculaire latéral ininterrompu, analogue à celui qui occupe la face antérieure du tronc, et que le muscle presternal en est une preuve. »

Ajoutons qu'avec M. O. Lambert nous nous refusons à placer, comme M. Testut, le presternal entre la peau et l'aponévrose thoracique superficielle au devant du grand pectoral. Ajoutons enfin qu'il appert des dernières recherches de M. Parsons (juillet 1893) qu'il y a chez les rongeurs, au cou et à l'abdomen, un pannicule charnu composé de deux couches dont la plus superficielle devient aponévrotique et la plus profonde offre quelques tractus du cou à l'abdomen, et qu'il est naturel de voir dans le presternal l'homologie de ces tractus.

La théorie de l'origine ophidienne du presternal a donc vécu.

Mais le muscle presternal est-il toujours un rudiment du peaucier des animaux ?

Dans mes anciennes communications aux diverses sociétés savantes, j'ai été absolument affirmatif à cet égard. Aujourd'hui de nouvelles dissections dans lesquelles j'ai pu conserver les filets nerveux me donnent lieu de croire avec MM. Bardeleben, Cunningham, Schepherd, etc, qu'il y a *deux variétés* de presternaux : *Des presternaux dérivant du platysma et innervés par les nerfs intercostaux et des presternaux dérivant des pectoraux et innervés par les nerfs thoraciques antérieurs.*

J'espère dans un travail ultérieur fournir la preuve décisive de ce que j'avance.

L'un des secrétaires : Dr Capitan.

606e SÉANCE. — 19 Juillet 1894.

PRÉSIDENCE DE M. DARESTE.

CORRESPONDANCE.

— Lettre du Dr Calmette offrant à la Société, au nom du Dr Birolleau, une collection de 65 crânes de forçats morts au bagne de la Nouvelle-Calédonie.

M. le Président dit que ce don important sera accepté avec reconnaissance et adresse les remerciements de la Société à M. le Dr Birolleau et à M. le Dr Calmette.

— Lettre annonçant le décès, à l'âge de 80 ans du Dr Hannover, de Copenhague, membre associé étranger de la Société depuis 1859.

M. le Président exprime les profonds regrets que cause à la Société la perte de ce savant distingué.

— Lettres de remerciements de MM. Dybowski, Ridolfo Livi et Danjou pour leur récente nomination comme membres de la Société.

OUVRAGES OFFERTS.

CORRE (Dr A.). — *L'ethnographie criminelle d'après les observations et les statistiques judiciaires recueillies dans les Colonies françaises*, in 12, 521 pages. Paris 1894.

M. LE Dr CORRE, de Brest, joint à l'envoi de son livre, une collection de dessins et graphiques, les uns publiés dans ses ouvrages, les autres inédits, et les manuscrits des parties de ces ouvrages qui n'ont pas été publiées.

M. le Président dit que ces documents seront conservés dans les archives et adresse à M. le Dr Corre les remerciements de la Société.

DANIELLI (Dr Jacopo). — *Contributo allo studio del tatuaggio negli antichi peruviani* (Ext. de *Archivio per l'Antro-*

pologia e l'etnologia), in-8°, 14 pages et planches. Florence 1894.

GUYARD (Etienne). — *Histoire du monde; son évolution et sa civilisation*, in-8°, 690 pages avec figures et tableaux. Paris, 1894.

LAPICQUE (Dr L.). — *Recherches sur la ration d'aliments albuminoïdes nécessaire à l'homme* (Ext. des *Arch. de physiologie)*, in-8°, 16 pages. Paris, 1894.

LEFÈVRE (André). — *Le culte des morts chez les Latins* (Ext. de la *Revue des Traditions populaires)*, in-8°, 20 pages. Paris, 1894.

LEGEAY (F.). — *Analyse des registres des naissances et mariages de Saint-Nicolas, avant 1791* (ancienne paroisse du Mans), in-8°, 52 pages. Le Mans, 1894.

MORDRET (Dr A.). — *Etude sur la démographie et la dépopulation de la Sarthe*, in 8°, 88 pages. Le Mans 1891.

VIVIEN (Louis). — *Journal d'une résidence en Circassie pendant les années 1837, 1838 et 1839*, par James-Stanislas BELL (traduction française), 2 vol. in-8°, *lxxxix*, 376 et 368 pages et 13 planches. Paris, 1841.

PÉRIODIQUES.

Articles à signaler : *Archives de médecine navale*, juillet 1894. — Dr Drevon : Le Pays des Soussous *(Suite)*.

Revue mensuelle de l'Ecole d'Anthropologie, 15 juillet 1894. — A. Lefèvre : Hésiode. La théogonie : les Kronides. Règne de Zeus. Les Titans. Tartare. — G. de Mortillet : Chronique palethnologique..

Journal of anatomy and physiology, July 1894.—C. B. Tyrie : Three cases of congenital absence of the whole or part of a Bone. — A. Thomson : Microcephaly and infantile hemiplegia.

Zeitschrift für ethnologie 1894, heft II u. III. — P. Ehrenreich : Materialien zur sprachenkunde Brasiliens. — F. Jagor : Bericht über verschiedene voelkerstaemme in Vorderindien,

ÉLECTION.

M. le Dr SALVATORE GUIDA, est élu membre *associé étranger*.

OBJETS OFFERTS.

Photographies relatives au préhistorique des environs de Paris.

M. FOURDRIGNIER offre une série d'une trentaine de photographies qu'il a exécutées durant les excursions faites dans la vallée de la Somme et aux environs de Paris sous la conduite de MM. de Mortillet.

Photographies de Dahoméens.

M. CAPITAN offre de la part de M. Royer, fourrier d'infanterie de marine, délégué de la Société, une série de photographies exécutées aux environs de Porto-Novo et représentant des types d'hommes et femmes du Dahomey.

Des remerciements sont adressés à M. Royer.

Cheveux ondulés.

M. CAPITAN offre, pour la collection de la Société, une mèche de cheveux extrêmement ondulés naturellement, provenant d'une femme de 28 ans dont toute la chevelure présentait la même disposition.

COMMUNICATIONS.

Quelques observations sur le muscle jumeau de la jambe.

par Théophile CHUDZINSKI.

Les insertions supérieures des jumeaux de la jambe se font par deux têtes charnues et aponévrotiques. Ces deux têtes ou chefs, sont tout à fait indépendants à leur partie supérieure. Les deux chefs d'origine des jumeaux se fixent aux empreintes pratiquées à l'extrémité inférieure du fémur

c'est-à-dire sur les faces superficielles des condyles de cet os. En outre un certain nombre de fibres musculaires se fixent sur la partie la plus basse de la bifurcation de la ligne âpre du fémur.

En bas les jumeaux de la jambe se terminent par une large aponévrose tendineuse, laquelle contracte des adhésions intimes avec une aponévrose pareille du muscle soléaire. Ensuite, les deux aponévroses, ainsi confondues concentrent leurs fibres tendineuses, se rétrécissent considérablement et forment le tendon d'Achille, lequel se fixe définitivement à la partie rugeuse de la face postérieure du calcanéum, C'est la description classique des jumeaux de la jambe. Dans certains cas la conformation des jumeaux ne s'accorde pas avec la configuration classique de ce muscle ; il nous semble utile de résumer ses variations en quelques mots.

Les jumeaux de la jambe dans la majorité des cas n'ont que deux chefs d'origine, mais on voit quelquefois, un troisième chef s'ajouter aux deux chefs classiques. Ce troisième chef, le chef supplémentaire, nous l'avons observé trois fois, deux fois chez les nègres, et une fois chez le décapité Campi.

En général le troisième chef des jumeaux est situé au milieu de la région poplitée. Il naît de l'espace dit poplité de la face interne du fémur. Chez un de nos deux nègres le chef médian des jumeaux commence près de la partie inférieure du bord interne du fémur ; chez le second nègre son insertion fémorale s'approche plutôt du bord externe de cet os.

Le troisième chef est plus développé chez Campi que chez nos deux nègres ; et sa largeur maximum est de 23 millimètres, tandis que sa largeur chez le premier de nos nègres est de 17 et chez le second de 9 millimètres seulement.

Indépendamment du troisième chef des jumeaux, on signale encore des faisceaux de renforcement venus des muscles voisins, et qui font partie de la région postérieure de la jambe. Ainsi on a vu un faisceau musculaire se déta-

cher soit du biceps de la cuisse, soit du demi-membraneux et même du grand adducteur de la cuisse. Tous ces faisceaux de renforcement se confondent avec la masse charnue des jumeaux de la jambe. Ces faisceaux de renforcement comme le troisième chef sont très intéressants à connaître, mais nous doutons fort, qu'ils peuvent s'accomoder avec une certaine théorie qui veut voir dans cette réunion accidentelle des faisceaux charnus, une tendance à la fusion complète des deux chefs d'origine des jumeaux en une seule masse musculaire. D'abord une pareille fusion est rendue absolument impossible par suite de la conformation des os et des muscles du jarret, non seulement dans l'espèce humaine, mais aussi chez les primates. Même chez ces derniers (à notre connaissance au moins) on n'a pas constaté l'existence, ni du troisième chef, ni des faisceaux de renforcement. Alors probablement c'est par plaisanterie qu'on est allé chercher la fusion des chefs du jumeau, tant désirée — chez les oiseaux ; et à tort comme nous nous proposons de le montrer un jour.

Enfin on a vu les jumeaux de la jambe subir une atrophie, par la substitution des fibres cellulo-fibreuses aux fibres musculaires (Maccalister) cette atrophie se portait sur le jumeau externe.

Mieux encore, d'après Shefferd les muscles jumeaux de la jambe disparaissent en totalité ; mais probablement il s'agit ici de l'atrophie totale de ce muscle, et par conséquent d'un état pathologique.

Tout le monde connait les os sésamoïdes compris dans l'épaisseur des tendons d'origine des jumeaux de la jambe, ces osselets se rencontrent le plus souvent dans le tendon d'origine du jumeau externe. — Pour notre part, nous avons vu constamment un os sésamoïde dans le tendon du jumeau externe dans les races de couleur, et même il était assez volumineux. Également nous avons constaté la présence de l'os sésamoïde dans le tendon du jumeau interne, mais les cas étaient très rares,

Après ces généralités, nous passons à l'étude plus interne des muscles jumeaux de la jambe.

Quand on compare les jumeaux de la jambe des primates à ceux de l'espèce humaine on voit qu'ils diffèrent dans la longueur de leur partie charnue, dans la largeur et dans l'épaisseur. Si, d'autre part, on compare les mêmes jumeaux de la jambe dans les races humaines on remarque aussi des différences assez fréquentes.

La saillie du mollet dépend beaucoup de la constitution des jumeaux de la jambe ; or précisément le mollet est nu chez les primates et peu accentué dans les races de couleur.

L'effacement du mollet des races de couleur tient beaucoup du peu de largeur et d'épaisseur des jumeaux de la jambe, c'est ce qu'on observe surtout dans la race noire.

Il en résulte un allongement et une gracilité du mollet de ces races, mais hâtons nous de le dire, cet allongement est plutôt apparent que réel, comme nous espérons le prouver avec les chiffres.

Mais avant d'aborder ce sujet, nous nous permettons d'adresser un avertissement important.

Les séries des individus des races humaines, qui ont servi à cette étude sont très petites et par conséquent les chiffres compris dans ce travail, sont tout à fait provisoires ; en le publiant notre but était, plutôt, de provoquer de nouvelles recherches dans cette direction que d'établir un tableau définitif ; en d'autres termes, ce n'est qu'une esquise, d'un tableau futur, pas même une esquise, c'est une ébauche tout simplement. Ceci dit revenons à notre étude.

D'abord nous proposons d'examiner la longueur absolue de la partie charnue des jumeaux ; cette longueur est représenté par les chiffres suivants.

Jumeau externe.

Blancs.	228	au maximum.
Noirs, hommes	230	
Noirs, femmes.	240	
Race jaune.	215	

Jumeau interne.

Blancs.	232	au maximum.
Noirs, hommes.	248	
Noirs, femmes.	253	
Race jaune.	253	

Mais dans la race blanche, chez les individus ordinaires ce maximum est autre ; il est représenté par les chiffres 223 pour le jumeau interne et 204 pour le jumeau externe Le maximum précédent se rapporte aux suppliciés, qui ont la taille au-dessus de la moyenne. Ainsi la longueur absolue des jumeaux de la jambe est plus forte dans les races de couleur que dans la race blanche : il est vrai que la différence n'est pas grande, mais si minime qu'elle soit, elle a cet avantage d'être réelle.

Après cela, il est intéressant de connaître à quel endroit précis les fibres charnues des jumeaux cessent? pour cela nous avons choisi comme point de repaire la ligne articulaire du genou, ou si l'on veut, le plateau articulaire de l'extrémité supérieure du tibia ; de là nous avons suivi la fibre musculaire usqu'à sa terminaison : et voici dans quel ordre cette terminaison s'effectue:

Le Jumeau externe.

	Dans toutes les races humaines en général.	Race noire Série	Race noire H.	Race noire F.	Race jaune.	Race bl.
Moyenne....	184	181	188	168	191	178 millim.
Maximum...	230	214	214	199	230	202 —
Minimum ...	121	121	121	146	141	154 —

Il en résulte que le jumeau externe de la jambe dans sa moyenne est plus court dans la race blanche que dans la moyenne des autres races humaines, et en comparant cette moyenne des blancs à celle des hommes de la race noire on voit que chez ces derniers elle a 10 millimètres de plus en longueur, et 13 millimètres dans la race jaune. Et pourtant la série de la race noire a une moyenne de la longueur du jumeau externe, plus courte que la moyenne générale de toutes les races. Cela n'a rien d'étonnant, car le jumeau

externe chez les femmes noires est le plus court dans tout son ensemble.

Malheureusement pour les races blanche et noire nous n'avons pas d'observations qui concernent le sexe féminin et, évidemment, nous ne pouvons rien dire de l'influence du sexe sur la longueur du jumeau externe.

Les chiffres précédents ont des écarts très considérables suivant les individus, comme par exemple chez les suppliciés de la race blanche, dont la moyenne est de 182 millimètres, le maximum 228 et le minimum 154 millimètres. C'est à dire que cette catégorie d'individus se rapproche de la race noire sous ce rapport ou, au moins à la moyenne de cette race.

Néanmoins l'influence du sexe dans la race noire est considérable. En effet, la moyenne des hommes de la race noire est de 188, le maximum 214 et le minimum 121 ; chez les femmes la moyenne est de 168, le maximum 199 et le minimum 146. Par ce dernier fait la série de femmes dans son évolution est plus homogène.

Toutes ces variations sont aussi, sans aucun doute, sous l'empire de la taille des individus, mais beaucoup moins, qu'on pouvait le présumer, cela ressortira des faits qui vont suivre.

La longueur du jumeau interne au-dessus de l'articulation du genou est répartie de cette manière entre les races :

			Race noire				
Moyenne gén. des races		Série.	H.	F.	Race jaune	Race bl.	
Moyenne . .	194	184	193	168	217	193	millim.
Maximum . .	253	217	217	196	253	220	—
Minimum . .	138	150	172	150	181	163	—

On voit que la moyenne générale des races, est plus relevée que la même moyenne des races blanche et noire ; c'est à cause de la race jaune dont les chiffres sont très élevés. Sans cela les individus du sexe masculin des races noire et blanche sont très rapprochés. Il faut remarquer aussi que la longueur tibiale du jumeau interne des femmes de la race noire, se place tout à fait au dernier rang.

Le maximum et le minimum de la race jaune et de la race blanche sont très remarquables. Donc la longueur tibiale des jumeaux de la jambe est à son maximum dans la race jaune ; presque égale chez les individus du sexe masculin, dans les races blanche et noire ; elle est au minimum chez les femmes de la race noire.

La longueur tibiale de la partie charnue des jumeaux de la jambe, est tout à fait insuffisante pour la connaissance de l'étendue de l'élément contractil de ce muscle, mais nous avons cru que la distance de la fibre musculaire du talon est aussi utile à connaître, et voici le résultat de nos recherches :

Distance du jumeau externe du talon.

Moyenne dans les races		Série	Race noire. H.	F.	Race jaune.	Race bl.
Moyenne...	238	252	256	242	231	221
Maximum..	270	270	270	264	240	260
Minimum ..	184	213	238	213	208	184

Ce tableau est assez embarrassant ; en effet, il prouve que sous ce rapport la race blanche se rapproche le plus de la disposition simienne des jumeaux de la jambe : car les chiffres des blancs, sont tout à fait au-dessous de la moyenne normale des races humaines. Après la race blanche vient la race jaune ; et la race noire, hommes et femmes, se place au-dessus des autres et par conséquent s'éloigne davantage du type simien, chez lequel la partie charnue est très rapprochée du talon. Mais, il faut remarquer, en même temps, que le maximum ne varie pas beaucoup dans les races.

Distance de la partie musculaire du jumeau interne du talon.

Normale générale des races		Série	Race noire H.	F.	Race jaune	R. bl.
Moyenne.....	239	247	249	244	230	220.57 mil.
Maximum....	272	270	270	272	258	247 —
Minimum....	161	200	219	200	180	161 —

Ce tableau n'est que la répétition du tableau précédent, nous n'insisterons donc pas, seulement nous signalerons le minimum régulièrement décroissant dans les séries.

Les faits précédents réunis, semblent aboutir à cette conclusion, que la partie charnue des jumeaux de la jambe est plus longue dans les races de couleur que dans la race blanche. Cependant les variations de la longueur des jumeaux se font dans des limites peu étendues. — Nous avons vu plus haut que les jumeaux de la jambe ont plus de longueur dans les races de couleur ; et le plus grand écart sous ce rapport nous l'avons constaté pour le jumeau interne. Mais pourtant toute la partie musculaire s'arrête plus haut, au-dessus du talon, dans les races de couleur que dans la race blanche, quoique l'observation oculaire semble contredire ce fait.

On sait que la partie charnue des jumeaux est très peu éloignée du talon chez tous les singes sans exception. Or ces mammifères étant grimpeurs, ont le tibia très court, de sorte que cet os, à un moment donné, semble arrêter sa croissance en longueur, tandis que sa fibre musculaire continue à croître dans le même sens, et arrive enfin à un point peu éloigné du talon. La masse charnue en s'allongeant ainsi perd une partie de sa largeur et contribue ainsi à l'effacement du mollet chez les singes, et à son atrophie dans les races de couleur. En d'autre termes, le tibia serait plus court proportionnellement là où la masse charnue des jumeaux est la plus longue. Mais il n'en est pas ainsi.

En effet, chez les nègres le tibia long coïncide avec la fibre musculaire plus longue que celle des autres races. La longueur du tibia est un fait caractéristique de la race noire, ce fait l'éloigne davantage des primates et la remet au premier rang, dans les races humaines. Si le tibia du nègre est plus long, il est très naturel que la partie charnue des jumeaux des noirs remonte aussi plus haut au-dessus du talon et cela est si vrai, que malgré la longueur absolue plus considérable de la partie charnue des jumeaux chez les noirs, son rapport à la longueur du tibia est de peu de chose ; ce rapport est représenté par un indice 0.623 chez les blancs et 0.650 chez les noirs.

Mais quand la longueur du tibia diminue, même dans la race noire, l'indice s'accroît sensiblement ; et cela nous l'avons observé chez les femmes noires dont l'indice est de 0,729 (1).

Il nous reste encore à éclaircir la question suivante : pourquoi le mollet des races de couleur est-il si effacé et cela surtout chez les nègres ? La réponse est assez difficile. Cet effacement n'est pas l'effet de l'allongement des fibres musculaires des jumeaux, car cet allongement n'est pas trop grand. Suivant nous, la saillie du mollet des blancs dépend beaucoup de la largeur et de l'épaisseur de la masse charnue des jumeaux soléaires. Nous sommes autorisé à le croire en nous basant sur l'aspect et les mensurations de ces muscles, sur le cadavre dont la mort est le résultat d'une longue maladie.

Chez les individus de la race blanche pourtant, le mollet disparaît par suite de l'amaigrissement excessif de la fibre musculaire. Malheureusement les observations rigoureuses, sur la largeur et l'épaisseur des muscles du mollet sont presque impossibles ou au moins difficiles, car pour cela il faut des cadavres d'individus morts en plein santé, comme par exemples les cadavres des suppliciés, ou les cadavres des individus dont la mort a été occasionnée par un accident.

Pour notre part, nous avons recueilli quelques observations chez les suppliciés de la race blanche, mais leur nombre n'est pas suffisant. Quoi qu'il en soit, voici quelques chiffres exprimant la largeur et l'épaisseur des jumeaux chez les suppliciés.

La plus grande largeur des jumeaux, mesurée sur le muscle à sa place naturelle est en moyenne de 94 millimètres, au maximum 116 et au minimum 82 millimètres.

Chez les blancs morts de longues maladies chroniques, la moyenne est de 62, minimum 45 millimètres et maximum 82 millimètres.

(1) Longueur moyenne du tibia dans la race blanche 373 millimètres 378 chez les hommes noirs et 347 chez les femmes noires.

Nous avons observé la même moyenne dans la race de couleur.

Les jumeaux de la jambe de suppliciés détachés de leurs insertions et étalés, sur un plan uni ont la largeur de 162 millimètres en moyenne, 167 au maximum et 157 au minimum.

L'épaisseur des jumeaux de la jambe est la suivante: en moyenne 24, 29 millimètres, maximum 29 et minimum 21 millimètres.

La plus grande largeur du tendon de terminaison des jumeaux est repartie ainsi entre les races humaines :

Daas les races humaines en général.		Série	Race noire H.	F.	Race bl.	Race jaune.
Moyenne.	56	54	55	54	59	Deux cas.
Maximum.....	78	77	77	65	78	60 mill.
Minimum	37	37	37	47	43	30 —

Dans ce tableau, on voit que la moyenne de la race blanche est la plus élevée ; les maximum des hommes blancs et noirs sont presque égaux. L'ensemble des chiffres de la plus grande largeur de tendon terminal de la race blanche, l'emporte sur la moyenne générale des races humaines.

Nous avons cherché aussi le point précis de la réunion de deux chefs des jumeaux de la jambe. Ce point est ainsi placé au-dessous du plateau articulaire supérieur du tibia.

Moyenne générale des races		Série	Race noire H.	F.	R. jaune	Race bl.
Moyenne.....	81	83	93	64	88	76 mil.
Maximum	140	140	140	98	120	117 —
Minimum	30	30	50	30	51	22 —

Donc chez les blancs la réunion de deux chefs jumeaux se fait plus près de l'articulation du genou que chez les hommes noirs chez lesquels ce point est plus éloigné. Mais les femmes de la race noire se font remarquer par leur moyenne et leur minimum qui sont les plus faibles ; c'est-à-dire que la réunion de deux jumeaux est encore plus près de l'articulation du genou chez les femmes noires que dans la race blanche.

Mais tous ces chiffres varient beaucoup suivant les individus dans toutes les races.

Ainsi nous constatons un cas dans la race blanche, dans lequel la réunion des jumeaux a lieu à 22 millimètres seulement au-dessous de la ligne articulaire du genou. Un autre cas est celui d'une négresse chez laquelle cette réunion n'est distante de l'articulation du genou que de 30 millimètres.

Chez tous les singes, la fusion des tendons de terminaison des jumeaux et du soléaire se fait très bas et presque au niveau du calcanéum.

Même cette fusion n'est pas trop intime, car il suffit d'un tout petit effort pour la défaire et isoler les deux tendons, dans toute leur étendue.

C'est pourquoi nous avons cherché les points de fusion des tendons, du jumeau et de soléaire dans les races humaines, en prenant toujours comme point de repaire la ligne articulaire du genou.

La fusion de tendons en dehors.

Dans l'ensemble des races humaines		Race noire Série	H.	F.	Race bl.	R. jaune.
Moyenne...	146	147	155	138	131	Deux cas.
Maximum..	219	219	219	172	145	210 mil.
Minimum...	111	111	125	111	117	120 —

La fusion des tendons des jumeaux et du soléaire en dedans.

Dans les race en général		Série.	Race noire. H.	F.	Race bl.	R. jaune.
Moyenne.....	158	162	170	154	161	Deux cas.
Maximum....	219	219	219	187	190	229
Minimum....	120	127	127	127	120	127

Ces chiffres expriment un fait qui a son importance, savoir, que la fusion des tendons des jumeaux et du soléaire, se fait plus bas dans les races de couleur que dans la race blanche. Dans la race jaune nous avons à noter un fait tout à fait important. Les deux chiffres que nous avons observés dans cette race ont une certaine éloquence, mais ce n'est rien en comparaison du cas d'un caraïbe, chez

lesquel les tendons du jumeau et du soléaire sont indépendants, ils ne sont qu'accolé l'un contre l'autre, absolument comme chez les primates.

Ces dernières lignes terminées, on pourrait clore la description du muscle jumeau de la jambe, mais il nous reste encore à signaler quelques détails d'un ordre secondaire.

Nous avons vu plus haut, que la largeur maximum du corps charnu des jumeaux réunis varie beaucoup avec l'état normal ou morbide des individus : nous avons pensé qu'il serait utile aussi, de connaître la largeur des chefs d'origine des jumeaux ; mais nous n'avons pour cette étude que les chiffres recueillis sur les cadavres des individus morts de maladies chroniques, et voici cette largeur.

La plus grande largeur de l'extrémité supérieure du jumeau externe.

Dans les races en général.		Série	Race noire H.	F.	Race jaune	R. bl.
Moyenne...	21.13	22	23.5	20	18	23 mil.
Maximum..	29	29	29	29	22	26 —
Minimum..	13	19	19	13	13	20 —

La plus grande largeur de l'extrémité supérieure du jumeau interne.

Dans les races en général		Série	Race noire H.	F.	Race jaune.	R. bl.
Moyenne...	29	29	29.5	28 5	26	31 mill.
Maximum..	36	36	34	36	32	35 —
Minimum..	16	21	25	21	16	24 —

Il en résulte que la largeur des extrémités supérieures du jumeau est d'une manière absolue plus considérable dans la race blanche, elle est petite dans la race jaune ; pourtant le maximum de cette largeur se voit dans la race noire.

Examinons maintenant la longueur des aponévroses d'origine de deux chefs des jumeaux de la jambe.

Longueur de l'aponévrose d'origine du jumeau externe.

Dans les races en général.		Série.	Race noire H.	F.	Race jaune.	R. bl.
Moyenne ..	147	141	158	132	159	150 mil.
Maximum..	180	171	171	145	175	180 —
Minimum ..	114	114	142	114	145	122 —

Longueur de l'aponévrose d'origine du jumeau interne.

Dans les races en général.		Série.	Race noire H.	F.	Race j.	R. bl.
Moyenne...	173	168	180	158	191	168 mil.
Maximum..	199	183	183	181	199	189 —
Minimum..	139	139	179	139	183	156 —

En résumant ces deux tableaux, nous faisons ressortir d'abord ce fait, que la longueur de l'aponévrose d'origine du jumeau externe est plus courte que celle du jumeau interne. Ensuite nous constatons également, que cette longueur est plus considérable dans la race jaune et plus courte chez les femmes de la race noire. Le maximum se trouve dans la race blanche pour le jumeau externe et dans la race jaune pour le jumeau interne. — Le minimum est l'attribut de la race noire.

Enfin nous noterons la largeur du point retiré du tendon des jumeaux. Ce point n'a que 13 millimètres dans la race blanche, 12 dans la race noire et 15 dans la race jaune. La largeur calcanéenne du tendon de terminaison est en moyenne de 27 millimètres dans toutes les races.

Cette longue étude des jumeaux de la jambe nous conduit aux conclusions suivantes : Les muscles jumeaux varient peu dans les races. Les différences qu'ils présentent sont plutôt individuelles ou sexuelles. Les appréciations oculaires sont trompeuses.

En somme, les variations des jumeaux de la jambe se résument ainsi :

1° La longueur absolue de la partie charnue des jumeaux est plus considérable dans la race de couleur ;

2° Elle l'est également pour la partie tibiale, mais cette longueur est moindre chez les femmes de la race noire ;

3° La distance de la partie charnue des jumeaux du talon est plus grande dans la race noire et plus rapprochée dans la race jaune ;

5° Le point où les deux chefs jumeaux se réunissent est peu éloigné de l'articulation du genou chez les femmes de

la race noire et des hommes de la race blanche ; elle l'est plus chez les hommes de la race noire et jaune ;

6° La fusion des tendons de terminaison des jumeaux et du soléaire se fait plus bas dans les races de couleur que dans la race blanche;

7° La plus grande largeur de la masse charnue des jumeaux est plus prononcée chez les sujets morts en pleine santé que chez les individus malades ; elle est moindre dans les races de couleur ;

8° La largeur des extrémités supérieures des jumeaux est au maximum dans la race blanche et au minimum dans la race jaune.

9° La longueur maximum des aponévroses d'origines des jumeaux est celle de la race jaune, le minimum se trouve chez les femmes de la race noire ;

10° L'insertion calcanéenne du tendon terminal du jumeau est presque égale dans toutes les races.

Sculptures en ivoire quaternaire.

M. Piette fait une communication sur une série de sculptures en ivoire quaternaires.

A propos de cette communication, M. Zaborowski a fait les remarques suivantes :

Dans une précédente séance (3 Mai) M. Piette, en nous montrant une de ces curieuses figurines de Brassempouy, a cru pouvoir affirmer l'existence sur notre sol d'une race stéatopygiques ayant des affinités avec les nègres et assimilable aux Bochimans. Je me permets de rappeler les objections que je lui ai faites tout d'abord. Une pièce isolée de ce genre peut avoir une grande importance au point de vue archéologique. Les renseignements qu'elle nous fournit par exemple sur le vêtement, sont positifs. Mais on ne peut évidemment pas baser sur elle la détermination d'une race. Nos artistes les plus savants se préoccupent très médiocrement eux

mêmes des véritables caractères ethniques de leurs sujets. Et ils ne reculent pas devant une monstruosité anatomique qui doit ajouter quelque chose à leur grâce. Cependant qu'une suite de statuettes reproduise avec quelque constance le même trait particulier, il est évident que nous ne nous trouvons plus alors devant un écart individuel ou une fantaisie d'artiste, mais en présence d'un caractère commun à une population ou à une race. S'agit-il d'un caractère de ce genre en l'occurence ? M. Piette ne nous présente pas une suite de statuettes stéatopygiques. J'ai même osé dire que celle qu'il nous présentait offrait peut-être une certaine ensellure, mais pas de véritable stéatopygie. Or l'ensellure n'est distinctive d'aucune race particulière et est répandue en Afrique chez des races non nigritiques. D'ailleurs rien absolument ne nous permet d'affirmer que des races nègres ont jamais occupé le nord de l'Afrique. J'ai en vain cherché quelque indice de leur présence au voisinage de la Méditerranée.

Tout rapprochement avec des races nègres, ou Bochimanes, me paraissait donc mal fondé. J'ai ajouté qu'à mon avis, il y avait aussi des réserves à faire sur l'assimilation acceptée par plusieurs auteurs entre nos magdaléniens et les esquimaux.

M. Piette cependant nous présente aujourd'hui une autre statuette encore plus intéressante que la première. Et il croit pouvoir affirmer d'après la conformation de sa tête que la femme représentée était de race mongolique. Son nez long n'a rien de mongolique. Sa physionomie rappellerait peut-être plutôt la physionomie des Basques. Mais on ne peut pas attribuer à ces caractères une valeur ethnique. Et c'est chez les Basques aussi, sans aller si loin qu'on observe de fortes courbures rachidiennes. Je veux bien admettre qu'il y a une indication à retirer de la conformation de l'occiput si elle présente des différences tranchées, par exemple sur les statues de la Grèce antique de grandeur nature et sculptées d'une main savante. Mais raisonner sur

l'indice céphalique pris sur une tête taillée avec le silex dans l'ivoire et qui n'est pas grosse comme le pouce, c'est raisonner sur rien. Le sculpteur magdalénien n'a pas mesuré les diamètres antéro-postérieure et transverse de la tête de son modèle. Et M. Piette sait qu'en raison de l'extrême petitesse de ces deux dimensions sur sa statuette, aucun artiste même après les avoir mesurées sur le modèle vivant, n'aurait été maître d'en conserver les rapports et la valeur.

Quelle qu'importance que M. Piette attache à ces œuvres de l'art magdalénien au surplus, il reconnaîtra qu'ils ne peuvent prévaloir contre ce que nous savons par l'étude directe des os de ses créateurs. Or, s'il est une chose qui paraît sûre jusqu'à présent, c'est que les races quaternaires de l'Europe sont les ancêtres des races blanches, c'est que les restes des anciens peuples du pourtour de la Méditerranée sont les ancêtres de nos méditerranéens.

L'un des secrétaires : Dr Capitan.

607e SÉANCE. — 4 Octobre 1894

Présidence de M. Dareste

CORRESPONDANCE

M. le Président annonce la mort de M. Cotteau, membre titulaire. Il exprime les profonds regrets de la Société.

M. Salvatore Guida remercie la Société de l'avoir nommé membre associé étranger.

M. Novikof, vice-président du Congrès international de sociologie remercie la Société de l'hospitalité qu'elle a donnée à ce Congrès.

M. le Président répond que la Société d'Anthropologie a été heureuse de manifester ainsi sa sympathie à ce nouveau Congrès,

M. Laborde parle dans le même sens et ajoute qu'il est regrettable que les membres de la Société n'aient pas reçu d'invitations du bureau du Congrès.

M. René Worms, secrétaire général du Congrès dit que si le programme du Congrès eût pu être fixé plus longtemps à l'avance il eût été envoyé à tous les membres de la Société d'Anthropologie ; que des cartes d'entrée ont été adressées à un grand nombre de nos collègues de la Société ; que nombre d'entre eux, entre autres MM. Ploix, Georges Hervé, Manouvrier, Zaborowski, ont assisté au Congrès, et que même M. Gabriel de Mortillet y a pris la parole ; qu'ainsi s'est affirmée, une fois de plus, la solidarité de l'anthropologie et de la sociologie.

OUVRAGES OFFERTS

Aubry (Dr P.). — *Projet de généralisation du service d'identification par l'anthropométrie.* (Ext. des *Ann. d'hygiène publique*), in-8, 8 pages, Paris, 1794.

Brinton (Dr D.) — *The alphabets of the Berbers.* (Extr. des *Proceedings of the oriental club of Philadelphia*), in-8, 11 pages, Philadelphie, 1894.

— *On various supposed relations between the american and Asian races.* (Extr. des *Mem. of the intern. Congress of anthrop. Chicago*), in-8, 7 pages, Chicago, 1894.

— *The Nation as an element in anthropology.* (Extr. des *Mem. of the intern. Congress of anthrop. Chicago*), in-8, 16 pages, Chicago, 1894.

— *Congrès d'anthropologie et d'archéologie de Sarajevo* (*Anthropologisch-archaelogische Versammlung*), in-8, Compte-rendu extr. de *Bosnische Post* des 18 et 22 août 1894.

Denjoy (Paul). — *Etude pratique de la législation civile annamite*, in-8, 272 pages, Paris, 1894.

Dumont (Arsène). — *Natalité des Basques de Baïgorry.*

(Ext. des *C. R. de l'Assoc. franç.* Pau. 1892), in-8, 19 pages, Paris, 1893.

— *De l'utilité des listes nominatives et de la nécessité de prévenir leur destruction.* (Ext. des *C. R. de l'Assoc. franç.* Paris, 1892), in-8. 4 pages, Paris, 1893.

— *Natalité et masculinité.* (Ext. des *C. R. de l'Assoc. fr.* Besançon 1893), in-8, 8 pages, Paris, 1894.

— *Les populations les plus fécondes de France. (les Flamands de Dunkerque).* (Ext. des *C. R. de l'Assoc. franç.* Besançon 1893), in-8, 14 pages, Paris, 1894.

Hoffman (W.-J.). — *Gshicht fun da Altæ Tsaitæ in Pensilfàni.* (Sketch of the Olden time in Pensylvania). (Ext. des *Proc. Amer. philos. Soc.*), in-8, 7 pages. Philadelphie, 1894.

Kovalewski (Maxime). — *Droit coutumier ossétien éclairé par l'histoire contemporaine*, in-8, 520 pages, Paris, 1893.

Lefèvre (André). — *Causes morales de la décadence romaine.* (Ext. de la *Tribune médicale*), in-8, 20 pages, Paris, 1894.

Mercer (H. C.). — *Cave exploration in the Eastern United States*, in-4. 2 pages. Philadelphie, 1894.

Mortillet (Gabriel de). — *Monuments mégalithiques des Hautes-Alpes et de l'Isère*, (Ext. du *Bull. de la Soc. Dauphin. d'ethnol. et d'anthrop.*), in-8, 4 pages. Grenoble, 1894.

Pallary (Paul). — *Note sur la classification et la terminologie du préhistorique algérien.* — *Deuxième catalogue des stations préhistoriques du département d'Oran.* (Ext. des *C. R. de l'Assoc. franç.*, Besançon). in-8, 15 pag., Paris, 1894.

Perrier du Carne. — *L'arrondissement de Mantes aux temps préhistoriques.* — *Limons de ruissellement de Rosny et Rolleboise.* — *Ballastière de Flins.* in-8. 137 p., et fig. Mantes. 1894.

Regnault (F.). — *De l'imprégnation ou hérédité par influence* in *Gazette des hôpitaux* du 22 septembre 1894, in-4.

SPALIKOWSKI (Edm.). — *La station préhistorique de Saint-Aubin-sur-Gaillon* (Eure), in-8, 4 pages. Rouen, 1894.

SWIETEK (J.). — *Lud nadrabski, od Gdowa po Bochnia.* (Les populations riveraines de la Raba en Galicie), in-8, 728 pages et pl. Cracovie, 1893.

TALKO-HRYNCEWICZ (J.). — *Zarys lecznictwa ludowego na Rusi poludniowej.* (La médecine populaire dans la Ruthénie méridionale), in-8, 461 pages. Cracovie, 1893.

TANNERY (Paul). — *Recherches sur l'histoire de l'astronomie ancienne*, in-8, 370 pages. Paris, 1893.

PÉRIODIQUES :

Articles à signaler. — *L'Anthropologie*, 1894 nº 4. — Antony Jully : Funérailles, tombeaux et honneurs rendus aux morts à Madagascar; — Ed. Harlé : Restes d'élan et de lion dans une station préhistorique de transition entre le quaternaire et les temps actuels à Saint-Martory (Haute-Garonne) ; — S. Reinach : La Crète mycenienne. — Eug. Toulouse : Découverte d'une sépulture de l'époque néolithique au village de Saint-Mammès (Seine-et-Marne) ; — Dr R. Verneau : Crânes préhistoriques de Patagonie.

Archives de l'anthropologie criminelle, 15 juillet 1894. — G.-A. van Hamel : La criminalité féminine aux Pays-Bas.

Archives de médecine navale et coloniale, août et septembre 1894. — Dr Dresvon : Le pays des Soussons (suite et fin); — Dr Grall : Contribution à l'étude de la contagiosité de la lèpre.

Bulletin de la Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie nº 2, août 1894. — Dr A. Bordier : État de nos connaissances sur les monuments mégalithiques ; — Rey : Le culte des matrones dans les Alpes ; — Dr Prompt : La langue de l'Oisans ; — H. Muller : Obser-

vations sur quelques monuments mégalithiques : — De Crozals : Le caractère dauphinois.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle d'Autun, 1893. — Perot : Notice sur un atelier de fabrication de bracelets en schiste ; — V. Berthier : Sur divers bracelets ou brassards en schiste trouvés à Toulon-sur-Arroux.

Bulletin de la Société Belfortaine d'émulation, 1894. — F. Voulot : Monographie de la caverne funéraire néolithique de Cravanche.

Journal des savants, juillet-août 1894. — R. Dareste : Histoire du droit Frison ; — G. Perrot : De l'origine des cultes arcadiens ; — M. Bréal : Grammaire comparée des langues indo-germaniques.

Revue de l'École d'anthropologie, août-septembre 1894. — L. Capitan : L'alcoolisme dans la Société ; — L. Coutil : Stations paléolithiques de Saint-Julien-de-la-Liégue (Eure) ; — A. de Mortillet : Les figures sculptées sur les monuments mégalitiques de France ; — Résumé des cours de 1893-94.

Revue scientifique, 18 août 1894. — A. Corre et P. Aubry : Les cadavres salés dans l'ancienne médecine judiciaire.

Actes de la Société scientifique du Chili, 25 mai 1894. — L. Vergara-Flores : Un craneo di indijena boliviano.

Bulletin de l'Institut égyptien nos 9-10, 1893. — J. de Morgan : C. R. des travaux archéologiques en Égypte pendant les années 1892-93 ; — Yacoub Artin Pacha : L'antiquité du verre.

Archivio per l'antropologia e la etnologia, 1894, fasc. 2. — Dr R. Livi : Contributo alla geografica antropologica d'Italia ; — L. Tenchini : Di una nuova maniera di compenso nelle anomalie numeriche vertebrali dell'uomo ; — A. Garbini : Evoluzione del senso cromatico nella infanzia ; — E. H. Giglioli : Di alcuni ornamenti discoïdali di conchiglia in uso presso populi della Melanesia ; — Due interessanti e rari amuleti dalle isole Salomone.

Zeitschrift für ethnologie, 1894, heft IV. — R. v. Wien-

zierl : Prag-Lobositz, eine neolithische Ansiedelung der Uebergangszeit bei Lobositz an der Elbe ; — P. Ehrenreich : Materialien zur Sprachenkunde Brasiliens ; Die sprache der Cayapo (Goyoz).

Mittheil. der Anthropologischen Gesellschaft in Wien, 1894 heft III-IV. — F. Boas : Der Eskimo-Dialekt des Cumberland-Sundes ; — O. v. Hovorka : Verstümmelungen des mænnlichen Gliedes bei einigen Vœlkern des Alterthums und der Jetztzeit, mit besonderer Berücksichtigung der sogenannten Infibulation und kynodesme ; — R. v. Wienzierl : Neolitische Graeber einer Nekropole aus verschiedenen Epochen bei Lobositz ; — M. Hoernes : Ausgrabungen auf dem Castellier von Villanova am Quieto in Istrien ; — M. Haberlandt : Die eingeborenen der Kapsulan-Ebene von Formosa ; — L. Niederle : Bemerkungen zu einigen Charakteristiken der altslawischen Graeber.

Wissenschaftliche mittheilungen aus Bosnien und der Hercegovina, vol. Ier. — F. Fiala : Præhistorische Wohnstætten in Sobunar bei Sarajevo ; — W. Radimsky : Skeletgræber der Hallstattperiode im Bezirke Visoko ; — Truhelka : Hügelgræber und Ringwælle auf der Hochebene Glasinac ; — Stratimirovic : Ausgrabungen auf der Hochebene Glasinac im Jahre 1891 ; — Fiala : Die Ergebnisse der Untersuchung præhistorischer Grabhügel auf dem Glasinac im Jahre 1892.

Zbior wiadomosci do antropologii krajowej. (C. R. de la Commission d'Anthropologie de l'Académie des sciences de Cracovie), vol. VII à XVI. — C. Pulawski : Recherches archéologiques en Podolie russe ; — G. Ossowski : C. R. d'une excursion paleo-ethnologique à travers la Galicie ; — Cz. Neyman : Notices archéologiques sur la Podolie ; — T. Hryncewitz : Caractères physiques du peuple ukrainien ; — S. Udziela : Le peuple polonais dans le district de Ropczyce en Galicie ; — Wierzchowski : Matériaux ethnographiques recueillis dans les dis-

tricts de Tarnobrzeg et de Nisko en Galicie ; — Zakrzewski : La taille moyenne dans le royaume de Pologne : — Ulanowska : Les lettons de la Livonie polonaise ; — Talko-Hryncewicz : Caractères physiques des populations juives en Lithuanie et en petite Russie ; — J. Majer : Crânes et ossements trouvés dans une sépulture par inhumation en caisse de pierre, au village de Uwisla.

Journal of the anthropological institute of Great Britain, août 1894. — Budgett Meakin : The morocco Berbers : — H. Ray : The languages of British New Guinea ; — Waddell : The Tibetan House-Demon ; — Some ancient indian charms, from the Tibetan ; — Longman : The Bows of the ancient Assyrians and Egyptians.

Journal of the Asiatic Society of Bengal, 1894 nº 1. — C. Havelock : The nasal index compared upon the head and skull with notes upon the nasal bones, and anterior nasal aperture ; — J. Cockburn : On flint implements from the kon ravines of south Mirzapore ; — J. Wise : The muhammadans of Eastern Bengal.

Journal of the Polynesian Society, juin 1894. — A. Paumotuan dictionary.

The american anthropologist, avril 1894. — O. T. Mason : Technography, or the relation of the earth to the industries of Mankind ; — W. Fewkes : The kinship of a Tanoau-speaking community in Tusayan ; — D. G. Brinton : The origin of sacred numbers ; — W. W. Tooker : The algonquian terms patawomeke and massawomeke ; — A. F. Chamberlain : New words in the Kootenay language ; — J. G. Bourke : The laws of Spain, in their application to the American indians.

ÉLECTIONS ET CANDIDATURES

M. Maxime Kovalewski, présenté par MM. Novicow, Worms, Manouvrier et Letourneau ; — M. Ed. Spali-

KOWSKI, étudiant en médecine à Rouen, présenté par MM. G. de Mortillet, Hervé et Hovelacque ; — M. ARTHUR VINCHON, avocat, présenté par MM. Boban, Manouvrier et Ad. de Mortillet demandent le titre de *membres titulaires*.

OBJETS OFFERTS

Crânes de forçats de la Nouvelle-Calédonie

M. le Dr CORRE, de Brest, annonce que M. le Dr BIROLLEAU, médecin de la marine, fait don à la Société de soixante-cinq crânes provenant du bagne de Nouméa.

M. MANOUVRIER dit que cette collection comprend soixante-cinq crânes en très bon état et munis de leur mandibule. Presque tous sont des crânes de déportés français avec quelques-uns de déportés algériens, Arabes et Kabyles. Ce sont d'excellents matériaux d'étude. M. le Dr Birolleau a joint à cet envoi un catalogue contenant, pour la plupart des crânes, des indications sur le nom, le pays d'origine, la profession, le motif de la condamnation, le poids de l'encéphale, etc. C'est un don très important, et l'on ne saurait trop remercier le donateur.

M. le PRÉSIDENT adresse à M. le Dr Birolleau les plus vifs remerciements de la Société.

Collection ethnographique du Dahomey

M. A. de Mortillet annonce que M. DANJOU a fait don à la Société d'une très belle et importante collection de pièces ethnographiques recueillies par lui au Dahomey. Ces objets ont été provisoirement étalés dans le Musée pour que les membres de la Société puissent en prendre connaissance.

M. LE PRÉSIDENT adresse à M. Danjou les plus vifs remerciements de la Société.

Silex tailles égyptiens

M. LAJARD offre à la Société une série nombreuse de

silex taillés, recueillis par lui pendant un récent voyage en Egypte. On peut y reconnaitre divers types, disques et pointes, rappelant nos formes moustériennes.

Des remerciements sont adressés à M. Lajard.

Bustes de la collection Esquirol

M. le Dr Luys fait don à la Société et au laboratoire d'anthropologie, en son nom et au nom des familles Baillarger et Moreau de Tours, d'environ cent cinquante bustes ou masques en plâtre, de criminels, aliénés, idiots, etc., constituant la deuxième partie de la collection Esquirol, dont la première partie était déjà au musée Broca.

M. Manouvrier dit que cette importante collection de plâtres vient d'être transportée de l'établissement de M. le Dr Luys, à Ivry-sur-Seine, dans les locaux de la Société et du laboratoire de l'Ecole des Hautes Etudes. Malheureusement, beaucoup de ces pièces ne sont pas étiquetées, bien que la plupart soient numérotées Il en est de même des cinq cents crânes d'aliénés de la collection Esquirol qui ont été donnés au laboratoire par Baillarger. Des démarches furent faites par Broca en vue de retrouver le catalogue dont l'absence enlève à toutes ces pièces une grande partie de leur intérêt. Mais les recherches sont restées infructueuses. Peut-être ce catalogue, qui a certainement existé, sera-t-il retrouvé un jour. En ce cas la collection Esquirol, que vient de compléter la donation de M. le Dr Luys, recouvrerait toute son utilité.

M. le Président adresse à M. le Dr Luys les plus vifs remerciements de la Société.

PRÉSENTATIONS

M. A. de Mortillet présente une statuette préhistorique en ivoire trouvée dans la grotte du pape, près Brassempouy, lors des fouilles faites par l'Association française

en 1892. Cette pièce, très incomplète, représente la partie inférieure du tronc d'une femme.

COMMUNICATIONS

Le peuple basque. Etude d'anthropologie

Par M. Telesforo de Aranzadi y Unamuno

Résumé par M. Azoulay.

J'ai l'honneur d'exposer devant la Société un résumé aussi complet que possible du travail important que M. Telesforo de Aranzadi a exécuté relativement au peuple basque.

Basque lui-même, et anthropologiste, M. Aranzadi s'est senti entraîné, après des études faites sous la direction de M. Manuel Anton du Muséum des sciences naturelles de Madrid, à l'étude de la question toujours pendante, de l'origine et des caractères physiques des Basques.

Le matériel qu'il a eu à sa disposition, les mesures qu'il a prises et l'usage qu'il a fait de ces mesures nous semblent devoir faire accorder à son travail la première place.

Ne se contentant pas de quatre ou cinq crânes plus ou moins authentiques comme Retzius, d'une soixantaine de crânes, pris dans deux localités seulement tout près de la côte, comme l'a fait Broca, M. Aranzadi a voulu étudier la question sur 250 soldats, tous basques, provenant de 62 villages différents du Guipuzcoa et de 16 villages limitrophes, âgés de 20 à 22 ans, sur qui il a pris 35 mensurations, sans parler des caractères descriptifs.

La région d'où provenaient ces jeunes gens, comprend tout le Guipuzcoa et la partie de la Biscaye, à l'est de Guernica et Durango, c'est-à-dire une contrée s'étendant entre 42°57′ et 43°23′ de latitude nord, entre 1°57′ et 1′3 de longitude, à l'Est du méridien de Madrid.

225 d'entre eux avaient leurs deux noms d'origine basque, 21 un nom basque et un nom castillan, etc.

Caractères descriptifs : peau blanc rosée, surtout aux joues, passant graduellement au brun marqué.

D'après l'échelle de Broca, 217 individus avaient la couleur de leur peau comprise entre 24 et 26, *cheveux* généralement abondants et lisses — *châtains* en général, mais aussi franchement noirs ou roux.

Suivant l'échelle de Broca, et en ne considérant que les groupes maximums, on trouve :

40 individus à 42-41.

64 individus à 42.

31 individus à 42-36.

32 individus à 36-42.

33 individus à 36.

Barbe de couleur plus claire ou semblable à celle des cheveux, avec des maximums à peu près semblables.

Yeux clairs pour la plupart. D'après l'échelle de Broca, 219 individus se répartissaient dans la 4e colonne verticale et entre celle-ci et les 3e et 5e, ces individus classés d'après les nuances de l'iris donnent :

2.8 0/0 gris avec le mélange de quelque autre couleur.

0.8 0/0 bleu mélangé de brun, donnant à distance la nuance gris verdâtre.

17.6 0/0 vert, la plupart avec un peu de brun, de bleu ou de gris.

19.2 0/0 bleu, à tendance foncée et souvent mélangé de vert.

18.7 0/0 vert et brun, dans les 3/4 de ces cas le brun formant le cercle intérieur et les rayons.

41.6 0/0 brun, quelques-uns avec une légère teinte verte.

Dans ce dernier groupe, 50 individus se rangent entre les colonnes 3 et 4 ; 24 dans la 3e et 17 dans la 4e.

Oreilles très écartées chez 11 individus.

— écartées chez 123 individus.

— peu écartées chez 97 individus.

Oreilles appliquées chez 17 individus.

Nez aquilin, 155 individus.

— droit, 53 individus, le reste retroussé ou ondulé.

Lèvres fines ou moyennes, droites ou sinueuses.

Dents moyennes, les supérieures plus grosses, de bonne qualité, implantées irrégulièrement sur 1/4 des sujets.

Sourcils relevés par leur queue chez 12 individus.

— unis chez 14 individus.

Les mensurations ont donné lieu entre autres aux résultats suivants :

Indice céphalique moyen, 79.1.

— *frontal moyen, 70.3.*

— *facial moyen, 68.5.*

— *bigoniaque moyen, 77.7.*

— *nasal moyen, 56.9.*

Angle facial moyen, 76.3.

Taille moyenne, 1 m. 640.

Si on examine comment se disposent sur une courbe les individus étudiés au point de vue de ces différentes mensurations et groupés suivant l'unité on voit que :

La courbe de l'*indice céphalique* montre deux maxima, l'un entre 77 et 79.5, l'autre entre 80.5 et 82.

La courbe de l'*indice nasal* n'indique qu'un maximum entre 53.5 et 54.5 avec 42 individus. La masse des individus ayant un indice nasal inférieur à 54 étant de 89, et celle des individus à indice supérieur étant de 161, disposés en gradins assez réguliers.

La courbe de l'*indice frontal* à convexité tournée vers les indices forts, n'a qu'un maximum à 68.5 avec 44 individus.

Ayant moins de 68.5 d'*indice nasal* 77.

Ayant plus de 68.5 d'*indice nasal*, 139 irrégulièrement disposés.

La courbe assez régulière de l'*indice facial* a aussi un seul maximum à 66.5-67.5 avec 56 individus.

En deçà, 84 individus.

Au-delà, 110 individus plus irrégulièrement disposés.

L'*indice bigoniaque* a trois maximums très rapprochés :

L'un à 74-75-76 avec 85 individus.

L'autre à 77.5 avec 35 individus.

Le 3e à 79.5-80.5 avec 67 individus.

Les masses des individus en deçà et au-delà de 77.75, celle-ci plus irrégulièrement disposée étant toutes deux de 124.

La courbe de l'*angle facial* donne un maximum à 75.5 avec 34 individus. De chaque côté s'échelonnent 108 individus, mais plus régulièrement dans les indices plus forts.

La *taille* a un maximum à 1 m. 605 avec 26 individus.

La convexité de la courbe regarde les tailles plus élevées avec 159 individus. Les tailles inférieures à 1 m. 605 ne comprenant que 91 individus.

La régularité de la branche ascendante, jusqu'à l'approche de la moyenne arithmétique des graphiques relatifs aux indices bigoniaque, frontal et facial, qui ne présentent qu'un seul maximum a porté M. Aranzadi à penser que toutes les valeurs inférieures à cette moyenne appartiennent au fond originel de la population, toutes les valeurs supérieures étant dues à des importations étrangères et ultérieures.

En admettant cette manière de voir, on trouve que le vrai basque autochtone doit avoir : une tête élargie en arrière ; la partie du visage au-dessus de la bouche courte par rapport à la largeur bizygomatique ; la partie mandibulaire du visage, plus étroite au contraire. C'est précisément l'impression qu'on a en regardant les têtes basques.

L'indice céphalique et la couleur de l'iris ont montré que la population basque était loin d'être homogène, c'est-à-dire qu'il semble exister comme éléments du peuple actuel, par rapport à l'indice céphalique, des individus sous dolichocéphales, mésaticéphales et sous brachycéphales, et par rapport aux nuances de l'iris, une grande masse d'individus à yeux foncés, et des proportions assez grandes d'yeux vert et foncé, d'yeux bleus, d'yeux verts (semblant être un

mélange d'individus à yeux bleus et d'individus à yeux foncés).

Pour parvenir à déterminer d'une façon plus nette les éléments de la race basque actuelle, M. Aranzadi a recours à un procédé ingénieux de calcul de probabilité. Par exemple, pour savoir le degré de la probabilité de la réunion de la couleur foncée des yeux avec la dolichocéphalie (inférieure à la moyenne arithmétique), il compte le nombre de dolichocéphales ayant les yeux foncés, établit le rapport du nombre de ces individus au nombre total des individus examinés, multiplie le rapport des individus à yeux foncés au nombre total, par le rapport des individus dolichocéphales à ce même nombre total, ce qui donne le nombre des individus qui probablement pourraient avoir à la fois la tête longue et les yeux foncés, en admettant que ces deux caractères fussent complètement indépendants. En comparant ce nombre probable au nombre réel par rapport à 1,000 on obtient une différence dont le rapport à ce nombre des individus mésaticéphales, c'est-à-dire, ne présentant pas à la fois de dolichocéphalie et des yeux bruns, indique le degré de probabilité pour l'existence simultanée de la dolichocéphalie et des yeux bruns.

Ainsi, sur 104 individus à yeux bruns, 56 sont en même temps dolichocéphales, ce qui donne 56 pour 250 ou 224 pour 1000.

104 individus à yeux bruns pour 250 = 416 p. 1000.
119 dolichocéphales pour 250 = 476 p. 1000.
131 mésaticéphales pour 250 = 522 p. 1000.

476 0/00, rapport des dolichocéphales × par 416 0/00, rapport des yeux bruns = 198 0/00 ou nombre relatif des individus pouvant avoir à la fois ces deux caractères.

522 0/00 rapport des mésaticéphales × par 416 0/00, rapport des yeux bruns = 218 0/0.

224 0/00 rapport vrai des dolichocéphales à yeux bruns — 198 0/00 rapport probable = 26 0/00 nombre des individus pour 1000 qui doivent avoir à la fois la tête longue

et les yeux bruns. Ce nombre rapporté au nombre pour 1000 des individus ne présentant en aucune façon ces deux caractères, c'est-à-dire à 218 0/00 donnent la probablilité de 12 0/0 de la simultanéité dépendante des yeux bruns et de la dolichocéphalie.

Le même calcul appliqué aux individus à tête longue et yeux bleus donne une probabilité de 5 0/0.

Les yeux verts avec tête mésaticéphale donnent une probabilité de 22 0/0.

Les yeux verts bruns avec tête mésaticéphale donnent une probabilité de 11,6 0/0.

De sorte que M. Aranzadi suppose comme vraisemblable l'existence de trois éléments primitifs.

Deux à tête longue avec yeux bleus ou bruns.

Un à tête large avec yeux verts.

Analysant encore plus ces éléments d'après la couleur de l'iris, M. Aranzadi trouve que la probabilité pour les yeux bleus est de 5,4 0/0.

Les yeux verts-bruns 10.7 0/0.

Les yeux bruns 33 0/0.

Les yeux verts 18,5 0/0.

Et le tableau montre que la probabilité pour les yeux bleus et la dolichocéphalie est la plus faible.

Ces calculs de probabilité appliqués de même à la combinaison des nuances de l'iris avec l'indice nasal, avec la taille, l'indice facial, la mâchoire, l'indice orbitaire, la couleur des cheveux, etc., ont permis à M. Aranzadi d'admettre l'existence probable des éléments composants suivants du peuple basque.

1° Éléments à yeux verts ou verts-bruns, à tête large, nez étroit, de taille courte (correspondant peut être au maximum de 1m61), cheveux chatains avec tendance au roux, mâchoire inférieure étroite, face plus courte que large dans la partie sus-buccale, angle facial moyen ou supérieur à la moyenne, espace interorbitaire grand par rapport à la largeur palpébrale.

2° Éléments à yeux bruns, tête un peu étroite, nez large et retroussé, taille voisine de la moyenne, cheveux foncés, mâchoire inférieure large, face moyennement large dans sa partie sus-buccale, angle facial moyen ou inférieure à la moyenne. Différence de l'espace interorbitaire par rapport à la largeur palpébrale petite.

3° Éléments à yeux bleus, tête étroite, nez étroit et droit, grand de taille, cheveux roux, mâchoire inférieure quelque peu étroite, face bien large, angle facial petit, espace interorbitaire petit, yeux petits.

L'étude de la distribution géographique dans le Guipuzcoa suivant les caractères précités, bien que fondée (comme l'avoue M. Aranzadi) sur un trop petit nombre d'individu lui a fait voir que :

La brachycéphalie, avec taille courte, existe surtout dans le S et O, sans leptorrhinie prédominante avec des yeux verts, bleus ou bruns.

La dolichocéphalie règne dans le reste de la province avec une taille plus élevée.

Les *yeux bleus* abondent dans la région médiane nord et sud de la province ,sont en proportion moyenne à l'est et à l'ouest et rares dans le nord-ouest.

Les *yeux verts* sont nombreux sur la ligne médiane, traversant la province de l'E. à l'O., plus rares au N-O. et au S-O.

Les *yeux bruns* abondent dans l'extrême-ouest, deviennent plus rares vers l'E.

Les *cheveux roux* sont abondants dans la partie médiane O moins dans la 1/2 N-O. de la province.

Les *cheveux châtains* abondent dans la 1/2 O. de la province.

Les *cheveux bruns* dans le S-E.

La peau brune dans l'O., la peau blanche est disséminée partout.

De ces données on tire que les leptorrhiniens, relativement brachycephales, de taille moyenne, à yeux verts ou

verts bleus, abondent dans le S. et l'O., région dénommée Goyerri ; les mésorrhiniens, mésocéphales, hauts de taille, à yeux bleus et verts, abondent dans l'E. et le Centre ou Beterri ; les platirrhiniens relatifs, mésocéphales, à taille un peu courte, avec des yeux bleus, habitent surtout dans le N. E., le S. et l'O. ; les plus platirrhiniens relatifs, dolichocéphales, de taille courte, à yeux bruns, habitent principalement le S-E., le N-E., le S. et l'O.

Caractères moyens du peuple Basques. — La description du type moyen caractéristique du basque est la suivante : *peau* rosée ; *tête* un peu large, renflée en même temps à l'occiput, (la largeur diminue quelque peu dans beaucoup de cas) ; sa plus grande hauteur est à la moitié postérieure, ce qui serait dû partiellement à l'attitude habituelle du Basque ; le plus grand renflement occipital se trouve à la partie supérieure de l'occiput ; *front* étroit par rapport à la tête, large par rapport à la partie inférieure de la face ; bas, vertical, *glabelle* étroite, moins prononcée que les *arcs sourcillés* qui ne sont pas très exagérés ; *cheveux* lisses, châtains, parfois très durs et foncés, implantés souvent de façon à faire un angle en avant sur le front ; *nez* long et saillant, sa racine n'est pas très profonde, ailes pas plus aplaties que le lobule, ni très ouvertes ni très échancrées, descendant souvent moins que le lobule, surtout à leur base ; *yeux* distants, peu fendus, non renflés, montrant peu de sclérotique, cornée bien découverte ; regardant avec vivacité et franchise, iris brun d'intensité moyenne ou verdâtre ; très ouverts dans le sens vertical à cause de la paupière supérieure bien soulevée, cachée vers le milieu par la peau du toit de l'orbite (arcade sourcillière) et descendant elle-même ou sous la forme d'un repli intérieur, ou dehors, plus bas que l'angle extérieur de l'œil ; paupière inférieure renflée généralement ; œil comme appuyé dans l'angle supéro-externe de l'orbite ; angle supérieur de l'orbite très marqué et profond ; les sourcils se relèvent par la tête de façon à exprimer aisément les émotions agréables ou même

à donner un air riant ou burlesque; bord inférieur de l'orbite et partie de la face comprise entre l'œil, le nez et la lèvre supérieure (*joue antérieure*) creuse ; *joue* marquée en dehors, mais non en avant et distante de la narine ; *lèvre supérieure* ni renflée, ni proéminente, ni retroussée, sinueuse, concave ; en général non appliquée contre les dents supérieures, non superposée à la lèvre inférieure au niveau des commissures ; *lèvre inférieure*, plus saillante, dans beaucoup de cas, surtout avec les progrès de l'âge, grâce à sa partie musculaire qui est convexe ; *menton* long, arrondi, étroit, pas très saillant ; mâchoire inférieure à angle antérieur aigu ; le bord inférieur monte très fort vers l'oreille ; le basque porte facilement les dents inférieures en avant des supérieures. Muscles péribuccaux peu développés, *distance de l'œil aux narines*, grande, de celle-ci à la bouche petite relativement et de la bouche au menton grande ; *dents* souvent irrégulières et cariées, verticales ; *oreilles* détachées et larges en leur partie supérieure ; *tête* inclinée en avant (inclinaison non due au cou); les arcs sourcillers forment ainsi une visière au-dessus des yeux ; *aspect* moins emphatique et moins arrogant que celui d'autres races ; *voix* douce, celle de ténor abonde ; barbe développée, mais on se rase d'ordinaire ; *épaules* hautes et larges ; *dos* peu sinueux ; *mains*, et surtout *pieds*, plutôt grands que petits en comparaison de ceux des autres méridionaux, gros orteil grand.

Déambulation droite sans balancement antéro-postérieur, rotation tout d'une pièce, mais élastique, souple. Chez les femmes les épaules sont hautes et larges, les hanches sont très larges, la taille n'est pas très inférieure à celle de l'homme.

Le Basque a l'habitude de porter les objets sur la tête. Il n'aime pas pour les couleurs de ses vêtements, le jaune, l'orangé ni le vert jaune.

L'étude comparative du peuple basque avec les peuples auxquels on l'a assimilé, aux Berbères et aux Finnois sur-

tout, permet de voir, d'après les données sur les Beni-M'zab du Dr Amat, et sur les Mordwines Ersian de Maïnoff, que pour l'indice céphalique, le Basque est par les éléments qui composent cet indice, l'intermédiaire entre les brachycéphales et les dolidocéphales.

L'indice frontal du Basque est le plus petit.

Les indices des extrémités sont peu différents chez le Basque et les races de l'Algérie.

Le Basque se rapproche des races Berbères, Mongoloïdes et autres, par la taille et le rapport du bras à la taille. Il se rapproche aussi des M'Zab, quant aux cheveux lisses, la face large, orthognathe, etc.

Mais il s'en éloigne par l'indice facial plus élevé, et l'indice nasal plus petit.

Sans continuer ces rapprochements et ces différences, on voit qu'en fin de compte on rencontre, comme on pouvait s'y attendre, chez les Basques et chez ces peuples, des points de contact assez nombreux pour permettre des assimilations valables *dans l'état actuel de l'anthropologie*, entre ces peuples.

Mais d'affirmations sûres, il ne peut être question ; on peut seulement supposer que l'hypothèse celtibère du peuple basque est en défaut, car dans ce cas la brachycéphalie devrait concorder avec un nez plus large, des yeux bleus ou gris, face carrée, l'occiput vertical.

La largeur très développée, bizygomatique, fait plutôt soupçonner une affinité avec les peuples de l'Extrême-Nord, avec les Finnois.

En *résumé*, les déductions auxquelles parvient M. Aranzadi, mais simplement comme hypothèses, capables de soulever des discussions et d'amener à des travaux confirmatifs ou infirmatifs, sont que le peuple Basque actuel serait constitué par l'union d'un peuple de race ibère ou voisin de la race berbère avec un peuple septentrional, tenant quelque peu du Finnois et du Lapon, avec métissage ultérieur par un peuple Kimri ou Germain.

Distribution de l'indice céphalométrique en Espagne

PAR LE Dr F. OLORIZ

Professeur d'Anatomie à Madrid

(Résumé par M. Azoulay)

M. Livi, en Italie, M. Collignon, en France, nous ont doté d'un travail considérable sur ce sujet, chacun pour son pays respectif.

M. le Dr Oloriz a exécuté le même travail pour l'Espagne, donnant du même coup une œuvre de grande importance pour l'anthropologie générale. M. Oloriz nous fait même espérer que ses recherches s'étendront bientôt aux autres mensurations.

Je vais résumer l'ouvrage de M. le professeur Oloriz ; mais ce résumé sera encore bien insuffisant pour connaître toute la valeur de l'œuvre dont je recommande la lecture aux spécialistes.

Le but de ce travail est l'indice céphalique pris chez le vivant, c'est-à-dire l'indice céphalométrique.

Le nombre des sujets examinés, tous mâles et adultes et bien portants sauf de 4.75 0/0 est de 8.368 — dont 5.092 soldats et 3.276 civils (domestiques, étudiants, criminels, malades), ayant de 19 à 22 ans, dans 95 0/0 des cas. — Ce qui donne une proportion de 492 individus examinés par million d'habitants.

Les mensurations ont été prises par M. Oloriz lui-même dans 86 0/0 des cas — et pour cela M. Oloriz a dû se transporter dans les divers centres des provinces espagnoles. — Les autres sujets mesurés l'ont été par des personnes compétentes au courant des mensurations ou les ayant apprises de M. Oloriz.

Pour obtenir les mensurations, M. Oloriz s'est servi du compas d'épaisseur en usage en anthropologie, en observant toutes les précautions nécessaires, qu'il indique d'ail-

leurs, par rapport à ses recherches personnelles et à celles de ses collaborateurs.

Le nombre des sujets examinés pour chaque province espagnole a été de plus de 100 et M. Oloriz montre la nécessité d'un nombre de sujets égal à au moins 50 pour que les fluctuations de l'indice soient insignifiantes. Les résultats de ces recherches doivent donc être plus proches de la vérité que ceux des auteurs qui ont utilisé des séries moins pesantes.

L'origine des sujets examinés a été bien contrôlée, et dans ses tableaux M. Oloriz n'a admis pour chaque province que les individus dont les parents et aïeux immédiats étaient nés dans la même province. En dehors de Madrid, c'est la population rurale qui a offert le plus grand nombre de sujets examinés et en tout cas, comme le fait observer M. Oloriz, la population urbaine ne modifie la moyenne de l'indice de chaque province que d'une quantité négligeable, et par suite, c'est la population des classes inférieures et d'une culture intellectuelle faible, qui a donné le contingent principal. Grâce à ces éléments, M. Oloriz, a vu que :

1° L'indice moyen de toute l'Espagne est de 78.18 ; le plus fréquent est celui de 77.

2° La population dominante (3/5) est mésatécéphale (de 75 à 80) la proportion des brachycéphales de plus de 80 est prépondérante dans les provinces du N.-O. (Santander, Oviedo, et Lugo) ; elle surpasse celle des dolichocéphales (au-dessous de 75) dans presque toutes les autres, mais est très variable, tandis que la petite proportion des dolichocéphales est plus constante et plus uniforme.

La population dolichocéphale habite surtout les versants orientaux de l'Espagne et ressemble pour l'indice aux populations de la Méditerranée occidentale, de l'Italie méridionale, aux Arabes et aux Berbères de l'Afrique septentrionale.

3° L'étude détaillée des séries des provinces ne fait que confirmer les données précédentes, elle montre en outre

qu'il y a rapport entre la dolichocéphalie et l'homogénéite de la population et que celle-ci est plus homogène (relativement à l'indice céphalométrique) que les populations italienne et française ; il existerait d'après cette étude : *a*) un type principal considérable à 78, (les graphiques assez réguliers indiquant un seul sommet tronqué à 77.78) ; *b*) deux types secondaires très divergents à 72 et 83 et *c*) deux autres intermédiaires à 76 et 80 assez bien fournis.

4° La mise en série des individus par province amène à diviser l'Espagne en 10 régions constituées par des groupes de provinces limitrophes plus voisines entre elles par rapport à la forme du crâne.

En partant de l'ouest à l'est, au Nord : 1° la galicienne, *mésaticéphale forte :* la Corogne (78.9), Pontevedra (79), Orense (78.5).

2° la Cantabrique, *brachicephale :* (Lugo (80.1), Oviedo (80.9), Santander (79.9).

3° la Vasco-navarraise *mésaticéphale forte :* Guipuzcoa (78.8), Biscaye (78.8), Navarre (78.4), Logrono (78).

4° la Catalane, *mésaticéphale forte :* Gérone (78.1), Barcelone (78.2), Lérida (78.5), Taragone (77.6).

Au centre nord : 5° la Castillane supérieure, *mésaticephale faible :* Léon (78.5), Palencia (77.6), Burgos (78), Zamora (77.3), Valladolid (77.8), Salamanque (78.1), Avilla (77.3), Ségovie (78.1).

6° L'Aragonnaise, *mésaticéphale faible :* Soria (77.4), Sarragosse (77.4), Huesca (77), Guadalajara (77.7), Teruel (77.3).

Au centre sud : 7° la Castillane inférieure *mesaticephale forte :* Cacerès (78.5), Toledo (79.3), Madrid, non compris la capitale (78.6), Cuenca (78.5), Badajoz (78.3), Ciudad Real (78.1), Albacete (78.3).

8° la Valencienne *dolichocéphale :* Valence (77), Castellon (76.7), Alicante (76.7).

Au Sud : 9° la basse Andalousie *brachycéphale :* Huelva (79.1), Séville (78.5), Malaga (79), Cadix (79.5).

10° la haute Andalousie et les Baléales, *mésaticéphales faibles :* Cardoue (78), Jaen (77.4), Grenade (77.9), Almeria (77.8), Murcie (78.), Baléares (77.7).

Les indications de brachycéphale vont de 79 à 81 et au-dessus, de mésaticéphale forte de 78 à 79, de mésaticéphale faible de 77 à 78, et de dolichocéphale de 76 et moins à 77.

5° L'Espagne considérée au point de vue de la distribution des indices montre que :

1° la dolichocéphalie (de 76 et 77) prédomine sur les bords de la Méditerranée, depuis Carthagène jusqu'à l'Ebre, dans le bassin moyen de l'Ebre, dans la partie de la vieille Castille au nord du Douro et dans la haute Andalousie : Les foyers principaux de dolichocéphalie sont : les terres hautes d'Alicante, les Pyrénées aragonnaises, les montagnes de Soria et Teruel, les versants méridionaux de la Cordillère Cantabrique, les chaines d'Alcaraz et Cazorla et l'Alpujara. On trouve aussi d'autres foyers plus réduits ou douteux dans le bassin du Tambre (Galice) Vitigudino (Salamanque), les chaines de Gredos et à Ibiza (îles Baléares).

2° Les contrées à brachycéphalie relative prédominante (79 à 83) sont : les versants septentrionaux de la Cordillère Cantabrique ; le littoral compris entre la Corogne et Santander, les terres basses du sud de l'Espagne de Huelva à Motril, et le bassin moyen du Tage. Les principaux foyers de brachycéphalie sont : les montagnes de Santander ; le nord des provinces de la Corogne et de Lugo, avec l'ouest des Asturies, et le littoral sud entre Huelva et Cadix. La zone maritime de Pontevedra et les îlots de Alava, Sierra de Gata, Almaden, Baeza et Balaguer ont moins d'importance.

3° La population d'indice intermédiaire (78) est abondante surtout dans la Manche, Catalogne, le bassin supérieur de l'Ebre, l'Estramadure et le cours moyen du Guadalquivir.

Quant au peuple Basque d'Espagne (1), sujet de tant de recherches et de discussions, il ne présente pas d'indice céphalique caractéristique, son indice est plus bas que celui des basques français et un peu plus élevé que celui du reste de l'Espagne.

La population Madrilène est un peu plus dolichocéphale que le reste de l'Espagne.

6° Après ces conclusions, M. Oloriz a recherché quels peuvent être les facteurs de modification de l'indice céphalique.

Ainsi, M. Oloriz n'a pu trouver aucune relation directe, appréciable entre la forme du crâne et la constitution géologique du sol habité. Les conditions géographiques semblent avoir plus d'importance, les gens de montagnes ont en général un indice moyen plus fort que celui des gens des plaines voisines, il y a d'ordinaire des différences

(1) Nous croyons bon, eu égard à l'actualité toujours existante de la question Basque de donner les résultats suivants obtenus par M. Oloriz :

Guipuzcoa.	Sujets observés.	Indice céphalométrique moyen.
1. Azpeitia	32	78.23
2. San Sebastian	37	78.61
3. Tolosa	20	79.40
4. Vergara	30	78.90
	109	78.77
Biscaye.		
1. Bilbao	27	78.84
2. Durango	33	78.68
3. Guernica et Luno	23	80.23
4. Marquina	16	78.63
5. Valmaseda	11	78.51
	110	78.79

La proportion des dolichocéphales de moins de 75 dans le Guipuzcoa est de 7.28, dans la Biscaye de 7,14, celle des brochycéphales de plus de 80 est dans la première de 35.45 et dans la seconde de 31.25.

En divisant par 3 la somme des indices moyens de trois districts judiciaires entourant complètement le Guipuzcoa (Biscaye, Alava, Navarre), on obtient précisément l'indice moyen du Guipuzcoa 78.77 (Azoulay).

notables entre les indices moyens correspondant à des bassins fluviaux se touchant.

7° L'étude comparée des crânes espagnols anciens et modernes mesurés par les auteurs antérieurs et par M. Oloriz, lui a montré que l'indice céphalique en Espagne, s'est élevé depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. Les régions actuelles dolichocéphales correspondent à l'habitat attribué aux populations les plus anciennes et aux Ibères. Une longue discussion l'amène à conférer aux Ligures une influence sur l'élévation de l'indice dans le voisinage du détroit de Gibraltar et du Segre (affluent de droite de l'Ebre). Les Celtes auraient influencé les populations Espagnoles plus par leur culture que par le mélange de leur sang. Ils ont conservé leur indice caractéristique à peine abaissé, dans quelques coins du Nord et ils n'ont élevé que de 2 à 3 unités l'indice des peuples primitifs avec lesquels, par croisement, ils ont produit le type dominant actuel (78).

Il est probable que les traits généraux de la distribution géographique de l'indice n'ont pas varié depuis la domination Romaine.

En résumé, le peuple Espagnol, pour qui les Pyrénées constituent au Nord une véritable frontière ethnique, sauf entre Gérone et le Roussillon par où la dolichocéphalie espagnole pénètre en France, peut être considéré avec son indice céphalométrique moyen de 78.18 comme l'un des plus purs, des plus homogènes et des plus uniformément répartis de l'Europe.

L'un des Secrétaires : Ed. Cuyer.

608e SÉANCE. — 18 Octobre 1894

Présidence de M. DARESTE.

CORRESPONDANCE.

Réception d'un mémoire manuscrit non signé et non accompagné d'une lettre d'envoi sur l'Anthropologie du département de l'Hérault.

Ce mémoire sera soumis au Secrétaire Général adjoint qui examinera s'il y a lieu d'en donner lecture en séance et de le publier in-extenso ou en partie dans le Bulletin.

OUVRAGES OFFERTS

ANDRIAN (F. F. v.). — *Ueber einige resultate der modernen Ethnologie* (Ext. des *Correspondenz-Blatt der Deutschen anthrop. Gesellsc.*) in-12, 51 pag. Munich, 1894.

BAYE (baron de). — *C. R. des travaux du IXe congrès russe d'archéologie. Vilna. 1893*, in-8, 136 p. et fig. Paris, 1894.

Notre collègue M. le Baron de Baye, qui continue à parcourir l'Europe pour assister aux divers congrès archéologiques et visiter les divers musées étrangers, me prie d'offrir à la Société son compte rendu du 9e congrès russe d'archéologie tenu à Vilna en 1893.

Après un exposé historique de la Lithuanie, et en particulier de Vilna, M. de Baye rappelle successivement les communications faites à ce Congrès sur l'âge de la pierre, l'âge du bronze, les cimetières, les Kourganes, les Gorodischés, etc.

En Russie, comme en France, à l'âge de la pierre, la trépanation crânienne aurait été en usage, suivant MM. Anoutchine et Belachevsky.

Dans une intéressante étude historique et archéologique

sur les Goths, contrairement à M. Ouspensky, qui considère l'Orient comme le berceau de l'art gothique, M. de Baye a cherché à démontrer les grandes analogies existant entre les bijoux et pièces d'orfèvrerie des divers peuples barbares de l'Europe occidentale et orientale. Si l'art Gothique est d'origine orientale comme l'art Byzantin, il serait son aîné.

CAPITAN (Dr). — *Le Menhir du Bois de Clamart.* (in *La Nature* du 8 sept. 1894, in-4°, 2 pages avec fig.).

DENIKER (J.) et BOULART (R.). — *Sur divers points de l'anatomie de l'orang-outan* (Ext. des *C. R. de l'Acad. des Sc.*) in-4°, 4 pages, Paris, 1894.

MANOUVRIER (Dr L.). — *Etude des crânes et ossements humains recueillis dans la sépulture néolithique dite la cave aux Fées, à Brueil (S.-et-O.)* (Ext. des *Mém. de la Soc. des Sc. nat. et archéol. de la Creuse*), in-8°, 45 pages, Guéret, 1894.

MARTEL (E.-A.). — *Les Abimes, les Eaux souterraines, les Cavernes, les Sources, la spéléologie*, in-4°, 578 pag. 320 fig. et plans, Paris, 1894 (1).

Ce volume est le procès-verbal descriptif et la conclusion scientifique des explorations souterraines effectuées pendant six années de 1888 à 1893 en France, Belgique, Autriche et Grèce par l'auteur et ses collaborateurs MM. G. Gaupillat, N. A. Sidéridès, W. Putick, E. Rupin, Ph. Lalande, R. Pons, L. De Launay, F. Mazauric, P. Arnal, J. Bourguet, etc. Ces recherches originales et souvent dangereuses au fond des « abimes » ou puits naturels et parmi des rivières souterraines jusqu'alors inconnues, ont eu principalement pour objet des constatations topographiques, hydrologiques et géologiques, dont diverses publications périodiques ont à maintes reprises rendu compte.

Au point de vue spécial de l'anthropologie préhisto-

(1) Paris, librairie Delagrave, 1894, un vol. in-4 de 580 p. avec 20 planches hors texte, 100 gravures et 200 cartes, plans et coupes, 20 fr.

rique, l'auteur n'a pas eu le loisir de se livrer à des fouilles proprement dites. Cependant l'ossuaire de la caverne du *Boumdoulaou* près Millau (Aveyron) lui a donné ainsi qu'à MM. Guibert et Bergonié d'importants restes humains, auxquels MM. Manouvrier et Emile Rivière ont reconnu les mêmes caractères que les fameux squelettes de l'*Homme Mort* découverts dans cette région, sur le Causse Méjean en Lozère, par le regretté docteur Prunières, et étudiés par Broca. En plusieurs endroits, notamment aux petites grottes de Riou-Ferrand (Aveyron), des Fadarelles (Lozère), etc., M. Martel a reconnu les traces de véritables *Cliff Dwellers*, de *falaisiers* comme ceux de l'Amérique : ces traces dénoncent qu'au moyen-âge, à l'époque romaine, peut-être même en des temps plus reculés, des hommes, sur le sol français, se sont réfugiés, au moins temporairement, en des cavités inabordables sans moyens gymnastiques spéciaux. Il serait curieux de rechercher et de scruter les localités, nombreuses dans les Cévennes et le Quercy par exemple, où se manifestent des restes de ce mode d'habitat.

En résumé, l'ouvrage de M. Martel présente pour la préhistoire ce double intérêt de désigner une quantité de points nouveaux où des fouilles pourraient être fructueuses, et de faire connaître les moyens de pénétrer profondément et avec profit en des cavités souterraines jusqu'ici inconnues ou considérées comme inaccessibles.

MIES (Dr). — *Ueber mausse und anatomische merkmale Havelberger schaedel nebst einem Vorschlage zu einem neuen verfahren, den Schaedel-Innenraum mit wasser zu messen* (Ext. de *Verhandl. der Berl. anthropol. Gesellschaft*) in-8°, 14 pages. Berlin, 1894.

MORTILLET (A. de). — *Les figures sculptées sur les monuments mégalithiques de France* (Ext. de la *Rev. de l'Ec. d'antrop.*) 36 pages et fig. Paris, 1894.

PIETTE (Ed.). — *L'époque éburnéenne et les races humaines*

de la période glyptique, in-8° 27 pages. Saint Quentin, 1894.

RECLUS (Elie). — *Le primitif d'Australie*, in-12, 390 pag. Paris, 1894.

STEPHENSON (F.-B.). — *Color blindness in Asiatics* (Ext. des *Mittheil. der Deutschen gesellsch. fur natur-und Volkerk. ostasiens*). in-4°, 4 pages à 2 col. Tokio, 1894.

MINISTÈRE DES FINANCES. — *Renseignements statistiques remis à la Commission extraparlementaire de l'impôt sur les revenus*, in-8°, 105 pages. Paris, 1894 (Don de M. Daveluy).

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS. — *Archives de la Commission des monuments historiques. Catalogue des photographies*, in-8° 185 pages. Paris, 1894.

PÉRIODIQUES :

Articles à signaler : *Bull. de l'Orphelinat Prévost* n° 6, 1894. — Notice biographique de M. Robin ; — Notice historique récapitulative sur l'Orphelinat.

OBJETS OFFERTS :

Photographies du Menhir du Bois de Clamart.

M. FOUDRIGNIER fait don à la Société d'épreuves photographiques représentant ce menhir. L'une de ces photographies a été exécutée le 1er mai, l'autre le 1er août.

M. CAPITAN dit que ces photographies sont très intéressantes et constituent des documents précieux.

M. G. DE MORTILLET émet des doutes sur la signification de la pierre couchée et dit que ce n'est peut-être qu'un banc.

M. CAPITAN est d'avis que cette pierre est trop grande pour avoir été un banc.

M. FOUDRIGNIER dit que pour exécuter ses photographies il s'est fait accompagner par deux amis ; de sorte qu'il y a

des témoins que les photographies ont été exécutées aux époques qu'il a indiquées.

M. Capitan dit qu'il n'a pas pu obtenir de renseignements sur ce menhir antérieurement à 1864 ; que ce monument était connu, mais qu'on n'y faisait pas attention.

M. Collin dit que, en 1865, il allait souvent faire des excursions dans le bois de Clamart et que, à cette époque, il avait déjà remarqué le monument en question.

ÉLECTIONS :

MM. Kovalewski, Spalikowski et Vinchon, sont élus membres titulaires.

COMMUNICATIONS

Congrès anthropologique et archéologique de Sarajevo (Bosnie).

par G. de Mortillet.

Messieurs et chers Collègues, je ne pensais pas prendre la parole aujourd'hui, mais puisque vous désirez avoir quelques détails sur la mission en Bosnie-Hercégovine, dont j'ai été chargé par M. le Ministre de l'Instruction publique, je m'empresse de vous satisfaire. Veuillez seulement excuser le décousu de ma communication imprévue.

Du 15 au 21 août dernier, un très brillant Congrès anthropologique et archéologique a eu lieu à Sarajevo, capitale de la Bosnie-Hercégovine. Le Gouvernement de ces deux anciennes provinces turques, mise en juillet 1878 sous le protectorat de l'Autriche-Hongrie, avait adressé 26 invitations à des savants de diverses parties de l'Europe. 16 ont repondu à l'appel : 1 Anglais, R. Munro ; 1 Italien, L. Pigorini ; 1 Suédois, O. Montelius ; 2 Suisses, E. de Fellenberg et J. Heierlé ; 3 Allemands, J. Ranke, R. Virchow et A. Voss ; 3 Français, G. de Mortillet, S. Reinach, et R. Verneau ; enfin 5 de l'Autriche-Hongrie, O. Benndorf, E. Bormann, J. Hampel, J.-E. Pisko et J. Szom-

bathy. Les Congressites ont été parfaitement reçus par les représentants du gouvernement, M. le général baron Appel, gouverneur général, et le baron Kutschera, gouverneur civil. Les visites aux collections, les excursions, les fouilles, et les discussions ont été encadrées entre un dîner officiel offert par M. le Gouverneur général et une fête turque avec repas chez le Bourgmestre, M. Mehmed Bog Kapetanovic'. Il y a eu aussi un souper offert par M. le Ministre des Finances, le comte de Kallay, aux bains thermaux d'Ilidze, Madame la comtesse a fait les honneurs de ce magnifique établissement de la manière la plus gracieuse.

Quel admirable pays que la Bosnie-Hercégovine ! C'est une région montagneuse extrêmement pittoresque, ayant tout à fait l'aspect du Jura français et suisse. Son altitude partant en moyenne de quelques centaines de mètres s'élève pour certains sommets jusqu'à plus de 2000 mètres. Une pareille région avec des gorges étroites, des croupes abruptes, des vallées entourées de montagnes, a servi de refuge à de nombreuses populations ; aussi est-elle des plus intéressante au point de vue de l'anthropologie et de l'archéologie.

Les cultes sont peut-être encore plus variés que les races, et servent à diviser la population en groupes qui usurpent, au moins en grande partie, des noms ethniques. Ainsi à Sarajevo, riante cité, adossée aux collines, à l'extrémité d'une large plaine et au débouché d'une longue et étroite gorge, quatre cultes reconnus officiellement, ayant chacun son clergé, vivent côte à côte en assez bonne intelligence. Les plus nombreux sont les Orthodoxes, chrétiens du rite grec. Viennent ensuite les Musulmans, désignés sous le nom de Turcs, quoiqu'ils se composent en presque totalité de Slaves qui ont embrassé le mahométisme au moment de l'occupation turque, afin de conserver la libre jouissance de leurs biens. En troisième lieu se trouvent les Catholiques romains, qui s'accroissent rapidement par l'arrivée de nombreux coreligionnaires, venant surtout des diverses

provinces de l'Autriche-Hongrie et qu'on qualifie dans la ville d'Européens. Enfin il y a quelques milliers de Juifs, nommés Espagnols, parce qu'en grande majorité ils font partie d'une colonie juive émigrée d'Espagne, il y a un siècle ou deux. Ils parlent encore l'espagnol. Il faut ajouter quelques poignées de Tsiganes. En résumé, la grande majorité, presque la totalité de la population de la Bosnie-Hercégovine se compose de Slaves. Mais l'étude de ces Slaves présente un immense intérêt au point de vue de l'influence des cultes sur les races.

La Bosnie-Hercégovine, abritée par ses montagnes, en dehors des grandes voies de communication et des points stratégiques, était peu connue. Elisée Reclus, lui-même, en 1875, dans sa remarquable *Nouvelle Géographie universelle* n'en dit que quelques mots. Sous le Gouvernement actuel le pays s'ouvre et marche, à pas de géants, vers une florissante civilisation. Les progrès sont grands et rapides. Le passé s'efface, disparaît.

Bientôt il ne sera plus possible ou tout au moins il deviendra bien difficile de comparer le passé avec les améliorations du présent. C'est ce qui a décidé l'Administration à convoquer le Congrès qui vient d'avoir lieu. A côté du développement militaire, administratif, commercial et industriel, le Gouvernement éclairé recherche aussi le développement intellectuel. Il multiplie les institutions et les établissements d'instruction de toute nature et de tous les degrés.

Parmi ces institutions et établissements qui ont surgi comme par enchantement, on doit signaler le *Musée national* ou *Landesmuseum* de Sarajevo. En moins de quinze ans, il a pris un développement tellement remarquable qu'il peut être classé parmi les musées de premier ordre bien qu'étant pour le moment essentiellement local, ce qui restreint son cadre tout en augmentant son intérêt. C'est surtout à l'énergie, à l'activité et au dévouement de son fondateur et directeur, M. le Conseiller du gouvernement

Constantin Hoernmann, qu'est dû ce brillant résultat. Il a su s'entourer de collaborateurs aussi intelligents que passionnés, qui ont travaillé avec ardeur et ont en peu de temps réuni, chacun dans sa spécialité, de remarquables séries. Ce personnel d'élite se compose : comme custos ou conservateurs, de M. Ciro Truhelka pour l'archéologie et les objets d'art historiques, et de M. Othmar Reiser pour l'histoire naturelle des vertébrés ; comme custos-adjuncten ou conservateurs-adjoints, de MM. Victor Apfelpeck pour les invertébrés et Franz Fiala pour la botanique et le préhistorique. M. Hoernmann s'est aussi assuré la collaboration de M. Wenzel Radimsky, intendant des mines, pour la minéralogie et pour les fouilles, de MM. les Drs Glück et Weissbach, pour l'anthropologie, etc. Il a eu même recours à diverses personnes qui n'habitent pas la Bosnie-Herzégovine, parmi lesquels on peut citer M. Moriz Hoernes, du musée de Vienne.

Le *Landesmuseum* de Sarajevo peut se diviser en trois parties :

1° L'histoire naturelle, très bien et très richement représentée dans toutes ses branches. Les oeufs et oiseaux d'une part, les insectes, surtout les coléoptères, d'autre part, forment de remarquables séries ;

2° L'archéologie, qui est incontestablement la partie appelée à prendre le plus grand développement. Elle occupe déjà plusieurs salles, et tout est loin d'être classé. Les fouilles à faire promettent encore beaucoup plus qu'on n'a récolté. Ainsi, pour ne parler que d'une région, le Glasinac a fourni de quoi garnir deux salles, et pourtant, sur 20.000 tumulus qui existent dans cette terre promise de l'archéologie, les fouilles en ont ouvert à peine un millier. Cette riche nécropole appartient au premier âge du fer. En fait de pierre, le paléolithique manque jusqu'à présent. Le néolithique n'a encore fourni que fort peu d'objets, pourtant il faut signaler une station des plus intéressantes, celle de Butmir, qui paraît être de la fin tout à fait de l'âge de la

pierre. Les produits de cette station ne sont pas encore classés dans les vitrines. L'âge du bronze, proportionnellement moins rare, n'est pourtant pas abondant. On peut citer surtout la cachette de fondeur de Podzvizd. Comme je l'ai déjà dit, les produits du premier âge du fer abondent et offrent un intérêt de premier ordre. Fort curieux et très nombreux sont aussi les débris romains ;

3° L'ethnographie. 8 salles lui sont consacrées. M. Hœrmann a eu l'excellente idée de réunir les costumes si variés des diverses populations du pays. Les personnages sont groupés dans le milieu qui leur est propre, comme meubles, objets usuels et arrangement intérieur. L'exactitude a été si scrupuleusement observée, que plusieurs portes d'accès ont été fortement surbaissées, au grand détriment de nos chapeaux hauts de forme actuels. Ustensiles, bijoux, armes, broderies anciennes ont été recueillis avec soin. C'est d'autant plus utile qu'ils disparaissent tous les jours et que l'unité d'habitude et de costume, qui caractérise notre époque, fait déjà d'immenses progrès dans ce si pittoresque milieu de la Bosnie-Hercégovine.

Conserver avec soin les objets est très bien ; les faire connaître est mieux encore. C'est ce que cherche à réaliser M. Hœrmann. C'est pour cela que le Congrès a été organisé. C'est pour cela que l'actif directeur du Landesmuséum a fondé plusieurs publications périodiques et provoque de nombreux travaux individuels. La plus importante des publications périodiques : *Communications scientifiques de Bosnie et d'Herzégovine éditées par le Musée national de Sarajevo* (1) est en langue allemande et s'imprime à Vienne sous l'active et savante direction de M. Moriz Hoernes. Gros volume in-4 par an, avec nombreuses illustrations. Il y a déjà deux volumes parus.

Une autre publication périodique plus ancienne : *Glasnik*

(1) Sarajevo, gr. in-8, avec nombreuses planches et figures, dirigé par KOSTA (Constantin) HOERMANN.

Zemaljskog Muzeja u Bosni i Hercegovini (1), paraissant par fascicules, contient des articles écrits en slave, langue usuelle du pays, imprimés soit en caractères romains, soit en caractères slaves. C'est une œuvre patriotique de vulgarisation. Ces articles, en langue peu comprise dans l'ouest de l'Europe, sont, heureusement pour la palethnologie, accompagnés de belles planches et surtout de très nombreuses figures.

En résumé la Bosnie-Hercégovine est un charmant pays, très intéressant sous le rapport anthropologique, très curieux en fait d'ethnographie, très riche en précieux documents palethnologiques, très activement étudié par des hommes du plus grand mérite. Aussi, ce pays beaucoup moins connu qu'il devrait l'être, subit-il actuellement une vigoureuse et rapide évolution, qui aboutira bientôt à une transformation complète. Le plus brillant avenir lui est assuré.

Sur les Bovidés de l'Afrique centrale

par M. André Sanson.

Le professeur Adametz, de l'Université de Cracovie, vient de publier sur les Bovidés de l'Afrique centrale un mémoire (2) qui m'a paru avoir une véritable importance pour l'anthropologie africaine en général, en ce sens qu'il fournit un document certain et précis sur une question qui a été souvent discutée ici, notamment par M. Hervé. Il s'agit de l'origine du type africain qui s'écarte du type nègre. Non pas que je sois disposé à accepter la conclusion d'Adametz

(1) *Wissenschaftliche Mittheilungen aus Bosnien und der Hercegovina. Herausgegeben vom Landesmuseum in Sarajevo. Redigiel von Dr* Moriz Hoernes, Vienne, in-4°.

(2) Dr L. Adametz, Untersuchunger ueber das Rind der Wahima. (Watussi) Stamme. (Bos zebu africanus watussi). Hierzu Tafel *Jour. für Landwirtschaft, XLII, Bd., Heft., II, p.* 137-155.

au sujet de l'espèce de Bovidé qui fait l'objet principal de son mémoire. Je montrerai qu'il s'est trompé à cet égard. Mais celle à laquelle j'ai été conduit moi-même en étudiant les faits qu'il nous a révélés ne change rien à la signification générale de ces faits.

Le mémoire d'Adametz contient la description complète d'une population bovine de l'Afrique centrale, d'après des notes, des photographies et un crane bien complet de taureau, qui lui ont été communiqués par le Dr Baumann, au retour de son dernier voyage entrepris par délégation de la Société antiesclavagiste allemande. Cette population a été rencontrée sur les lieux élevés de l'Umdi et du Buanda, situés à l'ouest du lac Victoria-Nyanza, et en outre, d'Usoni et de Karogwa, ainsi que d'Urundi, au nord-est du Tanganika. D'après Baumann ce serait la race de Watussi ou Wahima. Adamatz en donne d'abord les caractères zoologiques généraux, en faisant remarquer avec raison que la planche de son mémoire que je ferai passer sous les yeux de la société, est plus expressive à cet égard que la description la plus minutieuse ; puis il fait l'analyse ostéologique du crâne, d'après la méthode crânioscopique que j'ai introduite dans la science. Ce qui ne l'empêche pas d'y ajouter ensuite les données crâniométriques selon Rütimeyer. C'est de la conciliation.

Quoi qu'il en soit, voici la traduction de sa description générale : « Les animaux sont de taille moyenne, d'après les idées européennes, unicolores depuis le roussâtre jusqu'au brun foncé, le plus souvent brun marron, avec le mufle pigmenté. Le pelage est court, assez épais et brillant. La bosse est faiblement développée, notamment chez les vaches, à tel point que pour l'observateur qui n'y regarde pas de très près, elle passe inaperçue. Cependant les taureaux en bon état d'embonpoint la montrent accentuée. Les extrémités, dont les os sont fins, ont des muscles modérément développés. Les cruraux postérieurs surtout sont d'une minceur frappante. Les espaces intercostaux sont

d'une étendue surprenante. Les mamelles des vaches sont très petites et d'une très faible activité. Mais la partie essentiellement caractéristique est la tête pourvue, même chez les vaches, d'énormes cornes. Cette tête est, près du mufle, étroite et effilée. Le front est large et les puissantes cornes qui en sortent se dirigent d'abord vers le côté et en haut, puis les pointes sont dirigées en arrière et pour l'ordinaire un peu en dedans. A leur base elles mesurent de 40 à 50 centimètres de contour. »

A ce propos, Adametz établit une comparaison entre ce bétail Watussi et celui auquel les voyageurs ont donné le nom de Sanga ou Senga, répandu en Abyssinie et dans le pays des Gallas, et il fait remarquer, d'après Keller, que ce nom signifie simplement taureau et n'est guère bien choisi pour désigner une race. En tout cas il assure que le cornage des Bovidés watussi ne se retrouve que chez ces Sanga et il ajoute : « D'abord on pensait que la pure race Sanga à grandes cornes n'existait qu'en Abyssinie et dans le pays des Gallas (1).

La grande extension de son habitat vers le centre de l'Afrique, récemment découverte par Baumann, ainsi que l'analogie frappante entre le bétail Watussi et celui de l'Abyssinie, rencontré par tous les voyageurs, a un intérêt particulier.

Notre auteur indique ensuite les dimensions d'un cornage de vrai sanga abyssinien, qui a été donné par Salt au Musée des chirurgiens de Londres, et qui justifie son assertion.

Je ne rapporterai point les détails de l'analyse craniologique dans laquelle l'auteur passe successivement en revue les os du chignon, les chevilles osseuses, la table frontale, les lacrymaux, les os du nez, les jugaux, les cavités orbitaires, les fosses temporales et enfin la dentition. Je me

(1) Voy. par exemple G. VARAY, *A. Monograph. of the Genus Bos.*, p. 120.

bornerai à la conclusion que l'auteur en tire et qui est la suivante : « Un examen attentif et comparatif de ces caractères ostéologiques met en évidence, dit-il, le fait que la race bovine de ce type Wahima appartient à la forme Sanga, qu'elle est proche voisine de celle-ci mais ne lui est pas tout à fait identique. Avec cela il est frappant que tandis, par exemple, que les parties céphaliques du crâne de cette race montrent les signes caractéristiques de la vraie race primigenius à grandes cornes du bétail domestique européen (bétail des steppes), ses parties faciales et ses dents sont celles du type de la race brachyceros. Cette réunion des caractères de deux grandes races d'ailleurs si différentes l'une de l'autre dans le crâne du bœuf watussi est remarquable au plus haut degré. Des études plus complètes sur un plus grand nombre de crânes de race pure, particulièrement en considérant l'influence que le grand développement des cornes exerce sur les formes crâniennes, viendront sans doute bientôt faire la lumière sur ce point. »

Il faut faire observer tout de suite que cette prétendue ressemblance des parties faciales entre le type de l'Afrique centrale et celui que Rütimeyer a qualifié, assez singulièrement, de brachyceros n'est pas exacte. Adametz sait cependant bien, entre autres choses, que celui-ci n'a point la face étroite et effilée, comme il a vu que c'est le cas pour le premier. Mais sans nous attarder davantage sur cela, qui est d'ailleurs peu important, arrivons à l'essentiel.

Après une intéressante dissertation, dans laquelle il met à contribution surtout les renseignements fournis par Stanley, par Schweinfurth, par Keller et par Baumann, notre auteur formule ses conclusions finales sur la spécificité des Bovidés qu'il a étudiés et sur leur origine. Pour lui ces Bovidés Watussi et Sanga sont des zébus et ils proviennent de l'Inde. Ce sont des dérivés du Banting (*Bos sondaicus*), modifiés par le milieu africain.

Que les Bovidés en question soient originaires de l'Asie et non point de l'Afrique, ce n'est assurément pas de cela

qu'il y a lieu de douter. Mais ce qui ne paraît pas douteux non plus, c'est qu'en les prenant pour des zébus Adametz a commis une grave erreur de diagnose. Sans même s'occuper des caractères craniologiques il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un simple coup d'œil sur le dessin qu'il donne, d'après la photographie, d'une vache dans l'attitude de l'animal qui paît. Il est visible que la bête est absolument dépourvue de la bosse caractéristique des zébus. On y voit seulement une faible saillie des premières apophyses épineuses dorsales, formant ce qu'on appelle le garrot chez les chevaux, et rien qui rappelle la masse fibro-adipeuse des zébus. En somme ces Bovidés Watussi ou Wahima de l'Afrique centrale ainsi que ceux de l'Abyssinie et des gallas, auxquels l'auteur les a justement assimilés, présentent tous les caractères zoologiques d'une race de Bovidés taurins qui nous est parfaitement connue et de laquelle il l'a du reste lui-même un instant rapprochée. Sa description le montre et son dessin surtout, parfaitement exact, le rend frappant. Il est en vérité surprenant qu'il ne s'en soit pas aperçu.

Cette race est évidemment celle du type naturel que j'ai nommé *B. T. asiaticus*, dont le berceau est en Extrême-Orient, au Cambodje (où elle montre précisément les grandes et grosses cornes sur lesquelles notre auteur a insisté) et qui, dans le cours des siècles, s'est répandue sur les steppes de l'Asie et de l'Europe, puis jusqu'en Italie et dans le Sud-Est de la France. Où a la preuve qu'elle a pénétré aussi en Afrique depuis longtemps en constatant la représentation de son type sur les sarcophages de l'Egypte. De l'Egypte il est tout naturel qu'elle se soit étendue à l'Abyssinie et de l'Abyssinie au centre de l'Afrique, comme l'explique d'ailleurs fort bien Adametz.

Assurément les zébus de Madagascar et de l'Afrique sont venus de l'Hindoustan, et il n'est pas besoin de dire que ce n'est pas de leur propre mouvement. Les arguments ne manquent pas pour l'établir. Mais ils ne peuvent avoir

aucune valeur à l'égard des populations bovines dont nous nous occupons, pour la raison péremptoire que ces populations ne sont point composées de zébus, mais bien de Bovidés taurins, incontestablement étrangers à l'Inde. Ceux-ci sont bien, eux aussi, partis de l'Asie, mais d'une autre partie du continent asiatique, située plus au Nord.

En terminant son mémoire Adametz constate la complète concordance entre les résultats des recherches anthropologiques relatives aux peuples pasteurs du centre de l'Afrique et ceux de l'étude comparative de leurs animaux domestiques. Les uns et les autres, dit-il, sont originaires d'Asie. Sans aucun doute, mais non pas apparemment de la partie de l'Asie d'où il les fait venir, attendu que sur cette partie il n'y a jamais eu de représentants du type naturel auquel appartiennent ces animaux.

Il n'est pas de ma compétence de m'occuper de ce qui se rapporte aux populations humaines en question. Je m'en tiens à établir que leurs animaux, pris à tort pour des Bovidés zébus, sont des Bovidés taurins de la race communément désignée en Europe par le nom de race des steppes. Les anthropologistes en tireront les conséquences qu'ils jugeront à propos.

Le Jura souterrain

Par M. Armand Viré.

La France souterraine est encore peu connue. Et cependant son étude est des plus intéressantes et les résultats en pourraient être du plus haut intérêt pour une foule de sciences telles que la géologie, l'hydrologie, la zoologie, la préhistoire et même l'hygiène publique.

Notre collègue M. E.-A. Martel un des premiers en France a donné un exemple hardi en explorant les abîmes des Cévennes et des Causses. Il a consigné ses trouvailles dans un magnifique ouvrage qui vient de paraître.

Un de mes amis, Edmond Renauld, ingénieur agronome et moi avons entrepris l'exploration méthodique d'un coin particulier de la France totalement inexploré à ce point de vue, le Jura.

Les résultats de notre courte campagne de cette année sont déjà des plus intéressants.

Nous avons pu constater que la plupart des cavernes ne sont pas dues à des vides laissés par le plissement entre les strates géologiques, mais à l'agrandissement par les eaux de fissures dont les bords se touchent exactement sans avoir joué l'un sur l'autre.

Nous avons aussi pu reconnaître avec certitude qu'il fallait faire une part beaucoup plus large que l'on ne croit généralement à la dissolution chimique du calcaire par les eaux de pluie qui la plupart du temps commencent le travail primordial de creusement, l'érosion n'intervenant qu'après.

Une faune spéciale habite ces cavernes, faune profondément modifiée par les conditions d'obscurité : les téguments de ces animaux cavernicoles se sont décolorés, le pigment est disparu, et l'on aperçoit parfois par transparence les masses musculaires internes et le tube digestif.

Enfin l'on constate que l'appareil visuel, s'atrophie graduellement de génération en génération et l'on trouve différents intermédiaires entre l'œil encore presque normal et l'œil devenu impropre à percevoir des impressions lumineuses.

J'ai pu recueillir aussi une quarantaine d'exemplaires d'un *Gammarus* à différents stades de cette curieuse évolution, et j'ai pu apercevoir des staphilinides et des arachnides décolorés.

Mais les résultats de l'étude que j'en vais faire en seront consignés autre part, je veux simplement aujourd'hui vous parler des constations intéressantes pour les époques préhistoriques : constatations se rapportant à deux localités distinctes : le creux de la Cuisance près d'Arbois et le « Bout du Monde » de Baume-les-Messieurs.

I. — *Arbois.*

La Cuisance prend sa source au hameau des Planches à 5 kilomètres d'Arbois et sort d'une caverne dont le développement total atteint 1,200 mètres. Trois galeries parallèles s'étendent sous un plateau élevé de 100 mètres environ au-dessous de la source ; deux d'entre elles sont sèches, la troisième est occupée par un ruisseau qui prend naissance vers le milieu de sa longueur et s'échappe de deux côtés différents, formant d'un côté la Cuisance, de l'autre un ruisseau, dont nous n'avons pu déterminer le point de sortie au jour.

Or cette caverne et ses alentours furent habités à l'époque néolithique et sans doute à l'époque du bronze. Près de l'entrée nous avons ramassé de nombreux débris de poterie préhistorique sur un petit plateau dominé par la falaise et s'élevant d'une quarantaine de mètres au-dessus de la vallée. Des débris de silex éclatés, rares il est vrai mais très nets, y ont été également ramassés, et le silex ne se trouve pas naturellement à cet endroit, les étages jurassiques qui forment le plateau n'en comprenant pas dans leur masse.

Dans l'intérieur même de la grotte, au-delà d'un lac assez profond, et à un endroit que nous avons pu facilement reconnaître, des personnes d'Arbois firent jadis, à une époque où le préhistorique n'était pas encore soupçonné, une trouvaille importante consistant en un foyer et une sépulture paraissant appartenir à l'âge du bronze.

Voici ce que raconte à ce propos M. Désiré Monniez dans l'Annuaire du département du Jura pour 1840.

« En 1825, des jeunes gens... y trouvèrent un mur sec bâti au bord extérieur (d'une ouverture faisant communiquer la galerie d'entrée avec une galerie sèche) et un autre mur transversal laissant au milieu de sa longueur une ouverture pour le passage.

Cette construction ne s'élevait pas au-dessus de 2 pieds 1/2.

Elle a été renversée depuis.

En cet endroit se trouvait un foyer sous la voûte du rocher. On y recueillit de la cendre et du charbon. De grands vases de terre, des débris de poterie grossière, les uns festonnés, les autres sans ornements.

Nos jeunes explorateurs s'étant avisés d'y soulever une longue dalle, ils découvrirent à leur extrême surprise dans une sépulture le squelette d'une grande personne et celui d'un enfant. Au côté droit du premier était un couteau de sacrifice. Au sternum les débris d'un collier (torques) et vers la tête sans doute, deux grandes épingles de 5 à 6 pouces de longueur, autant d'objets de bronze dont j'ai dessiné les figures.... On n'y trouva pas de monnaies qui nous auraient aidé à apprécier l'époque de cette inhumation. »

D'après la disposition de la sépulture, d'après les objets trouvés et l'absence de monnaies, il semble que l'on soit en droit de faire remonter cette inhumation à l'époque du bronze.

Si les dessins de M. Monniez pouvaient être retrouvés nous pourrions certainement juger en connaissance de cause.

II. — *Baume-les-Messieurs.*

Baume-les Messieurs se trouve située à l'entrée d'une coupure du plateau, longue de quelques kilomètres, large de 300 à 500 mètres et profonde de 100 à 150 mètres, sorte de cluse fermée à un bout ; on n'y accède que du côté de l'Ouest, la paroi de l'Est se terminant par une paroi circulaire à pic.

Deux points de ce « bout du monde » ont déjà fourni des trouvailles préhistoriques, l'un est une caverne ouverte largement à l'extérieur et d'une centaine de mètres carrés de superficie largement ouverte à l'extérieur et dont le sol se compose d'une argile sableuse qui a fourni de nombreux silex à des chercheurs jurassiens ; mais je crois que les trouvailles n'ont pas été étudiées sérieusement.

L'autre endroit est un plateau horizontal, collé à la falaise du sud. Il a été entièrement formé par l'eau qui s'échappe d'une cascade sortant d'une magnifique caverne de 1.200 mètres de développement.

C'est un travertin tantôt sableux, tantôt compact que l'on commence à exploiter. Son épaisseur est d'une quarantaine de mètres, et l'on y trouve des empreintes de feuilles et de coquilles d'helix et de cyclostomes actuellement vivants.

Ce plateau devait être complètement formé et avoir sa disposition actuelle sauf un léger accroissement au bord libre, dès le début de l'époque néolithique.

En effet dans l'épaisseur de quelques centimètres de terre végétale qui le recouvrent, les carriers trouvent et moi-même, j'ai trouvé des débris de poterie néolitique et de silex taillés bien caractérisées.

Or, d'après les carriers, aucun fragment n'a été rencontré dans le travertin, tous proviennent de la terre végétale.

Le peu de temps dont je disposais, m'a empêché de faire des fouilles cette année ; mais j'ai bon espoir de pouvoir y travailler fructueusement l'été prochain, ainsi qu'en d'autres endroits où des fragments de poterie gisant sur le sol me font espérer des trouvailles intéressantes.

Contribution à l'étude de la période néolithique dans le Gard,

par M. le Dr Paul Raymond.

Le département du Gard, dans sa partie N.-E., est constitué par un immense plateau calcaire, appartenant à l'étage néocomien des terrains infra-crétacés. Ce sont des Causses, et comme tous ceux du sud de la France, ils sont sillonnés par des fissures de dimensions variables. Trois d'entre elles, remarquables par leur largeur et leur étendue, livrent passage à des rivières sensiblement parallèles

qui, parties des Cévennes, se dirigent vers le Rhône : ces rivières sont du Nord au Sud, l'Ardèche, la Cèze, le Gard. Mais ces assises néocomiennes n'arrivent pas jusqu'au Rhône ; elles en sont séparées par des terrains appartenant à des couches supérieures au néocomien dans la série stratigraphique, c'est-à-dire au Gault, à la craie, à la mollasse miocène. Ces détails géologiques ont leur importance ; en effet, au néocomien répondent de hauts plateaux où, sur la roche dénudée, on rencontre bien des dolmens, des menhirs, mais aucune trace de station proprement dite. Sur les autres terrains, au contraire, existent des plateaux bien moins élevés : au milieu de ces couches d'une cohésion fort inégale, les ravins abondent, parcourus par des ruisseaux tributaires des rivières précédentes et dont les plus importantes sont l'Alzon, la Veyre, la Tave, l'Arnave, etc. Sur ces terrains, constitués par des argiles et des sables, les monuments mégalithiques font défaut, mais les stations sont au contraire fort nombreuses, nous le verrons dans un instant. Ce que je tenais à indiquer d'ores et déjà, c'est qu'il existe une étroite relation entre la nature géologique de la région et les vestiges néolithiques. Cela se comprend de reste, si l'on songe que pour les mégalithes, les blocs calcaires se trouvaient à portée sur le néocomien, alors qu'ils manquaient sur le Gault, par exemple, ou n'y offraient que peu de résistance ; mais tandis que les plateaux de ce dernier terrain étaient bien abrités, peu élevés, boisés et dominant des cours d'eau nombreux, les plateaux du néocomien, au contraire, déserts, balayés par le vent, sans abri, ne pouvaient convenir à un séjour prolongé.

J'insiste à dessein sur tous ces détails, car ce sont ces considérations géologiques qui m'ont conduit à rechercher les vestiges néolithiques dans cette partie du département du Gard et pour parler plus exactement, dans l'arrondissement d'Uzès. C'est de parti pris et à peu près sûr de les trouver à des endroits déterminés, que j'ai cherché les vestiges préhistoriques qui sont l'objet de cette communication.

Revenons, en effet, aux trois rivières précitées, l'Ardèche, la Cèze, le Gard.

Pour celui-ci, il y a longtemps que l'on sait que ses rives ont été habitées par les populations néolithiques et les découvertes de M. Cazalis de Fondouce sont aujourd'hui classiques ; je ne fais donc que vous rappeler la grotte de la Sartanette, où l'industrie néolithique la plus typique a été rencontrée.

Pour l'Ardèche, nous savons aussi qu'à l'époque néolithique, certaines de ses grottes ont été habitées et je n'en veux comme preuve que la grotte du Lonoï, découverte par M. Ollier de Marichard. J'ai moi-même exploré quelques grottes où j'ai trouvé de nombreux fragments de poterie à caractères néolithiques, mais j'ai été frappé du petit nombre, pour ne pas dire de la rareté extrême des instruments en silex qui y étaient associés ; dans certaines grottes, ils font même absolument défaut. Je puis cependant vous présenter quelques pièces et notamment ce grattoir nettement néolithique qui démontrent que ces foyers de cendres où gisaient pele-mêle tessons de poterie, fragments d'os et de rares silex taillés datent de l'époque de la pierre polie.

Le Gard et l'Ardèche ayant été habités à cette époque, il était à présumer que la Cèze l'avait été aussi ; nous trouvons en effet pour cette rivière la même constitution géologique, avec les mêmes plateaux, les mêmes grottes, les mêmes conditions de climat et d'habitation, etc. J'ai donc entrepris de visiter quelques grottes situées le long de la Cèze, grottes de Tharaux, de Montclus, de St-André de Roquepertuis et d'une façon générale je dirai que je n'y ai trouvé que de la poterie.

C'était toujours la même poterie et je n'insiste plus sur ses caractères néolithiques ; elle était en certaines grottes si abondante que c'est de monceaux que je pourrais parler, mais jamais je n'ai découvert dans ces grottes, le moindre silex taillé. Comme, d'autre part, je n'ai trouvé que des tessons et que, ainsi que j'ai eu occasion de le dire

ici même, je ne connais aucun caractère différentiel entre cette poterie néolitique et la poterie grossière du même genre que l'on trouve aux époques postérieures et jusque dans certaines fouilles gallo-romaines, je me garde de conclure qu'il s'agissait de foyers néolithiques. Je dis seulement en comparant ces grottes à celles de l'Ardèche dont je viens de parler, qu'il y a présomption en faveur d'un habitat néolithique et je ne retiens que ce fait, la rareté extrême des silex dans les premières, leur absence complète dans les secondes. S'agit-il de la fin du néolithique, du commencement de l'âge du bronze ? Je ne sais, mais je pencherais assez en faveur du néolithique car à l'époque du bronze, ces grottes n'ont guère été habitées et celles que M. Ollier de Marichard rattache à cette période, sont pour moi bien postérieures.

Poussant plus loin mes investigations, j'ai visité quelques autres grottes situées sur les rives du Gard (baume de Pâques, baume Raymonde), situées en amont des grottes de la Sartanette, de la Salpêtrière et de la Balauzière. Ici encore, j'ai trouvé une abondance extrême de tessons de poterie avec absence complète de silex taillés. Ces résultats sont intéressants parce qu'ils sont concordants pour les trois rivières.

On peut dire, en résumé, que sur ces différentes rivières il est des grottes qui ont été habitées sûrement à l'époque néolithique et qu'il en est d'autres bien plus nombreuses, qui l'ont été probablement. Dans les premières, l'industrie néolithique est complète et abondante ; dans les secondes on ne trouve qu'une quantité prodigieuse de tessons d'une poterie toujours semblable, qui permet de penser, mais non d'affirmer, qu'elles ont été habitées par les mêmes populations que les premières.

Si des grottes de ces rivières, nous remontons sur les plateaux, nous ne rencontrons aucune station ; c'est à peine si par hasard, on y a trouvé quelque pointe de flèche. Ce que l'on voit sur ces plateaux, ce sont des dolmens, des

menhirs, ces derniers assez rares relativement aux premiers. Je n'insiste pas, ayant eu l'occasion, l'année dernière, de vous parler de ces mégalithes et j'arrive à la découverte fort intéressante que j'ai faite, cette année même, sur l'un de ces plateaux, celle d'un atelier de taille pour les pointes que l'on trouve dans les dolmens. Je tiens à préciser ; il ne s'agit pas d'un atelier néolithique quelconque ; il s'agit de l'atelier des ouvriers qui taillaient ces fines pointes que l'on a trouvées dans la plupart des dolmens de la région. Ainsi que vous pourrez vous en convaincre, elles n'ont rien de commun avec les différentes pièces néolithiques que l'on rencontre dans les nombreuses stations de la région, quelque finement taillées d'ailleurs que soient ces dernières. Celles dont je parle, sont les pointes lancéolées des dolmens ; je n'en avais jamais rencontré ailleurs ; l'atelier où elles étaient fabriquées restait à trouver et c'est à ma connaissance, le premier qui soit signalé. A vrai dire, cet atelier ne se trouve plus dans le département du Gard ; il est situé à sa limite, dans une enclave par laquelle le département de l'Ardèche pénètre dans le Gard.

Cet atelier se trouve au fond d'un puits, l'aven de Ronze, situé dans les bois du village d'Orgnac. Ce trou de Ronze, comme on l'appelle dans le pays, est un aven d'environ 50 mètres de diamètre d'ouverture : il est composé de deux étages atteignant le premier 16 mètres et le second 80 mètres de profondeur. A l'union du premier et du second étage, une large salle d'environ 25 mètres de longueur, 25 mètres de profondeur et 8 mètres de hauteur est creusée dans la demi-circonférence nord de l'aven. Il en est résulté un vaste abri sous roche, exposé au midi, qui réunissait toutes les conditions requises pour constituer un excellent atelier. Les couches que l'on y trouve sont irrégulières. En certains points, on rencontre à 3 centimètres une couche de cendres surmontant quelques charbons, couche de 8 centimètres environ, sans qu'il soit possible, en l'absence de toute industrie, de dire à quelle époque elle remonte.

A environ 12 centimètres, commence la couche néolithique, assez régulière et d'une puissance de 35 centimètres. Elle est constituée par un dépôt de cendres, de charbons et surtout d'un mélange argilo calcaire fortement tassé dans lequel on trouve les objets que je vous présente. C'est d'abord une quantité prodigieuse d'éclats, car les bonnes pièces sont, somme toute, assez rares. C'était un atelier et toutes les pièces qui au cours de leur fabrication se brisaient, étaient rejetées. Aussi trouve-t-on toute la série, depuis le silex à peine dégrossi, jusqu'à la pointe terminée qui ne s'est brisée qu'au dernier coup. Toutes ces pièces et c'est là l'intérêt capital de cette découverte, sont du type solutréen le plus pur. Si l'on examinait ces pièces séparément, si l'on faisait abstraction de l'ensemble de l'industrie, on ne pourrait étiqueter ces pièces autrement que pointes solutréennes.

C'est la feuille de laurier typique, finement retouchée sur ses deux faces et sur ses bords. Leur longueur varie de 4 à 9 centimètres. L'une d'elles, brisée à sa partie médiane, suivant son axe transversal, mesure 11 centimètres de longueur sur 7 de largeur. Cette pièce qui dépassait par conséquent 22 centimètres ne peut être considérée que comme un poignard ou un javelot.

A côté de ces instruments, j'ai trouvé des lissoirs, des os de ruminants et d'oiseaux affûtés, pointes, poinçons, etc. Ajoutons une fusaïole en terre cuite, une plaque en os perforée, une coquille de moule brisée, des ossements de cheval et de chien et une grande quantité de tessons de poterie. Cette poterie est aussi fort intéressante, non seulement par les types de dessins dont elle est ornée, mais encore par la série des moyens de suspension que présentent ces vases brisés. On y rencontre le simple trou, le mamelon et tous les degrés de l'anse. Je ne puis m'étendre plus longuement sur cette découverte ; ce que je viens d'en dire suffit à montrer quel intérêt elle présente, intérêt d'autant plus grand, que c'est la première découverte de ce genre dans un aven des causses.

Voilà donc, en résumé, ce qui concerne le néolithique pour les grottes et les plateaux répondant au terrain néocomien.

Si, maintenant nous nous rapprochons du Rhône, c'est-à-dire si, des assises néocomiennes, nous passons aux couches supérieures dont j'ai parlé, nous constatons au point de vue des vestiges préhistoriques, les mêmes changements qu'au point de vue géologique. Et, encore une fois, je ne saurais trop insister sur cette constitution géologique, puisque c'est systématiquement, après avoir noté la position d'une station dans ces terrains que j'en ai cherché d'autres et je les ai rencontrées si nombreuses que l'on peut, je crois, considérer le département du Gard comme l'un des plus riches sous ce rapport.

Sur les plateaux moins élevés, dominant des ruisseaux tributaires des trois rivières que nous venons d'étudier, les mégalithes manquent, mais les stations qui tout à l'heure faisaient défaut, abondent au contraire. Je les ai cherchées sur les pentes méridionales de ces plateaux, sur les points qui permettaient de surveiller la vallée, dans les parties ensoleillées et à l'abri surtout de ce terrible mistral de la vallée du Rhône. Cette année même, j'ai pu découvrir ainsi quatre nouvelles stations et je ne parle pas de celles que j'avais explorées précédemment ou de celles qui ont été signalées par d'autres palethnologues. Ce sont les stations de Fontarèche, de Carsan, d'Hulias, de la Roquette (1). Je ne les décris pas ici ; elles figureront sur la carte préhistorique du Gard actuellement en préparation et sur la minute que j'ai déposée dans les archives de notre société. Je vous présente un certain nombre de pièces recueillies dans ces stations, haches, pointes, flèches, grattoirs, perçoirs, etc.

(1) Je tiens à faire remarquer que deux de ces stations, Carsan et la Roquette m'ont été indiquées par des jeunes gens que j'emploie dans mes fouilles. Je suis heureux de signaler à la Société mes collaborateurs Marius Bouvier et Frédéric Mazars qui s'intéressent à ces questions de palethnologie.

Il est bien certain que les jolies pièces ne sont rien moins que communes et il faut souvent se contenter d'éclats, d'ébauches ou de pièces à peine dégrossies. Peu importe d'ailleurs ; l'intérêt réside bien plus dans la constatation de l'existence d'une de ces stations que dans la valeur des pièces qu'elle peut fournir à une collection. Il est néanmoins des pièces de choix et voici par exemple une petite hache trapézoïdale en fibrolite grise qui mesure 34 millimètres sur 28. En voici une autre, beaucoup plus grande, en silex, toute martelée sur une de ses faces. Voici des pointes à tranchants abattus, un grattoir concave avec perçoir, quelques grattoirs très fins, des lames minuscules ne dépassant pas 3 centimètres et enfin une série de pointes de flèches : elles diffèrent de forme mais là encore on retrouve le type solutréen. Les unes sont lancéolées et cette forme est assez commune dans cette partie du midi de la France : en voici trois à ailerons ; celles ci sont beaucoup plus rares. Je signale en terminant une scie, c'est-à-dire une lame présentant sur un de ses bords trois encoches ayant servi bien plutôt à affûter des esquilles d'os qu'à scier quoi que ce soit. Elle est en silex et chacune de ses dents mesure 4 millimètres d'ouverture avec 1 millimètre 1/2 de flèche. J'ajoute que dans ces stations se trouve en général une grande quantité de fragments de poterie mais le plus souvent frustes et mal conservés.

Telle est cette industrie parfaitement caractérisée, on le voit, et franchement néolithique. Il est certain que tout en appartenant comme les industries que j'ai signalées plus haut à la grande époque de la pierre polie, elle en diffère sensiblement. Aussi ai-je tenu à séparer dans ma communication l'industrie des grottes de celle des plateaux, établissant aussi une distinction entre les stations de ces différents plateaux. Ces stations sont déjà fort nombreuses et chaque année on en trouve de nouvelles. Le Gard préhistorique déjà fort riche, réserve encore bien des surprises aux palethnologues. Je n'ai voulu aujourd'hui qu'esquisser un chapitre de ce préhis

torique et montrer comment à des conditions géologiques diverses, répond un faciès différent dans ces vestiges du passé. J'ai voulu surtout montrer comment en partant d'un fait acquis, on pouvait en quelque sorte généraliser : comment la connaissance d'une caverne ou d'une station de l'époque néolithique m'a permis d'en rechercher d'autres : mes découvertes de cette année même, dont je vous ai présenté les pièces principales prouvent que cette façon de procéder est bonne ; je ne saurais donc trop conseiller l'usage de cette méthode géologique.

Jusqu'à présent, je me suis abstenu de parler de ces grottes de l'Ardèche dont je vous ai présenté depuis plusieurs années, des types d'industrie. Je voulais éviter la confusion, car je n'avais en vue que le néolithique et si j'ai parlé de certaines grottes de l'Ardèche dans lesquelles j'ai trouvé cette industrie néolithique, il faut bien savoir qu'elles n'ont aucun rapport avec celles dont je vous ai entretenus ces dernières années et qui appartiennent au paléolithique. J'en continue l'exploration et je vous soumets les pièces les plus typiques qui ont été recueillies cette année même.

Elles viennent corroborer l'opinion que j'ai déjà soutenue à savoir qu'il existe dans les grottes de la rivière d'Ardèche une industrie paléolithique franchement et exclusivement magdalénienne. Cela résulte des nombreuses séries que j'ai rassemblées, séries qui sont nécessaires si l'on veut se faire une idée juste de l'époque à laquelle ces grottes ont été habitées. Quelques observateurs, en effet, n'ayant à leur disposition qu'un nombre limité de pièces, avaient pu croire que ces grottes étaient contemporaines de la Sartanette alors qu'elles le sont de la Salpêtrière, vous allez en juger.

Vous reconnaissez ces silex blonds ou noirs provenant des calcaires lacustres, que je vous ai déjà présentés. Sans insister sur les lames, les racloirs, les instruments de différents types, je vous parlerai d'abord des grattoirs. Les

uns sont oblongs, les autres allongés : ils sont simples ou doubles et certains d'entre eux présentent une extrémité pointue ou pyramidale qui a été emmanchée. Leurs variétés sont nombreuses et je vous présente des grattoirs pointes, des grattoirs burins, des grattoirs perçoirs, des grattoirs en forme de spatule etc. Voici une série peu nombreuse, mais bien intéressante de perçoirs, les uns terminaux, les autres latéraux. La série de burins est assez complète et je ne saurais trop insister sur la présence de cet instrument qui s'est retrouvé dans toutes les grottes de l'époque magdalénienne. Ces burins sont simples ou doubles mais je ne sais guère à quoi ils pouvaient servir car je n'ai jamais rencontré dans ces grottes le moindre ossement gravé. Je ne désespère pourtant pas, car j'ai recueilli cette année pour la première fois un instrument qui n'est certainement pas l'unique exemplaire recueilli dans cette partie du midi de la France ; une scie au sujet de laquelle je fais les mêmes restrictions que pour la scie de l'époque néolithique dont je parlais tout à l'heure. Cette lame à encoches devait servir à affûter des aiguilles en os et pourtant ces aiguilles font aussi défaut. Voici différents instruments allongés, à section triangulaire ou trapézoïdale qui devaient servir comme ciseaux : certains d'entre eux sont retouchés comme des grattoirs, à l'une de leurs extrémités. D'autres instruments dont l'usage est assez problématique sont arqués et d'autres ne sont travaillés qu'à la pointe comme s'ils avaient été emmanchés dans leur plus grande étendue. Voici toute une série d'outils qui paraissent à peine dégrossis et pourtant leurs bords sont retouchés avec les plus grands soins : il s'agit là évidemment d'instruments qui servaient à des usages multiples, qui raclaient, grattaient et sciaient indifféremment. Ils étaient bien en main par suite de ces inégalités voulues et respectées dans le nucleus lui-même.

Une de mes belles séries est la collection de pointes de flèches, de pointes de dards, de pointes de piques, que je vous présente. Ces pointes sont multiformes, mais il en est

que je signale tout particulièrement, ce sont ces pointes en feuilles de saule dont certaines sont retouchées sur les deux faces se rapprochant du type de Solutré. Je tiens à relever cette multiplicité des types industriels et leur identité parfaite avec des instruments qui ont été recueillis à la Salpêtrière par M. Cazalis de Fondouce. C'est une analogie de plus entre ces deux rivières du Gard et de l'Ardèche et elle ajoute encore au parallèle que je me suis proposé d'établir entre elles dans cette communication.

Comparons maintenant cette industrie à celle de quelques grottes de la Dordogne, aux Eyzies et à Laugerie Basse, notamment et nous serons forcés de conclure à l'identité absolue. Les rives de l'Ardèche, ont donc bien été habitées à l'époque de la Madeleine ; c'est là un point que je tenais à mettre en relief.

Discussion.

M. O. Vauvillé. — Dans les curieux silex taillés, présentés par notre collègue, il est intéressant de faire remarquer que dans ceux de la série de l'époque néolithique, très bien datée par des poteries, il y a au moins six pièces au type de la feuille de laurier, elles ont l'aspect de celles de l'époque Solutréenne.

J'ai recueilli, moi-même, en juin dernier aux abris sous roches de Laugerie Haute (Dordogne) un certain nombre de pièces identiques, de forme et de retouches, à celles que nous présente le docteur Raymond. Il est vrai que ce ne sont pas là les plus belles pièces retouchées de l'époque Solutréenne, mais elles sont cependant bien de cette époque.

Ce fait prouve, qu'il est impossible de déterminer avec certitude l'époque des pièces, du genre de feuille de laurier, trouvées isolément ou sans preuves certaines, attendu qu'elles peuvent tout aussi bien se rapporter à l'époque Solutréenne qu'à l'époque néolithique.

L'un des Secrétaires : Dr Capitan.

609e SÉANCE. — 8 Novembre 1894.

PRÉSIDENCE DE M. DARESTE

CORRESPONDANCE

— Lettre annonçant le décès de M. de Sémalle membre titulaire.

M. le Président exprime les vifs regrets de la Société.

— Lettres de remerciements de MM. Kovalewski et Vinchon pour leur récente élection.

— Circulaire de la Société philomatique de Bordeaux annonçant pour 1895 (mai à novembre) sa 13e Exposition et faisant appel au concours des membres de la Société.

OUVRAGES OFFERTS :

BOAS (Franz). — *Human faculty as determined by race* (Ext. des *Proc. of the Am. Assoc. for the advanc. of science*) in-8°, 30 pages. Salem, 1894.

NADAILLAC (DE). — *Le mashonaland* (Ext. du *Correspondant*) in-8°, 42 pages. Paris, 1894.

SPENCER (Herbert). — *Weismannism once more* (Ext. de *Contemporary review*) in-8°, 24 pages. Londres 1894.

STEPHENSON (Dr F. B.). — *Medical papyri of ancient Egypt* (in *the New-York medical Journal*). In-4°, oct. 1894.

ZIEMER (Dr H.). — *Kurze philologische übersicht über die sprachwissenschaftliche litteratur der letzten zwei jahre* (Ext. de *The ninth intern. Congress of Orientalists*). In-8°, 28 pages. Woking, 1894.

The Geneva Oriental Congress. (Ext. de *Asiatic quaterly Review*). In-8°, 16 pages, s. l. 1894.

Inauguration de la statue élevée à Valleraugue (Gard), à M. A. de Quatrefages le 2 sept. 1894. Discours. In-4°, 16 pages. Paris, 1894.

Don de M. CHERVIN.

ANTONY (Dr). — *Etudes statistiques et médicales sur le recrutement dans le département de la Marne.* (Ext. de l'*Union médic. et scient. du N.-E.*). In-8°, 50 pages et cartes. Reims, 1884.

BAUDRILLART (H.). — *La population en France au XVIIIe siècle.* (Ext. du *Journal des Economistes*). In-8°, 46 pages. Paris, 1885.

BERTHERAND (Dr E.). — *Du suicide chez les musulmans de l'Algérie.* (Ext. du *Mobacher*). In-8°, 14 pag. Alger, 1875.

— *De l'acclimatement en Algérie.* In-8°, 31 pages. Paris, 1831.

BERTHOLON (Lucien). — *De la vitalité des races du nord dans les pays chauds exempts d'impaludisme.* In-8°, 98 pages. Paris, 1877.

BOUDET (Dr F.). — *Discours sur le mouvement de la population en France.* (Ext. du *Bul. de l'Ac. de médecine*). In-8°, 8 pages. Paris, 1867.

BOUDIN (Dr). — *De l'influence de l'âge relatif des parents sur le sexe des enfants.* (Ext. de la *Gazette médicale de Paris*). In-8°, 8 pages. Paris, 1863.

— *Etudes d'hygiène publique sur l'état sanitaire, les maladies et la mortalité des armées de terre et de mer.* In-8°, 188 pages. Paris, 1846.

BOURDIN (C. E.). — *Le domaine de la statistique.* Grand in 8, 12 pages. Paris, 1881.

BROCHARD (Dr). — *Des causes de la dépopulation en France et des moyens d'y remédier.* In-8°, 23 pages. Lyon, 1873.

BROUSSAIS (Dr Casimir). — *De la statistique appliquée à la pathologie et à la thérapeutique.* In-8°, 102 pages. Paris, 1840.

CARRET (Dr Jules). — *Etudes sur les Savoyards*, in-8°, 108 pages. Chambéry, 1882.

CHAUFFARD (Dr Em.). — *Sur la mortalité des nourrissons.* in-8°, 28 pages. Paris 1870.

CHEYSSON (E.). — *La question de la population en France*

et à l'étranger (Ext. des *Annales d'hygiène*), in-8°, 40 pages. Paris 1885.

— *Histoire d'un tableau statistique* (Ext. de la *Revue scientifique*), in-8°, 32 pages. Paris 1888.

Cros (Dr). — *La dépopulation en France ; causes ; remèdes au mal*, in-8°, 36 pages. Paris 1877.

Delavaud (Charles). — *La population de la France*. (Ext. du *Bul. de la Société de Géographie de Rochefort*), in-8°, 18 pages et carte. Rochefort 1884.

Desprès (Dr A.). — *Les causes de la dépopulation*, in-8°, 20 pages. Paris 1889.

Expilly (Charles). — *La traite, l'émigration et la colonisation au Brésil*, in-8°, 338 pages. Paris 1865.

Fief (J. du). — *La densité de la population en Belgique et dans les autres pays du monde*, in-8°, 53 pages. Bruxelles 1887.

Florenzano (Giovanni). — *Della emigrazione italiana in America*, in-8°, 368 pages. Naples 1874.

Gaillard (A. H.). — *Recherches sur les enfants trouvés, les enfants naturels et les orphelins en France, etc*, in-8°, 396 pages. Paris 1837.

Gresse (J.-L.). — *Essai sur la population*, in-8°, 32 pages. Paris 1867.

Ivernois (Francis d'). — *Sur la mortalité proportionnelle des peuples*, 2 vol. in-8°, 94-82 pag. Paris, 1834.

Haussonville (Comte d'). — *La colonisation officielle en Algérie*. (Ext. de la *Revue des Deux Mondes*), in-8°, 81 pages. Paris, 1883.

Horteloup (Dr). — *Eloge de M. le Dr Paul Broca* (in *Bul. de la Société de chirurgie*), in-8°, 32 pages. Paris, 1884.

Husson (A.). — *La mortalité des jeunes enfants*, in-8°, 27 pages. Paris, 1866.

Kuborn (Dr Hyac.). — *Des causes de la mortalité comparée de la première enfance*, in-8°, 140 pages. Paris, 1878.

LADAME (Dr). — *Des enfants illégitimes en Suisse*, in-8°, 24 pages. Lyon. 1882.

LAFABRÈGUE (René). — *Les enfants assistés en France*, in-8°, 30 pages. Paris. 1878.

LANDMANN (L'abbé). — *Appel à la France pour la colonisation de l'Algérie*, in 8°, 88 pages. Paris, 1848.

LEFORT (Joseph). — *La population dans l'antiquité à Rome et chez les Hébreux*, in-8°, 19 pages. Paris. 1871.

— *Etude statistique sur la moralité en France*, in 8°, 12 pages. Paris. 1876.

LEGOYT (A.). — *Du progrès des agglomérations urbaines et de l'émigration rurale*, in-8°, 280 pages. Paris 1870.

LEVASSEUR (E.). — *La statistique graphique*, in 8°, 34 pag. Diagrammes et graphiques. Londres. 1885.

— *Les populations urbaines en France, comparées à celles de l'Etranger*, in-8°, 90 pages. Paris. 1887.

LIVI (Dr R). — *Classificazione delle stature e determinazione della statura media dei coscritti delle leve di terra negli anni 1875-79 per ogni circondario del Regno* in-8° 38 pag. et graph. Rome 1883.

LOIR. (Dr J.-N). — *De la statistique appliquée à la mortalité dans le premier mois de la vie*, in 8° 15 pag. 1848.

MAESTRELLI (Dr D.). — *Sulle condizioni sanitarie dell' esercito italiano nel decennio 1871-80*, in-8° 100 pag. Rome 1885.

MAYET (Dr). — *Introduction à la statistique medicale des hôpitaux de Lyon*, in-8° 52 pag. Lyon Paris 1874.

MARET LERICHE (J). — *Les dénombrements de la population française depuis 1821*, in 8° 12 pag. Paris 1880.

MONOT (Dr C.). — *De la mortalité excessive des enfants pendant la première année de leur existence*, in-8° 64 pag. Paris 1872.

ORGEAS (Dr J.). — *La colonisation de la Guyane par la transportation*, in-8° 122 pag. avec carte Paris, 1883.

PLECH (Dr ALBERT). — *Des accouchements multiples en*

France et dans les principales contrées de l'Europe, in-8° 44 pag. Paris, 1874.

QUETELET (A.). — *Statistique*, in 8° 12 pag. Gand. s. d.

RABBE (Dr J.). — *Om dødligheten och folkmængdsforhållanderne i Finland år 1855 samt under quinquenniet 1851-1855*, in-8° 12 pag. et tableaux, s. l. ni. d.

Om folkmængden i Finland under seklet 1751-1850, in-8° 22 pag. Hersingfors, 1868.

RICOUX (Dr R.). — *La population Européenne en Algérie pendant l'année 1883*, in-8° 72 pag. Alger 1884.

— *La population Européenne en Algérie pendant l'année 1885*, in-8°, 32 XIII pages. Phillippeville, 1886.

RIGAUD (abbé). — *La dépopulation des campagnes*, in-8°, 8 pages, s. l. n. d.

RODET (Dr A.) — *Précis de géographie médicale*, in-8°, 86 pages. Lyon, 1881.

SUEUR (Dr H.). — *Etude sur la mortalité à Paris pendant le siège*, in-8°, 110 pages et diagr. Paris, 1872.

TEISSIER (O.). — *Table générale des Bulletins du comité des Travaux historiques et de la Revue des Sociétés savantes*, in-8°, 330 pages. Paris, 1873.

VALLIX (Dr Emile). — *De la salubrité de la profession militaire*, in-8°, 40 pages. Paris, 1869.

VILLERMÉ (L.-R.). — *La mortalité en France dans la classe aisée et dans la classe indigente*, in-4°, 98 pages. Paris, 1828.

VILLERMÉ. — *Rapport sur le livre de M.* Th. DOUBLEDAY, *intitulé « De la véritable loi de la population »* in-8°, 24 pages. Paris, 1843.

— *Considérations sur les tables de mortalité de M. Quetelet*, in-8°, 30 pages. Paris, 1854.

ZEEMAN (Dr J.). — *Comment l'état de la santé publique peut être mesuré*, in-8°, 12 pages et graphiques. Amsterdam, 1879.

MINISTERO DI AGRICULTURA, INDUSTRIA E COMMERCIO. —

Saggio di bibliografia statistica italiana, in-8°, xiv-150 pages. Rome, 1883.

— *Ordinamento del servizio statistico*, in-8°, 84 pages. Rome, 1884.

Journal of the royal statistical Society of London, de 1879 à 1894.

Ninth census of the United states, 1870, 3 vol.

PÉRIODIQUES

Articles à signaler : *L'Anthropologie*, n° 5, 1894. — Dr J. Beddoe : sur l'histoire de l'indice céphalique dans les îles Britanniques; — Dr Couillault : notes sur les stations préhistoriques de Gafsa (Tunisie); — Dr E. T. Hamy : Iconographie ethnique ; — S. Reinach : le Congrès de Sarajevo; — Delafosse ; Note sur une figure du Dahomé représentant une femme enceinte.

Revue de l'École d'Anthropologie, oct. 1894. — Dr A. Bordier : l'hérédité : mécanisme, théorie.

Revue scientifique, 20 oct. 1894. — J. Novicow : l'équilibre économique.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 1893. — Lombard-Dumas : Catalogue descriptif des monuments mégalithiques du Gard.

The american antiquarian, sept. 1894 — J. A. Watkins : A contribution to Chacta history ; — S. D. Peet : transformation myths.

Journal and proceedings of the royal Society of New South Wales, 1893. — R. H. Matthews : Rock paintings by the aborigines in caves on Bulgar creek, near Singleton.

OBJETS OFFERTS

M. Godel, administrateur colonial à Franceville, envoie une caisse d'objets divers qu'il adresse en don à la Société et à l'École d'Anthropologie par l'entremise de M. Gaillard.

Photographies du Menhir de Clamart

M. Fourdrignier offre une serie de photographies de ce menhir qu'il a exécutées le 24 juin et le 1er aout 1894.

M. Collix rappelle ce qu'il a dit à la dernière séance à ce sujet. Je connaissais le menhir de Clamart depuis bien des années. En 1862 et 1863 je faisais de fréquentes courses à travers les bois de Clamart et Meudon et à chaque excursion nous nous arrêtions pour y déjeuner auprès de cette pierre debout que l'on désignait sous le nom de *Pierre au Moine* étant à proximité de la fontaine Sainte-Marie.

Les trente-deux ans qui nous distancent de cette époque me rappellent un vieux souvenir de ma jeunesse.

A côté du chemin dit de la Mare-aux-Lynx (par erreur pour Mare aux lins, car c'était à cet endroit que nos Pères faisait rouïr leurs chanvres) il y avait comme aujourd'hui ces deux pierres l'une debout avec quelques caractères burinés, sortes d'inscriptions et l'autre couchée, maintenant pour ainsi dire celle qui était debout ; il n'y avait entre elles qu'une séparation de deux centimètres j'y ai cassé plusieurs cannes en essayant de les soulever. La dernière était comme creusée au centre d'une sorte de cuvette ou rigole qui la fait désigner comme table de sacrifice et par la suite nous les dénommions Pierres des druides.

A trois ou quatre cents mètres de là il y avait une large pierre pouvant mesurer 2 m. 50 à 3 m. de long sur presqu'autant de large elle avait l'aspect d'une dalle ou couverture dallée et elle se trouvait au bord de la route ouverte à gauche longeant le mur de l'étang et croisant le chemin qui conduit à la tour.

J'ai recherché depuis et n'ai pu retrouver cette pierre ; a-t elle été détruite pour servir de matériaux ? C'est plus que probable, ou bien à la suite des pluies et ravinements a-t-elle subie le même enfouissement progressif qui depuis trente années avait presque fait disparaitre la Pierre au Moine mise récemment à jour.

M. Fourdrignier. — Bien qu'il n'y ait aucun doute que ce menhir était connu de plusieurs d'entre nous bien avant le 24 juin dernier, puisque ce jour-là, l'Ecole d'Anthropologie y fit une excursion, qu'en ayant tiré deux photographies je pus, à la séance suivante en offrir des épreuves pour nos collections ; à la fin du mois de juillet, plusieurs personnes de Sèvres, ayant eu connaissance de ce qui avait été dit à l'Académie des Sciences à propos de ce monument et surtout à propos de certains lieux-dits du territoire de Sèvres ; je fus assez surpris de les voir douter qu'on eût visé notre menhir connu dans toute la contrée depuis fort longtemps sous le nom de *Pierre aux Moines*.

Pour couper court à ces doutes nous décidâmes d'aller y faire une visite le 1er août.

Arrivés là, ces Messieurs, description en main, furent édifiés que c'était bien la *Pierre aux Moines* dont on avait voulu parler comme étant une découverte récente. J'en profitais pour faire deux nouvelles photographies dont j'offre des épreuves à la Société.

En comparant les vues du 24 juin et celles du 1er août, prises sensiblement du même point, on remarque que les travaux qui ont été faits consistent uniquement dans un déblaiement du bas de la pierre, qu'à notre première visite nous avions trouvé entourée de plantes masquant en partie sa base.

Ces travaux ont mis à découvert un bloc de grès, presqu'un rognon allongé, en tout semblable à ceux que l'on recueille fréquemment dans la contrée. Or, si cette seconde pierre a été apportée là avec intention, ce qui n'est pas bien prouvé, sa dimension restreinte comparée au menhir n'explique nullement cette association, même en supposant qu'elle ait pu servir à la maintenir dans la position qu'elle occupe.

Mais ce qui est certain, c'est que le menhir n'est pas un grès de la contrée, car aucun gisement de ce genre n'existe de ce côté de Paris. Tandis que l'autre pierre paraît tout-à-

fait semblable à celles que l'on rencontre dans les environs.

Cette *Pierre aux Moines* était bien connue à Clamart puisque c'était même souvent un but de promenades. Et c'est ainsi que le 24 juin, un de nos collègues M. Collin qui dans son enfance avait séjourné à Clamart, au lieu de nous faire passer par le chemin frayé pour nous y conduire, avec ses souvenirs de plus de vingt ans, nous fit passer à travers bois et nous amena directement, comme il l'avait fait autrefois, devant le monument.

Mais une autre preuve matérielle que l'on n'a pas encore songé à signaler nous montre que cette pierre était visitée bien avant ces souvenirs.

Il existe sur le haut plusieurs inscriptions sur lesquelles j'appellerais l'attention. Elles n'ont rien de commun avec celles que trop souvent nous rencontrons sur la plupart de nos édifices publics. Celles-ci sont faites à la hâte, sans soin et la plupart, si elles sont produites par un creux, leurs lettres n'ont souvent qu'une profondeur insignifiante, preuves certaines que même en sachant travailler les auteurs n'ont eu que trop peu de temps à donner à leurs œuvres.

Mais pour les nôtres il n'en est pas de même, l'ensemble des lettres est plus régulier, la pénétration dans la pierre, malgré sa dureté, indique que l'on s'est appliqué et que, si du moins la perfection n'est pas complète, on y a apporté un certain temps et mis une certaine patience.

Puis enfin, si l'on veut bien considérer le faire de ces lettres, il nous évoque bien plus le type des inscriptions en creux du siècle dernier et même d'avant dont nous retrouvons fréquemment des exemples dans les porches d'église, sur leurs murs et dans les clochers.

Pour elles, nous en connaissons la date certaine et tous nous avons pu dans nos excursions en voir parfois de fort curieuses.

A tous ces précédents que l'on peut facilement vérifier et qui démontrent déjà que le menhir de Clamart,

malgré sa haute antiquité, a laissé dans la contrée un souvenir qui n'a pas été perdu de vue, j'apporte une dernière preuve constatant combien autrefois il était connu.

Ce nom de *Pierre aux Moines* était tellement peu ignoré au début du siècle dernier qu'il servait à désigner toute une contrée et que son emplacement servait de point de repère.

Il suffit en effet de consulter aux archives départementales de Seine-et-Oise, cote A 165 un plan intitulé : *Carte générale des Parcs et Jardins de Meudon et de Chaville et de leurs environs, may 1723, par Alexandre Lemoine*, pour trouver près du tracé du chemin de Paris à Chevreuse, près *le bois de la Justice* et d'un autre lieudit *Endroit où était la Justice : Bois de la Pierre* puis, en lettres rouges, *la Pierre aux moines* (1).

D'ici peu nous donnerons une photographie de la partie de ce plan qui nous intéresse. Nous espérons même, si nos données sont certaines, pouvoir donner d'autres documents de ce genre bien plus anciens que ce plan de *may 1723* qui prouveront que tout au moins au XIIe siècle *la Pierre aux moines* n'était pas oubliée.

Après ce qui précède nous n'insistons pas davantage sur la valeur de la récente découverte du menhir de Clamart.

D'autre part, sur ce plan de *may 1723* dressé par Alexandre Lemoine, un peu plus loin que l'*Endroit où était la Justice* se trouve marqué : *Pierre de Chalais*. Nous ne serions pas surpris que cet emplacement désigne le point où se trouvait jadis le dolmen que l'on a transporté, puis reconstruit à Meudon.

Maintenant, dans la communication qui a été faite à l'Académie des sciences, à propos du menhir de Clamart, il a été parlé de plusieurs lieux dits se trouvant sur le territoire de la commune de Sèvres.

(1). Nous devons ce renseignement à l'obligeance de notre excellent ami M. Coüard archiviste de Seine-et-Oise.

Sans doute il existe bien il est vrai, près de la gare de la rive gauche, une *rue des Grès*. Cette appellation a été citée comme preuve qu'il y avait eu là autrefois un monument mégalithique maintenant disparu. J'ai interrogé plusieurs personnes qui ont vu faire cette rue et même qui ont participé aux travaux. Elles m'ont appris que cette rue avait été faite vers 1840, que précédemment ce n'était qu'un chemin de bois qu'on appelait *la sente, le sentier des guignettes* (soit de *guigner* : voir, regarder, espionner, épier ; soit de *guigne, guignette* : cerise) traversant un lieu dit du nom de *camp de la Loupe* et plus anciennement à ce que l'on croit *camp de la Louve*. Qu'en ouvrant cette voie on avait, dû abaisser le niveau du sol assez profondément pour la rendre plus accessible et qu'alors on était tombé sur un vaste banc de grès s'étendant sous tout le plateau, dont la résistance avait demandé beaucoup de temps et un travail difficile pour arriver à parfaire la construction. Qu'une grande partie des déblais de ces grès ayant été utilisée pour faire les caniveaux de cette rue en pente, on avait alors trouvé tout indiqué ce nom de *rue des Grès* qui lui est resté. Il faut bien remarquer que c'est rue *des* Grès et non pas rue *aux* Grès.

Comme on le voit, cette appellation n'est pas dûe au souvenir d'un monument ancien disparu.

Pour le nom du chemin ou mieux de la route allant de Paris à Versailles, passant dans le haut des Bruyères de Sèvres : voici ce que l'on en sait :

Cette voie délaissée aujourd'hui, fut faite sous Louis XIV. Elle doit encore son nom aux pierres qui ont servi à sa construction.

Nous croyons donc que si l'authenticité du menhir de Clamart ne laisse aucun doute, puisque son souvenir a été conservé et par la tradition locale, et par des documents anciens perpétuant sa mémoire ; si dans ces sortes de recherches on doit tenir compte de certaines appellations de noms de lieux, on ne peut négliger leur contrôle pouvant

éviter parfois des interprétations inexactes ; mais que parfois aussi on peut être amené à retrouver des renseignements fort utiles. Nous ne serions donc que peu surpris, si en utilisant les indications de pièces telles que le plan de *May 1723* cité plus haut, on arrivait à avoir de curieuses révélations.

M. Dubousset. — Un de mes amis, M. Maillard, peintre d'histoire, ancien prix de Rome, qui se livre ardemment à des recherches archéologiques en vue de son art, m'a communiqué ces jours-ci les intéressants dessins de sa dernière récolte ; ayant exploré, cette année, les environs de Senlis comme architecture du XIIe siècle ; il se garda bien de manquer l'occasion d'y adjoindre un spécimen de la simplicité des constructions celtiques de la contrée et dessina le menhir de Borest, généralement connu dans le pays sous le nom *Queusse de Gargantua*, que n'ignorent pas les explorateurs du pays des anciens Sylvanectes de la haute Picardie. C'est ce monument que j'ai l'honneur de vous présenter.

A son retour, l'artiste qui connaissait de nom le menhir du bois de Clamart a été le dessiner et voici, à côté l'un de l'autre ces deux antiques souvenirs d'époques préhistoriques ; ainsi orientés de la même façon, ils présentent une certaine analogie qui n'est peut-être pas seulement accidentelle.

Il m'a paru intéressant de vous la signaler, puisque dans la dernière séance de la Société il a été question du mégalithe de Clamart désigné sous le nom de « *pierre aux moines* » ayant 2 m. 50 de hauteur. Plusieurs descriptions et des photographies émanant du sein même de la Société d'anthropologie, nous le firent particulièrement connaître.

Près de celui-ci, et posée sur un sol déclaré non remanié se trouve à 0 m. 65 une grande dalle en grès, que les récentes fouilles de M. Berthelot ont entièrement dégagée elle est ovalaire et formant cependant un angle arrondi avec deux faces bien indiquées du côté opposé à la pierre dressée.

Je tiens à faire remarquer qu'à côté du menhir de Borest parfaitement décrit par M. de Maricourt dans le volume du Congrès archéologique de Senlis (1877), se trouve aussi une dalle également posée à plat et placée dans les mêmes conditions comme voisinage, forme et direction nord-est.

J'ajouterai que si on s'étonne de trouver la pierre aux Moines, dont on peut faire remonter l'antiquité à l'époque néolithique, dans un terrain argileux, par conséquent loin duquel on a dû l'extraire ; nous sommes, au contraire, près de Senlis, en plein sur un sol propice pour la queusse de Gargantua, la présence de volumineux grès indigènes rendant facile la pose de monuments semblables dans l'arrondissement où, de longue date, se dresse le menhir de Borest, avec des dimensions qui sont plus que le double de celui de Clamart.

La populaire appellation de *queusse* veut dire, *pierre à aiguiser la faux*, que paraît légitimer le profil sous lequel nous présentons aujourd'hui ce monolithe.

Je tiendrais à savoir de nos collègues, très compétents en ces matières, si les remarques faites sur le voisinage et la forme de ces dalles, reposent seulement sur le hasard, et, dans le cas où l'on constaterait la fréquence d'annexes disposés comme nous les signalons, au bas des menhirs de Borest et de Clamart, si on ne serait pas autorisé à penser qu'en raison du rapprochement des piliers celtiques, ces pierres étaient des autels destinés aux offrandes et servaient aux sacrifices.

M. G. de Mortillet donne l'explication suivante de la présence de la pierre couchée à côté du menhir. Vers la partie supérieure de la puissante assise des sables de Fontainebleau, qui constitue la colline au pied de laquelle se trouve le menhir, il existe des blocs de grès contenus dans les sables. Ceux-ci ayant été emportés par les actions atmosphériques, quelques blocs de grès ainsi mis à nu ont pu se détacher et glisser au pied de la colline. Nous en connaissons deux aujourd'hui : l'un a été dressé par l'homme,

c'est le menhir ; l'autre est resté couché à terre à côté du premier, c'est le bloc qui se trouve à côté du menhir.

Pièces de l'époque Solutréenne

M. O. Vauvillé. — Dans la séance du 18 octobre dernier, lors de la présentation faite par le docteur Raymond, j'ai demandé la parole au sujet des pièces néolithiques imitant celles de la forme dite en feuille de laurier de l'époque Solutréenne, dont certaines pièces ne peuvent, dans certains cas de trouvaille, être déterminées avec certitude.

1° *Pièces de Laugerie-Haute-de-Tayac* (Dordogne).

Ayant eu l'occasion, en juin dernier, de recueillir, moi-même, à Laugerie-Haute, aux abris sous roches fouillés par MM. Lartet et Elie Massénat, un certain nombre de pièces solutréennes ; j'ai pensé qu'il pouvait être intéressant de vous les communiquer.

Tous les instruments que je présente sont en silex variés ou autres roches.

Voici d'abord six pièces au type de la feuille de laurier du genre de celles, de l'époque néolithique, présentées, à la dernière séance, par notre collègue le docteur Raymond. Ces instruments, variant de 51 à 70 millimètres de longueur, 27 à 39 millimètres de largeur et de 5 à 11 millimètres d'épaisseur, ne sont pas aussi bien retouchés que les belles pièces solutréennes dont je vais présenter quelques spécimens ; malgré cette différence de travail, il est incontestable que ces six pièces sont bien de l'époque solutréenne.

On peut voir aussi dans la collection de M. Maurice Féeaux de Périgueux, un certain nombre d'instruments néolithiques, provenant de la Dordogne, qui sont analogues à ceux que je viens de présenter.

Ce fait prouve bien que dans certains cas de trouvaille de pièces genre feuille de laurier, non datées par autre chose, il est impossible de fixer avec certitude l'époque d'origine de ces instruments, attendu qu'ils peuvent tout aussi bien se rapporter à l'époque solutréenne qu'à l'époque néolithique.

Voici maintenant tout une série d'instruments divers de l'époque solutréenne :

1° Quatre pièces à l'état d'ébauches pour former la feuille de laurier, elles permettent de bien voir le mode de fabrication employé pour ces instruments ;

2° Série de quinze fragments de pièces forme feuille de laurier, pouvant varier (pièces supposées entières) de 75 à 155 millimètres de longueur, 22 à 45 millimètres de largeur et 5 à 12 millimètres d'épaisseur ;

3° Deux pointes à cran à droite, en silex ;

4° Une ébauche de pointe à cran à gauche en silex ;

5° Deux pièces finement retouchées en forme de pointe ;

6° Deux poinçons ou perçoirs en silex presque noir, l'un de 104 millimètres de longueur, l'autre de 52 millimètres ; le dernier est admirablement retouché ;

7° Cinq pièces imitant le racloir ;

8° Quatorze grattoirs très variés de forme ; les uns très grossiers, les autres très finement retouchés. L'un des grattoirs est d'une longueur de 125 millimètres, il a été fait sur une lame en silex de 27 millimètres de largeur et 10 millimètres d'épaisseur ;

9° Un admirable grattoir double, très finement retouché de chaque côté de la longueur, comme pour servir de scie sur ces parties ;

10° Quatre instruments imitant un peu le retouchoir néolithique, avec cette différence qu'ils n'ont servi que sur une seule partie angulaire et sur toute la longueur ;

11° Quatre pièces imitant la scie ;

12° Vingt-deux lames diverses, quelques-unes sont finement retouchées.

2° *Pièces du Placard, sur Vilhonneur* (Charente).

En juin dernier j'ai pu aussi fouiller à la grotte du Placard, explorée par MM. de Marcé et Fermond; voici un certain nombre d'instruments que j'ai pu y recueillir :

1° Un fragment d'une belle pièce en feuille de laurier de 38 millimètres de largeur sur 4 millimètres d'épaisseur ;

2° Une belle petite pièce genre feuille de laurier de 47 millimètres de longueur, 20 millimètres de largeur et 6 millimètres d'épaisseur ;

3° Deux pointes à cran inachevées, le pédoncule seul a été retouché et fait convenablement (1) ;

4° Onze parties de pointes à cran (2), dont une, de 64 millimètres de longueur (non compris le pédoncule qui est cassé), admirablement retouchée sur les deux côtés et sur toute la longueur, comme les belles pièces en feuille de laurier de l'époque solutréenne ;

5° Quatre petites pièces finement retouchées, trois de ces pièces imitent bien de très petits perçoirs ou pointes de flèche ;

6° Deux instruments du genre du racloir ;

7° Cinq grattoirs convexes ;

8° Cinq grattoirs concaves ;

9° Sept perçoirs, dont un double ;

10° Huit pièces imitant la scie, l'une d'elles est en forme de croissant ;

11° Douze instruments imitant le retouchoir néolithique (même genre que les pièces du n° 10 de Laugerie-Haute), ces pièces sont très variées de dimensions, l'une d'elles est très forte ;

(1) Ces pièces permettent de croire que la fabrication de ces pointes commençait d'abord par la taille du pédoncule.

(2) Les crans de toutes ces pièces et des deux précédentes sont à droite.

12° Soixante lames variées, quelques-unes sont retouchées.

Ces dernières pièces font bien ressortir la grande variété de silex et autres roches qui ont été employées au Placard.

Si maintenant on compare les pièces de Laugerie-Haute avec celles du Placard, on voit que les pièces en feuille de laurier et les grattoirs convexes sont beaucoup plus fréquents à Laugerie qu'au Placard. Les pointes à cran et les retouchoirs, au contraire, sont plus nombreux au Placard qu'à Laugerie Haute.

Discussion

M. Capitan fait remarquer qu'en effet, la pointe solutréenne ne peut servir à elle seule à caractériser l'époque solutréenne. La survivance du type est tellement nette qu'on le retrouve à l'époque néolithique avec ses mêmes caractères. La démonstration de ce fait a été donnée irréfutablement par les intéressantes recherches d'Adrien de Mortillet, à Breonio en Italie. Il a démontré que les pointes absolument solutréennes d'aspect qu'il a trouvées lui-même sont néolithiques. Ce fait est maintenant absolument établi. Sur ce point comme bien d'autres, ce sont les conditions de gisement, de faune, l'industrie annexe, la stratigraphie qui permettent de caractériser la station.

Les statues de Quinipily (Morbihan)

Par M. Ch. Letourneau.

Messieurs, je voudrais appeler, pour un moment, l'attention de nos archéologues sur trois très grossières et anciennes statues, que sûrement plusieurs d'entre eux connaissent ; car elles ont eu une certaine notoriété et ont

même été l'objet de divers mémoires parfois pleins de fantaisie. Je veux parler des statues de Quinipily dans le Morbihan. — Ces trois statues proviennent d'un ancien château, celui de Quinipily, démoli en 1804; deux d'entre elles, qui sont des statues d'homme, furent transportées à Locminé et placées dans des niches pratiquées à leur intention, dans les murs d'une grange. Elles sont semblables mais symétriques et ont dû flanquer un monument, peut-être la troisième statue, *de même provenance*, connue sous le nom de *Vénus de Quinipily*. L'histoire de ces statues, fort curieuses par leur caractère absolument archéologique, se trouve tout au long dans un très consciencieux ouvrage intitulé « Le Morbihan, *son histoire et ses monuments*, par Cayot Delandre ». Ce volume a été publié à Vannes en 1847, avec un atlas dans lequel sont figurées avec une grande exactitude la Vénus dite de Quinipily et l'une des statues symétriques d'hommes. — L'histoire de la Vénus, du culte obscène que lui rendaient les paysans et de ce qui en advint est fort intéressante ; mais je n'ai pas à la redire ici. — On sait que jusqu'à la fin du XVIIe siècle, cette statue était placée sur une petite montagne et en grande vénération, mais son origine première ainsi que celle des statues d'homme sont entièrement inconnues. On l'a rapportée à l'époque de l'occupation romaine et prétendu y voir une Isis érigée par des légionnaires de nationalité égyptienne. Rien n'est plus conjectural. — Le seul point sur lequel je veuille appeler l'attention de la société n'a pas été signalé encore et il semble assigner à ces statues une origine bien plus ancienne, se rattachant encore à celle des mégalithes bretons, notamment à ceux de Locmariaquer. En effet, sur la petite jupe, l'espèce de pagne, seul vêtement des statues d'homme, on a gravé deux séries de petites circonférences avec point au centre ; de même le bandeau frontal de la Vénus porte trois signes, dont l'un très nettement visible, a la forme d'un *tau* grec. — Or ces deux signes, la circonférence ponctuée au centre et le signe en *tau* se

voient fréquemment parmi les figures gravées au trait sur les mégalithes et je les ai signalés, l'un et l'autre, dans la communication sur les *Signes alphabétiformes des inscriptions mégalithiques* que j'ai eu l'honneur de faire à la Société, il y a bientôt deux ans. — Cette ressemblance si suggestive, on la pourra constater sur les dessins publiés par Cayot-Delandre.

J'ai intitulé cette communication : *Les Statues de Quinipily*, parce que la Vénus porte ce nom depuis fort longtemps, quoiqu'on ne l'ait jamais vue au château de Quinipily, d'où au contraire ont été enlevées les deux statues d'hommes, sans qu'on leur ait conservé le nom de Quinipily. Il est probable que ces trois statues ont même origine, même ont pu être associées, former un ensemble, avant d'être dispersées. Dans tous les cas, toutes les trois ont existé en même temps dans le canton de Baud.

Discussion

M. A. de Mortillet fait remarquer que ces statues sont très grossières. Elles ne paraissent d'ailleurs pas très anciennes.

M. Letourneau. En tous cas je crois qu'il est intéressant de signaler les signes que portent ces statues surtout le T. Il y a également des ronds avec points.

M. Capitan. Il me paraît bien difficile de caractériser l'époque de statues aussi grossières en se basant uniquement sur leur morphologie. Comme pour la céramique, il existe dans les localités éloignées des centres, des survivances artistiques fort singulières. On fabriquait il y a 200 ans des statues identiques à celles qu'on sculptait il y a 2,000 ans. Aujourd'hui encore on en fait d'analogues. Je pourrai montrer quelques dessins à la prochaine séance démontrant ce fait.

M. Letourneau. — M. Capitan nous a montré quelques faits de survivance dans des sculptures grossières. Il n'y a aucune raison pour les lui contester. La survivance est

partout et imprègne tout. Je remarquerai seulement que les objets sculptés, qui nous ont été montrés, sont bien moins archaïques que les statues de Quinipily. — Que les signes mégalithiques de celles-ci soient aussi des survivances, c'est possible ; mais il faudrait le démontrer et le fait même serait très intéressant. Jusque-là, il n'est guère possible de tenir grand compte de la critique.

Nouvelles analyses d'ossements humains. — Deuxième squelette de Thiais et machoire humaine de la station de Carcaux.

Par Zaborowski.

Quelques jours seulement avant l'assassinat du président Carnot, j'avais remis à son frère M. Adolphe Carnot, un échantillon du deuxième squelette de Thiais que j'avais présenté ici et une machoire humaine qui m'avait été donnée comme étant de même âge que les silex quaternaires de la station de Carcaux près Fouras, ou du moins comme recueillis avec eux. Après le terrible événement qui a troublé la conscience publique et frappé la famille Carnot, j'ai craint d'être indiscret en renouvelant auprès de M. Adolphe Carnot ma demande d'analyse au sujet de ces ossements. Cependant, après les vacances, M. Adolphe Carnot a bien voulu s'en occuper. Et en date du 25 octobre, il m'a envoyé les résultats qu'il a obtenus.

On se rappelle peut-être les circonstances dans lesquelles a été trouvé le deuxième squelette de Thiais. D'après certains indices, que d'ailleurs je n'ai pu vérifier, il avait été enterré dans un cercueil, malgré la profondeur de 3 m. 60 où il gisait et qui pouvait s'expliquer par une surcharge des terres, résultant de leur glissement pendant de longs siècles sur une pente très rapide. Bien que le crane fut incomplet j'avais cru reconnaître dans sa conformation les caractères des cranes merovingiens ; et je

classai par suite cette sépulture, sans aucun objet quelconque qui pût la dater, vers le commencement du moyen-âge.

Or voici ce que l'analyse a donné à M. Carnot :

Deuxième squelette de Thiais

Matières organiques	12.47
Cendres. Oxyde de fer.	0.52
— Acide phosphorique . . .	36.26
— Fluor	0.138
Rapport de l'acide phosphorique au fluor	262

Si la composition de ces os diffère de celle des os contemporains c'est surtout par la proportion moindre des matières organiques et de l'acide phosphorique, car la différence entre eux sous le rapport de l'âge géologique est comme nulle. Mais qu'il y ait une différence quelconque dans leur composition, cela seul constitue un renseignement utile. Pour en retirer une indication plus précise, j'ai comparé ces résultats avec ceux obtenus de l'analyse d'os bien datés des sépultures *mérovingiennes d'Andrésy*.

Les os d'Andrésy ont été peut-être un peu mieux à l'abri de l'action directe des agents atmosphériques que ceux de Thiais. Il est d'autant plus remarquable que leur composition est pour ainsi dire identique :

Mérovingien d'Andrésy

Matières organiques	18.38
Oxyde de fer.	0.64
Acide phosphorique	36.76
Fluor	0.193
Rapport de l'acide phosphorique au fluor	190.5

De cette comparaison il résulte au moins à coup sûr que

je n'ai pas pu me tromper de beaucoup en rapportant le deuxième squelette de Thiais à l'époque mérovingienne.

Pour la mâchoire présumée quaternaire de Carcaux, mâchoire de vieille femme, sans doute, très réduite dans toutes ses dimensions par régression sénile, voici les résultats obtenus par M. Ad. Carnot :

Matières organiques	11.71
Oxyde de fer.	1.92
Acide phosphorique	34.75
Fluor	0.258
Rapport de l'acide phosphorique au fluor.	134

La proportion du fluor est moindre que dans les os du squelette de Villejuif (276), mais de fort peu. Cette mâchoire a d'ailleurs été trouvée à la surface ou à peu près. Cette circonstance n'a pas dû être indifférente pour sa fossilisation. Mais en raison de cette circonstance je n'ai pas pu garantir exactement son âge.

Et voici en effet les conclusions de M. Ad. Carnot à son sujet :

« Le teneur en fluor, plus élevée que dans les os modernes, reste inférieure à celle que j'ai trouvé précédemment dans différents os d'animaux quaternaires. Cette mâchoire me semblerait donc devoir être rapportée plutôt à la fin qu'au commencement de l'âge quaternaire, si toutefois il n'était téméraire, à mes yeux, avec les trop rares éléments que nous possédons jusqu'ici, de prétendre fixer l'âge d'après la seule analyse d'un os, sans avoir de points de comparaison dans des conditions analogues. »

Tout en rapportant les termes de cette conclusion je dois faire remarquer que dans toutes les analyses faites par M. Carnot jusqu'ici, il n'y a jamais eu contradiction entre l'âge des os analysés et les résultats de ces analyses et notamment avec la teneur des os en fluor.

La famille Annamite

Par M. PAUL D'ENJOY, Procureur de la République
à Bac-Liêu (Cochinchine Française).

La famille annamite est basée sur l'autorité quasi-religieuse dont le chef est investi.

L'époux est le maître suprême.

S'il ne peut épouser qu'une seule femme de premier rang, il n'en a pas moins le droit d'introduire dans la famille toutes les femmes légitimes de second rang avec lesquelles il lui plaît de contracter mariage.

Les enfants de ces femmes — à quelque rang qu'elles appartiennent — sont tous légitimes : Ils ont les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Les femmes légitimes vivent sur un pied d'égalité absoue. Seule, la femme de premier rang a droit au respect des femmes de deuxième rang.

Mais tout le monde s'incline devant le maître de la maison qui est le dépositaire des Tablettes des Ancêtres, le représentant du HO.

Ce HO est le nom patronymique. Il consacre l'idée de la famille, érigée en principe religieux. Il représente d'un signe idéographique toute la génération à travers les siècles.

En Chine — comme en An-Nam — il n'y a que cent HO, parce qu'à l'origine des peuples, il n'y avait, d'après la tradition, que cent familles.

De ces cent familles seraient issus tous les Êtres Humains.

Pour se distinguer entr'eux, les annamites ajoutent à leur HO, un LOT qui indique leur sexe et un TÊN qui devient leur nom personnel.

Ainsi, le nom d'un individu est composé de trois parties. HO, LOT, TÊN — Famille, Sexe, Personne.

Le LOT des femmes — qui est demeuré invariable à tra-les âges, c'est THI.

THI, en langue-caractère, donne l'idée de rameau, de fleur. N'est-ce pas une charmante pensée de faire précéder le nom personnel de la femme d'un mot déterminatif aussi gracieux ?

Les hommes peuvent choisir leur LOT dans une catégorie considérable de radicaux. Le plus commun et le plus conforme à la tradition — parce qu'il indique le sexe masculin — c'est VAN, qui, en caractères signifie TRONC, BASE, SOUCHE.

L'arbre, c'est l'homme et la fleur, c'est la femme.

La troisième partie du nom annamite est constituée par le nom personnel ou TÊN.

Ce TÊN est, le plus souvent, choisi parmi les noms des fleurs, des métaux précieux ou des vertus aimables.

Quelquefois aussi — par crainte d'un esprit malin qui, jaloux de l'orgueil des parents, entraînerait peut-être dans une mort prématurée, l'enfant qui vient de naître — on lui donne des noms dégradants, grossiers et même indécents.

Mais, dans la famille, entre amis, et dans les occasions ordinaires de la vie, l'usage veut qu'on s'abstienne d'appeler les individus par leur nom. Mon père, mon oncle, ma tante, sont les expressions employées par les inférieurs et les plus jeunes à l'égard des supérieurs et des plus âgés.

Quand les interlocuteurs sont du même âge et de la même classe, ils se qualifient de frères.

Enfin, si le père, la mère ou tout autre ascendant s'adresse aux enfants ou aux domestiques, il les interpelle en se servant du numéro qui est affecté à ces individus dans le rang de leurs frères et sœurs : le frère aîné porte le numéro deux, le cadet le numéro trois et ainsi de suite.

Le numéro un n'existe pas : il était autrefois donné à la femme par son mari. C'était là une conception antique qui faisait de l'épouse la sœur de ses enfants.

Les descendants sont, pendant toute leur vie, sous l'autorité des ancêtres. Ils ne peuvent se marier sans le consentement de leurs auteurs et la cohésion entre parents est telle que la famille se concentre d'une façon absolue en la personne de son chef qui l'absorbe toute entière.

Une hiérarchie, réellement tyrannique — tant elle est exagérée — crée, entre les différents membres de cette communauté, des devoirs incessants, les obligeant à un respect excessif, les contraignant à surveiller constamment leur attitude, à étudier méticuleusement leurs paroles. Pour exprimer des pensées identiques, les mots ne sont pas toujours les mêmes qu'on doit employer envers son père et dans une conversation entr'amis.

Ainsi, quand je parle de moi à un inférieur, je dis TA ; si cet inférieur est très infime, j'emploie TAO ; si je cause avec un égal, je prononce TUI ; si je m'adresse à un supérieur, je prends modestement le mot TUI et tous ces termes signifient également : Je, moi.

Si je parle à la deuxième personne, les difficultés sont aussi grandes. Je dirai ONG à un mandarin ou à un vieillard, CHA à mon père ou à une personne respectable, CHU à mon oncle ou à une personne âgée, ANH, à mon frère aîné ou à un ami plus vieux que moi, EM à mon frère cadet, à un ami ou à une femme de mon âge, MAY à mes frères plus jeunes ou à un inférieur, THANG (espèce) aux domestiques.

Chacun observe et chacun fait observer cette hiérarchie quasi-religieuse, depuis l'ancêtre qui y soumet jalousement le bambin de cinq ans jusqu'au bambin de cinq ans qui gronde avec gravité son petit frère à la mamelle.

A la mort de l'auteur commun, les enfants se partagent entr'eux l'héritage paternel, sans qu'il y ait lieu de distinguer s'ils sont nés de la femme de premier rang ou des épouses du deuxième ordre : Leurs droits sont rigoureusement égaux quant aux biens.

Mais vis-à-vis du HO, vis-à-vis de la Famille Immor-

telle, l'égalité ne peut exister. Il faut un chef qui remplace le père décédé. Ce personnage, dans lequel va s'incarner de nouveau la Famille, doit être un enfant mâle et il ne peut être que l'aîné ou l'un de ses descendants directs.

Si cette ligne ne compte pas de membres habiles à représenter la Famille, d'après les prescriptions rituelles, c'est dans la branche cadette, en commençant toujours par les aînés qu'on choisira le nouveau chef de Famille.

Dès qu'il aura été investi de ces prérogatives, l'Elu deviendra le Grand Prêtre du HO, chargé de présider aux cérémonies et d'évoquer chaque année les Ames des Ancêtres.

Tous les membres de la Famille lui devront un respect absolu. Pour établir d'une façon positive sa supériorité, il prélèvera dans la succession paternelle, par préciput et hors part, une quantité déterminée de biens qui constitueront le HUONG HOA.

Les revenus du HUONG-HOA (traduction : Encens-Feu) sont acquis de droit au Chef de Famille qui est censé les employer à la célébration du culte ancestral et n'en doit rendre aucun compte : ils sont, en réalité, la compensation des dépenses qu'entraînent pour lui les cérémonies de la religion familiale et, comme la consécration matérielle de sa haute dignité.

Mais le HUONG HOA, terre du culte, est inaliénable, tant qu'il conserve son affectation religieuse.

En An-Nam, la Famille est comme l'Etat : une monarchie absolue dont les privilèges sont basés sur la naissance :

L'ancêtre représente le droit divin.

Discussion

M. Kovalewsky signale l'importance du mémoire qu'on vient de lire pour l'histoire des origines et de l'évolution de la famille. Il indique les traits de ressemblance entre la famille annamite, celle des peaux-rouges de l'Amérique et

des indigènes de l'Australie, telles qu'elles ont été décrites par MM. Morgan et Fison. Le droit des enfants nés de concubines à partager la fortune avec les enfants légitimes rappelle celui des kavdassars ossétiens et prouve une fois de plus que la monogamie n'est pas dans les mœurs des peuples tant sauvages que barbares. Les historiens du droit ont tort par conséquent de mettre la famille et la gens romaine au berceau même de la société.

M. Deniker rappelle que dans les langues Sondanaise et Javanaise, parlées dans l'île de Java, il existe également un grand nombre de termes conventionnels, dont on se sert en adressant la parole à une personne différente par sa position sociale de celle qui parle. Ces termes varient suivant le rang qu'occupe le personnage auquel on parle. Tel nom ou pronom que l'on emploie en s'adressant à un pauvre n'est guère d'usage quand on parle à un marchand, un fonctionnaire, un prince, etc.

M. A. Viré fait une communication sur le quaternaire de la Kabylie. *(Le manuscrit n'a pas été remis.)*

L'un des Secrétaires : Dr Capitan.

610e SÉANCE. — 22 Novembre 1894

Présidence de M. Dareste

Correspondance

— Lettres de remerciements de MM. de Sémallé fils et A. Viré.

Communications du Bureau

M. le Secrétaire général annonce que, dans la dernière séance du Comité Central, ont été élus membres de ce comité MM. le Dr Raymond, A. Viré, le Dr Verneau et le Dr Papillault.

Il donne lecture des propositions faites par le Comité

Central à la Société pour le renouvellement annuel du Bureau et rappelle les articles du règlement concernant les élections.

Les propositions du Comité sont les suivantes :

Président :	MM. C. Issaurat.
Premier Vice-Président :	A. Lefèvre.
Deuxième Vice-Président :	Ollivier-Beauregard.
Secrétaire général adjoint :	Manouvrier.
Secrétaires des séances :	Raymond et Viré.
Conservat. des Collections :	A. de Mortillet, Hervé.
Trésorier :	Daveluy.
Archiviste-Bibliothécaire :	Zaborowski.
Commission de Publication :	Laborde, Salmon et Dareste.

Ouvrages offerts

M. de Baye offre à la société par l'intermédiaire de M. Lagneau un petit mémoire sur les antiquités Frankes trouvées en Bohême. Ce sont diverses fibules à rayons, des grains de collier polychrômes et autres objets analogues à ceux de notre époque mérowingienne.

Notre collègue croit devoir rapporter l'importation de ces objets archéologiques à des Franks ayant accompagné certain négociant de Sens, nommé Sams, qui, selon Frédégaire (Chronic. XLVIII), aurait été chez les Slaves Winides, aurait combattu et repoussé les Awares, et serait devenu Roi des Slaves.

Dupont (E.). — *Les phénomènes généraux des cavernes en terrains calcareux et la circulation souterraine des eaux dans la région Han-Rochefort* (Ext. des *Ann. de la Soc. belge de géol., paléont. et hydrol.*) in-8° 143 fig. et cart. Bruxelles 1890.

Pilling (J. C.) — *Bibliography of the Wakashan languages.* (Ext. de *Smithsonian institution, bureau of Etnology*) in-8° 72 pag. Washington 1894.

POLLARD (J. G.). — *The Pamunkey indians of Virginia.* (Ext. de *Smiths. institution, bureau of Ethnology)* in-8° 20 pag. Washington, 1894.

RECLUS (Elie). — *La formation des religions* (Ext. de *la Société nouvelle)* in-8° 12 pag. Bruxelles 1894.

THOMAS (CYRUS). — *The Maya year.* (Ext. de *Smiths. instit. bureau of Ethnology)* in-8° 64 pag. 1 pl. Washington 1894.

PÉRIODIQUES *(Articles à signaler)* :

Archives de médecine navale, n° 5, 1894. Dr Alix : Contribution à la géographie médicale : Djeddah, pèlerinages, choléra ; — Dr Davillé : Notes de médecine et d'hygiène sur les Nouvelles-Hébrides ; — Dr Marchoux : Notes ethnographiques sur Porto-Novo.

Bulletin de la Société de Géographie, 1894, 2e trim. — G. Delbrel : Notes sur le Tafilelt.

Revue mensuelle de l'Ecole d'Anthropologie, 15 nov. 1894. P. G. Mahoudeau : Les caractères humains des primates éocènes — Ch. Letourneau : L'esclavage dans le règne animal.

Revue de sciencias naturaes e sociaes, vol. III, n° 11 — Adolpho Coelho : Tradiçôes populares portuguezas.

Rep. of the Board of Regents of the Smihsonian institution 1892, H. Hales : Prehistoric new Mexican pottery ; — A. Wanner : Relics of an indian hunting ground, in York County ; — W. Rockhill : Explorations in Mongolia and Tibet.

Journal of the anthropological institute nov. 1894. — W. Reid : Exhibition and description of the Skull of a microcephalic Hindu : W. Smith : The teeth of Ten Sioux indians ; — A E. Crawley : Sexual taboo : a study in the relations of the sexes ; — Shamanism in Siberia and European Russia ; — Notes on the aborigines of Australia.

Mittheil. anthropologischen gesellschaft in Wien, B. XXIV, H. V. — J. Szombathy : Neue figural verzierte Gürtelbleche aus Krain ; — A. Weisbach : Die Oberœsterreicher; — E. Zuckerkandl : Zur craniologie der Nias-Insulaner.

Archiv. für anthropologie, B. XXIII, H. 1 u. 2. — A. Jacoby : Ueber das Erlœschen der Naturrvœlker des hohen Nordens ; — E. Schmidt : Die vorgeschichtliche Waelle und Wohnplaetze in den frænkischen gebietstheilen der Herzogthümer Sachsen-Meiningen und Coburg ; — W. Volz : Beitræge zur anthropologie der Südsee.

Objets offerts

Briquets russes

M. de Baye offre deux briquets qu'il a acquis aux environs de Kiew. Ils sont identiques à un briquet trouvé dans un tombeau mérien du gouvernement de Wladimir.

M. A. de Mortillet. — Ce silex ressemble à ceux qui viennent de Galicie. Quant au briquet la forme est la plus simple qui existe, on la trouve à l'époque mérowingienne et dans les tombes mériennes ; on la retrouvait également dans nos pays avant l'emploi des allumettes.

Photographies

M. Zaborowski. — Je n'ai que deux mots de présentation à dire. On se rappelle qu'un missionnaire de la Société M. le Dr Danjou a envoyé à la Société une très belle collection ethnographique relative aux Dahoméens. M. Danjou nous a donné aussi des photographies de ces objets (1). Mention doit en être faite dans un bulletin.

Au mois de juillet dernier M. Papillault nous a présenté la photographie d'un individu exhibé à Hambourg sous le nom de *sauvage du centre de l'Inde*. On peut utilement compléter cette indication qui ne permet guère d'apprécier l'intérêt de ce document. Je crois pouvoir affirmer qu'il

s'agit d'un *Toda*. Les Todas sont connus pour l'extrême pilosité de leur corps. Tous ceux qui ont vu des portraits de Todas auront la même impression que moi.

ÉLECTIONS.

Sur la proposition de MM. G. de Mortillet, A. de Mortillet, Letourneau, Dareste et Manouvrier, M. GUIDO-CORA, déjà membre correspondant étranger est nommé membre *associé étranger*.

Sont nommés membres titulaires :

M. ALEXANDRE STUER, directeur du comptoir géologique, présenté par MM. G. de Mortillet, Collin et A. de Mortillet.

M. LUCIEN FAUCOU, directeur du musée Carnavalet, présenté par MM. de G. Mortillet, Salmon et Sébillot.

M. G. PAUL BONCOUR, interne des hôpitaux, présenté par MM. R. Fauvelle, Letourneau et Manouvrier.

PRÉSENTATIONS

Mobilier funéraire d'une sépulture antique des environs de Kiew.

M. DE BAYE. — J'ai l'honneur de soumettre à la Société d'Anthropologie le mobilier funéraire d'une sépulture trouvée en Russie, à Kiew et que j'ai eu la bonne fortune de rapporter en France. Les objets qui le composent par leur réunion, leur origine et leur variété présentent, je crois, un grand intérêt. En voici l'énumération :

1° Deux fibules en bronze doré, ayant la forme de carapace de tortue.

2° Une paire de boucles d'oreilles en argent.

3° Une fibule aussi en argent.

4° Un collier, composé de grains en cornaline, en cristal de roche, en verre, en argent et en ambre.

5° Pendeloques suspendues jadis à ce collier, consistant

en une croix et deux monnaies semblables munies de bélières.

Or, ces monnaies byzantines peuvent dater la sépulture qui ne leur est pas de beaucoup postérieure.

Elles portent les noms de Romain Ier, de Constantin X, d'Etienne et de Constantin, elles ont été frappées entre les années 928 et 944. Nous sommes donc en présence d'un tombeau de femme remontant vraisemblablement à la seconde moitié du Xe siècle.

Les deux fibules en bronze doré sont assurément des bijoux importés de Scandinavie. Elles appartiennent à un type qui caractérise en Suède et en Danemark, la période des Vikings.

Actuellement on ne connait comme ayant été trouvées à Kiew que les deux broches en question et une troisième semblable, conservée au musée de l'Université de cette ville. Du reste, ce genre de parure ne se rencontre que dans les pays où les Normands ont pénétré. Sa présence à Kiew mérite d'être signalée pour la première fois, mais elle ne doit pas nous surprendre dans un milieu correspondant à l'époque où les chefs Varègues occupaient ce territoire et entrainaient à leur suite les Slaves dans des expéditions guerrières dirigées contre Byzance. La réunion dans la même tombe des fibules scandinaves et des monnaies byzantines s'explique fort bien. Les premières proviennent des conquérants du Nord, et les secondes sont des souvenirs de leurs invasions menaçantes dans l'empire grec.

Les boucles d'oreilles, la fibule en argent, les grains de collier en ambre, en cornaline, en verre, en argent et en cristal, enfin la petite croix munie d'une bélière, sont des parures qui se retrouvent parfois dans les Kourganes slaves, j'ajouterai : dans les Kourganes slaves de l'époque païenne. Ces derniers joyaux, les seuls d'origine locale, nous font penser que la défunte était originaire du pays où elle reposait.

Une telle sépulture, découverte sur cette colline où s'éta

blirent les Varègues Askold, Dir, puis Oleg et Igor, réunit comme vous le voyez des monuments archéologiques rappelant les trois influences ethniques, les trois grands moteurs qui devaient concourir à la formation de la Russie.

C'est pour la première fois depuis que je m'occupe de l'archéologie de la Russie, que je constate une aussi ancienne sépulture, fournissant un ensemble dont chaque partie constitue un document tout à la fois archéologique et historique. Il semble que les divers éléments de cette réunion soient un commentaire et une preuve archéologiques des événements historiques qui précédèrent l'introduction du christinianisme sur un point où, peu de temps après, devait s'élever la mère des villes russes.

Discussion

M. G. de Mortillet fait observer que les fibules sont scandinaves le reste du mobilier étant slave.

M. de Baye répond qu'en effet les Varègues ont pu apporter leur industrie scandinave et la mélanger avec des Slaves locaux.

Trois microcéphales vivants

Par M. Deniker

Il y a un mois j'ai eu l'honneur de communiquer à la Société une note de mon ami le Dr Apostolidès, professeur à la faculté des sciences d'Athènes, sur trois microcéphales qu'il a eu occasion de mesurer et d'observer (1). Ces microcéphales ont été amenés en France et depuis hier ils sont à Paris. J'ai pu les examiner à la hâte ce matin et je m'empresse de vous les présenter ; c'est pour la première fois qu'on les soumet à l'examen d'une société savante.

Ils sont nativs de Cériphos une des îles Cyclades (Grèce) ; leurs parents sont normalement constitués et n'ont à ce que

(1) Voir la note ci-après ;

l'on m'écrit, aucune tare héréditaire. Après avoir mis successivement au monde, les trois microcéphales, la mère a eu deux autres enfants qui sont tout à fait normaux et dont l'intelligence n'est pas au-dessous de la moyenne des enfants de leur âge élevés à la campagne. L'aîné des microcéphales, une fillette de 12 ans, a la taille de 1 mètre environ. Le garçon qui suit, âgé de 10 ans, a la même taille.

Ces deux sujets se ressemblent assez et sont complètement idiots. Les deux ont la tête presque également petite et conformée de la même façon. Je viens de calculer leurs indices céphaliques, et je le trouve presque identique pour les deux sujets : 76.42 pour la fillette, 76.92 pour le garçon. L'indice nasal est assez leptorrhinien chez les deux sujets : 57.5 et 68.15 respectivement. Le troisième garçon, qui n'a que huit ans se distingue par une taille plus élevée (80 centimètres) étant donné son âge, et par une tête plus grosse. Il est sous-brachycéphale (indice céphalique : 82.4) et leptorrhinien (indice nasal : 94.12). J'ai cru remarquer qu'en même temps il était un peu moins bête que les deux autres sujets.

D'une façon générale on peut dire que les facultés mentales de ces trois sujets vont en diminuant du plus jeune au plus âgé. J'ai pris la hauteur verticale (ou la projection si vous aimez mieux) du vertex au trou auditif : elle est de 80 millimètres chez la petite fille, et de 85 millimètres chez le garçon. J'ai voulu me rendre compte d'une façon approximative de la capacité crânienne de la jeune fille. Pour cela je me suis servi de la formule bien connue de Broca qui consiste à multiplier entre eux les trois diamètres de la tête et diviser la moitié du produit de cette multiplication par l'*indice cubique*, qui serait d'après les travaux de Manouvrier égale à 1,108 pour les crânes féminins. En supposant la hauteur verticale que j'ai prise, égale au diamètre basio bregmatique (ce qui est vrai à un demi-centimètre de variation dans chaque sens) et déduisant de 3 à 5 millimètres de chaque diamètre pour l'épaisseur des parties

molles j'arrive à une capacité de 350 à 390 centimètres cubes ; c'est une capacité qui rentre dans les chiffres obtenus, jusqu'à présent pour les crânes microcéphales. Comme vous pouvez le voir vous-mêmes, ces petits êtres sont instamment agités : ils vont et viennent en se trémoussant sur place, le corps penché en avant, les bras fléchis et ramenés contre la poitrine. Ils n'ont qu'une courbure à la colonne vertébrale ce qui leur donne, comme attitude, une ressemblance singulière avec les singes anthropoïdes. Ils tiennent les jambes écartées ; leurs pieds sont remarquablement plats. Ils ne fixent leur regard qu'un instant sur un sujet pour passer de suite à un autre. Je leur fais voir ma montre : Voyez comme la fillette, aussitôt après y avoir jeté un regard, se retourne brusquement pour continuer son mouvement perpétuel.

Le sens de l'ouïe paraît plus développé : la sonnette de notre président va les amuser beaucoup ; remarquez comme au premier coup de cette sonnette ils dressent tous l'oreille. Le plus jeune parvient même à comprendre, qu'en agitant la sonnette il peut produire le son : il rit chaque fois qu'il entend tinter la sonnette. Aucun de ces trois enfants ne parle ; ils émettent des sons inarticulés que l'on peut diviser, selon moi, en deux catégories : un cri plaintif, qui est le plus fréquent ; et une sorte de gloussement qui parait exprimer la joie, la satisfaction. J'ai entendu ce cri deux ou trois fois chez la petite fille quand je lui réchauffais les mains entre les miennes.

L'intelligence de ces pauvres êtres est réduite à tel point qu'ils ne reconnaissent même pas la personne préposée à leur donner la nourriture. On est obligé de les gaver ; ils ne peuvent eux-mêmes porter les aliments à leur bouche. De même ils ne connaissent point les soins de la proprete et satisfont leurs besoins naturels n'importe où, et sans prendre pour celà une posture spéciale. Les deux garçons sont hypospades ; quand à la petite fille elle n'offre aucune malformation dans ses organes génito-externes.

Je crois inutile de m'étendre d'avantage sur ces trois sujets ; je n'ai guère eu le temps de les étudier et d'ailleurs la question des causes de la microcéphalie est aujourd'hui à peu près connue. En effet, l'arrêt de développement du cerveau ou de certaines parties du cerveau, produit probablement par des causes mécaniques agissant pendant la vie intra-utérine, suffit pour expliquer toutes les modifications successives du crâne et du corps des microcéphales. Cette cause mécanique pourrait bien être une pression produite par les parois de l'utérus par suite de manque de liquide amniotique, comme c'est le cas pour les pieds-plats. Il se pourrait, comme me l'a fait observer avant la séance, mon ami le Dr Delage, professeur à la Sorbonne, que dans le cas présent la pression se soit exercée en même temps et sur les pieds et sur la tête; l'aplatissement des pieds chez nos microcéphales pourrait donner une certaine probabilité à cette supposition.

Notes de M. Apostolidès professeur de zoologie à l'Université d'Athènes.

Présentées par M. Deniker

Depuis une quinzaine de jours on exhibe à Athènes trois enfants provenant de l'île de Seriphos, une des Cyclades, sous le nom d'*Anthropopithèques*.

Ces enfants, d'après les racontars des exhibiteurs, sont nés d'une femme de cette île, qui, après naufrage, resta pendant des années sur une côte déserte d'Afrique où elle a mis au monde après conception avec un singe anthropoïde ces êtres bizarres. Ramenée dans son pays, par un navire passé là par hasard, elle se maria et donna naissance à deux enfants normaux à tous points.

Il est aisé de comprendre que toute cette histoire est inventée pour attirer les gens et ramasser de l'argent.

La vérité est que ces enfants sont nés à Seriphos de parents sains à première vue et ne présentant aucun signe particulier; le père cependant souffre d'une contracture à la main droite. Leur mère, après avoir mis au monde ces trois êtres mal formés, donna naissance à deux autres enfants normaux, intelligents, bien proportionnés. Sans entrer dans la discussion des causes qui ont agi pour produire le cas assez rare de trois naissances successives, d'êtres monstrueux, je me borne à donner quelques mesures prises sur ces derniers. Les mesures de la tête et de la face que je joins à cette notice montrent amplement que nous sommes en présence de trois *microcéphales* ayant tous les caractères de ces êtres frappés d'idiotie dans un moment de la vie intra-utérine qui empêcha le développement normal du cerveau et amena l'exiguïté du crâne, surtout du front, et donna à la figure entière l'aspect d'un singe, sauf l'intelligence et la vivacité qui caractérisent ce dernier animal. J'ajoute pour terminer que ces enfants ne peuvent prononcer, malgré leur âge assez avancé, un seul mot; ils poussent des cris plaintifs pareils à ceux des nouveaux-né; souvent ils se roulent par terre comme de véritables bêtes.

Extrait du tableau des mesures prises par M. Apostolidès.

I

Nom.....	Margarita	Nicolas	Antoine
Sexe.....	fille	garçon	garçon
Age...	12 ans	10 ans	8 ans
Taille.....	$0^m.95$	$0^m.80$	$0^m.80$
Diamètres de la tête..			
Antéro-post. max.....	123^{mm}	130	125
Transverse max.....	94	100	103
Frontal minimum....	76	85	84
Bizygomatique.....	83	83	77

Discussion

M. Manouvrier. — J'attire l'attention sur ce fait : que les microcéphales présentés, malgré leur agitation conti-

nuelle, dorment très peu. Leur gardien assure qu'ils ne dorment pas plus de deux heures.

Les courbures de la colonne vertébrale ne nous paraissent pas faire défaut ; il y a seulement attitude vicieuse. Quand les sujets se redressent et regardent en haut, les courbures se dessinent assez bien.

L'intelligence de ces monstres, comme l'a fait observer M. Apostolidès, est inférieure à celle des singes. Cela ne contredit pas la théorie d'un arrêt de développement cérébral à une phase humaine correspondante à la phase simienne. Mais il faut bien considérer que cette phase simienne chez l'homme ne saurait être une reproduction exacte. Les parties du cerveau qui sont restées à l'état embryonnaire nuisent à celles qui se sont plus ou moins développées, tandis que le singe utilise complètement le cerveau qu'il possède. On comprend donc que l'intelligence microcéphale ne corresponde à aucun stade phylogénique déterminé. Son cerveau est un appareil *manqué*, dont le fonctionnement est incomplet et incohérent. On sait, du reste, que l'examen histologique des cerveaux ainsi arrêtés révèle des altérations élémentaires.

Statuettes et Figurines anciennes

M. Capitan. — Au sujet de la communication de M. Letourneau sur 2 statues bretonnes dont la Vénus de Quinipily M. le Dr Capitan présente :

1° La photographie d'une figurine sculptée en ronde bosse sur un morceau de pierre, jadis trouvée dans un puits probablement gaulois à St-Pierre des Eglises près Chauvigny (Vienne) faisant actuellement partie de sa collection. Cette image extrêmement grossière, les jambes écartées avec organes génitaux femelles très accentués ne présente en elle-même le caractère d'aucune époque. Elle pourrait être aussi bien attribuée au Xe siècle, au Moyen Age qu'à l'époque gauloise.

2° Un croquis représentant une statue en granit figurant St-Sébastien et provenant d'une vieille église des environs d'Auray. Le travail est des plus grossiers, les cheveux crêpus, les jambes longues, la rigidité du mouvement général donnent à cette image un aspect oriental. Il serait absolument impossible de lui assigner une époque et une nationalité si on n'avait pas ce renseignement qu'elle provient d'une église bretonne du XIIIe siècle. Ce sont d'ailleurs là de simples indications générales qui comme pour l'autre figure, ne constituent que des présomptions.

Ces deux exemples sont simplement présentés pour montrer combien il est difficile parfois d'assigner une date ou une origine à un objet quelconque. Deux grands facteur, interviennent en effet dans l'exécution de tout objet d'art l'habileté de l'ouvrier et l'influence des traditions. Si l'ouvrier tailleur est un grossier tailleur d'image, s'il travaille d'après de très vieilles traditions il pourra exécuter même de nos jours des morceaux de sculpture ne différant presque pas de ceux qui étaient fabriqués par des tailleurs d'image du Moyen Age ou même plus anciens. Un exemple très caractéristique est celui de ces grossiers christs en bois avec ornements multiples rappelant absolument les vieux types italiens du Moyen Age et qui sont encore couramment exécutés en Suisse pour les fidèles locaux. M. Capitan en cite un spécimen provenant de Stalden près Zermatt (Suisse).

Communications

Dolmen de l'Etiau

par M. L. Bousrez

Le dolmen de l'Etiau, commune de Couture, Maine-et-Loire, dont il a été fait mention à la séance du 21 juin 1894 de la Société d'Anthropologie, est un monument qui mérite d'être signalé, non à cause de l'inscription que l'on a

pensé y voir, mais en raison de son genre de construction.

C'est un dolmen élevé sur des supports naturels, c'est-à-dire que les pierres qui soutiennent la table, sont des blocs naturellement en place, contre lesquels on a eu qu'à déblayer une excavation qui s'y trouvait et qui a été simplement recouverte d'une dalle de grès.

Le dolmen a été certainement abrité par un tumulus ainsi que le prouve la présence d'un vestibule dont il reste plusieurs pierres. Les dalles qui formaient cette entrée ont été taillées et apportées à la place qu'elles occupent. Pour utiliser les supports du dolmen les constructeurs ont sacrifié à l'habitude de l'orientation à l'Est et l'entrée de ce vestibule a été tournée exceptionnellement vers le nord-ouest, ce que je n'ai remarqué dans aucun des monuments mégalithiques de la région.

Une ouverture orientée au midi a été faite ou agrandie postérieurement à la construction. Le dolmen a été habité récemment, on a muré l'entrée du nord-ouest, celle qui correspondait avec le vestibule, et construit une cheminée dont le tuyau se voit extérieurement sur le côté droit de l'entrée actuelle.

L'inscription signalée me semble être simplement les traces ou hachures produites par un instrument en fer soit un outil de bûcheron soit un têtu de tailleur de pierres, cette dernière profession étant très commune dans toute cette contrée où le grès est exploité. En tous les cas elle ne peut être l'objet d'une sérieuse présomption si l'on considère que le dolmen, qui a été habité est loin d'être intact.

Un historien Saumurois, Bodin, dans une relation très ancienne déjà avait indiqué le dolmen de *Montsabert* comme contenant des signes qu'il prenait pour une inscription mais il faut reconnaître que sa description ne concorde pas du tout avec le dolmen de l'Etiau qui est effectivement situé près du château de Montsabert mais cependant assez loin pour ne pas mériter le nom de cette propriété,

Bodin dit en effet : « Il se compose actuellement de six « pierres dont cinq debout, plus une grande horizontale « servant de toit. Ces pierres forment une principale « chambre et un petit vestibule. A l'intérieur sur une pierre « *tournée au midi* on remarque certains caractères qui « présentent des traits verticaux gravés très profondément, « quelques-uns sont coupés obliquement par d'autres, tous « ayant, chaque, de *trois à cinq centimètres* de lon- « gueur. »

La différence entre le dolmen cité par Bodin et celui de l'Etiau consiste en ce que, 1° ce dernier n'a de pierres debout que celles du vestibule, les supports du dolmen sont des blocs irréguliers plus longs que haut, 2° la pierre support indiquée comme présentant des caractères est, dans le dolmen de l'Etiau, tournée intérieurement vers l'ouest, 3° enfin les lignes tracées ont 15 à 20 centimètres de long au lieu de 3 à 5 centimètres indiqués par Bodin.

La carte publiée par cet auteur est trop peu précise pour que l'on puisse s'en servir sur le terrain. Malgré cette difficulté on peut espérer que le véritable dolmen de Montsabert sera retrouvé et que l'inscription ne sera pas perdue (1).

N.-B. — Sur la photographie que je joins la lettre **A** désigne le vestibule ; la lettre **B**, l'ouverture pratiquée après coup ; la lettre **C**, la cheminée.

Le cerveau d'un Fuégien

Par L. Manouvrier.

Renseignements préliminaires. — Pour qu'il n'y ait aucun doute au sujet de la provenance de ce cerveau, je vais dire d'abord comment il m'est parvenu.

(1) Un dolmen qui a été démoli il y a quelques années existait dans le village même de Montsabert. Nous avons pu acquérir dans une récente excursion, la certitude de son existence et de sa destruction. C'est évidemment ce monument que Bodin a signalé comme contenant des signes gravés.

Il y a plusieurs années déjà, un médecin de Paris eut l'obligeance de me prévenir qu'il avait été appelé à donner ses soins à un jeune enfant faisant partie d'un groupe d'indigènes de la Terre de Feu qui attendait, dans un local situé aux Batignolles, l'autorisation d'être exhibé, et que cet enfant, atteint d'une broncho-pneumonie, venait de mourir. Le confrère me présenta au barnum auquel je demandai la permission de transporter le cadavre au laboratoire d'anthropologie. Je pus voir à loisir le père et la mère de l'enfant ainsi que leurs compagnons. Tous étaient arrivés directement de leur pays depuis quelques jours et se trouvaient provisoirement abrités dans un vaste hangar fermé où on leur avait fait du feu. Ils étaient tous à peu près nus, seulement revêtus chacun d'une peau, et ils se chauffaient tristement, en pensant sans doute au petit défunt qu'ils avaient enterré dans un coin du hangar sous un tas de houille. Le barnum me montra leurs arcs dont ils avaient enlevé les cordes en signe de deuil. Ayant eu l'occasion précédemment d'étudier un autre groupe de fuégiens au jardin zoologique d'acclimatation de Paris, je ne pouvais être induit en erreur sur l'origine de ceux-ci. Le barnum consentit très facilement à ce que je lui demandais, mais je dus faire des démarches et accomplir des formalités pendant une journée entière auprès des bureaux de la préfecture de police et des commissariats avant de pouvoir emporter le corps. Le barnum m'avait promis d'amener toute sa troupe au laboratoire et de l'y laisser à ma disposition autant que je le désirerais; mais la préfecture ayant fini par refuser le permis d'exhibition, il m'écrivit qu'il était obligé de partir sans plus tarder pour l'Angleterre.

Poids et état de conservation de l'encéphale. — L'enfant mort, du sexe masculin, pouvait avoir environ trois ans. Il était parfaitement conformé. Je procédai sans tarder, avec M. Chudzinski, à l'extraction de l'encéphale dont le poids était de 1,305 grammes. C'est un chiffre très élevé qui serait

exceptionnel pour l'âge de trois ans dans nos races européennes, mais qui pouvait être également exceptionnel chez un fuégien. Je dois dire, toutefois, que les dimensions du crâne chez les huit fuégiens adultes que j'ai mesurés étaient supérieures aux moyennes des diamètres céphaliques des parisiens.

Voici les chiffres (1) :

Diamètres (moyennes)	4 Hommes	4 Femmes
Antéro-part. Maximum.....	196.7	193.2
Transverse max.....	157.2	155.0
Oblique auriculo-bregmatique.	137.2	136.5

Il est vrai que les individus mesurés étaient très robustes et qu'il faut tenir compte de l'épaisseur probablement grande des parois crâniennes ainsi que de la saillie assez forte de la glabelle, enfin de l'exiguité des séries.

Quoi qu'il en soit, la race fuégienne paraît jusqu'ici être assez bien douée sous le rapport de la capacité crânienne, et il m'a paru qu'il en était ainsi des père et mère de l'enfant en question malheureusement soustraits aux observations précises que j'avais projetées.

L'encéphale a été conservé dans l'alcool à 90° où il s'est rétracté à un point assez gênant pour l'étude. Un séjour de plusieurs semaines dans l'eau, puis dans la glycérine n'a point modifié cet état. Le cerveau incomplètement dépouillé de ses membranes est resté très dur. Les circonvolutions n'ont aucune élasticité et sont restées très serrées les unes contre les autres. En même temps leur surface est devenue très friable, de sorte que toute tentative faite pour les écarter un peu ne réussit qu'à rendre les sillons plus difficilement visibles. Cela n'a point gêné l'étude de la disposition des plis cérébraux dans les lobes frontaux et pariéto-occipitaux, si ce n'est au point de vue de la profondeur des

(1) L. Manouvrier : *Sur les Fuégiens du jardin d'acclimatation.* (Bull. de la Soc. d'anthr. de Paris. 1881, p. 772).

sillons. L'exactitude des dessins ci-joints, exécutés au moyen du stéréographe de Broca, n'en a point souffert. Mais, pour les lobes temporaux, plus resserrés que les autres, j'ai eu lieu de craindre d'avoir altéré en quelques sillons et j'ai préféré, en conséquence, ne point publier les dessins de la face inférieure des hémisphères.

On sait d'ailleurs, que les sillons de la face inférieure du cerveau sont moins béants en général que ceux des faces supérieure et latérale. La cause de ce fait pourrait être leur disposition et leur moindre profondeur. Sans pouvoir rien affirmer, je crois devoir noter l'état particulier de resserrement et de dureté des circonvolutions du cerveau dont il s'agit, surtout parce que cet état pourrait être dû à une profondeur faible des sillons. Toutefois je n'ai pu constater rien d'anormal sous le rapport de la profondeur là où j'ai pu l'examiner.

Si réellement la profondeur des sillons était en général au-dessous de la moyenne, il y aurait à se demander si cela ne serait pas dû au très jeune âge du sujet.

La perte de poids de l'encéphale après un séjour de 3 ou 4 ans dans l'alcool a été de 620 grammes, c'est-à-dire des 476 millièmes du poids à l'état frais.

Après avoir laissé évaporer l'alcool à l'air libre pendant 24 heures, j'ai obtenu les chiffres suivants :

Hémisphère droit	287 gr.
— gauche	300
Cervelet	86
Bulbe et protubérance	42
Encéphale	685 gr.

Deux autres cerveaux de Fuégiens ont été décrits par le Dr Johannes Seitz, de Zurich (1). Ces deux cerveaux appartiennent à deux des Fuégiens que j'avais étudiés vivants, à Paris, à savoir : le « capitaine » et la « femme du capi-

(1) Seitz J. : *Zwei Feuerländer Gehirne.* (Zeitschrift für Ethnologie 1886.)

taine ». L'excellent mémoire du Dr Seitz est accompagné de très belles planches qui m'ont permis de faire quelques comparaisons.

Complication générale des plis cérébraux. — J'ai décrit il y a quelque temps (1) le cerveau d'un indigène des îles Marquises dont les circonvolutions présentaient un degré, de simplicité vraiment remarquable ; mais j'ai dû faire observer que cette simplicité extrême, constatée sur un seul cerveau de polynésien, pouvait être exceptionnelle et ne pouvait être considérée avec certitude comme un caractère ethnique. Bien qu'il s'agit d'un individu ayant exercé la profession de chauffeur à bord d'un navire français, cet individu pouvait être un inférieur dans sa race.

Ici, c'est un cas opposé qui se présente. Le cerveau de notre jeune fuégien, en effet, n'est nullement inférieur quant au degré de complication de ses plis, à la moyenne des européens. Ses différents lobes, considérés dans leur ensemble, atteignent un degré de complication au moins égal à notre moyenne ; et rien ne pourrait révéler *a priori* qu'il s'agit du cerveau d'un enfant appartenant à l'une des races réputées les plus inférieures de l'espèce humaine.

Je m'occuperai plus loin de l'interprétation de ce fait. Voici d'abord quelques notes descriptives concernant la morphologie extérieure. Les figures ci-jointes rendent superflus de plus amples détails.

FACE EXTERNE DES HÉMISPHÈRES.

Sur chacun des deux hémisphères, la *scissure de Rolando se prolonge jusqu'à la scissure de Sylvius.* La confluence de ces deux scissures est complète. C'est seulement dans la profondeur du confluent que les deux circonvolutions ascendantes se continuent l'une avec l'autre.

Cette particularité s'est rencontrée sur un hémisphère

(1) L. Manouvrier. *Le cerveau d'un indigène des îles Marquises*, (Association Française, 1892.)

de chacun des deux cerveaux de fuégiens étudiés par Seitz. Il est donc probable qu'elle est plus fréquente dans la race fuégienne que chez nous.

Sillon pré-Rolandique :

Sur l'hémisphère gauche, ce sillon est ininterrompu depuis le pied de F^1, au voisinage du bord sagittal, jusqu'au pied de F^3, au voisinage de la scissure de Sylvius.

On trouve le pied de F^2 caché dans sa profondeur.

Sur l'hémisphère gauche, le sillon pré-rolandique est interrompu comme d'ordinaire par F^1 et F^2, mais il n'est pas interrompu par le pied de F^3 qui est très profond, de sorte que le sillon pré-Rolandique, aussi bien que le sillon de Rolando, communique avec la scissure de Sylvius.

Convolutions frontales :

Sur l'hémisphère gauche, F^1 est peu large, mais F^2 est très large et compliquée.

Sur l'hémisphère droit, F^1 est plus large qu'à gauche ; F^2 est très développée, mais un peu moins qu'à gauche où F^1 est étroite.

Le développement de F^2 semblerait donc compenser ici, morphologiquement, celui de F^1. Cette compensation me paraît être fréquente ; mais il faut tenir compte, dans l'appréciation de la largeur de F^1, de sa portion interne souvent large quand la portion externe est étroite (1).

Circonvolution de Broca :

A gauche, le développement de F^3 ne paraît pas différer sensiblement de la moyenne des cerveaux européens: Il est donc plutôt médiocre, si ce n'est dans le sens vertical. Les diverses branches constituant le *pied* et le *cap* sont simples, mais longues.

A droite F^3 est moins développée qu'à gauche. D'abord le pied de la circonvolution est profond, comme on l'a vu plus haut ; puis le *cap* n'arrive pas jusqu'à la scissure de

(1) L. Manouvrier. *Etude sur le cerveau d'E. Véron et sur une formation fronto-limbique.* (Bull. de la soc. d'Anthr. de Paris, 1892.)

Sylvius, disposition évidemment en rapport avec l'exiguité des deux plis qui constituent cette portion.

Sur l'un et l'autre hémisphères, la branche de F^3 sous-

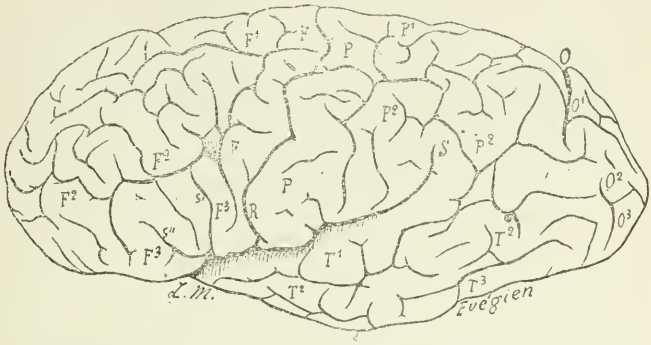

Fig. 1. Hémisphère gauche. Face externe.

jacente au cap est peu développée et fuit immédiatement sur la face orbitaire du lobe frontal.

Il n'y a pas d'anastomoses entre F^3 et F^2 jusqu'à la portion orbitaire.

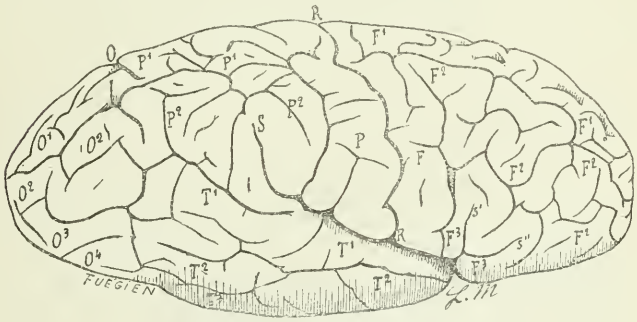

Fig. 2. Hémisphère droit. Face externe.

En somme la troisième frontale de notre fuégien semble être moins développée que les deux autres. Dans son ensemble, et même sur l'hémisphère gauche, elle est d'une façon absolue, médiocrement développée.

Il en était de même sur les deux cerveaux fuégiens décrits par Seitz.

Les dessins représentant la face orbitaire des lobes frontaux ont été exécutés lorsque le cerveau était momifié

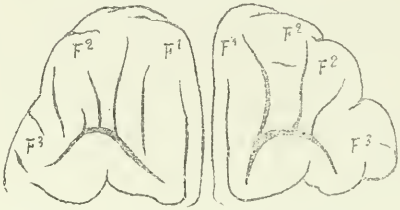

Fig. 3. Face orbitaire des lobes frontaux.

et sans l'aide de stéréographe. Ils ne présentent donc pas une aussi grande garantie d'exactitude que les autres.

Frontale et pariétale ascendantes :

Ces deux circonvolutions sont étroites à leur partie supérieure, surtout sur l'hémisphère droit.

Pariétales : Ordinaires.

Scissure occipitale : interrompue régulièrement par les deux plis de passage pariéto-occipitaux sur les deux hémisphères.

Lobe temporal : T^1 est mince à sa partie antérieure sur les deux hémisphères.

Face interne dez hémisphères.

Hémisphère gauche :

F^1 longue et double.

Lobule ovalaire petit.

Lobule quadrilatère grand et très plissé.

La scissure calcarine communique avec la scissure occipitale par l'intermédiaire d'un petit sillon sans lequel il n'y aurait point contact entre les deux scissures. Mais, en fait, leur confluence existe parfaitement.

La scissure occipitale se continue avec la portion postérieure de la scissure limbique sous-pariétale.

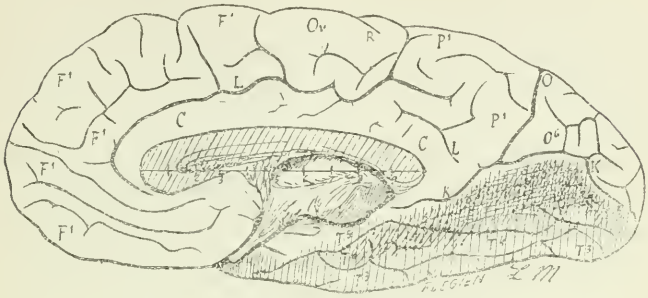

Fig. 4. Hémisphère droit. Face interne.

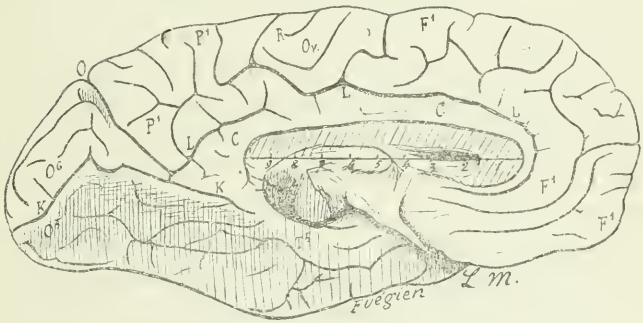

Fig. 5. Hémisphère gauche. Face interne.

Hémisphère droit :

F^1 double.

Lobule ovalaire petit, mais plus grand qu'à gauche.

Lobule quadrilatère très grand comme sur l'hémisphère gauche, mais moins plissé.

Sur l'un et l'autre hémisphères le bord supérieur de la circonvolution de l'hippocampe présente *l'incisure limbique* de Broca.

La circonvolution du corps calleux est sillonnée dans sa moitié postérieure par quelques incisures peu profondes et par quelques ramuscules de la scissure sous-frontale, mais il n'y a point de sillon sous-frontal intra-limbique.

On peut noter, sur l'hémisphère gauche, l'étroitesse de la circonvolution limbique à sa partie antérieure. Cette étroitesse coïncide avec une grande largeur de la circonvolution frontale interne, conformément à la règle générale sur laquelle j'ai attiré l'attention dans un autre travail (1).

En examinant à ce point de vue les planches du mémoire de Seitz, je constate également l'absence de sillon sous-frontal intra-limbique sur les deux hémisphères de l'un des cerveaux et sur l'hémisphère gauche de l'autre cerveau. Sur ces trois hémisphères la circonvolution frontale interne est plus ou moins divisée par des sillons secondaires ou des incisures. Mais, sur l'hémisphère droit du second cerveau la circonvolution du corps calleux est divisée dans presque toute sa portion antérieure par un long sillon presque rectiligne qui part de la scissure sous-frontale au niveau du lobule ovalaire et aboutit près de l'extrémité antérieure du corps calleux. Ce sillon intra-limbique serait peu profond d'après le dessin de Seitz.

Il est remarquable que sa présence coïncide, conformément à la règle que j'ai indiquée dans mon mémoire sur ce sujet, avec une faible largeur et une simplicité relatives de la circonvolution frontale interne. Sur l'hémisphère en question, cette simplicité est extrême. F^1 est d'ailleurs très simple dans son ensemble sur 3 des hémisphères étudiés par Seitz.

En somme, les diverses particularités notées ci-dessus sont de celles que l'on trouve parfois sur des cerveaux européens. La disposition du sillon et des plis cérébraux est d'ailleurs si variable dans les détails, suivant les individus, et d'autre part la signification de presque tous ces détails nous en est si inconnue que nous sommes obligé de nous en tenir à une description pure et sommaire. Il serait

(1) *Op. cit. et Nouvelle étude sur le sillon sous-frontal intra-limbique et sur la fusion du lobe du corps calleux avec les lobes adjacents.* (Bull. soc. d'Anthr. 1892).

téméraire de considérer tel ou tel des caractères notés ci-dessus comme ayant une valeur ethnique.

Le cerveau décrit ci-dessus et les deux autres cerveaux de fuégiens décrits par Seitz diffèrent entre eux autant que trois cerveaux européens pris au hasard. C'est à peine si l'on peut dire que trois cerveaux européens quelconques pris au hasard présenteraient moins de particularités différentielles que n'en possèdent, par rapport à la moyenne européenne d'ailleurs vaguement connue, les trois cerveaux fuégiens que nous connaissons.

MESURES DIVERSES.

Pour compléter la description qui précède, j'ai cherché à mesurer, comme dans plusieurs études antérieures, un certain nombre de dimensions qui m'ont paru propres à indiquer le degré de développement atteint par les différentes portions du cerveau.

Je n'ai pas eu encore le loisir de comparer ces dimensions sur un grand nombre de cerveaux ; mais je compte pouvoir le faire bientôt. En attendant, j'ajouterai les résultats concernant notre fuégien à ceux que j'ai obtenus en mesurant le cerveau d'un polynésien et le cerveau d'un français incontestablement distingué, Eugène Véron.

Fuégien	H. droit	H. gauche
—	—	—
A. Longueur totale	156 mm	155 mm
A'. Largeur maximum	59	59
B. Longueur du corps calleux	72	72
C. Longueur pré-calleuse	29	27
D. Longueur rétro-calleuse	55	56

Bien qu'il s'agisse de mesures prises sur le cerveau momifié, l'altération des rapports n'est pas telle que ceux-ci ne puissent être utilement comparés sur des cerveaux mesurés dans des conditions à peu près semblables.

Voici ces rapports rapprochés de ceux qui concernent le cerveau du Polynésien et le cerveau de Véron.

Rapports (A = 100)	Fuégien	Polynésien	E. Véron
(1) A' + A'' =	75.6	87.7	80.1
B =	46.2	44.2	46.4
C =	17.9	18.7	19.2
D =	35.6	36.6	34.6

La portion pré-calleuse ou frontale est relativement plus longue, mais pas beaucoup, sur le cerveau de Véron. La portion rétro-calleuse ou pariéto-occipitale est au contraire relativement plus courte chez Véron. Ces deux caractères, selon les idées régnantes, attribueraient donc au cerveau de Véron un rang supérieur.

Voici maintenant les mesures prises sur le bord sagittal des hémisphères et indiquant autant que possible le développement en longueur des différentes régions.

Courbe sagittale (Fuégien)	H. droit	H. gauche
a. De l'extrémité post. du sillon olfactif à la terminaison inférieure du 1er sillon frontal	55 mm	62 mm
b. De ce dernier point à la rencontre du sillon pré-rolandique	103	86
c. Du sillon pré-rolandique à la scissure sous-frontale	29	30
d. Longueur du lobule quadrilatère	33	44
e. De la scissure occipitale au pôle occipital	51	45
T. Total de la courbe médiane	271	267

	H. droit	H. gauche
T = 100. — *a* =	20.3	23.2
b =	38.0	32.1
c =	10.7	11.2
d =	12.1	16.4
e =	18.8	16.8

(1) Ce rapport représente simplement l'indice « céphalique » du cerveau. C'est le plus sujet aux altérations posthumes.

Pour comparer entre eux les trois cerveaux nous prendrons seulement les moyennes *droite + gauche :*

	Fuégien	Polynésien	E. Véron
T = 100. — *a* =	21.7	17.5	21.9
b =	35.0	43.2	35.2
c =	10.9	13.5	11.6
d =	14.2	8.2	12.9
e =	17.8	17.3	18.0

Le résultat de ces comparaisons n'est certes pas conforme à ce qu'on aurait pu attendre.

Passons à la comparaison de mesures dans le sens de la largeur et dans le sens de la longueur, à la base du lobe frontal.

	H. droit	H. gauche
i. — Largeur frontale, du bord sagittal inférieur du lobe frontal au milieu du pli postérieur de F^3.....	50 mm	45 mm
o. — Largeur maxima de l'hémisphère.....	56	55
F. — Longueur, depuis le bord sagittal antérieur jusqu'au sillon pré-rolandique au niveau du milieu du pied de F^3....	63	67
P. — De ce dernier point au pôle occipital...	120	123
Rapports :		
o = 100. *i* =.....	89.2	82.0
P = 100. *F* =.....	52.5	54.4

Comparaison des rapports des trois cerveaux

Moyennes entre les 2 hémisphères :	Fuégien	Polynésien	Véron
o = 100. *i* =.....	85.6	80.3	81.9
P = 100. *F* =.....	53.4	51.1	54.9
o = 100. *F* =.....	117	109	118

La ligne F qui mesure l'étendue de la convexité du lobe frontal à sa base est donc un peu plus grande relativement à la largeur maxima du cerveau chez Véron.

Mais cette supériorité, très faible par rapport au cerveau fuégien, serait encore très insuffisante pour satisfaire nos idées sur la prééminence du lobe frontal. Il est vrai que les essais comparatifs qui précèdent sont imparfaits sous

plusieurs rapports et j'ai en vue divers perfectionnements de ce moyen d'investigation.

Il y a lieu, d'autre part, de se demander si les comparaisons de ce genre ne sont pas viciées plus ou moins considérablement lorsqu'on compare entre elles des dimensions mesurées sur des cerveaux rétractés dans des conditions différentes. J'ai fait à ce sujet un essai expérimental sur le cerveau fuégien. Après l'avoir laissé sécher et se rétracter jusqu'à ce que ses dimensions absolues fussent très réduites j'ai mesuré de nouveau ses dimensions en conservant les mêmes points de repère.

Voici un tableau comparatif de plusieurs mesures prises à l'état sec avec les mesures prises sur le cerveau sortant de l'alcool.

Dimensions absolues du cerveau desséché			*Précédemment*	
	H droit	H gauche	H. droit	H. gauche
	—	—	—	—
A	123	122 mm	156	155 mm
A'	47	46	59	59
B	57	56	72	72
C	23	20	29	27
D	42	46	55	56
a	43	47	55	62
b	76	65	103	86
c	21	22	29	30
d	24	30	33	44
e	36	33	51	45
T	206	197	271	267

Rapports (Moyennes des 2 hémisphères)

	Cerveau desséché	*Précédemment*
	—	—
$A = 100.\ 2A' =$	75.8	75.6
$B =$	46.1	46.2
$C =$	17.5	17.9
$D =$	35.9	35.6
$T = 100.\ a =$	22.6	21.7
$b =$	35.5	35.0
$c =$	10.8	10.9
$d =$	13.6	14.3
$e =$	17.3	17.8

On voit que, malgré la réduction de volume très considérable subie par le cerveau, les rapports entre les dimensions des diverses parties n'ont pas varié sensiblement par le fait de la dessication. Les changements n'affectent guère que le chiffre des millièmes.

Encore ces changements seraient-ils peut-être imputables, au moins en grande partie, à l'incertitude des mesures, celles-ci ne pouvant guère être prises qu'avec une approximation de un à plusieurs millimètres.

Ce résultat n'est pas sans importance, *car il montre la possibilité de comparer les dimensions mesurées sur des cerveaux à des états très divers de macération et de dessication.*

Les rapports pondérals peuvent être au contraire notablement altérés par la dessication. Voici les poids des différentes parties de l'encéphale lors de leur sortie de l'alcool comparés au poids des mêmes parties après dessication ou momification.

Encéphale		Macéré	Momifié
Hémisphère droit...	*D.*	287 gr.	119 gr.
— gauche.	*G.*	300	120
Cervelet.....	*C.*	86	27
Bulbe + Protub...	*M.*	12	5
	T.	685	271
Rapports :			
T. = 100. — *D.* =		41.9	44.2
G. =		43.8	43.9
C. =		12.5	9.9
M. =		1.7	1.7
		99.9	99.8

Le poids total ayant seul été mesuré à l'état frais, il me paraît inutile de comparer les rapports ci-dessus aux moyennes des européens.

Interprétation.

Le fait le plus important qui me paraît ressortir de la description précédente, c'est que le cerveau fuégien peut atteindre le poids, le degré de complication, et une forme

générale qui ne le cèdent pas à la moyenne des cerveaux de race blanche.

En ce qui concerne la forme générale, toutefois, le jeune âge de notre sujet impose une réserve. On sait que, par le fait d'un incomplet développement de certaines parties du cerveau plus particulièrement dépendantes de la masse du corps, l'enfant présente ordinairement certains caractères morphologiques cérébraux et crâniens qui, dans les comparaisons entre individus adultes et de même taille, indiquent une supériorité évolutive. Il se pourrait que, dans la croissance ultérieure du cerveau de notre jeune fuégien, un agrandissement relativement considérable des parties les plus influencées par la taille eût modifié notablement la forme générale.

Il se peut aussi que le cerveau de notre jeune fuégien représente, pour sa race, un degré de développement supérieur, de même que le cerveau polynésien que j'ai décrit pouvait être au contraire inférieur par rapport à la moyenne de sa race. Les deux cerveaux fuégiens décrits par Seitz me semblent être, l'un d'eux surtout, assez inférieurs morphologiquement à celui du jeune enfant ici décrit. Il faut considérer que l'examen de trois cerveaux fuégiens seulement ne constitue pas une statistique propre à nous édifier sur l'ensemble d'une race. Cet examen rend seulement probable une infériorité sensible, en moyenne, du cerveau fuégien sur le cerveau européen.

Le fait qu'un cerveau fuégien peut atteindre un degré de développement pondéral et morphologique équivalent à la moyenne européenne n'a rien d'étonnant à mon avis et ne me paraît pas porter atteinte à la valeur physiologique que nous attachons à l'étude du poids cérébral, de la forme générale et du degré de complication des circonvolutions.

La *moyenne* intellectuelle des européens et la *moyenne* cérébrale ne sont pas si élevées absolument qu'on doive s'étonner de voir ces moyennes atteintes par un sauvage relativement bien doué pour sa race.

Anatomiquement, nous savons en effet que les moyennes représentent des état très inférieurs chez nous, comparativement aux états constatés sur un assez grand nombre d'individus supérieurs.

Physiologiquement, il n'y a pas lieu de considérer la vie sauvage des chasseurs et pêcheurs fuégiens comme exigeant un fonctionnement cérébral moins compliqué que celui de la plupart des européens. Aussi bien que nos paysans et ouvriers incultes, les fuégiens savent exécuter des travaux difficiles pour subvenir à leur existence ; ils savent exprimer leurs idées dans une langue assez riche. Ils ne comptent que jusqu'à 3, mais il ne faudrait pas s'imaginer pour cela que leur notion de nombre est limitée à la distinction entre 1, 2 et 3.

Il y a chez eux comme chez nous des rapports sociaux et l'on peut se demander si l'adaptation sociale, dans les tribus sauvages, n'est pas plus difficile que dans nos villes et villages policés. La protection de l'individu contre ses semblables par les lois et la police ne sont pas sans nous éviter bien des embarras. La division du travail nous met à même de produire plus et mieux, collectivement, mais doit être plutôt une condition défavorable au développement individuel de l'ensemble de nos facultés.

On a une tendance trop grande, dans l'appréciation de sa valeur personnelle, à y ajouter la valeur de tout ce qu'a produit autour de soi la civilisation, bien qu'on n'y ait pas contribué, la plupart du temps, dans une mesure dépassant les moyens du premier fuégien venu. Un français ou un anglais d'intelligence moyenne s'énorgueillit bien facilement des progrès de la science, de l'industrie ou de l'art, encore qu'il ne soit ni savant ni inventeur, ni artiste en quoi que ce soit. Revêtu d'habits qu'il n'a point faits, pourvu d'armes et d'outils qu'il ne saurait fabriquer, il méprise le fuégien grelottant dans sa pirogue et se servant d'un couteau de pierre taillée.

Mais le fuégien utilise l'arme, l'outil, le vêtement faits

par lui-même ; il mange le gibier qu'il a tué, le poisson qu'il a pris. Les langues européennes sont plus parfaites que la langue fuégienne, mais nos paysans et ouvriers de moyenne intelligence et de moyenne culture savent manier la langue de leur pays à peine suffisamment pour exprimer les idées les plus simples. La religion, pour eux, se réduit à quelques dogmes et superstitions que le plus infime sauvage n'aurait pas beaucoup de peine à s'approprier. Les fuégiens aussi ont des légendes, des traditions et savent inventer des contes. Ils ont des sorciers, croient aux esprits malins et bons, racontent un déluge etc. (1).

Hyades, Bridges et d'autres observateurs ont reconnu la capacité des fuégiens à s'instruire, bien que les conditions dans lesquelles on a cherché à les civiliser aient été manifestement très mauvaises. L'agriculture, l'industrie et le commerce à la Terre de Feu n'ont pu acquérir, malgré les efforts des missionnaires anglais, qu'un développement très limité, surtout en raison des ressources misérables du pays.

Diverses raisons autorisent à considérer la plupart des races sauvages comme moins bien douées cérébralement que la plupart des races blanches. Mais si ce jugement est motivé en ce qui concerne les moyennes, il ne s'ensuit pas que, dans une race vivant à l'état sauvage, certains individus ne puissent être aussi bien et même mieux doués qu'un européen d'intelligence moyenne. On a vu des nègres élevés et instruits en Europe ou en Amérique y faire très bonne figure. Si des sauvages peuvent être facilement mis au courant de notre numération, de notre arithmétique, etc., c'est que l'état arriéré des connaissances de leurs parents n'impliquait pas une infériorité cérébrale adéquate à l'infériorité de ces connaissances. C'est ainsi,

(1) Voir Hyades : *Contribution à l'ethnographie fuégienne* Bull. Soc. d'Anthr. 1884), et Bridges : *Mœurs et coutumes des Fuégiens*, (ibidem).

d'ailleurs, que nous voyons assez souvent se produire, chez nous, dans des familles de paysans ou d'ouvriers, des hommes capables de manifester, grâce à l'instruction et à des circonstances favorables, des qualités intellectuelles supérieures. Celles-ci devaient exister, au moins à l'état divisé, chez les parents et se traduire sous quelque forme plus modeste.

Wallace objectait à la théorie transformiste l'existence, chez le sauvage, d'une main, d'un cerveau anatomiquement semblables à ceux de l'homme civilisé, comme en vue de besoins futurs. J'ai répondu à cette objection considérée par de Quatrefages comme irréfutable. Mais le fait en lui-même n'en reste pas moins fait important. Très inférieurs peuvent être les produits du cerveau d'un fuégien comme de la main d'un terrassier ; mais cette même main et ce même cerveau n'ont exécuté leurs œuvres qu'au moyen d'aptitudes utilisables de façons très diverses et applicables à des œuvres très supérieures. Des conditions extérieures appropriées suffisent pour mettre en valeur d'une façon nouvelle des aptitudes jusqu'alors expliquées à des actes relativement grossiers. La main d'un homme qui vient d'apprendre à écrire n'a pas eu besoin de se transformer anatomiquement. C'est avec les aptitudes cérébrales reçues de ses ancêtres qu'un jeune nègre apprend l'anglais ou l'arithmétique.

Je me suis occupé ailleurs de cette question (1).

D'un autre côté, que fût devenu un petit Darwin, par exemple, mis en nourrice et abandonné dans une famille de Fuégiens ? Nous n'en savons rien ; mais j'accepterais volontiers l'hypothèse qu'il eût excellé dans l'art de tailler des pointes de flèches dans des tessons de bouteilles ou qu'il eût pu ajouter un chapitre à la cosmogonie fuégienne, ou encore qu'il eût exercé avec distinction la profession de sorcier.

(1) *Les Aptitudes et les Actes*. (Bull. Soc. d'Anthr. 1890 et Revue scientifique 1891).

Je bornerai là pour le moment ces considérations. Elles suffiront je l'espère, pour que l'on ne soit pas tenté d'établir sur le degré moyen de complication du cerveau fuégien décrit ci-dessus et sur le résultat des comparaisons que j'ai tenté de faire au sujet de sa forme générale, le défaut de signification physiologique de la morphologie cérébrale. Au point de vue physiologique, je le répète, nous ne savons pas quelle était la valeur du cerveau fuégien en question, et il est parfaitement possible que cette valeur égalât ou même dépassât la valeur moyenne des cerveaux européens.

Au point de vue de la technique morphologique, il faut considérer que nos moyens actuels d'étude comparative sont encore très imparfaits.

Je rappelle enfin la réserve faite plus haut à propos du jeune âge du sujet.

L'un des Secrétaires : Ed. Cuyer.

611e SÉANCE. — 6 Décembre 1894

Présidence de M. Dareste

Correspondance

Lettre annonçant le décès de M. Lucien Faucou, conservateur du musée Carnavalet, récemment élu membre titulaire.

M. le Président exprime les vifs regrets de la Société.

OUVRAGES OFFERTS :

Acy (E. d'). — *De l'âge des sépultures des grottes de Baoussé-Roussé.* (Ext. de la *Rev. des questions scient.*), in-8 42 pages. Bruxelles, 1894.

Capus (G.). — *Les migrations ethniques en Asie centrale au point de vue géographique.* (Ext. de l'*Anthropologie*), in-8, 53 pages. Paris, 1894.

Collignon (Dr R.). — *Anthropologie du Calvados et de la région environnante*, in-8, 30 pages, 1894.

Brinton (D. G.). — *On certain morphologie traits of American languages*. (Ext. de *American antiquarian)*, in-8, 8 pages. Chicago, 1894.

— *On the physiological correlations of certain linguistic radicals*. (Ext. de *Am. oriental Society's proceed.)*. in-8, 2 pages, 1894.

— *Variations in the human skeleton and their causes*. (Ext. de *The American anthropologist)*, in-8, 14 pages, Washington, 1894.

Ellenberger (W.) et Baum (H.). — *Anatomie descriptive et topographique du chien* (traduit de l'allemand par J. Deniker), Paris, 1894, 1 vol, in-8 de 650 pages, avec 200 figures dans le texte et 37 planches lithographiées. (Reinwald et Cie éditeurs).

En offrant à la société cet ouvrage de la part des éditeurs, M. Deniker dit que le travail des professeurs allemands comble une lacune signalée plusieurs fois par les savants. En effet, on possédait depuis longtemps des monographies anatomiques du lapin et de la grenouille, sujets qui servent le plus souvent aux expériences biologiques, on avait consacré des volumes à l'anatomie du cheval et du bœuf, mais il n'existait aucun travail d'ensemble sur l'organisation du chien, à la fois animal domestique et un des sujets auxquels on a constamment recours dans les études de physiologie et de médecine expérimentale.

M. Deniker a cru faire œuvre utile en traduisant ce volume appelé à rendre service non seulement aux physiologistes, et aux vétérinaires, mais encore aux anthropologistes ; par exemple quand il s'agit de déterminer les ossements des animaux des temps préhistoriques ou comparer les particularités anatomiques chez l'homme et chez les autres mammifères.

Lalayantz (E.). — *Les parfums de la province de Djavachque* (en Arménien). in-8. 72 pages. Tiflis, 1892.

MORTILLET (G. de). — *Lettre au professeur J. Ranke à propos de photographies de face, de profil et de dos, représentant des sujets nus* (in *Archiv fur anthropologie*), in 4, 2 pages. Brunswick, 1894.

— *Classification palethnologique du prof. G. de Mortillet*, 1894-95. 1 feuille in-plano.

G. DE MORTILLET. — J'ai l'honneur de présenter à la Société et de distribuer aux membres présents à la séance, un nouveau tirage du *Tableau* de ma classification mis au courant des observations et découvertes actuelles.

J'y ai maintenu l'*acheuléen* de M. d'Ault du Mesnil et le *campignyen* de M. Philippe Salmon, que j'avais précédemment adoptés, et j'y ai introduit deux coupes nouvelles le *tourassien* et le *beuvraysien*.

M. d'Ault du Mesnil a repris Saint-Acheul, faubourg d'Abbeville, comme type d'une division intermédiaire entre le chelléen et le moustérien. A elles trois, ces époques embrassent tout le quaternaire inférieur et moyen. C'est un laps de temps fort considérable. Infiniment plus long que le quaternaire supérieur qui pourtant est divisé en deux, le solutréen et le magdalénien. La division intermédiaire du quaternaire inférieur et moyen proposé par M. d'Ault, me parait donc très heureuse et très utile. Elle est, à mon point de vue, nettement tranchée du chelléen par la faune. En effet, à l'*Elephas antiquus* et au *Rhinoceros Merkii* caractéristiques du quaternaire inférieur, succèdent l'*E. primigenius* ou mammouth du quaternaire moyen et supérieur et le *Rhinoceros tichorhinus* spécial au quaternaire moyen.

Le début de l'acheuléen marque donc le passage de la faune chaude à la faune froide. Le renne, *Tarandus rangifer* qui fait son apparition avec le moustérien sert aussi à séparer cette dernière époque de l'acheuléen. Mais ces deux époques sont encore bien plus tranchées sous le rapport industriel.

L'instrument en pierre taillé sur les deux faces désigné sous le nom de coup de poing, disparait avec la fin de l'a-

cheuléen. D'autre part les instruments taillés sur une seule face, pointes et racloirs, se développent largement dans le moustérien.

Le seul reproche à adresser à l'acheuléen c'est d'être caractérisé, au point de vue industriel, par le coup de poing tout comme l'époque précédente le chelléen. Dans l'origine de la civilisation, dans l'origine de l'industrie, les progrès sont fort lents et peu sensibles. C'est pour cela que le coup de poing se maintient si longtemps. Pourtant il progresse peu à peu, et avec de l'habitude il est facile, dans leur ensemble, de distinguer les coups de poings chelléens des acheuléens.

Les premiers sont plus rudimentaires, plus mal façonnés, taillés à plus larges éclats, leur volume est plus considérable.

Les coups de poing acheuléens au contraire, sont plus finis, façonnés avec beaucoup plus de soin, taillés à petites facettes, ont un volume moindre et finissent même par acquérir des formes mignonnes et élégantes. Il y a donc une différence très appréciable, très nette, très positive entre les coups de poing chelléens et les coups de poing acheuléens. Enfin on peut dire que le chelléen est caractérisé par l'emploi général du coup de poing et l'acheuléen par le dédoublement de cet instrument primitif qui se joint peu à peu, en s'amoindrissant, aux formes moustériennes.

De son côté M. Philippe Salmon a fait de sérieuses recherches pour subdiviser le robenhausien qui a lui tout seul absorbait tout le néolithique. Il est arrivé à faire une coupure qui me paraît fort heureuse, et que j'adopte avec plaisir, le campignyen. Il est caractérisé surtout par les gros tranchets en silex. Seulement je modifie légèrement l'orthographe du mot. M. Salmon écrit campignien avec un i. Je remplace l'i par un y pour deux motifs. Le premier parce que la station de la Seine-Inférieure, qui sert de type à l'époque, est Campigny qui se termine par un y.

Il est tout naturel que son dérivé Campignyen en ait un aussi. La seconde raison plus importante est que campignien par un i a donné lieu à une confusion. Certaines personnes ont fait venir ce mot de Campine, nom d'une circonscription de Belgique qui n'a rien de commun avec l'époque campignyenne.

En proposant le campignyen, M. Salmon a un peu réduit l'hiatus qui existait entre le paléolithique et le néolithique. C'est un véritable service qu'il a rendu à la science. Mais cet hiatus ne se trouvait pas complètement comblé. C'est à le faire entièrement disparaître qu'ont tendu tous mes efforts. Grâce à des fouilles récentes que j'ai comparées à des fouilles plus anciennes, j'ai pu atteindre ce but et établir une coupure nouvelle bien définie, avec caractères distinctifs, qui relie certainement le paléolithique au néolithique.

Je lui ai donné le nom de tourassienne.

La Tourasse est une grotte de la commune de Saint-Martory (Haute-Garonne). Cette grotte, fouillée par MM. Chamaison et Darbas, comme faune a donnée abondamment du cerf. Le renne a disparu. Comme silex, l'industrie est grossière ; il y a évidemment dégénérescence dans la taille de la pierre. Comme instruments en os, le plus caractéristique est une pointe de harpon, longue et plate, à fortes barbelures latérales, à base en losange, habituellement percée d'un trou. Cette pointe de harpon type de l'époque, se retrouve dans le néolithique. Les palafittes suisses robenhausiennes en ont fourni plusieurs exemplaires. Nous sommes bien là dans une station intermédiaire entre le paléolithique et le néolithique. La faune se rapporte à notre faune actuelle. Les silex taillés sont bien des silex magdaléniens mais un peu dégénérés. Enfin le harpon plat en corne de cerf relie nettement le quaternaire à l'actuel. On en a recueilli dans la Dordogne au sommet des stations les mieux caractérisées du magdalénien, à Laugerie-Basse et même à la Madeleine.

D'autre part, nous pouvons le citer, des palafittes néolithiques de Concise et de Moossedorf. Ces considérations suffisent pour bien établir que c'est l'époque de passage.

La grotte de La Tourasse a donné une dizaine de ces harpons. M. Edouard Piette, au Mas d'Azil (Ariège), avait déjà exploré sur la rive gauche du torrent, un gisement tout à fait analogue à celui de La Tourasse, occupant la partie supérieure des dépôts paléolithiques de cette localité. Il y a recueilli de nombreux harpons plats en corne de cerf. On en a signalé encore dans la grotte de Reilhac (Lot), dans celle de Lortet (Hautes-Pyrénées), dans celle de Gourdan (Haute-Garonne), dans les grottes de Massat et de La Vache près Tarascon (Ariège). On peut aussi citer des gisements tourassiens dans le Doubs et dans le Jura Bernois (Suisse). Ces derniers sont les stations de Bellerive et du moulin de Liesberg.

Moins importante, mais pourtant très utile, est la seconde coupe que je viens d'établir dans mon nouveau *Tableau* de classification, le beuvraysien. Elle sert de passage ou si l'on aime mieux, de liaison entre ma dernière époque franchement protohistorique, le marnien, et la première époque historique française, le lugdunien.

Dans le courant de l'année 1894, une discussion assez vive a eu lieu à la Société d'Anthropologie entre quelques-uns de nos collègues concernant des poteries. Le présentateur de ces poteries les qualifiait de gauloises; les opposants leur refusaient cette qualification :

— Elles sont bel et bien gauloises, disait le présentateur, car je les ai recueillies dans des camps et des oppidums où les monnaies gauloises abondent.

— Elles n'ont pas de rapport avec les poteries des cimetières gaulois de la Marne, si abondants, si bien fouillés et si connus, répliquaient les opposants. Elles ne sont donc pas gauloises.

Cela montre très nettement l'inconvénient d'employer des mots mal définis. Le nom de Gaulois, dont nous nous

servons constamment, n'a d'autre sens pour le public, que la désignation des populations qui habitaient la France avant la conquête romaine. Mais ces populations étaient nombreuses, variées et surtout changeantes. Les désigner par un nom collectif ne nous apprend rien. Il faut les grouper logiquement, étudier leurs caractères et se servir d'une dénomination qui ne nous donne pas d'idées fausses. C'est justement ce que j'ai cherché à faire en dressant mon *Tableau*. Dans la Marne et dans les départements voisins, l'Aube, l'Aisne, etc., se rencontrent de riches cimetières contenant un mobilier funéraire bien défini, bien constant, se rangeant entre le premier âge du fer ou hallstattien et le romain. On en a tout naturellement fait du gaulois. Ces cimetières ont fourni des poteries d'un caractère tout particulier. Or, les poteries trouvées dans les camps avec de nombreuses monnaies gauloises étaient bien différentes. C'est là-dessus que se basaient les dissidents pour dire qu'elles n'étaient pas gauloises, malgré les affirmations du présentateur, notre collègue, M. Vauvillé. Cela prouve qu'entre le marnien, époque des cimetières de la Marne, et le romain existe une époque bien distincte qu'il faut définir et dénommer. C'est ce que j'ai fait.

La définition est bien simple. Dans les tombes marniennes qu'on a fouillé par milliers, on n'a jamais rencontré de monnaies. Le marnien est donc antérieur au monnayage en Gaule.

Au contraire, les poteries recueillies et présentées par M. Vauvillé étaient mêlées à de nombreuses monnaies. La nouvelle époque est donc caractérisée par la monnaie. La monnaie en France date de deux siècles au moins avant notre ère ; l'époque lugdunienne commence avec César. La nouvelle époque a donc duré environ 150 ans.

Comme l'étude de cette époque a été faite avec les produits d'oppidums, il convient de prendre un de ces oppidums bien connu et bien étudié comme type. J'ai fait choix du Mont Beuvray (Nièvre), mais tout près d'Autun, qui a

été fouillé et décrit avec tant de soin par M. J.-G. Bulliot, et j'ai inscrit sur mon *Tableau* le beuvraysien, comblant ainsi une lacune regrettable. Je crois donc que mon *Tableau* est bien au courant de la science actuelle. Puisse d'importants travaux et des découvertes nouvelles m'obliger à le modifier encore à bref délai. Une bonne et sérieuse classification doit toujours évoluer vers le progrès.

Sébillot (P.). — *Légendes et curiosités des métiers. I Les tailleurs. II Les Boulangers. III Les forgerons*, in-8. Paris, 1894.

Volz (W.). — *Beitræge zur anthropologie der Südsee.* (Ext. de *Archiv. für anthropologie)*, in-4, 73 pages. Brunswick, 1894.

Woldrich (J. N.). — *O fossilnim Kozorozci z Cech a z morary vubec a lebce z Radotina zvlaste*, in-8, 16 pages et pl. Prague, 1894.

Périodiques (*articles à signaler*).

C. R. de la Société de biologie 23 nov. 1894. — Lefèvre : De la puissance et de la résistance thermogénétiques du singe, comparées à celles de l'homme.

Journal of the Polynesian society, sept. 1894. — Stone idols from Necker island.

The american anthropologist, July 1894. — F. Boas : The correlation of anatomical or physiological measurements.

Trans. of the Academy of science of St-Louis, vol. VI (1893-94) T. Porter : Relation of Growth to probable deviation. — The Growth of St-Louis Children ; — E. C. Runge : Merycism regarded in the Light of Atavic tendency.

Présentations

M. Duhousset montre des dessins représentant deux microcéphales, dessins qu'il a exécutés pour M. Broca, il y a un certain nombre d'années.

M. Laborde dit que ces dessins sont très intéressants,

qu'ils ont été reproduits dans un mémoire de Broca et que la Société en possède les clichés. Il montre des photographies exécutées par M. Fourdrignier, représentant les microcéphales dont il s'est occupé dans la séance précédente.

M. Fourdrignier dit que si certaines de ces photographies ne sont pas très nettes comme contours, c'est qu'il lui a été difficile de maintenir immobiles les sujets qu'il voulait représenter. Pour donner une idée de la rapidité des mouvements exécutés par ces microcéphales, il ajoute que la pose n'a été que de 1/20e de seconde et que malgré cela la netteté n'a pas toujours été obtenue.

M. le Dr Henri Morau présente un cas de persistance de la vésicule ombilicale chez un poulet.

Élections

Est élu membre *titulaire :*

M. Antonio del Castillo directeur de l'Ecole des mines du Mexique, présenté par MM. G. de Mortillet, A. de Mortillet et Stuer.

Election pour le renouvellement annuel du bureau.

Le vote et le dépouillement du scrutin ont lieu conformément au règlement.

Le résultat est exactement conforme aux propositions faites par le Comité central et publiées dans le bulletin (séance précédente, page 582).

Rapport sur le concours pour le prix Broca, en 1894.

Par M. J. Deniker (1).

Messieurs,

Deux ouvrages ont été présentés, cette année, au concours pour le prix Broca.

(1) Rapporteur du jury, composé ainsi qu'il suit : MM. Capitan, Cuyer, Deniker, Manouvrier et Sanson.

Le premier est intitulé : *Études paléo-archéologiques sur l'âge de bronze, spécialement en Gironde* par le Dr E. Berchon ; 2e et 3e parties. (Bordeaux, 1893, in-8° avec planches). Malgré tous ses mérites, cet ouvrage ne répond pas aux conditions qui ont été posées par les fondateurs du prix ; en effet ce prix est destiné à récompenser *le meilleur mémoire sur une question d'anatomie humaine, d'anatomie comparée ou de physiologie dans leurs rapports avec l'anthropologie.* Le jury a donc dû écarter du concours le travail de M. Berchon.

Il ne lui est resté, par conséquent, qu'un seul ouvrage à examiner ; c'est celui du Dr A. Le Double, professeur d'anatomie à l'école de médecine de Tours.

Cet ouvrage se compose de dix mémoires (dont deux imprimés) portant le titre collectif : *Des malformations des muscles faciaux et viscéraux dans l'espèce humaine et de leurs homologues dans la série animale.*

M. Le Double avait joint à ce travail cinq autres mémoires publiés dans le Bulletin de notre Société ou dans d'autres recueils ; trois de ces mémoires se rapportent aux anomalies des *muscles pectoraux* (grand et petit) et du grand dorsal ; les deux autres sont consacrés à la description des muscles anormaux chez l'homme, comme le présternal ou l'épitrochléo-olécranien.

Les mémoires relatifs aux anomalies des muscles faciaux et viscéraux forment un complément heureux à l'œuvre magistrale du professeur Testut couronnée par notre société il y a quelques années.

On y voit décrits avec un soin minutieux les anomalies des muscles dont la dissection est des plus difficiles; aussi tous ceux qui ont fait des recherches anatomiques comprendront-ils quelle somme de labeur patient et de persévérance résume chaque page du manuscrit de M. Le Double.

L'auteur passe d'abord en revue les muscles de la face proprement dits et nous signale des variations intéressantes qui font ressortir l'extrême différenciation du système muscu

laire facial chez l'homme quand on le compare à celui des animaux, même les plus rapprochés de nous au point de vue anatomique. Il s'adresse ensuite aux muscles de l'œil et de l'oreille et signale, pour la première fois, plusieurs cas de l'existence chez l'homme de deux muscles qui ne se rencontrent normalement que chez les animaux. Il s'agit du *muscle choanoïde* de l'œil et de l'*auriculaire inférieur*. Le muscle choanoïde ou rétracteur de l'œil, très développé chez les ruminants, les carnassiers, chez certains singes pitéciens et chez d'autres mammifères, ainsi que parmi les sauriens et les amphibiens n'a jamais encore été signalé ni chez l'homme, ni chez les singes anthropoïdes. M. Le Double signale deux cas chez l'homme, où ce muscle, réduit il est vrai à un faisceau très grêle, n'en existe pas moins et présente tous les rapports du vrai rétracteur de l'œil. Quand au muscle *auriculaire inférieur*, que l'auteur n'a observé qu'une seule fois chez l'homme, c'est l'homologue du *parotido-auriculaire* des animaux.

Nous ne pouvons pas nous étendre, ni même vous énumérer simplement tous les faits intéressants contenus dans les autres mémoires de M. Le Double, qui ont pour sujet *les variations des muscles de la mastication*, *des muscles de la langue*, *du voile du palais*, du *pharynx* et du *larynx*.

Signalons cependant la découverte d'un muscle nouveau chez l'homme, que l'auteur assimile au *stylo-pharingien inférieur* de certains animaux, en démontrant qu'il n'est point formé par le dédoublement du stylo-pharyngien. Notons enfin quelques observations nouvelles sur les anomalies du diaphragme.

Comme la plupart des anatomistes modernes, M. Le Double explique un grand nombre d'anomalies musculaires par l'atavisme, par la réversion vers le type ancestral. Mais dans certains cas il hésite à se prononcer et se contente de signaler les faits, laissant aux anatomistes de l'avenir le soin d'en ajouter d'autres et de tirer les conclusions quand les matériaux seront suffisamment nombreux.

Ce n'est pas nous qui reprocheront cette réserve à l'auteur. Nous savons combien les conclusions que l'on peut tirer des anomalies et des variations anatomiques acquièrent de l'importance quand elles sont basées non pas sur un fait unique mais sur toute une série d'observations. Cela est surtout vrai à l'heure qu'il est où l'on s'occupe si activement en Angleterre et en Allemagne à faire les *statistiques* de ces anomalies chez l'homme.

En somme, le travail de M. Le Double est une contribution importante à la connaissance des variations de toute une catégorie de muscles dont on a trop négligé l'étude jusqu'à présent ; il mérite l'attention de tous ceux qui s'occupent de l'anatomie appliquée à l'anthropologie.

Aussi les membres du jury d'examen ont-il proposé à l'unanimité au Comité central d'attribuer le prix Broca de 1894, à M. le professeur Le Double.

Les conclusions du jury, ayant été ratifiées par le Comité central, M. le Président proclame M. le professeur Le Double lauréat du Concours.

Tatouages en Bosnie-Hercégovine

par M. G. Capus.

En dehors des tatouages dont la mode s'est conservée parmi certains professionnels tels que forains, matelots, débardeurs, etc., il est assez rare en Europe d'en rencontrer qui relèvent de préoccupations d'ordre religieux et qui se soient conservés comme un reste d'anciennes coutumes tellement énergiques que leur écho s'est répercuté jusqu'à nos jours. Les populations catholiques de la Bosnie-Hercégovine offrent un exemple de ce genre. Déjà le Dr L. Glück, médecin de district à Sarajevo, nous a donné, avec le relevé du fait, des exemples fort joliment illustrés de tatouages chez les bosniaques actuels (in *Wissenschaftl. Mittheil. a. Bosnien u. Herzegovina*, tome II, Vienne, 1894, p. 458.)

Les dessins que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux et que j'ai pris sur le vivant en des localités diverses du pays bosniaque, bien que différents de ceux du Dr Glück, se rangent néanmoins dans les mêmes groupes. Les figures fondamentales sont partout les mêmes ; ce qui diffère c'est l'arrangement de ces figures, leur succession sur une même surface tatouée et le degré variable des fioritures qui les surchargent. Ces figures fondamentales sont : la croix latine, le cercle, et, par une association des deux, la croix auréolée. Très souvent, la croix est barrée à chacune de ses quatre branches d'un trait perpendiculaire, souvent aussi les branches sont bifurquées ou trifurquées en trident, plus rarement en pointe de flèche. La circonférence de cercle entoure ordinairement une croix de ce genre ; elle-même est ornée de petits traits rayonnant en soleil et souvent ces traits sont bi-ou trifurqués à leur extrémité.

Ailleurs, sur le poignet par exemple, une ligne courbe en corde d'arc suivant le pli de l'articulation, tend une ligne en demi-cercle tracée vers le dos de la main. A ces figures fondamentales caractéristiques, il faut ajouter le point ornementatif au centre d'un cercle ou dans l'intervalle des traits rayonnants.

Dans les dessins les plus compliqués, les croix auréolées se suivent avec des croix simples et parfois des figures formées d'un trait horizontal ou longitudinal supportant des traits verticaux barrés en échelle. La complication du dessin de l'ensemble résulte de la répétition, l'une dans l'autre, de ces figures, de leur chevauchement l'une sur l'autre et de l'étendue de la surface cutanée mise à contribution.

Ces figures fondamentales : croix, cercle, point, appartiennent exclusivement aux tatouages du premier groupe, aux tatouages religieux.

Les endroits du corps choisis pour ces tatouages sont, par ordre de fréquence : l'avant-bras jusqu'au poignet et parfois jusqu'au dos de la main, la poitrine à la hauteur de l'articulation claviculaire avec le sternum, le bras, et rare-

ment le front. L'avant-bras et le poignet reçoivent les tatouages les plus compliqués ; la poitrine n'est ornée le plus souvent que d'une croix aux branches fourchues, auréolée ou non. On les trouve indistinctement sur le bras gauche ou droit. Je ne connais pas d'exemple de ce tatouage sur une autre partie du corps. Ce sont bien, eu égard à la coupe du vêtement bosniaque, les parties du corps qui, tout en étant couvertes, se découvrent le plus facilement par l'entrebaillement de la chemise et le retroussement de ses très amples manches. Ce fait, futile en apparence, est à remarquer, parce qu'il est l'indice d'une qualité : la franchise dans l'affirmation et la revendication d'une foi religieuse à une époque où les fidèles s'exposaient à la dure intolérance du fanatisme musulman.

Les maîtres de la Bosnie-Hercégovine se plaisaient naguère, plus d'une fois, à en faire sentir le joug à la population indigène.

On sait que cette population appartient actuellement en proportions variables aux trois cultes suivants : islamisme, catholicisme et schisme orthodoxe. Or, ce sont pour ainsi dire exclusivement les catholiques qui ont conservé et pratiqué le tatouage en question. Alors que les musulmans s'abstiennent entièrement, les orthodoxes le pratiquent bien plus rarement, leurs dessins sont beaucoup moins fioriturés et on n'en rencontre des exemples (d'après le Dr Glück), que dans les contrées où leur cohabitation avec les catholiques est plus étroite.

De plus, partout, ce sont les femmes qui se soumettent de préférence à cette ornementation, en somme assez douloureuse, de la peau et il n'est guère de paysanne catholique qui n'ait affronté l'opération à l'âge de jeune fille.

Le fait de l'existence de cette pratique, qu'on est tenté de qualifier de mode, est assez intéressant à constater ici, au milieu d'une tribu yougo-slave ou serbo-croate, alors qu'elle ne l'a pas été parmi les vieux slaves. Elle est donc d'origine indigène et d'origine relativement récente,

puisque, d'après le Dr Glück, on n'en trouve pas trace dans les annales de l'époque historique primitive. Or, une pratique de ce genre ne prend naissance et ne s'impose comme satisfaction d'un désir que sous la poussée forte d'une idée plus haute, plus grave qu'une lubie de mode ou d'esthétique, germée sans motif dans le cerveau d'un novateur qui ne serait qu'un esthète. De plus, le choix de la croix ou ses dérivés, alors que les dessins vieux-slaves si variés portent des modèles parfaitement caractéristiques du goût de ces tribus pour des motifs non cruciformes ou cruciformes avec d'autres dérivés, indiquent une préoccupation religieuse que la localisation de la pratique sur les seuls chrétiens et les presque seuls catholiques aide à mettre en cause.

Ces considérations nous amènent à voir dans le tatouage chez les catholiques de Bosnie une profession de foi religieuse hautement affirmée par des signes extérieurs indélébiles. Il s'est donc trouvé un temps, à l'origine de cette pratique sans doute, où le besoin s'en est fait sentir pour marquer d'un signe différentiel le fidèle à la foi des ancêtres à l'encontre du non fidèle ou du renégat.

De même que le musulman se distingue souvent du non musulman, à première vue et toutes choses égales d'ailleurs, par la coupe de la barbe autour des lèvres et le crâne rasé selon les préceptes du chariat, de même le chrétien se sera distingué du non chrétien par le tatouage du signe de la croix sur le bras ou la poitrine. Avec cette différence toutefois que le musulman était le maître, le fort, alors que le chrétien était le sujet, le faible. Peut-être aussi l'affirmation de la foi intervenait-elle moins en face de la force de l'islam qui était en même temps la force politique qu'en face d'un schisme chrétien, différent de l'orthodoxe, antérieur de quatre siècles à l'introduction de l'islam en Bosnie-Hercégovine : je veux parler de la secte des *Bogoumiles* ou secte *cathárénienne* voisine de celle des Albigeois. C'est au douzième siècle en effet, que remonte la diffusion, au sein

de la Bosnie, de cette secte manichéenne qui fit, malgré de sévères répressions et de puissantes entraves, des progrès rapides et étendus, résistant victorieusement à tous les effets du ressentiment papal. Au seizième siècle, à l'époque de l'introduction de l'islam, elle était florissante et c'est au sein du bogoumilisme que le nouveau culte de Mahomet recruta le plus grand nombre de ses premiers adeptes renégats. Catholiques et orthodoxes, mais surtout les premiers, luttaient alors courageusement, non seulement contre le schisme manichéen d'abord, mais contre l'islam ensuite. Le joug des nouveaux maîtres musulmans ne fut pas toujours tel que les récalcitrants durent opter entre la nouvelle foi et la mort et bien qu'il y eût des périodes de persécution intense, le christianisme ne fut jamais banni entièrement de l'empire. Les chrétiens passaient volontiers à la condition sociale inférieure de *Khmet*, d'attaché à la glèbe plutôt que de passer à l'islamisme et le maître musulman ne les empêchait point ainsi de vivre selon leur loi religieuse ni de professer leur foi.

Il y a donc eu, à deux époques marquantes de l'histoire politique et religieuse de la Bosnie-Hercégovine, une opposition acuminée entre le culte ancien chrétien (catholicisme et orthodoxie) et le schisme manichéen à partir du douzième siècle et l'islam à partir du quinzième siècle.

En vertu du fait que l'opposition créée par un schisme est plus ardente, plus profonde et plus fanatique que celle créée par un culte différent du premier jusqu'au dernier dogme, je suis porté à croire que le tatouage des chrétiens fut, dans l'origine, un signe extérieur distinctif d'entre eux et les bogoumiles et qu'il s'est transmis avec le même sens affirmatif de la foi intacte à travers la période islamique. Je ne sais si un chrétien se serait avisé de propos délibéré d'impétrer auprès d'un bogoumile l'honorifiante parenté de la coupe des cheveux *(sisano Koumtstvo)*. mais le fait de la recherche de ce parrainage auprès d'un musulman n'était pas trop rare : ce qui prouve que la cohabitation pacifique

entre musulmans et chrétiens était encore assez facile dans le majeur espace de temps de la domination musulmane.

L'usage de se tatouer, en Bosnie, remonterait ainsi au douzième siècle environ et cette hypothèse expliquerait à la fois le silence, sur cette particularité, des vieux écrits et le choix du signe de la croix comme marque éminente de la foi chrétienne pure des ancêtres. Les bogoumiles, d'après M. G. Charmes, (Revue des Deux Mondes 1885) n'avaient ni croix, ni cloches, ni ornements et cette absence de signes extérieurs de leur culte a pu d'autant plus provoquer l'exhibition de ces signes chez leurs antagonistes. De plus, les serviteurs du culte chrétien et notamment les franciscains ont, de tout temps, lutté vaillamment pour la conservation de la foi chrétienne dans ces pays. Ils n'ont certainement pas vu sans déplaisir l'introduction et le maintien d'un usage qui rendait la défection plus difficile en marquant l'éventuel renégat de signes extérieurs malaisés sinon impossibles à détruire.

Aujourd'hui encore, le signe cruciforme du tatouage est une sorte de marque de ségrégation, de *totem* religieux : j'ai vu la même croix aux branches fourchues peinte sur la devanture d'une maison de cabaretier catholique à Ploca près de Bougoïno.

Déjà, cependant, la mode du tatouage évolue et perd de sa vieille et vénérable signification. Voici, sur le bras droit de Luka Vuic, catholique, son nom tatoué en entier à côté de deux croix auréolées (photogravure du Dr Glück) ; voici encore, sur l'avant-bras gauche d'un solide boucher que j'ai rencontré à Kouprech : d'abord, sur le biceps, des dessins cruciformes assez fiorituré s ; au-dessous, le dessin à traits grossiers d'un sabre turc ; puis une croix ; enfin les lettres M. T., initiales du propriétaire du bras.

Luce Vladica, femme de Vladic, type superbement noire d'une belle et sauvage enfant de la vallée de la Rama, vingt-deux ans, s'est fait tatouer sur le bras gauche son nom surmonté du millésime 1891, année de son second

mariage, avec au dessous, une croix ; au bras droit, une croix seulement, entourée d'un cercle. La date et le nom sont nets, à morsure profonde et régulière dénotant une forte et patiente endurance ; les croix sont irrégulières, frustes, effacées comme étant déjà signes secondaires, méritant moins de peine.

L'apparition du sabre dans le dessin d'ensemble du tatouage nous mène au deuxième groupe de tatouages qu'on peut observer chez les Bosniaques. Mais ces tatouages n'ont, à mon avis, aucun rapport avec ceux que nous venons de considérer. Ils représentent, en effet, cette même mode que l'on retrouve chez le matelot, le soldat, l'ouvrier, etc., dans beaucoup de pays d'Europe et peut être le plus souvent en Angleterre et en Flandre. Le dessin, tout en restant plus ou moins symbolique, devient une composition, artistique parfois, gravée sur la peau par un artiste spécialiste choisissant, au goût de l'amateur, l'emblême tendrement héroïque ou loyaliste dont le modèle banal aura été agréé. C'est ainsi qu'on peut voir s'étaler sur les bras et la poitrine d'anciens soldats bosniaques, catholiques, l'aigle bicéphale, armoriée et couronnée ; ou bien le cœur, sur le croisé d'une croix et d'une ancre, avec, au milieu, le nom de l'individu, la date de sa naissance et le numéro du bataillon.

Les tatouages de ce genre n'ont pas grand intérêt ; tout au plus indiquent-ils la persistance de la mode, reste d'une pratique ancienne de haute et courageuse signification dont les traces directes se sont conservées jusqu'à ce jour dans les tatouages de la première catégorie.

J'ajouterai, d'après le Dr Glück, le mode opératoire et la composition de la substance tinctoriale. Celle-ci est le plus souvent une pâte faite de résine de conifère malaxée avec du noir de fumée de même origine ; ou bien encore du noir de fumée delayé dans de l'eau. La pâte est appliquée sur la peau tendue à l'aide d'un bâtonnet de bois épointé traçant le dessin à tatouer. La trace faite, les piqûres rappro-

chées et multipliées d'une aiguille, enveloppée de ficelle jusque près de sa pointe, introduisent la matière colorante sous l'épiderme ; un bandage appliqué est enlevé au quatrième jour ; la peau lavée et nettoyée garde dès lors le tatouage avec sa teinte bleu de Prusse caractéristique. On ne se sert que rarement de la poudre à canon comme colorant. L'opération est pratiquée par de vieilles femmes expertes, à moins que les jeunes filles ne se rendent réciproquement ce service. Elle se fait de préférence les dimanches et jours de fête, au sortir de la messe, à la sortie de l'église : sans doute encore une réminiscence des temps jadis alors que la solidarité religieuse avait besoin de s'affirmer pour une résistance commune.

Discussion

M. G. de Mortillet. — La fort intéressante communication de M. Capus sur le tatouage en Bosnie-Hercégovine met en évidence un fait très curieux, c'est la tendance qu'ont les catholiques à se tatouer beaucoup plus que les orthodoxes qui pourtant sont bien plus nombreux. Mais en nous développant ce fait, notre collègue a dit que les bogoumiles ne faisaient pas usage d'emblèmes religieux. Il ne faudrait pas prendre cette assertion trop à la lettre. En effet étant en Bosnie je me suis occupé d'une manière spéciale des cimetières bogoumiles. Ces cimetières sont composés de sarcophages de grande taille. En voyant ces énormes blocs de pierre, certains auteurs ont eu l'idée de les rapprocher des monuments mégalithiques. Ils n'ont absolument rien de commun avec ces derniers si ce n'est leur grande proportion. Dans un cimetière bogoumile qui se trouve à quelques kilomètres du poste militaire de Podromania, auprès d'une pyramide, monument commémoratif de la dernière guerre, j'ai reconnu quatre tombes portant des gravures extérieures. Sur l'une est une inscription en langue slave. Sur deux autres il y a des

croix différentes mais de formes chrétiennes. Enfin sur la dernière est sculptée en relief une grande épée à deux mains, type du douzième siècle, dont la garde et la poignée dessinent aussi une croix.

Les fouilles de Brassempouy en 1894

Par Ed. Piette et J. de Laporterie.

Les premiers travaux d'exploration dans la station quaternaire du Pape, à Brassempouy, furent faits en 1880 par le comte de Poudenx propriétaire du gisement. Informé par M. du Moulin qu'en élargissant le chemin d'accès d'une carrière, les ouvriers venaient de mettre à découvert des ossements d'espèces éteintes, il résolut de faire des recherches dans les talus et confia la direction de ses fouilles à M. Dubalen. L'enlèvement des éboulis dégagea l'entrée d'une caverne où, sous une assise de limon, s'étendaient des couches archéologiques renfermant des gravures simples, des gravures à contours découpés, des sculptures en bas relief, objets que l'on rencontre ordinairement dans les gisements magdaléniens. Ces couches furent enlevées ; mais la formation sur laquelle elles reposaient fut à peine effleurée en quelques endroits, et l'on resta sans notion précise sur sa nature et sur son âge.

Abandonnées en 1881, les fouilles furent reprises en 1890 par l'un de nous (1) assisté de M. le Docteur A. Léon Dufour. Elles amenèrent la découverte d'objets en ivoire, notamment d'amulettes et de sculptures diverses, gisant parmi les ossements d'une faune d'apparence mostérienne. Les œuvres d'art en bois de renne faisaient défaut. Les ouvriers et les artistes avaient donc employé, dans leurs travaux, l'ivoire comme matière première avant de se ser-

(1) M. de Laporterie. C'est incontestablement à lui que revient l'honneur d'avoir découvert l'industrie éburnéenne (Note de M. Piette).

vir de la ramure de renne. De là une industrie *éburnéenne* antérieure à l'industrie *tarandienne*.

En 1892, l'*Association française pour l'avancement des sciences* tenant un congrès à Pau voulut profiter de la proximité de Brassempouy pour déterminer la nature de ce gisement qui semblait devoir révéler l'existence d'une époque ignorée ou imparfaitement connue (1). Malheureusement la fouille fut mal préparée, et quand les sections de géologie et d'anthropologie arrivèrent sur les lieux, l'accumulation des déblais sur les affleurements avait rendu tout examen stratigraphique impossible. Un résultat important ressortit de cette exploration : cette station renfermait des statuettes humaines en ivoire, documents précieux pour la détermination des races humaines quaternaires.

Nous convînmes de faire ensemble une étude sérieuse de ce qui restait de la station de Brassempouy. Nous ne mîmes notre projet à exécution qu'au printemps dernier. Malgré une véritable averse de demandes en autorisation de fouilles, mises toutes au panier dès leur réception, M. de Poudenx nous avait réservé la tâche d'explorer définitivement le gisement. Favorisés par un temps magnifique, à l'ouvrage dès cinq heures du matin et ne quittant le gisement qu'au

(1) Le 13 mars 1892, M. le Docteur Magitot, Président de la section d'anthropologie, m'écrivit pour me demander si je ne connaissais pas, aux environs de Pau, un gisement préhistorique non encore épuisé et présentant assez d'intérêt pour mériter d'être visité par les membres du congrès. Je lui renseignai les abris de Brassempouy, l'informant qu'ils appartenaient au comte de Poudenx et que M. de Laporterie y faisait des fouilles depuis deux ans. Il forma aussitôt le projet de s'y rendre avec la section d'anthropologie, et me pria d'obtenir pour l'*Association française* l'autorisation d'aller les examiner. A ma demande, M. de Laporterie consentit avec le plus grand désintéressement et la meilleure bonne grâce, à suspendre son droit de fouille au profit de l'*Association* et ce fut lui qui obtint, de M. de Poudenx, l'autorisation désirée. L'excursion fut organisée par M. Magitot. Elle eut lieu le 19 septembre. La section de géologie accompagna celle d'anthropologie. (Note de M. Piette).

départ de nos ouvriers, nous pûmes faire sans discontinuer, l'examen stratigraphique des assises.

Avant de faire connaître leur superposition et leur nature, nous devons mentionner que M. Mascaraux est venu à plusieurs reprises — nous aider dans nos recherches. C'est lui qui a trouvé la plus petite des statuettes dont on lira la description plus loin.

La station est située dans un bois, sur la rive gauche du ruisseau du Pouy, affluent du Luy de France. Elle se compose d'une grotte dont toutes les ramifications ne sont pas encore explorées et d'une avenue bordée de rochers abrupts peu élevés. La caverne s'ouvre au nord-ouest, par une entrée qui a 6 mètres 50 centimètres de largeur. L'allée par laquelle on y accède a 11 mètres de longueur ; elle aboutit à un chemin d'exploitation côtoyé par le ruisseau.

Nous commençâmes par enlever tous les déblais accumulés par les précédents explorateurs ; nous élargîmes la tranchée irrégulière, creusée par les ouvriers de l'*Association française* dans l'avenue, et nous l'approfondîmes jusqu'au rocher formant l'aire de la caverne. Nous pûmes alors voir ce qui restait à explorer : A droite (1), dans la caverne, il y avait peu de chose à faire ; c'était là qu'avaient été trouvés les plus beaux ivoires. Le sol rocheux de la galerie, en se prolongeant, se relevait, et la couche archéologique devenait très mince. Dans l'avenue, du même côté, quelques parcelles de l'assise à industrie éburnéenne subsistaient encore. Elles étaient formées de terre jaune mêlée avec des pierrailles où l'on voyait à des intervalles inégaux la cendre de foyers entourés de glaise durcie. Nous y recueillîmes presqu'au seuil de la grotte, deux statuettes : la figurine à la ceinture et celle à la pélerine. Nous trouvâmes aussi de ce côté, mais plus loin dans la grotte un ivoire cylindrique soigneusement sculpté.

(1) Le côté droit d'une grotte est celui que l'on a à sa droite lorsqu'on en sort, comme le côté droit d'un cours d'eau est celui qu'on a à sa droite lorsqu'on le descend.

Du côté gauche, un grand lambeau de cette assise subsistait dans la grotte, où il avait été découronné des couches magdaléniennes qui l'avaient recouvert, et il se prolongeait intact dans l'avenue, sous une épaisse couche de limon, sans intermédiaire de magdalénien. Les affleurements des strates étaient très nets et très apparents sur la tranche de ce lambeau. Nous y constatâmes la succession des couches suivantes :

0 m. 10. Terre végétale.

2 m. à 2 m. 50. Limon jaune paraissant avoir emprunté ses éléments au loëss.

0 m. 90. Couche de terre jaunâtre, remplie de pierrailles calcaires; contenant, dans sa partie supérieure, des flèches à cran, dans sa partie inférieure, des pointes en feuille de laurier et, dans toute son épaisseur, des ossements de mammouth, de rhinocéros à narines cloisonnées, d'hyène tachetée, de cheval, de cerf commun, de renne, etc. Cet amas n'affleurait avec des caractères nettement tranchés que vers l'extrémité occidentale de l'avenue. Peut-être doit-on cependant rapporter à la même formation la partie supérieure de l'assise archéologique voisine du seuil de la grotte. Elle est plus argileuse, de couleur plus foncée ; elle renferme moins de pierrailles, et nous n'y avons trouvé ni flèche à cran, ni pointe en feuille de laurier ; mais elle contenait un foyer entouré de pierres, semblable à quelques-uns de ceux que l'on a observés à Solutré. Ce foyer sera décrit plus loin.

1 m. à 2 m. 20. Argile jaune, mêlée avec quelques pierrailles calcaires, renfermant de nombreux silex appartenant aux types du Moustier, de Solutré, de la Madelaine. Ceux du type de Solutré sont les plus abondants. On ne voit parmi eux ni flèche à cran, ni pointe en feuille de laurier. Ils sont généralement remarquables par leur solidité et paraissent avoir été taillés pour travailler des matières dures. Ils sont épais près de la pointe et ont parfois deux carènes de renforcement, l'une par dessus, l'autre

par dessous. Trois armes ou outils nous ont semblé de forme inédite, notamment une longue pointe unie et plate d'un côté qui a été formé par l'enlèvement d'un seul éclat, présentant de l'autre plusieurs facettes dont l'une presque perpendiculaire au côté plat est régulièrement taillée à longues et larges retouches. Le silex de type mostérien sont plus nombreux à la base de la formation qu'à sa partie supérieure. On reconnaît parmi eux les grands racloirs, mais non les gros instruments amydaloïdes, taillés à grands éclats des deux côtés, qui pouvaient servir de coup-de-poing.

A toutes les hauteurs, nous avons recueilli des poinçons en os et en ivoire, des flèches à base en biseau en ivoire et des lamelles d'ivoire semblables à celles que M. de Vibraye a trouvées à Laugerie-basse avec la figurine en plaquette qu'il a nommée *Vénus impudique*. Dans la partie supérieure de l'assise, il y avait des canines percées de cerf élaphe et de renard. Nous avons recueilli en grande quantité des ossements de cheval, de mammouth, de rhinocéros à narines cloisonnées, d'hyène tachetée, et en moindre abondance des débris de bœuf ancien (*bos priscus*) de cerf élaphe, de cerf de Canada, de renne, de loup, de renard, de blaireau, de lièvre, de rat, d'aigle, de coq de bruyère, de gélinotte. Les os de renne étaient rares. Ils devenaient un peu plus communs dans la partie supérieure de la formation. Dans la partie inférieure, sur une hauteur de trente centimètres, les vestiges d'éléphants et de rhinocéros faisaient défaut. Il faut peut-être ajouter à cette liste l'ours des cavernes et la panthère dont les ouvriers de l'Association française ont rencontré des débris; mais nous ne savons s'ils provenaient de cette assise ou de celle qui contient les flèches à cran et les pointes en feuille de laurier.

Lorsque l'on entrait dans la tranchée, où nous avions mis en lumière les affleurements des couches successives, ce qui frappait surtout les regards, c'était la présence de

foyers à toutes les hauteurs et dans toute l'étendue de l'assise à industrie éburnéenne. A sa partie supérieure, non loin de l'entrée de la grotte, il y en avait un entouré de pierres de grosseur à peu près égale, contiguës et rangées régulièrement en cercle, rappelant, par ce mode de construction, quelques-uns de ceux que l'on a observés à Solutré. Son diamètre était d'un mètre quarante centimètres et la cendre y avait une épaisseur de quinze centimètres. Les os calcinés qu'il renfermait étaient en esquilles indéterminables, Les autres foyers étaient de forme variée ; les plus nombreux étaient circulaires. Ils étaient revêtus au fond et sur les côtés de terre glaise cuite et durcie. Leur diamètre variait de 0 m. 60 à 1 m. 50 et leur épaisseur de 0 m. 10 à 0 m. 80. Ils étaient remplis de cendre noire et de nombreux charbons, vestiges de feux entretenus avec du bois et des déchets de chair. On y voyait des parcelles d'os presque toujours méconnaissables, des morceaux d'ivoire calcinés, et parfois des dents de mammouth et de rhinocéros à demi brûlées. Presque tous ces foyers étaient intacts dans l'avenue, où ils etaient séparés par d'assez grands intervalles. Mais dans la partie gauche de la grotte qui avait été très habitée, et où ils se touchaient, les habitants en avaient bouleversé qui étaient hors d'usage, pour en construire d'autres, et toute l'assise n'était qu'un amas de cendre et de charbon dans lequel on distinguait rarement la trace des cloisons d'argile. Partout les objets ouvrés tombés dans le feu avaient été détruits. On n'en rencontrait que dans les intervalles laissés entre les foyers, et ils étaient d'autant mieux conservés que la terre dans laquelle ils gisaient était moins mêlée de cendre.

L'existence de ces foyers souvent superposés les uns aux autres, restés intacts dans l'avenue et parfois dans la caverne surtout du côté droit, prouve que l'assise qui les contient n'a subi aucun remaniement depuis sa formation. Elle est le résultat de l'habitation de l'homme prolongée pendant une longue série d'années, au cours de laquelle

le sol s'est élevé peu à peu par les détritus et les apports humains.

Il ne faut pas considérer les foyers de l'avenue comme des restes de feux de préservation allumés la nuit pour écarter les fauves. Ils sont construits de la même façon que ceux de la grotte. On y a fait cuire les aliments ; on y a délaissé des instruments brisés. On a donc habité autour d'eux. Le climat éburnéen fut clément. La grande quantité de charbons contenus dans les cendres et le grand nombre de débris d'éléphants prouvent que les forêts étaient en pleine végétation. L'homme dressait alors volontiers sa tente hors des cavernes, au moins pendant la belle saison. Il vivait dans des conditions bien meilleures que celui des temps magdaléniens. Celui-ci construisait autrement ses foyers. Il prenait une dalle de gré et la plaçait horizontalement puis il dressait autour d'elle d'autres plaquettes de gré. Souvent, sur la steppe nue qui environnait sa caverne, il ne trouvait que des herbes sèches pour allumer son feu ; d'autres fois, il prenait des branches à des arbres rabougris par le froid ; mais il économisait cette ramée, et il entretenait le feu uniquement avec de la chair. Aussi les charbons sont-ils rares et font-ils parfois complètement défaut dans la cendre noire des gisements magdaléniens. Les plaquettes de pierre rougies par le feu y sont assez abondantes, mais les foyers intacts y sont rares. Les habitants, pour éviter le froid se pressaient, dans les grottes, détruisant les anciens foyers pour en faire de nouveaux. Lors que le climat devint plus humide et s'adoucit, que des neiges d'abord, puis des pluies très abondantes transformèrent tout autour de l'homme, au milieu des forêts qui se reconstituaient, il continua, par la force des mœurs et de l'habitude, à faire des feux de chair, même au seuil de l'époque néolithique.

Quoi que l'assise éburnéenne soit à peu près homogène dans toutes ses parties, nous avons cru devoir y faire trois divisions parce que les figurines humaines y gisent dans une couche qui n'a que quarante centimètres d'épaisseur.

Nous avons distingué cette couche de celle qui est au-dessus et de celle qui est au-dessous. Celle-ci n'a que trente centimètres de hauteur.

Ces subdivisions sont locales et nous n'avons pas la prétention de les généraliser. Il faut aussi se garder de tirer des conclusions absolues de l'absence de certaines espèces d'animaux et de certaines formes de silex. Le champ de nos observations a été trop restreint pour que l'on puisse donner à des faits négatifs une grande importance. Les faits positifs, au contraire, quand ils sont bien observés, offrent pour les raisonnements une base certaine.

La couche à statuettes ne contient pas seulement des figurines ; nous y avons recueilli de jolis ivoires à sillons profonds presque toujours onduleux, mais pas une figuration d'animal. Le côté gauche de l'avenue nous a donné trois fragments de représentations humaines : un manche de poignard figurant un tronc de femme, un jouet d'enfant représentant une fillette et une tête couverte d'une coiffure qui rappelle la perruque égyptienne.

La formation éburnéenne repose, dans la grotte, sur le rocher, et dans l'avenue sur les assises suivantes, dans lesquelles aucun vestige d'industrie n'a été rencontré.

0 m. 25 Argile plastique bleuâtre ou jaunâtre, imperméable.

0 m. 30 Pierrailles.

Rocher formant l'aire de la grotte et se continuant dans l'avenue.

Pour corroborer cette coupe, voici la succession des assises et leur épaisseur relevées en quelques points de la grotte et de l'avenue.

I

Dans la grotte à l'aplomb de la voute qui forme l'entrée :
(Ce relevé est pris à 3 m. 50 de la paroi du nord.)
Rocher formant la voûte.

2 m. 10 Espace vide formé en partie par l'enlèvement des couches magdaléniennes.

0 m. 30 Foyer dont la cendre mêlée d'argile est pleine de charbon.

0 m. 40 Terre jaune argileuse et pierrailles.

0 m. 70 Foyer entouré d'argile durcie par le feu. La cendre mêlée de charbon en est noire.

Rocher formant l'aire de la grotte.

II

Dans l'avenue, du côté gauche ; à 2 m. 40 de l'entrée de la grotte.

0 m. 10 Terre végétale.

2 m. 30 Limon jaune.

1 m. 10 Terre argileuse, jaune, contenant quelques pierrailles, des os de mammouth, de rhinocéros à narines cloisonnées, de cheval, d'hyène tâcheté. On y remarque des foyers entourés d'argile cuite, contenant de la cendre noire ou grise, dans laquelle il y a beaucoup de charbon. C'est là qu'à 3 m. 50 de profondeur, à 0 m. 40 au-dessous d'un foyer, se trouvait une tête à coiffure Egyptienne.

0 m. 30 Terre argileuse pleine de pierres avec débris d'hyène et quelques foyers.

0 m, 25 Argile imperméable, plastique, d'un gris bleuâtre.

0 m. 30 Pierraille.

Rocher qui est le prolongement de l'aire de la grotte.

III

Dans l'avenue, du côté gauche, à 2 m. 10 de l'entrée de la grotte

0 m. 10 Terre argileuse.

2 m. 10 Limon.

0 m. 10 Terre jaune et pierrailles avec ossements divers.

0 m. 15 Foyer entouré de pierres.

0 m. 10 Terre ocreuse, argileuse.

0 m. 40 Foyer entouré d'argile contenant de la cendre noirâtre avec beaucoup de charbon, de l'ivoire calciné, et une dent de rhinocéros à demi-brûlée. A côté étaient des dents de bœuf et de cheval, et des silex divers.

0 m. 45 Terre ocreuse et petit foyer à cendre mêlée de terre, dans lequel était une figurine de fillette.

Rocher qui est le prolongement de l'aire de la grotte.

IV

Dans l'avenue à gauche, à 4 m. 55 de l'entrée de la grotte.

0 m. 10 Terre végétale.

2 m. 40 Limon jaune.

1 m. 10 Terre argileuse, jaune contenant des pierrailles, quelques foyers, des ossements de mammouth, de rhinocéros, d'hyène, de cheval, de cerf.

V

Dans l'avenue, à gauche, à 7 m. 05 de l'entrée de la grotte.

0 m. 10 Terre végétale.

1 m. 45 Limon jaune.

0 m. 90 Pierrailles et terre jaunâtre avec flèches à cran dans la partie supérieure, flèches en feuille de laurier dans la partie inférieure, et à tous les niveaux des ossements de mammouth, de rhinocéros, de cheval, de cerf, de renne.

A quelle époque l'assise éburnéenne appartient-elle ? Nous n'hésitons pas à la rapporter à celle de Solutré. Sans doute, elle a un facies particulier ; cela tient au climat. Solutré est une station du nord-est de la France, où le froid sévissait et la vie était rude ; Brassempouy est situé dans une région du sud ouest où l'influence du climat maritime se faisait sentir. De là deux types de gisements syn-

chroniques. Solutré est d'ailleurs une station complexe. Les grandes tranchées que M. Arcelin et l'abbé Ducrost y ont faites, au cours des dernières années, ont rendu visible sa composition : au-dessous de l'assise à pointes en feuille de laurier et de saule, à laquelle M. Arcelin rapporte les sculptures en pierre représentant des cervidés, il y en a une autre dont la faune et les silex sont d'apparence mostérienne. Avons-nous à Brassempouy toute la partie inférieure du gisement quartenaire de Solutré ? Il serait difficile de le dire. Nous avons toute sa partie supérieure.

Nos fouilles ont mis au jour les fragments de cinq statuettes. Les ouvriers de l'Association française en avaient découvert au moins deux. On connaît donc en tout sept statuettes en ivoire provenant de Brassempouy.

Voici la description des cinq statuettes provenant de nos fouilles.

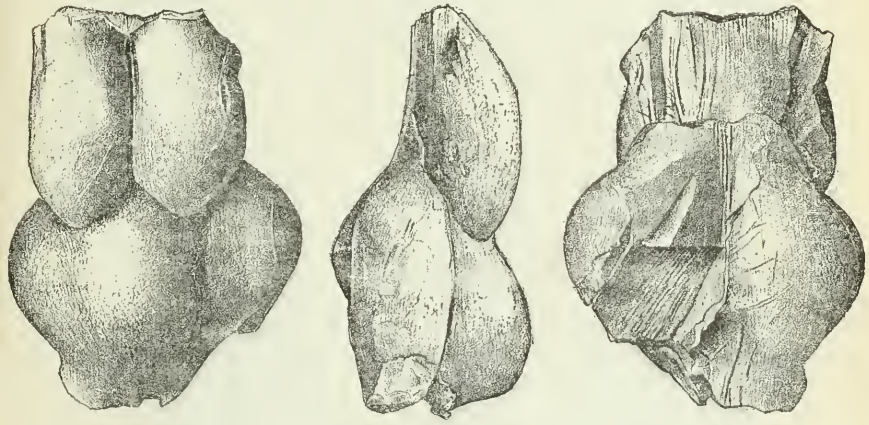

Fig. 1 Fig. 1*a*. Fig. 1*b*.

1° Fig. 1, 1*a*, 1 *b*. Manche de poignard représentant le tronc d'une femme. La lame naît du dos. Elle a deux centimètres de largeur et quatre millimètres d'épaisseur. Les seins sont cylindriques et pendants, le ventre est volumineux et pendant. La dépression médiane du dos est bien indiquée.

D'énormes gibbosités graisseuses couvrent les hanches et descendent un peu plus bas que l'endroit où devraient naître les fesses. Celles-ci font complètement défaut. L'obligation où était l'artiste de faire une poignée commode l'a forcé au sacrifice de la vérité de certaines formes. C'est ainsi que le thorax, par suite de la transformation du dos en lame, manque d'épaisseur, et que les fesses ont été supprimées. Une femme constituée de la sorte eût été très gênée pour s'asseoir. Il n'en reste pas moins, comme caractères véritables de race, la forme des seins, le développement du ventre, et les gibbosités graisseuses des hanches.

La grosse figurine trouvée par les ouvriers de l'Association française est longinymphe. Elle a le haut du ventre caréné ; la cuisse très épaisse est bombée par devant comme celles des Bochismanes. La statuette du Mas d'Azil a les seins et le ventre pendants comme la femme du manche de poignard ; elle a des plis graisseux sur les côtés et les traits de son visage présentent des caractères particuliers. La forme de son menton qui est fuyant et sans relief rap-

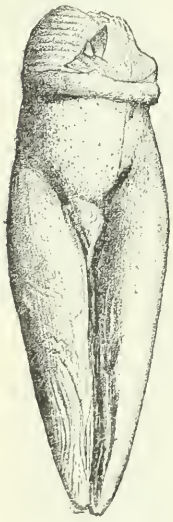

Fig. 2.

Fig. 2a.

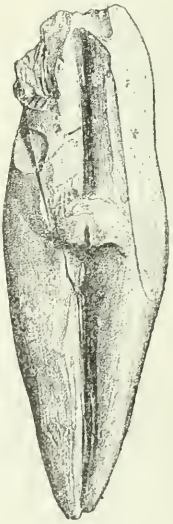

Fig. 2b

pelle celui de la machoire de la Naulette. Cette race était velue. Si on la compare à celles qui peuplent actuellement notre globe, il est difficile de ne pas reconnaître que c'est aux Bochismans qu'elle ressemble le plus quoi qu'elle en soit très différente.

2° Fig. 2, 2 *a* et 2 *b*. Partie inférieure d'un corps humain dont il est bien difficile d'indiquer le sexe. Le ventre est aussi plat que celui d'un homme. Les hanches et les cuisses ont des contours féminins. Les jambes serrées l'une contre l'autre se terminent en pointes. Les organes sexuels ne sont pas représentés distinctement ; et cela incite à penser qu'ils ne sont pas ceux d'un homme ; car les artistes de tous les temps, même ceux de la Grèce et nos propres sculpteurs ont représenté l'homme avec les attributs de sa virilité, et l'on ne comprendrait pas qu'il en ait été autrement à une époque où l'on allait nu et où les sentiments de pudeur ne devaient pas être encore très développés. Les personnes qui ont vu cette statuette la considèrent généralement comme celle d'une femme dont le mont de Vénus serait très saillant et placé très bas. Les organes sexuels de la femme ne sont pas visibles quand elle se tient debout. L'artiste, en les omettant, se serait donc conformé à la réalité. Jamais cette figurine n'a eu de pieds. La dépression verticale du dos est profonde. Les fesses, à peine

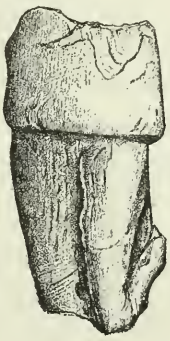

Fig. 3

Fig. 3*a*.

séparées l'une de l'autre par une petite ligne, sont d'une exiguité qui n'est pas dans la nature. C'est du convenu. On dirait que l'artiste qui a sculpté cette statuette s'est attaché à s'éloigner des formes des femmes à gibbosités graisseuses.

Une ceinture enserre les flancs de la figurine. Pas de pagne.

3° Fig. 3, 3 *a*. Fragment de torse d'une figurine vêtue d'une pélerine. Le bras en relief est replié sur la poitrine. Les sculpteurs avaient reconnu combien sont fragiles les bras quand ils sont détachés du tronc, et ils avaient imaginé le relief pour les représenter. Le bras va en diminuant d'épaisseur depuis l'épaule jusqu'au coude.

Fig. 4.

Fig. 4a.

Fig. 4b.

4° Fig. 4, 4 *a*, 4 *b*. Figurine représentant une fillette. Elle est faite en quatre ou cinq coups de silex. C'est un jouet d'enfant. Elle n'a pas de bras et n'avait probablement pas de pied. Elle est nue, ses cheveux sont longs. Le sexe est indiqué.

5° Fig. 5, 5 *a*. Tête ayant une coiffure qui rappelle la perruque égyptienne, mais en diffère en ce qu'elle forme, par devant, des plis drapés qui encadrent la figure. Col allongé.

Front large et bas ; yeux allongés, légèrement obliques. Visage triangulaire. Nez droit, long, aplati, étroit. Menton saillant et pointu. La bouche n'est pas indiquée. Si

Fig. 5.

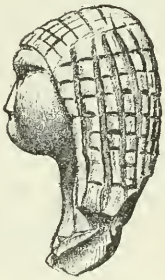

Fig. 5*a*.

l'on fait abstraction des caractères fournis par le nez, ce type est entièrement mongolique.

Les quatre dernières statuettes que nous venons de décrire représentent des individus qui appartiennent à une race très différente de celles à gibbosités graisseuses. Ils font partie d'un autre groupe humain plus voisin du nôtre, quoi que la saillie du mont de Vénus laisse soupçonner des différences d'organisation assez grandes. On peut donner au groupe caractérisé par les formes adipeuses de la femme le nom de *stéatogyne* et à celui des femmes maigres le nom de *sarcogyne*. Les gibbosités graisseuses sont un attribut du sexe féminin. Les hommes en sont exempts. Elles ne laissent d'ailleurs aucune trace sur le squelette.

Les deux races vivaient ensemble dans les cavernes. On peut voir par les descriptions de statuettes que nous venons de faire que les femmes sarcogynes avaient des rudiments de vêtements. Elles les portaient pour s'orner bien plus que pour se garantir du froid. Les femmes stéatogynes, si l'on en juge par les quatre figurines que nous en avons, ne

portaient que des colliers et des bracelets ; et quand elles n'en avaient pas, elles se faisaient des entailles pour les simuler. Ni les unes ni les autres n'avaient de pagne. Les croisements devaient être nombreux entre les deux races. La *Vénus impudique* de M. de Vibraye, taillée dans une plaquette d'ivoire, paraît être une métisse.

L'un des Secrétaires : Dr Capitan.

SÉANCE SOLENNELLE DU 13 DÉCEMBRE 1894

Présidence de M. Dareste.

11e Conférence annuelle Broca.

La situation démographique de la France en Europe

Par M. le Dr Chervin.

Messieurs,

Il y a dix ans, la Société d'Anthropologie, dans une pieuse pensée d'hommage à son fondateur, décidait, que, chaque année, il serait fait une conférence spéciale placée sous le patronage du grand nom de Broca.

La Société d'Anthropologie forme une grande famille scientifique, où les relations d'amitié tiennent également une large place ; aussi la mort de Broca fut-elle, pour nous tous, un deuil cruel.

Cette sorte de culte du grand ancêtre que nous avons institué n'a donc rien pour surprendre de notre part.

La Société a voulu ainsi rendre impérissable le souvenir d'un de ses membres les plus illustres et montrer que sa

reconnaissance était toujours vivante envers celui dont l'activité et le dévouement ont porté si haut l'éclat de la science qui nous est chère.

Du même coup, par cette heureuse survivance, nous associons le Maître lui-même à nos travaux.

On a vanté, à juste titre, le savoir encyclopédique de Broca. Il avait touché, en effet, à tous les sujets, pourtant si multiples, qui sont étudiés et discutés au sein de notre Société.

Aussi, tous mes savants prédécesseurs dans cette conférences ont ils pu traiter les matières les plus diverses de l'anatomie ou de l'ethnologie sans sortir du domaine que Broca avait exploré en y laissant la large marque de son esprit pénétrant.

La Société m'a fait le très grand honneur d'être son porte-parole dans la solennité d'aujourd'hui. Je sais bien que la plus élémentaire prudence eût été de décliner cette tâche redoutable et de rester dans le rang.

J'ai du moins une excuse qui justifie ma témérité, c'est que je désire appeler une fois de plus l'attention sur un sujet cher à Broca et, qui hélas, est plus que jamais à l'ordre du jour des préoccupations de tous ceux qui prennent souci de l'avenir de la France.

Enfin je dois avouer que si j'ai accepté la mission de prendre la parole devant vous, c'est que j'ai escompté à l'avance, la bienveillance particulière avec laquelle la Société accueillera toujours celui, — fut-il le plus humble de ses membres, — qui viendra lui parler sous le patronage de Broca.

I

Vous connaissez tous, Messieurs, les travaux de Broca sur la craniométrie, l'ethnologie, la localisation cérébrale du langage, sur l'hybridité, l'anatomie des primates et sur les branches les plus diverses de l'Anthropologie. Mais il

ne faut pas oublier qu'il fut aussi un économiste de valeur et un démographe habile et avisé. Je resterai donc dans la pensée qui nous réunit aujourd'hui en traitant un sujet de démographie.

Broca en effet, avait parfaitement compris que le grand intérêt des études sociologiques c'est de faire profiter le présent et l'avenir des faits du passé. Et au premier rang des préoccupations sociales, ne faut-il pas placer le souci d'assurer la conservation de l'espèce? Pour cela, il faut connaître comment se développe, vit et meurt l'organisme social.

C'est un axiome aussi vieux que les plus vieilles sociétés, que l'importance du chiffre de la population fait la richesse d'un État. La chose est vraie, non-seulement en soi, mais encore et surtout à l'époque actuelle par rapport aux autres pays.

Le nombre n'est pas tout, répond le philosophe. Mais, avec la diffusion de tous les progrès qui tend chaque jour à égaliser les forces vives intellectuelles et matérielles des peuples, on peut dire que jamais le nombre n'a été aussi prépondérant qu'aujourd'hui.

L'état politique du monde a même ravalé la question à un point de vue plus terre à terre encore. Et, nous en sommes presque venus à trouver que celui-là est le plus grand, qui peut mettre le plus grand nombre d'hommes sous les armes. La culture intellectuelle, semble disparaître ou passer tout au moins au second plan, à la condition d'avoir le nombre ; ce sont les gros bataillons, dit-on, qui font les grands peuples ou tout au moins qui assurent leur existence.

D'aucuns même, parmi les hommes d'Etat ne daignent apporter quelqu'attention aux intérêts économiques de la nation qu'à cause de la force de résistance aux lourds budgets guerriers qu'ils leur procurent.

Les amis de la paix se désolent, à juste raison, de cette situation qui pèse si lourdement sur l'activité des peuples, retardent les réformes et paralysent le libre développement

de l'activité et de la pensée humaine. Mais les patriotes avisés et les politiques prudents doivent mieux faire que de s'abandonner aux rêves chimériques de la paix universelle ; ils doivent examiner le problème en face et voir si nous sommes dans des conditions démographiques satisfaisantes, et, dans le cas contraire, rechercher les causes de cette situation pour y remédier dans la mesure du possible.

Mais pour ne pas s'égarer dans les conceptions plus ou moins réalistes de l'esprit, il faut étudier ce problème à la lumière des faits. C'est le seul moyen d'arriver à la vérité et de pénétrer les grandes lois qui gouvernent le monde social.

« La médecine ordinaire, disait un jour Broca à la tribune de l'Académie de médecine (séance du 26 janvier 1875), n'a pu sortir de l'empirisme et entrer dans la voie scientifique qu'en établissant sa base sur l'anatomie et la physiologie et en s'élevant ainsi de la connaissance de l'homme sain à celle de l'homme malade. La médecine publique ne doit pas procéder autrement; elle aussi se trouve en présence d'un organisme compliqué, qu'on appelle avec raison l'organisme social, et dont elle doit connaître la structure et les fonctions avant d'en étudier les perturbations. Or cette anatomie et cette physiologie du corps social, cette constatation de l'état des choses, cette base nécessaire de la médecine publique, c'est la *statistique*. Sans elle, nous n'embrassons que de petits groupes ; nos jugements ne sont que des impressions et quand ces impressions ne nous trompent pas, elle ne nous font connaître qu'imparfaitement des faits qui ne sont que partiels, et dont les lois nous échappent. Par elle, nous substituons à ces notions vagues et incomplètes des déterminations scientifiques ; la population tout entière, considérée dans son ensemble et dans ses principales subdivisions naturelles ou artificielles, se condense et se formule devant nos yeux, nous manifeste ses mouvements, nous révèle ses lois ; et les mêmes pro-

cédés de recherches qui nous fournissent ces données fondamentales nous permettent ensuite, non-seulement de constater toutes les anomalies générales ou partielles et d'en mesurer rigoureusement la gravité, mais encore de déterminer les conditions favorables ou défavorables à la santé publique ».

Il est impossible de mieux dire.

C'est en effet à la lumière des faits dûment contrôlés, mis en valeur par la méthode statistique que je me propose d'aborder avec vous, l'examen de la situation démographique de la France en Europe, à l'heure actuelle.

II

Si la paix et la concorde étaient l'état normal des peuples, l'examen des conditions démographiques de la France, serait une étude purement spéculative. Nous pourrions conclure, comme le faisaient jadis certains démographes humanitaires, que le but des gouvernements c'est de rendre les hommes riches, prospères et heureux ; et que, dans ces conditions, peu importe la quantité pourvu que ceux qui vivent soient satisfaits. « Enrichissez-vous, et jouissez en paix » serait le suprême conseil.

Malheureusement il n'en est pas ainsi. Les hommes ont le cerveau si mal fait, que la paix n'est trop souvent que la période de transition nécessaire pour se préparer à la guerre. Or, comme la France n'est pas une île flottante quelque part dans le monde, elle doit se préoccuper de la figure qu'elle fait à côté de ses voisins qui peuvent un jour devenir ses rivaux.

Jetons un coup d'œil sur la population des grandes puissances Européennes depuis le dix-huitième siècle.

En 1700, la population des 3 grandes puissances (France, Angleterre, Empire Germanique avec les possessions de la maison d'Autriche), était d'environ 50.000.000 d'habitants.

La France y figurait pour 19 millions, soit 38 p. 0/0 du total et elle l'emportait par le chiffre de sa population sur chacun de ces états en particulier.

En 1789, une nouvelle grande puissance avait surgi, la Russie. La population totale de ces 4 grandes puissances était de 98 millions et la France comptait dans ce total pour 26 millions soit 25 0/0 du total. Elle l'emportait encore à cette époque par le chiffre de sa population sur chacune des autres puissances.

En 1872, la population des grandes puissances sans compter leurs possessions coloniales est de 244 millions. La France dans le total des 6 grandes puissances (France, Empire d'Allemagne, Autriche, Russie, Angleterre, Italie) figure pour 36 millions soit 14.8 0/0 du total.

En 1890, la population de ces 6 grandes puissances était de 298 millions, sur lesquels la France figure pour 38 millions et demi, soit 12.9 0/0 du total.

Ainsi donc, nous voyons qu'en deux siècles la population de la France a passé de 19 à 38 millions ce qui paraît un gain satisfaisant. Mais, d'un autre côté nous voyons qu'au point de vue de sa situation en Europe la France qui comptait pour 38 0/0 de la population des grandes puissances ne figure plus que pour 13 0/0 environ.

Telle est la situation dans ses grandes lignes.

C'est là le fait matériel, brutal, contre lequel il n'y a rien à redire. Il montre bien que le problème démographique n'est pas enfermé dans les limites géographiques de la France, mais qu'il vise encore sa situation dans le monde.

Sans doute cette proportion de 13 0/0 a besoin d'être décomposée. Il faut l'étudier dans ses éléments constitutifs pour l'apprécier à sa juste valeur. Il faut défalquer les changements dans la composition des territoires, la composition des habitants suivant les âges, etc. Mais il faut reconnaître, d'autre part, que le progrès de la population par

l'excédent des naissances sur le décès a été toujours plus rapide en Russie, en Allemagne, en Angleterre, en Autriche et en Italie qu'en France.

Sans doute la France tient toujours le premier rang dans le monde intellectuel, sans doute, elle est toujours une grande nation, non seulement par les souvenirs de son passé, mais encore et surtout par sa force réelle, par sa richesse qui s'est développée beaucoup plus que sa population. Mais, quel sort nous serait réservé si une nouvelle conflagration venait à éclater ? Serions-nous numériquement, au moins, en état de nous faire respecter ? Pour pacifiques que nous soyons, c'est cependant une considération qui s'impose.

Chacun sait, en effet, que depuis 50 ans, la carte d'Europe a été complètement remaniée et que tous les Etats ont éprouvé des modifications profondes dans les limites de leurs territoires. Les uns se sont agrandis, d'autres ont subi des diminutions, plusieurs ont disparu.

La situation démographique de la France est donc critique, d'autant plus que le taux d'accroissement de la population va sans cesse en diminuant.

Notre spirituel collègue M. Sanson nous a rapporté (1) que le baron Charles Dupin avait une façon à lui d'exprimer ce fait : Il disait que la France était en train de manger son troisième enfant et il adjurait, avec chaleur, les pouvoirs publics d'y mettre ordre. Il entendait par là que le nombre des enfants par ménage qui avait été de trois en moyenne n'était plus que de deux et une fraction.

Mais si nous sommes tous d'acord sur l'existence du péril, les avis diffèrent considérablement et sur les causes invoquées et sur les remèdes proposés.

Je vous demande la permission de passer rapidement devant vous les faits principaux.

En 1867, il y avait à peine quelques mois que l'Aca-

(1) V. Bulletin de la Société d'Anthropologie, 1891. p. 284.

démie de médecine avait appelé Broca dans son sein lorsque la question de la mortalité des enfants en nourrice, soulevée par les discours de MM. Bertillon, Husson, Boudet, Devilliers, Monot et Brochard, vint se poser devant l'Académie.

Broca, qui appartenait à la section de chirurgie, prit néanmoins la parole :

« La question qui s'agite actuellement dans cette enceinte, dit-il, est tellement grave, elle soulève des difficultés tellement grandes, que ce n'est pas trop de tous nos efforts réunis pour essayer de la résoudre. Lorsque de pareils intérêts sont en jeu, il n'y a plus de section dans l'Académie. Il s'agit de chercher le remède d'un mal qui attaque la population dans sa source même et qui, s'il n'est promptement repoussé, peut aller jusqu'à porter atteinte à la force de la nation et à la prospérité de la race.

La nation française est parvenue à un moment critique où ce problème se dresse devant nous avec une évidence menaçante : la population, qui depuis la grande révolution n'avait pas cessé de croître avec rapidité, est sur le point de devenir stationnaire.

Les derniers recensements prouvent que le mouvement ascensionnel, si rapide jusqu'en 1846, s'est considérablement ralenti ; le jour paraît peu éloigné où le chiffre des décès compensera celui des naissances, et, comme en ces matières il n'y a jamais d'équilibre parfait, il est aisé de prévoir qu'un mouvement de décroissance suivra de près le mouvement d'accroissement. La France pourtant est loin d'être parvenue au chiffre de population que comporte l'étendue de son sol et de ses ressources. Quelles sont donc les causes de ce phénomène inquiétant ? Elles sont multiples, sans doute ; déjà on en a signalé une fort importante : la diminution du chiffre des naissances. Mais, Messieurs, la détermination du chiffre des naissances ne donne qu'une notion très imparfaite de l'état d'une population. Ce qui importe au pays, ce n'est pas

d'avoir beaucoup d'enfants, mais beaucoup d'adultes, et ce que nous devons désirer avant tout, ce n'est pas de voir augmenter le nombre des nouveau-nés, mais de voir diminuer le nombre de ceux qui disparaissent après quelques jours ou quelques mois d'existence. Si la mortalité des enfants pendant la première année pouvait être réduite et ramenée dans toute la France au chiffre possible de 11 0/0, la population pourrait croître longtemps encore en nombre et en force, alors même que la marche des naissances subirait une réduction très considérable ».

Messieurs, les paroles de Broca sont encore plus vraies aujourd'hui qu'elles l'étaient lorsqu'elles ont été prononcées, il y a plus de 25 ans. C'est pour cela que j'ai tenu à les reproduire. Chacun propose un remède ; mais je crois que vous conclurez tout à l'heure avec Broca, que ce qui a de plus efficace, de plus pratique c'est de travailler à l'abaissement du taux de la mortalité.

Vous savez, Messieurs, dans quelles conditions générales se trouve la population française.

Au point de vue du nombre brut des mariages, nous présentons une moyenne inférieure à celle des principaux pays de l'Europe, ainsi qu'en témoigne le petit tableau suivant.

Sur 1,000 habitants des deux sexes âgés de plus de 15 ans, combien de mariés ?

Hongrie	91.6	Hollande	49.0
Empire allemand	53 0	**France**	45.8
Angleterre et pays de Galles	52.6	Belgique	41.9
Danemark	52	Grèce	41.6
Autriche	51.3	Ecosse	40.9
Italie	50.1	Suisse	40.8
Finlande	49.2	Irlande	23 0

Mais le nombre des mariages n'est qu'un des éléments du problème. La chose importante c'est la fécondité de ces unions.

Sous ce rapport, nous sommes, il faut le reconnaître, dans une situation tout à fait précaire.

En effet, voici ce que nous apprend, sous ce rapport, une enquête internationale.

	Naissances vivantes légitimes pour 1000 femmes mariées de 15 à 50 ans	Naissances vivantes illégitimes pour 1000 femmes non mariées de 15 à 50 ans
Empire allemand	270	26.5
Ecosse	269	19.9
Belgique	265	19.8
Italie	251	24.6
Angleterre et pays de Galles	250	12.1
Autriche	250	44.4
Suède	240	»
Irlande	240	4.1
Suisse	236	10.2
France	163	16.7

Ce tableau montre que nous avons un tiers de naissances légitimes de moins que l'Empire Allemand et que la plupart des autres pays d'Europe, et que même sous le rapport des naissances illégitimes nous venons bien après l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie.

Mais, si nous avons peu d'enfants, il est juste de reconnaître que la moyenne de la mortalité française est dans des conditions relativement satisfaisantes. A part les pays scandinaves, où la mortalité est minime, la France compte parmi les pays les plus favorisés.

La mortalité française qui était de 28.2 au commencement du siècle n'est plus que de 23.3 par 1,000 habitants depuis 1841 ; l'Empire Allemand fournit une moyenne de 26.6 ; l'Autriche de 31 ; l'Italie de 29. Mais, la situation est encore plus avantageuse pour la France, lorsqu'au lieu de considérer la mortalité générale, nous considérons la mortalité suivant les âges.

La France, est avec la Belgique et les Pays-Bas, l'un

des pays où la mortalité des enfants de 0 à 5 ans est la plus faible : 25 pour 100, des enfants meurent avant l'âge de cinq ans.

Dans l'Allemagne du Nord la mortalité s'élève au tiers et dans l'Allemagne du Sud et l'Italie elle atteint près de 40 pour 100.

D'une manière générale, la mortalité est d'autant plus grande que les naissances sont plus fréquentes. Ce qui revient à dire que l'enfance est la période de la vie où les chances de mort sont les plus considérables. Et si nous en avions le temps, je vous montrerais que la mortalité des enfants de un an est triple de celle des enfants de deux ans, et que celle des enfants de deux ans est double de celle des enfants de trois ans. A partir de la troisième année, la mortalité diminue considérablement et les chances de vitalité s'affirment régulièrement.

A tous les âges la mortalité française est une des moins élevées de l'Europe.

Il en résulte que, proportion gardée, c'est en France où il y a le plus d'adultes, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant :

Sur 1000 habitants il y a :

	Enfants de 1 à 15 ans	Adultes de 16 à 69 ans	Vieillards de 70 ans et au-dessus
France	270	682	48
Allemagne	355	618	27
Grande-Bretagne, Irlande	363	608	29
Italie	322	647	31
Autriche	340	637	23
Hongrie	353	629	18
Espagne	325	651	24
Suède	326	641	33
Norvège	347	613	40
Suisse	321	649	30

La France est donc le pays qui contient, de beaucoup,

la plus grande proportion d'individus dans la force de l'âge.

C'est là assurément un avantage de première importance ; mais il ne fait que pallier, dans une certaine mesure, la faiblesse de notre natalité.

En veut-on une preuve palpable ?

En 1885, l'empire Allemand, sur une population du 46,855,704 habitants présentait une population masculine âgée de plus de 20 ans de 12,435,796 soit 25.5 o/o.

La France, à la même époque pour 38,218,803 d'habitants, avait 11,828,363 hommes de plus de *vingt* ans, soit 30.98 o/o du total ; mais étant donné que nous avons plus de vieillards que les Allemands, il en résulte que en réalité, c'est 1,000,000 d'hommes valides que nous avons de moins qu'eux. Au train dont vont les choses qu'adviendra-t-il d'ici 20 ans ? « Dans vingt ans, répond M. le Dr Jacques Bertillon, il y aura 2 conscrits allemands contre 1 conscrit français. »

Voilà une conclusion peu rassurante pour l'avenir !

Pour le moment nous regagnons du côté de la richesse proportionnelle de notre population adulte, ce que nous perdons par la faiblesse de la fécondité des mariages.

Néanmoins l'écart est encore grand avec les pays étrangers. L'augmentation des naissances sur les décès nous laisse un faible bénéfice, si faible même, que dans quelques circonstances fortuites, comme l'épidémie d'influenza de 1890, par exemple, le chiffre des décès l'a emporté de 40,000 environ sur celui des naissances.

Des gens bien intentionnés sont tout disposés à se croiser les bras et à attendre de l'amélioration des mœurs publiques le relèvement de notre natalité.

« Il y a actuellement chez tous les peuples un ralentissement dans la natalité — disent-ils, avec raison. — Et si ce ralentissement s'est particulièrement accentué chez nous on en trouve la raison dans l'état de nos mœurs, qui ne se sont pas encore mises en harmonie avec nos institutions nouvelles. Le goût de la vie commode, de l'ostentation, et l'adulation des multitudes sont autant de phénomènes so-

ciaux qui témoignent de l'opinion encore prépondérante chez nous, que l'oisiveté est l'expression la plus complète de l'existence heureuse. Ce sentiment n'est pas en conformité avec l'extension que la liberté du travail a donné à l'industrie depuis cent ans. Un jour où l'autre il prendra fin, car l'harmonie tend toujours à s'établir entre les différents éléments de l'ordre social. Le sauvage qui ne vit que de pêche et de chasse, a besoin de seize kilomètres carrés pour se procurer sa subsistance. Puis la civilisation le rapproche de ses semblables : la vie sédentaire succède à la vie nomade, l'industrie apporte au groupement social une nouvelle cause de condensation. Ces différentes étapes prouvent clairement que le progrès social provoque toujours un accroissement dans la densité de la population et dans sa natalité. Il n'est pas possible que l'essor économique contemporain échappe à cette loi démographique. Ce n'est qu'une question de temps. »

Cette belle théorie du laisser faire pourrait finir par nous coûter cher.

Donc, malgré tout, la situation est grave et il faut parer aux nécessités de notre faible accroissement.

Examinons maintenant les causes invoquées et les remèdes proposés.

III

Messieurs, je relisais il y a quelques jours à peine la très remarquable discussion qui s'est élevée au sein de la Société en 1891, sur le sujet qui nous occupe en ce moment. MM. Beauregard, Eschenauer, Hervé, Zaborowsky, Fauvelle, Sanson, Lagneau, Jacques Bertillon, Diamandy et Dumont sont venus tour à tour exposer leur conception du problème et la manière de le résoudre.

Faut-il l'avouer? il y a autant d'avis que d'orateurs. Nous n'avons pas pu nous mettre d'accord, sauf sur un point : la cause du mal. Mais quand aux remèdes, chacun prône le sien... qui souvent est la contre partie de celui du voisin.

La vérité c'est que comme tous les problèmes sociaux celui-ci est d'une complexité extrême. Puis, comment agir sur les mobiles si divers, qui guident les hommes en cette délicate matière?

Au fond, je crois que nous avons tous raison et que tous les moyens proposés présentent chacun leur coefficient d'utilité. Mais pour réussir, il faudrait tous les mettre en œuvre à la fois. Dans ces conditions il y a gros à parier que nous n'y arrivions jamais et que nouveaux Jérémis nous soyons condamnés à gémir longtemps encore et sans succès sur la dépopulation française.

J'ai dit que les causes invoquées sont multiples; elles répondent le plus souvent à des faits spéciaux qui ont frappé particulièrement un observateur.

Nous allons en examiner brièvement quelques-unes.

1° On a tout d'abord invoqué *l'âge tardif des mariages.* A la suite de la communication que j'eus l'honneur de faire en 1888, à la Société, M. le marquis de Saporta, proposa d'ajouter aux causes déjà énoncées par moi, celle d'une nuptialité plus tardive aujourd'hui qu'autrefois.

Je m'empressais de répondre (1) à mon savant contradicteur que la chose était vraie pour sa région, parce que le nombre des jeunes filles des Bouches-du-Rhône qui, en 1867, se mariaient avant l'âge de 20 ans était de 30 o/o, tandis qu'en 1885 il était de 21 o/o seulement; mais, que si l'on considérait la France entière il n'en était plus ainsi. A la vérité le nombre des jeunes filles qui se marient avant leur vingtième année, n'avait pas varié 21 o/o en 1869 comme en 1885. Mais le nombre de celles qui se marient de 20 à 25 ans avait augmenté.

En effet de 37 o/o en 1869, il était monté de 42 o/o en 1885.

Il ressort bien clairement de ces chiffres que, d'une façon générale on se marie maintenant plus jeune à cause

(1) Voir Bulletin de la Société d'anthropologie, 1889, p. 219.

de la diminution de la durée du service militaire qui rend les jeunes gens à la vie civile plus tôt qu'autrefois.

La tardivité des mariages est donc un argument qui n'est pas fondé. Nous voyons d'autre part que sur 100 mariés, il y a en Autriche, 64 maris âgés de moins de 30 ans, 69 en France et en Italie, 75 en Angleterre et au pays de Galles.

Pour les femmes, la proportion est à peu près la même ; il y a, en Autriche, 47 épouses âgées de moins de 25 ans, 60 en Angleterre, 63 en France et 65 en Italie.

Nous sommes donc, sous ce rapport dans des conditions favorables ; faut-il ajouter qu'en ce qui concerne la France, les départements où la natalité est élevée sont précisément ceux où les mariages sont les plus tardifs.

2° *Diminution de la Nuptialité.*

La nuptialité Française a passé par des alternatives de hausse et de baisse dues aux événements politiques et économiques qui agitèrent le pays. C'est ainsi qu'en 1813 pour échapper aux effroyables levées de l'Empire qui appelait sous les armes jusqu'à près d'un million d'hommes, ou, pour mieux dire, d'enfants, *dans une seule année*, un très grand nombre se mariaient pour rester dans leurs foyers. Et cette année là, le nombre des mariages atteignit une proportion de 13 o/o habitants, qui n'a plus jamais été enregistrée. Puis les mariages ont oscillé entre 7 et 8 pour 100 habitants, suivant les années de disette et de prospérité.

Les événements de 1870 qui ont privé la France d'un nombre considérable de jeunes gens ont jeté une perturbation complète, dans la nuptialité de la France, qui est tombée à 7. 5. o/o. Si bien qu'en pleine prospérité nous avons une nuptialité correspondant à des années de disette. La diminution de la nuptialité peut donc être invoquée comme un argument de la diminution de la population.

3° *L'affaiblissement du sentiment religieux* a été invoqué

comme une cause de la diminution du nombre des enfants par famille.

Il faut reconnaître que les religions diverses qui se partagent le monde prescrivent, en général, à leurs fidèles d'avoir une nombreuse postérité.

L'extrême piété peut donc être sous ce rapport une cause de fécondité ; mais il faut bien reconnaître que les pays où la foi est assez vive pour imposer la conformité des actes avec les enseignements religieux, sont assez rares aussi bien en France qu'ailleurs. Enfin, s'il est vrai que la Bretagne a beaucoup d'enfants, il ne faut pas oublier que les populations de la vallée de la Garonne, aussi catholiques que celles de la Bretagne, en ont fort peu. On pourrait continuer ces points de comparaison.

Cela prouve simplement, comme le fait très justement remarquer M. Zaborowski (1) « que ce résultat n'est pas dû à la religion et n'est avec celle-ci que dans un rapport presque accidentel.

« La religion, n'est qu'un élément dans un ensemble de conditions sociales complexes où apparaît, notamment, l'absence de désir ou de moyens de s'élever au-dessus d'une existence très simple. Notre collègue, M. Arsène Dumat, a communiqué à la Société les résultats d'une enquête qu'il a entreprise sur plusieurs points très circonscrits de la France où la natalité est très différente. Il nous a fourni ainsi des pièces d'une valeur documentaire incontestable. Eh bien, que résulte-t-il de ces pièces ? que résulte-t-il notamment de son enquête sur l'un des cantons du Finistère ? C'est que les populations restent fécondes tant qu'elles ne cherchent pas à s'élever en dehors et au-dessus de leurs conditions habituelles d'existence. »

La question de la restauration des idées religieuses, n'a donc, on le voit, aucune base sérieuse.

4° *Le développement du célibat religieux* est également

(1) Voir Bulletin de la Société d'anthropologie, 1891, p. 37

un argument mis en avant sans preuve à l'appui, du reste. Mais, il suffira de dire, qu'en 1789 il y avait 195,000 religieux en France ; en 1866, 156,000 et en 1886, 127,000. On voit donc que le nombre des individus voués au célibat religieux, va diminuant ; ce qui va à l'encontre de ceux qui veulent faire intervenir cet argument dans le débat. La vérité est que la proportion internationale des mariages est indépendante du nombre des individus voués au célibat religieux. Au surplus, en mettant les choses au mieux, si tous ces religieux et religieuses étaient mariées, ils fourniraient tout au plus 4 ou 5000 enfants. Ce n'est pas avec cela qu'on établirait l'équilibre du budget démographique de la France !

5° *Le morcellement de la propriété.* — On va répétant partout, en manière d'axiome, que les enfants sont moins nombreux à mesure que la propriété est plus divisée.

Mais il semble qu'avant d'arriver à ces conclusions, il faudrait démontrer d'abord d'une manière certaine l'influence néfaste de la propriété sur la limitation du nombre des enfants dans les familles. Enfin il ne serait peut-être pas mauvais de prouver que le sol de la France est divisé à l'infini. Sur tous ces points, il faut se garder des opinions toutes faites, qu'on se passe facilement de bouche en bouche ; mieux vaut consulter la froide statistique.

En effet, si on compare la distribution géographique du nombre des enfants par famille aux résultats fournis par la dernière enquête décennale sur l'état de l'agriculture, on arrive à des conclusions absolument négatives au sujet de l'influence de la propriété sur la fécondité des ménages. On voit les régions où les propriétaires agricoles forment le fond de la population présenter indifféremment tantôt beaucoup, tantôt peu d'enfants. C'est ainsi que les populations essentiellement agricoles de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Bourgogne et de la Gascogne ont peu d'enfants, tandis que celles de la région des Pyrénées et du plateau central où l'élément propriétaire est numériquement

aussi puissant se distinguent par une forte natalité. Mais, si les propriétaires sont proportionnellement aussi nombreux en Normandie, par exemple, qu'en Auvergne, le degré de richesse, d'aisance même, est notablement différent, et c'est là, je l'ai dit, un facteur dont il faut tenir le plus grand compte.

Donc le propriétaire n'est pas, *ipso facto*, un pauvre d'enfants.

En ce qui concerne la division de la propriété, nous voyons il est vrai que sur 14 millions de cotes, 10 millions, soit 74 pour 100, représentent des propriétés de moins de 2 hectares. — Vous voyez bien, disent nos contradicteurs, que le sol de la France est atteint de la divisiomanie poussée jusqu'à l'absurde. Je répondrai en indiquant quelle place tiennent au soleil ces 74 pour 100 de cotes. On voit alors que, si de loin c'est quelque chose, de près cela n'est rien : ces 14 millions de cotes occupent tout juste 10 p. 100 de notre sol.

Voilà qui me paraît absolument démonstratif, et je ne m'attarderai pas d'avantage sur ce sujet ; je me bornerai au surplus à conclure avec M. de Foville :

« 1° Que le morcellement a encore de grand progrès à faire sur bien des points, avant que ses inconvénients puissent égaler ses avantages ;

« 2° Enfin que, là où la division de la propriété avait été poussée trop loin, la réaction a commencé d'elle-même, et que le mal y aurait été vite réparé si le fisc ne retirait pas, en fait, à la propriété foncière une partie de la mobilité que la loi lui concède. »

La vérité, c'est que ce n'est pas la petite, c'est la moyenne propriété qui est la majorité à l'heure actuelle. Sous l'ancien régime, ce qui dominait c'était la très petite et la très grande.

La Révolution, a émiété 30,000 grands domaines en 1,200,000 lots représentant chacun une valeur de 3,000 fr.

Jamais atteinte plus profonde ne fut portée à la grande

propriété que ce dépécement simultané de ces 30,000 domaines.

La Révolution a voulu et a réussi à détruire l'édifice foncier sorti de la féodalité. Elle a créé la moyenne propriété : gardons-nous de nous en plaindre, c'est la cause la plus sérieuse de la richesse de la France.

6° *Guerres. — Révolutions.* — Les principaux facteurs de l'abaissement du nombre des naissances sont incontestablement les crises politiques qui, comme les révolutions et surtout les guerres viennent jeter la perturbation dans les conditions économiques d'un pays et faire disparaître un nombre plus ou moins considérable d'hommes en état et en âge de se marier et d'avoir des enfants.

L'absence de documents assez anciens ne nous a pas permis de faire pour la France la démonstration de ce fait dont on saisit du reste l'importance par le seul raisonnement.

Pour avoir cette preuve matérielle si intéressante cependant, il faut nous adresser à la Suède qui possède, depuis près de deux siècles, des matériaux démographiques d'une richesse considérable.

M. le Dr Berg, directeur du bureau de statistique du Royaume de Suède, avait envoyé à la section des sciences anthropologiques à l'exposition universelle de 1878 un tableau montrant que les fluctuations dans les naissances vivantes déterminent des changements tels dans le nombre des survivants de chaque groupe d'âge, qu'il est possible de prévoir à l'avance, avec une très grande certitude, les résultats d'un dénombrement futur.

Cela revient à dire que plus il y a d'ancêtres, plus il y a de descendants.

M. Berg, a montré entr'autre chose l'effet des guerres malheureuses soutenues par la Suède de 1795 à 1810. Non seulement, les naissances diminuèrent à cette époque, comme il est facile de le prévoir, étant donnée les conditions économiques causées par l'état de guerre ; mais on

constate de 1825 à 1840, un nouvel abaissement de la natalité causé par la disparition dans la période de guerre d'un plus grand nombre d'hommes que n'en comporte la natalité habituelle.

Un troisième contrecoup se fait encore sentir de 1865 à 1875 par le même motif.

Ainsi donc, nous constatons d'une façon mathématique, l'influence pendant 3 générations successives, et ça n'est pas fini, des pertes d'hommes, subies il y a plus de 100 ans, par la Suède.

S'il nous était possible de faire le même travail pour la France, nous pourrions peut-être expliquer par les nombreuses guerres qui ont moissonné la jeunesse française depuis cent ans, la cause de la faiblesse de notre natalité.

Notre savant collègue, M. le Dr Lagneau, a publié en 1892, un très remarquable travail sur les conséquences démographiques qu'ont eues pour la France les guerres subies par elle depuis un siècle.

M. Lagneau, fait remarquer combien il est difficile d'évaluer la mortalité même approximativement.

Néanmoins, on sait que de 1791 à 1799 on appela à l'armée 2.080,000 hommes. Les pertes alors éprouvées furent évaluées à 720,000 décédés, par le comte Garnier; à plus du double par d'autres démographes.

De 1799 à 1815, alors qu'on ne renvoyait guère dans leurs foyers que les hommes inaptes à servir, alors, comme le disait le général Foy, « qu'on entrait au service pour n'en plus sortir vivant », les pertes durent être plus considérables encore. Des 677,598 militaires recensés en 1800 et des 2,476,000 hommes appelés à l'armée de 1801 à 1813, soit des 3,153,598 soldats ayant servi sous Napoléon, 1,000,000 périrent au minimum. On a évalué les pertes à beaucoup plus du double suivant qu'on a tenu compte des hommes tombés sur les nombreux champs de bataille et durant la désastreuse retraite de Moscou, où qu'on y a joint les

hommes, toujours plus nombreux, morts dans les hôpitaux de blessures ou de maladies. En 1814, l'armée était réduite à environ 610,000 hommes disséminés en France, en Espagne, en Italie, enfermés en certaines places fortes d'Allemagne, ou retenus prisonniers en Russie.

De 1815 à 1851, sous la Restauration, le règne de Louis-Philippe et la deuxième République, le contingent annuel de jeunes gens appelés à l'armée, d'abord de 40,000, s'éleva à 60,000 en 1825 et 80,000 en 1831, mais, malgré les campagnes de Grèce, d'Algérie, la mortalité militaire fut faible, quoique notablement accrue par les fièvres telluriques d'Afrique.

Sous le second empire, le contingent annuel fut généralement de 100,000 hommes, et durant quatre années de 140,000. Sur les 309,268 ayant pris part à la campagne de Crimée, les pertes, d'après les belles recherches statistiques de Chenu, se seraient élevées à 95,615 hommes, dont 10,240 tués sur les champs de bataille et 85,375 morts dans les ambulances, les hôpitaux, etc. La campagne d'Italie en fit périr 12,173, celle de Chine à peu près 950. Mais, malgré la loi du 24 janvier 1851, prescrivant, pour les différents corps de troupes, d'indiquer le nombre des malades et des décédés, on n'a pas publié le nombre des soldats décédés au Mexique, en Cochinchine, etc. Durant dix-neuf années, de 1851 à 1869, en déduisant des hommes appelés les hommes libérés, les rengagés et les réformés, il semblerait que les pertes eussent été de plus de 356,000 hommes.

Quant à la guerre de 1870-1871, que l'Empire légua à la République actuelle, guerre durant laquelle on paraît avoir appelé à l'armée près de 1,000,000 d'hommes, la mortalité fut énorme. Si, d'une part, des 38,192,064 habitants recensés en 1866, après déduction des 1,597,238 Alsaciens-Lorrains arrachés à la France, on rapproche les 36,102,921 habitants recensés en 1872 ; si, d'autre part, on tient compte qu'avant 1866 notre population s'accroissait annuellement de 3,6 sur 1,000, on constate que nous avons éprouvé une

perte de 491,905 habitants, alors que durant ces six années écoulées de 1866 à 1872, nous aurions dû présenter un accroissement de 816,900 habitants. On peut donc attribuer à cette guerre une perte de 1,308,804 habitants de l'un et de l'autre sexe.

Depuis 1872, malgré un accroissement notable de la mortalité lors des campagnes de Tunisie et du Sud oranais, notre armée paraît présenter une très faible mortalité. Mais il faut remarquer aussi qu'actuellement encore la statistique mortuaire publiée pour les militaires de France, d'Algérie et de Tunisie ne donne pas la mortalité des corps de troupe les plus éprouvés, de ceux de Cochinchine, du Tonkin, du Sénégal, du Soudan, etc. En déduisant des appelés, les libérés, les rengagés et les réformés, on serait porté à penser que le nombre des décédés dans ces pays lointains aurait été considérable.

Qu'on s'étonne après de pareilles saignées pratiquées dans les forces vives de la nation, de la lenteur du développement de la population.

7° *Les restrictions volontaires des époux.* — Toutes les causes invoquées sont plus ou moins discutables. Celle-là seule a une importance et une importance capitale.

On a de tout temps pensé que les conditions sociales jouent le principal rôle dans cette détermination des ménages!

Un économiste de grand talent, M. Hippolyte Passy, disait avec raison :

« L'homme qui possède, qui, à force de travail, est venu à bout d'acquérir un lot de terre, qui espère l'agrandir à l'aide du temps, s'habitue à calculer avec l'avenir. Et il est rare qu'il ne porte pas dans ses actes le degré de raison et de sagacité nécessaire à l'amélioration continue de sa position. Dans tous les pays, c'est le prolétaire qui abandonne sa vie au hasard, et hésite le moins à donner cours à ses appétits et à ses penchants du moment. Le paysan, en France, par cela même qu'il possède ou

peut parvenir à posséder sa part du sol, n'est pas seulement laborieux, il est économe et prévoyant. Sur lui opèrent à la fois et la crainte de s'appauvrir, en se donnant une famille trop nombreuse, et le désir de laisser à ses enfants un héritage agrandi. »

Donc, d'après M. H. Passy et beaucoup d'autres économistes, la natalité d'une région serait, en France, en raison inverse de sa richesse. Reste à savoir si ces départements ont peu d'enfants parce qu'ils sont riches, ou s'ils sont riches parce qu'ils ont peu d'enfants?

Quoi qu'il en soit des théories, voyons les faits. J'ai cherché à établir statistiquement le degré de richesse d'un département — et je dois dire que ce n'est pas chose facile. Après avoir longtemps hésité, je me suis arrêté, pour cette évaluation, à la répartition des produits des valeurs successorales par tête d'habitants, telle qu'elle est fournie par le ministère des finances.

Si on compare les résultats de cette statistique avec ceux de la statistique du nombre des enfants par famille, on voit d'une manière très nette la vérification en quelque sorte mathématique de ce que la théorie avait fait pressentir. En effet, les départements où les valeurs successorales représentent une somme très élevée sont précisément ceux où les familles sont les moins nombreuses : tels sont les départements de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, de Seine-Inférieure, du Calvados, de l'Eure, de l'Oise, du Rhône, d'Eure-et-Loir, de la Gironde, des Bouches-du-Rhône, etc. Tandis que les départements où les valeurs successorales sont peu élevées ont de nombreux enfants, comme dans la Bretagne, l'Auvergne, le Cantal et la Savoie.

Il n'y a plus à douter que le degré de richesse ou de pauvreté est le principal facteur de la natalité ou tout au moins un élément de très haute importance.

On suit par trop à la lettre les conseils fameux de ce préfet de l'Allier, qui écrivait en 1838, la circulaire suivante à ses administrés :

« Il n'y a pas pour les familles pauvres deux manières de se tirer d'affaires. Elles ne peuvent s'élever qu'à force d'activité, de raison, d'économie et de prudence, — de prudence surtout dans l'union conjugale — et en évitant avec un soin extrême de rendre leur ménage plus fécond que leur industrie ».

IV

Nous venons de voir les causes invoquées ; voyons maintenant les remèdes proposés.

Je dois dire qu'ils sont extrêmement nombreux. Notre spirituel et regretté collègue Delaunay proclamait que l'augmentation des jours de fêtes serait un moyen facile et agréable, autant que sûr, d'augmenter la natalité.

Vous me pardonnerez de ne pas entrer dans les détails de la genèse de son projet, et de passer sans autres explications.

On a proposé de simplifier les formalités du mariage qui, dans certains cas sont coûteuses, inutiles et vexatoires. Ce serait certainement un progrès à réaliser, mais je doute fort qu'il ait une action quelconque sur la natalité.

On a proposé, enfin, des dégrèvements de toute nature aux familles nombreuses et je ne sais trop pourquoi on s'est arrêté au chiffre fatidique de sept enfants.

Parmi ces dégrèvements les uns ont déjà passé dans la loi et je dois même dire qu'ils ont dû en sortir, les autres pourraient être codifiés avec beaucoup plus de raison que ceux qui l'ont été. De ce nombre serait des faveurs de toute nature aux familles de plus de trois enfants : adoucissement à la loi militaire, diminution proportionnelle des impôts, etc., etc.

Comme le dit très justement (1) M. le Dr Jacques Bertil-

(1) Voir *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, 1891, p 383.

lon : *Il faut que le législateur considère le fait d'élever un enfant comme une des formes de l'impôt.*

Dans ma pensée c'est là une mesure très désirable, mais qui n'est destinée qu'à assurer une plus équitable répartition des charges publiques. Ce n'est pas là, encore, un moyen de retrouver une forte natalité.

Peut être même pourrait-on faire comme au Canada, où la législature de Québec a récemment voté une loi concedant en toute propriété un lot de cent acres de terres publiques à tout canadien de naissance ou naturalisé ayant douze enfants vivants issus d'une union légitime.

Dans l'exposé des motifs, M. Rhodes, auteur du projet de loi, a rappelé une ordonnance de Louis XIV, rendue sur la proposition de Colbert, qui attribuait une prime de 300 livres par an à tout Canadien ayant dix enfants légitimes vivants et de 400 livres pour douze. La même ordonnance allouait une somme de 20 livres à tout garçon se mariant à 20 ans et au-dessous et à toute fille se mariant à 16 ans et au-dessous.

D'autres encouragements ont été donnés au rapide peuplement de la colonie. Le gouvernement français a poussé la sollicitude jusqu'à envoyer, chaque année, à Québec, une cargaison de jeunes femmes, dont l'arrivée était annoncée quelques jours à l'avance Dès le débarquement, les garçons étaient introduits dans la salle où étaient réunies les fiancées. Chacun faisait son choix séance tenante et le mariage était célébré dans la quinzaine.

Enfin, il faut ajouter que le célibat était absolument à l'index et il existait une ordonnance du gouverneur Talon aux termes de laquelle il était défendu à tout célibataire endurci de chasser, de pêcher, de trafiquer avec les Indiens ou d'aller dans les bois sous aucun prétexte. « Bref, dit une chronique du temps, le gouvernement s'arrangeait de manière à ce que les vieux garçons fussent aussi misérables que possible. »

Si nous avions encore quelque part en Algérie ou ailleurs

des terres domaniales, ce ne serait peut-être pas une mauvaise chose que de les distribuer, aux pères, non de douze enfants, ce serait véritablement de l'exigence en France, mais à ceux qui en ont au moins quatre. Nous sommes loin de ce citoyen Canadien, M. Paul Belanger, un vétéran de 1837-38, qui écrivait à son gouvernement précisément au sujet de cette loi, que désirant servir son pays en paix comme en guerre, il lui avait donné autant d'enfants qu'il avait tué d'ennemis, *soit* **36**. En conséquence, il réclamait une triple pension nationale, soit 3 lots de cent acres. Tout le monde trouvera qu'il avait bien mérité de sa patrie et qu'il avait tous les droits à la triple distribution qu'il réclamait.

Mais tous ces projets ne sont que des demi-mesures. Un certain nombre de bons esprits ont cru voir dans des réformes législatives le moyen de rehausser notre natalité par des mesures fiscales et par des modifications du Code civil, tendant soit à la recherche de la paternité, soit à des réformes des lois successorales et notamment de la liberté de tester.

Je vous demande la permission de m'arrêter quelques instants sur ces idées qui ont de très nombreux partisans.

Parmi les mesures fiscales il faut citer au premier rang, la loi dite des *7 enfants* dont MM. Javal et Bernard, du Doubs, furent les pères législatifs.

Le 29 nivôse an XIII (19 janvier 1805), une loi conçue dans les termes suivants fut promulguée :

« Tout père de famille ayant sept enfants vivants pourra en désigner un parmi les mâles, lequel, quand il sera arrivé à l'âge de dix ans révolus, sera élevé aux frais de l'État dans un lycée ou dans une école d'arts et métiers. »

Si nous nous reportons à l'exposé des motifs, nous voyons par quelles raisons de haute moralité le conseiller d'État, M. Regnault de Saint-Jean-d'Angély, justifie le projet de loi présenté au Corps législatif :

« L'intérêt, le bonheur des pères de famille, dit l'exposé

des motifs, ont toujours fixé la pensée des gouvernements justes et éclairés.

. . . . . .

« Parmi les chefs de famille, à l'existence desquels est liée l'existence de tout ce qui vit près d'eux dans l'asile du travail, il est juste de distinguer les citoyens qui, ayant une postérité plus nombreuse, ajoutent davantage à la richesse de l'État, dont la population est une portion importante.

« A toutes les époques et dans tous les pays où l'administration a conçu des idées grandes et utiles, équitables et généreuses, les pères de nombreux enfants ont été l'objet d'une attention particulière qui est allée chercher la fécondité pour l'encourager. Une récompense pécuniaire a paru peu convenable ; un moyen plus noble s'est offert : trente-deux lycées sont organisés, plusieurs départements offriront bientôt une école d'arts et métiers. C'est par une place dans ces établissements qu'on doit récompenser, encourager le père de famille qui comptera sept enfants.

« Ainsi la société payera noblement pour elle, et utilement pour les citoyens, la dette dont elle est tenue envers le chef d'une postérité nombreuse. »

Le rapporteur de la section de l'intérieur au tribunal donne, dans les termes suivants, son approbation au projet de loi :

« Quand une loi, dit-il, se présente avec tous les caractères qui peuvent lui concilier la faveur publique, c'est une tâche facile et désirable que d'être appelé, je ne dirai pas à la défendre (car qui voudrait l'attaquer ?), mais d'avoir à compter ses titres à l'approbation du législateur, à la reconnaissance des citoyens.

Si j'entreprends de montrer aujourd'hui que cette loi tend à honorer le mariage, à *augmenter la population* en l'améliorant, à associer l'intérêt de l'État à celui des familles ; qu'elle est l'une des plus belles pensées d'une autorité prévoyante et paternelle, je ne ferai que classer de

nouveau les idées qui vous ont été complètement développées par le rapporteur du conseil d'État ».

Cette loi, qui avait été faite sous le prétexte de favoriser les familles nombreuses, mais qui, en réalité, avait pour but d'alimenter d'élèves les lycées qu'on venait de créer, cette loi fut appliquée juste le temps nécessaire pour trouver les élèves et assurer le succès de l'Université naissante. Elle tomba bientôt dans l'oubli, et fut implicitement abrogée par les lois et règlements relatifs à la collation des bourses dans les lycées et collèges. Elle aurait continué à reposer longtemps encore dans les archives des vieilles lois sans l'honorable M. Bernard, député du Doubs, qui, le 8 avril 1885, déposait sur le bureau de la Chambre une proposition tendant à remettre en vigueur la loi du 29 nivôse an XIII.

Dans la pensée de l'honorable député, cette mise en pratique de la loi de nivôse, en aidant les familles nombreuses à supporter les charges de l'instruction d'un de leurs enfants, donnait en quelque sorte une prime d'encouragement au développement des ménages, et par là à l'accroissement de la population française.

M. Bernard, du Doubs, demandait simplement un crédit de 20,000 francs pour faire augmenter la natalité de la France ; on s'aperçut bientôt que ce chiffre était insuffisant.

Mais lorsqu'il fallut chiffrer la dépense que la mise en pratique de la loi de nivôse entraînerait, la Chambre se trouva fort empêché de conclure, faute de documents statistiques, sur le nombre des familles ayant sept enfants. M. Javal déclara que, d'après l'enquête à laquelle il s'était livré personnellement, il n'y avait pas moins de 50,000 familles dans les conditions indiquées, et que, par conséquent, il était nécessaire de mettre quelques restrictions à la mise en pratique de la loi de nivôse, si on ne voulait pas être débordé et s'engager dans des dépenses exagérées.

La Chambre, malgré cette absence de documents, vota néanmoins un crédit de 400,000 francs, et inscrivit dans la

loi des finances de 1885 un article 30 ainsi conçu :

« Une bourse sera concédée, dans un établissement d'enseignement secondaire ou d'enseignement primaire supérieur, ou dans une école professionnelle, industrielle, commerciale ou agricole de l'État, à l'enfant âgé de neuf ans révolus, au moins, appartenant à un père de famille ayant sept enfants vivants, qui sera désigné par celui-ci. Toutefois, cette bourse ne pourra être concédée qu'après que la situation nécessiteuse de la famille aura été constatée, et que l'enfant aura subi les examens préalables exigés par les règlements en vigueur pour l'obtention de bourses de l'État dans les établissements sus-indiqués. »

Au moment du vote de cet article, une somme de 400.000 francs avait paru suffisante pour l'exécuter, parce qu'on ne possédait aucune donnée statistique sur le nombre des intéressés. Un an s'était à peine écoulé que les crédits employés tant aux bourses qu'aux dégrèvements de frais de trousseaux dépassaient déjà notablement le million. Et il était aisé de prévoir qu'on ne s'en tiendrait pas là.

Effrayée de cette marée montante, la commission du budget essaya d'enrayer le mouvement. Voici, en effet, ce que nous lisons dans le rapport fait au nom de la commission du budget sur le ministère de l'instruction publique par M. Burdeau :

« La volonté du législateur a-t-elle été d'engager une pareille dépense ? Et, d'autre part, les résultats à en espérer valent-ils ce qu'ils coûteraient ? L'espoir de faire entrer un enfant dans un établissement de l'État, d'où rien ne prouve qu'il sortira avec un gagne pain tout à fait sûr, est-il bien un motif assez efficace pour décider les familles à croître et à multiplier ? Enfin, si cet espoir devait avoir la puissance qu'on lui attribue, il n'agirait guère que sur les pères ayant déjà six enfants. On conviendra que ce n'est pas là attaquer le mal par la racine.

« Au surplus, rien n'est plus aisé que d'atténuer les conséquences fiscales de la loi ; il n'y a qu'à la rendre illusoire.

« Mais, s'il en est ainsi, n'est-il pas plus simple de ne pas susciter des espérances qu'on n'est point en mesure de satisfaire ?

« Votre commission vous propose, dans cette esprit, de rapporter l'article 30 de la loi des finances de 1885. »

La Chambre adopta les propositions de la commission du budget; mais, comme pendant un an on avait donné des bourses aux septièmes enfants, et qu'il n'était pas possible de les leur supprimer du jour au lendemain, on continua à inscrire au budget une somme de 640,000 francs pour l'entretien de ces bourses. Ce qui provoque naturellement, de la part de ceux qui ont sept enfants et qui n'ont pas de bourse, des réclamations incessantes et quelque peu justifiées.

Aussi revint-on bientôt à la charge et l'article 3 de la loi du 17 juillet 1889 a exempté de la contribution personnelle mobilière les père et mère de 7 enfants vivants légitimes ou reconnus.

On semblait par ce dégrèvement bien spécial avoir touché le point sensible.

Or savez-vous ce qu'il advint dans la pratique ? C'est que sur les 148,808 exemptés, 5,475 soit 4 0/0 étaient des contribuables très aisés ou riches.

29,697, soit 2 0/0 des contribuables aisés.

113,636, soit 76 0/0 des contribuables peu aisés.

Donc au dire des partisans des mesures fiscales, la loi avait parfaitement atteint le but qu'ils se proposaient, puisque 76 0/0 des exemptés étaient des contribuables peu aisés.

Il n'y avait qu'une ombre à ce tableau. Les 148,808 exemtés représentaient, 2,301,484 fr. 75 c. de cotes et lorsqu'on examinait la répercussion de ce dégrèvement on voyait que les contribuables très aisés ou riches avaient été dégrévés de 594,647 soit 26 0/0 du total et d'une somme moyenne de 108 fr. chacun.

Les contribuables aisés avaient été dégrevés de 679,221 fr.

70 c. soit 29 0/0 du total et d'une somme de 22 fr. chacun.

Enfin que les contribuables peu aisés, ceux au profit des quels la loi avait été faite avaient profité de 1,027,615 fr. 37 c. soit 47 0/0 au total et que chacun avait été dégrevé d'une somme de 9 fr. en moyenne.

Ces faits et d'autres inconvénients multiples de cette mesure fiscale, firent qu'elle ne tardât pas à être abrogée sur les réclamations unanimes des populations et des conseils électifs.

Si j'ai quelque peu insisté sur l'avortement de la loi des 7 enfants, c'est que nous nous trouvons là en présence d'une expérience qui a reçu la sanction de la pratique et qu'il n'est pas mauvais de voir comment elle s'est comportée en passant de la théorie à la pratique.

On a imaginé beaucoup d'autres projets sur lesquels je ne veux pas m'étendre, me réservant seulement de dire quelques mots sur deux d'entre eux : la recherche de la paternité et la liberté testamentaire.

Ces deux mesures sont tellement considérables, et peuvent être l'occasion d'agitations tellement graves, qu'avant de les encourager il faut examiner si elles ont bien en réalité — au moins pour l'objet qui nous occupe en ce moment — une portée aussi bienfaisante et aussi fructueuse que le pensent ses partisans.

On sait qu'en France le Code civil interdit, par son article 340, la recherche de la paternité. Un certain nombre de moralistes demandent l'abrogation de cet article non seulement dans une pensée de moralité de justice, d'humanité à laquelle je rends hommage, mais aussi dans le but de faciliter les mariages et par cela même de faire progresser la population.

Sur le premier mobile qui guide les partisans de la recherche de la paternité, je n'ai, je le répète, qu'à me joindre à eux, et il est bien certain que la mesure qu'ils demandent si elle n'a pas dans la pratique toute la valeur

qu'on lui attribue, a d'un autre côté une portée morale très élevée. Au surplus, en agissant ainsi, nous ne ferions que nous conformer à la règle de conduite commune à un très grand nombre de nations. Presque partout en Europe la recherche de la paternité est autorisée ; elle n'est interdite qu'en France, en Grèce, en Belgique, en Italie, dans les Pays-Bas, en Roumanie, en Alsace-Lorraine, dans certains cantons suisses et quelques provinces prussiennes.

Sur ce premier point donc, unanimité absolue ; mais sur le second, je demande à faire des réserves pour les motifs suivants :

Demander l'autorisation de rechercher la paternité, dans le but d'entraver l'illégitimité, est une illusion que l'étude statistique des faits dissipe facilement.

Mon ami, M. Jacques Bertillon, a fait sur ce sujet un très remarquable travail, qui montre jusqu'à l'évidence l'innocuité, au point de vue du développement de l'illégitimité, de l'article 340 du Code civil.

M. Bertillon a étudié, dans ce but la natalité illégitime, la natalité légitime et la nuptialité dans les diverses nations de l'Europe en distinguant les pays dans lesquels la recherche de la paternité est permise de ceux dans lesquels elle est interdite. Les résultats auxquels il est arrivé sont consignés dans un tableau très explicite dont voici en quelques mots les conclusions.

1° En ce qui concerne l'illégitimité proprement dite, sur 1,000 femmes non mariés de plus de quinze ans il y a, en un an mort-nés non compris :

11 naissances illégitimes en France, 13 en Alsace-Lorraine, 14 en Belgique, 17 en Italie pays où la recherche de la paternité est interdite.

Dans les pays où la recherche de la paternité est permise nous trouvons dans les pays Allemands : Bade 16, Wurtemberg 11, Bavière 30, Saxe 34, Autriche-Cisleithane 33, Hongrie 24, Norwège 15, Suède 16, Danemark 20.

Dans les différentes parties des Iles Britaniques : Irlande 3, Angleterre et Pays de Galles 10, Ecosse 15.

Il ressort de ces chiffres :

1° Que la France est un des pays où les naissances illégitimes sont les moins nombreuses.

2° Que les influences ethniques, beaucoup plus que l'influence de la loi sur la paternité agissent sur l'illégitimité.

Le tableau de M. Bertillon permet de multiplier ces comparaisons et nous en arrivons avec lui à cette conclusion absolument irréfutable : « *On ne saurait attribuer à la recherche de la paternité ou à son interdiction aucune influence sur la natalité légitime* ».

Voilà donc cette grave question de l'illégitimité mise complètement hors du débat spécial qui nous occupe en ce moment, à savoir la recherche des moyens propres à augmenter la population.

Mais, puisque je suis sur cette question de la recherche de la paternité qu'il me soit permis de citer l'opinion du parti socialiste qui au premier abord semblerait favorable à cette mesure.

Or, voici ce que nous lisons dans la *France socialiste* du 28 septembre 1890, organe offficiel du parti ouvrier, sous la signature de Madame Marie Desprès.

« La recherche de la paternité, comme mesure réparatrice envers l'enfance malheureuse et abandonnée, est une dérision.

Avec les difficultés que présente cette recherche elle n'aboutirait pas toujours, et, aboutissant, elle ne profiterait qu'aux enfants nés de pères fortunés.

En admettant qu'elle pût assigner un père à tous les enfants, elle ne ferait que maintenir entre eux les plus injustes inégalités, que l'Etat seul a le pouvoir d'effacer.

Le nouveau-né du prince, du millionnaire, du savant, de l'honnête homme, a-t-il plus de mérite que le nouveau-né du pauvre, du vagabond, de l'ignorant et du malfaiteur ?

L'enfant peut-il avoir mérité ou démérité dans le sein de sa mère ?

La recherche de la paternité, outre le prétendu intérêt de l'enfant, a pour but, non moins illusoire, d'améliorer les mœurs et le sort des femmes, en légiférant les sentiments de l'homme, comme sont légiférés ceux de la femme.

Les féministes prétendent détruire le mal causé par l'asservissement d'un sexe, en les asservissant tous les deux.

Pour les mêmes raisons qui rendraient la recherche de la paternité profitable seulement à un nombre d'enfants extrêmement restreint, elle ne procurerait des avantages matériels qu'à quelques femmes ; et au lieu d'améliorer les mœurs elle n'aurait, à ce point de vue, que la plus mauvaise influence.

Les féministes appellent tromper une femme ne plus l'aimer.

Ils oublient que les modifications apportées par l'âge et l'expérience dans le tempérament, les idées, le caractère, influent aussi sur les sentiments ; qu'à vingt ans on s'enthousiasme pour un être qui vous laisserait parfaitement froid à trente ans ; qu'à une époque de la vie on peut se trouver en complète sympathie avec un individu qu'on n'aurait pas distingué plus tôt ou qu'on n'appréciera pas plus tard ; qu'il faut un rare concours de circonstances pour unir un homme et une femme dans un premier et unique amour.

Les hommes ne pouvant se promettre d'aimer toujours la même femme et ne voulant pas risquer d'être liés par la naissance d'un enfant, fuiront tout amour honnête pour ne rechercher que la débauche payée.

Et voilà comment on améliorera les mœurs !

Dans les pays où la recherche de la paternité existe déjà, les mœurs sont-elles meilleures ? Voit-on moins de prostituées, d'enfants malheureux et abandonnés ?

Nulle part, on ne constate chez les femmes des sentiments intéressés comme en Angleterre et en Amérique, où la loi penche de leur côté. L'homme n'est qu'une proie pour elles. C'est à qui sera la plus rouée dans la chasse au mari ou à l'amant riche. Nulle part, non plus, la débauche ne prend un caractère aussi ignoble ; et si on trouve qu'ailleurs le sentiment de la paternité n'est pas assez développé, aux Etats-Unis c'est celui de la maternité qui fait défaut. »

Mais, il me tarde d'arriver à la grosse question de la liberté testamentaire.

En ce qui concerne la réforme du Code civil décrétant pour le père de famille la liberté pleine et entière de disposer de la totalité de sa fortune comme il lui plaît, c'est là une mesure qui commande une grande prudence et une extrême réserve.

Qu'on le veuille ou non, la masse du public verra dans cette mesure un rétablissement déguisé des anciens privilèges successoraux. Et avant de tenter une aventure analogue à celle où s'engagea le ministère de Villèle en 1826, il faut y regarder de très près. Lorsque, le 10 février 1826, M. de Peyronnet déposa, au nom du gouvernement, à la Chambre des Pairs, le projet de loi dit des successions, il disait, lui aussi, dans son exposé des motifs « qu'il était temps de mettre un terme à la mobilité de la propriété foncière, de fonder et de conserver les familles et de raffermir ainsi les bases de la société ». Sa conclusion était le rétablissement du droit d'aînesse, par l'attribution au premier né des enfants mâles de la quotité disponible, dans le cas où le père mourrait sans avoir fait de donation ou de testament.

On sait l'émotion profonde qui s'empara du pays à la nouvelle de la présentation de ce projet de loi ; aussi lorsque, le 7 avril, la loi fut repoussée, par 120 voix contre 94, ce fut une allégresse générale. « Le public, dit M. Duvergier de Hauranne, voyait dans le rejet du projet de loi la défaite

de la contre-révolution. Aussi la joie éclatait-elle par des illuminations et des transparents, par des feux de joie et des pétards sur les places publiques, par des promenades et des rassemblements où retentissaient les cris de : « Vive la Chambre des Pairs ! Vive la charte ! »

Quel est le gouvernement qui, à l'heure actuelle, serait disposé à s'embarquer dans une pareille galère ?

Jules Simon rapporte dans ses *Souvenirs* (1) que vers 1863, un membre de la Droite du Corps législatif proposa de rétablir le droit absolu de tester. Le grand légiste, Marie, qui était alors député prit la défense du Code civil et demanda le maintien des dispositions sur les quotités disponibles.

C'était en même temps une thèse de droit et une thèse sociale. Elle fut traitée, dit Jules Simon, avec tant de science et d'autorité, avec une éloquence si simple et si communicative que tous les dissentiments politiques furent oubliés et que ses dernières paroles furent couvertes d'applaudissements répétés, sur tous les bancs de la Chambre.

Au surplus, pourquoi demande-t-on la liberté testamentaire ? pour empêcher la propriété de se morceler à l'infini, de tomber en poussière comme on a dit.

Mais j'ai démontré que le morcellement infinitésimal, n'existe pas en réalité.

« Quand bien même dit M. de Foville nous nous tromperions à cet égard, il faut bien reconnaître que la réforme appelée par tant de voix éloquentes serait aujourd'hui fort illusoire. Pour qu'une institution puisse être fructueuse, il ne suffit pas qu'elle existe sur le papier, il faut qu'elle fonctionne. Or la grande majorité des pères de famille français n'usent même pas du droit qu'ils auraient de faire des parts inégales. Celui qui a deux, trois, quatre enfants, serait libre de donner à l'aîné le double de ce qu'il est forcé de laisser à chacun des autres et, presque toujours, il croit devoir se

(1) Voir *Le Temps* du 2 avril 1891.

l'interdire par simple esprit d'équité. L'intérêt du propriétaire ou de l'exploitant s'efface chez lui devant des considérations d'un ordre supérieur. Vis-à vis de tous ceux qu'il a appelés à la vie, le testateur se sent d'égales obligations, et sa conscience proteste contre cette sorte de politique dynastique qui impliquerait des inégalités de traitement entre frères et sœurs.

« Les mœurs étant ainsi devenues plus égalitaires encore que la loi, nous croyons que le jour où la liberté de tester serait étendue au père de famille, la France économique ne s'en apercevrait guère. »

Enfin il est permis de rappeler à ceux de nos compatriotes qui réclament le droit de tester, comme en Angleterre, que ce pays a précisément une natalité peu élevée. Et que d'un autre côté les hommes d'État anglais se félicitent de voir la constitution de la petite propriété se développer chaque jour davantage.

V

Messieurs je n'en finirais pas si je devais continuer l'énumération des remèdes proposés.

Je n'ajouterai plus qu'un mot.

Je crois qu'aucune des réformes législatives proposées, et notamment les mesures fiscales n'aboutiront à relever la natalité. J'ai le regret de me séparer sur ce point de bon nombre de mes amis ; mais je persiste à penser avec Broca et quelques autres que si nous sommes sans action directe sur la natalité, nous ne sommes pas désarmés aux regards de la mortalité.

Mais dira-t-on, la mortalité française est une des plus basses de l'Europe. Pensez-vous donc arriver à la réduire encore ? Je crois que sans être indéfiniment réductible, il n'est pas impossible d'entraver par des mesures hygiéniques préventives un grand nombre de décès prématurés d'enfants et d'adultes.

Je crois d'un autre côté que nous devons faire tourner à notre profit la présence des onze cent mille étrangers qui vivent dans notre pays.

Par des facilités aussi larges que possible données aux naturalisations, nous devons nous efforcer de fixer chez nous ces étrangers qui y vivent et qui ne demandent qu'à y rester.

Déjà, la loi du 26 juin 1889 a donné d'excellents résultats en francisant, d'office, toutes les personnes nées en France de parents étrangers résidant en France à l'époque de leur majorité.

Voilà une mesure facile et pratique que je souhaite de voir développer davantage.

Ne vaut-il pas mieux absorber tous ces hommes, laborieux pour la plupart, venus de tous les points du globe, que de les laisser s'organiser chez nous en colonies hostiles, ou simplement malveillantes.

Du reste, qu'on le veuille ou non, cette immigration d'étrangers, non seulement ne peut pas être arrêtée, mais il est vraisemblable qu'elle continuera à grandir encore.

La France est un aimant qui attire à elle tous ceux qui ont soif de liberté, de progrès; c'est toujours l'eldorado du monde intellectuel.

Il s'établit fatalement chez nous un va et vient continuel et irrésistible des peuples.

Autrefois, c'étaient des invasions brutales de hordes armées, telles que celles des Huns, des Arabes, des Normands : maintenant, ce sont des invasions lentes, des infiltrations pacifiques.

On sait en effet que dans certains départements, les étrangers forment une partie importante de la population. Il y a 25 °/₀ d'étrangers dans les Alpes-Maritimes ; 17 °/₀ dans le Nord ; 15 °/₀ dans les Bouches-du-Rhône; 10 °/₀ dans les Ardennes, etc.

Il y a en France 500,000 Belges, 300,000 Italiens, 100,000 Allemands.

N'est-ce pas là un danger qu'il est urgent de faire cesser.

On manifestera peut-être, au sujet de la conservation de la race française, des craintes qui ne me paraissent pas fondées et pour plusieurs raisons. D'abord ainsi que le disait notre savant collègue Lagneau, il n'y a pas de race Française proprement dite, mais des races Françaises, très dissemblables.

Que des Espagnols s'établissent dans les Pyrénées; des Italiens, dans les départements transalpins ; des Belges ou des Germains dans les Flandres et les types ne changeront guère.

Au bout de deux générations, ils seront tous Français attachés au sol français, qui les aura nourri, enrichi peut-être.

Voilà, d'après moi, le seul moyen pratique, facile, non seulement de faire monter la nationalité française, en profitant de la fécondité de tous ces étrangers, mais encore d'acquérir des habitants et des habitants adultes qui nous manquent et qui nous font besoin.

Si nous jetons un regard sur ce qui s'est passé en Amérique, nous voyons que le développement merveilleux de ses forces et de ses richesses lui est venu de l'émigration qu'elle s'est appliquée à absorber par tous les moyens possibles.

Nous avons à notre disposition le même moyen : sachons nous en servir.

612e SÉANCE. — 20 décembre 1894.

PRÉSIDENCE DE M. ISSAURAT.

CORRESPONDANCE.

Lettre de remerciements de M. le Dr LE DOUBLE, lauréat du concours pour le prix Broca.

OUVRAGES OFFERTS.

Baye (de). — *Antiquités franques trouvées en Bohême* (Ext. du *Bulletin monumental*), in-8° 36 pages, Paris, 1894.

Chervin (Dr A.). — *Bégaiement et autres défauts de prononciation*, in-12, 108 pages, Paris, 1894.

Coghlan (T.-A.). — *A statistical account of the seven colonies of Australasia*, in-8° 454 pages, Sydney, 1894.

Dubois (Dr Eug.). — *Pithecanthropus erectus eine menschenaehnliche uebergangsform aus Java*, in-4° 39 pages, fig. et planches, Batavia, 1894.

Fraser (John). — *An Australian language, as spoken by the Awabakal the people of Awabu or Lake Macquarie*, in-8°, lxiv-228, 148 pages, Sydney, 1894.

Kollmann (Dr Jul.). — *Das Schweizersbild bei Schaaffhausen und Pygmaeen in Europa* (Ext. de *Zeitschrift für Ethnologie*), gr. in-8° 66 pages, fig. et planche, Berlin, 1894.

Le Double (Dr A.). — *De l'interprétation des variations morphologiques du grand dorsal dans l'espèce humaine* (Ext. des *Bul. Société d'Anthrop. Paris*), in-8 28 pages, Paris, 1893.

— *Sur trente-trois muscles présternaux* (Ext. des *Bul. Société d'Anthrop., Paris*), in-8° 22 pages, Paris, 1890.

— *Du muscle épitrochléo-olécrânien et de sa signification au point de vue de l'Anthropologie zoologique*, in-8° 20 pages, Paris, 1891.

— *Des anomalies du grand pectoral chez l'homme*, in *Revue d'Anthropol.*, in-8° 8 pages, Paris, s. d.

— *Contribution à l'histoire des anomalies musculaires. Anomalies du petit pectoral*, in *Revue d'Anthropol.*, in-8° 18 pages, Paris, s. d.

— *Des conformations anormales des muscles de la face* (Ext. de la *Bibliographie anatomique*), in-8° 14 pages, Nancy, 1894.

— *Variations des muscles de l'œil, des paupières et du sourcil dans l'espèce humaine* (Ext. des *Arch. d'Ophtalmologie*), in-8° 23 pages, Paris, 1894.

— *Malformations des muscles de l'oreille* (Ext. du *Journal de l'Anatomie et de la Physiologie*), in-8° 23 pages, Paris, 1894.

— *Des muscles anormaux et des divers modes de conformation des muscles normaux du larynx dans l'espèce humaine et de leurs homologues dans la série animale* (Ext. des *Arch. internationales de Laryngologie*), in-8° 40 pages, Sedan, 1894.

Nadaillac (Marquis de). — *Des populations lacustres de l'Europe* (Ext. de la *Revue des questions scientifiques*), in-8° 44 pages, Bruxelles, 1894.

Pierpont (E. de). — *Observations sur de petits instruments en silex de la région de la Meuse* (Ext. du *Bul. Société d'Anthrop. Bruxelles*), in-8° 25 pages et planche, Bruxelles, 1894.

Regnault (Dr F.). — *Les déformations crâniennes dans l'art antique*, in *La Nature* du 4 août 1894, in-4°, Paris, avec fig.

— *La caricature dans l'art antique* (*déformations crâniennes*), in *La Nature* du 8 décembre 1894, in-4°, Paris, avec fig.

Schmidt (Émil). — *Vorgeschichte Nordamerikas im gebiet der Vereinigten Staaten*, in-8° 216 pages, avec fig. et planches, Braunschweig, 1894.

— *Reise nach Südindien*,, in-8°, 314 pages et fig., Leipzig, 1894.

Zaborowski. — *Anthropologie de l'Italie* (Ext. de la *Grande Encyclopédie*), in-12, 20 pages, Paris, 1894.

PÉRIODIQUES.

Articles à signaler : — *Archives de l'Anthropologie criminelle*, 15 novembre 1894. — G. Tarde : Les Délits impoursuivis.

Revue mensuelle de l'École d'Anthropologie de Paris, 15 décembre 1894. — G. de Mortillet : Palethnologie de la Bosnie-Hercégovine, avec fig : — G. Hervé : Les Brachycéphales néolithiques.

M. Letourneau signale un article récent du *Tour du Monde* ayant trait à un menhir de Madagascar encadré dans une pièce de bois. Il demande si quelque membre de la Société connaîtrait un monument de ce genre.

OBJETS OFFERTS.

Marionnettes javanaises.

M. Ollivier Beauregard offre à la Société des marionnettes montées sur bois ou peau de buffle servant à des représentations théâtrales à Java.

Il donne à ce sujet les renseignements suivants :

Les représentations théâtrales, à Java, sont de deux ordres : Il y a le *Topeng* et le *Wayang* (Ouayang).

Au *Topeng* les personnages en scène sont le plus ordinairement masqués et individuellement muets. Le *Wayang* est un spectacle d'ombres et quelques fois de marionnettes.

Pour la mise en scène et l'exécution du spectacle, il y a un chef qui se nomme le *Dalang*.

Le *Dalang* a mission de parler pour les acteurs masqués et il doit dire leur rôle tout en actionnant les *Wayang* ou les marionnettes.

Il y a lieu d'ailleurs de distinguer dans l'office du Dalang deux particularités essentielles, suivant qu'il doit diriger une action théâtrale de commune exécution pour le peuple, ou un spectacle de cour.

Si la représentation s'adresse au peuple, les acteurs se présentent sur la scène la face couverte d'un des masques de convention qui font partie du mobilier théâtral ; à eux les gestes relatifs à leur rôle ; au *Dalang* le soin de réciter le rôle de chacun des acteurs. Le Dalang est ainsi une sorte de Barde de Rhapsode à qui toutes les pièces à représenter sont familières.

Si la représentation a lieu devant une haute autorité gouvernementale ou un prince indigène allié, le visage des acteurs doit être nu et chacun d'eux doit dire et jouer complètement son rôle.

Ce dernier mode de représentation est, à Java, le plus littéraire et le plus perfectionné.

Le fond courant de toutes les pièces ainsi représentées roule toujours sur des aventures d'amour ou de guerre et elles se terminent, pour l'ordinaire, par un simulacre de combat entre chefs.

Le récit des acteurs ou du *Dalang* est accompagné de la musique du gamelan, qui module ses accents en conséquence des situations indiquées et des sentiments exprimés.

Un *Topeng*, c'est à dire l'ensemble du personnel qu'exigent les représentations dont nous venons de parler, comprend, réglementairement, dix agents en dehors du *Dalang*, qui en est le chef. De ces dix agents, quatre sont artistes au gamelan, les six autres sont acteurs.

Sous la dénomination de *Baroang'an* ou pratique à Java des sortes de pantomime, où les personnages déguisés en bêtes féroces — le mot sundanais : *Baroung* signifie : ours — simulent entre eux des querelles et des combats.

Comme nous l'avons dit, les *Wayang* (Ouayang) sont le second ordre de spectacle dont nous avons à parler.

Le *Wayang* est, par lui-même, une figure grotesque découpée et ajourée dans une peau de buffle, préparée à cet effet.

Aux mains du *Dalang*, placé derrière une toile blanche tendue, vers laquelle se projette un vive lumière, les figures *Wayang* forment des ombres qui parlent par le *Dalang* et s'agitent à sa volonté. Ces images grotesques et grossières représentent surtout des personnages qui relèvent des temps mythologiques et des histoires héroïques importées, à Java, par les Brahames qui s'y réfugièrent dans les premiers siècles de notre ère.

Le spectacle du *Wayang* tel qu'il est mis en pratique par les *Dalangs* est le moyen courant et le plus efficace pour faire connaître aux Javanais l'histoire vraie ou supposée de l'époque primitive de l'existence civilisée de leur île et aussi pour les moraliser.

Les Javanais modernes sont très friands de ces spectacles qui les attachent d'une façon assidue pendant des nuits entières.

La séduction qu'exerce sur l'esprit du peuple javanais le spectacle du *Wayang* dépend surtout du savoir faire du *Dalang* et des boniments plus ou moins habiles ou intéressants dont son imagination agrémente les faits historiques qu'il fait débiter à ses images.

Il y a trois classes de *Wayang*, la première dite *Wayang-pourwa* est celle du *Wayang* antique, les poèmes qu'il fait revivre relèvent des temps mythologiques : tout le personnel de ces temps lointains en dieux, demi-dieux et héros vient figurer dans les scènes réservées, à Java, à la haute classe du *Wayang-pourwa*.

Ce mot sundanais *pourwa*, qui qualifie en *Wayang*, signifie : ancien.

La seconde classe de : *Wayang*, dite *Wayang-Gedoy*, est plus particulièrement affectée à la célébration des faits de l'histoire nationale de Java.

Les ruines reconnues de *Mendang-Kamoulan*, de *Jang'gala*, de *Singanari*, de *Kediri*, de *Pajajaran* et de *Majapahit*, capitales successives de divers empires éteints, fournissent aux Rhapsodes *Dalangs* d'inépuisables thèmes de spectacles où peuvent sentimentalement figurer *Panji*, dit *Ina-Kerta-pati*, paisible, seigneur du soleil et son épouse *Chandra-Kirana*, rayon de la Lune, et *Laléan*, leur petit-fils, surnommé *Maïsa*-Buffle, parce qu'il est le premier qui soumit les buffles au joug, et d'autres personnages encore.

La troisième classe de *Wayang* se compose de maquettes en bois peint et doré. Elles sont autant de poupées aux ordres du *Dalang* qui les emploie comme acteurs à sa dévotion dans ses représentations.

M. le Président exprime à M. Ollivier Beauregard les vifs remerciements de la Société.

PRÉSENTATIONS

Déformations crâniennes dans l'art antique.

M. F. Regnault. — On peut observer dans l'art antique de

nombreuses reproductions de déformations crâniennes. Nous les avons étudiées dans deux articles avec dessins, parus dans *La Nature*, et chez les Egyptiens et chez les Grecs.

Les Égyptiens, dans leurs statuettes, cherchaient à reproduire les traits du défunt. Dans les premières dynasties, cette reproduction était aussi exacte que possible, tandis que par la suite elle devint hiératique.

Une de ces statues, celle de Nao-Hotep, statuette en pierre calcaire du musée de Gisch (Égypte), provient des premières dynasties et est vieille de six mille ans. Le sujet présente les signes du rachitisme et sa tête offre l'aspect de la déformation toulousaine.

Les deux sujets en bois conservés au musée du Louvre sont moins anciens (XVIIIe dynastie); l'un représente un esclave asiatique qui porte sur son dos une coupe à parfum, l'autre un esclave nègre : tous deux ont un front écrasé et fuyant.

Une seconde série de dessins se rapporte aux terres cuites grecques de Tanagra et de Myrina conservées au musée du Louvre. On y observe les déformations les plus usitées que décrivent les traités d'anthropologie. J'ai pu relever un scaphocéphale (tête en barque), un acrocéphale (tête à front élevé et étroit); sur d'autres le front se termine en pointe antérieurement et à sa partie médiane caractérisant la déformation trigonocéphale. Enfin, l'hydrocéphale est représenté et les microcéphales sont nombreux. Toutes ces statues sont des chefs-d'œuvre, par conséquent extrêmement bien faits; ils sont d'une vérité saisissante.

Les lettrés et les archéologues n'y ont vu que des caricatures. Tout d'abord mettons à part les statuettes égyptiennes qui ne peuvent évidemment être prises pour telles. Quant aux grecques si, dans quelques-unes, la déformation paraît exagérée, elle offre toujours une grande ressemblance avec les déformations originales que nous connaissons.

L'exagération même a eu pour point de départ l'étude du modèle.

Enfin, d'autres statuettes de micro et de scaphocéphales nous offrent de très fidèles copies de ces déformations.

MM. Charcot et Richer avaient déjà noté que ces statuettes sont en bien des cas la représentation exacte de l'obésité, du rachitisme, des déviations vertébrales, du nanisme et même des contractures hystériques. Cette petite étude sur les déformations crâniennes vient s'ajouter à leurs travaux et les confirmer, s'il était nécessaire.

En second lieu, quand on remonte à l'origine de l'étude des déformations crâniennes, on cite Hippocrate et les auteurs grecs. En réalité, ceux-ci n'ont fait que relater en leurs écrits les faits observés depuis longtemps déjà.

Discussion.

M. G. de Mortillet. — La recherche des microcéphales dans l'antiquité classique est fort intéressante. M. Regnault a eu une excellente idée de s'en occuper. Peut-être même n'a-t-il pas assez insisté sur les microcéphales égyptiens. Les monuments sculptés ou peints qui en représentent sont nombreux et ces microcéphales semblent toujours rattachés à des cérémonies de culte. Ils devaient jouer un rôle assez important dans les pratiques de l'ancien culte égyptien.

Quant aux microcéphales de la Grèce antique, on peut tirer d'utiles inductions des figurines vraiment artistiques de ce pays, comme l'a fait notre Collègue, mais il faut soigneusement éviter de tomber dans l'excès, comme seraient portés à le faire certains savants étrangers et même nationaux. Le congrès qui a eu lieu à Sarajevo, au mois d'août dernier, nous en offre un exemple bien frappant. A 13 kilomètres de la capitale de la Bosnie, se trouve une station préhistorique des plus intéressantes, celle de Butmir. Elle a fourni de nombreux objets en silex et en pierre polie sans trace de métal. Ces objets sont mêlés à de très abondants débris de poterie. Parmi eux on rencontre quelques bustes et statuettes en terre cuite. Ce sont des ébauches très grossières, des essais de débutants, des

œuvres d'enfants de la civilisation. Pourtant quelques personnes ont voulu rapprocher du mycénien ces antiques débuts de la fin de l'âge de la pierre. C'est bien à tort. En effet une des têtes recueillies à Butmir a tous les caractères négroïdes, nez large et épaté, lèvres fortes et avancées, pourtant il n'est pas possible de supposer que le potier bosnien de l'âge de la pierre qui a grossièrement modelé cette tête ait été en contact avec des nègres d'Afrique. Une autre statuette serait certainement acceptée comme américaine si l'on ne connaissait sa vraie provenance. Elle a une tête au front déprimé et fuyant. On pourrait la considérer comme appartenant à un individu à tête déformée ou à un microcéphale. Mais doit-on accorder plus d'importance à ce pseudo-microcéphale qu'au pseudo-nègre ? Ce qui prouve que non, c'est que l'un et l'autre sont mêlés à des représentations les plus rudimentaires et les plus enfantines. Ainsi un buste de femme a les deux seins figurés par deux boulettes en relief ; c'est tout naturel. Mais le nombril est aussi représenté par une boulette, semblable aux autres et aussi forte. Cele suffit pour montrer la valeur scientifique de ces représentations.

M. Manouvrier. — Je ne doute pas le moins du monde qu'il y ait eu dans l'antiquité des déformations et altérations pathologiques du crâne identiques à celles que nous observons aujourd'hui. Mais je ne crois pas que la démonstration de ce fait existe dans les articles présentés par M. Regnault.

Il suffit qu'il y ait eu des gens présentant de ces nombreuses variations crâniennes différant à peine de l'état normal et moyen du crâne pour que des artistes aient pu en tirer, par de simples exagérations, procédé familier aux caricaturistes, et en même temps familier à la nature elle-même, des têtes microcéphaliques, hydrocéphaliques, acrocéphaliques, etc., etc. Pour avoir eu le bas de la face un peu gros par rapport au crâne, la tête du roi Louis-Philippe a été représentée avec la forme d'une poire.

La caricature d'un homme à gros crâne et à petite face donnera l'aspect hydrocéphalique ; celle d'un homme à petit

crâne et à grosse face donnera la forme microcéphalique, et tout cela avec des détails auxquels l'artiste n'aura même pas besoin de songer. De l'agrandissement exclusif d'une portion de la tête résultent, en effet, des troubles multiples dans les proportions céphaliques normales. Ces troubles multiples peuvent résulter, dans la nature, d'une exagération unique; l'artiste les reproduira tantôt par ce fait même, tantôt parce qu'il aura eu sous les yeux et exagéré des cas réels présentant, à un degré minime, les caractères dont l'exagération, par la nature elle-même, constitue les monstruosités.

Que des artistes de l'époque grecque aient pu voir des individus microcéphales, hydrocéphales, je n'en doute pas, je le répète; qu'ils aient été capables de les dessiner fidèlement, ce n'est pas plus douteux; mais si l'on doutait de l'existence de la microcéphalie et de l'hydrocéphalie dans l'antiquité, les dessins ou statuettes sur lesquelles M. Regnault a attiré l'attention ne sauraient dissiper ce doute qui, d'ailleurs, n'existe probablement pas.

M. Regnault. — M. Manouvrier pense que les déformations que je viens de présenter peuvent être l'œuvre d'un artiste qui n'aurait pas eu ces déformations crâniennes devant les yeux.

Diminuant le front d'un modèle, il aurait trouvé le microcéphale, augmentant un crâne déjà gros, il aurait dessiné l'hydrocéphale. Je crois, au contraire, qu'il est impossible de retracer même en exagérant tous les caractères d'une déformation pathologique si on n'en a pas le modèle sous les yeux.

Sans doute en diminuant le volume du crâne, on a toute une série de caractères qui s'ensuivent nécessairement et en cela je suis d'accord. La base crânienne sera plus développée que le sommet, la face plus grosse que le crâne, etc. Mais on n'en aura pas pour cela un microcéphale avec son maxillaire inférieur, petit et fuyant, et surtout avec cette expression si spéciale terne et très mobile à la fois.

Il eut été impossible à qui que ce soit de deviner et reproduire, sans les avoir observés, les petits microcéphales que

l'on nous a présentés à la dernière séance. Or, l'artiste grec les a admirablement reproduits non seulement avec un crâne petit, mais encore avec leur mâchoire inférieure fuyante et leur physionomie si spéciale.

Sans doute, il a pu exagérer sur certaines statuettes, les déformations qu'il avait observées. Nous sommes nous-même bien convaincu que l'art est souvent exagératif, et nous avons rapporté déjà plusieurs observations faites en ce sens.

Mais, pour exagérer une déformation, encore faut-il l'avoir vue.

D'ailleurs toutes les figurines de Tanagra ne sont pas exagérées et certaines nous ont paru copiées avec une grande fidélité.

Tombes Bogoumiles.

M. Verneau. — J'ai l'honneur de mettre sous les yeux des membres de la Société des dessins et des photographies de tombes Bogoumiles.

Dans notre dernière séance, M. G. de Mortillet nous a dit que c'était à tort qu'on avait appliqué à ces tombes le nom de *mégalithes*; selon lui on ne peut les qualifier que de *sarcophages*. Je regrette de ne pouvoir, sur ce point, être d'accord avec notre collègue. Lorsqu'on entend parler de sarcophages on se représente un tombeau avec une cavité pour loger le corps. Or les pierres tombales des Bogoumiles de Bosnie et d'Herzégovine n'offrent pas la moindre cavité. Ce sont d'énormes blocs *pleins* surmontant une fosse creusée dans le sol et limitée par des pierres ou par de petits murs.

Je viens de dire que les pierres tombales qui recouvrent les sépultures bogoumiles sont des blocs énormes; je dois ajouter que chacune est constituée par un seul bloc. Ces monolithes peuvent atteindre, comme celui dont le dessin circule en ce moment, 2 mètres de longueur sur 1 m. 05 de

largeur et 1 m. 10 de hauteur. Ce sont, vous le voyez, de bien belles pierres, que je qualifierais volontiers de *grandes*. S'il n'est pas permis de leur appliquer le nom de *mégalithes*, je demanderai quel doit être le volume d'un bloc pour mériter l'épithète de mégalithique. Il n'y a là d'ailleurs qu'une discussion de mots, qui n'a aucune importance. Les tombes bogoumiles ne rappellent point nos monuments mégalithiques de l'Europe occidentale, mais chaque sépulture est surmontée d'une pierre pleine dont les dimensions peuvent être considérables; sur ce point tout le monde sera d'accord.

Les pierres tombales des cimetières bogoumiles de Bosnie présentent des formes diverses. Parfois ce sont des blocs allongés, presque bruts; d'autres fois, elles ont été taillées avec soin en forme de parallélipipèdes rectangles, ou bien ressemblent à une maisonnette surmontée d'un toit à double inclinaison. On en rencontre enfin qui affectent une forme légèrement pyramidale, la base de ce tronc de pyramide, c'est-à-dire la partie la plus large se trouvant en haut.

Il a été question d'ornementations ou d'inscriptions gravées sur ces pierres. Nous en avons vu quelques-unes ainsi décorées sur le sommet du Glasinac ; mais c'est surtout en Herzégovine que les décors sont fréquents. Les photographies que vous avez sous les yeux vous donneront une idée de l'ornementation souvent employée. Parfois les faces du bloc sont entièrement couvertes de décors; d'autres fois les ornements forment une bande courant tout autour de la pierre, vers sa partie supérieure. On a signalé également des inscriptions gravées sur ces pierres tombales.

Parmi les objets sculptés en bas-relief sur les tombes bogoumiles du plateau du Glasinac, je vous signalerai d'une façon spéciale les deux dont je vous présente les dessins : la grande épée en fer dont a parlé M. G. de Mortillet et une *croix*. Cette croix a des bras presque égaux ; ils mesurent 28 centimètres pour les bras transversaux et 24 centimètres pour l'axe vertical. Pour tous ceux qui ont vu cette sculpture, aucun doute n'est permis : il s'agit incontestablement d'une *croix*. C'est

donc à tort que l'auteur sur lequel s'est appuyé notre collègue, M. Capus, a prétendu que la secte des Bogoumiles ne connaissait pas le signe de la croix. Le fait sur lequel je viens d'insister prouve le contraire.

Discussion.

M. G. de Mortillet. — Les dessins présentés par M. Verneau, sont fort exacts. Ils ont été relevés dans le cimetière bogoumile de Han-Sarenac, près du poste militaire de Podromania, à l'est de Sarajevo. Mais il manque une croix. Nous en avons constaté sur deux tombes. Si j'ai bonne mémoire, cette seconde croix avait les bouts égaux, comme l'autre, mais les bouts s'élargissaient. C'était quatre triangles isocèles se réunissant par leur sommet.

Comme M. Verneau, je reconnais que les tombes bogoumiles se composent d'une fosse pour recevoir le corps, recouverte d'un monolithe de très grande dimension.

Ces monolithes sont parfois énormes. On peut parfaitement les appeler des *mégalithes* en ne considérant que l'étymologie de ce mot *grande pierre*. Mais le mot mégalithes a été adopté par les archéologues pour désigner un groupe spécial de monuments, composé surtout des menhirs et des dolmens. Or, les grands monolithes qui recouvrent les tombes bogoumiles ne rentrent nullement dans ce groupe.

En effet, les monuments mégalithiques ont pour caractère principal d'être formés de grandes pierres brutes. Les tombeaux bogoumiles de Bosnie-Herzégovine ont au contraire leur monolithe taillé et équarri avec soin.

Les monuments mégalithiques appartiennent aux temps préhistoriques, les tombes bogoumiles, au contraire, sont presque de l'époque contemporaine. Ils ne remontent qu'aux XIe et XIIe siècles de l'ère actuelle. Leurs monolithes recouvrent, comme l'a indiqué M. Verneau, des fosses mortuaires, dont ils sont l'ornementation extérieure, c'est ce qui me les a fait qualifier de sarcophages.

M. Bonnemère présente la photographie d'un menhir qu'il a fait élever à Rouarre dans le Maine-et-Loire en commémoration de Damnacus et la rencontre des Andigores avec les légions romaines à la fin de la guerre des Gaules.

M. Bonnemère communique une troisième photographie et un moulage représentant les dépressions considérés comme des gravures du dolmen de l'Ethiau dans la commune de Coutures (Maine-et-Loire).

MM. Collin, Jousseaume, d'Ault du Mesnil sont d'avis qu'il s'agit là de dépressions naturelles, celles-ci n'étant pas rares dans de semblables blocs de grès.

Faucille du département de l'Aisne, de l'époque du bronze.

M. O. Vauvillé. — Les découvertes d'instruments de l'époque du bronze étant rares dans le département de l'Aisne, je pense devoir signaler celle d'une faucille, qui a été faite dans les dragages de la rivière d'Aisne, un peu en amont de Soissons. Cette pièce qui fait partie de la collection de M. Leloutre, de Soissons est d'une longueur de 12 centimètres, d'une largeur d'environ 32 millimètres, au plus large de la lame, laquelle a deux nervures longitudinales. La base est fortement courbée, avec un talon d'environ 2 centimètres.

COMMUNICATIONS.

Habitations mérovingiennes, non construites, de l'Aisne.

Par M. Vauvillé.

Il me paraît assez intéressant de rendre compte, à la Société, des découvertes que j'ai faites, sur les territoires de

Tartiers et d'Osly-Courtil, communes du canton de Vic-sur-Aisne, d'habitations mérovingiennes, non construites, ayant été simplement creusées dans la terre et sans aucun emploi de matériaux jusqu'au niveau du sol.

1° Territoire de Tartiers.

Depuis quelques années, je m'étais aperçu diverses fois qu'au lieu dit *la Colinette*, section C, n° 1909 du cadastre, on avait découvert et enlevé, pour l'extraction de pierres dures pour les chemins vicinaux, des places d'habitations anciennes, caractérisées par des débris de poteries, ossements brisés, cendres et charbons de bois. J'avais même recueilli plusieurs fois des fragments de ces poteries, mais elles n'avaient aucun caractère particulier pouvant servir à les dater.

Cet endroit, comme l'indique le lieu dit, est très bien situé sur le bord de la montagne, au nord d'un vallon où il existe une source à peu de distance des habitations. Cette position a même été occupée, probablement sédentairement, à l'époque néolithique, car les silex taillés de cette époque y sont assez fréquents.

Le 18 avril dernier, j'ai eu l'occasion de pouvoir constater, fouiller et dater trois habitations, lesquelles étaient voisines de celles enlevées précédemment.

La première avait les dimensions suivantes : longueur de 2 m. 30 (de l'Est à l'Ouest), 2 mètres de largeur et 75 centimètres de profondeur au-dessous du sol actuel ; c'est-à-dire jusqu'au niveau d'un banc de pierre dure.

Cette habitation contenait de la terre noire avec beaucoup de cendres et de charbons de bois [1], dans laquelle j'ai recueilli : des ossements brisés de bœuf, cheval et autres animaux, des clous en fer, des poteries avec ornements très

[1] L'intérieur des autres habitations dont il va être question, sur Tartiers et Courtil, était analogue sous le rapport de la terre noire, des cendres et charbons de bois.

caractéristiques de l'époque mérovingienne et d'autres qui, à elles seules, n'auraient pas pu servir à en déterminer la date avec certitude. Il y avait même dans cette habitation un fragment de hache polie en silex, ayant servi de percuteur.

Voici un certain nombre de poteries recueillies dans l'habitation, elles ne laissent aucun doute sur l'époque de leur fabrication et de leur usage.

La deuxième habitation, située à trois mètres au Nord de la précédente, avait 2 m. 50 de longueur, sur 75 centimètres de profondeur, la largeur n'a pas été déterminée exactement.

La troisième était aussi placée à environ trois mètres au Nord de la précédente, elle avait 2 m. 80 de longueur, une largeur indéterminée et la même profondeur que les deux autres.

Les poteries des deux dernières habitations étaient identiques à celles de la première.

Ces trois habitations, avec celles découvertes et enlevées précédemment, indiquent, qu'il y a eu là, un groupe assez important d'habitations à l'époque mérovingienne.

2° Territoire d'Osly-Courtil.

Ayant remarqué, plusieurs fois, lors de travaux exécutés sur la route vicinale n° 59, de Vic-sur-Aisne à Pommiers, dans la partie à l'Est de Courtil, et à la suite de labours profonds au lieu dit *Sous la Croix de Courtil*, des places de terre très noire mélangée de débris divers et de fragments de poteries, j'ai pensé que ces plans devaient être des endroits d'anciennes habitations.

En septembre dernier j'ai pu faire exécuter quelques fouilles, elles m'ont fait découvrir deux places d'habitations qui ont été vidées.

La première située au lieu dit *Dessus la Croix de Courtil*, section B, n° 21 du cadastre, mesure : 2 m. 60 de longueur, 1 m. 60 de largeur et 1 mètre de profondeur au-dessous du

sol actuel. Elle se trouve sur le bord de la route n° 59 et à 17 mètres à l'Est de l'angle du chemin allant à la Croix de Courtil.

J'ai recueilli dans cette habitation : des poteries caractéristiques de l'époque mérovingienne, 2 fragments de tuiles gallo-romaines à rebords [1] (ayant subies l'action du feu), des clous et de très nombreuses scories de fer, indiquant, très probablement, l'habitation d'un forgeron.

La deuxième habitation située au lieu dit *Courtil*, section B, n° 25 du cadastre, se trouve sur le bord du chemin de Courtil, à 40 mètres de l'angle formé par ce chemin et la route n° 59. Cette habitation mesure : 2 m. 60 de longueur, 1 m. 90 de largeur et 1 m. 25 de profondeur ; elle m'a fourni, mélangé dans la terre noire et à partir de 35 centimètres de profondeur, au-dessous du niveau actuel du sol :

1° 181 poteries (fragments), dont 11 avec ornements très caractéristiques de l'époque mérovingienne, et trois débris de tuiles gallo-romaines ayant fortement subi l'action du feu ;

2° 4 couteaux droits d'une longueur de 180, 173, 114 et 80 millimètres ; ils ont été trouvés aux profondeurs suivantes : 0 m. 60, 0 m. 80, 1 m. 05 et 1 m. 20 ;

3° 1 forte aiguille à chas, des clous et deux parties circulaires paraissant provenir d'un torques ;

4° Une seule scorie de fer ;

5° Des fragments de vases en verre ;

6° Beaucoup d'ossements généralement brisés pour en extraire la moelle.

J'ai constaté des os de bœuf, mouton, de rongeur et d'oiseau [2].

Si on examine les poteries de cette dernière habitation, dont

[1] Il a existé tout près de là, vers le Nord, une station gallo-romaine assez importante.

[2] Le sanglier ou cochon, qui était très commun dans les habitations de l'époque gauloise, n'a pas été trouvé dans les habitations mérovingiennes fouillées.

voici un certain nombre, on voit, comme je l'ai dit, que 11 seulement, sur 181, sont avec ornements très caractéristiques de l'époque mérovingienne ; quelques fragments de poteries portent des espèces de flammules ressemblant à celles du XIIIe siècle. Ces dernières poteries recueillies dans une habitation bien datée, n'ayant pas subi de remaniement, prouvent que le genre de flammules avait déjà été employé bien avant le XIIIe siècle.

Il est très probable, d'après les débris que j'ai pu voir, après des labours profonds, à une très grande distance des habitations fouillées, qu'il existait, près de Courtil, un centre très important d'habitations non construites à l'époque mérovingienne. Ces habitations étaient très bien situées près d'une fontaine (dite de Saint-Quentin), et d'un cours d'eau assez fort.

J'ai constaté aussi, il y a quelques années, sur le même territoire d'Osly, au lieu dit *la Montagne de Cuisy*, une habitation du même genre et de même époque que celles dont il vient d'être question ; les dimensions de cette habitation n'ont pas été déterminées.

Les résultats des fouilles d'habitations mérovingiennes de l'Aisne, prouvent bien qu'à cette époque le genre d'habitation creusée simplement dans la terre, sans aucune maçonnerie, était encore d'un usage assez fréquent dans ce département.

Ce mode d'habitation employé aux époques néolithique [1], gauloise [2] et gallo-romaine [3], s'est donc continué après la domination romaine, malgré les progrès survenus en Gaule par suite de la conquête.

[1] *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1891, page 175 ; 1894, page 277.

[2] *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1894, pages 265 à 275 et 277.

[3] *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1894, pages 277 et 278.

POTERIES DES HABITATIONS MÉROVINGIENNES FOUILLÉES.

Si on examine l'ensemble des poteries, recueillies dans les habitations qui représentent certainement, pour l'Aisne, les poteries usuelles de l'époque mérovingienne, on remarque principalement les formes ou séries suivantes :

1° Vases avec bordure formant presque un demi-cercle extérieur, ayant généralement une forte panse. Les poteries de cette forme paraissent avoir été celles les plus employées pour les usages domestiques. Leurs dimensions varient d'un diamètre extérieur de bordure depuis 11 centimètres jusqu'à 21, 22, 24 et 28 centimètres. La panse était pour certains vases de plus de 35 à 40 centimètres de diamètre. Le fond de ces vases est relativement faible, il varie de 5 à 16 centimètres de diamètre ; quelquefois celui des grands vases porte au bas une saillie extérieure, elle paraît avoir été faite dans le but d'en augmenter le diamètre ou de donner plus de résistance au fond.

2° Les vases les plus rares paraissent être ceux ayant une bordure droite, sur le prolongement d'une faible panse, formant deux espèces de boudin, l'un supérieur, l'autre extérieur. Voici un spécimen de ce genre dont le diamètre est de 28 centimètres pour la bordure.

3° Des débris de vases avec anses ont été aussi recueillis, ces fragments sont trop faibles pour préciser les formes diverses de cette série.

4° Les vases, de formes si communes dans les sépultures mérovingiennes, dont voici quelques spécimens intacts provenant de sépultures, étaient relativement peu fréquents dans les habitations fouillées.

Poteries avec ornements du genre de celles trouvées dans les sépultures. — Une seule poterie de la première série est ornée, celles de la 4e série, si fréquentes dans les sépultures, sont relativement rares dans les habitations. Ce fait est bien prouvé par les habitations fouillées sur Tartiers et Courtil.

La deuxième habitation de Courtil a fourni seulement 11 poteries ornées sur 181.

Cette constatation prouve qu'il peut être, dans certains cas de fouilles d'habitations mérovingiennes, très difficile de dater avec certitude l'époque des habitations ; car on peut quelquefois ne pas trouver de poteries ornées, permettant bien d'en fixer exactement l'origine.

FABRICATION DES POTERIES USUELLES DES HABITATIONS.

L'examen de l'ensemble des poteries permet de croire que la céramique usuelle de l'époque mérovingienne était d'une fabrication bien inférieure à celles des habitations des époques gauloise et gallo-romaine dans l'Aisne et dans la Somme.

Certains vases ont été faits d'une manière si primitive qu'on pourrait même, pour quelqu'un n'ayant pas l'habitude, si on ne tenait pas compte de la cuisson, les croire de l'époque néolithique. On voit, en effet, soit des poteries ayant été faites avec de la pâte très grossière, soit d'autres dont les coups de lissoir ont laissé des traces qui se croisent sur le vase, comme sur certaines poteries de l'époque de la pierre polie. On doit remarquer que les poteries en général sont d'un gris plus ou moins foncé, elles ont été bien cuites et rarement vernies.

APPENDICE.

La découverte des habitations mérovingiennes, non construites de l'Aisne, me permet de croire qu'il doit exister, en France, un grand nombre de groupes d'habitations du même genre, lesquelles sont complètement inconnues, Il en est de même pour les habitations analogues des époques gauloise et gallo-romaine.

Cela se comprend très bien, attendu que les habitations de ces diverses époques n'ont laissé, sur le sol, aucun débris de construction.

On croit généralement que, pour trouver des places d'habi-

tations, il faut d'abord trouver des débris de matériaux provenant de la démolition.

Pour les habitations dont il vient d'être question, il n'existe aucun témoin à la surface du sol, attendu qu'ayant été creusées tout simplement dans la terre, la marne, le tuf [1], quelquefois dans la pierre tendre [2] et même dans la pierre dure [3], il n'en est resté aucune trace sur le sol.

Des fouilles, les labours profonds, des tranchées ou déblais du sol, peuvent permettre de découvrir des débris indiquant ces places d'habitation. Dans certains cas même, les taupes, en remontant des terres noires mélangées de cendres et de charbons de bois, provenant d'habitation, peuvent avec certitude en faire découvrir la place. Ce dernier cas m'est arrivé plusieurs fois pour trouver, dans l'Aisne et dans la Somme, des places d'habitations gauloises et gallo-romaines.

Quelquefois on trouve des endroits où des habitations, non construites, ont été creusées à diverses époques; là il faut beaucoup de soins pour arriver à ne pas confondre les habitations et débris de ces époques diverses.

Il existe dans la Somme, sur le territoire de la Chaussée-Tirancourt, au Sud et au bas de la belle enceinte gauloise de Tirancourt, une importante étendue de terrain, faisant partie de la prairie communale, qui paraît bien avoir été occupée successivement, à plusieurs époques, dans des habitations, non construites, du genre de celles dont il vient d'être question. Les eaux, même marines, paraissent, par leur envahissement des habitations, avoir fait quitter, à une certaine époque, les habitants de ces demeures.

Il y aurait là, je pense, d'après les quelques fouilles que j'ai fait exécuter, un vaste champ d'explorations à faire au point de vue archéologique.

[1] *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1894, page 267.
[2] *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1894, page 270.
[3] *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1894, page 269.

Discussion.

M. Bonnet. — Dans l'Indre, cantons de St-Christophe-en-Bazelle et Valençay, de semblables traces d'habitations on été relevées il y a une quarantaine d'années. M. Guilhard, ingénieur des ponts et chaussées à Issoudun, les considérait comme des citernes et les datait du moyen-âge. Le Dr Bourgouin, de Selles-sur-Cher les considéra comme des habitations mérovingiennes n'indiquant qu'un séjour temporaire au moment des invasions.

M. A. de Mortillet dit que de telles observations sont intéressantes parce qu'elles nous montrent une industrie différente de celle rencontrée dans les tombeaux. Les instruments sont des outils usuels. La céramique est surtout intéressante ; elle rappelle des types employés à deux époques différentes, à la fin de l'époque romaine et à l'époque mérovingienne. Ces fouilles pourront apporter des renseignements que ne donneraient pas l'étude des tombeaux. M. de Mortillet demande quel était le plan de ces constructions.

M. Vauvillé. — Pour les habitations mérovingiennes du département de l'Indre, dont il vient d'être question, il est probable qu'elles ont été habitées sédentairement et d'une manière permanente, comme cela a eu lieu dans l'Aisne.

Ce fait vient bien confirmer ce que je pensais en disant : « il doit exister en France, un grand nombre d'habitations, non construites, qui sont complètement inconnues ».

Il est donc certain que l'influence de la domination romaine, n'a pas fait changer, dans certains pays, le mode d'habitation, dont il vient d'être parlé, lequel s'est continué depuis l'époque néolithique non seulement dans l'Aisne et la Somme, mais jusque dans l'Indre.

Les habitations mérovingiennes, fouillées dans l'Aisne, étaient toutes de forme rectangulaire, comme celles de même genre des époques néolithique, gauloise et gallo-romaine que j'ai fouillées dans les enceintes de la Somme et de l'Aisne.

Cimetière de Grézillé.

PAR M. LIONEL BONNEMÈRE.

A plusieurs reprises, j'ai eu déjà l'occasion d'entretenir la Société de singulières sépultures qu'on trouve très fréquemment en Anjou, sur la rive gauche de la Loire, dans les différentes communes du canton de Gennes, et notamment dans celles de Saint-Georges-des-Sept-Voies, de Chemellier, de Coutures, de Noyant et d'Ambillou.

Une chance heureuse m'a fait découvrir très récemment un nouveau cimetière de ce genre dans la commune de Grézillé, non loin du village d'Aligny.

Les tombes que j'ai fouillées, au nombre d'une douzaine, étaient creusées dans le falun et présentaient toutes la forme que je vous ai signalée déjà. Elles ressemblaient à des fûts placés sur leur fond et, on peut dire d'une façon générale qu'elles en avaient les dimensions. Un étroit passage creusé dans la terre arable permettait aux travailleurs d'arriver jusqu'au tuf qu'ils attaquaient fort habilement.

Un croquis que je joins fera mieux comprendre que toute description, la forme de ces sépultures qui sont parfois fermées par une ardoise.

Les ossements sont très peu communs dans ces tombes. Lors de mon exploration faite avec M. P. Guittonneau, instituteur à Saint-Remy-la-Varenne, je n'en ai pas rencontré. Les cendres mêlées de charbon sont communes. On trouve souvent au milieu d'elles des fragments de poteries noires dont je vous apporte quelques échantillons. Les objets qui permettraient de les dater sont extrêmement rares. Cependant j'ai eu l'heureuse chance de rencontrer dans une d'elles deux lames en os dont une est brisée que M. G. de Mortillet a reconnues. Elles ont appartenu à un peigne. A côté, j'ai trouvé une

fusaïole un peu détériorée qui a été taillée dans un fond de poterie brisée.

Ces pièces paraissent devoir être rapportées aux derniers temps de l'empire romain, ou au commencement de l'ère mérovingienne.

Dans ces sépultures, on trouve souvent des pierres qui portent la trace indéniable du feu.

A deux reprises différentes, j'ai rencontré des ossements de chien dans ces tombes. Ils étaient placés sous des ardoises.

J'ai remarqué aussi que dans leurs parois il y avait quelquefois des sortes de petites niches très proprement creusées également. Je n'y ai jamais rien trouvé.

Bien qu'un heureux hasard ait fait tomber entre mes mains deux objets remontant évidemment au temps du bas-empire ou au commencement de l'époque mérovingienne, je crois très fermement que les tombes du genre de celles qui font l'objet de ma communication, ne doivent pas être considérées comme étant aussi anciennes les unes que les autres. J'estime que, dans notre pays d'Anjou, ce genre de sépulture a dû être usité pendant une très longue suite de siècles par des peuples peut-être d'origines et d'âges très différents. Jusqu'à des temps fort rapprochés de nous, nos compatriotes se creusaient leurs habitations dans le falun qui forme tout le sous-sol. Il n'est pas étonnant qu'ils se soient plu, jadis, à donner pour demeures dernières à leurs morts, des excavations taillées avec soin dans la roche qui fournit des caves pour les vivants.

Discussion.

M. A. de Mortillet à propos des poteries trouvées dans le cimetière fait remarquer leur ressemblance avec celles trouvées dans le Tarn et qui ne datent pas des XIe, XIIe et XIIIe siècles.

A propos des dépressions linéaires de la table du dolmen, il émet l'opinion qu'il s'agit peut-être de traces d'aiguillage.

Préhistorique de la Basse-Kabylie (Région de Bordj Ménaïel).

PAR M. ARMAND VIRÉ.

L'Algérie, si riche en monuments de l'époque romaine, ne l'est pas moins en restes préhistoriques, et si quelque contrée de ce vaste pays passe pour pauvre en ce genre de documents, c'est surtout faute d'exploration suivie. Avec un peu d'attention et de patience on arrive presque toujours à trouver quelques débris néolithiques et parfois même, avec un peu de chance on peut mettre la main sur des objets franchement quaternaires.

J'eus cette année l'occasion de séjourner quelque temps à Bordj Ménaïel, petit centre européen situé sur la ligne du chemin de fer d'Alger à Tizi Ouzou non loin des bords de l'Oued Isser.

Après bien des recherches infructueuses, je finis par trouver un instrument taillé de forme et de facture absolument semblable à ce que nous trouvons dans les alluvions pléistocènes de l'Europe, et que nous appelons coup de poing chelléen.

Il est en quartzite rougeâtre, de forme bien régulière, mesure 0 m. 155 de long, 0 m. 094 de large et 0 m. 048 d'épaisseur. Il a été roulé longtemps par les eaux, ce qui a un peu abattu et arrondi les arêtes; mais la forme en reste typique.

Il se trouvait au milieu de cailloux apportés du voisinage pour le pavage des routes et je n'ai pu me faire indiquer l'endroit exact d'où provenaient ces cailloux. Or il eut été du plus haut intérêt de le savoir, car les alluvions quaternaires présentent là un faciès particulier et il eut été bon de pouvoir déterminer en cet endroit si l'industrie dite chelléenne, identique en deçà et au-delà de la Méditerranée, correspond des deux côtés de l'eau à une même phase géologique des temps pléistocènes.

Les alluvions, en effet, se composent comme en France de

3 niveaux ; mais le niveau supérieur et parfois le niveau moyen ont subi des mouvements verticaux et angulaires sont relevés pour le premier jusqu'à 164 m. d'altitude (k^aa Lalla Touila) et 148 m. (k^aa bou Bachidia) (3 kilom. de la mer) et pour les seconds jusqu'à 60 et 70 m. Il serait à souhaiter que des objets en place fussent trouvés et soigneusement repérés dans les divers niveaux d'alluvions.

Tumulus. — Au-delà des gorges de l'Oued Ménaïel, affluent de l'Isser, aux environs des ruines d'un établissement romain, mon frère, juge de paix à Bordj, me signale l'existence de cinq ou six tumulus qui ne paraissent pas avoir été fouillés.

Ils sont situés sur un plateau dominé et limité d'un côté par la chaîne éruptive qui s'étend de Ménerville à Haussonvillers et à travers laquelle l'Oued Ménaïel s'est ouvert des gorges pittoresques, et de l'autre par la chaîne granitique qui porte le marabout de Timezerit.

Au voisinage est une caverne régulièrement sphérique, appelée Bou Ifri, occupée jadis par les Romains, depuis par toutes les populations proscrites et actuellement encore, pendant l'été, par les populations voisines qui y cherchent, pour leurs troupeaux, un abri contre la chaleur. Une couche considérable d'excréments fertiles en couvre le sol. Peut-être en déblayant trouverait-on d'intéressants débris préhistoriques.

Un Arabe nous conta avec le plus grand sérieux qu'une vache s'y était un jour égarée, y séjourna sept ans et y produisit tout un troupeau qui ressortit avec elle au bout de ce temps.

Non loin de là, au milieu de redoute de terre, d'époque indéterminée et sans doute peu ancienne, sur un mamelon qui fait face au bordj de Bordj Ménaïel, de l'autre côte de la rivière, j'ai trouvé un fragment de hache en bronze.

Enfin, près du hameau de Douar Hamida, sur une longue et étroite bande éruptive qui s'étend en ligne droite, mais d'une façon discontinue jusqu'au marabout de Sidi Sliman, au-dessus d'Haussonvillers en passant par Guenana, on remarque, creusés dans le roc, une série de tombeaux dont deux

plus profonds et accouplés. Mais ils ont été détruits en partie par les Arabes pour avoir des dalles, et tout le mobilier funéraire a été détruit.

J'ignore si ces tombeaux sont « lybiques » ou simplement romains.

12e CONFÉRENCE ANNUELLE TRANSFORMISTE

L'esthétique et le transformisme. — La beauté anatomique

Cette conférence a été faite le 28 juin par M. Manouvrier qui se propose de publier prochainement un travail plus complet renfermant une théorie physio-psychologique sur l'Esthétique, en connexion avec son travail sur les sentiments et la connaissance. Ce dernier est sur le point de paraître dans la Revue mensuelle de l'École d'Anthropologie.

L'un des secrétaires : PAUL RAYMOND.

ERRATUM

Page 14, légende des figures.

Fig. 1. Canine de gorille.
— 2. — tasmanien.
— 3. Canine de lait de gorille.
— 4. — — blanc.
— 5. 1re molaire de gorille.
— 6. 2e — —
— 7. 1re molaire de blanc.
— 8. 2e — —

TABLE DES DONS

A LA SOCIÉTÉ ET A L'ÉCOLE D'ANTHROPOLOGIE.

Dons a la Société, 11, 12, 114 116, 178, 179, 216, 231, 292, 341, 342 344, 356, 357, 358, 396, 399, 436, 437, 438, 439, 440, 450, 451, 452, 468, 469, 484, 485, 486, 502, 503, 504, 508, 509, 526, 527, 528, 529, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 582, 583, 584, 614, 615, 616, 621, 687, 688, 699.

Dons a l'École, 358, 359, 472.

Don au Laboratoire, 509.

Acy (d'), 614.
Andrian (F.-F. von), 231, 526.
Aranzadi (T. de), 468.
Aubry (Dr P.), 502.
Azoulay (Dr), 436.
Baye (J. de), 452, 526, 582, 584, 687.
Benedikt (Dr), 11.
Birolleau (Dr), 484, 508.
Boas (Franz), 555.
Boisjolin (J. de), 231.
Bonnemère (Lionel), 699.
Bousrez, 468.
Brinton (D.-G.), 341, 502, 615.
Burns (Frank), 468.
Buschan (Dr), 71.
Calmette (Dr), 484.
Capitan (Dr), 485, 527.
Capus (G.), 614.
Chervin (Dr A.), 437, 556, 557, 558, 559, 560, 687.
Coghlan (T.-A.), 687.
Collignon (Dr R.), 615.
Comité pour l'érection d'un monument à M. de Quatrefages, 555.
Corre (Dr A.), 178, 484, 508.
Crooke (W.), 347.
Danielli (Dr J.), 292, 484.
Daniloff (N.-P.), 437.
Danjou (Dr), 508, 584.
Daveluy (Ch.), 529.
Debierre (Dr), 12.
Deniker (J.) et Boulart (R.), 527.
Denjoy (Paul), 399, 439, 502.
Dubois (Dr E.), 687.
Dumont (Arsène), 502.
Dupont (E.), 582.
Fasola (Dr E.), 437.
Fourdrignier, 440, 486, 529, 561.
Fraser (John), 687.
Guida (Dr S.), 396.
Guyard (Etienne), 484.
Guyot (Yves), 178.
Heger (F.), 356.
Hervé (Dr Georges), 71.
Hoffman (W.-J.), 503.
Hovelacque (Abel), 71.
Hovelacque (A.) et Hervé (G.), 437.
Hoyos Sainz (L. de), 231.
Ivanowski et Rogdestvenski, 178.
Justin (J.), 231
Kate (Dr H. Ten), 450.
Koganei (Dr), 11.
Kollmann (Dr J.), 687.
Kovalewski (M.), 503.
Krauze (Ed.), 111.
Laborde (Dr (J.-V.), 357.
Lagneau (G.), 231.
Lajard, 508.
Lalayantz (E.), 615.
Lapicque (Dr L.), 219, 485.
Leboucq (H.), 216, 437.
Le Double, (Dr) 687, 688.
Lefèvre (André), 178, 341, 485, 503.
Legeay (F.), 485.
Livi (Dr R.), 216, 341.
Lombard-Dumas, 396.
Luciani (L.), 437.

Luys (Dr), 509.
Manouvrier (Dr L.), 468, 451, 527.
Martel (E.-A.), 527.
Mercer (H.-C.), 178, 503.
Meyer (J.-J.), 179.
Micheli (Marc), 71.
Mies (Dr), 528.
Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 529.
Montalvo (Dr J.-R.), 341.
Mordret (Dr A.), 485.
Morel (Léon), 178.
Mortillet (A. de), 342, 528.
Mortillet (G. de), 503, 616.
Munzinger (Carl), 357.
Nadaillac (de), 555, 688.
Ollivier-Beauregard, 116, 179, 439, 468, 689.
Orsi (Paolo), 71.
Pallary (Paul), 503.
Papillault (G.), 472.
Penka (Karl), 216.
Perrier du Carne, 292, 503.
Petitot, 344.
Pierpont (E. de), 688.
Piette (Ed.), 451, 528.
Pigorini (Luigi), 198, 231.
Pilling (J.-C.), 179, 582.
Pollard (J.-G.), 583.
Quevedo (Dr S.), 437.
Reclus (Elie), 529, 583.
Reclus (Elisée), 11.
Regnault (Dr F.), 179, 503, 688.
Regnault (Dr F.) et Waton (Maurice), 114.
Regnault (Paul), 292.
Reinwald et Cie, éditeurs, 615.
Ribemont-Desaigne et Lepage, 216.
Roster (Dr G.), 437.
Rousselot (G.), 341.
Royer, 486.
Roza (Accacio), 71.
Sanson (A.), 357.
Salmon (Philippe), 469.
Sebillot (P.), 437, 621.
Schmidt (Emil), 688.
Semelaigne (Dr R.), 438.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts, de Meaux, 344.
Spalikowski (Edm.), 504.
Stefani (C. de), 438.
Stephenson (F.-B.), 529, 555.
Switek (J.), 504.
Teyssandier (Clément), 292.
Thomas (Cyrus), 583.
Thomas-Marancourt (Ed.), 341.
Talko-Hryncewicz (J.), 504.
Tannery (Paul), 504.
Toesca di Castellazzo, 292.
Topinard (P.), 357.
Torok (Dr A. de), 179.
Valvillé (O.), 469.
Velazquez de Castro (Dr), 71.
Vidal (Léon), 178.
Villenoisy (F. de), 438.
Volz (W.), 621.
Wilson (Thomas), 469.
Woldrich (Dr J.-N.), 114, 621.
Zaborowski, 114, 358, 469, 688.
Ziemer (Dr H.), 555.

TABLE DES TRAVAUX ORIGINAUX

ET

DES PRINCIPALES COMMUNICATIONS

ACY (d'). — Quelques **silex taillés,** trouvés à **Montières** (Somme), dans la terre à briques, 72.

— Des **silex taillés** du limon **des plateaux** de la **Picardie** et de la **Normandie**, 184.

APOSTOLIDÈS. — Trois **microcéphales** vivants, 590.

ARANZADI (Telesforo de). — Le peuple **basque.** Étude d'anthropologie, 510.

BAYE (de). — Quelques **échantillons** de **l'âge** de la pierre provenant du gisement de **Volossovo** (gouvernement de Vladimir), 452.

BOIS. — (Voir MAUCLAIRE).

BONNEMÈRE (L.). — Le **dolmen** de **l'Éthian,** 458.

BOUSREZ (L.). — **Dolmen** de **l'Éthian,** 593.

CAPITAN. — Débris de **poteries antiques,** 117.

— Le **menhir** de **Clamart,** 474.

CAPUS (G.). — **Tatouages** en **Bosnie-Herzégovine**, 625.

CARRIÈRE (G.) et REBOUL (J.). — Un cas de **trépanation préhistorique** faite pendant la vie et suivie de guérison opératoire observée sur un **crâne** de la **grotte** sépulcrale de **Rousson,** près Salindres (Gard), 351.

CHERVIN. — La situation **démographique** de la **France** en **Europe** (11e conférence annuelle Broca), 648.

CHUDZINSKI. — Quelques observations sur le muscle **jumeau** de la **jambe,** 486.

COLLIGNON (R.). — **Anthropologie** de la **France :** les **Basques,** 293.

COLLIN. — Sur le **menhir** de **Clamart,** 561.

DALEAU (François). — **Ethnographie** du Sud-Ouest. Une broche qui tourne d'elle-même, 297.

DENIKER (J.). — Trois **microcéphales** vivants, 587.

— — **Rapport** sur le **concours** pour le **prix Broca**, en 1894, 622.

DUMONT (Arsène). — **Démographie** des **étrangers** habitant en **France,** 419.

— **Uchtzy.** Une colonie de **Sarrazins** en **Bourgogne,** 444.

ELYSEEFF (Alexandre d'). — Résultats des **recherches anthropologiques** sur les **peuples d'Orient**, 217.
ENJOY (Paul d'). — Une **cérémonie religieuse** en **An-nam**, le **Têt**, 159.
— **An-nam**. — **Médecins** et **sorciers**. Remèdes et superstitions. Psylles. Cobra Capels, 401.
— La **famille annamite**, 577.
GAILLARD (F.). — Note sur les **sépultures** de **Gavr'inis** et les **ornements** de la **poterie** des **dolmens**, 175.
LAGNEAU (G.). — De la **mortalité** par **tuberculose** selon la **profession** et selon l'**habitat**, 235.
LAMBERT (O.). — Considérations nouvelles à propos d'un nouveau **cas** de **muscle présternal**, 237.
LAPICQUE (L.). Photographies relatives aux **habitants** des îles **Mergui** (les Selon). Quelques observations anthropologiques et ethnographiques sur cette population, 218.
— **Objets** provenant des îles **Andaman**, 342.
— **Ethnographie** des îles **Andaman**, 359.
LE DOUBLE (A.). — Sur le **muscle présternal**, 480.
LETOURNEAU (Ch.). — La **littérature synthétique** des **premiers âges**, 162.
— Les **statues** de **Quinipily** (Morbihan), 571.
MANOUVRIER (L.). — Le **cerveau** d'un **Fuégien**, 595.
MAUCLAIRE (P. et BOIS. — **Ectrodactylie** et **syndactylie**. Mains et pied fourchus, 123.
MICHAUT. — Du **pied** préhensile chez le **Japonais** et l'**Annamite**, 241.
MORTILLET (Gabriel de). — **Cachettes** de l'**âge du bronze** en **France**, 298.
— **Station paléolithique sous-marine** du **Hâvre** (Seine-Inférieure), 370.
— **Congrès** anthropologique et archéologique de **Sarajevo** (Bosnie), 530.
— **Classification palethnologique**, 616.
OLLIVIER BEAUREGARD. — **Marionnettes javanaises**, 689.
OLORIZ (F.). — Distribution de l'**indice céphalométrique** en **Espagne**, 521.
PAPILLAUT. — Note sur six **crânes** de **Vellèches** (Vienne), 472.
PERRIER DU CARNE. — **Sablière quaternaire** de **Saint-Yrieix**, 25.
— **Sépultures** et **gravures** du **dolmen** du **Trou-aux-Anglais**, 347.
PETITOT. — **Crânes** néolithiques de **La Chapelle-sur-Crécy-en-Brie**, 344.
PIETTE (Ed.). — **Races humaines** de la période **glyptique**, 381.
— **Sculptures** en **ivoire quaternaires**, 499.
PIETTE (Ed.) et LAPORTERIE (J. de). — Les **fouilles** de **Brassempouy**, en 1894. — 633.
PONCHON (A.). — Mémoire sur les **refuges** d'**Herleville** (canton de Chaulnes, Somme), 255.

RAYMOND (Paul). — Contribution à l'**étude** de la **période néolithique** dans **le Gard**, 544.
REBOUL (J.). — Voir CARRIÈRE.
REGNAULT (F.) — Variations dans la **forme** des **dents**, suivant les **races humaines**, 14.
— **Suture lacrimo-ethmoïdale**, 413.
— L'**âge** de la **pierre** grossièrement taillée au **Congo français**, 477.
— **Déformations** dans **l'art antique**, 691.
RUBBENS (Clément). — Le **Dieu** indien **Civa**, 457.
SANSON (André). — Sur les **bovidés** de l'**Afrique centrale**, 535.
SCHMIT (Émile). — Les **boves Champenoises**, 18.
VAUVILLÉ (Octave). — **Enceintes, habitations** et **poteries** usuelles de l'**époque gauloise**, 259.
— **Habitations mérovingiennes**, non construites de l'**Aisne**, 699.
VERNEAU. — **Tombes Bogoumiles**. 696.
VIRÉ (Armand). — Le **Jura souterrain**, 541.
— **Préhistorique** de la **Basse-Kabylie** (région de Bordj-Ménaïed), 710.
ZABOROWSKI. — De la **circoncision** des **garçons** et de l'**excision** des **filles** comme pratiques d'**initiation**, 81.
— Sur dix **crânes** de Rochefort-sur-Mer. Les **blonds** et les **Proto-Caucasiens**, 28, 357.
— Nouvelles **analyses** d'**ossements** humains. Deuxième **squelette** de Thiais et **mâchoire humaine** de la station de **Carcaux** (Charente), 574.
— Deuxième squelette de Thiais, 461.

TABLE DES AUTEURS

Acy (d'), 72, 77, 78, 80, 184, 194, 201, 210, 707.
Apostolidès, 590.
Aranzadi y Unamuno (Telesforo de), 510.
Ault du Mesnil (G. d'), 189.
Baye (de), 452, 582, 585, 587.
Bloch (Adolphe), 70.
Bois, 123.
Bonnemère (Lionel), 458, 461, 593, 707.
Bonnet, 706.
Bousrez (L.), 593.
Capitan, 24, 27, 76, 117, 197, 471, 480, 529, 530, 571, 592.
Capus (G.), 625.
Carrière (G.), 331.
Chervin, 648.
Chudzinski (Théophile), 486.
Collignon (R.), 58, 293, 440.
Collin, 530, 561, 707.
Daleau (François), 295.
Dareste, 6, 230, 394.
Daveluy, 106.
Deniker, 64, 440, 581, 587, 615, 622.
Duhoussot, 12, 295, 621.
Dumont (Arsène), 419, 444.
Dybowski, 440.
Elysœff (Alexandre d'), 217.
Enjoy (Paul d'), 158, 399, 401, 577.
Fourdrignier, 289, 622.
Gaillard (F.), 175.
Gaultier de Claubry (G.), 165.
Hervé, 27, 80, 241, 293, 467.
Jousseaume, 699.
Kowalewski, 580.
Laborde, 502, 621.
Lagneau (G.), 235, 293.
Lambert (O.), 237.
Lapicque (L.), 181, 218, 342, 359, 440.
Laporterie (J. de), 633.
Ledouble (A.), 480.
Lefèvre, 293.
Letourneau (Ch.), 67, 162, 177, 290, 461, 561, 573.
Manouvrier, 12, 27, 294, 347, 508, 509, 595, 694, 712.
Martel (E. A.), 527.
Mathias Duval, 241.
Manclaire (P.), 123, 158.
Michaut, 241.
Mortillet (A. de), 78, 122, 183, 287, 290, 359, 467, 573, 707, 709.
Mortillet (G. de), 18, 183, 202, 298, 370, 433, 435, 461, 529, 539, 587, 616, 632, 693, 698.
Oloriz (F.), 520.
Oppert, 434.
Papillault, 472.
Perrier du Carne, 25, 347.
Petitot (E.), 344.
Piette (Ed.), 381, 499, 633.
Ploix, 104.
Ponchon (A.), 254.
Raymond (Paul), 112, 181, 183, 544.
Reboul (J.), 351.
Regnault (F.), 14, 246, 351, 397, 413, 443, 477, 691, 695.
Rubbens (Clément), 456.
Salmon, 1.
Sanson, 294, 450, 535.
Saporta (de), 104.
Schmit, 19.
Sébillot, 437.
Vauvillé (Octave), 258, 287, 289, 466, 554, 699, 707.
Verneau, 696
Viré (Armand), 232, 540, 581, 710.
Worms (René), 502.
Zaborowski, 28, 63, 64, 81, 114, 214, 357, 443, 461, 574.

TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

des matières contenues dans ce volume

Par M. Dureau

Abongos, 440.
ABRIS de Laugerie-Haute, 554, 568.
Abyssins. Circoncision chez les, 91.
Aden. Infibulation et excision des nymphes chez les femmes d' —, 92.
Afrique. Bovidés de l' — Centrale, 535.
AGE DE LA PIERRE à Volossovo (Russie), 452; — de la pierre taillée au Congo Français, 477.
AGE DU BRONZE. Cachettes de l' — en France, 298; en Gironde, 623.
Ain. Coloration claire des yeux de la population de l' — et cheveux foncés, signe d'un mélange de races, 29; — Cachettes de l'âge du bronze dans l' — 299.
Aisne. Cachettes de l'âge du bronze dans l' — 300; Habitations mérovingiennes non construites de l' — 699.
Akkas, 441.
Akao, 440.
Alains, ou Ir, 50; — Caractères physique des, — taille, cheveux, 35; Les — au Caucase, 35.
Allier. Cachettes de l'âge du bronze dans l' — 300.
Alpes. Cachettes de l'âge du bronze dans les Basses et dans les Hautes, — 300; dans les — Maritimes, 301.
Amakouas. Circoncision chez les, — 99.
Andamanais. Objets et photographies d' — 342; armes et outils, 343; vêtements, 344, 358.
Andrésy. Sépultures mérovingiennes d' — 575.
ANIMAUX égorgés appliqués en Provence sur la tête des enfants atteints de méningite; nids d'hirondelles placés sur le cou des typhiques dans l'Ardèche, 105; malformations des muscles chez les —, 623.
An-nam. Anthropologie et ethnographie de l' — 12, 158, 401.
Annamites. Signature des illettrés, des —, 12. cérémonie religieuse des —, le Têt, 158; — médecine et pharmacie des — 401; vaccine, 407; sorcellerie chez les —, 407, 409; croyance aux esprits chez les —, 408; procédé pour capturer les serpents, 413; communication mal établie entre la mémoire et la réflexion chez les —, 67; suture lacrimo-ethmoïdale des —, 417; pied préhensile de l' —, 241, 244; écartement du gros orteil, 244; crâne d' —, 439; ongle de femme —, 439; touffe de cheveux d'un assassin —, 439; famille —, 547; traits de ressemblance entre la famille — et celle des Peaux-Rouges d'Amérique, 581.
ANNEAU en pierre néolithique et trouvé à Saint-Yrieix (Charente), 25; trouvés dans la Vienne, 27.
ANOMALIE héréditaire de la forme du pied chez divers peuples, 245, 247.
ANTHROPOLOGIE du peuple basque 510; — de la France, 293; — de la Grèce, 114; — de l'Orient, 217; — des Iles Mergui (Selon), 218, — de l'An-nam, 12, 158, 401.
ANTHROPHAGIE des anciens peuples de l'Arabie Pétrée, 218.
Aquitains, 293.
Arabes. Défloration chez les filles nubiles, 89; infibulation, 89; pied des —, 250.
Arabie Pétrée. Anciens habitants de l' — appartenaient à deux types différents, 217.
Araucans. Pied des —, 250.
Arbois. Caverne et sépulture d' —, 542.
Ardèche. Cachettes de l'âge du bronze dans l' —, 301.
Ariège. Cachettes de l'âge du bronze dans l' —, 301.
Arméniens. Association de cheveux noirs avec yeux bleus chez les — de Transcaucasie, 31.

ARMES dangereuses mais non empoisonnées des Mallais, 181; — des Andamanais, 343.
ART gothique. Origine de l' —, 527.
ATAVISME l' —, a plus d'influence que l'hérédité directe, 32.
Aube. Cachettes de l'âge du bronze dans l' —, 302.
Aude. Cachettes de l'âge du bronze dans l' —, 302.
Australiens. Dents des —, 15, 17; suture lacrymo-ethmoïdale des —, 418,
Auvergnats. Suture lacrymo-ethmoïdale des —, 418.
Auvergne. Yeux bleus en nombre en —, 33.
Aveyron. Cachettes de l'âge du bronze dans l' —, 302.
Bambaras. Circoncision et excision chez les —, 96.
Basse Kabylie. Préhistorique de la —, 710; Tumulus, 711.
Baume-les-Messieurs, caverne et plateau de —, 543.
Basques. Anthropologie du peuple —, 293, 510; peau, cheveux, barbe, yeux, 511; oreilles, nez, lèvres, dents, indices, taille, 512, 513, rapports de la forme du crâne avec la couleur des yeux, 514; et des cheveux, 516; suture lacrymo-ethmoïdale des — 418; constitution ancienne du peuple —, 519; — ne sont pas des Ibères ni des Celtes, ni des Aquitains, 293.
Bataillard (Paul), mort de —, 230.
Belgique. Yeux bleus en nombre chez les Belges, 34.
Bengalis. Dents des —, 15, 17, 18.
Berneuil. Crânes de —, 357.
Bissagos. Circoncision chez les —, 97.
Blancs. Jumeau de la jambe chez les —, 489.
Borest (Oise). Menhir de —, 566.
Bosnie-Hercégovive. Races diverses et cultes divers de la —, 531; tatouages en —, 625.
Botocudos. Suture lacrymo-ethmoïdale des —, 418.
Boutons d'oreille javanais, 117.
BOVES champenoises, 19.
BOVIDES. de l'Afrique centrale, 535; les — sont originaires de l'Asie, 538.
BRACELET javanais, 116, 117.
Bassempouy. Station de —, 384; statuettes de femmes en ivoire trouvées à —, 384; statuettes préhistoriques en ivoire, provenant de —, 509; fouilles de —, 633.
BRIQUETS russes, 584.
BROCHE tournant d'elle-même, 297.
Brown-Sequard. Mort de M. —, 335.
Bulgares, 50.
CACHETTES de l'âge de bronze, en France, 298.
Cafres. Circoncision chez les —, 100, 101.
Calvados. Cachettes de l'âge du bronze dans le —, 302.
Cambodgiens. Usages des poisons végétaux chez les —, 402; philtres d'amour des —, 402.
Cantal. Cachettes de l'âge du bronze dans le —, 303.
Carcaux. Mâchoire humaine de la station de —, 574.
Caucase. Alains au —, 35.
CAVERNES. Recherches sur les —, 527; — d'Arbois, 542; — de Baume-les-Messieurs, 543.
CEINTURE métallique javanaise, 117.
CEREMONIE RELIGIEUSE en An-nam, le Têt, 158.
CERVEAUX de Fuégiens, 595.
Champagne. Souterrains dans les craies de la —, 19.
Charente. Cachettes de l'âge du bronze dans la —, 303.
Charente-Inférieure. Population blonde de la —, 28; Aspect de la race blonde dans la —, 29; Population de la —, relève du type blond, 34; Alains établis dans la —, 35; deux types de population dans la —, 51, 58; l'ensemble de cette population est brune, 60, 61; cachettes de l'âge du bronze dans la —, 304.
CHAUSSURES des Japonais, 242; — des Grecs, 249; — carrées, etc, 249; — normale, 251; — de paysans russes, 452.
Cher. Cachettes de l'âge du bronze dans le —, 304.
CHEVEUX. Coloration des — moins constante que celle des yeux, 28; couleur des —, et des yeux chez les blonds et les bruns en mélange, 28; — des Ossèthes, 37; — d'un assassin annamite, 439; — ondulés, 486; — des Alais, 35.
CHIEN. Anatomie du —, 615.
Chinois. Suture lacrymo-ethmoïdale des —, 418.
Chizerots. Mœurs et coutumes des —, 444.
CHRISTIANISME. Aucun rapport entre le —, et la croix, 61.
CHRONOLOGIE. Priorité de la réforme de la —, 433.
CIMETIERE. Crâne d'un ancien — de Rochefort-sur-mer, 53, 57; — de Grézillé, 708.

CIRCONCISION, fût à l'origine une épreuve d'initiation, 81, 103, et non un symbole où la substitution à un sacrifice humain, 81, 83; de la —, chez les Juifs, 84; — chez les Falashas, 91; — antérieure à l'islamisme, 93; des fêtes qui accompagnent la —, 93 et suivantes; la — consacre le passage de l'enfance à la puberté, 199.
CIVA. Dieu indien, 457.
Clamart. Menhir de —, 474.
CLASSIFICATION paléothnologique, 616.
CLITORIS. Excision du — en Egypte et en Nubie, 90.
COLLIER javanais, 117.
CONFÉRENCE ANNUELLE Broca (11e), 648.
CONFÉRENCE ANNUELLE transformiste (12e), 450, 712.
Congo Français, 351; âge de la pierre taillée au — Français, 477.
CONGRÈS ANTHROPOLOGIQUE et archéologique de Sarajevo (Bosnie), 530.
CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE de France 396.
CONGRÈS DE SOCIOLOGIE, 502.
CONGRÈS INTERNATIONAL D'ANTHROPOLOGIE et d'Achéologie préhistoriques, 395.
CONGRÈS INTERNATIONAL D'HYGIÈNE et de démographie à Buda-Pest 106, 395.
CONGRÈS INTERNATIONAL DE MÉDECINE, à Rome, 106, 178.
CONGRÈS INTERNATIONAL DES ORIENTALISTES, à Genève en 1894, 177, 465.
Cophtes. Excision des nymphes chez les —, 92.
Côtes-d'Or. Cachettes de l'âge du bronze dans la —, 304.
Côtes-du Nord. Cachettes de l'âge du bronze dans les —, 305.
Cotteau. Mort de M. —, 501.
CRANIOLOGIE DESCRIPTIVE. Crânes de Rochefort, 28; — des Ossèthes, 38; d'une grotte de Koban, 39, 41, 47, 57; — de Samthavro, 43, 47, 57; — de Marienfeld, 43, 45; — de la Wolhynie, 45; — préhistoriques et protohistoriques de la Podolie galicienne, 46, 47; — de Kourganes, 47, 48, 49; — d'un ancien cimetière de Rochefort-sur-mer, 52, 57, 357; — des habitants des îles Morgui, 221; — néolithiques de La Chapelle-sur-Crécy-en-Brie, 344; — d'Annamite, 439; — de Vellèches (Vienne), 472; — de forçats morts à la Nouvelle-Calédonie, 508. *Crâniologie pathologique*: Crâne déformé de Rochefort-sur-Mer, 357; — déformés de Berneuil, 358; — trépané trouvé dans la grotte de Rousson (Gard), 351; déformations crâniennes dans l'art antique, 691.
Creuse. Cachette de l'âge du bronze dans la —, 307.
CRIMINELS. Ethnographie des —; crânes de —, provenant du bagne de la Nouvelle-Calédonie, 508; bustes et masques en plâtre de —, 509.
CROIX. Usage de la —, grecque durant les premiers siècles de l'ère chrétienne, 67; la — dite latine est plus ancienne, 68; — mégalithiques, 69; Il n'y a aucun rapport entre la — et le christianisme, 69; — inscrite dans un cercle; emblème du soleil en Amérique, au Japon, etc., 69; — en tau des monuments mégalithiques est l'emblème de la justice vengeresse, 70.
Cuperly (Marne). Souterrains dans la craie, à —, 19.
Dahoméens. Pieds des —, 248; photographies de —, 486.
Dahomey. Pièces ethnographiques provenant du —, 508.
Danakils. Infibulations chez les —, 89; excision du clitoris chez les —, 90; circoncision chez les —, 90.
DANSE inconnue des Fuégiens, 166; la — chez les divers peuples, représente des événements de leur vie, 167.
DÉFORMATIONS ETHNIQUES. Cause des —, 397; — crâniennes dans l'art antique, 691.
DÉMOGRAPHIE de la France en Europe, 648.
DENTS. Variations dans la forme des —, suivant les races humaines, 14.
Dessus-le Clos-Bastard (Aisne). Dolmen du —, classé comme monument historique, 395.
Deux-Sèvres. Yeux et cheveux foncés de la population des —, 29; cachettes de l'âge du bronze dans les —, 307.
DIADÈME javanais, 117.
DISQUE néolithique perforé trouvé à Saint-Yrieix (Charente), 25
DOLMENS de Kernehué, 175. poteries de ces —, 175; — du Trou-aux-Anglais (Seine-et-Oise), 347; — en allée couverte du *Dessus-du-Clos Bastard* (Aisne), classé comme monument historique, 395; — de l'Ethiau (Maine-et-Loire), 458, 593, 707.
Dordogne. Cachettes de l'âge du bronze dans la —, 308.

Doubs. Cachettes de l'âge du bronze dans le —, 308.
Drôme. Cachettes de l'âge du bronze dans la —, 308.
Dupont-White. Mort de M. —, 394.
ECOLE D'ANTHROPOLOGIE. Dons : de crânes de Rochefort, 358; — d'un ancien crâne de Normandie, 359; — d'objets divers, 560.
ÉCRITURE. Signature des illettrés en Annam, 12.
ECTRODACTYLIE, 123.
Égypte. Silex taillés égyptiens, 508.
Egyptiens. Défloration des filles nubiles chez les — actuels, 89; — Excision des clitoris et des nymphes chez les —, 90.
ENCEINTES de Pommiers (Aisne), 259; — de Saint-Thomas (Aisne), 274; — sur Liercourt et Herondelle (Somme), 276.
ÉROSIONS DENTAIRES chez l'homme et les animaux, sont dues à diverses causes et non toujours à la syphilis, 70.
Espagne. Indice céphalométrique en —, 520
ESPRITS. Croyance aux — en Annam, 408.
ESTHÉTIQUE et Transformisme, 712.
ETHNOGRAPHIE CRIMINELLE, 484.
Etrangers. Démographie des — habitant en France, 429.
Eure. Cachettes de l'âge du bronze dans l' —, 308.
Européens. Dents des —, 15, 17.
EXCISION du clitoris et des nymphes, en Egypte et en Nubie, 90
EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE de Bordeaux, 554.
Farsis. Yeux et cheveux des —, 44.
FAUCILLE de l'époque du bronze, trouvée dans l'Aisne, 699.
Fancou (Lucien). Mort de M. —, 614.
FÉDÉRATION ARCHÉOLOGIQUE et historique de Belgique à Mons, 395.
Feloups. Circoncision chez les —, 97.
FEMME de l'époque glyptique, 382; — statuettes de — en ivoire, trouvées à Brassempouy, 384; — au Mas-d'Azil et à Laugerie-Basse, 388.
Fernando-Po. Pieds des habitants de —, 250.
FIGURINES de San Salvador, 439.
Finistère. Cachettes de l'âge du bronze dans le —, 309.
Finnois, 50.
FLÈCHES empoisonnées de l'Indo-Chine, 400; — employées pour la pêche, 472.
Fontanellato. Terramare de —, 179.
France. Démographie des étrangers habitant en —, 419. Situation démographique de la France en Europe, 648.
Francs. Antiquités franques trouvées en Bohême, 582.
FRETIGNY. Grotte de —, 234; — Squelette trouvé à —, 234.
Fuégiens ne connaissent pas la danse, 166; — pied des —, 250; — cerveau de —, 595.
Galibis. Pied des —, 250.
Gard. Cachettes de l'âge du bronze dans le —, 311. Période néolithique dans le —, 544. Grottes du —, 546.
Gavr'inis. Sépulture de — 175.
Gironde. Cachettes de l'âge du bronze dans la —, 311; âge du bronze en —, 623.
GLYPTIQUE. Races humaines de la période —, 381. Femme de l'époque —, 382.
GORILLES. Dents des —, 17.
GOTHIQUE. Art —, 527.
Grèce. Yeux bleus en nombre chez les femmes de la —, 33. Anthropologie de la —, 114. Les Grecs sont aujourd'hui brachycéphales, 115.
Grézillé. Cimetière de —, 708.
GROTTES de la Palestine, 218; — de Baume-Noire, à Frétigny, 234; — sépulcrale de Rousson (Gard), 351; — de Brassempouy. Statuette en ivoire de la —, 509; — dans le Gard, 546; — de l'Ardèche, 552.
HABITATIONS mérovingiennes, non construites, de l'Aisne, 699; — de l'Indre, 706; — poteries de ces habitations, 703.
Hannover. Mort de M. —, 484.
Hâvre. Station paléolithique sous-marine du —, 370. Formation par dépôts postérieurs et formation sur place, 373, 380.
Hellènes étaient des blonds dolichocéphales, 115.
HÉRÉDITÉ des dispositions acquises, 450.
Herleville (Somme). Souterrains-refuges d' —, 254.
Hérault. Cachettes de l'âge du bronze dans l' —, 313.
HOMME. Variations dans la forme des dents, suivant les races, 14. Races humaines de la période glyptique, 381. Malformations des muscles faciaux et viscéraux dans l'espèce humaine, 623.
HOMME-CHIEN. Photographie d'un —, 471.
Hottentots. Suture lacrymo-ethmoïdale des —, 418.

Ibères, 293.
Iles Andaman. Ethnographie des —, 342, 359. Poteries des Kjœkkenmœddings des —, 360. Emploi du verre pour raser et tatouer, 367. Industrie de la pierre très rudimentaire aux —, 369.
Iles Mergui (Selon). Anthropologie des —, 218; mesures du crâne des habitants des —, 221; leur peau, yeux, vêtements, 222; habitations, 225; mobilier, 225; barques, 226; nourriture, 228. Les habitants sont un mélange de Malais et d'un élément blanc dolichocéphale, 229.
Ille-et-Vilaine. Cachettes de l'âge du bronze dans l' —, 314.
INDICE CEPHALOMETRIQUE en Espagne, 520.
Indo-Chine. Remèdes et poisons de l' —, 399.
Indre. Cachettes de l'âge du bronze dans l' —, 314.
Indre-et-Loire. Cachettes de l'âge du bronze dans l' —, 314.
INFIBULATION chez les Arabes, dans le Soudan, chez les Danakils et les Somalis, 89; chez les Gallas, 90.
INSTRUMENTS de l'âge de la pierre à Volossovo (Russie), 452; — de pierre grossièrement taillés du Congo français, 477; — de pierre de la Basse Kabylie, 710; — de l'âge du bronze en France, 278.
Ir, Iron, 35.
Isère. Cachettes de l'âge du bronze dans l' —, 315.
JAMBE. Muscle jumeau de la —, 486,
Jaune. Muscle jumeau de la jambe dans la race —, 489.
Java. Marionnettes javanaises, 689; — *Javanais*. Objets de parure, 116.
Jura. Cachettes de l'âge du bronze dans le —, 315; — souterrain, 540.
KJŒKKENMŒDDINGS de l'Arabie Pétrée, 218; — des îles Andaman, 360.
Kiew. Sépulture de —, 585.
Kobaniens. Crânes de —, 41.
Koubatchins, 35.
Kourganes. Crânes de —, 47, 48, 49.
La Chapelle-sur-Crécy-en-Brie. Crânes néolithiques de —, 344.
Landes. Cachettes de l'âge du bronze dans les —, 316.
LANGAGE. La voix chantée est beaucoup plus ancienne que la voix parlée, 164. Le — articulé rudimentaire a besoin de mimique, 164. Mimique des enfants, 165.
Laugerie-Haute, 384. Statuette de femme en ivoire, trouvée à —, 388. Silex à feuille de laurier trouvés à —, 551, 568.
La Queue (Seine-et-Oise). Cachettes de l'âge du bronze de la —, 331.
Larnaud. (Jura). Cachettes de l'âge du bronze de —, 331, 335.
L'Ethiau (Maine-et-Loire). Dolmen de —. 458, 593, 707.
Liercourt (Somme). Enceinte de —, 276.
Limoges. Poteries anciennes trouvées à —, 419.
LITTERATURE synthétique des premiers âges, 162. Du rhytme et de la rime, 167. De la métrique, 167.
Loir-et-Cher. Association de cheveux noirs avec cheveux blonds dans la population de —, 30. Cachettes de l'âge du bronze dans le, — 316.
Loire. Cachettes de l'âge du bronze dans la —, 316, et la Haute-Loire, 316.
Loire-Inférieure. Cachettes de l'âge du bronze dans la —, 317.
Loiret. Cachettes de l'âge du bronze dans le —, 318.
Loris. Yeux et cheveux des —, 44.
Lot-et-Garonne. Cachettes de l'âge du bronze dans le —, 318.
Lozère. Cachettes de l'âge du bronze dans la —, 319.
MACHOIRE humaine de la station de Carcaux, 574.
Madagascar. Menhir de —. 688.
Magyars. Suture lacrymo-ethmoïdale des —, 418.
MAIN fourchue, 123; — moulage d'une — humaine gigantesque, 440.
Maine-et-Loire. Cachettes de l'âge du bronze dans —, 319
Malais. Suture lacrymo-ethmoïdale des —, 418.
Maltais. Armes dangereuses mais non empoisonnées des —, 181.
Manche. Cachettes de l'âge du bronze dans la, — 319.
Mandingues. Circoncision et excision chez les —, 97.
MARCHE des Japonais, 243.
MARIAGE chez les Musulmans, 87. Défloration artificielle des impubères, 88.
Marienfeld. Nécropole et crânes de —, 43.
MARIONNETTES javanaises, 689.
Marne. Cachettes de l'âge du bronze dans la —, 320.
Marocains. Pied des —, 250.
Mas-d'Azil. Statuette de femme en ivoire trouvée au —, 388.

Mayenne. Cachettes de l'âge du bronze dans la —, 320.
MÉDECINE et pharmacie en An-nam, 401. Remèdes et superstitions populaires, 405.
MÉGALITHES gravés et sculptés en forme de croix, 27.
MÉMOIRE. Fonctions de la — chez les Annamites, 67.
MENHIR de Clamart, 474, 529, 561; — de Borest (Oise), 566; — de Madagascar, 688; — élevé à Rouarre (Maine-et-Loire), 699.
MENINGITE. L'application d'un pigeon égorgé sur la tête des enfants atteints de — existe en Provence, 105.
Mesnil-Hue (Manche). Cachette de l'âge du bronze de —, 330.
Meurthe-et-Moselle. Cachettes de l'âge du bronze dans —, 321.
MICROCÉPHALES. Description de trois — vivants, 587; — dessins et photographies de —, 621; — dans l'antiquité, 693.
MIMIQUE nécessaire au langage articulé rudimentaire, 164.
MINES dans les traditions et les superstitions de tous les pays, 437.
MOBILIER funéraire d'une sépulture de Kiew, 585.
MODE. Sur la —, 397.
Monteau. (Meurthe-et-Moselle). Cachette de l'âge du bronze de —, 330.
Montières (Somme). Silex taillés trouvés à —, 72.
Morbihan. — Cachettes de l'âge du bronze dans le —, 321.
Morvan. Population du —, 27.
MUSÉE DE PHOTOGRAPHIES documentaires, 356.
MUSÉE NATIONAL DE SARAJEVO, (Bosnie), 532.
MUSCLES. Cas de — pré-sternal, 237, 480; — jumeau de la jambe, 486; — faciaux et viscéraux. Malformations des — dans l'espèce humaine, 623.
MUSIQUE n'est que l'imitation esthétique des premières émissions vocales, 164.
NAINS nègres, 440. Rachitiques nombreux au Congo, 443.
NÉCROLOGIE. M. Quinquaud, 177; M. Paul Bataillard, 230; M. Dupont-White, 394; M. Georges Pouchet, 394; Brown-Sequard, 395; M. Hannover, 484; M. Colteau, 501; M. de Sémallé, 555; M. Lucien Faucou, 614.
NÉCROPOLE de Marienfeld, 45.
NÈGRES. Dents des —, 15, 17. Nains, 441. Suture lacrymo-ethmoïdale des —, 418.
Néo-Calédoniens. Dents des —, 17. 18. Suture lacrymo-ethmoïdale des —, 418.
Néo-Hébridais. Dents des —, 15, 17, 18. Suture lacrymo-ethmoïdale des —, 418.
NÉOLITHIQUE. Période — dans le Gard, 544.
Nièvre. Cachettes de l'âge du bronze dans la —, 322.
Noirs. Muscle jumeau de la jambe chez les —, 489.
Nord. Cachettes de l'âge du bronze dans le —, 322.
Normandie. Silex taillés du limon des plateaux de la —, 184.
Oise. Cachettes de l'âge du bronze dans l' — 322.
Oléron (Ile d'). Population blonde de l' —, 28.
ONGLE d'une femme annamite, 439.
Orne. Cachettes de l'âge du bronze dans l' —, 323.
ORNEMENTS de la poterie des dolmens de Kernehué, 175; — non encore déterminés, 177.
ORTEIL. Ecartement du gros — du pied des Japonais, Annamites, etc, 241, 244, 246, 250, 252.
OSSETHES. 35 caractères physiques des —, 37. Crâne brachycéphale des —, 38. Les — actuels descendent des Semito-Kouschites, 39; — sont bruns et non blonds, 64.
OUTILS des Andamanais, 343.
Palestine. Grottes de la —, 218.
Pas-de-Calais. Cachettes de l'âge du bronze du —, 323.
PARURE de fiancée javanaise, 116.
Peaux-Rouges. Omahas. Pied des —, 250.
PÊCHE. Flèches employées pour la —, 471.
Perse. Yeux bleux en nombre en —, 33.
Petit-Morin. Sculptures des grottes de la Vallée du —, 350.
PHALLOTOMIE. Avait pour but de prendre un trophée sur le vaincu, 81.
PHILTRES d'amour en usage chez les Cambodgiens, 402.
Picardie. Silex taillés du limon des plateaux de la —, 184.
PIED fourchu, 123; — préhensile chez le Japonais et l'Annamite, 241; — des Arabes Marocains, Peaux-Rouges Omahas, Araucans, Fuégiens, Galibis et Singalais, 250; — des habitants de Fernando-Po, et des Dahoméens, 248; — Anomalie

héréditaire de la forme du —, 245, 247.
PIERRE. Industrie de la — très rudimentaire aux Iles Andaman. 369.
Podolie galicienne. Crânes préhistoriques et protohistoriques de la —, 46, 47.
POISONS de l'Indo-Chine, 399.
Polynésiens. Dents des —, 17.
Pommiers (Aisne). Enceinte de —, 259.
POTERIES gauloises, 45; débris de — antiques de la Vézère, 117; — trouvées à Limoges, 118; — de l'époque néolithique et de l'époque gauloise, 119; — de Vilhonneur (Charente), 120: les — funéraires de l'époque gauloise, sont grossières, 120, 121; — des dolmens de Kernebué, 175: — néolithiques et gallo-romaines, 183; — gallo-romaines trouvées dans des enceintes de l'Aisne et de la Somme, 278; — gauloises, 278; — ornées, 281. Les — de la dernière époque gauloise étaient faites au tour, 284; opinion contraire, 287. Comparaison des —, des dites enceintes, avec celles des sépultures gauloises de la Marne et de l'Aisne, 285; — des Iles Andaman, 360; — de San Salvador, 439; — de Volossovo (Russie), 453; — trouvée dans l'aven de Ronze, 549; — des habitations mérovingiennes de l'Aisne, 703.
Pouchet (Georges). Mort de M., 394.
PRIX BROCA. Rapport sur le concours pour le —, en 1894, 622.
PRIX HODGKINS, 356.
PROFESSION. Mortalité par tuberculose selon la —, 235.
Puy-de Dôme. Cachettes de l'âge du bronze du —, 323.
Pygmées de l'Afrique, 440; deux types de —, l'un dolichocéphale, 443, système pileux des —, 443.
Pyrénées. Femmes des —, à l'époque glyptique, 393.
QUATERNAIRE supérieur; du —, du nord de la France et de la Normandie, 185, 189, 194, 197, 201, 202, 210.
Quinipily (Morbihan). Statues de —, 571.
RACE. Détermination de la —, 28.
REFLEXION. De la — chez les Annamites, 67.
REMÈDES de l'Indo-Chine, 399; — en An-nam, 401; — populaires, 405.
Rhône. Cachettes de l'âge du bronze du —, 324.
Rochefort-sur Mer. Crânes de —, 28, 357.
Ronze, Aven ou trou de — 548; poterie trouvée à —, 549.
Roumains. Suture lacrymo-ethmoïdale des —, 418.
Rousson (Gard). Grotte sépulcrale de —, 351.
Russes. Association de cheveux et d'yeux de couleur différente chez les grands et petits russiens du Caucase septentrional, 30, 31.
Ruthènes. Yeux blonds en nombre chez les —. 34.
Rouarre (Maine-et-Loire). Menhir élevé à —, 699.
SABLIÈRE quaternaire de Saint-Yrieix (Charente), 25.
Saint-Acheul (Somme). Coupe d'une sablière de —, 190; faune de —, 186, 191, 194, 198, 205, 212.
Saint-Bonnet (Hautes-Alpes). Cachette de l'âge du bronze de —, 339.
Saint-Thomas (Aisne). Enceinte de —. 274.
Saint-Yrieix (Charente). Ossements et disque néolithique perforé, trouvés à —, 25.
Samthavro. Crânes de —, 43.
San Salvador figurines et poteries de —, 439.
Saône-et-Loire. Cachettes de l'âge du bronze de —, 324.
Sarmates, 50.
Savoie. Cachettes de l'âge du bronze de la —, 324; et de la Haute-Savoie, 324.
Seine et-Marne. Cachettes de l'âge du bronze dans — 326.
Seine-et-Oise. — Cachettes de l'âge du bronze dans — 326.
Seine-Inférieure. — Cachettes de l'âge du bronze de la — 325.
SCULPTURES du dolmen du Trou-aux-Anglais (Seine-et-Oise), 347; des grottes de la vallée du Petit-Morin, 350; — en ivoire quaternaire, 499.
SÉMALLE (de). Mort de M., 555.
SÉPULTURES de Gavr'inis, 175; — d'Arbois, 542; — mérovingiennes d' —, 575; analyse des ossements trouvés dans ces —, 576; — de Kiew, 585.
Sérères. Circoncision chez les —, 96.
SERPENTS. Procédé usité en Annam pour capturer les, — 412.
SIGNATURE des illettrés en Annam, 12.
SILEX taillés trouvés à Montières (Somme), 72; proviennent-ils du même niveau ? 77, à 81, — taillés

du limon de la Picardie et de la Normandie, 184 ; — taillés de Volossovo (Russie), 453 ; — de l'époque solutréenne, à feuille de laurier, provenant de Laugerie-Haute, 566 ; — taillés égyptiens, 508 ; — taillés trouvés dans diverses stations du département du Gard, 550 et dans celui de l'Ardèche 552.
Singalais. Pied des —, 250.
SMITHSONIAN INSTITUTION. Prix Hodgkins, 356.
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS : *Statuts*, I ; *Règlement*, V ; *Prix décernés par la Société*, dispositions réglementaires communes à tous les prix, XV ; prix Godard, XV ; prix Broca, XVI ; prix Bertillon, XVI ; liste générale des présidents de la Société, XVII ; secrétaire général de 1859 à 1880, XVII ; bureau de 1894, XVIII ; installation du bureau, I ; comité central, XIX ; commission de publication, XIX ; comité contentieux, XIX ; liste des membres de la Société d'Anthropologie, XX ; sociétés savantes et recueils scientifiques, avec lesquels la Société échange directement ses publications, XLIII ; sociétés savantes avec lesquelles la Société échange ses publications par l'intermédiaire du Ministère de l'Instruction publique, XLV.
Elections de MM. Poux-Franklin, 11 ; Paul d'Enjoy, 146 ; Boudier et Barthélemy, 216 ; Pokrowsky, 232 ; A. Hamon, 342 ; G. Danjou et G. Vernet, 452 ; Kovalowski, Spalikowski et Vinchon, 530 ; Alexandre Stuer, Lucien Faucou, G. Paul Boncour, 585 ; Antonio del Castillo, 622, comme membres titulaires ; — de MM. A. Hagen, 72 ; Gabriel Carrière, 116 ; J. Dybowski, 452, correspondants, nationaux ; — de MM. R. Livi, 439 ; Salvatore Guida, 486 et Guido Cora, 585, associés étrangers, de MM. Raymond, Viré, Verneau et Papillault, comme membres du Comité central, 581.
Election du bureau et de la commission de publication, pour 1895, 622.
Erratum, 713.
Nécrologie : MM. Quinquaud, 177 ; Paul Bataillard, 230, Dupont-White, 394 ; Georges Pouchet, 394 ; Brown-Sequard, 395 ; Hannover, 484 ; Cotteau, 501 ; de Sémallé, 555 ; Lucien Faucou, 614.
Cartes de missions, remises à MM. Louis Bousrez, de Tours, 11 ; Guibert et Guido Cora, 178 ; Armand Viré, 232 ; Aubry, 396 ; Eschenauer, 396 ; Ollivier-Beauregard, 465 ; Arsène Dumont, 465.
Rapport annuel du trésorier sur les opérations financières de 1893 ; rapport de la commission des finances, 232 ; Rapport de la commission de la bibliothèque et des collections, 112 ; rapport de la commission du prix Broca, pour 1894, 622. — 12e conférence transformiste, 450, 712. — 11e conférence Broca, 618.
Dons : d'un stéréoscope et de photographies, 12 ; — de documents, pour l'étude de la taille dans divers départements français, 71 ; — de documents sur la couleur des yeux et des cheveux dans le Morvan, 71 ; — d'un crâne de Thiais, 358 ; — d'une parure de fiancée javanaise, 116 ; — d'une série d'armes japonaises et de divers outils et objets de la République Argentine, 180 ; — d'un photographie d'assassin, 342 ; — de crânes néolithiques de La Chapelle-sur-Crécy en-Brie, 344 ; — d'un crâne de Thiais, 358 ; — d'un crâne d'Annamite, 439 ; — d'un ongle de femme annamite, 439 ; — d'une touffe de cheveux d'un assassin, 439 ; — de figures et d'un vase provenant de San Salvador, 439 ; — d'un moulage d'une main humaine gigantesque, 440 ; — de chaussures de paysans russes, 452 ; — de crânes de forçats morts à la Nouvelle Calédonie, 484, 508 ; — de dessins et manuscrits relatifs à l'ethnographie criminelle, 484 ; — de photographies relatives au préhistorique des environs de Paris, 486 ; — de photographies de Dahoméens, 486, 584 ; — d'une mèche de cheveux ondulés, 486 ; — de pièces ethnographiques recueillies au Dahomey, 508 ; — de silex taillés égyptiens, 508 ; — de bustes et masques en plâtre de criminels et aliénés, 509 ; — d'épreuves photographiques du menhir de Clamart, 529, 561 ; — d'objets divers, 566 ; — de briquets russes, 584.
Solutré. Station de —, 383.
Somalis. Infibulation chez les —, 89.
Somme. Cachettes de l'âge du bronze de la —, 327.
SORCELLERIE en Annam, 407.
Sousous. Circoncision et excision des petites lèvres chez les —, 95.
SOUTERRAINS dans les craies de Champagne, 19 ; — dans la Vienne,

24 ; — refuges d'Herleville (Somme), 254.
SQUELETTE de Thiais, 461, 574.
STATION paléolithique sous-marine du Hâvre (Seine-Inférieure), 370 ; — quaternaire du Pape à Brassempouy, 633.
STATUES de Quinipily (Morbihan), 571. *Statuette* préhistorique en ivoire de la grotte de Brassempouy. 509 ; — et figurines anciennes, 592 : — de Brassempouy, 643.
STEATOPYGIE à la période glyptique, 389.
Sucy-en-Brie (Seine-et-Oise). Cachette de l'âge du bronze de —, 331.
SUPERSTITIONS. Travaux publics et mines dans les —, de tous les pays, 437.
Sutures lacrimo-ethmoïdale, chez divers peuples, 413.
SYNDACTYLIE, 123.
SYPHILIS, n'est pas la cause la plus fréquente des érosions dentaires, 70.
SYSTÈME DENTAIRE. Variations suivant les races humaines, 14 : — les érosions dentaires ne sont pas dues exclusivement à la syphilis héréditaire, mais se rencontrent le plus souvent chez des enfants issus de névropathes, de tuberculeux et d'alcooliques, 70.
SYSTÈME PILEUX des pygmées d'Afrique, 443 ; faits du développement extrême du —, 471 ; — développé des Todas, 585 ; — à l'époque glyptique, 393.
TAILLE des Alains, 35 ; — des Ossèthes, 37.
Taïtiens. Dents des —, 15.
Tarn. Cachettes de l'âge du bronze dans le —, 327.
Tarn-et-Garonne. Cachette de l'âge du bronze dans le —, 328.
TATOUAGES en Bosnie-Hercegovine, 625.
TERRAMARE de Castellazzo à Fontanellato, 179.
TERRE à brique, appartient au quaternaire supérieur, 79, 80.
TÊT. Cérémonie religieuse en An-nam, 158.
Thiais. Squelette de —, 461, 574.
Todas, ont le système pileux développé, 585.
TRÉPANATION préhistorique faite pendant la vie et suivie de guérison, 351 ; — crânienne à l'âge de la pierre en Russie, 526.
TUBERCULOSE Mortalité par —, selon la profession et l'habitat, 235.
Tumulus de la Wolhynie, 45 : — de la Basse-Kabylie, 711.
Uchizy, 444 : population très mélangée d' —, 447 ; Chizerots, nom des habitants d' —, 444.
VACCINE en An-nam, 407.
Var. Cachette de l'âge du bronze dans le —, 328.
Vascones, 294.
Vaucluse. Yeux foncés de la population de —, et cheveux très clairs, 30 ; cachettes de l'âge du bronze dans —, 328.
Vellèches (Vienne). Crânes de —, 472.
Vendée. Cachettes de l'âge du bronze en —, 328.
Venézuela. Suture lacrymo-ethmoïdale des indigènes du —, 418.
VERRE. Emploi du —, pour raser et tatouer aux îles Andaman, 367.
VÊTEMENTS des Andamanais, 344.
Vézère. Poteries de la —, 118.
Vienne. Souterrains dans le département de la —, 24 ; cachettes de l'âge du bronze dans la —, 329.
Vilhonneur (Charente). Poteries trouvées à —, 120.
VIRGINITÉ très recherchée chez les musulmans et divers peuples de l'Afrique, 87 et suivantes.
YEUX. Coloration des — plus constante que celle des cheveux, 28 ; — très foncés dans la Vendée et la Gironde, 28. — La proportion des — clairs dans une population mixte, est en rapport direct avec l'importance originaire de l'élément blond, 34 ; — des Alains, 35 ; — des Ossèthes, 37.
Zébous. Circoncision chez les —, 96.

BINDING SECT. JUL 11 1967

GN
2
S61

Societe d'anthropologie
de Paris
Bulletins

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY READING ROOM LOAN

CALL NUMBER
GN
2
S61
V.5
VOLUME
(Series 4)

AUTHOR

TITLE Bulletins de la Société d'Anthropologie
(1894)